

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canada. Parliament.
Senate. Standing
Committee on Foreign
Affairs.

34-1	Proceedings.
F6	DATE
A1	NAME — NOM

J
103
H7
34-1
F6
A1



First Session
Thirty-fourth Parliament, 1988

Première session de la
trente-quatrième législature, 1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Foreign Affairs

Affaires étrangères

*Chairman
The Honourable JOHN B. STEWART*

*Président
L'honorable JOHN B. STEWART*

Tuesday, December 27, 1988

Le mardi 27 décembre 1988

Issue No. 1

Organization Meeting and First Proceedings on:

Bill C-2, An Act to implement the Free Trade
Agreement between Canada and the United
States of America

Fascicule n° 1

Séance d'organisation et premier fascicule concernant:

Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de
l'Accord de libre-échange entre le Canada et les
États-Unis d'Amérique

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*
The Honourable Jean Bazin *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bazin	LeBlanc, P.C. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, P.C. (or Frith)
Bosa	Murray, P.C. (or Doody)
Doyle	Nurgitz
Frith	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Fairbairn	Stollery
Hastings	
Kelly	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart
Vice-président: L'honorable Jean Bazin

Les honorables sénateurs

Bazin	LeBlanc, P.C. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, P.C. (ou Frith)
Bosa	Murray, P.C. (ou Doody)
Doyle	Nurgitz
Frith	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Fairbairn	Stollery
Hastings	
Kelly	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Fairbairn substituted for that of the Honourable Senator Gigantès; the name of the Honourable Senator Hastings for that of the Honourable Senator Grafstein; and the name of the Honourable Senator Nurgitz for that of the Honourable Senator Ottenheimer. (December 27, 1988)

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Fairbairn substitué à celui de l'honorable sénateur Gigantès; le nom de l'honorable sénateur Hastings substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein; et le nom de l'honorable sénateur Nurgitz substitué à celui de l'honorable sénateur Ottenheimer. (le 27 décembre 1988)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, December 27, 1988:

"Pursuant to Order, the Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Beaudoin, that the Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, be read the second time.

After debate, and—

The question being put on the motion,

The Senate divided. (. . .) The motion was resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Poitras, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 27 décembre 1988:

«Suivant l'ordre adopté, l'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, que le Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion est mise aux voix.

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat se divise. (. . .) La motion est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, à la majorité.

L'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Poitras, que le projet de loi soit déferé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS**TUESDAY, DECEMBER 27, 1988**

(1)

[Text]

In accordance with Rule 69, the Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 6:30 p.m. this day for the purpose of organization.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Frith, Fairbairn, Hastings, Kelly, MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) and Stollery. (12)

Other Senators present: The Honourable Senators Barootes and Hays.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn. Mr. Michel Dupuy, Assistant to the Leader of the Opposition in the Senate.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

The Honourable Senator Bosa moved that the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*) do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Chairman took the chair.

The Honourable Senator Beaudoin moved that the Honourable Senator Bazin be Deputy Chairman of the Committee.

The question being put on the motion it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Stollery moved that the Committee print 1,000 copies of its Proceedings.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Kelly moved that the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Fairbairn moved that the Committee retain the services of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade as advisor to the Committee; and

That the Chairman, on behalf of the Committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses and summaries.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Fairbairn moved that, pursuant to Rule 84, the Chairman be authorized to report expenses incurred by the Committee during the previous session.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

PROCÈS-VERBAUX**LE MARDI 27 DÉCEMBRE 1988**

(1)

[Traduction]

Conformément à l'article 69 du Règlement, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères tient aujourd'hui à 18 h 30 sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Frith, Fairbairn, Hastings, Kelly, MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery. (12)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Barootes et Hays.

Également présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et M^{me} Carol Seaborn. M. Michel Dupuy, adjoint au leader de l'opposition au Sénat.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Bosa propose que l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) soit élu président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président élu occupe le fauteuil.

L'honorable sénateur Beaudoin propose que l'honorable sénateur Bazin soit élu vice-président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Stollery propose que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires du compte rendu de ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kelly propose, qu'en l'absence de quorum, le président soit autorisé à tenir des séances et à recueillir et faire imprimer des témoignages.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Fairbairn propose que le Comité retienne les services du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur à titre de conseiller auprès du Comité; et

Que le président, au nom du Comité, oriente le personnel de recherche pour la préparation d'études, d'analyses et de sommaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Fairbairn propose que conformément à l'article 84, le président soit autorisé à présenter un rapport sur les dépenses du Comité pendant la dernière session.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Hastings moved that the Chairman of the Committee, or in his absence the Deputy Chairman, be authorized to certify accounts for payment on behalf of the Committee.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Kelly moved that, pursuant to the Order of Reference from the Senate dated 27th December 1988, the following budget application for the fiscal year ending 31st March 1989 be concurred in; and

That the Chairman submit same to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration for approval:

Professional and Other Services (including salaries)	\$35,654.00
Transportation and Communications	500.00
All Other Expenditures	<u>1,250.00</u>
TOTAL	\$37,404.00

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Frith moved that, pursuant to Rule 83, reasonable travelling and living expenses be paid to witnesses invited or summoned to appear before the Committee and that for such payment of expenses, a maximum of three (3) representatives per organization be established.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Committee in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988 proceeded to consider Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

Mr. Peter Dobell having been given preliminary guidance as to the areas on which the Committee was likely to want to concentrate and as to witnesses whom the members of the Committee thought would be helpful, briefed the Committee as to a proposed schedule and program of witnesses.

Questions were asked and comments made.

The Honourable Senator Hastings moved that the research document prepared by Committee personnel entitled "Energy and the Free Trade Agreement: An Interpretation of the Energy Chapter—Chapter Nine" be published as an appendix to the proceedings of the Committee (*see Appendix "FA-1"*).

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 7:39 p.m., the Committee adjourned to 8:15 p.m. this day.

(2)

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 8:31 p.m., this day, the Chairman, the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*) presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Frith, Fairbairn, Hastings, Kelly, MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) and Stollery. (12)

L'honorable sénateur Hastings propose que le président du Comité, ou en son absence, le vice-président, soit autorisé à attester les comptes à payer au nom du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kelly propose que conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 27 décembre 1988, le budget suivant, pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1989, soit approuvé: et

Que le président soumette, pour approbation, le budget au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration:

Services professionnels et autres (traitements inclus)	\$35 654.00
Transports et communications	500.00
Autres dépenses	<u>1 250.00</u>
TOTAL	\$37 404.00

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Frith propose, que conformément à l'article 83, une indemnité raisonnable de déplacement et de séjour soit versée aux témoins invités ou sommés à comparaître devant le Comité, mais que l'indemnité soit versée au plus à trois (3) représentants par organisme.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à son ordre de renvoi daté du 27 décembre 1988, le Comité examine le projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

M. Peter Dobell, ayant été mis au courant des questions que le Comité souhaitait aborder ainsi que des témoins qui lui seraient utiles d'entendre, propose au Comité un ordre du jour ainsi qu'une liste des témoins.

Suit une période de questions et de commentaires.

L'honorable sénateur Hastings propose que le document de recherche rédigé par le personnel du Comité et intitulé: «L'énergie et l'Accord de libre-échange: Interprétation du chapitre sur l'énergie (chapitre neuf)» figure en annexe au compte rendu de la séance (*voir annexe AE-1*).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 19 h 39, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20 h 15.

(2)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 20 h 31, sous la présidence de l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) (président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Frith, Fairbairn, Hastings, Kelly, MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery. (12)

Other Senators present: The Honourable Senators Barootes, Cottreau, Graham, Hays, Lang, McElman, Molgat and van Roggen. (8)

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn. Mr. Michel Dupuy, Assistant to the Leader of the Opposition in the Senate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Trade Negotiations Office:

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator.

From the Department of Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister Trade Law;

From the Department of Energy, Mines and Resources Canada:

Mr. J. David Oulton, Director General, Oil & Emergency Planning, Energy Commodities Sector.

The Committee in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988 resumed consideration of Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

Messrs Nymark and von Finckenstein each made a statement and together with Mr. Oulton, answered questions.

At 9:43 p.m., the Committee adjourned to 9:00 a.m., Wednesday, December 28, 1988.

ATTEST:

Le greffier du Comité

Patrick J. Savoie

Clerk of the Committee

The question being put on the motion, it was—

Resolved—

The Honourable Senator Kelly moved that the Chairman be authorized to hire a research staff consisting of one or two persons to conduct studies and analyses on the Free Trade Agreement and its impact on the Canadian economy. The Honourable Senator Kelly also moved that the services of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade be retained to provide advice and assistance to the Committee in the preparation of studies, analyses and negotiations.

That the Chairman, on behalf of the Committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses and negotiations. (8)

The Committee voted in the affirmative. (8)

The Honourable Senator Kelly moved that the services of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade be retained to provide advice and assistance to the Committee in the preparation of studies, analyses and negotiations. (8)

Resolved in the affirmative. (8)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Barootes, Cottreau, Graham, Hays, Lang, McElman, Molgat et van Roggen. (8)

Également présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et Mme Carol Seaborn; M. Michel Dupuy, adjoint au leader de l'opposition au Sénat.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du Bureau des négociations commerciales:

M. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint.

Du ministère de la Justice:

M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. J. David Oulton, directeur général, Pétrole et planification d'urgence, Secteur des ressources énergétiques.

Conformément à son ordre de renvoi daté du 27 décembre 1988, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

MM. Nymark et von Finckenstein font chacun un exposé et, avec M. Oulton, répondent aux questions.

At 21 h 43, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 9 heures le mercredi 28 décembre 1988.

ATTESTÉ:

Que le président, au nom de l'assemblée, envoie le personnel de recherche pour la préparation d'études, d'analyses et de négociations.

Le président, puisque l'assemblée n'a pas été convoquée, fait le nécessaire pour assurer la disponibilité de ces services au Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, dans le cadre de son rôle de conseiller au Comité.

Que le président, au nom de l'assemblée, envoie le personnel de recherche pour la préparation d'études, d'analyses et de négociations.

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, December 27, 1988

[Text]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 6.35 p.m., to organize the activities of the committee.

Mr. Patrick Savoie (The Clerk of the Committee): Honourable senators, I see a quorum. The first item of business on the agenda is to elect a chairman for this committee. I am ready to receive nominations.

Senator Bosa: I nominate Senator Stewart (Antigonish-Guysborough) as chairman of this committee.

The Clerk of the Committee: Are there any further nominations? There being no other nominations, I declare the nominations closed.

It is moved by Senator Bosa that Senator John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) do take the chair of the committee as the chairman. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Clerk of the Committee: I declare the motion carried and I would ask Senator Stewart (Antigonish-Guysborough) to take the chair.

Senator John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Thank you, honourable senators. On this day of long speeches, I will break the tradition and simply say that I appreciate your confidence and that I will try to perform as chairman of your committee as efficiently as I can.

The next item on the agenda is the election of a deputy chairman.

Le sénateur Beaudoin: Honorable senators, je propose que l'honorable sénateur Jean Bazin soit élu vice-président du comité.

The Chairman: It is moved by Senator Beaudoin that Senator Bazin be nominated as deputy chairman of the committee. Are there any further nominations? In the absence of other nominations, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried and Senator Bazin is our deputy chairman.

The next item on the agenda is the appointment of a sub-committee on agenda and procedure, commonly known as a steering committee. My understanding, honourable senators, is that if we decide to do so, we can put this matter aside for this week or, if honourable senators would prefer, we can leave this item until later in this meeting until we have had an opportunity to discuss the tentative program which I believe has been arranged. I am just wondering whether there is any point in having a steering committee at all when so much of the work of that committee has been done as a result of an informal meeting of the members of this committee.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 27 décembre 1988

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 18 h 35 pour planifier ses activités.

M. Patrick Savoie, greffier du comité: Honorable sénateurs, je vois que nous avons le quorum. Le premier article à l'ordre du jour porte sur le choix d'un président. Je suis prêt à recevoir des mises en candidature.

Le sénateur Bosa: Je propose que le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) soit nommé à la présidence de ce comité.

Le greffier du comité: Y a-t-il d'autres mises en candidature? Comme il n'y en a pas, je déclare terminée la présentation des mises en candidature.

Le sénateur Bosa propose que le sénateur John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) soit nommé à la présidence du comité. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le greffier du comité: La motion est adoptée et j'invite le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough) à venir occuper le fauteuil.

Le sénateur John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (président) occupe le fauteuil.

Le président: Je vous remercie, honorable sénateurs. En ce jour où seront prononcés de longs discours, je romps avec la tradition et me contente de vous remercier de la confiance que vous me témoignez et de vous dire que j'essaierai d'assumer le mieux possible la présidence de votre comité.

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne l'élection d'un vice-président.

Senator Beaudoin: Honourable senators, I move that Senator Jean Bazin be appointed deputy chairman of this committee.

Le président: Le sénateur Beaudoin propose que le sénateur Bazin soit élu vice-président du comité. Y a-t-il d'autres mises en candidature? Comme il n'y en a pas, plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée et le sénateur Bazin est notre vice-président.

Le prochain article concerne la formation d'un sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure, appelé communément comité directeur. Je crois comprendre, honorable sénateurs, que nous pouvons décider soit de mettre cette question de côté pour cette semaine soit d'en discuter plus tard dans la séance quand nous aurons pu discuter du programme provisoire qui, je crois, a été arrêté. Je me demande simplement à quoi rimera un comité directeur alors qu'une si grande partie de son travail a déjà été accompli dans le cadre d'une réunion informelle de notre comité.

[Text]

Senator Frith: Mr. Chairman, that informal meeting was, in part, acting as a steering committee in the sense that it was representative of both sides and was attempting to do the work of a steering committee because of the time factor.

The Chairman: Yes, exactly. The question now is whether it is necessary to formally appoint a steering committee, or can we leave that matter aside for the moment?

Senator Bosa: I move, Mr. Chairman, that we leave the matter of the steering committee aside for the moment.

The Chairman: Very well then, if it is agreed, we will leave that matter aside for the moment.

The next item on the agenda is authorization to print the evidence of the committee. My suggestion is that we pass a motion authorizing the printing of 1,000 copies. Experience would suggest that that will be a satisfactory number. Perhaps some honourable senator would be prepared to move that motion?

Senator Stollery: Mr. Chairman, I so move.

The Chairman: It is moved by Senator Stollery that 1,000 copies of the proceedings of the committee be printed. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item on the agenda is the requirement of a motion to meet without a quorum. I anticipate that this will not be something on which I will have to rely. However, it might be that there will be occasion when it will be useful to have such a motion in our records. The motion reads as follows:

That, pursuant to Rule 70, the Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Is there an honourable senator who wishes to make that motion?

Senator Kelly: Mr. Chairman, I so move.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item on the agenda is the matter of appointing research staff for the committee. The motion that is proposed reads as follows:

That the Committee retain the services of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade as advisor to the Committee.

That the Chairman, on behalf of the Committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses and summaries.

Senator Bosa: Mr. Chairman, I so move.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Monsieur le président, cette réunion informelle jouait en partie le rôle d'un comité directeur dans une certaine mesure puisque des membres des deux partis y ont siégé et ont essayé d'accomplir le travail d'un comité directeur dans le peu de temps dont nous disposions.

Le président: Oui, exactement. Il s'agit maintenant de se demander s'il est nécessaire de nommer officiellement un comité directeur ou s'il est possible, de remettre la question à plus tard?

Le sénateur Bosa: Je propose, monsieur le président, que nous nous reportions pour l'instant à l'étude de la question du comité directeur.

Le président: Très bien. Si les sénateurs sont d'accord, nous remettrons cette question à plus tard.

Le prochain article concerne l'impression des délibérations du comité. Je propose que nous adoptions une motion autorisant l'impression de 1 000 exemplaires. L'expérience démontre que ce nombre devrait suffire. Quelqu'un voudrait-il proposer cette motion?

Le sénateur Stollery: Je la propose.

Le président: Le sénateur Stollery propose que 1 000 exemplaires des délibérations du comité soient imprimés. Les honnables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le prochain article porte sur la motion nous autorisant à siéger même s'il n'y a pas quorum. Je ne m'attends pas à devoir y recourir. Toutefois, il se pourrait qu'il soit utile qu'une telle motion soit consignée dans notre compte rendu. Voici le texte de la motion:

Que, conformément à l'article 70 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre les témoignages et en autoriser la publication en l'absence d'un quorum.

Est-ce que quelqu'un voudrait proposer la motion?

Le sénateur Kelly: Je la propose.

Le président: Les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le prochain point inscrit à l'ordre du jour concerne la nomination du personnel de recherche pour le comité. Voici le texte de la motion:

Que le comité retienne les services de conseillers du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur.

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel dans la préparation des études, des analyses et des résumés.

Le sénateur Bosa: Je la propose.

[Text]

Senator Stollery: Mr. Chairman, I would like to discuss this matter at length. Are we moving that motion now?

The Chairman: Senator Stollery, we do not have very much time at our disposal. My understanding is that we are aspiring to complete the work on this bill in this week. The proposal is made that the committee retains the services of that body and, secondly, that the chairman direct the research staff. There is a third facet to that motion which reads as follows:

That, pursuant to Rule 84, the Chairman be authorized to report expenses incurred by the Committee during the previous session.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, with respect to motion number 6 dealing with the research staff, I think it is necessary to engage the Parliamentary Centre in the circumstances. Senator Stollery said he would like to discuss this matter. Perhaps I might suggest that if he wishes to raise the matter in the new session, that that would be in order.

Senator Stollery: Yes, that would be convenient for me, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Senator Stollery. Perhaps some honourable senator would make that motion?

Senator Fairbairn: Mr. Chairman, I so move.

The Chairman: Senator Fairbairn has moved the motion with respect to the engagement of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs, the authority of the chairman to direct such staff in the preparation of studies, et cetera, and that the chairman be authorized to report expenses incurred by the committee during the previous session. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item on the agenda is the certification of accounts. The proposal reads as follows:

That the Chairman of the Committee, or in his absence, the Deputy Chairman, be authorized to certify accounts for payment on behalf of the Committee.

Is there some honourable senator who is prepared to make that motion?

Senator Hastings: Mr. Chairman, I so move.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item on the agenda is with respect to a budget for the committee. As you know, it is necessary to submit a budget for the committee to the Internal Economy Committee. I believe our clerk has anticipated this possible motion and is now distributing a possible budget.

Senator Kelly: Mr. Chairman, I am wondering whether it is necessary to deal with this matter at this particular meeting. It seems to me that, in the interests of time, we may want to

[Traduction]

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, j'aimerais discuter plus à fond de cette question. Proposons-nous cette motion maintenant?

Le président: Sénateur Stollery, nous ne disposons pas de beaucoup de temps. Je crois comprendre que nous espérons terminer l'étude de ce projet de loi cette semaine. Il est proposé que le comité retienne les services de cet organisme et que le président dirige le personnel de recherche dans ses travaux. Il y a un troisième aspect de cette motion qui se lit comme suit:

Que, conformément à l'article 84 du Règlement, le président soit autorisé à faire rapport des dépenses engagées par le comité au cours de la session précédente.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, en ce qui concerne la motion n° 6 concernant le personnel de recherche, je crois qu'il est nécessaire dans les circonstances de retenir les services du Centre parlementaire. Le sénateur Stollery aimera discuter de cette question. Permettez-moi de dire que s'il désire soulever cette question au cours de la prochaine session, cela serait dans les règles.

Le sénateur Stollery: Oui, cela me conviendrait monsieur le président.

Le président: Merci, sénateur Stollery. Quelqu'un pourrait peut-être proposer cette motion?

Le sénateur Fairbairn: Je la propose.

Le président: Le sénateur Fairbairn propose la motion concernant le recours aux services du Centre parlementaire pour les affaires étrangères, l'autorité du président de diriger le personnel dans la préparation des études, et ainsi de suite, ainsi que l'autorisation conférée au président de faire rapport des dépenses engagées par le comité au cours de la session précédente. Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le prochain point à l'ordre du jour concerne l'attestation des comptes. Voici le texte de la proposition:

Que le président du comité, ou en son absence, le vice-président, soit autorisé à attester les comptes à payer au nom du comité.

Quelqu'un est-il prêt à présenter la motion?

Le sénateur Hastings: Je la propose.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le prochain point est le budget du comité. Comme vous le savez, il est nécessaire de soumettre au Comité de régie interne un budget pour le comité. Notre greffier a prévu cette motion et distribue maintenant un budget provisoire, si je ne m'abuse.

Le sénateur Kelly: Monsieur le président, je me demande s'il est nécessaire de nous occuper de cette question au cours de la présente séance. Il me semble qu'étant donné les délais impars

[Text]

move ahead swiftly. I am asking, therefore, whether there is any way in which this matter could be set aside until this meeting is over.

Senator Frith: As long as the people who will be paid are prepared to work on staff.

Senator Kelly: It might be helpful if these expenses to cover this particular session are dealt with at this meeting. Then we could have a further meeting to deal with the budget for the whole year.

The Chairman: I believe this has been prepared on the basis of completing the current fiscal year ending March 31, 1989.

Senator Frith: That would include this week.

Senator Kelly: We are not then looking at a budget, we are looking at set of figures which describe what has already been spent, short of what will be spent for the balance of this fiscal year.

The Clerk of the Committee: These are the expenses which will be incurred from now on until the end of the fiscal year.

Senator Kelly: Up until March 31, 1989?

The Clerk of the Committee: Yes.

The Chairman: Perhaps the Clerk will tell me if I am correct in assuming that if we were to adjourn, let us say, at the end of this week or early next week, until some time early in March and the committee were not activated in a new session early in March, we would be spending only part of the amount.

The Clerk of the Committee: Yes.

Senator Kelly: Am I correct that this relates to an original budget which has not been updated to take into account the current circumstances and the foreseeable circumstances between now and March 31?

The Clerk of the Committee: Yes.

Senator Stollery: Am I correct that there is no distinction between the session and the fiscal year? We are in a session that, I assume, will end at the end of this week; but this budget that we are approving includes the items that we just discussed up until the end of the fiscal year and not actually until the end of the session.

The Clerk of the Committee: A budget has to run from April 1 to March 31.

The Chairman: If there is prorogation, then, of course, the committee will not be spending money after that prorogation.

Senator Stollery: If, in fact, this session is prorogued, when we return will we then be approving another budget and will the money which has not been spent be left unspent?

The Chairman: Yes.

Senator Stollery: We will then go through this process again.

The Chairman: If there were work for the committee to do after prorogation early in March and before March 31, there would be a budget to cover that and there would certainly have to be a new budget covering the period in the new fiscal year.

[Traduction]

tis nous souhaitions procéder rapidement. J'aimerais savoir s'il y aurait eu moyen de reporter cette question jusqu'après la tenue de la présente séance du comité.

Le sénateur Frith: Dans la mesure où ceux qui seront payés sont prêts à travailler.

Le sénateur Kelly: Il serait utile que les frais relatifs à cette session particulière soient réglés à la présente séance. Nous pourrions ensuite avoir une autre séance sur le budget de toute l'année.

Le président: Je pense que ce budget a été préparé pour l'année financière actuelle devant se terminée le 31 mars 1989.

Le sénateur Frith: Cela comprendrait donc cette semaine.

Le sénateur Kelly: Ce n'est pas un budget que nous examinons, mais seulement une série de chiffres portant sur ce qui a déjà été dépensé, moins ce qui sera dépensé pour le reste de l'année financière.

Le greffier du comité: Il s'agit des dépenses qui seront faites à partir de maintenant jusqu'à la fin de l'année financière.

Le sénateur Kelly: Jusqu'au 31 mars 1989?

Le greffier du comité: C'est exact.

Le président: Le greffier pourrait peut-être me dire si j'ai raison de penser que si nous ajournons, disons, à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine, jusqu'au début mars et que le comité ne reprenne pas ses travaux pour une nouvelle session au début de mars, nous ne dépenserions qu'une partie de ce montant.

Le greffier du comité: Oui.

Le sénateur Kelly: Ces chiffres se rapportent donc à un budget initial qui n'a pas été mis à jour et qui ne tient donc pas compte de la situation actuelle et de la situation à venir d'ici le 31 mars?

Le greffier du comité: Oui.

Le sénateur Stollery: Ai-je raison de dire qu'il n'y a aucune distinction entre la session et l'année financière? La session actuelle devrait, je suppose, se terminer à la fin de la semaine; ce budget que nous allons approuver comprend des articles de dépenses dont nous avons parlé et qui courront jusqu'à la fin de l'année financière et non pas jusqu'à la fin de la session.

Le greffier du comité: Tout budget couvre la période du 1^{er} avril au 31 mars.

Le président: S'il y a prorogation, il va sans dire que le comité ne dépensera pas d'argent après.

Le sénateur Stollery: Si en fait cette session est prorogée, devrons-nous, lorsque nous reviendrons, approuver un autre budget et ne pourrons-nous pas dépenser les fonds qui ne l'auront pas été?

Le président: C'est exact.

Le sénateur Stollery: Nous recommencerons alors tout ce processus.

Le président: Si des travaux étaient prévus pour le comité après la prorogation, au début de mars et avant le 31 mars, on prévoirait un budget à cet effet et il y faudrait certainement un

[Text]

Senator Kelly: What we are looking at is the approval of the difference between approximately \$111,000 and \$203,000 and, if it is necessary, that can be spent between now and the end of the fiscal year.

The Clerk of the Committee: I believe the relevant figure is \$37,404.

Senator Kelly: I am looking at the item on the second page which states, "Budgets approved for the fiscal year 1988-89, \$203,228.00" and "Expenditures to date, \$111,047.40."

The Chairman: That merely shows the amount of money available. This budget is not asking to spend the total amount of money available. It is anticipated that the expenditures will be \$37,000. Indeed, knowing what we do about the work that is likely to come from the Senate, the expectation is that even that amount will not be expended.

Senator Hastings: We are being told that this budget covers the period to March 31, 1989, yet all the calculations are based on the two months of January and February.

The Chairman: Those are in the fiscal year.

Are you prepared, honourable senators, to approve this request for a budget?

Senator Kelly: I would so move.

The Chairman: It is moved by Senator Kelly that the budget, as presented, be adopted. Is it agreed, honourable senators?

Honourable Senators: Agreed.

The Chairman: I now turn to the matter of travelling expenses for witnesses. My understanding—and I say this hoping to be corrected if I am wrong—is that we do not pay witnesses unless (a) we seek their attendance and (b) we are convinced that they are coming primarily in the interest of the committee rather than to present, in an interested way, their personal or corporate viewpoint. That is the tradition, is it not?

Senator Nurgitz: Yes.

The Chairman: Having said that, and not being corrected, is anyone prepared to move that, pursuant to Rule 83, reasonable travelling and living expenses be paid to witnesses invited to appear before the committee and that for such payment of expenses a maximum of three representatives per organization be established?

Senator Frith: I so move.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Honourable Senators: Agreed.

The Chairman: The next item on the agenda is "Other Matters." I believe the other matter which is probably at the top of the private agenda of each of us is proposed witnesses to be heard on Bill C-2 and our schedule.

[Traduction]

nouveau budget pour la période au cours de la nouvelle année financière.

Le sénateur Kelly: Nous devons en fait approuver la différence entre environ 111 000 \$ et 203 000 \$, ce qui, au besoin, pourra être dépensé d'ici la fin de l'année financière.

Le greffier du comité: Je crois que le montant qui nous intéresse est 37 404 \$.

Le sénateur Kelly: Je me reporte à l'article de la deuxième page qui indique, «Budgets approuvés pour l'année financière 1988-1989, 203 228 \$» et «Dépenses jusqu'à ce jour, 111 047,40 \$».

Le président: Cela indique tout simplement le montant disponible. Ce budget ne vise pas à permettre de dépenser le montant total disponible. Il est prévu que les dépenses s'élèveront à 37 000 \$. En fait, compte tenu de ce que nous savons des travaux qui doivent nous arriver du Sénat, il est probable que même ce montant ne sera pas dépensé.

Le sénateur Hastings: On nous dit que ce budget vise la période se terminant le 31 mars 1989 et pourtant tous les calculs portent sur les mois de janvier et de février.

Le président: Il s'agit des mois de l'année financière.

Êtes-vous prêts, honorables sénateurs, à approuver cette demande de budget?

Le sénateur Kelly: J'en fais la proposition.

Le président: Le sénateur Kelly propose que le budget, tel que présenté, soit adopté. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Je passe maintenant à la question des frais de voyage des témoins. Si je comprends bien, et n'hésitez pas à me reprendre si je me trompe, nous ne payerons pas les témoins avant (a) de leur avoir demandé de se présenter et (b) d'être sûrs qu'ils viennent dans l'intérêt du comité avant tout et non pour présenter, de façon intéressée, leur point de vue personnel ou celui de leur société. C'est la tradition je pense, n'est-ce pas?

Le sénateur Nurgitz: Oui.

Le président: Ceci dit, et comme personne ne m'a repris, pourrais-je demander à un sénateur de proposer, conformément à l'article 83 du Règlement, que les frais raisonnables de voyage et de logement soient payés aux témoins invités à comparaître devant le Comité et que l'on n'invite pas plus que trois représentants de chaque organisme?

Le sénateur Frith: J'en fais la proposition.

Le président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: Le point suivant inscrit à l'ordre du jour est «Autres questions». Si je ne me trompe pas, l'autre question qui figure en première place sur l'ordre du jour de chacun d'entre nous vise les témoins qu'il est proposé d'entendre à propos du projet de loi C-2, ainsi que notre programme.

[Text]

As members of the committee know, an informal meeting of members of the committee took place last Thursday and some preliminary guidance was given to Mr. Peter Dobell as to the areas on which the committee was likely to want to concentrate and as to the witnesses whom the members of the committee thought would be helpful to us.

I will ask Mr. Dobell at this point to report to the committee and what he proposes as the schedule and program of witnesses. He will tell us what he has been able to arrange in a tentative way.

Mr. Peter Dobell, Director, Parliamentary Centre: Mr. Chairman, has a text been circulated?

The Chairman: Not yet.

Mr. Dobell: The first request at the informal meeting was that either this evening, if the committee were able to meet, or tomorrow morning, there should be a meeting with officials to review, in a rather formal way, the actual legislation, Bill C-2. That will be happening this evening starting at 8 o'clock. The officials will continue tomorrow morning for as long as that is wished.

The group indicated that there were five subjects on which they would like to hear particular testimony. The five were adjustment assistance; agriculture; financial services or, rather, services and, particularly, the question of temporary entry visas; energy; countervail and anti-dumping.

I was also asked to ascertain whether witnesses could be found from outside of government to give testimony in these areas.

Two other requests were made: One that Mr. de Grandpré be invited, and, secondly, that a senior official of the International Energy Agency in Paris be invited. I indicated at that meeting that I was neither in a position to approach Mr. de Grandpré, who was chairing a committee appointed by the government, nor in a position to approach the International Energy Agency.

I think it would be most helpful if I were to go through the proposed timetable. The proposed subject for discussion tomorrow morning is temporary entry regulations. That will be after the committee feels it has had a general discussion of the bill. This subject is one on which there is very little knowledge. Four witnesses from the private sector were identified as being reasonably well informed. All four of them had been witnesses before the committee in August and September. In discussing this matter with the anticipated chairman, it was agreed that it was preferable not to invite back people who had already met with the committee. In the circumstances, I have set up meetings with officials from both the Department of Employment and Immigration and from the TNO.

The afternoon is to be devoted to adjustment assistance. The meeting will begin with the Canadian Labour Congress. The Executive Vice-President, Dick Martin, and two other senior officials of the CLC have agreed to appear. It is worth noting that the initial reaction by the CLC was one of rejection. The CLC was closed last Thursday when I first approached them.

[Traduction]

Les membres du comité ne sont pas sans savoir que les membres du comité se sont réunis officieusement jeudi dernier et que des consignes préliminaires ont été données à M. Peter Dobell au sujet des domaines sur lesquels le comité souhaiterait s'attarder et des témoins qui, de l'avis des membres du comité, lui seraient utiles.

J vais demander maintenant à M. Dobell de faire rapport au comité et de nous faire part de ce qu'il propose comme liste et programme des témoins. Il va nous dire ce qu'il a pu organiser pour le moment.

M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire: Monsieur le président, a-t-on fait circuler le document?

Le président: Pas encore.

M. Dobell: Lors de la rencontre officielle, il a tout d'abord été demandé que dès ce soir, si le comité pouvait se réunir, ou demain matin, il soit prévu une rencontre avec certaines personnes pour examiner, de façon plutôt officielle, le projet de loi proprement dit, soit le projet de loi C-2. Nous allons commencer cet examen dès ce soir à partir de 20 heures. Les personnes invitées poursuivront demain matin et ce, aussi longtemps qu'elles le désirent.

Le groupe a indiqué vouloir entendre des témoignages sur cinq sujets en particulier. Il s'agit de l'aide à l'adaptation; de l'agriculture; des services financiers ou, plutôt, des services et, plus précisément, de la question des visas de séjour temporaire; de l'énergie; des droits compensateurs et des mesures antidumping.

On m'a également demandé de voir à faire venir des témoins n'appartenant pas au gouvernement.

Deux autres demandes ont été faites: D'une part, que M. de Grandpré soit invité et, d'autre part, qu'un cadre supérieur de l'Agence internationale de l'énergie à Paris le soit également. J'ai indiqué à cette rencontre que je ne pouvais pas communiquer avec M. de Grandpré, qui présidait un comité constitué par le gouvernement et que je ne pouvais pas non plus communiquer avec l'Agence internationale de l'énergie.

Je pense qu'il serait très utile de passer en revue le calendrier prévu. Les règlements relatifs au séjour temporaire sont le sujet qu'il est proposé de débattre demain matin, après une discussion générale du projet de loi. On connaît très peu de choses à ce sujet. On a dit de quatre témoins du secteur privé qu'ils étaient raisonnablement bien informés. Ils ont tous les quatre comparu devant le Comité au mois d'août et au mois de septembre. Au cours des discussions tenues à ce sujet avec le président éventuel, il a été convenu de ne pas inviter des personnes qui ont déjà comparu devant le comité. Par conséquent, j'ai organisé des rencontres avec des représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ainsi que du Bureau des négociations commerciales.

L'après-midi sera consacré aux programmes d'aide à l'adaptation. Le premier témoin sera le Congrès du travail du Canada, représenté par le vice-président administratif, M. Dick Martin, et par deux autres des cadres supérieurs. Il convient de mentionner que le CTC a d'abord refusé notre invitation. Ses bureaux étaient fermés jeudi dernier lorsque j'ai

[Text]

There has been an intensive review going on within the CLC as a result of some reflections following the last election. They changed their mind the following day and decided that they would like to appear. At 3 o'clock we will hear from the Economic Council. Judy Maxwell, the chairman, and Paul Gorecki, who was the study director of a major project they did on adjustment assistance and released during the summer, will appear.

The informal groups suggested that I inquire about the possibility of a chief executive officer of a company appearing. After exploring the matter, I concluded that the problem in approaching a chief executive officer is that while he is familiar with the situation of his own company, and possibly the industry if it has common problems, he would not be in a position to comment on the situation across the economy. I then approached the Canadian Chamber of Commerce, which has completed a study. Their office was closed and none of the officials, including the president, who were knowledgeable in this area, were to be in Canada. I then approached the Canadian Manufacturers' Association, and they too were closed. The president or executive director, whatever his title is, was initially prepared to come, but on reflection concluded that he had not done any work on the matter and that he would not be a good witness. So I finally decided that the Economic Council would give the best overall presentation on the subject. In discussions with Senator Stewart we decided that we would suggest the form that after each session with representatives from the private sector the officials or specialists who sat through the meeting would be available if the committee wished to direct questions to them. Officials from Employment and Immigration and TNO would be available at the conclusion of these first two sessions. That would conclude the afternoon.

Let us now go to the evening. I was asked to approach the Canadian Federation of Agriculture. The president, Don Knorr, has appeared before the committee. He resides in the interior of B.C. We pressed him strongly, but he took the position that he was not prepared to come. I think the situation is that not only is it a considerable distance for him to travel, but he was being offered a fairly short period of time in which to prepare. Senators will recollect from the previous session that the federation is divided. Segments of the federation favour free trade and other segments are strongly opposed to free trade. It puts the president in a fairly difficult position. We attempted to approach the one vice-president who has a general mandate. The other vice-presidents are all heads of segments of the industry. He lives somewhere in rural Alberta and had gone away without indicating where he was going. So, as an alternative, we will receive from the Canadian Federation of Agriculture and from the Canadian Egg Marketing Agency statements reviewing the positions that they took when they appeared before this committee in August and September and indicating with considerable precision where there has been a response from the government and where there has not. You should then be able to direct questions to officials from the Department of Agriculture and, presumably, from the TNO as

[Traduction]

appelé la première fois. On sait que cet organisme a entrepris des études approfondies sur la question par suite des dernières élections. Ses représentants ont changé d'avis le lendemain et ont décidé d'accepter l'invitation. À 15 heures, nous aurons des nouvelles du Conseil économique. Comparaîtront M^{me} Judy Maxwell, présidente du Conseil, et M. Paul Gorecki, directeur d'une importante recherche que le Conseil a faite sur les programmes d'aide à l'adaptation, recherche qui a été publiée pendant l'été.

Les groupes non officiels ont proposé que j'étudie la possibilité d'inviter un président d'entreprise. Après examen de la question, je me suis rendu compte qu'inviter un président d'entreprise faisait problème puisque, même s'il connaît bien la situation de sa propre compagnie, voire de l'industrie à laquelle appartient l'entreprise, le chef d'entreprise invité ne serait pas en mesure de traiter de l'économie dans son ensemble. J'ai communiqué ensuite avec la Chambre de commerce du Canada, qui a également publié une étude sur le sujet. Ses bureaux étaient fermés et aucun de ses représentants, y compris le président, qui possède des connaissances en la matière, n'étaient au Canada. J'ai ensuite contacté l'Association des manufacturiers canadiens, mais ses bureaux étaient aussi fermés. Son président ou directeur administratif—je ne connais pas son titre exact—était dans un premier temps disposé à comparaître, mais après réflexion, il s'est rendu compte qu'il n'avait fait aucune recherche sur la question et ne serait donc pas un bon témoin. C'est ainsi que j'ai décidé que le Conseil économique pourrait donner le meilleur point de vue global sur la question. Après en avoir discuté avec le sénateur Stewart, j'ai opté pour la formule suivante: exposé fait par les représentants du secteur privé et suivi de questions adressées aux représentants du gouvernement ou aux spécialistes présents. À la fin des deux premières séances, des représentants d'Emploi et Immigration et du Bureau des négociations commerciales seraient à notre disposition. Ainsi prendrait fin l'après-midi.

En soirée maintenant. On m'a demandé de contacter la Fédération canadienne de l'agriculture. Son président, M. Don Knorr, a déjà comparu devant le Comité. Il réside en Colombie-Britannique, en province. Nous l'avons fortement pressé de comparaître, mais il a rejeté notre offre. On le comprend facilement: la distance qu'il aurait à parcourir est considérable et nous ne lui avons pas donné beaucoup de temps pour se préparer. Les sénateurs présents à la dernière séance se souviendront que la Fédération est divisée. En effet, certains éléments de cette dernière sont en faveur du libre-échange, tandis que d'autres y sont fortement opposés. Le président est donc entre l'enclume et le marteau. Nous avons tenté de communiquer avec celui des vice-présidents dont le mandat est général. Les autres vice-présidents sont tous chefs de secteurs de l'industrie. Ce vice-président habite la campagne albertaine et était parti sans laisser d'adresse où le joindre. Comme solution de rechange, nous recevrons de la Fédération canadienne de l'agriculture et de l'Office canadien de commercialisation des œufs des déclarations comportant un résumé des positions qu'ils avaient adoptées au moment de leur comparution en août et en septembre et mentionnant avec d'amples détails les mesures prises par le gouvernement et celles qu'il n'a pas prises. Vous pourrez alors poser des questions aux représentants

[Text]

to why the government has not moved in some of the areas that the CFA and CEMA solicited.

The Chairman: Did you say Don Knorr? Is he still the president?

Mr. Dobell: There was a challenge, but he won out.

The Chairman: So the man who appeared here last summer is still the president and he was unwilling to appear before this committee?

Mr. Dobell: That is right. Earlier I indicated that there had been a request that someone be invited from the International Energy Agency.

Senator Frith: Is this for Thursday?

Mr. Dobell: No, we are still on Wednesday evening. I had indicated I was not prepared to make that approach. I knew that it would not succeed given the short period of time and that the people would have to come from Paris. So what I did was to make tentative arrangements with a Professor Glen Toner of Carleton University. He wrote a book on the politics of energy which was published last year. He specializes in the International Energy Agency and last year wrote a paper analyzing the sharing arrangements under the International Energy Agency and their implications for Canada and comparing the situation under the Free Trade Agreement. So he is tentatively available at the end of the day on Wednesday, if that is the committee's wish.

I was specifically asked to approach Mitchell Sharp, and he will appear the following morning. I was asked to ask him if he would talk about the question of countervail and anti-dumping. He said that he was prepared to come, but that he would much prefer to talk about energy and proceeded to express some interest in views which were an extension of views that I had not previously heard from anyone else. I think you would find them interesting. So at this point he will be coming to talk primarily about energy. Again, I discussed this with Senator Stewart. That is what I have scheduled for 9 o'clock Thursday morning. Officials from the Trade Negotiations Office and the Department of Energy, Mines and Resources will also be sitting through that meeting. If senators decided to hear from Glen Toner, he would also sit through that meeting.

The last subject not yet covered is countervail and anti-dumping. At 10.30 a.m. Thursday morning, we have arranged for the appearance of two witnesses, both of the name Clark. Mr. Mel Clark is a retired public servant who used to work in the GATT negotiations. Peter Clark, also a retired public servant, also worked in GATT but is somewhat younger and is now a consultant working in the trade field. Incidentally, he was the adviser on the first successful Canadian countervail action against the United States. The two witnesses will be appearing together. They have been asked to talk about the Canadian experience with countervail and anti-dumping. I suspect that Mel Clark will speak somewhat more broadly. Again, officials will be present on that occasion and can respond to questions afterwards.

[Traduction]

du ministère de l'Agriculture et, sans doute, à ceux du Bureau des négociations commerciales, pour savoir pourquoi le gouvernement n'a pas réagi dans le sens préconisé par ces organismes.

Le président: Avez-vous dit Don Knorr? Est-il toujours présent?

M. Dobell: Sa présidence a été contestée, mais il est demeuré en poste.

Le président: Celui qui a comparu devant nous l'été dernier est toujours président de la FCA et il n'est pas disposé à comparaître devant le Comité?

M. Dobell: C'est exact. J'ai mentionné plus tôt que l'on nous a demandé d'inviter un représentant de l'Agence internationale de l'énergie.

Le sénateur Frith: Pour jeudi?

M. Dobell: Non, mercredi soir. J'ai déjà dit que je ne voulais pas inviter cet organisme. Je savais qu'il serait difficile de le faire, compte tenu du délai très court et du fait que ses représentants auraient à venir de Paris. J'ai donc conclu une entente provisoire avec le professeur Glen Toner de l'université Carleton, auteur d'un livre sur les politiques énergétiques qui a été publié l'an dernier. Il se spécialise dans les questions liées à l'Agence internationale de l'énergie et a rédigé il y a un an un article où il analyse les ententes de partage administrées par l'Agence internationale de l'énergie et leurs répercussions pour le Canada, et où il compare ce mécanisme avec l'Accord de libre-échange. M. Toner pourrait être à la disposition du Comité à la fin de la journée, mercredi.

On m'a demandé aussi d'inviter M. Mitchell Sharp, qui comparaîtra dans la matinée suivante. Je lui ai demandé de parler des droits compensateurs et antidumping. Il a dit qu'il viendrait, mais qu'il aimerait mieux parler de l'énergie et a mentionné ensuite son intérêt pour des idées qui sont le prolongement de points de vue inédits. Je crois que vous trouverez ces points de vue intéressants. Il nous parlera donc principalement d'énergie. Encore une fois, j'en ai discuté avec le sénateur Stewart. Voilà ce qui est prévu pour 9 heures jeudi matin. Seront également présents des représentants du Bureau des négociations commerciales et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. M. Glen Toner pourrait également être là si les sénateurs le désirent.

La dernière question dont on n'a pas encore parlé est celle des droits compensatoires et des droits antidumping. Pour 10 h 30, jeudi matin, nous avons invité deux témoins qui portent tous deux le nom de Clark. M. Mel Clark est un fonctionnaire à la retraite qui travaillait aux négociations du GATT. M. Peter Clark, aussi fonctionnaire à la retraite, travaillait également au GATT, mais il est un peu plus jeune et est maintenant expert-conseil en matière commerciale. En passant, il était conseiller lorsque le Canada a réussi pour la première fois à imposer des mesures compensatoires aux États-Unis. Les deux témoins comparaîtront ensemble et, comme on le leur a demandé, ils parleront de leur expérience dans le domaine des droits compensatoires et antidumping. Je présume que M. Mel Clark donnera un exposé plus général. Encore une fois, des res-

[Text]

I was told this morning that Mr. de Grandpré had been approached and was available to appear on Thursday afternoon. I proposed 2 o'clock, at which time he will be speaking on his task force. Senators had also requested that Mr. Crosbie be invited and he has been scheduled to follow Mr. de Grandpré at some time between 3 and 4 o'clock.

I have not scheduled anything for Thursday evening. Senators should be aware that the Assembly of First Nations, which is the major Indian organization in Canada, has been pressing hard and frequently for a hearing before this committee. They wish to speak on matters across the board rather than on specific subjects. It has been suggested that, unless they were to speak on specific subjects, probably they should not be scheduled. However, they continue to press for an appearance before the committee and they also want to bring all of their leadership from across Canada to Ottawa. If the committee should decide to hear from them, there will be time to do so on Thursday evening.

The Chairman: I think that gives the members of the committee some notion of what is before them. What is their reaction to what has been proposed?

Senator Fairbairn: Mr. Chairman, on the question of adjustment policy, would you entertain a suggestion to hear from the minister responsible, the Honourable Barbara McDougall?

The Chairman: Your suggestion is that Thursday afternoon, after Mr. de Grandpré appears, the Honourable Barbara McDougall should appear? All right, that is a possible addition to our list.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I have some comments to make with respect to two possible witnesses. It was my hope that we would hear from someone in authority at the International Energy Agency to speak about the emergency provisions for sharing, and so on. I am not certain that I want to hear from anyone else. It has been said that Professor Toner has written on this subject. I could easily take a book out of the library and inform myself on what he has written rather than tie up the committee on this point. I do not think he would be able to provide the authoritative commentary that I think the committee needs.

Secondly, while I would be most interested in hearing Mitchell Sharp, I am not sure that we need any further testimony on the energy provisions of the Free Trade Agreement, unless he can provide some new insight that would be of value to us. I notice that the appearance of Professor Toner is to be confirmed and, in the case of the Honourable Mitchell Sharp, if the invitation has gone and been accepted it would be a matter of courtesy to hear from him and we ought to consider doing so.

I believe that we are to be well served in the area of adjustment and, possibly, on countervail and anti-dumping, but I suggest that we may be an hour and a half on the short side.

[Traduction]

ponsables du gouvernement seront présents et pourront répondre aux questions par la suite.

On m'a dit ce matin que M. de Grandpré a été invité et qu'il pourra comparaître jeudi après-midi. J'ai proposé qu'il comparaîsse à 14 heures et qu'il nous parle du groupe de travail dont il fait partie. Les sénateurs ont également demandé que l'on invite M. Crosbie, qui suivra M. de Grandpré entre 15 et 16 heures.

Rien n'est prévu pour jeudi soir. J'informe aussi les sénateurs que l'Assemblée des Premières nations, principale organisation d'autochtones du Canada, a fait pression fortement et souvent pour obtenir une audience auprès du Comité. Ses représentants ont l'intention de parler de questions d'ordre général plutôt que de sujets particuliers. On a proposé de ne pas les inviter, à moins qu'ils traitent de questions particulières. Toutefois, ils continuent de faire pression et ils veulent que soient présents tous les dirigeants de l'organisme d'un bout à l'autre du Canada. Si le Comité décide de les inviter, il pourra le faire pour la soirée de jeudi.

Le président: Voilà, je crois que vous avez maintenant une bonne idée du calendrier des travaux. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Fairbairn: Monsieur le président, au sujet de l'adaptation, accepteriez-vous la proposition voulant que nous entendions la ministre responsable de cette question, Mme Barbara McDougall?

Le président: Vous proposez que, jeudi après-midi, après M. de Grandpré, comparaisse l'honorable Barbara McDougall? D'accord, on pourrait ajouter son nom sur la liste.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'ai des observations à faire à propos de deux témoins éventuels. J'espérais que nous entendrions un dirigeant de l'Agence internationale de l'énergie, qui aurait traité des dispositions sur le partage en cas d'urgence, etc. Je ne sais pas s'il convient d'inviter un autre témoin à sa place. Certes, le professeur Toner a écrit sur le sujet, mais on pourrait facilement aller à la bibliothèque et consulter ses ouvrages en la matière au lieu de consacrer du temps du Comité sur ce point. Je ne crois pas qu'il serait en mesure de faire le genre d'observations dont a besoin le Comité.

En deuxième lieu, même s'il serait des plus intéressants d'entendre M. Mitchell Sharp, je ne suis pas convaincu que nous ayons encore besoin d'informations sur les dispositions énergétiques de l'Accord de libre-échange, sauf si M. Sharp peut nous donner un point de vue inédit qui nous soit utile. Je note que M. Toner n'a pas encore confirmé sa présence. Quant à M. Mitchell Sharp, je ne sais pas si l'invitation a été faite ni si elle a été acceptée; quel que soit le cas, il conviendrait qu'il la confirme ou que nous communiquions avec lui.

J'estime que nous aurons des témoins de premier ordre sur la question de l'adaptation et, peut-être, sur celle des droits compensatoires et antidumping. Toutefois, je crois qu'il pourrait nous manquer une heure et demie.

[Text]

Those are my comments, thank you, Mr. Chairman.

Senator Hays: Mr. Chairman, I am not a member of the committee, so you will, perhaps, receive my comments in that light. I did not hear whether the committee would devote a meeting to Chapter Eighteen of the agreement, which deals with provisions by which to settle disputes between the parties. Perhaps one of the most interesting ways in which to focus upon Chapter Eighteen might be in the context of the energy component of the agreement. I just wanted to make that comment. It may be a useful course of inquiry if the committee were to focus in on this subject in that way.

The Chairman: Is there anything else anyone wishes to suggest? Then let us deal with these items as they came about. First, we propose that the Honourable Barbara McDougall be asked to appear before the committee with regard to adjustment programs. Presumably we would hear her after we hear from Mr. de Grandpré. What is the reaction of the committee to this suggestion?

Senator Frith: On the subject of services, we have some people appearing from the department. If the committee wishes to hear the policy side of that question, perhaps the proper thing to do would be to ask her to appear. We will be hearing from Mr. Crosbie on another topic and I think such a course of action would be appropriate.

Mr. Dobell: This is really a new proposition and I have no idea whether Mrs. McDougall is in Canada at this time. I could probably find the answer to that question for the committee by tomorrow morning.

The Chairman: I take it, then, that it is the request of the committee that the Honourable Barbara McDougall appear. The ideal time for her to do so, from our point of view, would be Thursday afternoon.

Mr. Dobell: Mr. Crosbie is still to appear, is he?

The Chairman: That is my understanding, yes.

Senator Frith: In the event that she cannot appear, has she a minister of state who could come before the committee?

Mr. Dobell: Her minister of state right now is Ms. Vézina and she has broken her leg.

The Chairman: We have heard Senator MacEachen's suggestion with regard to the International Energy Agency. As I recall the informal discussion, Senator Doody, on behalf of the government, was going to facilitate the invitation and appearance of Mr. de Grandpré and a witness from the IEA. Mr. de Grandpré is coming. Do you know if this question was raised with the government and do you know what, if any, problem has resulted in no one's appearance from the IEA? What is the problem in that regard?

Mr. Dobell: I have been told that a decision was taken that this was an international agency and, therefore, it was not someone that the Canadian government could direct to come in the way that they could with Mr. de Grandpré, and that, therefore, the committee should make its request directly.

[Traduction]

Voilà pour mes observations. Je vous remercie, monsieur le président.

Le sénateur Hays: Monsieur le président, je ne suis pas membre du Comité, mais je me permets de faire les remarques suivantes. Je n'ai pas entendu si le Comité consacrera une séance au chapitre dix-huit de l'accord, qui traite des dispositions relatives au règlement des différends. La meilleure façon d'aborder le chapitre dix-huit pourrait être de le faire dans le cadre des dispositions énergétiques de l'accord. Je voulais simplement faire cette observation. Il pourrait être utile au comité de traiter ainsi de ce sujet.

Le président: D'autres propositions? Nous traiterons donc de ces points dans l'ordre où ils ont été proposés. D'abord, nous proposons d'inviter Mme Barbara McDougall à comparaître devant le comité au sujet des programmes d'adaptation. Elle pourrait comparaître juste après M. de Grandpré. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Frith: Pour ce qui est des services, nous avons invité des représentants du ministère. Si le comité désire avoir des renseignements sur les politiques du ministère, la meilleure chose à faire serait peut-être d'inviter Mme McDougall. Comme M. Crosbie nous parlera d'un autre sujet, je crois qu'il serait approprié d'inviter Mme McDougall pour nous parler de cette question.

M. Dobell: C'est une proposition tout à fait nouvelle et je n'ai aucune idée si Mme McDougall est au Canada à l'heure actuelle. Je pourrais me renseigner pour le comité d'ici demain matin.

Le président: Je présume alors que le comité aimerait inviter Mme Barbara McDougall. Le meilleur moment pour sa comparaître serait jeudi après-midi.

M. Dobell: M. Crosbie doit-il toujours comparaître?

Le président: Autant que je sache, oui.

Le sénateur Frith: Si Mme McDougall ne peut comparaître, y a-t-il un ministre d'État qui pourrait le faire à sa place?

M. Dobell: Ce serait Mme Vézina, mais elle s'est fracturé une jambe.

Le président: Le sénateur MacEachen a proposé d'inviter l'Agence internationale de l'énergie. Si je me rappelle les discussions non officielles, le sénateur Doody, au nom du gouvernement, devait inviter M. de Grandpré et un témoin de l'IEA à comparaître devant le comité. M. de Grandpré viendra. Savez-vous si l'on a parlé de cette question au gouvernement et pourquoi aucun représentant de l'IEA recomparaîtra devant le comité? Quel est le problème?

M. Dobell: On m'a dit qu'il s'agissait d'une agence internationale, que le gouvernement canadien, par conséquent, ne pourrait enjoindre à cette personne de comparaître comme il peut le faire dans le cas de M. de Grandpré et qu'il vaudrait donc mieux que le Comité présente lui-même sa demande.

[Text]

Senator Frith: Does the Canadian government pay any of the budget of the IDA?

Mr. Dobell: Oh, yes, it must.

Senator Frith: Do they not have anyone here in Canada?

Mr. Dobell: I do not believe so.

Senator Barootes: Mr. Chairman, may I make a comment on the problem Senator MacEachen and Mr. Dobell raised? I think it was also raised by Senator Hays. It is obvious that you are unlikely to entice somebody from Paris to appear. It would be difficult. There is some interest in how energy will impact on the future, as you mentioned in your address this afternoon, both with our friends on the board and elsewhere, and also in how we are going to interpret the proportionality clause. Senator Hays raised the matter of having a particular interest in this. If we are unable to tidy this up completely, because you suggested Mr. Toner was inappropriate at the present time and Mitchell Sharp wants to speak on something that is not the subject matter we wish, how would it be if we thought seriously, as there are at least three people from the Energy and Natural Resources Committee here, that such a subject might be suggested as a thorough investigation that might be undertaken with invitations to these people when we reassemble? It is obvious we are not going to do much about the bill itself, but it would be interesting and perhaps helpful to Canada, and to the government, if we did that kind of study. I would ask Senator Hastings if he has a comment to make.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Le gouvernement canadien contribue-t-il au budget de l'IEA?

M. Dobell: Fort probablement.

Le sénateur Frith: Il n'y a aucun représentant de cet organisme au Canada?

M. Dobell: Je ne pense pas.

Le sénateur Barootes: Monsieur le président, me permettez-vous d'intervenir au sujet de la question soulevée par le sénateur MacEachen et par M. Dobell? Je pense que le sénateur Hays y a également fait allusion. Il est évident que vous ne réussirez probablement pas à attirer ici un témoin de Paris. Ce serait difficile. Comme vous l'avez mentionné cet après-midi, nos amis de l'Office de l'énergie et d'autres se demandent si, en ce qui concerne l'énergie, nous n'avons pas hypothéqué notre avenir; on s'inquiète également de la manière dont sera interprété l'article relatif à la proportionnalité. Le sénateur Hays a dit qu'il s'y intéressait tout particulièrement. Si nous sommes incapables de tirer cette question au clair, étant donné que vous avez laissé entendre qu'il ne convenait pas à ce moment-ci d'inviter M. Toner et que M. Mitchell Sharp désire parler d'un sujet autre que celui dont nous voulons traiter, que diriez-vous d'envisager sérieusement l'idée—comme il y a, ici, au moins trois personnes qui font partie du Comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles—de faire de cette question le sujet d'une enquête approfondie? Nous pourrions alors inviter ces personnes lorsque nous nous réunirons de nouveau. Il est évident que nous ne pourrons faire beaucoup en ce qui a trait au projet de loi lui-même, mais nous pourrions peut-être faire œuvre utile, pour le Canada et le gouvernement, en réalisant ce type d'étude. J'aimerais savoir ce qu'en pense le sénateur Hastings.

Le président: Le sénateur MacEachen, qu'en pensez-vous? Je me préoccupe de notre tâche immédiate, qui est l'étude du projet de loi C-2, et je pense qu'on veut, en général, que le Sénat en finisse vers la fin de cette semaine avec ce projet de loi.

Le sénateur Nurgitz: Bonne idée.

Le président: La question que je pose au sénateur MacEachen est la suivante: la comparution d'un représentant de l'IEA est-elle essentielle pour accéder à ce qui semble être le vœu de la majorité?

Le sénateur MacEachen: Non. Je ne dis pas que le projet de loi ne sera pas adopté cette semaine si quelqu'un de l'IEA ne comparaît pas, mais je ne suis pas très convaincu par l'explication selon laquelle le gouvernement outrepasserait son rôle en demandant à un membre de l'Agence de comparaître. Après tout, de nombreux Canadiens travaillent à Paris et connaissent ces agences. Nous avons probablement un représentant à l'Agence internationale de l'énergie. Il est probablement trop tard, maintenant, pour que le Comité puisse faire quoi que ce soit. C'est mardi aujourd'hui. Toutefois, ma réponse est non, ce n'est pas essentiel; par contre, je ne vois pas pourquoi je devrais écouter M. Toner ou même l'inviter ici puisqu'il n'a pas un statut comparable aux directeurs de l'Agence.

Le sénateur Bazin: Je suis d'accord avec le sénateur MacEachen au sujet de M. Toner. Par ailleurs, en ce qui concerne M.

The Chairman: Senator MacEachen, what is your opinion? I am concerned with the immediate task, which is Bill C-2, and I take it that there is a general willingness to try to have that bill clear the Senate later this week.

Senator Nurgitz: Good idea.

The Chairman: My question to Senator MacEachen is: Is the appearance of someone from the IEA essential to the accomplishment of what seems to be the common intention?

Senator MacEachen: No. I am not going to say that the bill will not get through this week if we do not get someone from the IEA, but I do not find, I must say, that the explanation is very convincing that the government could not take a proactive role in getting a member of the agency. After all, we have many Canadians working in Paris who know these agencies. We probably have a representative there at the Energy Agency. It is probably too late now for the committee to do anything. It is Tuesday. However, my answer is no, it is not essential, but I do not see why I should listen to Professor Toner or have him here when he does not have the authority that an executive of the agency would have.

Senator Bazin: I would agree with Senator MacEachen concerning Professor Toner on the one hand. Secondly, on the

[Text]

question of Mitchell Sharp, it may well be, that the invitation has gone out. If it has, it would be more difficult. It might be better to try to schedule Barbara McDougall if she is available to fill in that Thursday morning slot, or to appear on Thursday morning instead of pushing everything back on Thursday afternoon. If Mr. de Grandpré is here at 2 o'clock, it may take more than one hour, and if Mr. Crosbie comes in afterwards, we are then pushing into late Thursday, and I do not know if the minister would be available then. However, it might be an idea to see if she could be available on Thursday morning to replace, or take some time on the schedule that was allocated to Mitchell Sharp.

The Chairman: The next question I was going to raise was the question of Mr. Sharp. I am going to call on Mr. Dobell to say something on this possible witness.

Mr. Dobell: I was asked to approach him and to invite him to speak on countervail and anti-dumping. He said he would be available to appear before us, although he really did not think he had anything to say on countervail and anti-dumping, but that he would, however, include some remarks on that subject. He did say that he had been doing some work on the proportionality question and particularly on problems faced by the NEB, if it is monitoring, because it then must monitor not only Canadian consumption but imputed American consumption. The analysis sounded quite interesting. It was briefly expressed. It was clear from past experience with Mitchell Sharp that he is going to talk about what he is going to talk about. My original notes have been to the effect of Mitchell Sharp mainly on energy. He has accepted. I obviously could still phone him and say that the committee, on reflection, has decided it could use that time another way. However, it is possible to limit the time with him so as to have more time on the anti-dumping and countervail. In other words, we could terminate that meeting by 10, leaving two hours with the other witness.

The Chairman: That would seem to be an acceptable solution with regard to that proposal.

Senator Hays is proposing additional witnesses, as I understand it, particularly on Chapter 18. Is that correct, senator?

Senator Hays: Mr. Chairman, I think it would be useful to examine energy in the context of Article 18 and what has been characterized as the vexed notion of going outside of the four corners of the agreement to deal with the undoubtedly problems we would have in a situation of energy shortage. I think it is the same thing perhaps on Senator MacEachen's mind and I thought Senator Barootes had not a bad suggestion to the effect that if there is no time for this committee to deal with it as a whole committee, then perhaps some members who are interested in it might be able to deal with it in a specific case.

The Chairman: Did you have names of witnesses to propose?

Senator Hays: No, not immediately, but the people that we would be most interested in hearing from would be people in the energy sector, because that is the area most likely to be a problem, and it seems to me that the key thing in the whole

[Traduction]

Mitchell Sharp, l'invitation est peut-être déjà lancée, auquel cas la situation est plus délicate. Il serait peut-être préférable d'essayer d'inviter M^e Barbara McDougall—si elle pouvait venir jeudi matin—au lieu de tout repousser au jeudi après-midi. Si M. de Grandpré est ici à 14 heures, il se pourrait qu'il faille plus d'une heure, et si M. Crosbie comparaît par la suite, cela nous amène assez tard dans l'après-midi de jeudi; je ne sais pas si la ministre serait alors disponible. On devrait lui demander si elle peut venir jeudi matin en remplacement de M. Mitchell Sharp, ou lui allouer du temps prévu pour ce dernier.

Le président: J'allais justement soulever la question de la comparution de M. Sharp. Je vais demander à M. Dobell de nous dire quelque chose à ce sujet.

M. Dobell: On m'a demandé de communiquer avec lui et de l'inviter à parler des droits compensatoires et antidumping. Il a dit qu'il pourrait comparaître devant nous, mais qu'il ne pensait pas avoir grand-chose à dire au sujet des droits compensatoires et antidumping. Il a ajouté qu'il avait étudié la proportionnalité et, en particulier, les problèmes de contrôle de l'Office national de l'énergie, qui devra à ce moment surveiller non seulement la consommation canadienne, mais également la consommation attribuée aux Américains. Son analyse semblait fort intéressante, bien qu'il n'en ait parlé que brièvement. De ce que je sais de M. Mitchell Sharp, il parlera de ce qui l'intéresse. Dans mes notes, j'avais surtout associé M. Sharp à la question de l'énergie. Il a accepté. Je pourrais encore lui téléphoner et lui dire que le Comité, réflexion faite, a décidé d'utiliser autrement cette période de temps. Il est toutefois possible de limiter le temps que nous lui avons alloué, pour en avoir un peu plus à consacrer aux questions des droits compensatoires et antidumping. En d'autres mots, nous pourrions mettre fin à l'entretien que nous aurons avec lui à 10 heures et consacrer deux heures à l'autre témoin.

Le président: Cette solution me semble acceptable.

Le sénateur Hays propose, si je comprends bien, d'inviter d'autres témoins, en ce qui concerne en particulier le Chapitre 18. Est-ce exact, sénateur?

Le sénateur Hays: Monsieur le président, je pense qu'il pourrait être utile d'examiner la question de l'énergie dans le contexte de l'article 18 et, bien qu'on ait dit que cela n'avait rien à voir avec l'Accord, d'examiner les problèmes que nous aurons certainement s'il y a un jour une crise de l'énergie. Je pense que cette question préoccupe également le sénateur MacEachen et que le sénateur Barootes a eu une bonne idée en proposant à certains membres qui s'y intéressent d'aborder la question en parlant de cas particuliers, étant donné que le Comité ne dispose pas d'assez de temps pour en traiter comme le ferait un comité plénier.

Le président: Avez-vous des noms de témoins à proposer?

Le sénateur Hays: Non, pas maintenant, mais il serait certainement intéressant d'entendre des gens du secteur de l'énergie, parce que c'est celui qui causera probablement des difficultés, et il semble que le principal point de l'Accord soit

[Text]

agreement is Article 18. It will either live or die on Article 18 because that is the process by which changes will happen in the two countries. To the extent that it is deficient, we should start to become aware of that. To the extent that it is not deficient, then fine.

The Chairman: Is this a matter which could be dealt with by this committee or any other committee to which the Senate delegates responsibility for observing the realization of the intent of the agreement? If we cannot do it this week—

Senator Hays: I agree. The problem will not go away.

The Chairman: Are you saying it is essential for the passage of Bill C-2?

Senator Hays: No more essential than any other item we might be looking at. It surprises me that we would spend some time on that key part of the agreement at this stage of our deliberations when we could do it afterwards. It seems to me that it could be dealt with in an energy context, because that is the part of the agreement where we go all the way on day one, essentially.

The Chairman: My problem, Senator Hays, is that you are opening up an inviting prospect, but in such a general way I do not see how it can be done this week. If you have the names of two or three witnesses who can help the committee this week, that is a different proposition all together; but in the enticing but general way you put it, I do not know how I, as one member of the committee, could react. Would you take it under consideration? Perhaps you could give us some further guidance.

Senator Hays: Certainly. I will speak to you, Mr. Chairman.

The Chairman: There is one other matter that was raised with regard to witnesses, and that is the request from the Assembly of First Nations. They requested last September that they be given an opportunity to make a presentation, and they renewed that request in a letter dated December 5 to the Senate in this Parliament.

As Mr. Dobell has said, they have indicated great interest in appearing. The informal group felt that it was not in a position to deal conclusively with this request, but we have to deal with it conclusively now.

Senator Frith: Mr. Chairman, we would have to change our whole approach in order for us to justify hearing them. I know they are keen on coming, but I know of groups in Saskatchewan and British Columbia that are keen on coming because they want to talk about the whole agreement. We have decided that we are going to hear people like that in due course; but for the purpose of these two days, we only want to lay groundwork for the longer haul when I hope we will hear them. I would like to hear their views on land claims, for example, but I do not see how we can justify hearing them without changing our whole *modus operandi*. I don't know how we can say no to them if we say yes to these other groups, as much as I would like to hear them.

The Chairman: Anyone else?

[Traduction]

l'article 18. Cet Accord survivra ou mourra selon l'évolution de l'article 18, c'est-à-dire du processus en vertu duquel des changements surviendront dans les deux pays. S'il est inapproprié, il faudrait commencer à en prendre conscience. Sinon, c'est parfait.

Le président: S'agit-il d'une question qui pourrait être traitée par notre Comité ou tout autre comité auquel le Sénat délègue la responsabilité de s'assurer que l'esprit de l'Accord est respecté? Si nous ne le pouvons pas cette semaine . . .

Le sénateur Hays: Bien sûr, le problème ne disparaîtra pas.

Le président: Dites-vous que c'est essentiel pour l'adoption du projet de loi C-2?

Le sénateur Hays: Pas plus essentiel que toute autre question que nous pourrions examiner. Cela m'étonne que cette partie importante de l'accord retienne notre attention à ce moment-ci, alors que nous pourrions l'examiner à un autre moment. Nous pourrions l'étudier avec les autres questions énergétiques auxquelles nous allons consacrer le premier jour de nos délibérations.

Le président: Assurément, sénateur Hays, vous soulevez une perspective intéressante, mais en termes assez généraux que je me demande si nous allons pouvoir l'examiner cette semaine. Si vous connaissez deux ou trois témoins qui pourraient nous éclairer, ce serait différent; mais de la façon générale, quoique séduisante, dont vous soulevez la question, je ne sais trop quoi en penser en ma qualité de membre du Comité. Voulez-vous la reconsiderer? Peut-être auriez-vous des précisions à nous apporter.

Le sénateur Hays: Certainement. Je vous en reparlerai, monsieur le président.

Le président: En ce qui concerne les témoins, nous avons la requête de l'Assemblée des Premières Nations. En septembre dernier, celles-ci avaient voulu venir témoigner et elles ont renouvelé leur demande dans une lettre adressée au Sénat le 5 décembre.

Comme M. Dobell l'a dit, les Premières Nations souhaitent vivement témoigner. Le groupe que nous avons formé a jugé qu'il ne pouvait pas décider de cette requête, et c'est à nous de décider maintenant.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, si nous décidons de les entendre, il nous faudrait modifier totalement notre ligne de conduite. Je sais qu'ils tiennent à venir témoigner, mais je connais d'autres groupes, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, qui souhaiteraient également nous entretenir de l'accord en général. Nous avons décidé que nous entendrions ces gens-là en temps et lieu. Comme nous n'avons que deux jours à notre disposition, nous ne pouvons que prendre des dispositions pour les entendre ultérieurement. Nous aimerais connaître leurs vues sur les revendications territoriales par exemple, et je me demande comment nous pourrions les entendre ces jours-ci sans changer radicalement notre approche. Je me demande comment nous pourrions dire non aux uns et oui aux autres.

Le président: Quelqu'un d'autre?

[Text]

Senator Frith: Unless they have something on energy or agriculture and want to give us some information on these specific points that we have covered, I don't see how we can justify hearing them and at the same time refuse to hear others who are equally keen.

The Chairman: At the moment you appear to be a distinct minority, Senator Frith. He is alone.

Some Hon. Senators: No!

The Chairman: Now I hear a clamour, but I do not hear any one person.

Senator Nurgitz: I am a clamourer for Frith.

Senator Doyle: From what Mr. Dobell has said, we could anticipate having a delegation of some size. My experience here in the Senate dealing with delegations of some size is that it cannot be done quickly. You may as well put a day aside for it. I do not think that we can attend to our purposes here if we do that. Yes, I am agreeing with Senator Frith.

The Chairman: You are saying that if they came, we would almost inevitably be giving them a short shift.

Senator Doyle: We would, yes, and they would feel it very much if we ushered them in and ushered them out after a few questions on a single subject. They want to talk about it broadly, and I think there should be a forum for that, if they have not already appeared before the Foreign Affairs Committee. I do not whether they have or not.

Mr. Dobell: They appeared before the Senate in the House committee.

Senator Doyle: They were in the House committee, so they were heard at some point in the Senate, but I do not think it is essential to this kind of tight—

Senator Frith: Focus.

Senator Doyle: —assessment or reassessment of what has been going on. That is a single opinion, but it supports what Senator Frith has said.

The Chairman: We have two senators who tend to agree.

Senator Nurgitz: Three.

Senator Kelly: Four.

The Chairman: Senators Kelly and Nurgitz. Is there general agreement then?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I understand. There is one other—

Senator Frith: We have got an expanding minority here.

Senator Hastings: Are you leaving witnesses until the end?

The Chairman: Yes. Senator Hastings?

Senator Hastings: Could you go through agriculture again? What did you end up saying?

Senator Fairbairn: That was my point.

Mr. Dobell: What is actually proposed is that there will be produced tomorrow from the Canadian Federation of Agriculture a detailed commentary on the issues they raised when

[Traduction]

Le sénateur Frith: À moins qu'ils aient quelque chose à nous dire sur l'énergie ou l'agriculture et qu'ils veulent commenter les points que nous avons examinés, pouvons-nous nous permettre d'entendre ceux-là et refuser le même privilège aux autres.

Le président: Pour le moment, votre point de vue est très minoritaire, sénateur Frith. Il est le seul.

Des voix: Non.

Le président: J'entends des protestations, mais aucune voix distincte.

Le sénateur Nurgitz: Je suis partisan de Frith.

Le sénateur Doyle: D'après ce que nous a dit M. Dobell, nous pourrions recevoir une assez grosse délégation. Chaque fois que le Sénat a eu affaire à de fortes délégations, il a fallu du temps pour les entendre. Cela prendrait peut-être un jour entier. Est-ce bien cela que nous voulons? Oui, je suis d'accord avec le sénateur Frith.

Le président: Vous dites que s'ils se présentaient, nous n'aurions que peu de temps à leur consacrer.

Le sénateur Doyle: C'est vrai, et ils seraient vexés si nous nous contentions de leur poser quelques questions sur un seul sujet. Elles veulent traiter de questions générales et je pense qu'elles ont raison, si elles n'ont pas déjà témoigné devant le Comité des affaires étrangères. C'est ce que j'ignore.

M. Dobell: Elles ont témoigné devant le comité plénier du Sénat.

Le sénateur Doyle: Si elles ont témoigné devant le comité plénier, elles ont donc été entendues par le Sénat, mais je ne pense pas que ce soit essentiel . . .

Le sénateur Frith: Attention!

Le sénateur Doyle: . . . à cette évaluation ou réévaluation serrée. C'est une opinion personnelle, mais j'appuie le sénateur Frith.

Le président: Nous avons deux sénateurs qui semblent du même avis.

Le sénateur Nurgitz: Trois.

Le sénateur Kelly: Quatre.

Le président: Les sénateurs Kelly et Nurgitz. C'est le sentiment général alors?

Des voix: D'accord.

Le président: Je vois. Il y a un autre . . .

Le sénateur Frith: Nous avons une minorité qui grandit.

Le sénateur Hastings: Vous reportez les témoins jusqu'à la fin?

Le président: Oui. Sénateur Hastings?

Le sénateur Hastings: Pouvons-nous revenir à l'agriculture? Qu'avez-vous dit au juste?

Le sénateur Fairbairn: C'était mon point.

M. Dobell: On propose d'entendre demain des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture qui reprendraient en détail les questions qu'ils avaient soulevées devant le comité

[Text]

they appeared before the committee at the end of August. They raised a number of items that they wanted the government to consider. Some of those things have been done and others have not. This is a report on what has happened. The same goes for the Canadian Egg Marketing Agency which also raised a number of concerns. In their case, I already have their paper and it has been given to the Chairman.

Senator Hastings: I wondered if David Orchard of Saskatoon might not be valuable in that area of agriculture to guide us.

Mr. Dobell: Who was that?

Senator Hastings: David Orchard or Donald Orchard. I am only suggesting that.

Mr. Dobell: The reason I did it the way I did is that the group specifically asked that it be the Federation of Agriculture's views that are expressed.

The Chairman: When they appeared here they said that they had serious, specific problems and that there were ongoing conversations with the government. They hoped that many, if not all, of these problems could be cleared up before January 1. What was in mind was that they would come in and tell us what progress had been made in dealing with the specific problems which they identified. In other words, it was not opening up the whole question of agriculture; it was the specific presentation of the Canadian Federation of Agriculture and the problems that they identified. That is why it was as limited as it was, Senator Hastings.

Senator Fairbairn: Is there no way that we could get a live body from the executive of the CFA? It seems to me it would be much more useful to have someone to question.

Mr. Dobell: The difficulty is that apart from the president and one vice-president, each heads a segment, whether it be cattlemen, grain growers, wine growers or different groups. They are very sensitive of the fact that they have to balance their various interests. They are prepared to come, but not on this occasion. When they came before, there were about eight or nine members, and there was a very careful balancing.

The other possibility that I explored was having the staff who are working here in Ottawa attend. The problem is they are junior people and would not have the confidence of their executive.

The Chairman: I am now moving away from witnesses and programming to one other matter that I wanted to raise.

You will recall that on June 21, in Issue No. 26 of the *Minutes of Proceedings* of this committee, the committee published a staff memorandum on "dispute-settlement". This was based on the meetings of the committee held in Washington, D.C., on May 25 and 26, 1988. In the interim a staff memorandum on energy and the Free Trade Agreement was prepared. This was circulated to the members of the committee by the Clerk of the Committee. The proposal is that that paper be printed as an appendix to the *Minutes of the Proceedings* of this committee. Is that acceptable?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

[Traduction]

à la fin d'août. Ils avaient soumis au gouvernement un certain nombre de questions. Certaines ont été examinées; d'autres, pas. En somme, ils feraient le point sur la question. Il en va de même pour l'Office de commercialisation des œufs qui avait fait part de certaines inquiétudes. L'Office a déjà remis un document au président.

Le sénateur Hastings: Je me demande si David Orchard de Saskatoon ne pourrait nous donner des conseils intéressants à ce sujet.

Mr. Dobell: Oui?

Le sénateur Hastings: David Orchard ou Donald Orchard. Ce n'est qu'une suggestion.

Mr. Dobell: J'ai agi ainsi, parce que le groupe avait expressément demandé de connaître les vues de la Fédération de l'agriculture.

Le président: Quand ils sont venus témoigner, ils nous avaient dit qu'il y avait des problèmes graves et qu'ils avaient des discussions permanentes avec le gouvernement. Ils espéraient qu'un bon nombre de ces problèmes, sinon tous, seraient réglés avant le 1^{er} janvier. Nous avions cru qu'ils pourraient venir faire le point sur ces questions. Autrement dit, il ne s'agissait pas de parler d'agriculture en général; la Fédération aurait fait le point sur des problèmes qu'elle avait cernés. C'est pourquoi c'était limité, sénateur Hastings.

Le sénateur Fairbairn: Ne pourrions-nous pas avoir un représentant du conseil de la Fédération? Ce serait beaucoup plus utile si nous avions un témoin à interroger.

Mr. Dobell: C'est qu'à l'exception du président et d'un vice-président, chaque membre représente un secteur particulier: les éleveurs, les céréaliers, les viticulteurs, etc. Ils savent fort bien qu'ils doivent mettre en équilibre leurs différents intérêts. Ils veulent bien venir, mais pas cette fois-ci. La dernière fois, ils étaient huit ou neuf représentants qui ont défendu un point de vue très équilibré.

Il y a aussi la possibilité de convoquer des personnes en poste à Ottawa. Mais ce ne sont pas des cadres supérieurs, et ils ne peuvent donc pas parler au nom de leur exécutif.

Le président: Laissons de côté les témoins et l'ordre du jour pour passer à une autre question.

Vous vous souviendrez que dans la fascicule n° 26 du 21 juin dernier, le comité a publié un compte rendu sur les mécanismes de règlements des différends. Ce document découlait des réunions que le Comité a tenues à Washington les 25 et 26 mai 1988. Depuis, on a rédigé un document sur l'énergie et l'Accord de libre-échange. Le greffier en a remis un exemplaire aux membres du comité. On propose maintenant que le document soit annexé aux délibérations du comité. Êtes-vous d'accord.

Des voix: D'accord.

Le président: Adopté.

[Text]

Our taskmasters have arranged that we are to meet at eight o'clock—approximately 25 minutes from now. The witnesses are to be Mr. Don Campbell, Assistant Deputy Minister, U.S. Branch, Department of External Affairs; Mr. Alan Nymark, Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office; Mr. Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Minister, Trade Law, Department of Justice; and Mr. Sulzenko, Assistant Chief Negotiator (Services and Investment), Trade Negotiations Office.

The proposal is that we come back at 8.15 p.m. in this room.

The committee adjourned until 8.15 p.m.

Ottawa, Tuesday, December 27, 1988

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-2, to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met this day at 8.15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, we have a reference from the Senate on Bill C-2, which was passed at second reading in the Senate earlier this day. We are starting a little late because there was an organizational meeting of this committee earlier this evening, and there was a good deal of business to be done. We are now ready to begin our work.

We have with us this evening certain government officials, who include: Mr. Don Campbell, Assistant Deputy Minister, U.S. Branch, Department of External Affairs; Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office; Mr. Andrei Sulzenko, Assistant Chief Negotiator (Services and Investment), Trade Negotiations Office; and Mr. Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Minister, Trade Law, Department of Justice.

If the witnesses have coordinated their forces and would like to make a presentation, would they please proceed to do so?

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office: Mr. Chairman, I will make my opening remarks very brief because I know you want to get on with your review of Bill C-2 this evening.

Our main purpose here is to respond to any technical questions you have with respect to both the Free Trade Agreement and the implementing legislation. We understand that you have a legal analysis provided on dispute settlement, energy and financial services, and those issues will arise during the course of the hearings over the next couple of days. We have specialists here who will be prepared to respond to those in some detail. Questions may arise in those areas this evening as we go through Bill C-2, and we will be prepared to respond to them.

The minister will be appearing on Thursday. Clearly, he will be dealing with the policy-oriented and future-oriented questions which you have on your mind.

[Traduction]

Nous allons nous réunir de nouveau à 20 heures, soit dans environ 25 minutes. Nous aurons comme témoins M. Don Campbell, sous-ministre adjoint, Secteur des États-Unis, du ministère des Affaires extérieures; M. Alan Nymark, chef négociateur adjoint, Bureau des négociations commerciales; M. Konrad von Finckenstein, sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice et M. Sulzenko, chef négociateur adjoint, (Services et Investissement), Bureau des négociations commerciales.

Il est proposé que nous nous réunissions à 20 h 15 dans la même salle.

(Le Comité suspend ses travaux jusqu'à 20 h 15.)

Ottawa, le mardi 27 décembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères auquel a été renvoyé le projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique se réunit aujourd'hui à 20 h 15 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, le Sénat nous a référé le projet de loi C-2 qu'il a adopté en deuxième lecture un peu plus tôt aujourd'hui. Nous commençons un peu en retard, car le Comité a tenu sa réunion d'organisation en début de soirée et de nombreux points ont été soulevés. Nous voici donc maintenant prêts à entamer notre travail.

Nous avons comme témoins ce soir quelques hauts fonctionnaires; M. Don Campbell, sous-ministre adjoint, Secteur des États-Unis, ministère des Affaires extérieures; M. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales; M. Andrei Sulzenko, négociateur en chef adjoint (Services et Investissement), Bureau des négociations commerciales et M. Konrad von Finckenstein, sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice.

Les témoins s'étant entendus, je leur demanderais maintenant de faire leur présentation.

M. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales: Monsieur le président, je ferai quelques remarques liminaires très brèves parce que je sais que vous voulez vous mettre à l'étude du projet de loi C-2 ce soir.

Nous sommes ici essentiellement pour répondre à toute question de procédure que vous auriez au sujet de l'Accord de libre-échange et de sa loi de mise en œuvre. Je crois savoir qu'on vous a fourni une analyse juridique du mécanisme de règlement des différends, des services en matière d'énergie et de finances, questions qui surgiront pendant les audiences des prochains jours. Nous aurons des spécialistes qui seront prêts à répondre à ces questions dans le détail. Mais, ce soir déjà, l'examen du projet de loi C-2 pourrait susciter des questions auxquelles nous sommes disposés à répondre.

Le ministre comparaîtra jeudi. Il est clair qu'il abordera les questions d'orientation générale ainsi que celles concernant l'avenir.

[Text]

In a sense, Bill C-2 and its predecessor, Bill C-130, deal with the past in that the only purpose of this legislation is to put into legislative form an agreement which was struck between our two governments in principle a year ago October and then in final form as presented to the House of Commons a little over a year ago. It has no other purpose. It does no less and it does no more.

As for the present, we have been making preparations to implement this agreement on the assumption that since the election it may be possible to do so as early as January 1. We are ready to do that, to turn the key if, through your deliberations, we are ready as early as that time.

As for the future, it is quite clear that the Canada-U.S. Free Trade Agreement is a living document. It opens a great deal of scope as far as monitoring of policies and practices in both countries. There are requirements for exchange of information. There are numerous working groups which are established by the agreement and, indeed, in certain cases there are negotiations, most notably in the subsidies trade remedy area, as well as some others, including procurement services and autos, which will take place over the next several years.

As officials here responsible for the negotiations which led to the trade agreement, we are not really in a position to deal head on with those issues which will be coming down the pipe. Probably those issues are more appropriate to be addressed to the minister when he appears on Thursday.

With those opening remarks, we thought we might turn next to dealing with Bill C-2 specifically. Konrad von Finckenstein is the Assistant Deputy Minister, Trade Law, Department of Justice. He was on loan to the Trade Negotiations Office throughout the latter part of the negotiations and was responsible for turning the agreement into legislative form on behalf of the Department of Justice. He would be prepared to go through the structure of Bill C-2 and, in particular, perhaps point out some of the differences which may exist now between Bill C-2 and Bill C-130.

Mr. Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Minister, Trade Law, Department of Justice: There was a minimalist approach taken in drafting this legislation. The Free Trade Agreement covers all sorts of areas of activity for the government. We have examined all federal statutes and have determined the extent to which, in their present form, they are inconsistent with the agreement, and we have changed those. We have also provided new legislative footings for the new features of the agreement which are not found in present Canadian legislation, such as the Procurement Review Board.

Where there was a discretion in the legislation, either in the government or the Governor General or the administration, we have not changed those discretionary powers. We are proceeding on the assumption that the government will be guided by the Free Trade Agreement and exercise those discretionary powers in accordance with the Free Trade Agreement and not contrary to it.

[Traduction]

En un sens, le projet de loi C-2 et son prédecesseur, le projet de loi C-130, portent sur le passé, du fait que cette loi a pour unique objet de donner une forme législative à un accord de principe qui a été conclu entre nos deux gouvernements il y a un an en octobre, et qui a été adopté ensuite sous sa forme définitive par la Chambre des communes il y a un peu plus d'un an. C'est son unique but. Elle ne fait rien de plus ni rien de moins.

Pour le moment, nous sommes à préparer la mise en œuvre de cet accord en partant de l'hypothèse que, depuis les élections, cela pourrait se produire dès le 1^{er} janvier. Nous serons prêts du moment que, de votre côté, vos délibérations nous permettent d'aller de l'avant.

Pour ce qui est de l'avenir, il est clair que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est un document vivant. Il ouvre d'immenses perspectives sur les plans de la surveillance réciproque des politiques et des pratiques. Il comporte des exigences relatives à l'échange d'informations. De multiples groupes de travail seront créés et, dans certains cas, même des négociations seront ouvertes, tout spécialement en matière de subventions, mais aussi dans d'autres domaines, incluant les services d'achats publics et les automobiles, négociations qui auront lieu au cours des prochaines années.

En qualité de fonctionnaires chargés des négociations qui ont débouché sur l'Accord de libre-échange, nous ne sommes pas vraiment qualifiés pour aborder carrément les problèmes qui se poseront par la suite. Il serait plus indiqué que vous posiez ces questions-là au ministre lors de sa comparution jeudi.

Ces remarques préliminaires faites, nous avons pensé en venir directement au projet de loi C-2. M. Konrad von Finckenstein est sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, au ministère de la Justice. Il a été détaché au bureau des négociations commerciales pendant la dernière phase des négociations et a été chargé de transposer l'Accord en termes juridiques pour le compte du ministère de la Justice. Il serait heureux de vous parler de la structure du projet de loi C-2 et de vous signaler notamment certaines différences entre les projets de loi C-2 et C-130.

M. Konrad von Finckenstein, sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice: La rédaction de cette loi a été faite dans une perspective «minimaliste». Comme l'Accord de libre-échange porte sur une foule de domaines d'activité du gouvernement, nous nous sommes contentés d'examiner toutes les lois fédérales, de repérer tous les passages incompatibles avec l'Accord et de les modifier. Nous avons également proposé de nouvelles bases législatives pour les dimensions de l'Accord qui sont inédites par rapport à la législation canadienne actuelle, par exemple pour la Commission de révision des marchés publics.

Partout où la loi donne un pouvoir discrétionnaire au gouvernement, au gouverneur général ou à l'administration, nous l'avons laissée telle quelle. Nous partons de l'hypothèse que le gouvernement tiendra compte de l'Accord de libre-échange et exercera ses pouvoirs discrétionnaires conformément et non contrairement à celui-ci.

[Text]

While we have amended 27 statutes, we have only amended them to the extent required by the FTA. There may be other things in those statutes which should be amended and are long overdue to be amended. However, we have religiously stuck to the rule that only amendments necessary to implement the Free Trade Agreement be made. That was done in Bill C-130 and now in Bill C-2.

The bill itself is structured in five parts. The first part deals with the approval of the agreement generally and the powers that are required to implement the agreement. The second part establishes the Procurement Review Board and gives the necessary regulatory powers to put that whole process into being. The third part is an amendment to the Special Import Measures Act. It sets up the whole bi-national dispute settlement mechanism of the agreement, which is an essential part and a truly new part of the agreement. Part IV is consequential amendments to 26 other acts. The fifth part is the transitional part and provides for the coming into force of the agreement. There are three schedules annexed to the bill. The first schedule is the Free Trade Agreement, and there are two tariff schedules to the agreement.

Senator Hays: Those tariff schedules being the changes to the Canadian Tariff Schedule and the changes to the U.S. Tariff Schedule?

Mr. von Finckenstein: They are both changes to the Canadian Tariff Schedules. One is the new tariff schedule, and the second one is an exception to the new tariff schedule.

Mr. Chairman, if you are interested, I can point out for you the differences between this Bill C-2 and Bill C-130. Between the time that Bill C-130 passed through the house and Bill C-2 was introduced, two things happened: First, the revision of the Statutes of Canada took place. That revision should take place every 15 years, but on this occasion it was slightly late because it has been 18 years since the last revision. Those Revised Statutes of Canada were proclaimed into force on December 12 of this year. That means that statutes passed between 1970 and 1988 have been consolidated and all of the amendments integrated. That resulted in a renumbering of the statutes. Therefore Bill C-2 has been redrafted to take into account the changes arising from that revision of the Statutes of Canada.

Secondly, Bill C-130 had, as a trigger date for all of the various provisions of the Free Trade Agreement, the date of January 1, 1989. We changed that to read the date of entry into force of the agreement. This change was made because if the legislation is not passed by January 1, we still have a valid piece of legislation to which can be added a subsequent date.

Lastly, there were some errors in Bill C-130 which occurred because of the timeframe within which it was drafted. We have therefore corrected some of the errors that were pointed out by the research staff working with the Senate committee.

Further, between the time that Bill C-130 was introduced and Bill C-2 was introduced, three bills which had been before the House of Commons—namely the Copyright Act, the Customs and Tariff Act and an Act to establish the Canadian

[Traduction]

Nous avons ainsi modifié 27 lois, mais seulement dans la mesure requise par l'Accord. Je veux dire que bien d'autres aspects de ces lois devraient être modifiés et auraient dû l'être depuis longtemps, mais que nous nous en sommes religieusement tenus à la règle de ne modifier que les passages nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord. Cela avait été fait pour le C-130 et de nouveau pour le C-2.

Le projet de loi comprend cinq parties. La première traite de l'approbation de l'Accord général et des pouvoirs requis pour sa mise en œuvre. La deuxième crée la Commission de révision des marchés publics et confère les pouvoirs de réglementation nécessaires au déclenchement de tout ce processus. La troisième est une modification à la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Elle met sur pied tout le mécanisme binational de règlement des différends prévu à l'Accord, qui en est une partie essentielle et véritablement nouvelle. La Partie IV comprend les modifications corrélatives dans 26 autres lois. La Partie V renferme les dispositions transitoires et celles relatives à l'entrée en vigueur de l'Accord. Le projet de loi comprend trois annexes: la première est l'Accord lui-même, et les deux autres sont des listes tarifaires.

Le sénateur Hays: Elles comprennent les modifications aux listes tarifaires du Canada et des États-Unis?

M. von Finckenstein: Ce sont deux séries de changements apportés aux listes tarifaires canadiennes. L'une est la nouvelle liste tarifaire et le deuxième est une exception à cette nouvelle liste.

Monsieur le président, si vous le désirez, je peux vous indiquer les différences entre le C-2 et le C-130. Entre le moment de l'adoption du C-130 par la Chambre et le dépôt du C-2 devant celle-ci, deux choses se sont produites: il y a d'abord eu la révision des Statuts du Canada. Cette révision doit normalement avoir lieu tous les quinze ans, mais celle fois-ci, elle est un peu en retard; en effet dix-huit ans se sont écoulés depuis la dernière refonte. La nouvelle version des lois révisées du Canada est entrée en vigueur le 12 décembre de cette année. Aussi toutes les lois adoptées de 1970 à 1988 ont-elles été refondées de manière à intégrer toutes les modifications, et il a fallu les renuméroter. Le projet de loi C-2 a donc été réédité pour tenir compte des modifications découlant de la nouvelle révision des lois du Canada.

En deuxième lieu, toutes les dispositions du C-130 étaient conçues en fonction du 1^{er} janvier 1989. Nous avons modifié cela et indiqué plutôt la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Ainsi, si le projet de loi n'est pas adopté au 1^{er} janvier, il demeure valide; il suffira de préciser sa date d'entrée en vigueur.

Enfin, compte tenu des délais très serrés de rédaction, certaines erreurs s'étaient glissées dans le projet de loi C-130. Nous en avons corrigé quelques-unes qui nous avaient été soulignées par le personnel de recherche travaillant pour le Comité du Sénat.

Par ailleurs, entre le moment du dépôt du C-130 et du C-2, trois autres projets de loi ont été adoptés par la Chambre, à savoir la Loi sur le droit d'auteur, la Loi modifiant le tarif des douanes et la Loi constituant le Tribunal canadien du com-

[Text]

International Trade Tribunal—were passed. Bill C-130 had been written on the basis that those bills had not yet been passed. Therefore Bill C-130 had at the end a transitional provision saying that, in the event that these bills are passed during the session, then the former amendments shall not count and the new ones shall count. That provision, obviously, will not now be required for Bill C-2; so we have drafted Bill C-2 on the basis that these three relevant acts are now part of the law.

If you are interested, Mr. Chairman, I can go through this bill page by page and clause by clause in order to point out the differences between this and the previous bill. However, I do not want to waste your time, and so I am in your hands.

The Chairman: Mr. von Finckenstein, does that complete your initial presentation?

Mr. Nymark: Yes it does, Mr. Chairman.

The Chairman: At this point, then, we will turn to the senators for their questions. I have a couple of questions. I thought that the best thing to do would be to get rid of my questions first. Then we can concentrate on the questions asked by other senators and answered by the witnesses.

The questions I have are really formal. I am looking at clause 8 which appears at page 4 of the bill. Clause 8 states that:

The Agreement is hereby approved.

You will note that the language of the clause is in the indicative mood and therefore I ask you, what is the function of that clause in the bill? Perhaps I should put my question in another way: If clause 8 were to be removed, would there be any legal consequences for the performance of the terms of the agreement?

Mr. von Finckenstein: That clause, Mr. Chairman, is essentially the political statement by the Parliament of Canada that it approves the agreement negotiated by the government. It does not have any legal effect. It does not in any way take away or give strength to the agreement as it stands. The agreement once signed by the government, and once entered into force, is, of course, a binding agreement on the Government of Canada. This clause is a traditional one which is placed in the various trade agreements entered into by Canada to ensure that the Parliament of Canada has approved the agreement as negotiated by the government.

The Chairman: For the purpose of my next question, I will stay with Part I. We were told earlier that if the bill becomes law before January 1, 1989, the government will be in a position to "turn the key"—I think that was the expression that was used. With regard to the power to make regulations under clause 9, which is there for the purpose of authorizing the Governor in Council to make Orders in Council to give effect, in a province, to Chapter VIII of the agreement, has the minister had consultations with the provinces as provided for under clause 9(3) so that as of January 1, 1989, any regulations that may be necessary can be made? Have those consultations taken place and, if so, with what provincial governments have they taken place?

[Traduction]

merce extérieur. Le projet de loi C-130 avait été rédigé avant qu'elles ne soient adoptées. Il comportait donc à la fin une disposition transitoire aux termes de laquelle, si les projets de loi susmentionnés étaient adoptés durant la session, les modifications antérieures seraient nulles et non avenues, mais les nouvelles seraient valables. Cette disposition n'est évidemment plus nécessaire dans le projet de loi C-2 puisque nous l'avons rédigé en tenant compte des trois nouvelles lois susmentionnées.

Si vous le désirez, monsieur le président, je peux parcourir le projet de loi page par page, article par article pour relever les différences entre les deux projets de loi. Mais je ne tiens pas à gaspiller votre temps et vous laisse décider.

Le président: Monsieur von Finckenstein, cela complète-t-il votre déclaration liminaire?

M. Nymark: Oui, monsieur le président.

Le président: Nous passons donc maintenant aux questions des sénateurs. J'ai moi-même une ou deux questions à poser; le mieux est, me semble-t-il, que je les pose tout de suite; nous passerons ensuite aux questions des autres sénateurs.

Mes questions sont de nature formelle. L'article 8 à la page 4 du projet de loi est le suivant:

L'Accord est approuvé.

Le mode employé ici est l'indicatif. Ma question est la suivante: Que fait cet article dans le projet de loi? Je pourrais la formuler autrement: si on supprimait cet article, cela aurait-il des conséquences sur la portée juridique des dispositions de l'Accord.

M. von Finckenstein: Cet article, monsieur le président, est essentiellement celui par lequel le Parlement du Canada déclare politiquement qu'il approuve l'accord négocié par le gouvernement. Il n'a aucun effet juridique. Il ne donne d'aucune façon force à l'accord, et ne lui en ôte aucune. Une fois qu'il est signé par le gouvernement et qu'il est entré en vigueur, l'Accord lie évidemment le gouvernement du Canada. Un article semblable figure dans tous les accords commerciaux conclus par le Canada; il garantit que le Parlement du Canada approuve l'accord négocié par le gouvernement.

Le président: Ma question suivante vise encore la Partie I. On vient de nous dire que si le projet de loi est adopté avant le 1^{er} janvier 1989, le gouvernement pourra «aller de l'avant»—je crois que ce sont les mots mêmes qui ont été utilisés plus tôt. En ce qui concerne le pouvoir de prendre des règlements prévu à l'article 9, dont l'objet est d'autoriser le gouverneur en conseil de rendre des ordres en conseil donnant effet, dans une province, au Chapitre VIII de l'Accord, le ministre a-t-il eu avec les provinces les consultations prévues au paragraphe 9(3) pour qu'au 1^{er} janvier 1989 les règlements nécessaires puissent être pris? Ces consultations ont-elles eu lieu et, dans l'affirmative, avec quels gouvernements provinciaux?

[Text]

Mr. Nymark: Mr. Chairman, clause 9 gives the federal government the power to make regulations in certain circumstances and to claim those regulations on a province-by-province basis if certain provinces do not bring their laws, policies and regulations into conformity with the Free Trade Agreement.

Throughout the course of the negotiations and subsequently over the last year, there have been numerous consultations with the provinces at all levels, including officials and ministers, having to do with wine and distilled spirits. Most recently, the Minister of International Trade has written to all the provincial premiers, stating that it was his expectation that, in the light of the previous consultations, the provinces would bring their laws, policies and practices into conformity with the Free Trade Agreement by January 1, 1989.

I must tell you that we have not had responses to this formal minister's letter from all of the provinces. I believe that, at the moment, Ontario still has not responded, although I am not exactly sure. It may be that, over this Christmas period, some correspondence may have come in from the Province of Ontario.

However, clause 9 provides for a situation where, come January 1, 1989, if we were to find that a particular province had not brought its laws, policies and practices into conformity, we would then undertake consultations with those provinces that were in that situation. That, Mr. Chairman, is the kind of consultation which I think you are referring to. Therefore, Mr. Chairman, always presuming that the agreement enters into force as of that date, we will wait until January 1, 1989 to determine what provinces are in conformity and what provinces are not.

The Chairman: So assuming that the agreement becomes effective as of January 1, 1989, there might well be some weeks—and perhaps even months—in which Canada would be in default because a provincial government had not, on its own initiative, brought its regime into conformity with the requirements of the treaty.

On the other hand, the minister would not have held the necessary consultations, and the Governor in Council would not have passed the regulations necessary to impose the new federal regime upon that province. Is that correct?

Mr. Nymark: Yes, that is correct. The same is true in the United States as well.

Senator Frith: Pardon?

Mr. Nymark: The same is true with respect to the United States to a similar degree, although the situation there is not identical with the situation in Canada.

Senator Frith: Supplementary to what you were asking and the answer that was given, Mr. Chairman, I understand that the legal situation is different in the United States from what it is in Canada. In the United States, I understand, treaties must be ratified by the Senate and, when ratified, they become the law of the land, whereas, in Canada they do not automatically become the law of the land and there is some connection between that and section 9. When you said that the same sit-

[Traduction]

M. Nymark: Monsieur le président, l'article 9 confère au gouvernement fédéral le pouvoir de prendre des règlements dans certaines circonstances et d'obliger telle ou telle province à les respecter lorsqu'elle n'a pas rendu ses lois, ses politiques et ses règlements conformes à l'Accord de libre-échange.

Tout au long des négociations ainsi qu'au cours de l'an dernier, de nombreuses consultations ont eu lieu avec les provinces à tous les niveaux, y compris celui des hauts fonctionnaires et des ministres, pour ce qui est des vins et spiritueux. Tout dernièrement, le ministre du Commerce extérieur a écrit à tous les premiers ministres pour leur dire qu'il s'attendait que, compte tenu des négociations antérieures, les provinces rendent leurs lois, politiques et pratiques conformes à l'Accord de libre-échange à compter du 1^{er} janvier 1989.

Je dois dire que certaines provinces n'ont pas encore répondu à cette lettre officielle du ministère. Je crois, par exemple, qu'à l'heure actuelle, l'Ontario n'y a pas encore répondu, bien que je n'en sois pas sûr. Il se peut que les lettres aient été échangées avec cette province durant la période des Fêtes.

Quoiqu'il en soit, l'article 9 prévoit que, à compter du 1^{er} janvier 1989, si une province n'a pas rendu ses lois, ses politiques et ses pratiques conformes à l'Accord, nous pourrions entrer en consultation avec elle. Voilà, monsieur le président, le type de consultation auquel vous faites allusion, je crois. Par conséquent, monsieur le président, toujours en supposant que l'Accord entrera en vigueur à cette date-là, nous attendrons jusqu'au 1^{er} janvier 1989 pour savoir quelles provinces sont en règle et lesquelles ne le sont pas.

Le président: Tenant donc pour acquis que l'Accord entrera en vigueur tel que prévu le 1^{er} janvier 1989, il se pourrait que pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le Canada soit en situation irrégulière du fait qu'un gouvernement provincial n'aura pas, de sa propre initiative, rendu sa législation conforme aux exigences du traité.

D'un autre côté, le ministre n'aurait pas tenu les consultations nécessaires et le gouverneur en conseil n'aurait pas pris les règlements requis pour imposer le nouveau régime fédéral à cette province. Est-ce exact?

Mr. Nymark: Oui, ce l'est. Mais cela est également vrai des États-Unis.

Le sénateur Frith: Pardon?

Mr. Nymark: Cela vaut également pour les États-Unis dans une certaine mesure, bien que leur situation ne soit pas identique à la nôtre.

Le sénateur Frith: Pour faire suite à ce que vous demandiez et à la réponse qu'on vous a donnée, monsieur le président, je crois comprendre que la situation juridique n'est pas la même aux États-Unis et au Canada. Chez nos voisins, si je comprends bien, les traités doivent être ratifiés par le Sénat après quoi ils s'appliquent au pays tout entier. Au Canada, cela ne se fait pas automatiquement et il y a un certain lien entre cela et l'article 9. Lorsque vous avez dit que la même situation s'applique aux États-Unis, faisiez-vous allusion à autre chose?

[Text]

uation applies in the United States, were you referring to something other than what I just said?

Mr. Nymark: Yes, that is true. There are two responses to your question. One is a legal one. You are not quite correct in your assumption so far as the United States goes. Perhaps I could ask Mr. von Finckenstein to comment on that.

The second response to your question is a more practical one given the legal response in that I think the United States would assume that state governments would move to bring their laws and practices into conformity with the agreement.

Mr. von Finckenstein: Senator, what you said was absolutely correct insofar as a treaty is concerned. The Free Trade Agreement is not a treaty. In American parlance there is a big difference between a treaty, an executive agreement and a trade agreement. Here we are talking about a trade agreement. Under the Constitution of the U.S., trade is a matter for Congress to decide. On the other hand, the making of international agreements is for the President to decide, the executive.

In order to solve this seeming contradiction in the Constitution, you have the procedure which they have adopted called the "fast-track procedure" where the President negotiates and Congress implements. That is what happens in this instance. If there were no congressional implementation legislation in the U.S., the agreement negotiated by the President would have no force and effect. It is not a treaty in the formal sense.

Senator Frith: You have to just complete what you are saying. You have to go on and say, "... and, in the case of a trade agreement, which is different from a treaty, there is no automatic application to the state laws in terms of overriding state laws as is the case with a treaty." That is implied in what you said. A trade agreement has to be implemented state by state.

Mr. von Finckenstein: No. It depends on what the trade agreement says. In this particular case, the U.S. implementing legislation says that it does override inconsistent state legislation. It specifically says so in the U.S. implementation legislation.

However, it goes on to say that any such action can only be taken by the U.S. government; it cannot be taken by a private person. If there were, for example, inconsistent Georgia State legislation, it would fall because of the conflict with the federal U.S. legislation; but the only party who could take action to have the Georgia state legislation declared invalid would be the United States of America.

Senator Frith: What provoked my intervention in the first place was that it is not correct to say the situation is the same in the United States as in Canada in terms of automatic override or automatic implementation. There is more required on the Canadian side than on the U.S. side once Congress has implemented the trade agreement.

[Traduction]

M. Nymark: En effet. Il y a deux réponses à votre question. La première est d'ordre juridique. Votre hypothèse en ce qui concerne les États-Unis n'est pas tout à fait exacte. Je pourrais peut-être demander à M. Finckenstein de vous répondre là-dessus.

Quant à la deuxième réponse à votre question, elle est beaucoup plus pratique étant donné l'autre de nature juridique, en ce sens qu'à mon avis les États-Unis supposeraient que les administrations des États rendraient leurs lois et leurs pratiques conformes à l'Accord.

M. Finckenstein: Sénateur, vous avez tout à fait raison en ce qui concerne les traités. Or l'Accord de libre-échange n'est pas un traité. Pour les Américains, il existe une grande différence entre un traité, un accord entre chefs d'État et un accord commercial. Dans le cas qui nous intéresse, nous parlons d'un accord commercial. En vertu de la Constitution des États-Unis, les décisions en matière commerciale relèvent du Congrès. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de conclure des accords internationaux, c'est au Président, à l'Exécutif, de prendre les décisions.

Pour supprimer cette contradiction apparente dans la Constitution, il y a la procédure d'autorisation accélérée que les États-Unis ont adoptée et selon laquelle le Président peut négocier un accord que le Congrès met en œuvre. C'est ce qui se passe dans ce cas-ci. S'il n'y avait aucune loi de mise en œuvre du Congrès aux États-Unis, l'Accord négocié par le Président n'aurait aucun effet. Ce n'est pas un traité dans le sens formel.

Le sénateur Frith: Vous avez simplement à terminer vos propos. Vous devez poursuivre en disant, «... et, dans le cas d'un accord commercial, lequel diffère d'un traité, il n'y a pas application automatique aux lois des États, pour ce qui est d'outrepasser ces dernières, comme c'est le cas avec un traité.» C'est ce que vous laissez entendre dans vos propos. Un accord commercial doit être mis en œuvre État par État.

M. Finckenstein: Non. Cela dépend de ce que stipule l'accord commercial. Dans ce cas particulier, la loi de mise en œuvre des États-Unis dispose que l'Accord l'emporte sur les lois incompatibles des États. C'est ce que la loi de mise en œuvre des États-Unis précise bel et bien.

Toutefois, elle précise également que toute mesure de ce genre ne peut être prise que par le gouvernement des États-Unis; elle ne peut l'être par un particulier. Si, par exemple, une loi de l'État de la Géorgie était incompatible avec la loi fédérale, elle cesserait de s'appliquer parce qu'elle entre en conflit avec la loi fédérale des États-Unis, mais seul le gouvernement des États-Unis d'Amérique pourrait prendre des mesures pour déclarer invalide la loi de l'État de la Géorgie.

Le sénateur Frith: Ce qui au départ m'a poussé à intervenir, c'est qu'il est inexact de dire que la situation est la même dans les deux pays en ce qui concerne le pouvoir de révision automatique ou la mise en œuvre automatique. La loi canadienne sera plus exigeante que la loi américaine lorsque le Congrès aura mis l'Accord en œuvre.

[Text]

Mr. von Finckenstein: You are absolutely right. In Canada, you need a set of regulations and in the U.S. you do not need the regulations.

Mr. Nymark: I did not want to convey the impression that it was identical at all, but it is similar in that, regardless of the legal situation in the United States, it is expected that consultations with the states will take place and that the states will undertake their own amendments.

Senator Stollery: I was curious with regard to the five- and seven-year period during which a great many decisions will be made that, I suppose, in Canada, will be implemented by way of regulation. Is section 9 the authorizing section? I see Mr. von Finckenstein shaking his head.

Mr. von Finckenstein: Section 9 deals only with the provisions of Chapter 8. Those are the provisions regarding wine and alcoholic spirits.

The negotiations that will take place in the United States in the next five to seven years will concern subsidies. Assuming that the negotiations result in agreement, that agreement will be subject to implementing legislation on both sides of the border. You would require amendments to Canadian legislation and you would require amendments to U.S. legislation in order to implement the subsidy agreement.

Senator Stollery: There obviously will be discussions as to what are and what are not subsidies over the next five years. When agreement is reached it will not be the sort of agreement that can be authorized in Canada by way of regulation. Am I correct that it will require legislation?

The Chairman: Could we leave that question for now, because we were dealing with another subject?

Senator Stollery: I brought the matter up because I thought we were dealing with regulations.

Senator Hays: I do not have it with me, but I seem to recall reviewing an opinion prepared by Arnold and Porter for the Department of Justice with respect to the binding nature of the agreement on states and, if I remember correctly, the opinion said that it was binding on states in the U.S. Is that different as to whether it is a treaty or whether it is an international agreement?

Mr. von Finckenstein: You are dealing with a trade agreement and a trade agreement has to be negotiated by the President and authorized by Congress. The implementing legislation for the Canada-U.S. Free Trade Agreement specifically provides that in case of conflict between the provisions of this legislation and state law, the provisions of this U.S. legislation overrides.

Senator Hays: Is that true whether it is a treaty or an international agreement, or is there a distinction?

The Chairman: May I ask a question? Am I correct in thinking that the U.S. regards this agreement as made under the commerce clause which is a power of the Congress, a power quite different from the treaty power?

[Traduction]

M. Finckenstein: Vous avez tout à fait raison. Au Canada, on a besoin d'une série de règlements, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis.

M. Nymark: Je ne voulais pas du tout donner l'impression que c'était la même chose, mais les situations se ressemblent du fait que, peu importe la situation juridique aux États-Unis, on s'attend à des consultations avec les États et à des modifications de leur part.

Le sénateur Stollery: J'étais curieux au sujet de la période de cinq à sept ans au cours de laquelle un grand nombre des décisions qui seront prises, je suppose, au Canada, seront mises en œuvre au moyen de règlements. L'article 9 est-il l'article d'autorisation? Je vois que M. Finckenstein hocha de la tête.

M. Finckenstein: L'article 9 ne porte que sur les questions prévues au chapitre 8. Il s'agit des dispositions concernant les vins et spiritueux.

Les négociations qui se tiendront aux États-Unis au cours des cinq à sept prochaines années porteront sur les subventions. À supposer que l'on s'entende, il faudra adopter des lois de mise en œuvre de part et d'autre de la frontière. Des modifications s'imposeraient à la loi canadienne ainsi qu'à la loi américaine pour mettre en œuvre l'accord sur les subventions.

Le sénateur Stollery: Au cours des cinq prochaines années, on discutera de toute évidence de la définition de ce qui constitue une subvention. L'accord auquel on parviendra ne sera pas du genre qui peut être autorisé au Canada au moyen de règlements. Ai-je raison de croire qu'il exigera une mesure législative?

Le président: Pourrions-nous laisser tomber cette question pour l'instant vu que nous traitions d'un autre sujet?

Le sénateur Stollery: J'ai soulevé la question parce que je croyais que nous parlions de réglementation.

Le sénateur Hays: Je n'ai pas ce document en main mais il me semble me rappeler avoir examiné une opinion préparée par la firme *Arnold and Porter* pour le ministère de la Justice et qui portait sur la nature exécutoire de l'accord pour les États. Si je me souviens bien, on y disait que les États américains étaient liés par l'Accord. Y a-t-il une différence selon qu'il s'agisse d'un traité ou d'un accord international?

M. Finckenstein: Vous avez affaire à un accord commercial et tout accord commercial doit être négocié par le Président et autorisé par le Congrès. La Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis dispose précisément qu'en cas de conflit entre les dispositions de cette loi et la loi d'un État, ce sont les dispositions de la loi américaine qui l'emportent.

Le sénateur Hays: En va-t-il de même qu'il s'agisse d'un traité ou d'un accord international ou y a-t-il une distinction?

Le président: Puis-je poser une question? Ai-je raison de penser que les États-Unis considèrent cet accord comme s'il avait été accepté par le Congrès en vertu de son pouvoir en matière commerciale et qu'il s'agit là d'un pouvoir très différent du pouvoir en matière de traités?

[Text]

Mr. von Finckenstein: Correct. You are absolutely correct. It is a trade agreement which is made under dual powers, the commerce power of Congress and the President's power to negotiate international agreements. It is not a treaty, because a treaty, as Senator Frith pointed out, if negotiated, has to be approved by two-thirds of Congress. If it is approved by two-thirds of Congress, in effect, it is binding on everybody.

Senator Hays: You have answered my question. Whether it is a treaty or an international agreement, U.S. law, so far as we are concerned, is clear that it binds state governments.

Mr. von Finckenstein: Absolutely.

Senator Hays: And this may or may not be the case in Canada. I do not want to get into that, at least not right now.

Senator Stollery: On the question of regulation, I am left unclear as to what would happen if the dispute that arises is over a regulation. Could not a dispute arise over a regulation?

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator Stollery: If that happened and it were settled in Canada, then it would not have to go before Parliament, would it?

Mr. von Finckenstein: That is right.

Senator Stollery: It would be a change in the regulations.

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator Stollery: Regulations, then, may be subject to dispute in the five-to seven-year period but if, in fact, the ruling in the five- to seven-year period goes against Canada and Canada has to change that regulation, I suppose that is where the implementation of section 9 of the agreement would come in.

Mr. Nymark: You are right and you are wrong. First, the five-to-seven- year period deals only with subsidies.

Senator Stollery: I understand that.

Mr. Nymark: Clause 9(1) has to do with regulations dealing only with wine and distilled spirits. However, you are correct in saying that throughout the agreement regulations which give effect to policies which may be contrary to the FTA are challengeable under the dispute settlement process, and if challenged under the dispute settlement process and found to require amendment, they would not necessarily have to come before Parliament to be amended.

The Chairman: I have a second question. I am looking at clause 77.22. It authorizes the government to pay members of any panel, "such remuneration and is entitled to such travel and living expenses incurred in the performance of the member's duties under this Part as are fixed by the Canada-United States Trade Commission established pursuant to the Free Trade Agreement." I take it that you do not regard that as appropriation.

Mr. von Finckenstein: No. The appropriations for any payments such as will be required for the panels will be made by

[Traduction]

M. Finckenstein: C'est exact. Vous avez tout à fait raison. Il s'agit d'un accord commercial conclu en vertu de deux pouvoirs, le pouvoir du Congrès en matière commerciale et le pouvoir du Président de négocier des accords internationaux. Il ne s'agit pas d'un traité parce que, comme l'a fait remarquer le sénateur Frith, tout traité qui fait l'objet d'une négociation doit être approuvé par les deux tiers du Congrès. S'il reçoit cette approbation, il devient exécutoire pour tout le monde.

Le sénateur Hays: Vous avez répondu à ma question. Qu'il s'agisse d'un traité ou d'un accord international, la loi des États-Unis, en ce qui nous concerne, dit explicitement que l'entente lie les administrations des États.

M. Finckenstein: Tout à fait.

Le sénateur Hays: Et cela peut être le cas ou non au Canada. Je ne veux pas aborder cette question, du moins pas maintenant.

Le sénateur Stollery: En ce qui concerne les règlements, je ne vois pas ce qui se produirait si le différend portait sur un règlement. Cela ne pourrait-il pas arriver?

M. Finckenstein: Oui.

Le sénateur Stollery: Si cela se produisait et si le différend était réglé au Canada, la question ne devrait-elle pas alors être devant le Parlement?

M. Finckenstein: C'est exact.

Le sénateur Stollery: Il s'agirait de modifications aux règlements.

M. Finckenstein: Oui.

Le sénateur Stollery: Ainsi les règlements pourraient faire l'objet d'un différend pendant cette période de cinq à sept ans mais si, en fait, la décision au cours de cette période était rendue contre le Canada et que celui-ci devait modifier ce règlement, je suppose que c'est là qu'interviendrait la mise en œuvre de l'article 9 de l'Accord.

M. Nymark: Vous avez à la fois tort et raison. D'abord, la période de cinq à sept ans ne concerne que les subventions.

Le sénateur Stollery: Oui, bien sûr.

M. Nymark: Le paragraphe 9(1) porte sur des règlements qui concernent uniquement les vins et spiritueux. Toutefois, il est exact de dire que, d'un bout à l'autre du texte de l'accord, il existe des règlements nécessaires à la mise en œuvre de politiques, mais pouvant être jugés contraires à l'Accord de libre-échange et donc contestés en vertu du processus de règlement des différends; si l'on jugeait que des modifications s'imposent, il ne serait pas nécessaire de faire appel au Parlement.

Le président: J'ai une deuxième question. Il s'agit d'abord de l'article 77.22, qui autorise le gouvernement à verser aux membres des groupes spéciaux qui ont droit à des allocations de voyage et de séjour, un traitement pour les frais engagés dans l'exercice des fonctions qui leur sont confiées en application de la partie II, traitement fixé par la Commission mixte canado-américaine établie aux termes de l'accord. Je présume que vous ne considérez pas ces dépenses comme des crédits.

Mr. von Finckenstein: Non. Les dépenses engagées par ces groupes seront remboursées conformément au paragraphe

[Text]

virtue of clause 12(3) which says that out of the present External Affairs vote you can pay such moneys as are required to be paid by or on behalf of the Commission.

The Chairman: So this is not an appropriation bill in any part?

Mr. von Finckenstein: No.

The Chairman: It follows then that there was no royal recommendation? Is that correct?

Mr. von Finckenstein: The bill certainly does not appropriate any money, but I do not recall—

The Chairman: I believe there was no royal recommendation, and that is what I want to ask about. It seems to me that clause 12(3) at the top of page 6 does amend the Appropriation Act and consequently that clause makes this bill an appropriation bill insofar as that clause is concerned. Let me read it:

The purposes specified in External Affairs Vote 1 set forth in the Main Estimates for the fiscal year ending the 31st day of March, 1989, as laid before the House of Commons during the second session of the thirty-third Parliament, are extended to include expenditures incurred by or on behalf of the Commission.

In other words, we have a change in the purpose of a vote of Parliament and that has always been regarded as appropriation.

Mr. von Finckenstein: There was a royal recommendation as well as a ways and means motion with this bill. Whether they are required by virtue of this clause is a fine point that we can argue, but these costs have traditionally been taken from External Affairs Vote 1, which is a general vote under which the department expends its funds for its activities, which include international agreements.

The Chairman: You say that there was a royal recommendation. It does not show up in my copy of the bill. But the copy I have here is in the form that passed the House of Commons rather than the first reading copy. If subclause 12(3) were not in the bill, subclause 12(2) alone would not make this an appropriation bill. That subclause says:

The Government of Canada shall pay one half of the aggregate of any expenditures incurred by or on behalf of the Commission.

Is that correct?

Mr. von Finckenstein: It is a re-statement of what is in the agreement. It is an international obligation which we have assumed.

The Chairman: But that money would have to be voted separately by Parliament?

Mr. von Finckenstein: Absolutely, every year.

The Chairman: I have a final question. You indicated that there will be a whole family of regulations to give effect to the Free Trade Agreement. Will these regulations which relate to

[Traduction]

12(3), selon lequel la portée prévue du crédit 1 des Affaires extérieures est étendue aux dépenses prises en charge par la Commission ou en son nom.

Le président: Ce n'est donc pas un projet de loi de crédits?

Mr. von Finckenstein: Non.

Le président: Il s'ensuit qu'il n'y a alors pas eu de recommandation royale, n'est-ce pas?

Mr. von Finckenstein: Le projet de loi ne porte certainement pas affectation de crédits, bien que je ne me souvienne plus ...

Le président: Je crois qu'il n'y a pas eu de recommandation royale et c'est précisément ce que je demande. Il me semble que le paragraphe 12(3), qui figure en haut de la page 6, modifie la Loi des crédits et que, par conséquent, il fait de ce document un projet de loi portant affectation de crédits dans la mesure où cet article est concerné. Ce paragraphe dit ceci:

La portée prévue du crédit 1 des Affaires extérieures figurant au budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1989, déposé à la Chambre des communes pendant la deuxième session de la 33^e Législature, est étendue aux dépenses supportées par la Commission ou en son nom

En d'autres termes, il s'agit d'un changement de la partie d'un crédit du Parlement, ce qui a toujours été considéré comme portant affectation de crédits.

Mr. von Finckenstein: Ce projet de loi a fait l'objet d'une recommandation royale aussi bien que d'une motion de voies et moyens. On pourrait discuter longtemps pour savoir si c'était une exigence prévue à ce paragraphe, mais ces frais ont toujours été remboursés sur le crédit 1 des Affaires extérieures, qui est un crédit général dans lequel le ministère puise ses fonds pour financer ses activités, y compris les ententes avec d'autres pays.

Le président: Vous affirmez qu'il y a eu une recommandation royale. Il n'en est pas fait mention dans mon exemplaire du projet de loi. Ce doit être la version du projet de loi qu'ont adopté les Communes, plutôt que la version de la première lecture. Si le paragraphe 12(3) ne figurait pas dans le projet de loi, le paragraphe 12(2) à lui seul ne ferait pas du projet de loi une mesure portant affectation de crédits. Le paragraphe 12(2) se lit comme suit:

Le gouvernement du Canada paie la moitié du total des frais supportés par la Commission ou en son nom.

Est-ce exact?

Mr. von Finckenstein: On reprend ce que dit l'Accord. Il s'agit d'une obligation internationale que nous assumons.

Le président: Mais ces crédits devraient être approuvés séparément par le Parlement.

Mr. von Finckenstein: Absolument, chaque année.

Le président: J'ai une dernière question. Vous avez dit que l'on adoptera un ensemble de règlements pour mettre en œuvre l'Accord de libre-échange. Ces règlements, qu'ils découlent de

[Text]

the Free Trade Agreement, either as descendants of this statute or as other powers which the Governor in Council now has, which powers will be used to give effect to the Free Trade Agreement, be collected in any special way, or will people who, for business reasons, or other reasons are interested in those regulations have to work their way through the voluminous mass of the *Canada Gazette*?

Mr. von Finckenstein: All of these regulations—at least, most of them—have to be in place by January 1 or on whatever date the agreement enters into force. So the issue of the *Canada Gazette* following immediately the entering into force of the agreement will contain all of the regulations. There won't be a special heading saying, for example, "Free Trade Implementation Regulations." They will all be in one volume so that the persons wanting to find particular regulations can find them.

The Chairman: And you are implying they are ready to go now?

Mr. von Finckenstein: Subject to the enactment of the legislation. When it is enacted we can enact the regulations in time.

Senator van Roggen: The witness, in response to the chairman's first question, touched on the five-to-seven year negotiations on subsidies. My understanding is that at one point the American legislation had a provision extending the fast track for 30 months, two-and-a-half years, for any amendments to the legislation that might prove necessary and/or amendment to the settlement of the five-to-seven year negotiation on subsidies. I wonder if you can confirm that that is still the case. My point is that it might well be worthwhile, that being the case, for the government to press the settlement of this question under the two-and-a-half year period so that the fast track would apply to its approval by Congress, rather than dragging it out to the five- or seven-year period. Is that provision still in the American legislation?

Mr. von Finckenstein: Yes. There is a 30-month-fast-track provision in the American implementing legislation regarding any further amendments that may be required to the U.S. legislation and also in order to implement any results of the subsidy negotiations reached within those 30 months.

Senator van Roggen: So it would apply to both areas, necessary amendments and negotiations on subsidies?

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator MacEachen: The witness has drawn our attention to the table of contents and the table of provisions of Bill C-2. That has been helpful. However, this committee has been working with the Free Trade Agreement. I notice that in clause 2 the text of the agreement is set out in Part A of the Schedule. I think it would be helpful to the committee if there were a way of cross referencing the parts and chapters of the Free Trade Agreement and Bill C-2. Has that been done and, if so, could it be circulated?

[Traduction]

la loi de mise en œuvre ou soient établis par le gouverneur en conseil, lequel exercera ses pouvoirs pour mettre en œuvre l'Accord de libre-échange, figureront-ils dans un recueil quelconque ou forcera-t-on au contraire les intéressés à les consulter dans une foule de fascicules de la *Gazette du Canada*?

M. von Finckenstein: Tous les règlements, du moins la plupart d'entre eux, doivent être établis au plus tard le 1^{er} janvier ou à une autre date fixée pour l'entrée en vigueur de l'accord. Le fascicule de la *Gazette du Canada* qui suivra immédiatement l'entrée en vigueur de l'accord comprendra tous les règlements. La *Gazette* ne comportera pas de titre comme Règlements sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange. Les règlements figureront dans un seul volume: leur consultation en sera facilitée.

Le président: Vous sous-entendez donc qu'ils sont prêts à être adoptés?

Mr. von Finckenstein: Sous réserve de l'adoption du projet de loi. Si le projet de loi est adopté, nous adopterons les règlements à temps.

Le sénateur van Roggen: Dans sa réponse à la première question du président, le témoin a mentionné la question de la période de cinq à sept ans relative aux subventions. À ma connaissance, le projet de loi américain a déjà comporté un article étendant la portée du dispositif des négociations accélérées (deux ans et demi), à toute modification de la loi jugée nécessaire ou du règlement des négociations de subventions (échelonnées sur une période de cinq à sept ans). Je me demande si vous pouvez m'éclairer sur ce point. Si cet article figure toujours dans le projet de loi américain, le gouvernement devrait peut-être faire pression pour que cette question se règle au cours de cette période de deux ans et demi, afin que le dispositif des négociations accélérées s'applique à l'approbation du Congrès, plutôt que de laisser la situation durer cinq ou sept ans. Cet article figure-t-il toujours dans le projet de loi américain?

Mr. von Finckenstein: Oui. Il existe, dans le projet de loi de mise en œuvre américain, un dispositif de négociations accélérées applicable à toute modification législative qui sera nécessaire ainsi qu'à la mise en œuvre des résultats des négociations sur les subventions obtenus au cours de cette période de deux ans et demi.

Le sénateur van Roggen: Le dispositif s'appliquera donc à la fois aux modifications nécessaires et aux négociations sur les subventions?

Mr. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur MacEachen: Le témoin a attiré notre attention sur la table des matières et la table analytique du projet de loi C-2. Nous l'en remercions. Le Comité a dû toutefois consulter l'Accord de libre-échange. Je note qu'à l'article 2, il est mentionné que le texte de l'accord figure dans la partie A de l'Annexe. Il serait utile, à mon avis, de mettre au point un système de renvois entre les parties et chapitres de l'Accord de libre-échange et le projet de loi C-2. Est-ce que cela a été fait et si oui, pourrions-nous en avoir des copies?

[Text]

Mr. von Finckenstein: Senator, we have prepared what we call a table of concordance, which relates every section of the act to the place it originated in the Free Trade Agreement. They do not fall neatly one into the other, as you can appreciate. Some acts have been amended by virtue of several sections or chapters of the FTA.

If senators wish, we can make that table available to the committee. In that way, you can see what section of the FTA drove what particular amendment of the acts before you.

Senator MacEachen: Thank you. That would be helpful to the members of the committee.

The Chairman: You will bring that table tomorrow morning, then, will you?

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator Hays: Mr. Nymark, you emphasized, when you were making your general comments, that the purpose of this legislation is only to implement the Free Trade Agreement. I do not have it with me, but I have had a chance to look briefly at the implementing legislation passed by the U.S. Congress. I have looked, as well, at the Statement of Administrative Action. I notice that in the U.S. legislation there is no reference to energy regulation. The Statement of Administrative Action maintains that there is no need for that because nothing in the agreement calls for any change.

In looking at our implementing legislation, I see that we expressly make our regulator subservient to the agreement, which is not necessarily a remarkable thing. The remarkable thing is that we transfer from the National Energy Board to the Governor in Council the power to restrict exports. I wonder why that is required by the agreement? I can see that as a matter of domestic policy the Government of Canada perhaps wants to take that power away from the NEB and take it unto itself, but I do not see why this is necessary under the agreement. Would that be an exception to your statement? Could you please comment on that?

Perhaps you could comment generally on why there are such specific provisions in our agreement while there are no such provisions in the U.S. agreement and a statement that none are necessary.

Mr. Nymark: By way of a general remark, first of all, I think you will find a great many differences between the U.S. legislation and Bill C-2. Certain changes were necessary to bring their system into conformity with the agreement. The purpose of this legislation, as I said, is to amend those laws and regulations which eventually require changing in order to be in conformity with the agreement. In some areas in our country we have in place policies and laws that are already in conformity with the agreement and, therefore, no legislation is required. The same is true in the United States. Therefore, one would not expect to see identical or symmetrical legislation in both countries in order to be in conformity with the agreement.

On the specific point you have raised with regard to transferring powers from the National Energy Board to the Governor in Council, I think it is true that that is consistent with the general division of powers between the National Energy Board

[Traduction]

M. von Finckenstein: Monsieur le sénateur, nous avons préparé ce que nous appelons un tableau de concordance qui établit un lien entre les dispositions de la loi et celles de l'Accord. Comme vous pouvez vous en rendre compte, elles ne coïncident pas parfaitement. Certaines lois ont été modifiées en vertu de plusieurs sections ou chapitres de l'Accord de libre-échange.

Si les sénateurs le veulent, nous pouvons fournir un exemplaire du tableau au comité. De cette manière, vous verrez comment les différentes modifications aux lois sont justifiées par les dispositions de l'Accord.

Le sénateur MacEachen: Je vous remercie. Ce sera utile aux membres du comité.

Le président: Vous nous l'apporterez demain matin, n'est-ce pas?

Mr. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur Hays: Monsieur Nymark, dans vos observations générales, vous avez dit que l'objet du projet de loi était simplement de mettre en œuvre l'Accord de libre-échange. Je ne l'ai pas ici, mais j'ai eu l'occasion de jeter un coup d'œil à un projet de loi semblable voté par le Congrès des États-Unis. J'ai également examiné le *Statement of Administrative Action*. Je constate que la loi américaine ne parle pas de réglementation de l'énergie. Selon le *Statement of Administrative Action*, ce n'est pas nécessaire parce que l'Accord ne réclame pas de changements.

Pour ce qui est de notre loi, je constate que notre mécanisme de réglementation est assujetti à l'Accord, ce qui n'est pas une chose tout à fait remarquable. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que nous transférons de l'Office national de l'énergie au gouverneur en conseil, le pouvoir de restreindre les exportations. Je me demande d'où vient cette nécessité? C'est peut-être une question de politique intérieure que le gouvernement du Canada veuille enlever ce pouvoir à l'ONE pour se l'approprier, mais je ne vois pas comment l'Accord exige une telle chose. Croyez-vous que c'est une exception? Qu'en pensez-vous au juste?

Peut-être que vous pourriez nous dire d'une façon générale pourquoi il existe de telles dispositions dans notre loi, mais non dans la loi américaine, et qu'on a dit que ce n'était pas nécessaire.

Mr. Nymark: D'abord, vous constaterez qu'il existe beaucoup de différences entre la loi américaine et le projet de loi C-2. Certaines modifications aux lois américaines ont été nécessaires pour se conformer à l'entente. Comme je l'ai dit, le projet de loi vise à modifier les lois et règlements pour nous permettre de nous conformer à l'Accord. Dans certains secteurs, nous avons déjà des politiques et des lois qui sont déjà conformes à l'Accord de sorte qu'il n'y a pas lieu de les modifier. Il en est de même aux États-Unis. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les lois des deux pays soient identiques ou symétriques afin que chacun puisse se conformer à l'Accord.

Pour ce qui est du transfert des pouvoirs de l'Office national de l'énergie au gouverneur en conseil, je crois que cela correspond à la répartition générale des pouvoirs entre l'Office et le gouverneur en conseil; ainsi le gouvernement définit la politi-

[Text]

and the Governor in Council, in that the government makes policy with respect to energy and the National Energy Board administers that policy. In a case, for example, where the National Energy Board determines, perhaps through the application of a surplus test, that there is a shortage at any particular time and it chooses to restrict licences for the export of energy as a result of that, under this legislation it would need to make that recommendation to the Governor in Council, who would then make the final determination. There may be other cases, however, where the National Energy Board determines, for reasons other than shortage of supply or price controls or whatever, that there may be a need to make restrictions. In those cases, it would not have to refer that decision to the Governor in Council.

Senator Frith: Therefore, this provision is driven by domestic policy. Is that so, or is it necessary for the agreement? That was the question.

Mr. Nymark: It is necessary for the agreement in those particular cases of shortage of supply.

Senator Hays: Could you direct us to the part of the agreement which makes that necessary?

Mr. Nymark: I believe it is Article 904 in the agreement.

Senator Hays: Article 904 deals with proportional access.

Mr. Nymark: Yes, and Article 904 specifies the particular circumstances under which you are allowed to take restrictive action at the border.

Senator Hays: Therefore, the government's position is that that had to be the power of the Governor in Council, that it could not be left to the National Energy Board, subject to government review?

Mr. Nymark: That is a matter of general policy. The government decided that that should be left in the hands of government and not given to an administrative body such as the National Energy Board.

Senator Hays: I find two things here interesting. One is that the Federal Energy Regulatory Commission deals with the ERA. It is not subject to the equivalent of our Governor in Council; namely, the U.S. administration. Could you comment on why the U.S. government would not see it necessary to transfer that power to the administration?

The second question gets into what we touched upon but did not discuss earlier: that is, that the Government of Alberta, for instance, leaves the power to restrict the exportation of petroleum products out of the province to a regulator. It has not taken unto itself, as a governor in council, the right to deal with that. In fact, it leaves the surplus test in place, and so on.

Could you elaborate on those two comments? First, why is it not necessary that the U.S. government do the same thing our government did to implement the agreement? Secondly, will it be necessary for the provinces to do what the federal government has seen as something it must do to comply with the agreement?

[Traduction]

que énergétique, et l'Office est chargé de l'appliquer. À supposer, par exemple, que l'Office détermine, par la procédure du test d'excédent, qu'il y a pénurie à un moment donné et décide de limiter les licences d'exportation d'énergie; en vertu de la loi, l'ONE devrait présenter une recommandation au gouverneur en conseil qui prendrait la décision finale. Dans d'autres cas, cependant, l'Office pourra déterminer, pour des raisons autres qu'une pénurie ou qu'un contrôle des prix ou toute autre raison, qu'il y a lieu d'établir des restrictions. Dans ces cas-là, il ne serait pas tenu de faire approuver sa décision par le gouverneur en conseil.

Le sénateur Frith: En somme, cette disposition est justifiée par la politique intérieure. Est-ce bien le cas ou est-ce justifié par l'Accord? C'était la question qui se posait.

M. Nymark: Cette disposition est justifiée par l'Accord en ce qui concerne les pénuries d'approvisionnement.

Le sénateur Hays: Pouvez-vous nous indiquer l'article de l'Accord qui justifie la disposition?

M. Nymark: Sauf erreur, c'est l'article 904.

Le sénateur Hays: L'article 904 porte sur l'accès proportionnel.

M. Nymark: Oui, cet article précise dans qu'elles circonstances il sera permis de limiter les exportations.

Le sénateur Hays: Donc, le gouvernement estime que la décision incombe au gouverneur en conseil, qu'il ne peut confier cette responsabilité à l'Office national de l'énergie, sous réserve de l'approbation du gouvernement?

M. Nymark: C'est une question de politique générale. C'est le gouvernement qui décide que c'est à lui de prendre la décision et non à un organisme administratif tel que l'Office national de l'énergie.

Le sénateur Hays: Deux choses retiennent mon attention: D'abord, la FERC (*Federal Energy Regulatory Commission*) s'occupe de certains secteurs qui relèvent de l'ERA (*Economic Regulatory Administration*). Ces questions ne sont pas soumises à l'équivalent de notre gouverneur en conseil, soit au gouvernement des États-Unis. Pouvez-vous nous dire pourquoi le gouvernement américain n'a pas jugé bon de s'approprier ce pouvoir?

La deuxième question a déjà été abordée, mais n'a pas été discutée: le gouvernement de l'Alberta a confié à un organisme le pouvoir de limiter les exportations, en ce qui concerne la province, de produits du pétrole. Il ne s'est pas approprié le pouvoir de le faire lui-même. En somme, la procédure du test d'excédent reste en place, et les autres.

Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de ceci: d'abord, pourquoi le gouvernement des États-Unis n'est-il pas obligé de faire la même chose que notre gouvernement pour mettre en œuvre l'Accord de libre-échange? En second lieu, les provinces seront-elles obligées de faire comme le gouvernement fédéral pour se conformer aux prescriptions de l'Accord?

[Text]

Mr. Nymark: I am not really in a position to comment on how the U.S. chooses to govern its affairs in this respect so as to bring its powers into conformity with the Free Trade Agreement. Perhaps Mr. von Finckenstein could make a comment in this regard.

Mr. von Finckenstein: As you will appreciate, senator, on both sides of the border these will be obligations of the federal governments. In cases of non-compliance, the federal governments will have to answer to a binational dispute settlement panel. The Americans have chosen a different way to implement the agreement than we have, for whatever internal political reasons. If their way does not work, they will have to account for it, just as we will if ours does not work.

I do not think I can really explain to you the motivation behind why they chose to do it this way or why we chose to do it through the Governor in Council rather than through a regulatory body. Either way is equally effective.

Senator Hays: You have said that the only purpose of this legislation is to implement the agreement. Correct me if I am wrong, but I take it that Canada felt that it must go about things in this way in order to be in compliance with the agreement.

Mr. Nymark: Perhaps Mr. Oulton could comment in this regard.

Mr. J. David Oulton, Director General, Oil & Energy Planning, Energy Commodities Sector, Department of Energy, Mines and Resources: Senator, the difference in the United States is as follows. If you look at the legislation that sets up the ERA or the FERC, the Federal Energy Regulatory Commission, there is nothing in that legislation that specifically requires those two agencies to take actions which have an impact on the agreement. In the statement of administrative action, the U.S. was quite clear in stating that it expected its regulatory agencies to take their actions consistent with the Free Trade Agreement. In the case of the National Energy Board Act, there was a provision—which was section 83 in the old numbering—and I do not know the new numbering, which basically said that unless the board found that an export was surplus, it must deny that export. So by legislation, they had no choice. If they found that the export was surplus, they had to deny it.

Senator Hays: You mean if it was not surplus?

Mr. Oulton: I am sorry. If they found it was not surplus, they had to deny it. With the Free Trade Agreement, there are implications both in terms of energy policy, because of the conditions set out in Article 904, and, of course, in terms of trade policy to the NEB being required by legislation to turn down an export application if it was not found to be surplus. So you are correct in saying that the government decided, therefore, that decision must have a policy overlay, both from an energy-policy point of view and from a trade-policy point of view

[Traduction]

M. Nymark: Je ne suis vraiment pas en mesure de commenter la façon dont les États-Unis ont décidé de se conformer à l'Accord de libre-échange. Peut-être que M. von Finckenstein aurait quelque chose à dire à ce sujet.

M. von Finckenstein: Comme vous vous en rendrez compte, monsieur le sénateur, les deux gouvernements fédéraux sont assujettis à certaines obligations. Chaque fois qu'il y aura des problèmes de non-observation, les deux gouvernements devront en répondre devant un groupe binational de règlement des différends. Pour des raisons politiques internes, les Américains ont choisi une voie différente pour mettre en œuvre l'Accord. Si cela ne marche pas, ils devront alors s'expliquer comme nous devrons le faire si notre méthode ne donne pas les résultats escomptés.

En vérité, je ne pense pas pouvoir vous expliquer ce qui les a incités à agir de telle manière ou encore pourquoi nous avons décidé de faire appel au gouverneur en conseil plutôt qu'à un organisme de réglementation. Les deux méthodes sont également valables.

Le sénateur Hays: Vous avez dit que le seul objet du projet de loi était de mettre en œuvre l'Accord de libre-échange. Vous pouvez me corriger au besoin, mais je crois que le Canada a cru que c'était la voie qu'il fallait suivre pour se conformer à l'Accord.

M. Nymark: Peut-être que M. Oulton aurait des précisions à ajouter.

M. J. David Oulton, directeur général, Pétrole et planification d'urgence, Secteur des ressources énergétiques, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Monsieur le sénateur, aux États-Unis la différence est la suivante: en considérant la loi qui a créé l'ERA (*Economic Regulatory Administration*) ou la FERC (*Federal Energy Regulatory Commission*), aucune disposition n'oblige les deux organismes à prendre des décisions qui aient un impact sur l'Accord. Dans leur déclaration relative aux mesures administratives, les États-Unis ont clairement dit qu'il est prévu que leurs organismes de réglementation prennent des mesures compatibles avec l'Accord de libre-échange. Dans le cas de la Loi sur l'Office national de l'énergie, une disposition—l'article 83 de l'ancienne version, je n'en connais pas le nouveau numéro—stipulait qu'à moins que l'Office ne décide qu'une exportation n'était excédentaire, il devait la rejeter. En vertu de la loi donc, l'Office n'avait pas le choix. S'il décidait que l'exportation était excédentaire, il devait la rejeter.

Le sénateur Hays: Vous voulez dire si elle n'était pas excédentaire?

M. Oulton: Oui, c'est ce que je voulais dire, s'il décidait qu'elle n'était pas excédentaire, il devait la rejeter. L'Accord de libre-échange entraîne certaines conséquences tant au chapitre de la politique énergétique, en raison des conditions fixées par l'article 904, qu'au chapitre bien évidemment de la politique commerciale prévue pour l'Office national de l'énergie lequel, en vertu de la loi, doit refuser toute demande d'exportation qui n'est pas déclarée excédentaire. Vous avez raison de dire que le gouvernement a donc décidé que cette décision

[Text]

because the legislation which exists now forced the NEB to take that decision and they had to make that a decision which could be taken by the government because the Free Trade Agreement now brought into account other considerations of government policy.

Senator Hays: Discretion could have been left with the NEB, though, having made it subject to the agreement, surely.

Mr. Oulton: It could have been, and you are right, there was a choice on the part of the government as to where that discretion should lie and that was a policy decision obviously on the part of the government, that it should best lie with the Governor in Council.

Senator Hays: Which is another issue we will get into at some point, in terms of how the Governor in Council acts as a regulator to the extent that there are public hearings and so on. However, in any event we will not get into that now. The United States does export some minimal, marginal amounts of gas into Canada, so it is probably not a relevant question at the moment; but there is a proposal to import larger volumes under the St. Clair River into Canada. Surely, you would agree when I say that it will be necessary for the U.S. to make their regulator subject to the agreement?

Mr. Oulton: Yes.

Senator Hays: If they are going to be in the same position we are.

Mr. Oulton: Yes.

Senator Hays: They have not yet done that?

Mr. Oulton: They do not need to change their legislation to do that but, yes, if their regulator decided to inhibit the flow of trade between the U.S. and Canada, then that would give us cause for action under the agreement. However, there is nothing in the legislation that set up the ERA, which is what provides the licences to allow the gas to be exported to Canada, which requires the ERA to turn down that export under certain specified legislative conditions. It is purely within their discretionary ability and they are required to take into account the terms of the Free Trade Agreement in exercising their discretion.

Senator Hays: But the ERA is not made subject to the agreement specifically by implementing the legislation the way that our regulators are. Do I take it from that that our feeling about it is that they do not have to be, that the U.S. is correct that, simply because the U.S. has entered into this international agreement, which is binding on them—that is, the U.S. and the states—that nothing more is needed?

Mr. Oulton: Yes. The essence of it is that there was no reason to believe that this would be necessary. In other words, in the past, when the U.S. has entered into these kinds of agreements, U.S. regulatory authority, such as FERC and the ERA, have acted in a fashion which is consistent with it. So we have a right to believe that that is how it will work. If it does not,

[Traduction]

devait être politique, tant d'un point de vue de politique énergétique que d'un point de vue de politique commerciale, étant donné que la loi actuelle oblige l'Office national de l'énergie à prendre une décision que le gouvernement pourrait accepter étant donné que l'Accord du libre-échange tient maintenant compte d'autres aspects de la politique gouvernementale.

Le sénateur Hays: L'Office national de l'énergie aurait pu toutefois conserver son pouvoir de discréption puisqu'il est assujetti à l'Accord.

M. Oulton: C'est exact, vous avez raison, le gouvernement avait le choix de décider à qui accorder ce pouvoir discrétionnaire. A l'évidence, le gouvernement a pris une décision politique en accordant ce pouvoir décisionnaire au Gouverneur en conseil.

Le sénateur Hays: C'est une autre question que nous étudierons plus tard pour savoir comment le Gouverneur en conseil peut agir comme organisme de réglementation, s'il tiendra des audiences publiques, etc. Nous n'allons toutefois pas nous pencher sur cette question pour l'instant. Les États-Unis exportent quelques quantités minimales et marginales de gaz au Canada, si bien qu'il ne s'agit sans doute pas d'une question pertinente pour le moment. Toutefois, ils se proposent d'en importer des quantités plus importantes au Canada sous la St-Clair River. Vous conviendrez sûrement avec moi qu'il faudra que les États-Unis assujettissent leur organisme de réglementation à l'Accord.

M. Oulton: Oui.

Le sénateur Hays: S'ils doivent se retrouver dans la même situation que nous.

M. Oulton: Oui.

Le sénateur Hays: Ils ne l'ont pas encore fait?

M. Oulton: Ils n'ont pas besoin de modifier leurs lois pour le faire; mais il est entendu bien sûr que si leur organisme de réglementation décidait d'entraver les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada, l'Accord nous permettrait de prendre des mesures à cet effet. Toutefois, rien dans la loi créant l'ERA, organisme accordant les licences d'exportation de gaz à destination du Canada, n'exige que l'ERA rejette de telles exportations dans certaines conditions législatives bien précises. Elle en a le pouvoir discrétionnaire, mais doit cependant tenir compte des conditions de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Hays: Mais l'ERA n'est pas assujettie à l'Accord en vertu d'une loi de mise en œuvre comme nos organismes de réglementation. Dois-je comprendre que nous acceptons que l'ERA n'a pas à y être assujettie, que les États-Unis ont raison de dire qu'ils ont signé cet accord international, qu'ils doivent le respecter et qu'il n'y a rien d'autre à ajouter?

M. Oulton: Oui. En fait, il n'y a aucune raison de penser qu'il faudrait ajouter quoi que ce soit. En d'autres termes, chaque fois que les États-Unis ont signé des accords du même genre, les organismes de réglementation américains, comme le FERC et l'ERA, ont agi d'une façon respectant les conditions de ces accords. Nous pouvons donc nous permettre de croire

[Text]

there is a remedy under the Free Trade Agreement to deal with that situation.

Senator Hays: Turning now to Canadian provinces, let us use the Alberta example. We already have a difference between an approach of the NEB on a recent decision with respect to trend gas, where we see an Alberta regulator disagreeing with the national regulator, being more restrictive and having in place essentially a régime much like the one we used to have in the country as a whole. Do you see it necessary for that province, Alberta, with that régime that is analogous to the régime that we had in Canada as a whole, to change that régime?

Mr. Oulton: I think they will have to take into account—and, as far as I understand, they are in the process of taking into account—the implications of the trade agreement for the actions of their regulatory bodies. I believe, actually, that specific decision that you are referring to, that was taken a month or two ago, has given them cause to review the whole review mechanism. So the answer to that is yes. Provinces that export energy are going to have to take account of how they regulate their trade in energy and how that is consistent with the Free Trade Agreement, to the extent that they realize that if they take actions which inhibit trade, then that could give rise to action under the trade agreement. So the answer is yes.

Senator Hastings: Would you think it would then be necessary for them to take that authority away from the regulatory agency and into the provincial Governor in Council's hands?

Mr. Oulton: I am not intimately acquainted with their legislation and I think you would have to give a sound response to that. However, my hunch is that they have the discretionary ability under their existing regulatory format to do that without having to make a regulatory or legislative change. However, that is not an authoritative response. I am not comfortable enough with their legislation.

Senator Bazin: I have two questions that relate to the drafting itself, just to get the opinion of the witness. The first relates to paragraph 77.26 on page 35. It deals with the offences provided for where one of the members of the commission does not disclose whatever he is supposed to disclose, and in particular it deals with the punishment section which states that, if there is an infraction or an offence under sub 1, that person is guilty of an indictable offence and liable to a fine not exceeding \$1 million or is guilty of an offence punishable on summary conviction. I would like to hear what the purposes of having the "or" in there. You deal in (a) with an indictable offence and in (b) with summary conviction. I am not sure why the "or" is in there.

Mr. von Finckenstein: It gives a prosecutor the discretion to proceed either by way of indictment or summary proceeding, depending on the gravity of the offence and the information that was disclosed and how large the harm is that follows from the unauthorized disclosure.

[Traduction]

que c'est ainsi qu'iront les choses. Si tel n'est pas le cas, l'Accord de libre-échange prévoit une solution nous permettant de régler ce genre de situation.

Le sénateur Hays: Pour en venir aux provinces canadiennes, prenons l'exemple de l'Alberta. Nous avons déjà été témoins d'une divergence de vues entre cette province et l'Office national de l'énergie à propos d'une décision récente visant Trend. Nous avons vu un organisme de réglementation albertain en désaccord avec l'organisme de réglementation national; il a été plus restrictif, adoptant un régime bien semblable à celui que nous avions adopté pour le pays entier. Pensez-vous qu'il soit nécessaire pour cette province, pour l'Alberta, de modifier son régime actuel, régime analogue à celui que nous avions pour tout le Canada?

M. Oulton: Je pense que la province devra tenir compte—and si je comprends bien, c'est ce qu'elle est en train de faire—des conséquences de l'accord commercial relativement aux mesures prises par leurs organismes de réglementation. Si je ne me trompe pas, la décision à laquelle vous faites allusion et qui a été prise il y a un ou deux mois, est à l'origine de l'examen de tout leur mécanisme de réglementation. La réponse est donc positive. Les provinces qui exportent des ressources énergétiques devront tenir compte de leurs méthodes de réglementation visant leurs échanges énergétiques et s'assurer qu'elles sont compatibles avec les dispositions de l'Accord de libre-échange. Ainsi, les provinces se rendront compte qu'en prenant des mesures qui entravent le commerce, elles risquent d'avoir à en subir les conséquences, en raison de l'Accord commercial. La réponse est donc oui.

Le sénateur Hastings: Pensez-vous qu'il serait donc nécessaire que les provinces retirent cette autorité de l'organisme de réglementation et la confient à leur Gouverneur en conseil?

M. Oulton: Je ne connais pas parfaitement leur loi et je pense que vous avez droit à une réponse éclairée. Toutefois, j'ai comme l'impression qu'elles ont le pouvoir discrétionnaire de le faire en vertu de leur système de réglementation, sans avoir à modifier leur mécanismes de réglementation ou leur loi. Ma réponse ne fait toutefois pas autorité, étant donné que je ne connais pas suffisamment leur loi.

Le sénateur Bazin: J'ai deux questions à poser à propos du libellé proprement dit, juste pour obtenir le point de vue du témoin. La première porte sur le paragraphe 77.26 de la page 35. Il traite des infractions prévues lorsque l'un des membres de la Commission ne divulgue pas ce qu'il est censé divulguer, et plus précisément, de l'article sur les peines qui stipule que, en cas d'infraction en vertu de l'alinéa 1, cette personne est coupable d'une infraction majeure et possible d'une amende maximale d'un million de dollars ou est coupable d'une infraction possible d'une condamnation sommaire. J'aimerais savoir le but du mot «ou». Il s'agit dans (a) d'une infraction majeure et dans (b) d'une condamnation sommaire. Je ne comprends pas la raison du «ou» ici.

M. von Finckenstein: Cela donne au procureur le pouvoir discrétionnaire de poursuivre par inculpation ou par jugement sommaire, selon la gravité de l'infraction, l'importance des renseignements divulgués et l'importance des conséquences de cette divulgation non autorisée.

[Text]

Senator Bazin: It relates strictly to subclause 77.21(2) which imposes on the members the obligation to sign and comply, and so forth, and make certain disclosures.

Mr. von Finckenstein: Senator, when a panel reviews a countervail or an anti-dumping decision, it, in effect, looks at the costing data of certain companies, how they cost their product and whether that product, in effect, is dumped or is subsidized by the government or not. That is very sensitive information which, if disclosed, could very materially harm a company. Therefore, you ask the panel members who conduct these reviews to sign an undertaking in Canada or a protective order in the U.S. that they will not disclose this very sensitive information which is given to them for the purpose of making their very difficult decision. If an attorney appearing before that panel or an assistant to a lawyer or anybody who, through that process, is entitled to look at the information covered by the protective order or the undertaking, discloses it, then we can prosecute that person; and depending on what kind of disclosure it was, whether it was vital information or irrelevant, whether it was on purpose or accidental, the prosecutor can choose to go by indictment or by summary proceedings.

Senator Bazin: By going one way or the other, obviously the consequences would be very different. Are there similar provisions in the U.S. legislation, to your knowledge, which would make it symmetric to the obligation imposed on the panel members in the Canadian legislation?

Mr. von Finckenstein: The Americans have a provision called a civil fine, which is an expression we do not know in Canada, but it also allows them to charge them \$100,000 per day per offence. So you can run into a huge amount depending upon how long the unauthorized disclosure took place and for what period of time. So far I was only speaking about the disclosure and how it is caught, but you also have to take into account the deterrent effect. When you decide whether to prosecute by indictment, it is probably the deterrent effect which will sway your opinion one way or the other, whether you think this will again happen in the future or not.

Hopefully we will never have to use the section at all because if people do not have faith in the process and they feel that the information which they render is subject to disclosure, then the process will break down. So it is really a deterrent section.

Senator Bazin: So there is symmetry in the American legislation?

Mr. von Finckenstein: Rough symmetry.

Senator Bazin: Rough symmetry. My second question relates to clause 11(1) on page 5 on Commissions and bodies. Looking at (a)—which says that the Governor in Council may establish such committees, commissions, panels or other bodies as may be deemed necessary—why was it felt that there was a

[Traduction]

Le sénateur Bazin: Cela se rapporte strictement au sous-alinéa 77.21(2) qui oblige les membres à signer et à se conformer, etc., et à faire certaines révélations.

M. von Finckenstein: Lorsqu'une commission examine une décision relative aux droits compensateurs ou aux mesures antidumping, elle examine en fait les données d'établissement des coûts de certaines sociétés, la façon dont elles fixent les coûts de leurs produits et si, en fait, ces produits font l'objet de dumping ou sont subventionnés par le gouvernement ou non. Il s'agit de renseignements très délicats qui, s'ils sont divulgués, pourraient entraîner de fâcheuses conséquences matérielles pour la société visée. Par conséquent, vous demandez aux membres de la commission chargée de faire ces examens de signer, au Canada, un engagement, ou, aux États-Unis, un règlement de sécurité, indiquant qu'ils ne divulgueront pas ces renseignements très délicats qui leur sont donnés pour qu'ils puissent prendre une décision très difficile. Lorsqu'un avocat comparaît devant cette commission ou que l'adjoint d'un avocat ou qui que ce soit d'autre a accès, au cours de ce processus, aux renseignements visés par le règlement de sécurité ou l'engagement, et les divulgue, il est possible, à ce moment-là, de poursuivre cette personne en justice; ensuite, selon le genre de divulgation, si ces renseignements sont essentiels ou non pertinents, si cette divulgation s'est faite délibérément ou accidentellement, le procureur peut choisir l'inculpation ou le jugement sommaire.

Le sénateur Bazin: D'une façon ou d'une autre, il est évident que les conséquences ne seraient pas les mêmes. A votre connaissance, la loi américaine comporte-t-elle des dispositions du même ordre qui la rendraient semblable à la loi canadienne en ce qui concerne les obligations imposées aux membres de la commission?

M. von Finckenstein: Les Américains ont une «amende civile»—expression inexistante au Canada—qui leur permet d'exiger 100 000 \$ par jour par infraction. La somme risque donc d'être énorme, selon la longueur de la période pendant laquelle il y a eu divulgation non autorisée. Jusqu'à maintenant, je n'ai parlé que de la divulgation et de la manière dont on s'en rend compte, mais il faut également tenir compte de l'effet de dissuasion. Quand on décide de procéder par mise en accusation, c'est probablement l'effet de dissuasion qui joue, selon qu'on pense que cela se reproduira ou non à l'avenir.

Nous espérons que nous n'aurons jamais à recourir à cet article, car si les gens n'ont pas confiance dans le processus et pensent que les renseignements fournis pourraient être divulgués, le processus ne fonctionnera pas. Cet article vise donc à dissuader.

Le sénateur Bazin: Il y a donc symétrie dans la législation américaine?

M. von Finckenstein: En gros.

Le sénateur Bazin: En gros, oui. Ma deuxième question porte sur le paragraphe 11(1), page 5, concernant les commissions et les organismes. Ce paragraphe dit: «Le gouverneur en conseil peut créer les organismes—comités, commissions, groupes spéciaux ou autres—qu'il estime nécessaires». Pourquoi a-

[Text]

need to include in this legislation the power to establish committees, commissions, panels and other bodies in the context of the FTA?

Mr. von Finckenstein: In various chapters of the agreement, it envisions that there will be joint working bodies to do various things. For instance, there will be a group on automotives, on retransmission, on the various tender measures and on the various agricultural workings. There will be eight separate agricultural working groups called for standards, *et cetera*. This basket clause allows the government to set up the necessary bodies and to pay the proper people who sit on these bodies.

Senator Bazin: Not to belabour the point, if, in the Free Trade Agreement, there are numerous provisions for bodies, committees and so on and so forth, specifically having approved the agreement, why was it felt necessary to include this article concerning what the Governor in Council already has, which is to establish committees, commissions, panels and so forth?

Mr. von Finckenstein: The approval clause is only a political statement saying that Parliament approves the action of the government. It has no legal power. It does not enable the government to do anything. This clause gives the government the express power to set up such bodies and to remunerate the people who sit on them.

Senator Doyle: I have a supplementary question regarding clause 11 on page 5 where we are establishing committees, commissions, panels or other bodies. Is there any place in the documentation or background papers for the act that indicates what kind of expertise might be required of various appointees? There has been some speculation in the last few days that most of the U.S. appointees under this clause would be lawyers and a hint from some nameless body that many of those appointed in Canada would be lawyers, although not necessarily. Is there some guidance paper somewhere that says so many lawyers, so many academics or so many Indian chiefs?

Mr. von Finckenstein: Senator, I presume you are now talking about the binational dispute settlement mechanism?

Senator Doyle: That is one group.

Mr. von Finckenstein: That specifically provides that the Chairman of each panel has to be a lawyer. Since the members of these panels are drawn from joint rosters which both parties set up, we want to have a chairman who is loyal, and we must have some lawyers as members among those two rosters. So, to answer the question regarding lawyers, yes, the agreement in effect—

Senator Doyle: Would that apply to other kinds of commissions, bodies, councils or—

Mr. von Finckenstein: I assume it would depend upon what the subject matter is and what expertise is required. You would appoint people who are best suited to do the job, be they lawyers or non-lawyers.

[Traduction]

t-on jugé nécessaire d'inclure dans cette loi le pouvoir de constituer des comités, des commissions et d'autres groupes spéciaux, dans le contexte de l'Accord?

M. von Finckenstein: Dans divers chapitres de l'Accord, on parle de la possibilité de créer des groupes de travail mixtes pour différentes fins. Par exemple, il y aura des groupes sur les véhicules automobiles, sur la retransmission, sur les diverses mesures concernant les appels d'offres et sur les diverses questions agricoles. Il y aura dans le domaine de l'agriculture huit groupes de travail distincts chargés d'établir les normes, etc. Cet article d'ordre général permet au gouvernement de constituer les organismes nécessaires et d'en rémunérer adéquatement les membres.

Le sénateur Bazin: Sans vouloir trop insister, pourquoi estime-t-on nécessaire de conférer ici au gouverneur en conseil le pouvoir de créer des comités, commissions et groupes de travail, alors que l'Accord lui en accorde déjà le pouvoir et prévoit déjà de nombreuses dispositions à cet effet?

M. von Finckenstein: L'article sur l'approbation n'est qu'une déclaration de caractère politique disant que le Parlement approuve les mesures prises par le gouvernement. Il ne donne aucun pouvoir juridique. Il n'abilite pas le gouvernement à faire quoi que ce soit. Cet article ne donne au gouvernement que le pouvoir de créer pareils organismes et d'en rémunérer les membres.

Le sénateur Doyle: J'ai une autre question sur ce même article 11, page 5. Y a-t-il dans les documents qui accompagnent ce projet de loi des indications concernant le type d'expérience susceptible d'être exigée des diverses personnes nommées. Ces derniers temps, le bruit a couru que la plupart des Américains nommés en vertu de cet article seront des avocats, et que ce ne sera pas nécessairement le cas au Canada. Dit-on dans un guide quelconque qu'il devra y avoir un certain nombre d'avocats, de professeurs d'université ou de chefs indiens?

M. von Finckenstein: Sénateur, je suppose que vous pensez au mécanisme de règlement des différends?

Le sénateur Doyle: Il s'agit d'un seul groupe.

M. von Finckenstein: Il a été expressément prévu, dans ce cas, que le président de chaque groupe serait un avocat. Puisque les membres de ces groupes sont nommés à partir de listes mixtes établies par les deux parties, nous désirons un président qui soit loyal, et il faut donc qu'il y ait des avocats parmi ceux dont le nom figure sur ces listes. Donc, pour répondre à la question concernant les avocats, oui, l'Accord, en effet ...

Le sénateur Doyle: Cette disposition s'applique-t-elle à d'autres types de commissions, d'organismes, de conseils ou ...

M. von Finckenstein: Je suppose que tout dépendra du sujet en cause et de l'expérience nécessaire. On nommera les plus aptes à faire le travail, qu'ils soient ou non avocats.

[Text]

Senator Doyle: But I wondered if there was any further guidance. You say there is in the case of the dispute panel, that the chairman must be a lawyer.

Mr. von Finckenstein: There is no guidance in the agreement with regard to any other body to be set up.

The Chairman: I see no other hands. Does that mean that there is no further questioning for tonight?

Senator Frith: What have we got for tomorrow?

The Chairman: The plan for tomorrow is that we would have the same four gentlemen back plus two others, and that would enable members of the committee to consider the testimony we have heard tonight, perhaps to review the bill again; and, when that is completed, we would go on to the question of the temporary entry regulations on services. So we will be coming back with this general focus first thing in the morning, and then we will be concluding with the immigration provisions with regard to temporary entrance.

Senator Frith: Is anyone going to walk us through each clause, not in detail but take us through each clause and say that the clause deals with this, this and this and then comment on it?

The Chairman: I suspect the witnesses are competent to do that. Does the committee feel that this is desirable?

Senator Frith: I must say that that is what I thought was going to happen. Mr. von Finckenstein, would that be an onerous thing to do, to walk us through each clause? Tomorrow we would have your concordance. I am not looking to pick each word, but you know that in court, with a judge, you walk him through a bit of the material to help him find his way, and then you can focus on something if need be; if not, you are satisfied to pass through it.

Mr. von Finckenstein: I can certainly do that, senator, if that is your wish. I could also group a few sections together rather than deal with it clause by clause, because it would be very tedious.

Senator Frith: You could say: "Those three sections deal with this, this and this," and even pick out a phrase if it is a highlight phrase, but not read it right through.

Mr. von Finckenstein: Sure.

Senator Frith: Then we will have your concordance tomorrow. That might not take very long at all, but I would like to feel that I have walked through the house and seen all the rooms without taking them apart.

Senator Beaudoin: Are we going to have that table of concordance tomorrow morning?

The Chairman: That is my understanding.

Mr. von Finckenstein: We will have it first thing in the morning, and we can distribute it to the committee, Mr. Chairman.

Senator Frith: It might be handy to say that those three sections are driven by this clause in the Free Trade Agreement.

[Traduction]

Le sénateur Doyle: Je me demandais s'il existait d'autres directives. Dans le cas du mécanisme de règlement des différends, vous dites que le président doit être avocat.

M. von Finckenstein: Il n'existe pas d'autres directives, dans l'Accord, concernant les autres organismes qui seront établis.

Le président: Je ne vois pas d'autres mains levées. Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas d'autres questions pour ce soir?

Le sénateur Frith: Qu'avons-nous au programme demain?

Le président: Il a été prévu, demain, de faire comparaître de nouveau ces quatre messieurs, plus deux autres; cela permettra aux membres du Comité de réfléchir aux témoignages entendus ce soir, peut-être même d'examiner le projet de loi encore une fois. Nous passerons ensuite à la question des règles régissant l'autorisation de séjour temporaire. Donc, nous reprenons cette étude d'ordre général, en tout premier lieu, demain matin, puis nous finirons par les dispositions de l'immigration concernant l'autorisation de séjour temporaire.

Le sénateur Frith: Quelqu'un nous présentera-t-il chaque article, non pas en détail, mais pour les résumer et les commenter?

Le président: Je pense que les témoins ont compétence pour ce faire. Le Comité estime-t-il que c'est souhaitable?

Le sénateur Frith: Je dois dire que c'est exactement ce que je pensais que nous ferions. Monsieur von Finckenstein, est-ce que ce serait trop long? Demain, nous aurons votre tableau de concordance. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter à chaque mot, mais vous pourriez peut-être, comme on le fait en cour pour aider un juge à se retrouver dans les documents, vous arrêter sur l'essentiel et ne pas tenir compte de l'accessoire.

M. von Finckenstein: Je peux certainement procéder de la sorte, sénateur, si vous le désirez. Je pourrais également regrouper quelques articles, au lieu de les présenter les uns à la suite des autres, ce qui serait fastidieux.

Le sénateur Frith: Par exemple, vous pourriez nous dire que tel article traite de ceci, tel autre, de cela, et vous pourriez même souligner un membre de phrase important, au lieu de lire les articles en entier.

Le sénateur Frith: Certainement.

Le sénateur Frith: Nous aurons donc votre tableau de concordance demain matin. Cela ne prendra peut-être pas beaucoup de temps, mais j'aimerais avoir le sentiment de visiter la maison au complet, de voir toutes les pièces sans les analyser minutieusement.

Le sénateur Beaudoin: Aurons-nous ce tableau de concordance demain matin?

Le président: C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. von Finckenstein: Nous l'aurons dès demain matin, et nous pourrons le distribuer aux membres du Comité, monsieur le président.

Le sénateur Frith: Il convient de souligner que les trois articles découlent de cette disposition de l'Accord.

[Text]

Senator Stollery: Mr. Chairman, we are meeting at 9 o'clock to go through the bill, and then we have the immigration provisions. I am trying to get a rough idea in my mind as to what the sequence is.

The Chairman: Senator Stollery, I am hoping that tomorrow morning we will be able to put in the hands of the members of the committee a schedule of witnesses and times that will reflect the decisions made by the committee at its organization meeting earlier.

Senator Stollery: I was only thinking of the morning, because if we were going through the bill clause by clause, that could mean a long procedure.

The Chairman: The aspiration tomorrow morning would be to conclude with the witnesses we now have and then deal with the matter of the temporary entry regulations, and then we could go on to something else in the afternoon.

Senator Frith: You mentioned earlier that some of these witnesses would be standing by. I was thinking, for example, of Mr. Andre Sulzenko, the Assistant Chief Negotiator of Services and Investments. I take it that he would be the resource person for us when we are dealing with that particular subject. In other words, he will not be gone?

The Chairman: That is my understanding.

Mr. Nymark: We will have officials here throughout the course of your deliberations. The more specific your agenda is, the more specific we can be about matching our expertise with your agenda.

Senator Frith: Sure; that makes sense.

Mr. Nymark: A moment ago you mentioned financial services in passing. Is it on your agenda at some point?

Senator Frith: Yes.

Mr. Nymark: I had understood that it was not.

Senator Frith: Services are on the agenda, and financial services will be included. Am I wrong about that? We are dealing only with movement of persons under services. We had an informal briefing on financial services.

The Chairman: Yes. It would be open to members of the committee to raise questions arising out of the working paper which we had on financial services, banking and such institutions. It looks as if we may well have time tomorrow morning for those members of the committee who wish to raise questions on that to do so..

Senator Frith: Okay; that is fair.

Mr. Nymark: We are perfectly happy to match up officials with subjects, but matching up—

Senator Frith: You have to know what the subjects are.

Mr. Nymark: —immigration officials for temporary entry and finance officials for financial services are quite different things.

[Traduction]

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, nous nous réunissons à 9 heures pour examiner le projet de loi d'abord, puis les dispositions sur l'immigration. J'essaie de me faire une idée du déroulement de la séance de demain.

Le président: Sénateur Stollery, j'espère que nous pourrons, demain, remettre aux membres du Comité un horaire et une liste de témoins qui traduisent bien les décisions prises par le Comité au cours de sa séance d'organisation.

Le sénateur Stollery: Je pensais seulement à la séance du matin, car si nous étudions le projet de loi article par article, ce pourrait être très long.

Le président: Nous tenterons, demain matin, de mettre fin à l'interrogation des témoins qui sont ici, puis de traiter des règles sur l'autorisation de séjour temporaire; nous pourrions ensuite passer à autre chose dans l'après-midi.

Le sénateur Frith: Vous avez indiqué tout à l'heure que certains de ces témoins seraient disponibles. Je pensais par exemple à M. André Sulzenko, négociateur en chef adjoint, Services et Investissement. Je suppose qu'il serait la personne-ressource à consulter lorsque nous aborderons cette question. En d'autres mots, il ne sera pas parti?

Le président: C'est ce que j'ai compris.

M. Nymark: Tout au long de vos délibérations nous aurons ici des fonctionnaires compétents. Plus votre ordre du jour sera précis, plus il nous sera possible de faire appel à des spécialistes.

Le sénateur Frith: Bien sûr; c'est logique.

M. Nymark: Vous avez mentionné en passant, il y a un instant, les services financiers. Comptez-vous les aborder à un moment donné?

Le sénateur Frith: Oui.

M. Nymark: J'avais compris le contraire.

Le sénateur Frith: Les services figurent à l'ordre du jour, et les services financiers en feront partie. Est-ce que je me trompe? Nous n'aborderons que le mouvement des personnes sous la rubrique Services. Nous avons eu une séance informelle d'information sur les services financiers.

Le président: Oui. Les membres du Comité auraient le loisir de poser des questions sur le document de travail qui nous a été remis sur les services financiers, les banques et autres institutions semblables. Il se pourrait que nous ayons le temps d'y venir demain matin, et les membres du Comité qui désirent poser des questions à ce sujet sont invités à le faire.

Le sénateur Frith: Bon, cela est équitable.

M. Nymark: Nous sommes tout à fait d'accord pour faire venir des témoins en fonction des sujets abordés . . .

Le sénateur Frith: Mais vous devez connaître les sujets, n'est-ce pas?

M. Nymark: . . . mais le fait de convoquer des fonctionnaires de l'Immigration pour traiter des séjours temporaires et des spécialistes des finances pour aborder les services financiers, c'est une autre paire de manches.

[Text]

The Chairman: Well, we may well have to have them both here tomorrow morning.

Mr. Nymark: We may have a bit of a crowd here, then, if you will forgive us.

The Chairman: That will be fine.

Senator Hays: Mr. Nymark indicated that there is a current review under way of provincial legislation which is inconsistent with the agreement, and that an attempt is being made to resolve problems that arise out of that by the end of the year. Can you disclose the nature of those inconsistencies, or some of them?

Mr. Nymark: No, sir. I may have led you down the wrong path there. There is nothing in provincial legislation that is inconsistent with the Free Trade Agreement that needs to be changed, except in the area of wine and distilled spirits. In that area there is only one province that actually needs to make legislative change, and that is Ontario. If the other provinces are not in conformity with the Free Trade Agreement already they can do so through regulation.

Senator Frith: That is all that clause 9 deals with, does it not?

Mr. Nymark: That is right.

Senator Hays: Thank you.

The Chairman: We have finished for this evening. We will convene at nine o'clock tomorrow in this place.

The committee adjourned.

[Traduction]

Le président: Peut-être, mais il se peut que nous ayons besoin des lumières de ces témoins demain matin.

M. Nymark: Il y aura donc peut-être beaucoup de monde ici, et vous nous en excuserez.

Le président: Il n'y a pas de problème.

Le sénateur Hays: M. Nymark a parlé d'une révision en cours des législations provinciales non conformes à l'Accord et a dit qu'on s'efforçait de résoudre, d'ici la fin de l'année, les problèmes que cela pourrait poser. Pouvez-vous nous indiquer de quelles incohérences ou autres incongruités il s'agit?

M. Nymark: Non, monsieur. Je vous ai peut-être induit en erreur. Rien de ce qui dans les législations provinciales n'est pas conforme à l'Accord de libre-échange ne doit être modifié, si ce n'est dans le domaine des vins et spiritueux. Et dans ce secteur une seule province doit apporter des changements législatifs, à savoir l'Ontario. Si les législations des autres provinces ne sont pas déjà conformes à l'Accord, elles peuvent les modifier par règlement.

Le sénateur Frith: C'est tout ce que vise l'article 9, n'est-ce pas?

M. Nymark: C'est exact.

Le sénateur Hays: Merci.

Le président: Nous avons terminé pour ce soir. Nous reprenons à 9 heures demain matin, ici même.

Le Comité ajourne ses travaux.

Article 902: Tarifs douaniers et taxes réglementaires

Article 902 réglemente les tarifs douaniers et taxes réglementaires qui sont fixés par les provinces et territoires. Il est stipulé que les tarifs doivent être établis de manière à assurer la protection des industries canadiennes et à favoriser le commerce international. Les taxes réglementaires doivent être établies de manière à assurer la protection des industries canadiennes et à favoriser le commerce international.

The effect of 902/97 then is to prohibit any preferential discriminations to trade (except as provided under 903) and to preclude the present application to Canada of any U.S. policy toward a minimum import price for oil. It is to be further established that these provisions have replaced in the GATT. They have not previously been employed to bring competitive against the energy policies of GATT members.

Le article 902 et 903 ont pour effet d'interdire toute discrimination préférentielle dans le commerce et de faire en sorte que le commerce international soit favorisé. Les taxes réglementaires doivent être établies de manière à assurer la protection des industries canadiennes et à favoriser le commerce international. Les taxes réglementaires doivent être établies de manière à assurer la protection des industries canadiennes et à favoriser le commerce international.

Les articles 902 et 903 ont pour effet d'interdire toute discrimination préférentielle dans le commerce et de faire en sorte que le commerce international soit favorisé. Les taxes réglementaires doivent être établies de manière à assurer la protection des industries canadiennes et à favoriser le commerce international. Les taxes réglementaires doivent être établies de manière à assurer la protection des industries canadiennes et à favoriser le commerce international.

APPENDIX "FA-1"**STAFF MEMORANDUM****SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS***Energy and The Free Trade Agreement**An interpretation of the
Energy Chapter—Chapter Nine*

It may be useful to provide, in very brief summary, an interpretation of the Articles in the energy chapter of the FTA and the principal conclusions that can be drawn from them. It should be noted that with respect to a number of issues the process of speculating about the interpretation and how the Agreement would function in particular circumstances is far from complete. Indeed there are some issues, noted below, which may ultimately have to await legal challenge before their implications are perfectly clear.

Chapter Nine of the Agreement comprises Articles 901 through 909 and Annexes 902.5 and 905.2. Articles 902, 903 and 904 essentially mirror Articles 407, 408 and 409 applying to all goods and were presumably included for greater certainty. As will be clear, it is the linkage of four elements in particular, however, that constrain the kinds of government actions Canada has taken in the past—the prohibition on quantity restrictions on exports and imports except under duress; the interpretation of this prohibition to include the setting of minimum export or import prices by governments; the prohibition on export taxes; and the proportionality provisions with respect to exports which apply during allowable periods of restriction.

Article 902: Import and Export Restrictions

Article 902 together with Article 407 of Chapter Four explicitly bring energy commodities under Article XI.1 of the GATT. No prohibitions or restrictions may be imposed on the export or import of energy commodities except as permitted under Articles XI.2a and XX.g, XX.i, XX.j of the GATT (covered in Article 904). For greater certainty the wording in GATT Article X.1 is extended to explicitly prohibit “minimum export or import price requirements”.

The effect of 902/407 then is to prohibit any governmental intervention in trade (except as permitted under 904) and in particular to prevent application to Canada of any U.S. plan to impose a minimum import price for oil. It is to be further noted that though these provisions have resided in the GATT, they have not previously been employed to bring complaints against the energy policies of GATT members.

ANNEXE «AE-1»**DOCUMENT DE RECHERCHE****COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES***L'énergie et l'Accord de
libre-échange**Interprétation du chapitre sur
l'énergie (chapitre neuf)*

Il convient de fournir, de façon très résumée, une interprétation des articles du chapitre sur l'énergie de l'Accord de libre-échange, et d'en tirer les principales conclusions. On n'a pas fini de spéculer sur l'interprétation de l'Accord et sur son application dans certaines circonstances particulières. En fait, pour certaines questions qui sont mentionnées plus loin, il faudra peut-être attendre que les tribunaux tranchent avant que l'on puisse en saisir parfaitement les répercussions.

Le chapitre neuf de l'Accord comprend les articles 901 à 909 inclusivement, ainsi que les annexes 902.5 et 905.2. Les articles 902, 903 et 904, qui reprennent presque textuellement les articles 407, 408 et 409 visant l'ensemble des produits, ont sans doute été inclus à l'Accord pour éviter toute ambiguïté. Comme on le verra, c'est la combinaison de quatre éléments particuliers qui entrave le genre de mesures que le Canada a prises dans le passé, soit l'interdiction de restrictions quantitatives à l'exportation et à l'importation (sauf sous la contrainte), l'interprétation suivant laquelle cette interdiction comprend la fixation de prix minimaux à l'importation et à l'exportation par les gouvernements, l'interdiction de taxes à l'exportation, et les dispositions relatives à la proportionnalité des exportations et de l'approvisionnement total qui s'appliquent pendant les périodes admissibles de restriction.

Article 902: Restrictions à l'importation et l'exportation

Les articles 902 et 407 du Chapitre quatre assujettissent expressément les produits énergétiques à l'article XI 1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Accord général). Aucune interdiction ou restriction ne peut être imposée à l'exportation ou à l'importation de produits énergétiques, à l'exception de celles qui sont permises en vertu des articles XI 2a) et XX g), i) et j) de l'Accord général (couverts par l'article 904). Pour plus de clarté, l'article 902 interdit expressément les «prescriptions de prix minimaux à l'exportation et à l'importation», donnant ainsi un sens plus large à l'article XI 1 de l'Accord général.

Les articles 902 et 407 ont donc pour effet d'interdire toute intervention gouvernementale sur le plan commercial (à l'exception des mesures permises en vertu de l'article 904), et plus spécialement d'empêcher que l'imposition éventuelle d'un prix minimum à l'importation du pétrole par les États-Unis ne s'applique au Canada. Il est également à noter que même si ces dispositions sont contenues dans l'Accord général, elles n'ont

Article 903: Export Taxes

Article 903 parallels Article 408 for all goods and explicitly prohibits the imposition of an export tax. No such provision has its counterpart in the GATT.

Article 904: Other Export Measures

GATT XI.2a permits export restriction "temporarily applied to prevent or relieve critical shortages."

GATT XX.g export restrictions can be imposed "relating to the conservation of exhaustible resources if such measures are made effective in conjunction with restrictions on domestic production and consumption".

These permitted exceptions to 902 are conditioned by 904(a) which requires that the restriction not reduce the proportion of the total export shipments of a particular energy good, relative to the "total supply" of the exporting party, below the proportion prevailing in the most recent 36-month period, or other agreed representative period. Once again this provision has no counterpart in the GATT.

Article 904(b) forbids any government imposed difference between export and import prices during a period of restriction.

Article 904(c) states that restrictions must not disrupt normal channels of supply or normal proportions among energy goods.

GATT XX.g would seem to eliminate any further use of tests of "surplus to Canadian requirements" by the NEB in considering applications for export licenses *except* in circumstances where "restrictions on domestic production or consumption" are in force. It is the case that these tests have substantially been abandoned under the policy initiatives of post-1984 for a more passive "monitoring" function but it raises the question of the mechanism by which, say a foreseen deliverability crisis in oil or gas, is signalled and acted upon to launch a "period of restriction". It would seem further to prevent any governmental authority from intervening to attempt to influence the 36-month average of exports.

Article 905: Regulatory and Other Measures

Articles 902, 903 and 904 narrowly limit permissible restrictions on exports and involve prohibition of certain actions. They presumably respond to U.S. concerns though they may have some benefit to Canada in the cases of uranium and electricity where export restrictions have existed or have been occasionally threatened. Article 905 creates a right of consul-

jamais été invoquées à l'appui de plaintes contre la politique énergétique de ses signataires.

Article 903: Taxes à l'exportation

L'article 903 fait pendant à l'article 408 pour tous les produits et interdit explicitement l'imposition d'une taxe à l'exportation. Aucune disposition analogue ne figure dans l'Accord général.

Article 904: Autres mesures à l'exportation

Aux termes de l'article XI.2a) de l'Accord général, il est permis d'imposer des restrictions à l'exportation «appliquées temporairement pour prévenir une situation critique due à une pénurie (...), ou pour remédier à cette situation».

Par ailleurs, l'article XX.g autorise l'imposition de restrictions à l'exportation «se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables, si de telles mesures sont appliquées conjointement avec des restrictions à la production ou à la consommation nationales».

Ces exceptions possibles à l'article 902 sont assujetties à l'article 904 a), suivant lequel les restrictions ne doivent pas réduire la proportion des expéditions totales pour exportation de produits énergétiques spécifiques par rapport à l'*"approvisionnement total"* en ce produit de la partie exportatrice, comparativement à la proportion observée pendant la période de 36 mois la plus récente avant l'imposition de la mesure, ou pendant toute autre période représentative dont peuvent convenir les parties. Là encore, l'Accord général ne contient aucune disposition correspondante.

L'article 904 b) interdit à l'une ou l'autre des parties d'imposer des prix différents à l'exportation et à l'importation au cours d'une période de restriction.

L'article 904 c) pose que les restrictions ne doivent pas perturber les voies normales d'approvisionnement ni les proportions normales entre différents produits énergétiques.

L'article XX.g) de l'Accord général semble éliminer le recours à l'évaluation des quantités excédant les besoins canadiens par l'ONÉ lorsqu'il s'agit d'étudier les demandes de licence à l'exportation, *sauf* lorsque des «restrictions à la production ou à la consommation nationales» sont en vigueur. Il se trouve effectivement que ces évaluations ont été largement abandonnées dans l'orientation politique de l'après 1984 et qu'elles ont cédé la place à une fonction plus passive de «surveillance», mais il faut alors se demander quel mécanisme permettra de signaler, par exemple, une crise prévue dans la livraison du pétrole ou du gaz, de s'y préparer et d'instaurer une «période de restriction». L'article XX.g) semble en outre empêcher toute intervention gouvernementale visant à influer sur la moyenne des exportations pendant les 36 mois considérés.

Article 905: Mesures de réglementation et autres mesures

Les articles 902, 903 et 904 circonscrivrent étroitement les restrictions possibles à l'exportation et comprennent l'interdiction de certaines mesures. Ils font vraisemblablement écho aux préoccupations des États-Unis en la matière, mais offrent peut-être aussi certains avantages pour le Canada dans le cas de l'uranium et de l'électricité, qui ont fait l'objet de restric-

tation with respect to regulatory actions and presumably responds to Canadian concerns, since regulatory interference has been the primary mechanism by which the U.S. has sought to influence imports.

Article 906: Government Incentives

This Article which approves of government incentives to oil and gas exploration and development presumably lessens the "countervailability" of subsidies and incentive programs in oil and gas.

SOME FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

1. Can differences in price exist between exports and domestic prices of energy commodities?

Yes, so long as they are the result of bona fide commercial transactions or so long as the mechanism employed to effect lower prices, say within a province, are *not* contrived by government interferences with quantities or policies that have an export tax or minimum export price character. Such policies, however, may be countervailable. It may also be difficult to design such policies without having them potentially challengeable under the FTA. For instance there appears to be some question whether the NEB's second price test, i.e. has a potential export been offered to a Canadian buyer at the same price, could be considered a form of minimum export price in effect and challenged. Similarly the general arm's length character of crown utilities and their commercial dealings may come under question.

2. Can governments or their agencies maintain "surplus" tests as a condition of granting export licenses?

No, except where a condition of "restriction" has been imposed compelling proportional reductions in domestic consumption/production and exports. Nor does there appear to be any legitimate mechanism by which governments could intervene to attempt to influence the average or 36-month level of exports. It is to be noted that provincial lifting and removal permit practices may be challengeable as a form of implicit or explicit surplus test.

3. How might a condition of "restriction" arise and be declared?

An international disruption would probably invoke commitments under the IEA. The letter from Gordon Ritchie describes that situation. The letter from the Ontario Natural Gas Association seems to be an accurate interpretation of how a regime of restriction might arise from actual or apprehended delivery difficulties in Canada. In the latter case, the NEB under its monitoring function would have alerted the government to impending difficulties or would have responded to a challenge of an export licence application as in the ONGA

tions à l'exportation ou en ont été menacées à l'occasion. L'article 905, qui confère aux parties des droits de consultation sur les mesures de réglementation, répond probablement aux préoccupations du Canada, puisque c'est avant tout par voie de réglementation que les États-Unis cherchent à limiter leurs importations.

Article 906: Stimulants gouvernementaux

Cet article, qui autorise les stimulants gouvernementaux à l'exploration et au développement des ressources pétrolières et gazières, réduit sans doute la possibilité que les programmes de subvention et de stimulation soient frappés de droits compensateurs.

QUELQUES QUESTIONS COURANTES

1. Le prix national des produits énergétiques peut-il différer de celui des produits d'exportation?

Oui, à condition que cette différence soit le résultat de transactions commerciales conclues de bonne foi, ou que le mécanisme ayant servi à abaisser les prix, par exemple dans une province, ne soit *pas* artificiellement créé par des mesures gouvernementales influant sur les quantités ou les politiques, si ces mesures peuvent être assimilées à une taxe ou à un prix minimum à l'exportation. Cependant, cette différence de prix risque d'appeler des droits compensateurs. Il sera peut-être aussi difficile de concevoir ces politiques de prix différents sans risquer qu'elles soient contestées en vertu de l'Accord de libre-échange. Par exemple, on semble se demander si la deuxième formule d'évaluation du prix de l'ONÉ, qui consiste à vérifier si un produit d'exportation a été offert à un acheteur canadien au même prix, pourrait être considérée comme une forme de prix minimum à l'exportation et, de ce fait, contestée. De la même façon, on pourrait mettre en doute l'indépendance des services de la Couronne et de leurs activités commerciales.

2. Les gouvernements ou organismes gouvernementaux peuvent-ils appliquer les tests d'excédent pour l'attribution des licences d'exportation?

Non, sauf lorsque l'imposition d'une situation de «restriction» oblige à des réductions proportionnelles de la consommation ou de la production nationales et des exportations. Il ne semble exister non plus aucun moyen légitime pour les gouvernements d'intervenir en vue d'influer sur la moyenne ou le niveau des exportations pendant la période de 36 mois. Notons que les pratiques provinciales entourant la délivrance des permis de chargement et d'acheminement peuvent être assimilées à une forme implicite ou explicite de test d'excédent et contestées.

3. Comment une situation de «restriction» peut-elle surgir et être déclarée?

Une perturbation d'envergure internationale se répercuterait sans doute sur les engagements pris avec l'AIE. Dans sa lettre, Gordon Ritchie décrit cette situation. La lettre de l'*Ontario Natural Gas Association* (ONGA) fournit ce qui paraît être une juste interprétation de la manière dont un régime de restrictions pourrait naître de difficultés réelles ou appréhendées dans la livraison des produits énergétiques au Canada. Dans ce dernier cas, l'ONÉ pourrait, grâce à ses activités de surveillance, mettre le gouvernement en garde contre les difficultés

case. In either case a "restriction" would have had to be declared before export licenses could be refused and then only as part of a program to proportionately affect Canadian production/consumption and exports. If a restriction were declared and the export licence refused or modified regulations which constrained growth or absolutely reduced gas availability would have to be proportionately applied to Canadian and export markets.

imminentes ou réagirait à la contestation d'une demande de licence d'exportation, comme dans le cas de l'ONGA. Dans un cas comme dans l'autre, il faudrait décréter une «restriction» avant de pouvoir refuser les licences d'exportation, et là encore, seulement dans le cadre d'un programme qui toucherait dans une proportion égale la production ou la consommation canadienne, et les exportations. Si une période de restriction devrait être décrétée et que les licences d'exportation étaient refusées ou modifiées, les règlements qui limiteraient la croissance des quantités de gaz disponibles ou qui les réduiraient devraient viser en proportion égale les marchés intérieur et extérieur.

4. How would proportionality work?

This must be purely hypothetical. One would have to assume that sometime in the 1990's or later as a result of disappointing reserve additions in Canada, there would be a diminishing capacity to service domestic and export markets in the case of gas or a rising import dependency in the case of oil. In the gas case one might assume further that exports and domestic consumption would be of roughly similar magnitudes. As domestic consumption and exports were constrained together the Canadian government of the day would have to defend continuing exports to the U.S. while absolute constraints operated in Canada without the prospect of import relief. In the oil case, imports would relieve any shortages but increasing international dependency would have to be defended while exports continued. Of course, the Agreement works both ways. To the degree that eastern Canada had become dependent on, say, oil product imports from the U.S., increasing U.S. oil dependency could not be relieved by more than proportional reductions in U.S. exports to Canada.

4. Dans les faits, que signifierait cette proportionnalité?

La réponse est purement hypothétique. Il faut supposer qu'à un moment donné, au cours des années 90 ou par la suite, si les additions aux réserves du Canada se révélaient décevantes, il y aurait une diminution de la capacité de servir les marchés intérieur et extérieur dans le cas du gaz, ou une dépendance accrue à l'égard des importations dans le cas du pétrole. Pour ce qui est du gaz, on peut supposer en outre que les exportations et la consommation nationale seraient à peu près de même envergure. Dans un contexte où la consommation nationale et les exportations seraient toutes les deux entravées, le gouvernement canadien de l'heure devrait justifier le maintien des exportations vers les États-Unis, alors que le Canada serait soumis à des restrictions absolues qui ne pourraient être atténuées par des importations de gaz. Dans le cas du pétrole, les importations pourraient compenser les éventuelles pénuries, mais il faudrait alors justifier notre dépendance accrue à l'égard des sources d'approvisionnement internationales alors que nous continuions d'exporter du pétrole. L'Accord agit naturellement dans les deux sens. Dans la mesure où l'est du Canada serait devenu dépendant, par exemple, des produits pétroliers en provenance des États-Unis, notre dépendance accrue à l'égard du pétrole américain ne pourrait être atténuée qu'en proportion de la réduction des exportations américaines vers le Canada.

5. Is Canada vulnerable to a U.S. oil import tariff?

No, since it is a minimum import price and as proscribed as a minimum export price. As Mr. Oulton's memo makes clear, however, such an action on the part of the U.S. against third-party imports would pose considerable problems for Canadian policy to prevent an excessive surge of Canadian exports and imports for re-export to the U.S. market. It may be that the pressure to impose a corresponding import fee in Canada to ease market pressures would prove difficult to resist. Since the U.S. policy aim would be to provide incentives to domestic exploration and development, heavy imports from Canada would not be in their interest. It may be that this would be an instance when the right to consultation might well play a role.

5. Les États-Unis peuvent-ils imposer des droits sur le pétrole importé du Canada?

Non, puisqu'il s'agit là de l'imposition d'un prix minimum à l'importation, mesure interdite au même titre que l'imposition d'un prix minimum à l'exportation. Néanmoins, comme il ressort clairement de la note de M. Oulton, l'imposition de tels droits à l'égard de produits importés de pays tiers poserait des problèmes énormes au Canada, qui pourrait difficilement empêcher un accroissement excessif des exportations canadiennes et des importations destinées à être réexportées vers les marchés américains. Le Canada se trouverait peut-être ainsi contraint d'imposer des droits correspondants pour atténuer les pressions qui s'exerceraient sur les marchés. Comme la politique américaine viserait à stimuler l'exploration et le développement sur son territoire, l'importation massive de produits canadiens ne servirait pas les intérêts des États-Unis. Voilà sans doute un cas où le droit de consultation pourrait entrer en jeu.

6. Can Canadian exporters be compelled to export?

6. Les exportateurs canadiens peuvent-ils être forcés à exporter des produits énergétiques?

No. All sales and purchases of energy commodities will be market transactions and hence commercially determined. Thus, though both parties are forbidden from taking any official action to interfere with proportionality in a time of restriction, they cannot compel exporters to export if it is not in their commercial interest.

February 1988

Non. Toutes les ventes et tous les achats de produits énergétiques seront des transactions marchandes et de ce fait, seront déterminés par le jeu des forces du marché. Ainsi, bien qu'il soit interdit aux deux parties de prendre quelque mesure officielle que ce soit pour influer sur la proportionnalité en période de restriction, elles ne peuvent forcer les exportateurs à exporter un produit si l'exportation ne sert pas les intérêts commerciaux de ceux-ci.

Février 1988

MINTESSEZ-TÉMOINS

De plus, nous souhaitons que les deux parties soient autorisées à démontrer au comité

Mr. Alan MacEachern, membre du Comité permanent des

De manière à démontrer que les deux parties ont d'autres

Mr. Pierre Lévesque, membre du Comité permanent des

De manière à démontrer que les deux parties ont d'autres

Mr. Tom Durrant, membre du Comité permanent des

De manière à démontrer que les deux parties ont d'autres

Mr. Paul Gauthier, membre du Comité permanent des

De manière à démontrer que les deux parties ont d'autres

Mr. André Gauthier, membre du Comité permanent des

De manière à démontrer que les deux parties ont d'autres

Mr. André Gauthier, membre du Comité permanent des

De manière à démontrer que les deux parties ont d'autres

Mr. André Gauthier, membre du Comité permanent des

De manière à démontrer que les deux parties ont d'autres

Mr. André Gauthier, membre du Comité permanent des

canadien et des marchés étrangers. Les exportations canadiennes de pétrole et de gaz naturel sont en effet dépendantes de la demande mondiale. Lorsque la demande mondiale diminue, les exportations canadiennes sont également réduites. Cependant, lorsque la demande mondiale augmente, les exportations canadiennes augmentent. La demande mondiale de pétrole et de gaz naturel est donc une variable importante dans l'équilibre du marché mondial.

4. How would proportionality work?

This must be purely hypothetical. One would have to assume that sometime in the 1990's as a result of the mounting reserve additions in Canada, there would be a diminishing capacity to service domestic energy imports in the case of gas or a rising import dependency in the case of oil. In the gas case one might witness lower-level imports and domestic consumption would move roughly similar magnitudes. As domestic consumption and exports were constrained together, the Canadian government of the day would have to defend non-fuel-energy exports to the U.S. while absolute constraints operated in Canada against the protection of import requirements.

In the oil case, any shortages but no real dependency would have to be defended while exports declined. Of course, the Agreement works both ways.

For instance, if Canada had a some kind of product imports from the U.S., increasing U.S. import dependency could not be relieved by more than proportional reductions in

From the Trade Negotiations Office:

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator.

From the Department of Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister Trade Law.

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Mr. J. David Oulton, Director General, Oil & Emergency Planning, Energy Commodities Sector.

On the other hand, if the U.S. agency thinks that Canada would pursue its own interests in Canada rather than in the U.S. market, it may be that the pressure to impose a corresponding import fee in Canada to ease market pressures would prove difficult to resist. Since the U.S. policy aim would be to provide incentives to domestic exploration and development, heavy imports from Canada would not be in their interest. It may be that this would be an instance when the right to consultation might well play a role.

5. Can Canadian exporters be compelled to export?

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

4. Dans les faits, que signifie-t-il de proportionnalité?

La réponse est purement hypothétique. Il faut supposer qu'à un moment donné, au cours des années 90 ou par la suite, si les additions aux réserves du Canada se révélaient décevantes, il y aurait une diminution de la capacité de servir les marchés intérieurs et extérieurs dans le cas de gaz, ou une dépendance accrue à l'égard des importations dans le cas de pétrole. Pour ce qui est du gaz, on peut supposer en principe que les exportations et la consommation intérieure seraient à peu près de même intensité. Cela se reflète sur la consommation nationale et les exportations. Soit toutes les deux égales. Le gouvernement devrait alors faire équilibrer le système des

WITNESSES—TÉMOINS

Du Bureau des négociations commerciales (BNC):

M. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint.

Du ministère de la Justice:

M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. J. David Oulton, directeur général, Pétrole et planification d'urgence, Secteur des ressources énergétiques.

On peut toutefois démontrer que si le Canada devait imposer des droits à l'égard de produits importés de pays tiers, pourraient des problèmes énormes au Canada, qui pourraient difficilement empêcher un accroissement croissant des exportations canadiennes et des importations destinées à être réexportées vers les marchés américains. Le Canada se trouverait peut-être ainsi contraint d'imposer des droits correspondants pour atténuer les pressions qui s'exerceraient sur les marchés. Comme la politique américaine viserait à stimuler l'exploration et le développement sur son territoire, l'importation massive de produits canadiens ne servirait pas les intérêts des États-Unis. Veillant sans doute un peu où le droit de consultation pourrait entraîner.

6. Les exportateurs canadiens peuvent-ils être forcés d'exporter des produits énergétiques?

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9



First Session
Thirty-fourth Parliament, 1988

Première session de la
trente-quatrième législature, 1988

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Foreign Affairs

Chairman
The Honourable JOHN B. STEWART

Wednesday, December 28, 1988

Issue No. 2

Second Proceedings on:

Bill C-2, An Act to implement the Free Trade
Agreement between Canada and the United
States of America

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du comité
sénatorial permanent des*

Affaires étrangères

Président
L'honorable JOHN B. STEWART

Le mercredi 28 décembre 1988

Fascicule n° 2

Deuxième fascicule concernant:

Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de
l'Accord de libre-échange entre le Canada et les
États-Unis d'Amérique

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*
The Honourable Jean Bazin *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bazin	LeBlanc, P.C. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, P.C. (or Frith)
Bosa	*Murray, P.C. (or Doody)
Doyle	Nurgitz
Fairbairn	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Frith	
Hays	Stollery
Kelly	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart
Vice-président: L'honorable Jean Bazin

Les honorables sénateurs

Bazin	LeBlanc, c.p. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, c.p. (ou Frith)
Bosa	*Murray, c.p. (ou Doody)
Doyle	Nurgitz
Fairbairn	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Frith	
Hays	Stollery
Kelly	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Pursuant to Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Hays substituted for that of the Honourable Senator Hastings. (December 28, 1988)

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Hays substitué à celui de l'honorable sénateur Hastings. (le 28 décembre 1988)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate,
Tuesday, December 27, 1988:

"Pursuant to Order, the Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Beaudoin, that the Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, be read the second time.

After debate, and—

The question being put on the motion,
The Senate divided. (. . .) The motion was resolved in
the affirmative.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Murray, P.C., moved,
seconded by the Honourable Senator Poitras, that the Bill
be referred to the Standing Senate Committee on Foreign
Affairs.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 27 décembre 1988:

«Suivant l'ordre adopté, l'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, que le Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion est mise aux voix.

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat se divise. (. . .) La motion est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, à la majorité.

L'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Poitras, que le projet de loi soit déferé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 28, 1988
(3)

[Text]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 9:00 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*), presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, LeBlanc (*Beauséjour*), MacEachen, Murray, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) and Stollery. (14)

Other Senators present: The Honourable Senators Barootes, Doody, Flynn, Grafstein, Hastings, Perrault and van Roggen.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn. Mr. Michel Dupuy, Assistant to the Leader of the Opposition in the Senate.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

From the Department of Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister, Trade Law.

From the Trade Negotiations Office:

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator.

From the Department of Finance:

Mr. John Raymond LaBrosse, Chief, Industry Relations, Financial Institutions and Markets Division.

From the Department of Communications:

Mr. Michel Hétu, General Counsel.

The Committee, in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988, resumed consideration of Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

Mr. von Finckenstein made a statement and tabled a document entitled "Canada—United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause analysis", issued by the Trade Negotiations Office which had been requested by the Committee. It was circulated to all Senators present. This document was retained by the Committee as Exhibit FA-2.

At 10:35 a.m., the sitting was suspended.

At 10:45 a.m., the sitting resumed.

The witnesses answered questions.

The Honourable Senator Frith moved, That the document entitled "Amendments to the Bank Act—financial services" be printed as an appendix to this day's Proceedings (See Appendix "FA-2A").

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 28 DÉCEMBRE 1988
(3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 heures sous la présidence de l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) (président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, LeBlanc (*Beauséjour*), MacEachen, Murray, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery. (14)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Barootes, Doody, Flynn, Grafstein, Hastings, Perrault et van Roggen.

Également présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et Mme Carol Seaborn. M. Michel Dupuy, adjoint du leader de l'opposition au Sénat.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du ministère de la Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint. Droit des échanges commerciaux.

Du Bureau des négociations commerciales:

Mr. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint.

Du ministère des Finances:

Mr. John Raymond LaBrosse, chef, Relations industrielles. Division des institutions et des marchés financiers.

Du ministère des Communications:

Mr. Michel Hétu, avocat général.

Conformément à son ordre de renvoi du 27 décembre 1988, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

M. von Finckenstein fait un exposé et dépose un document intitulé «*Canada—United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause Analysis*», préparé par le Bureau des négociations commerciales à la demande du Comité. Le document est remis à tous les sénateurs présents et il est versé au dossier du Comité (pièce FA-2).

La séance est suspendue à 10 h 35.

La séance reprend à 10 h 45.

Les témoins répondent aux questions.

L'honorable sénateur Frith propose: Que le document intitulé «*Modifications de la Loi sur les banques concernant les services financiers*» figure en annexe au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (Annexe FA-2A).

28-12-1988

After debate,

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative.

At 12:06 p.m., the Committee adjourned.

AFTERNOON SITTING

(4)

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 2:17 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*), presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, LeBlanc (*Beauséjour*), MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) and Stollery. (13)

Other Senators present: The Honourable Senators Argue, Asselin, Chaput-Rolland, Corbin, David, Denis, Flynn, Grafstein, Marchand, Molgat and van Roggen.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn. Mr. Michel Dupuy, Assistant to the Leader of the Opposition in the Senate.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

*Witnesses:**From the Canadian Labour Congress:*

Mr. Dick Martin, Executive Vice-President;

Mr. Kevin Hayes, National Representative.

From the Economic Council of Canada:

Ms. Judith Maxwell, Chairman.

The Committee, in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988, resumed consideration of Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

Mr. Martin made a statement and with Mr. Hayes, answered questions.

Ms. Maxwell made a statement and answered questions.

At 6:02 p.m. the Committee adjourned.

EVENING SITTING

(5)

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 7:35 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*), presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) and Stollery. (11)

Other Senators present: The Honourable Senators Bell, Bie-
lish, Bolduc, Grafstein and Perrault.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn. Mr. Michel Dupuy, Assistant to the Leader of the Opposition in the Senate.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Un débat a lieu et la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité suspend ses travaux à 12 h 06.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(4)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 14 h 17 sous la présidence de l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) (président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, LeBlanc (*Beauséjour*), MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery. (13)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Argue, Asselin, Chaput-Rolland, Corbin, David, Denis, Flynn, Grafstein, Marchand, Molgat et van Roggen.

Également présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et Mme Carol Seaborn. M. Michel Dupuy, adjoint du leader de l'opposition au Sénat.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

*Témoins:**Du Congrès du travail du Canada:*

M. Dick Martin, vice-président exécutif;

M. Kevin Hayes, représentant national.

Du Conseil économique du Canada:

Mme Judith Maxwell, présidente.

Conformément à son ordre de renvoi du 27 décembre 1988, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

M. Martin fait un exposé et, avec M. Hayes, répond aux questions.

Mme Maxwell fait un exposé et répond aux questions.

Le Comité suspend ses travaux à 18 h 02.

SÉANCE DU SOIR

(5)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit à 19 h 35 sous la présidence de l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) (président).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery. (11)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Bell, Bielish, Bolduc, Grafstein et Perrault.

Également présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et Mme Carol Seaborn. M. Michel Dupuy, adjoint du leader de l'opposition au Sénat.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

*Witnesses:**From the Trade Negotiations Office:*

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator;

Mr. André Sulzenko, Assistant Chief Negotiator, Services and Investment Trade;

Mr. Michael Giffard, Agriculture Negotiator.

From the Department of Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister, Trade Law.

From the Department of Employment and Immigration:

Mr. Ken McIntosh, Manager, Business Immigration, Program Delivery Directorate;

Mr. Harland Harvey, Program Specialist, Business Immigration, Program Delivery Directorate.

The Committee, in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988, resumed consideration of Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

It was Agreed,—That the document entitled “Government response to the Canada Egg Marketing Agency (CEMA) concerns” and the brief submitted by The Canadian Federation of Agriculture be printed as appendices to this day's Proceedings (*See Appendices “FA-2B” and “FA-2C”*).

At 10:25 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité

Patrick J. Savoie

Clerk of the Committee

*Témoins:**Du Bureau des négociations commerciales:*

Mr. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint;

Mr. André Sulzenko, négociateur en chef adjoint, Services et investissement;

Mr. Michael Giffard, négociateur, Agriculture.

Du ministère de la Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Mr. Ken McIntosh, directeur, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration;

Mr. Harland Harvey, spécialiste de programme, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration.

Conformément à son ordre de renvoi du 27 décembre 1988, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Il est convenu,—Que le document intitulé «Réponse du gouvernement à l'OCCO au sujet de l'Accord du libre-échange» ainsi que le mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture, figurent en annexe au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*voir Annexes FA-2B et FA-2C*).

A 22 h 25, le Comité suspend ses travaux jusqu'à la convocation du président.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, December 28, 1988

[Text]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-2, to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met this day at 9 a.m. to give consideration to the bill.

Senator John B. Stewart (Antigonish-Guysborough)
(Chairman) in the Chair.

The Chairman: It was agreed last night that the first order of business today would be that the witnesses who were here last night would take the committee through the bill; in other words, they would give us a bird's eye view of the relationship between the agreement and Bill C-2, which is now before the committee.

I should tell members of the committee that I was asked if this should be a fast run or a slow run. I suggested that the best way would be to go through the bill rather rapidly, being ready to slow down and give greater detail in cases where members of the committee indicate they want greater detail.

With that as a ground rule, we will commence.

Mr. Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Minister, Trade Law, Department of Justice: Mr. Chairman, last night I promised to hand to you and the members of the committee a table of concordance between the agreement and the legislation. We have decided to go a little further than that. We have produced a book which we call a clause-by-clause examination, which has a table of concordance as its first item. The body of the document then contains on the left-hand side the clauses of the act, and on the right-hand side an explanation of why they are there and how they relate to the FTA. There are enough copies of this book for all members of the committee. Unfortunately, the person who is supposed to bring them is not yet present, so I will start without him. As soon as he comes I will distribute them to all members. In the meantime, I shall take you through the preliminary part of the bill, which is the umbrella for the entire act. The bill begins by setting out the general background of the agreement and the aim that this agreement pursues.

Clause 1 names the act—the Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act.

Clause 2 gives certain definitions which are used throughout the agreement and the act. They are self-explanatory, and explain what the "Agreement" means, what "Commission" means, and that "Minister" means the Minister responsible, et cetera.

Clause 3 is the purpose clause, and states the purpose of the FTA. This basically is an aid to interpretation for judges. In the future, if they look at a dispute and want to ascertain the purpose of this agreement, they can refer to clause 3.

Clause 4 provides that the act is binding on Her Majesty in right of Canada. If that provision were not there, it would be up to the judges to determine from the context whether or not the legislation was meant to bind the common right of Canada.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 28 décembre 1988

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires extérieures, auquel a été renvoyé le projet de loi C-2 de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit en ce jour, à 9 h 00, pour étudier le projet de loi.

L'honorable sénateur John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (président) préside l'assemblée.

Le président: Il a été convenu hier soir que le premier point de l'ordre du jour d'aujourd'hui serait que les témoins qui étaient ici hier soir expliqueraient le projet de loi au Comité; en d'autres termes, ils doivent nous donner un aperçu des rapports entre l'Accord et le projet de loi C-2 dont nous sommes saisis.

Je me dois de préciser au Comité qu'on m'a demandé s'il fallait y aller rapidement ou lentement. J'ai répondu qu'à mon avis, un survol rapide vaudrait mieux, quitte à ralentir et à donner plus de détails dans les cas où les membres du Comité souhaitent plus de précisions.

Ceci posé, nous pouvons commencer.

M. Konrad von Finckenstein, sous-ministre adjoint, Droit commercial, ministère de la Justice: Monsieur le président, j'ai promis hier soir de vous remettre, à vous et aux membres du Comité, une table de concordance entre l'Accord et le projet de loi. Nous avons décidé de faire un peu plus et nous avons réalisé un examen article par article; le premier point de cette étude est une table de concordance. Le corps du document comprend donc, à gauche, les articles de la loi et, à droite, la raison pour laquelle ils y figurent et leur rapport avec l'Accord. J'ai suffisamment d'exemplaires de ce livret pour tous les membres du Comité. Malheureusement, la personne chargée de les apporter n'est pas encore arrivée. Je vais donc commencer sans ces documents. Dès qu'ils seront arrivés, j'en remettrai un exemplaire à tous les membres. Dans l'intervalle, j'examinerai avec vous dans la partie préliminaire du projet de loi, qui couvre la loi en son entier. Le législateur commence par situer dans son contexte l'Accord et ses objectifs.

L'article 1 donne le nom abrégé de la loi: Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

L'article 2 contient certaines définitions qui sont utilisées partout dans l'accord et dans la loi et qui se passent de commentaires: elles expliquent ce que signifient les termes «Accord», «Commission», et ce que nous entendons par «ministre», c'est-à-dire le ministre responsable, etc.

L'article 3 précise l'objet de l'Accord. Fondamentalement, cet article doit aider les juges à interpréter la loi. À l'avenir, s'ils examinent un litige et souhaitent vérifier l'objet de cet accord, ils pourront se reporter à l'article 3.

L'article 4 précise que la loi lie Sa Majesté du chef du Canada. Sans cette disposition, c'est aux juges qu'il incomberait de déterminer, par le contexte, si la loi avait pour but de lier le droit du Canada. Elle constitue donc clairement une

[Text]

It is clearly an obligation of the federal government and binds Her Majesty, which is specifically specified herein.

The Chairman: Does this clause have the effect of eliminating any common law prerogative powers of the Crown?

Mr. von Finckenstein: To the extent that they would be in contradiction to the provisions of the agreement, yes.

Clause 5 is the prohibitive clause, which basically says that any rights under Part I can only be exercised by the Attorney General of Canada or the federal government. If you read this in conjunction with clause 9, which provides the power to make regulations and prescribe how wine and alcoholic beverages should be sold in a province, if a province was in non-compliance with that regulation, a private party could not take their performance to court. It could only be the federal government. The purpose of clause 5 is to say that any contravention of Part I of this act, if it has to be litigated, will be litigated by the federal Crown. A private person cannot litigate without consent.

Senator Frith: In fact, they would probably never give the consent, but it does permit a private action providing consent of the federal Crown is given.

Mr. von Finckenstein: You are absolutely right, Senator Frith. The federal Crown can give the consent.

Clause 6 is an assertion of the constitutional position that the government and the Parliament of Canada are taking. The position they are taking is that this agreement, because of its national dimension, is clearly within the ambit of the federal powers under the Constitution and, therefore, anything that is required to be enacted in order to put the FTA into effect can be done by the federal government. It, in itself, does not create any power or give the federal government any leverage over the provinces. It is, in effect, an assertion saying that the federal government believes it has the power to do everything necessary and will do everything necessary, if required. The assumption, of course, is that the provinces, recognizing this, will, on their own, conduct themselves in accordance with the FTA and there will not be any need to legislate it.

Senator Beaudoin: I take it that clause 6 is, legally speaking, declaratory?

Mr. von Finckenstein: Yes. This clause is a declaration of the Parliament of Canada as to what it believes the federal powers are in respect of the FTA.

Senator Beaudoin: The Constitution as it is?

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator Frith: That is an interesting thought. Suppose, for example, Meech Lake passed and they were up against the distinct society clause—I should ask this question of Senator Beaudoin.

The Chairman: I think we should go on with the clause-by-clause review.

Mr. von Finckenstein: Clause 7 is an amendment that was put into Bill C-130 during its passage to the house the first

[Traduction]

obligation pour le gouvernement fédéral et lie Sa Majesté, comme le précise cet article.

Le président: Est-ce que cette clause a pour effet d'éliminer les pouvoirs exceptionnels que la Couronne détient en vertu du common law?

Mr. von Finckenstein: Oui, dans la mesure où ils seraient en désaccord avec les dispositions de l'Accord.

L'article 5 est un article de restriction qui, en substance, limite au Procureur général du Canada et au gouvernement fédéral l'exercice des droits prévus en vertu de la Partie I. Si on le lit en parallèle avec l'article 9, dont découle le pouvoir de formuler des règlements et d'établir, par exemple, les modalités de vente du vin et des boissons alcoolisées dans une province, si une province se trouvait en contravention, un tiers privé ne pourrait faire appel aux tribunaux. Seul le gouvernement fédéral le pourrait. L'objet de l'article 5 est de préciser qu'en cas de non-observation de la Partie I de la loi, seul le gouvernement fédéral a le droit de poursuivre. Un citoyen ne peut le faire sans le consentement du Procureur général.

Le sénateur Frith: En fait, le consentement ne serait probablement jamais donné, mais cet article autorise une poursuite privée pourvu qu'il y ait consentement du gouvernement fédéral.

Mr. von Finckenstein: Vous avez absolument raison, monsieur le sénateur Frith. Le gouvernement fédéral peut donner son consentement.

L'article 6 est une affirmation de la position constitutionnelle du gouvernement et du Parlement du Canada; selon eux le présent Accord, en raison de sa dimension nationale, relève clairement des pouvoirs accordés au gouvernement fédéral par la Constitution, et en conséquence, le gouvernement fédéral peut adopter toute loi nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord. En soi, cet article ne crée aucun pouvoir et ne donne au gouvernement fédéral aucun avantage sur les provinces. C'est simplement une affirmation: le gouvernement fédéral estime avoir le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire et il le fera, au besoin. L'hypothèse est évidemment que les provinces, tenant compte de cela, décideront elles-mêmes de se conduire conformément à l'Accord et qu'il ne sera donc pas nécessaire de légiférer.

Le sénateur Beaudoin: Si je comprends bien, en langage juridique, l'article 6 est un article déclaratoire.

Mr. von Finckenstein: Oui. Le Parlement du Canada y déclare quels sont à son avis les pouvoirs du gouvernement fédéral relativement à l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Beaudoin: Selon la Constitution?

Mr. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur Frith: C'est un aspect intéressant. Supposons, par exemple, que l'Accord du lac Meech soit adopté et que l'on ait quelque chose à redire contre l'article relatif à la société distincte . . . je devrais poser la question au sénateur Beaudoin.

Le président: Je crois que nous devrions continuer notre examen article par article.

Mr. von Finckenstein: L'article 7 est un amendement inséré au projet de loi C-130 lors de sa première lecture à la Cham-

[Text]

time around. It basically clarifies the question of water. As you know, there is a tariff on water right now which will be reduced pursuant to the Free Trade Agreement. As a result of that tariff, I think there was some concern that water, in its natural state, would also be affected by the provisions of the agreement. This clause, therefore, makes it clear that except for Article 401, which provides for the elimination of tariffs on water, nothing in this agreement affects water in its natural state.

We then come to Part I of the act, having gone through the preliminaries. Clause 8 provides that the agreement is approved. As I advised you yesterday, that is a statement of Parliament saying that they have approved the agreement.

Clause 9 deals with the sale of alcoholic beverages in provinces. This is Chapter Eight of the agreement. The agreement, in its present form, does not affect any of the provincial laws or legislation. Everything that the provinces do as of today is in accordance with the FTA. Once the FTA is in force it provides what can and cannot be done, and we assume that the provinces will abide by the provisions of the FTA. The only exceptions are the provisions of Chapter Eight, which read where the province's present conduct is not in accordance with the FTA. We are essentially talking about the sale of wine. We expect that the provinces will implement the necessary changes to the legislation to put themselves in conformity with the FTA. However, should they fail to do that we will then have consultations with the provinces concerned and suggest that they reform their practices, procedures and legislation to put themselves in conformity with the FTA. Should those consultations fail we can then, by regulation, prescribe what the provisions regarding the sale of wine will be in those provinces, and those provisions will have to be complied with by the entity that sells wine in that province.

Specifically, clause 9 subclause (5) provides that any regulation made under subsection (1) is binding on Her Majesty in right of that province. So that a Liquor Control Commission would have to abide by a regulation made under Chapter 9 should that be the case.

Clause 10 provides that the Governor in Council may designate the minister who is responsible for the purposes of any provision of this act.

Clause 11 gives the Governor in Council the power to establish bodies required under the agreement to deal with portions of the agreement and to appoint members to such bodies and fix the terms of their remuneration.

Clause 12 provides that the Governor in Council may appoint a minister to be the principal representative of Canada under the Canada-United States Free Trade Commission, which is set up under Chapter 18 of the agreement and provides that the government can pay the members of the commission.

Essentially, that is Part I. That is the sort of umbrella for the entire legislation enacting free trade. Having set this umbrella up, we then go into the specific provisions regarding each obligation of the agreement.

Chapter 13 of the agreement sets out the provisions in respect of procurement. Essentially, it provides that procure-

[Traduction]

bre. Fondamentalement, il apporte des précisions sur la question de l'eau. Comme vous le savez, l'eau fait actuellement l'objet de droits, qui seront réduits en vertu de l'Accord de libre-échange. On craignait, je crois, que l'eau, dans son état naturel, ne soit aussi touchée par les dispositions de l'Accord. Ainsi, cet article précise qu'à l'exception de l'article 401, qui prévoit l'élimination des droits sur l'eau, rien dans l'Accord ne touche l'eau à l'état naturel.

Nous arrivons à la Partie I de la loi, qui fait suite à la partie préliminaire. L'article 8 stipule que l'Accord est approuvé. Comme je l'ai expliqué hier, le Parlement déclare ainsi qu'il a approuvé l'Accord.

L'article 9 traite de la vente des boissons alcoolisées dans les provinces. C'est le chapitre 8 de l'Accord. Dans sa forme actuelle, l'Accord ne touche aucune loi provinciale. Tout ce que font les provinces aujourd'hui est conforme à l'Accord de libre-échange. Cet article stipule ce qu'il sera permis ou interdit de faire, lorsque l'Accord sera en vigueur, et nous supposons que les provinces se plieront aux dispositions de l'ALE. Les seules exceptions sont les dispositions prévues au chapitre 8, qui touchent les cas où la conduite actuelle d'une province n'est pas conforme à l'ALE. Essentiellement, il s'agit du commerce du vin. Nous comptons que les provinces adopteront les amendements législatifs nécessaires pour se conformer à l'ALE. Cependant, si elles ne le font pas, nous tiendrons des consultations avec les provinces intéressées afin de leur demander de modifier leurs pratiques, modalités et lois, pour se conformer à l'ALE. Si ces consultations échouent, nous devrons alors adopter un règlement précisant les dispositions relatives à la vente du vin dans ces provinces et l'organisme qui vend le vin dans la province visée devra s'y conformer.

L'alinéa 9(5) prévoit expressément que tout règlement promulgué en vertu de l'alinéa 1(1) lie Sa Majesté du chef de cette province. Ainsi, éventuellement, une régie provinciale des alcools devrait se soumettre à un règlement promulgué en vertu du Chapitre 9.

L'article 10 autorise le gouverneur en conseil à désigner le ministre responsable en vertu des dispositions de la présente loi.

L'article 11 donne au gouverneur en conseil le pouvoir de créer les organismes nécessaires à l'application des dispositions de l'accord, d'en nommer les membres et de fixer les conditions de leur rémunération.

L'article 12 donne au gouverneur en conseil le pouvoir de nommer un ministre comme principal représentant du Canada à la Commission de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, créée en vertu du Chapitre 18 de l'ALE, et stipule que le gouvernement peut rémunérer les membres de la Commission.

Essentiellement, cela constitue la Partie I, qui couvre toute la législation de mise en œuvre du libre-échange. Après ces dispositions générales, nous passons aux articles touchant expressément chacune des obligations prévues à l'accord.

Le Chapitre 13 de l'accord énonce les dispositions sur les marchés publics. Il y est dit essentiellement que les marchés

[Text]

ments within a specified range, done by certain designated entities of the Government of Canada, shall be done in a neutral manner and shall be subject to review by a non-successful competitor. To implement those provisions, Part II sets up a procurement review process, which consists of the establishment of a statutory tribunal to which one can appeal if one is unsuccessful and have an award of the contract reviewed.

In clause 13 of Part II the definitions are set out. It all ties back into Chapter 13 of the agreement.

Clause 14 sets up the board to which one appeals in case of an award where a contractor feels that he is wronged.

Senator Beaudoin: Before you go further, I wish to ask you about Her Majesty in right of the province.

The Chairman: Senator MacEachen indicated that he wanted to ask a question.

Senator MacEachen: When you said "one can appeal," does that mean both American and Canadian contractors?

Mr. von Finckenstein: An unsuccessful bidder is a person who can certainly appeal.

Senator MacEachen: Including Canadians?

Mr. von Finckenstein: If it is purchased by a designated entity within the specified range set out in the FTA, yes.

Chapter 13 designates certain entities. For example, Public Works purchases must be in accordance with this part. They have to be in the range as set out in the FTA II. So that a purchase by Public Works, which falls in the range of this—roughly \$125,000 to \$250,000—is reviewable regardless of who the successful bidder is and whether the complainant is an American or a Canadian.

Senator MacEachen: It could not be a non-Canadian or a non-American, could it? Could a European complain?

Mr. von Finckenstein: It can be anyone. You cannot restrict it to Canadians and Americans. For practical purposes it is the bidder, and the successful one may be European. We have said that contracts by these entities in this range are reviewable. So that regardless of who is successful and who is unsuccessful, any one of these unsuccessful bidders can complain.

Senator MacEachen: I do not understand why, under the procurement arrangements provided by the FTA, it would go beyond American and Canadian bidders. Does that mean that new benefits will be available to third parties?

Mr. von Finckenstein: You would be creating a rank discrimination that would state that if you are a bidder in Canada—if you are an American or a Canadian—you would enjoy a right of review, but if you are European we do not give you the right of review. That would cast the whole process in doubt. Either you establish a right of review or you do not. You cannot just say that an unsuccessful bidder who happens to be European-owned has no right, whereas an unsuccessful

[Traduction]

publics, dans une gamme précise, effectués par certaines entités désignées du gouvernement du Canada, seront adjugés de façon neutre et pourront être examinés par un concurrent non choisi. Pour appliquer ces dispositions, la Partie II crée un mécanisme d'examen des marchés publics, en particulier la création d'un tribunal statutaire, auquel le soumissionnaire non choisi peut en appeler et demander une révision du marché adjugé.

L'article 13 de la Partie II comprend les définitions pertinentes, qui reposent toutes sur le Chapitre 13 de l'ALE.

L'article 14 porte création de la Commission d'appel à laquelle l'entrepreneur qui s'estime lésé peut s'adresser.

Le sénateur Beaudoin: Avant d'aller plus loin, j'aimerais poser une question sur Sa Majesté du chef de la province.

Le président: Le sénateur MacEachen a fait savoir qu'il souhaitait poser une question.

Le sénateur MacEachen: Lorsque vous dites qu'un entrepreneur pouvait en appeler, entendez-vous par là à la fois l'entrepreneur des États-Unis comme celui du Canada?

M. von Finckenstein: Tout soumissionnaire non choisi peut certainement faire appel.

Le sénateur MacEachen: Y compris les Canadiens?

M. von Finckenstein: Oui, si le marché relève d'une entité désignée qui se situe dans la gamme précisée dans l'ALE.

Le Chapitre 13 désigne certaines entités. À titre d'exemple, les achats des Travaux publics doivent être conformes à cette partie. Ils doivent se situer dans la gamme stipulée dans l'ALE II. Ainsi, un marché des Travaux publics qui tombe dans cette gamme, soit environ 125 000 \$ à 250 000 \$, peut faire l'objet d'une révision, quel que soit le soumissionnaire choisi et que le plaignant soit américain ou canadien.

Le sénateur MacEachen: Ce ne peut pas être un non-Canadien ou un non-Américain, n'est-ce pas? Un Européen peut-il se plaindre?

M. von Finckenstein: Ce peut être n'importe qui. Nous ne pouvons le restreindre aux Canadiens et aux Américains. Dans la pratique, il est soumissionnaire; il se peut que le soumissionnaire choisi soit Européen. Les marchés des entités qui se situent dans cette gamme peuvent faire l'objet d'une révision. Ainsi, sans égard à qui est choisi ou non, n'importe quel soumissionnaire non choisi peut porter plainte.

Le sénateur MacEachen: Je ne vois pas pour quelle raison, en vertu des mécanismes prévus à l'ALE en matière de marchés de l'État, cette possibilité serait offerte à des soumissionnaires autres que ceux du Canada et des États-Unis. Cela signifie-t-il que des tiers pourraient en tirer de nouveaux avantages?

M. von Finckenstein: Ce serait créer une discrimination de rang en vertu de laquelle, si vous êtes soumissionnaire au Canada, c'est-à-dire si vous êtes américain ou canadien, vous auriez le droit de demander une révision; cependant, si vous êtes européen, vous n'auriez pas ce droit. Cela jetterait des doutes sur l'ensemble du mécanisme. Ou le droit de révision existe, ou il n'existe pas. On ne peut simplement dire qu'un soumissionnaire non choisi, qui est européen, n'a aucun droit.

[Text]

bidder who is American-owned does have a right to appeal. Either there was an injustice done in the procurement process or there was not.

Senator MacEachen: If my understanding is correct, under the procurement provisions both the American and Canadian governments have taken some steps to open up their government purchases to the other party, but no steps have been taken to extend those benefits beyond the two parties. Is that correct?

Mr. von Finckenstein: I am sorry. I think we are speaking at cross purposes. If you are talking about the "opening up", you are absolutely right. When you write the request for proposal you can specify in it who may or may not bid. I expect that the procuring entity there would specify who can bid on these contracts. If you restrict it to Canadians or Americans, obviously the right of review is also restricted.

Senator MacEachen: Isn't that what the FTA does?

Mr. von Finckenstein: Yes, that is what the FTA—I am sorry; I guess I took your questions too literally. You said, "Who could appeal?" You should go back to the question of "To what extent do we open up?" We open up only to the Americans. Therefore, as a practical consequence, having only opened up to Americans, it is only the Americans who can appeal.

The appeal process by itself does not make the distinction between Americans, but because we have opened up only to the Americans only Americans can avail themselves of it. I am sorry. I misled you on your earlier answer; you are quite right.

Senator Frith: They have to get in the door first.

Mr. von Finckenstein: Exactly.

Senator MacEachen: But they are not in the door.

Senator Beaudoin: You said that Her Majesty in right of Canada is bound by this statute. That is obviously the case.

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator Beaudoin: What about the provinces? If the federal authority intervenes under clause 9, is the Crown in right of the province bound? If it is in the field of the province is it up to the provinces to bind themselves?

Mr. von Finckenstein: Chapter 13 specifically provides that the procurement obligations only relate to the federal government, and even in that case only to the entity designated in the annex. It does not extend to provincial purchases at all. Provincial purchases are totally outside the FTA, and there is no review mechanism for them at all.

Clause 14 establishes the board.

The Chairman: Before you leave the review, does the comparable U.S. law provide for similar review where, for example, a Canadian company felt aggrieved?

[Traduction]

tandis qu'un soumissionnaire non choisi appartenant à des intérêts américains a le droit de présenter un appel. La situation est nette: ou bien il y a eu injustice dans l'adjudication des marchés d'États, ou il n'y en a pas eu.

Le sénateur MacEachen: Si je comprends bien, en vertu des dispositions sur les marchés publics, le gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont pris des mesures pour ouvrir les achats gouvernementaux à l'autre partie, mais non pour élargir ces avantages au-delà des deux parties. Est-ce exact?

M. von Finckenstein: Je regrette, mais je crois que nous ne parlons pas de la même chose. Si vous parlez des «ouvertures», vous avez absolument raison. Dans la rédaction de la demande de proposition, il est possible de préciser qui peut ou ne peut pas soumissionner. Je suppose que l'entité qui offrira le marché précisera qui peut soumissionner. Si le marché est réservé à des entités canadiennes ou américaines, il est évident que cela restreint également le droit de révision.

Le sénateur MacEachen: N'est-ce pas ce que fait l'ALE?

M. von Finckenstein: Oui, c'est ce que l'ALE... excusez-moi; je suppose que j'ai pris votre question au pied de la lettre. Vous avez dit «Qui peut en appeler?» Je voudrais revenir à la question de savoir dans quelle mesure faisons-nous preuve d'ouverture. Nous n'ouvrons nos marchés qu'aux Américains. En conséquence, dans la pratique, eux seuls peuvent faire appel.

Le mécanisme d'appel en lui-même ne fait pas de distinction, mais puisque nous n'avons ouvert nos marchés qu'aux Américains, seuls ceux-ci peuvent s'en prévaloir. Je suis désolé, je vous ai induit en erreur dans votre question précédente. Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Frith: Ils doivent d'abord passer la porte.

M. von Finckenstein: Exactement.

Le sénateur MacEachen: Mais ils ne sont pas encore rentrés.

Le sénateur Beaudoin: Vous avez dit que Sa Majesté du chef du Canada est liée par cette loi. C'est évidemment le cas.

M. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur Beaudoin: Qu'en est-il des provinces? Si l'autorité fédérale intervient en vertu de l'article 9, le gouvernement provincial est-il lié? Si la question relève de la compétence de la province, n'incombe-t-il pas à cette dernière de se lier elle-même?

M. von Finckenstein: Le Chapitre 13 stipule expressément que les obligations relatives aux marchés publics ne touchent que le gouvernement fédéral et, là encore, uniquement l'entité désignée dans l'annexe. Cela ne touche absolument pas les marchés provinciaux. Les marchés publics des provinces sont totalement étrangers à l'ALE, et il n'existe aucun mécanisme d'examen à cet égard.

L'article 14 crée la Commission.

Le président: Avant que vous ne terminiez l'examen, est-ce que la loi américaine équivalente prévoit un mécanisme de

[Text]

Mr. von Finckenstein: Yes, it will provide for that. The Americans already have the review. They will lower the threshold for the contracts so that the same range of contracts that are reviewable in Canada will be reviewable in the United States, and Canadian suppliers can, (a) bid on it; and (b) avail themselves of the review process.

The Chairman: Carry on, please.

Mr. von Finckenstein: Clause 15 provides who may file a complaint. Clause 16 covers the situation whereby the board decides to commence an investigation into a complaint concerning a procurement. The board shall first of all give notification to the complainant and, at the same time, may order the government institution or department to postpone awarding the contract pending the investigation by the board.

Clause 17 refers back to Article 1305 of the agreement and delineates the principles that are to be applied by the board when reviewing a contract.

Clause 18, then, provides that the board shall issue a report as a result of its review. Clause 19 provides that the board may actually suggest in its recommendations an appropriate remedy to the complaint. It can suggest that a new solicitation for the contract be issued; that new bids for the contract be sought; that the bids be re-evaluated; that the contract be terminated, et cetera. Clause 19(1)(b) sets out that the board may award to the unsuccessful bidder both the costs of his appeal and his bid preparation costs.

Clause 19(2) provides that any moneys awarded pursuant to paragraph (1)(b) shall be paid out of moneys appropriated by the Consolidated Revenue Fund.

Clause 20 provides what shall be done by the government entity that receives the report from the review board. Clause 21 sets out the regulations that the Governor in Council may pass in order to make this whole process workable. Clause 22 provides that the board shall annually report to Parliament on its proceedings during the year as to what investigations it has conducted, et cetera.

Mr. Chairman, I believe the clause-by-clause books have now arrived and they are now being distributed to you. It is a black binder and under tab A3 in that binder, Senator Frith, you will find the table of concordance that you were looking for yesterday. On the left-hand side it sets out the section of the Free Trade Agreement that requires a change in legislation; on the right-hand side it sets out the various numbers of the bills where such changes have been made.

Senator Bazin: Mr. Chairman, I would like to go back one step—

Senator MacEachen: Mr. Chairman, the witness said tab 3. When I look at tab 3, I do not find what he has been talking about.

Mr. von Finckenstein: Senator, I am sorry, it is tab A3.

[Traduction]

révision analogue si, par exemple, une entreprise canadienne se sentait lésée?

M. von Finckenstein: Oui, elle comportera une disposition en ce sens. Nos voisins du Sud ont déjà un mécanisme d'examen. Ils abaisseront le seuil des marchés de façon à ce que la même gamme de marchés puissent faire l'objet d'une révision tant au Canada qu'aux États-Unis; les fournisseurs canadiens peuvent (a) soumissionner et (b) se prévaloir du mécanisme de révision.

Le président: Veuillez continuer, s'il vous plaît.

M. von Finckenstein: L'article 15 stipule qui peut déposer une plainte. L'article 16 traite du cas où la Commission décide d'enquêter sur une plainte relative à un marché public. La Commission doit d'abord informer le plaignant et, en même temps, elle peut demander à l'organisme ou au ministère gouvernemental de différer l'adjudication du marché jusqu'à la fin de l'enquête.

L'article 17 se rapporte à l'article 1305 de l'accord et précise les principes que la Commission doit respecter dans l'examen d'un marché.

L'article 18 stipule que la Commission doit remettre un rapport d'enquête. À l'article 19, il est dit que la Commission peut en fait formuler, dans ses recommandations, des mesures correctives appropriées. Elle peut par exemple recommander une nouvelle demande de soumission, un nouvel appel d'offres, une réévaluation des offres, la résiliation du contrat, etc. L'article 19(1)b) stipule que la Commission peut accorder au soumissionnaire non choisi les frais entraînés par sa plainte et par la préparation de la soumission.

En vertu de l'article 19(2), les sommes accordées en vertu du paragraphe (1)b) seront défaillées des sommes affectées au Fonds du revenu consolidé.

L'article 20 stipule ce que doit faire l'entité gouvernementale qui reçoit le rapport de la Commission d'examen. À l'article 21, on précise les règlements que le gouverneur en conseil peut prendre pour rendre viable l'ensemble du mécanisme. En vertu de l'article 22, la Commission doit remettre au Parlement un rapport d'activité pour l'année contenant des renseignements sur les enquêtes menées, etc.

Monsieur le président, les exemplaires du recueil dont je parlais au début viennent d'arriver; je crois qu'on vous les distribue. C'est une reliure noire; à l'intercalaire A3, monsieur le sénateur Frith, vous trouverez la table de concordance que vous cherchiez hier. Vous y trouverez, du côté gauche, l'article de l'Accord de libre-échange qui entraîne une modification législative et, à droite, les numéros des lois où ces changements ont été apportés.

Le sénateur Bazin: Monsieur le président, j'aimerais revenir un peu en arrière . . .

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, le témoin a dit l'intercalaire 3. J'ai bien regardé, mais je ne trouve pas ce dont il parlait.

Mr. von Finckenstein: Je suis désolé, monsieur le sénateur, mais c'est l'intercalaire A3.

[Text]

Senator Frith: Mr. Chairman, the interpreters have just told us through the system that they do not have a copy of this document and would like to have it. I understand it is on its way.

Mr. von Finckenstein: As I was saying, under tab A3 of the document, you will find the table of concordance which I promised you. With respect to the rest of that document, as you can see, on the left-hand side it sets out the provision of the act and on the right-hand side an explanation of each section.

Senator Bazin: I have a question on the recourses of the aggrieved company. On looking through clause 19, it seems to me that nothing prevents or excludes any other recourse which the company may wish to exercise. Is that correct?

Mr. von Finckenstein: Absolutely.

Senator Frith: Which clause are you talking about, senator?

Senator Bazin: Clause 19, senator. The answer is that the other recourses are available.

The Chairman: Turning now to Part III?

Mr. von Finckenstein: Very well, Mr. Chairman. Part III deals with the amendments to the Special Import Measures Act—

Senator MacEachen: Mr. Chairman, before we turn to Part III, as a matter of interest perhaps the witness could tell us the global amount of business which has now been opened up to each side as a result of the procurement provision?

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office: Yes, senator. I believe that in the Canadian case, this agreement will add something in the order of \$400 million worth of business, whereas in the United States it will open up something in the order of \$3 billion.

Senator Frith: That is, because of government procurement, access to their market will be what?

Mr. Nymark: The additional access in the U.S. market to Canadian suppliers will mean something in the order of an additional \$3 billion in contracts which we are now able to bid on which formerly we were not able to bid on.

Senator Frith: What was the reverse situation?

Mr. Nymark: It is approximately in the order of \$400 million, senator.

Senator MacEachen: Can you tell me what segments of public business were precluded from the procurement agreement by the United States?

Mr. Nymark: Senator, the nature of this agreement on procurement is indeed very limited. This agreement takes exactly the entities that are subject to the GATT procurement code and it does not expand or contract on those entities; it simply changes the threshold above which business is open to suppliers in another country. Therefore the scope of contracting has not

[Traduction]

Le sénateur Frith: Monsieur le président, les interprètes viennent de dire qu'ils n'ont pas d'exemplaires de ce document et aimeraient en avoir. Je crois qu'on va les leur remettre.

M. von Finckenstein: Comme je le disais, à l'intercalaire A3 du document, se trouve la table de concordance dont je vous parlais. En ce qui a trait au reste du document, vous constatez que figurent à la partie gauche la disposition de la loi et, dans la partie droite, une explication de chaque article.

Le sénateur Bazin: J'ai une question à poser sur les recours dont dispose l'entreprise lésée. Après avoir examiné l'article 19, il me semble que rien n'empêche ou n'interdit l'entreprise d'utiliser tout autre recours dont elle peut souhaiter se prévaloir. Est-ce exact?

Mr. von Finckenstein: Absolument.

Le sénateur Frith: De quel article parlez-vous, monsieur le sénateur?

Le sénateur Bazin: De l'article 19, monsieur le sénateur. La réponse est que l'entreprise peut recourir aux autres recours.

Le président: Passons-nous à la partie III?

M. von Finckenstein: Bien, monsieur le président. La partie III porte sur les modifications à la Loi sur les mesures spéciales d'importation . . .

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, avant de passer à la partie III, simplement pour l'intérêt de tous, peut-être les témoins pourraient-ils nous préciser globalement le montant des activités commerciales désormais ouvertes à chaque partie par suite de la disposition sur les marchés publics?

M. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales: Très bien, monsieur le sénateur. À mon avis, dans le cas du Canada, l'accord ajoute environ 400 millions de dollars en marchés publics, tandis qu'aux États-Unis, cela se situe aux environs de 3 milliards de dollars.

Le sénateur Frith: En raison des marchés publics, quel sera l'accès à leurs marchés?

M. Nymark: L'accès élargi aux marchés américains pour les fournisseurs canadiens signifie environ 3 milliards de dollars de plus de marchés pour lesquels nous pouvons désormais soumissionner, alors que nous ne le pouvions pas auparavant.

Le sénateur Frith: Et inversement?

M. Nymark: La somme est d'environ 400 millions de dollars, monsieur le sénateur.

Le sénateur MacEachen: Pouvez-vous me dire quels secteurs des marchés publics ont été exclus de l'accord avec les États-Unis?

M. Nymark: Monsieur le sénateur, la nature de cet accord sur les marchés publics est en fait très limitée. L'accord reprend exactement les entités régies par le code des marchés du GATT, sans les élargir ou les modifier; il modifie simplement le seuil au-delà duquel ces marchés sont ouverts aux fournisseurs de notre pays. En conséquence, la portée de

[Text]

changed; it is simply that a threshold has been established above which competition is allowed.

The Chairman: You are saying, however, that the threshold has been lowered?

Mr. Nymark: Yes, the threshold has been lowered to approximately \$25,000.

The Chairman: I understand that the entities are listed in the Free Trade Agreement under Annex 1304.3?

Mr. Nymark: Yes, Mr. Chairman, that is right.

The Chairman: Is there anything else on Part II?

Mr. von Finckenstein: Following Part II, Mr. Chairman, Part III deals with the amendments to the Special Import Measures Act. As you can appreciate, Mr. Chairman, the Special Import Measures Act is a Canadian statute that we use to control the trade into and out of Canada by providing for penalties against dumping or the sale of subsidized goods into Canada. This act is now amended in order to take into account the new provisions of Chapter XIX of the binational review process.

With your permission, Mr. Chairman, rather than going clause by clause through Part III, I would characterize it as follows: Part III is made up of three parts or sections. The section called Part I deals with the present scheme of imposing temporary and permanent duties against dumped goods or subsidized goods being exported into Canada. We have made consequential amendments to those sections in order to take into account the new system of binational panel review on orders that may follow therefrom, so that the whole system of levying those protective tariffs takes into account the new procedures that follow as a result of the binational dispute settlement process.

Senator Frith: Therefore what happens is that our present system involving what used to be called the Anti-dumping Tribunal—what is it now called?

Mr. von Finckenstein: The International Trade Tribunal.

Senator Frith: Yes, the International Trade Tribunal up until now, has dealt with complaints about material injury from any imports that are alleged to have been dumped. That function continues. However, with respect to cases involving the United States, are they now dealt with by a separate tribunal or by a separate system?

Mr. von Finckenstein: No. As you know, the way in which the system works is that the Deputy Minister of National Revenue makes the initial finding of dumping or subsidization. The CITT then makes its finding of injury. There is then a final finding of dumping and a final finding of injury. The whole system continues. The only thing is that when the Deputy Minister of National Revenue and the CITT make their findings, they have to segregate the goods from the rest of the world and the goods from the United States. If dumping is alleged on goods from the United States, then obviously the provisions for goods from the United States would apply. If the goods are from, for example, the United States, France and

[Traduction]

l'impartition n'a pas changé; on a simplement établi un seuil au-delà duquel la concurrence est autorisée.

Le président: Par contre, vous nous dites que le seuil a été abaissé, n'est-ce pas?

Mr. Nymark: En effet, le seuil a été abaissé à environ 25 000 \$.

Le président: Je crois savoir que les entités figurent à l'annexe 1304.3 de l'Accord de libre-échange?

Mr. Nymark: Oui, monsieur le président, c'est exact.

Le président: Y a-t-il autre chose au sujet de la partie II?

Mr. von Finckenstein: Après la partie II, monsieur le président, nous en venons à la partie III, qui porte sur les modifications à la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Vous n'ignorez certainement pas, monsieur le président, que cette loi est une mesure législative canadienne que nous utilisons pour régir le commerce en provenance et à destination du Canada, et qui prévoit des sanctions pour le dumping ou la vente de biens subventionnés au Canada. Cette loi comporte désormais une modification pour tenir compte des nouvelles dispositions du chapitre XIX du mécanisme bilatéral d'examen.

Avec votre permission, monsieur le président, plutôt que d'examiner la partie III, article par article, je me permettrai de la décrire comme suit: elle se compose de trois sections. La première, appelée «partie I», porte sur le régime actuel d'imposition de droits temporaires ou permanents sur les marchandises sous-évaluées ou subventionnées exportées au Canada. Nous avons apporté des amendements consécutifs à ces articles pour tenir compte du nouveau système d'examen bilatéral dans les ordonnances qui peuvent en découler, pour que le système global d'imposition de droits protectionnistes tienne compte des nouvelles modalités découlant du mécanisme bilatéral de règlement des litiges.

Le sénateur Frith: Ainsi, notre système actuel, faisant appel à l'organisme qu'on appelait le Tribunal antidumping... quel est son nom, maintenant?

Mr. von Finckenstein: Le Tribunal du commerce international.

Le sénateur Frith: Ah oui, le Tribunal du commerce international s'occupait jusqu'à maintenant des plaintes de dommages matériels résultant d'importations supposément sous-évaluées. Il conserve cette fonction. Cependant, en ce qui a trait aux affaires qui touchent les États-Unis, sont-elles traitées par un tribunal distinct ou un système distinct?

Mr. von Finckenstein: Non. Comme vous le savez, de la façon dont le système fonctionne, le sous-ministre du Revenu national doit d'abord constater que les biens ont été sous-évalués ou subventionnés. C'est ensuite que le tribunal doit décider s'il y a eu dommages. L'étape suivante est une décision finale de sous-évaluation ou de dommages. Le système demeure complet. La seule différence est que, lorsque le sous-ministre du Revenu national et le tribunal tirent leurs conclusions, ils doivent faire une distinction entre les biens provenant du reste du monde et ceux qui viennent des États-Unis. Si l'on soupçonne qu'il y a eu dumping à l'égard de biens importés des États-Unis, il est évident qu'il faudra appliquer des dispositions

[Text]

Japan, they would make two orders—one in respect of goods from France and Japan and one in respect of goods from the United States. The reason they make two orders is because the appeals from those orders go to different places. The appeals regarding U.S. goods would go to the binational panel and the appeal with regard to French and Japanese goods would go to the Federal Court.

Senator Frith: Which is the present system also for the United States?

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator Frith: So those findings informing us of material injury will all be the same and come from the same tribunal, but the person who receives them will know that his appeal path is a different one for U.S. goods than for non-U.S. goods?

Mr. von Finckenstein: Yes. For reasons best known to the drafters, the way this Special Import Measures Act is structured is such that it starts with the levying of tariffs, and the second part deals with the investigation and the procedure that leads to the levying of the tariff. As to why it is this way, I do not know, but that is how the act is right now. The present amendments to the first part in effect are technical amendments to the levying of tariffs which we now have to pay each time we buy from the United States and other countries. Part II of SIMA sets out the procedure for the binational panel review as found in chapter 19.

Senator MacEachen: When you talk about the levying of tariffs, are you referring to the tariffs that are levied on counter-dumped and subsidized goods?

Mr. von Finckenstein: I am sorry; I should say "duties", which are there in order to offset dumping and subsidization.

Senator MacEachen: Have you changed the definition of "dumping"?

Mr. von Finckenstein: No. Nothing has changed at all. The first part of SIMA is purely technical and deals with the mechanics of putting such a duty on once there has been a finding of dumping or subsidization and injury.

Senator Bosa: Clause 11 says that the Governor in Council can establish committees and commissions. What are the qualifications for members who will form those committees and commissions?

The Chairman: Senator Bosa, do you want to go back to Part I of the bill?

Senator Bosa: Were we not just asking questions about Part I?

Mr. von Finckenstein: I was speaking about Part I of the Special Import Measures Act. Part I of the bill provides for the setting up of these committees. It does not specify the

[Traduction]

relatives aux biens en provenance des États-Unis. A titre d'exemple, si ces biens proviennent des États-Unis, de la France et du Japon, il y aura deux instances, l'une à l'égard des biens de la France et du Japon et l'autre, pour ceux provenant des États-Unis. S'il existe deux palliers, c'est parce que les appels qui en émanent ne sont pas acheminés au même endroit. Les appels relatifs aux biens provenant des États-Unis iront à la Commission bilatérale, tandis que l'appel relatif aux biens provenant de la France et du Japon sera adressé à la Cour fédérale.

Le sénateur Frith: C'est aussi le système actuel aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur Frith: Ainsi, lorsqu'on nous informera qu'il y a eu dommages matériels, les conclusions seront les mêmes et proviendront du même tribunal, mais la personne qui les recevra saura que son appel sera acheminé différemment, selon que les biens proviennent des États-Unis ou d'ailleurs?

M. von Finckenstein: Oui. Pour des raisons que les rédacteurs de la loi connaissent mieux que moi, la Loi sur les mesures spéciales d'importation commence par l'imposition de droits tarifaires, tandis que la deuxième partie traite des enquêtes et du mécanisme aboutissant à l'imposition de droits. Pourquoi en est-il ainsi, je ne le sais pas, mais c'est de cette façon que la loi se présente actuellement. Les amendements actuels à la première partie sont en fait des amendements techniques à la perception des droits que nous devons payer chaque fois que nous achetons aux États-Unis ou à d'autres pays. La partie deux de la LMSI précise la procédure à suivre dans l'examen bilatéral en commission, telle que décrite au chapitre 19.

Le sénateur MacEachen: Quand vous parlez de perception de tarifs, s'agit-il de droits prélevés sur les biens sous-évalués ou subventionnés?

M. von Finckenstein: Je suis désolé, j'aurais dû parler non pas de tarifs, mais de droits visant à compenser les subventions et la sous-évaluation.

Le sénateur MacEachen: Avez-vous modifié la définition de la «sous-évaluation»?

M. von Finckenstein: Non. Rien n'a changé. La première partie de la LMSI est purement technique et porte sur les mécanismes d'imposition de ces droits, lorsqu'on a constaté que les biens étaient sous-évalués ou subventionnés, et qu'il y a eu dommages.

Le sénateur Bosa: L'article 11 stipule que le gouverneur en conseil peut créer des comités et des commissions. Quelles sont les compétences requises des membres qui feront partie de ces comités et commissions?

Le président: Monsieur le sénateur Bosa, souhaitez-vous revenir à la Partie I du projet de loi?

Le sénateur Bosa: Ne posons-nous pas des questions sur la Partie I?

M. von Finckenstein: Je parlais de la Partie I de la Loi sur les mesures spéciales d'importation. La Partie I du projet de loi prévoit la création de ces comités. On n'y précise pas les com-

[Text]

qualifications that are needed by members. Those have to be determined in light of the special body that is being set up and the expertise required for that body.

Senator Bosa: Are the qualifications for the members of these committees found in any part of the bill?

Mr. von Finckenstein: Only in the Special Import Measures Act, where you are dealing with the binational panels to review countervail or anti-dumping decisions, do we provide that the chairman of such a panel be a lawyer. The members of that panel are drawn from rosters submitted by both sides. Those rosters must contain the names of some lawyers. Otherwise, you will not have a chairman who is a lawyer. That is the only qualification.

Senator Bosa: So they have to be lawyers?

Mr. von Finckenstein: Not all of them have to be lawyers, just some of them, in order to meet the requirement of appointing a lawyer as chairman.

The Chairman: We will now go back to Part III at page 11 of the bill. we have dealt with Part I. I believe you were going on to Part II.

Mr. von Finckenstein: Yes. Part I is found on pages 11 to 26, and it deals with the technical amendments regarding the levying of anti-dumping and countervailing duties. Part II is a new part of SIMA, and it deals with a specific dispute settlement procedure under Chapter 19, which now forms part of the Special Import Measures Act so that Canadian decisions on dumping or countervail against U.S. goods can be appealed or reviewed by the binational panel. Section 77.1 of Part II defines the various terms that are used in that section. These definitions conform with what is in the agreement. Section 77.1 deals with requests for decisions to be reviewed. In effect, the minister asks for a review and sets out the limitation period and the grounds for review. The grounds are exactly the same as those set out in Section 28 of the Federal Court Act.

Section 77.12 provides that if a person—

Senator MacEachen: Would you clarify the description "dispute settlement respecting goods of the United States" found on page 26? Presumably, these are goods from the United States entering Canada about which we have found a complaint.

Mr. von Finckenstein: Right.

Senator MacEachen: The procedures by which we take our complaints to the various panels are established. Is that right?

Mr. von Finckenstein: That is correct.

Senator MacEachen: Presumably the American legislation will have a reciprocal provision.

Mr. von Finckenstein: Exactly. They would disregard American decisions on countervail or anti-dumping and take them to the binational panel as well.

[Traduction]

pétences requises pour en faire partie. C'est un aspect qu'il faudra déterminer compte tenu de l'organisme spécial à créer et de la compétence qu'on en attend.

Le sénateur Bosa: Précise-t-on les compétences des membres de ces comités quelque part dans le projet de loi.

M. von Finckenstein: Seule la Loi sur les mesures spéciales d'importation, où l'on traite de commissions bilatérales d'examen des décisions touchant les mesures compensatoires ou antidumping, précise que le président doit être avocat. Les membres de cette commission sont choisis à partir de listes présentées par les deux parties. Quelques avocats doivent figurer sur ces listes. Autrement, le président ne sera pas avocat. C'est la seule condition de candidature.

Le sénateur Bosa: Ainsi, ils doivent être avocats?

M. von Finckenstein: Pas tous, seulement certains, pour répondre à l'obligation de nommer un avocat à la présidence.

Le président: Nous revenons à la Partie III, à la page 11 du projet de loi. Nous avons traité de la Partie I. Je crois que vous étiez sur le point d'aborder la Partie II.

M. von Finckenstein: Oui. La Partie I se trouve aux pages 11 à 26 et traite des amendements techniques relatifs à la perception de droits antidumping et compensatoires. La Partie II est nouvelle, dans la LMSI, et traite d'une procédure précise de règlement des litiges en vertu du chapitre 19, qui désormais fait partie de la Loi sur les mesures spéciales d'importation, de façon que la Commission bilatérale puisse recevoir des appels ou faire des enquêtes sur les décisions canadiennes de mesures compensatoires ou antidumping à l'égard de biens en provenance des États-Unis. L'article 77.1 de la Partie II définit les divers termes utilisés dans cette partie. Ces définitions sont conformes à ce qui figure dans l'accord. L'article 77.1 traite des demandes de révision des décisions. En fait, le ministre demande un examen, précise la période limite et les motifs de révision. Ces motifs sont notamment les mêmes que ceux qui figurent à l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale.

L'article 77.12 stipule que si une personne . . .

Le sénateur MacEachen: Pouvez-vous fournir des éclaircissements sur l'expression «règlement des différends concernant les marchandises des États-Unis» qui se trouve à la page 26? Il faut supposer qu'il s'agit de marchandises des États-Unis qui entrent au Canada et qui font l'objet d'une plainte.

M. von Finckenstein: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: On y précise les modalités de présentation de nos plaintes aux diverses commissions. Est-ce bien cela?

M. von Finckenstein: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Il faut supposer qu'il existe une disposition réciproque dans les lois américaines.

M. von Finckenstein: Exactement. On ne tiendrait pas compte des décisions américaines sur les mesures compensatoires ou antidumping, car elles seraient également présentées à la Commission bilatérale.

[Text]

Senator MacEachen: Mr. Chairman, at some point I would like to ask some general questions about the review process.

The Chairman: Perhaps this might be a good time as we are focused on that subject now.

Senator MacEachen: In my speech in the Senate yesterday I referred to some argumentation that had been made by Mr. Ritchie, the former Deputy Trade Negotiator, in which he used the expression of Canada "hauling" the Americans before the binational panels. Would you please describe the circumstances under which Canada can "haul" the Americans before the binational panels?

Mr. von Finckenstein: Yes. Is your question based on the context of countervail and anti-dumping or on the context of the agreement generally?

Senator MacEachen: In the context of the agreement generally.

Mr. von Finckenstein: There are essentially three separate—

Senator MacEachen: To be fair in making that statement I think Mr. Ritchie was thinking only of the binational panel, rather than the commission.

Mr. von Finckenstein: There has been some confusion because of the terminology in the agreement. The agreement, in effect, has two quite different dispute-settlement mechanisms. One is Chapter 18 which deals with anything but anti-dumping, countervail or financial services—any other dispute concerning any part of the agreement or the interpretation thereof. It provides for notification of the parties to each other, in case there is a controversy, of consultation for 30 days. If they cannot resolve those differences in 30 days, either party may ask for the establishment of a panel to rule on who is right and who is wrong and what remedy should be taken.

With the consent of both parties, that panel can also give binding decisions. Without that consent, that panel will, in effect, give its advice and will make a recommendation. Once that decision comes down, if it is a recommendation, then the other party has to live up to it. If it fails to live up to it, it would be exposed to retaliation from the other side. If it is a binding arbitration then, obviously, the party has to live up to it; otherwise it would be in breach of the agreement. That is Chapter 18.

Chapter 19 deals with anti-dumping and countervailing issues.

Senator MacEachen: In Chapter 18 I presume you are talking about any trade hearing between Canada and the United States.

Mr. von Finckenstein: Subject to the FTA. There may be trade irritants between Canada and the U.S. which are outside the FTA. You may have a dispute about air landing rights and there is nothing in the FTA which you could invoke for that purpose. If it is a dispute on agricultural standards, or some-

[Traduction]

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais, lorsque ce sera possible, poser quelques questions générales sur le mécanisme de révision.

Le président: Le moment semblerait bien choisi, car c'est justement ce dont il est question maintenant.

Le sénateur MacEachen: Dans mon discours d'hier au Sénat, j'ai parlé d'un raisonnement suivi par M. Ritchie, ancien négociateur commercial, dans lequel il faisait allusion au Canada « traînant » les Américains devant les commissions bilatérales. Pouvez-vous nous parler des circonstances dans lesquelles le Canada pourrait « traîner » nos voisins du sud devant les commissions bilatérales?

Mr. von Finckenstein: Oui. Votre question se situe-t-elle dans le contexte des mesures compensatoires ou antidumping, ou dans le contexte général de l'accord?

Le sénateur MacEachen: Dans le contexte général de l'accord.

Mr. von Finckenstein: Il existe essentiellement trois éventualités distinctes pour ...

Le sénateur MacEachen: Pour replacer cette déclaration dans son juste contexte, je crois que M. Ritchie ne visait que l'organisme bilatéral, et non la commission.

Mr. von Finckenstein: La terminologie de l'Accord a causé une certaine confusion. En pratique, l'Accord comporte deux mécanismes très différents de règlement des différends. Le premier est le chapitre 18 qui traite de tous les domaines sauf des droits antidumping et compensateurs de même que des services financiers, c'est-à-dire tout autre litige au sujet d'une partie ou l'autre de l'Accord ou de son interprétation. En cas de controverse, ce chapitre prévoit que les parties peuvent signifier l'une à l'autre leur intention de se consulter dans une période de trente jours. Si le problème ne peut être résolu au cours de cette période, l'une ou l'autre des parties peut demander la création d'un groupe spécial qui aurait pour mandat de trancher la question et de décider de la mesure à prendre.

Avec le consentement des deux parties, ce groupe spécial peut aussi prendre des décisions exécutoires. En l'absence d'un tel consentement, le groupe spécial donnera un avis et fera une recommandation. Dès que la décision est arrêtée, l'autre partie doit la respecter s'il s'agit d'une recommandation. Si cette partie ne parvient pas à respecter la décision, elle s'expose à des représailles de la part de l'autre partie. S'il s'agit d'un jugement exécutoire, l'autre partie doit évidemment s'y plier au risque de contrevenir à l'Accord. Voilà essentiellement le contenu du chapitre 18.

Le chapitre 19 traite des droits antidumping et compensateurs.

Le sénateur MacEachen: Pour ce qui est du chapitre 18, je suppose que vous voulez parler de l'instruction d'une affaire commerciale entre le Canada et les États-Unis.

Mr. von Finckenstein: Sous réserve des dispositions de l'ALE. Il peut y avoir des obstacles commerciaux entre le Canada et les États-Unis qui échappent à la compétence de l'Accord. Par exemple, il peut s'agir d'une divergence concernant des droits d'atterrissement, au sujet desquels l'ALE ne pré-

[Text]

thing like that, then we clearly deal with agricultural standards in this agreement; so you would then go to Chapter 18.

Chapter 19 has two separate procedures. One is found in Article 1903 which provides that either party can amend its present trade remedy action, Canada's being the Special Import Measures Act and the United States being the Trade Act, 1976; but, in terms of any such amendments there first has to be consultation and, second, if they are supposed to apply to the other party, the other party has to be specifically named. If the party is not named it does not apply. Then, if the other party feels that that amendment is not consistent either with the GATT anti-dumping code, the GATT countervail code or the purpose and intent of this Free Trade Agreement, to be ascertained from the provisions and the preamble hereof, then it can ask for the establishment of a panel.

The panel would then look at the amendment and determine whether or not it is consistent with the standards I have just mentioned. If not, then the other party has to amend its legislation or, if it fails to do so, the other side can take equivalent legislative regulatory action or terminate the agreement on 60 days' notice.

That is Article 1903. The idea is to make sure that while we negotiate new rules on subsidies, the present system, essentially, stays in place and is not amended beyond what is there and beyond what is encompassed in this bill and the intent of the FTA.

Senator MacEachen: I understand we are dealing with a situation in which either country would choose to amend its trade laws where one party might consider this to be inconsistent with either the GATT or the purpose and intent of the FTA. Let us say that Canada brings a complaint to the binational panel, what I want to ask you is: Is it not, in that case, true that that binational panel cannot issue an order of any kind, that it issues a declaratory opinion?

Mr. von Finckenstein: The legislation in both countries are supreme. The Government of Canada can enact what it wants and the Congress can enact what it wants. If, in effect, by design or by accident they have enacted something that is inconsistent with the FTA, the binational panel will tell them so. It is then up to the country in question to amend its legislation and to persuade its legislature to do so. If it fails to do so, you have, in effect, a breach of the agreement.

Senator MacEachen: Is it not the case that the agreement provides, in these circumstances, that once the binational panel issues a declaratory opinion—not an order since it cannot order the governments to do anything—the governments can ignore it? If, in this case, the United States ignored it, Canada would be allowed to take some counter measures of its own; is that right?

Mr. von Finckenstein: Or it may terminate the agreement on 60 days' notice. Absolutely.

[Traduction]

voit aucune disposition. S'il s'agit de litige sur des normes agricoles ou quelque chose de ce genre, on invoquera alors le chapitre 18 puisque l'Accord touche clairement à ce point.

Le chapitre 19 renferme deux procédures distinctes. La première se trouve à l'article 1903, qui prévoit que l'une ou l'autre des parties peut modifier sa propre loi en matière de commerce, celle du Canada étant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et celle des États-Unis, la Trade Act de 1976; cependant, à l'égard de ces modifications, une consultation doit d'abord avoir lieu et, en second lieu, si les modifications sont censées s'appliquer à l'autre partie, cette dernière doit être expressément désignée, sans quoi elle n'est pas touchée par la modification. Par la suite, si la partie touchée estime que la modification ne respecte ni le code antidumping du GATT, ni le code des droits compensateurs du GATT ni l'objet du présent Accord de libre-échange, dont l'interprétation se fera à partir des dispositions et du préambule de cet Accord, la partie lésée peut demander la création d'un groupe spécial.

Le groupe spécial examinera alors la modification et déterminera si elle satisfait ou non aux normes que je viens de mentionner. Dans la négative, l'autre partie doit modifier sa loi ou, si elle ne le fait pas, la partie lésée peut adopter une mesure équivalente de réglementation ou mettre fin à l'Accord moyennant un préavis de soixante jours.

Voilà l'essentiel de l'article 1903. Cet article a pour but d'assurer que le régime actuel, pendant que nous négocions de nouvelles règles sur les subventions, demeure essentiellement en vigueur et qu'il ne fait pas l'objet de modifications dépassant le cadre actuel ou les dispositions du présent projet de loi ou l'objet de l'ALE.

Le sénateur MacEachen: Je crois comprendre que nous avons affaire à une situation dans laquelle l'un ou l'autre des deux pays peut décider de modifier ses lois commerciales et que l'autre peut considérer cette modification comme étant contraire aux mesures du GATT ou à l'objet de l'Accord. Supposons que le Canada saisisse le groupe spécial binational d'une plainte. N'est-il pas vrai que ce groupe ne peut émettre aucune ordonnance, mais seulement une opinion déclarative?

M. von Finckenstein: Dans les deux pays, les lois constituent l'autorité suprême. Le gouvernement du Canada et le Congrès peuvent adopter toutes les lois qu'ils veulent. Si, volontairement ou non, ils adoptent une loi qui contredit les dispositions de l'ALE, le groupe spécial binational les avisera de la chose. Il reviendra alors au pays en question de persuader ses législateurs de modifier la loi. Si le pays néglige de procéder de la sorte, il y a alors effectivement infraction à l'Accord.

Le sénateur MacEachen: N'est-il pas vrai que, dans ces circonstances, l'Accord prévoit que dès que le groupe binational émet une opinion déclarative, et non une ordonnance puisqu'il n'a aucun pouvoir à cet effet, les gouvernements peuvent ne pas en tenir compte? Dans ce cas, si les États-Unis agissaient de la sorte, le Canada ne serait-il pas alors en droit de prendre des contre-mesures?

M. von Finckenstein: Ou bien il peut mettre fin à l'Accord avec préavis de soixante jours. Vous avez entièrement raison.

[Text]

Senator MacEachen: When Mr. Ritchie, in his article in the *Globe and Mail* said that in these circumstances the binational panel could order the governments to do something, it certainly was a very loose commentary on the agreement because the binational panels in these limited circumstances in which we are talking about a change in the law, can say, "We don't like it. We give you our opinion," and the governments can ignore it. The other government can tear up the agreement or it can take action on its own part. Do I have it right?

Mr. von Finckenstein: I have not read Mr. Ritchie's article, but you are right in the fact that nobody can order the legislature of the other country to amend.

Senator MacEachen: Or the government.

Mr. von Finckenstein: Or the government. It is a basic principle of international law that things are done by consent. You submit to something. If you do not submit, then, obviously, it is not an issue. Even if you submit, the only penalty which can be imposed upon you is you being kicked out of the club you have submitted to. There is no international enforcement agency.

Senator MacEachen: It does not even insist that you be kicked out.

Mr. von Finckenstein: No, you have the option of leaving.

Senator MacEachen: You have the option of ignoring the binational panel and saying to the other country, "If you don't like it, take some action."

Mr. von Finckenstein: You have to put it in context, Senator. If you look at the GATT, the GATT makes a recommendation and if we do not live up to it, the other country can retaliate.

Here, you agreed to the binational panel and the binational panel will then certify to you that you are in breach of your agreement. It will then be up to the government to say either—and it is most unlikely—"Yes, we are in breach of our agreement and, the consequences be damned, we will stay in breach of our agreement," or—which is much more likely—"Having had the certification by a body to which we have submitted, we are in breach of an international obligation, so we will remedy the situation."

You are putting very strong pressure on the country to conform. It is much stronger than any other existing trade agreement we have.

Senator MacEachen: Is it not clear that the agreement itself foresees a situation in which the country found at fault will not conform because it provides, in those circumstances, for a course of action to be taken by the complaining country? I am not trying to make a case, I am trying to understand the end point, and the end point is that the Free Trade Agreement acknowledges the possibility that a declaratory opinion by a binational panel will be ignored by the country found at fault and provides, in those circumstances, that the aggrieved party

[Traduction]

Le sénateur MacEachen: Lorsque, dans l'article qu'il a fait paraître dans le *Globe and Mail*, M. Ritchie a dit que, dans ces circonstances, le groupe binational pourrait enjoindre les gouvernements de faire quelque chose, il s'agissait alors assurément d'une remarque fort abusive au sujet de l'Accord, étant donné que les groupes binationaux, lorsqu'ils ont affaire à une modification à la loi, peuvent s'y opposer et donner leur propre opinion, mais que les gouvernements n'ont pas à en tenir compte. L'autre gouvernement peut mettre fin à l'Accord ou prendre ses propres mesures de représailles. Mon interprétation est-elle juste?

M. von Finckenstein: Je n'ai pas lu l'article de M. Ritchie, mais vous avez raison de dire que personne ne peut ordonner quoi que ce soit aux législateurs d'un autre pays.

Le sénateur MacEachen: Ou au gouvernement.

M. von Finckenstein: C'est juste. Il y a en droit international un principe de base selon lequel les choses se font par consentement mutuel. Vous vous soumettez à quelque chose, mais dans le cas contraire, il y a évidemment pas sujet à controverse. Même si vous vous pliez aux règles d'une association, votre éviction de cette association est la seule peine qu'on puisse vous imposer. Aucun organisme international n'a de pouvoir coercitif.

Le sénateur MacEachen: Il n'exige même pas votre éviction.

M. von Finckenstein: En effet, vous avez le choix de partir de vous-même.

Le sénateur MacEachen: Vous avez le choix de ne pas reconnaître le groupe binational et de dire à l'autre pays de prendre les mesures qu'il veut s'il n'aime pas votre attitude.

M. von Finckenstein: C'est là une bonne interprétation, monsieur le sénateur. Par exemple, si le GATT nous fait une recommandation que nous refusons d'adopter, le pays lésé peut prendre des mesures de représailles.

Dans ce cas-ci, vous avez accepté la création du groupe binational, et ce dernier attestera de votre infraction à l'Accord. De deux choses l'une: ou bien le gouvernement, et c'est fort improbable, reconnaît sa faute et décide de se moquer des conséquences et de demeurer dans l'illégalité; ou bien, situation beaucoup plus probable, acceptant l'opinion de l'organisme auquel il a décidé de se soumettre, il reconnaîtra son manquement à une obligation internationale et prendra les mesures qui s'imposent.

Vous exercez des pressions très fortes sur le pays pour qu'il respecte les règles du jeu. Cette pression est beaucoup plus astreignante que toute autre entente commerciale dont nous sommes actuellement signataires.

Le sénateur MacEachen: N'est-il pas évident que l'accord prévoit ce genre de situation, c'est-à-dire celle d'un pays contrevenant qui décide de ne pas respecter les règles du jeu, étant donné qu'il permet alors au pays lésé de prendre des mesures de représailles? Mon intention n'est pas de faire un cas d'espèce, mais simplement d'essayer de comprendre ce qui se passe vraiment, c'est-à-dire le fait que l'Accord de libre-échange admet la possibilité que le pays contrevenant puisse ne pas tenir compte de l'opinion déclarative d'un groupe binatio-

[Text]

can take measures on its own, short of getting out of the agreement.

Mr. von Finckenstein: This is your interpretation and I would look at it and say that every country reserves itself a remedy and will not totally give this up. Therefore, any international obligation is always subject to the country not going along.

Senator MacEachen: Let us look at the agreement.

Mr. von Finckenstein: This is at page 273.

Senator MacEachen: It states quite clearly in Article 1903 that if remedial legislation is not enacted, the party that requested the panel may take comparable legislative or equivalent executive actions or terminate the agreement. All I am saying is that you should not press to the point where you say that the agreement does not take into account the possibility that a declaratory opinion by a binational panel under Article 1903 will be ignored by the country found at fault and provides a way by which the aggrieved country can respond. It is right there.

Mr. von Finckenstein: I do not think I can add anything to what I said before, senator.

Senator MacEachen: I gather you cannot, and I understand why. Anyway, let us go on.

Mr. von Finckenstein: In the second part of Chapter 19, from Article 1904 onward there is set out a review of decisions made by the organisms who are charged with finding dumping or countervail and injury in both countries. Right now, in both countries, these decisions can be subject to judicial review. In the United States you can appeal to the Court of International Trade—in Canada, to the Federal Court—and ask that such a decision be reviewed to ensure that it was conducted essentially in accordance with the law of the country. What we provide here is that these reviews continue but that rather than go into a national court in either country, they go to a joint binational panel of five members, two appointed from each side who then choose the fifth, and that these binational panels, applying the law of the country from which the review originates, will then see whether either the finding of dumping or countervail or the finding of injury was correct in accordance with the law of the country or was incorrect. If it is incorrect, they send it back to be redone and redone properly the second time around. These reviews and a decision as to whether to redo it or to uphold it are binding on the lower body and must be obeyed.

Senator Frith: What is binding?

Mr. von Finckenstein: Let me give it to you.

Senator Frith: I am with you up to the point where number five permits the domestic judicial review.

Mr. von Finckenstein: Yes. I am taking an example from the United States where you have a countervail action against a Canadian product which is found to be both subsidized and

[Traduction]

nal et que, dans ces circonstances, la partie lésée puisse prendre des mesures de son propre chef, en dehors de mettre fin à l'accord.

M. von Finckenstein: C'est là votre interprétation, mais je vous ferai remarquer que chacun des pays se réserve un recours et qu'il ne renoncera pas entièrement. Par conséquent, toute obligation internationale comporte toujours le risque que l'un des pays ne s'y soumette pas.

Le sénateur MacEachen: Examinons ce que dit l'accord.

M. von Finckenstein: C'est à la page 273.

Le sénateur MacEachen: L'article 1903 énonce très clairement que si une loi de recours n'est pas adoptée, la partie qui a demandé l'intervention du groupe spécial peut prendre des dispositions législatives comparables ou des mesures équivalentes, ou dénoncer l'accord. Tout ce que je dis, c'est que vous ne devriez pas aller jusqu'à dire que l'accord ne prévoit pas la possibilité que les pays contrevenants ne tiennent pas compte d'une opinion déclarative émise par un groupe spécial binational aux termes de l'article 1903, et que ce même accord offre aux pays lésés un moyen de représailles. Tout est là.

M. von Finckenstein: Je ne pense avoir rien d'autre à ajouter à mes propos antérieurs, monsieur le sénateur.

Le sénateur MacEachen: Je pense plutôt que vous ne le pouvez pas et je comprends pourquoi. Quoi qu'il en soit poursuivons.

M. von Finckenstein: À la deuxième partie du chapitre 19, à partir de l'article 1904, il est dit qu'un examen sera fait des décisions prises par les organismes ayant pour mandat de constater une situation de dumping, de droits compensateurs et de dommages dans les deux pays. A l'heure actuelle, de telles décisions peuvent faire l'objet d'un examen judiciaire dans les deux pays. Aux États-Unis, l'instruction est faite par la Cour du commerce international, tandis qu'au Canada, on peut demander à la Cour fédérale d'examiner une telle décision et de s'assurer qu'elle a été prise essentiellement d'après les lois du pays. On prévoit ici que de tels examens se poursuivront, mais plutôt que de faire appel à un tribunal national dans l'un ou l'autre pays, les parties soumettront leurs doléances à un groupe binational mixte de cinq membres dont ils choisiront chacun deux membres puis s'entendront sur le cinquième. Ces groupes binationaux, appliquant la loi du pays d'où provient la demande d'examen, examinent si l'accusation de droits anti-dumping ou compensateurs ou de dommages est justifiée conformément aux lois du pays en question. S'ils estiment qu'elle n'est pas fondée, ils demandent aux personnes compétentes de revoir la question. Ces examens, de même que la décision de les refaire ou de les maintenir, obligent l'organisme subalterne et doivent être observés.

Le sénateur Frith: Qu'entendez-vous par là?

M. von Finckenstein: Permettez-moi de vous expliquer.

Le sénateur Frith: J'ai bien compris jusqu'au point où le numéro cinq permet un examen judiciaire intérieur.

M. von Finckenstein: C'est cela. Supposons que les États-Unis imposent des droits compensateurs à l'égard d'un produit canadien qui serait subventionné et qui causerait un préjudice.

[Text]

injurious. Both the decision as to whether it is subsidized and the decision as to whether there is injury can be subject to review by a binational panel. The binational panel can look at it and say, "The way you came to the conclusion that it is subsidized is improper because you interpreted the United States Trade Act improperly. You applied a test that is really not demanded by the legislation. Redo it and redo it according to the following formula." That decision by the binational panel is binding on the lower body, which, in the United States, is the International Trade Administration or the Department of Commerce. They then have to re-examine the case and determine whether there is still a subsidy when they apply the new test that is mandated by the binational panel. It is the same thing in terms of injury, where the determination is by the International Trade Commission. It is the same thing on the Canadian side, with the exception that the bodies involved are the Deputy Minister of National Revenue and the Canadian International Trade Tribunal. This is how we will ensure that the law of each country is properly enforced in accordance with its letter and that there is no slanting or interpretations that favour the domestic industry.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, on this point, in the case where an action is taken or a complaint about the process is invoked because the allegation is made that what has been done is not in a conformity with the law in the former case, where a change in the law has led to a binational panel, I understand that that case can go directly to the binational panel.

Mr. von Finckenstein: I am sorry, could you rephrase that, senator?

Senator MacEachen: I must say, my question was not an example of clarity. Am I correct in saying that, in the chapter which we have just discussed—namely, where a change in law has been made—that the complaining party can go directly to a binational panel?

Mr. von Finckenstein: Yes. You consult first but then you go, yes.

Senator MacEachen: Thank you. I now go to the second case, namely where there is a complaint that the action taken is not in conformity with existing law. Am I correct in saying that that case cannot go to a binational panel unless it is adjudicated by what is described in the Free Trade Agreement as the investigating authorities?

Mr. von Finckenstein: The investigating authorities issue the original decision which becomes the subject of dispute. They make a finding of dumping, countervail or injury. You, as a producer or exporter/importer, take issue with that decision saying that it was not done properly and was the wrong application of U.S. law. Having taken issue with it, you ask for it to be reviewed. So you have to have, first of all, an action by the investigating authority which, in effect, will lead to an imposition of a duty. That is what you are complaining of, the act which found either countervail or injury. You do not like it. You want it reviewed. You then ask for a binational panel. A panel is set up and then reviews the action.

[Traduction]

Les deux affirmations: celle relative à une subvention et celle relative au préjudice peuvent être revues par un groupe binational. Ce dernier peut examiner le problème et conclure que la décision selon laquelle il y a eu subvention est erronée parce qu'on a mal interprété la loi américaine sur le commerce. Il y a eu application d'un test qui n'était pas vraiment exigé par la loi. Le groupe demandera alors que l'examen soit refait selon la formule suivante. Cette décision du groupe binational a force obligatoire pour l'organisme subalterne, qui aux États-Unis est la Commission du commerce international ou le ministère du Commerce. Cet organisme doit alors réexaminer l'affaire et déterminer s'il y a toujours subvention en appliquant le nouveau test que leur a prescrit le groupe binational. La même chose se passe dans le cas du préjudice, où la décision est prise par la Commission du commerce international. La procédure est la même au Canada, sauf que l'autorité administrante est le sous-ministre du Revenu national ou le Tribunal canadien des importations au Canada. Voilà de quelle manière nous veillerons à ce que les lois de chaque pays soient respectées et à ce qu'il n'y ait aucune partialité ni interprétation favorisant l'industrie du pays en question.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, en cas de poursuite ou de plainte pour non-respect de la loi, c'est-à-dire lorsqu'une modification à la loi a débouché sur la convocation d'un groupe binational, je crois comprendre que cette affaire peut être directement instruite par le groupe binational.

M. von Finckenstein: Je suis désolé, sénateur, je comprends mal votre question.

Le sénateur MacEachen: Je dois avouer que ma question n'était pas un exemple de clarté. Dans le chapitre que nous venons d'aborder, est-il vrai de dire que la partie plaignante peut s'adresser directement à un groupe binational lorsqu'une modification à une loi a été apportée?

M. von Finckenstein: C'est cela. Il y a d'abord consultation puis recours à ce groupe.

Le sénateur MacEachen: Je vous remercie. Voyons maintenant la deuxième question, c'est-à-dire une plainte pour non-respect de la loi actuelle. Ai-je raison de dire que cette affaire ne peut être déférée à un groupe binational à moins qu'elle ne soit jugée par ce que l'accord de libre-échange appelle les autorités examinantes?

M. von Finckenstein: Les autorités examinantes prennent la décision initiale, qui devient le sujet de controverse. Elles concluent qu'il y a eu imposition de droits anti-dumping ou compensateurs, ou préjudice. En tant que producteur ou exportateur/importateur, vous pouvez contester cette décision sous prétexte qu'elle n'a pas été prise correctement et constitue une mauvaise application de la loi américaine. Cela dit, vous demandez qu'elle fasse l'objet d'un nouvel examen. Il faut donc qu'il existe en premier lieu des mesures prises par l'autorité examinante à l'égard de l'imposition d'un droit. La doléance concerne la conclusion qu'il y a eu droit compensateur ou préjudice. Vous n'aimez pas cette décision et demandez qu'elle soit revue par un groupe binational. On procède donc à

[Text]

Senator MacEachen: That is exactly what I want to find out. The process under this chapter implies that there has been an earlier adjudication.

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator MacEachen: And then that adjudication is appealed to the binational panel?

Mr. von Finckenstein: That is correct.

Senator MacEachen: Under this chapter, we could not haul the United States before the binational panel unless we disagreed with the finding of the investigating authority in the United States. That conforms to one of the scenarios that Mr. Ritchie described in his article in the *Globe and Mail*, which presupposes that, for example, in the case of social programs, an American investigating authority, such as the ITC, would have found that a social program in Canada constituted a subsidy. Then it would be possible to take it to a binational panel. I am just trying to relate what I am asking to my comments of yesterday and I am not making any argument beyond procedure, which is that in order to haul the United States before a binational panel under this chapter, there has to be a prior finding by the investigating authority in the United States.

I have one other point to make regarding this case of a determination by the investigating authority in the United States I want to take the case in which an American producer makes a complaint before the ITC, or whichever body is appropriate, and the case he takes against Canada is dismissed, and the finding is favourable to Canada. I just want to know whether I am right or wrong—and I will not have a better chance to find out. I take it that in a case of that kind, where the ITC has found in favour of Canada, that we would not want to take them to the binational panel. Presumably, the American government would not want to take the finding of its own investigating authority before the binational panel. One would expect that one would then be left with what the American producer would do.

My understanding of the agreement is that if he failed to take the decision to a binational panel within 30 days, then he could take it to the U.S. Court. I argue that at that point Canada loses control because the conclusion of the American Court would be binding and there would be no appeal, and that would be the end of it.

Mr. von Finckenstein: No, senator, your conclusion is incorrect. We have foreseen that situation; and the agreement and the legislation both specifically provide that if, in a scenario such as you have painted, the producer wants to go to a domestic court, he first must give notice to the two governments that he intends to do so, and he must give such notice ten days before the expiration of the appeal period to go to the binational panel expires. The two governments then have the option of preempting him by asking for a review of that decision by the binational panel or they may let him go to domestic court because the issue is so frivolous that they do not fear it. But if

[Traduction]

la création de ce groupe, qui a pour mandat de revoir la décision.

Le sénateur MacEachen: C'est exactement ce que je cherche. La procédure expliquée dans ce chapitre laisse supposer qu'il y a eu décision antérieure.

Mr. von Finckenstein: En effet.

Le sénateur MacEachen: Et cette décision est alors contestée devant le groupe binational?

Mr. von Finckenstein: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Selon les dispositions de ce chapitre, nous ne pourrions amener les États-Unis devant le groupe binational à moins que nous ne soyons en désaccord avec les conclusions de l'autorité examinante aux États-Unis. Cela correspond à l'un des scénarios que M. Ritchie a exposés dans son article du *Globe and Mail*. En effet, il a donné l'exemple d'une autorité examinante américaine, par exemple la CCI, qui déciderait qu'un programme social au Canada représente une forme de subvention. Il sera alors possible pour nous de porter l'affaire devant un groupe binational. Je tente seulement de faire un rapport entre mes questions et les remarques que j'ai formulées hier. Je ne tente pas d'aller au-delà de la procédure qui prévoit notamment que pour amener les États-Unis devant un groupe binational aux termes de ce chapitre, il doit d'abord y avoir eu une décision prise par l'autorité examinante aux États-Unis.

J'ai une autre remarque à faire au sujet d'une décision que peut prendre l'autorité examinante aux États-Unis. Supposons qu'un producteur américain présente une plainte devant la CCI ou tout autre organisme approprié que sa plainte soit rejetée et que la conclusion de l'organisme soit favorable au Canada. Je veux seulement savoir, et je n'ai pas de meilleure chance de le faire, si j'ai raison ou non de croire que dans une affaire de ce genre, où le Canada est blanchi de toute accusation par la CCI, nous ne voudrons pas porter l'affaire devant le groupe binational. Le gouvernement américain ne voudra probablement pas lui non plus contester la décision de sa propre autorité examinante devant le groupe binational. Les seules mesures possibles de représailles viendraient sans doute uniquement du producteur américain.

D'après ce que je comprends de l'accord, si le producteur néglige de contester la décision devant le groupe binational dans un délai de 30 jours, il peut alors s'adresser au tribunal américain. Selon moi, le Canada perd tout contrôle à ce moment, étant donné que la conclusion du tribunal américain aura force obligatoire et sera sans appel.

Mr. von Finckenstein: Votre conclusion est erronée, monsieur le sénateur. Nous avons prévu cette situation; en effet, l'accord et la loi prévoient tous deux que si le producteur désire s'adresser à une cour américaine, comme dans le scénario que vous venez de citer, il doit d'abord signifier aux deux gouvernements son intention dix jours avant l'expiration de la période d'appel au groupe binational. Les deux gouvernements ont alors la possibilité de le devancer en demandant au groupe binational d'examiner la décision en cause, ou bien ils peuvent choisir de ne pas s'interposer à la demande au tribunal parce que les futilités de l'affaire ne suscitent chez eux aucune

[Text]

either government feels that this is an issue that is controversial or is likely to be reversed by the domestic court, they can invoke the binational panel and, therefore, close the avenue for the producer to go to the domestic court.

Senator MacEachen: I argued that there could be circumstances in which neither government would want to bring the matter before the binational panel. I acknowledge that they could bring it.

Mr. von Finckenstein: But we have specifically provided in the agreement that a producer who wants to do what you are suggesting has to inform his government and the Canadian government. It is then up to the two governments to assess the risk of this going to domestic court. If they find that the risk is too great, they can send it to a binational panel. If they feel that the case has no merit, if it is frivolous or a sure loser, they can decide to let it go to domestic court; but it is totally within their control as to whether the domestic court gets to review this decision or not.

Senator Frith: Can they intervene in that proceeding?

Mr. von Finckenstein: You give notice that you intend to appeal to the domestic court. If the Canadian government thinks the risk is too great and that the domestic court will somehow come up with a decision it does not like, it can invoke the binational panel. The binational panel preempts a domestic court.

Senator MacEachen: But in those circumstances why would the Canadian government, for example, insist on a binational panel when the Canadian case was won in the American subordinate body?

Mr. von Finckenstein: It depends upon how much confidence you have in the judgment of the lower body as to whether they made the decision for the right reasons or viewed the right interpretation of the law or not. You may have won, but you may feel it was a shaky victory.

Senator MacEachen: Would it not imply the confidence you had in the American court also?

Mr. von Finckenstein: You have to understand that the entire FTA, except chapter 19, is written in terms of what governments may or may not do, and it does not give the right to any private party. Chapter 19 departs from that rule and provides that Parties, both the two governments and the litigants, who produce the imports, exports, et cetera, can invoke this binational panel review.

In your scenario, an American producer may be unhappy with the decision that a Canadian exporter is happy with. Anyone can be involved in that: the manufacturer, the exporter, the importer, the distributor and the two governments. Everyone receives notice that the U.S. producer intends to appeal this to the domestic court, and any one of these persons can decide to have the matter go before the binational panel, and then the binational panel will preempt the domestic court.

[Traduction]

craindre. Cependant, si l'un ou l'autre des gouvernements estime que la question prête à controverse ou qu'elle est susceptible d'être instruite en faveur du producteur par le tribunal, ils peuvent invoquer la participation du groupe binational et ainsi enlever toute possibilité au producteur de s'adresser à ce tribunal intérieur.

Le sénateur MacEachen: J'avais mentionné qu'il pouvait y avoir des circonstances où ni l'un ni l'autre des gouvernements ne voudrait s'adresser au groupe binational. J'admetts qu'ils pourraient le faire.

Mr. von Finckenstein: Mais l'accord prévoit spécifiquement qu'un producteur qui désire prendre les mesures que vous indiquez doit d'abord informer son propre gouvernement et celui du Canada. Il revient alors à ces deux gouvernements d'évaluer les risques d'une instruction de cette affaire devant un tribunal intérieur. S'ils estiment que les risques sont trop grands, ils peuvent renvoyer la question au groupe binational. Dans le cas contraire, si la cause est futile ou perdante à coup sûr, ils pourront décider de ne rien faire; cependant, il n'en revient qu'à eux de décider si le tribunal intérieur sera ou non saisi de cette décision.

Le sénateur Frith: Peuvent-ils intervenir dans cette action?

Mr. von Finckenstein: Vous signalez votre intention d'interjeter appel devant le tribunal intérieur. Si le gouvernement canadien estime que le risque est trop élevé et que ce tribunal arrivera à une décision qu'il n'aime pas, il peut s'adresser au groupe binational. Ce dernier a préséance sur un tribunal intérieur.

Le sénateur MacEachen: Mais dans ce cas-là, pourquoi le gouvernement canadien, par exemple, insisterait-il pour s'adresser à un groupe binational si l'affaire a déjà été jugée en sa faveur par un organisme subalterne aux États-Unis?

Mr. von Finckenstein: Cela dépend de la confiance que vous portez à cet organisme, en d'autres termes si vous estimez que la décision prise repose sur les bonnes raisons ou sur une interprétation valable de la loi. Vous avez gagné, mais il peut s'agir d'une victoire fragile.

Le sénateur MacEachen: Cela ne signifie-t-il pas aussi la confiance témoignée à l'égard du tribunal américain?

Mr. von Finckenstein: Il faut comprendre que tout l'Accord de libre-échange, sauf le chapitre 19, est rédigé en fonction des mesures que les gouvernements peuvent ou non prendre, et qu'il ne donne aucun droit à un particulier. Le chapitre 19 fait exception à cette règle puisqu'il prévoit que les parties plaignantes et les deux gouvernements, qui produisent les importations, exportations, etc., peuvent demander un examen du groupe binational.

Dans votre scénario, un producteur américain peut être mécontent d'une décision que l'exportateur canadien trouverait favorable. Cette décision peut toucher n'importe qui: le fabricant, l'exportateur, l'importateur, le distributeur et les deux gouvernements. Toutes les parties sont informées que le producteur américain compte interjeter appel de la décision devant le tribunal intérieur, et n'importe laquelle de ces personnes peut demander que la question soit débattue devant le

[Text]

Senator MacEachen: Yes, I agree, but it is possible that they would decide not to put it before the binational panel.

Mr. von Finckenstein: That is the risk they take over the right.

Senator MacEachen: Then they go to an American court, and the circumstances which I have described come into play.

Mr. von Finckenstein: Yes, but you are the master of your own fortune. You can prevent any case from going to domestic court if you so want. Each and every time you may invoke the binational panel.

Senator MacEachen: I agree with that. I think we understand the facts. There is a judgment that is to be exercised, and if it is not exercised in the way we think it ought to be, then the case would end up in the American court.

Senator Bazin: I would like to follow up on something that Senator MacEachen mentioned in terms of social programs and the possibility that there may be a finding in the United States by some body or some corporation that social programs were subsidized, which is the word that Senator MacEachen used, and are therefore subject to review. Is it conceivable, absent export of social programs into the United States, that a body in the United States would find that our social programs are somehow subsidized? I do not follow how social programs end up before a binational panel which looks at countervail and antidumping.

Mr. von Finckenstein: You are absolutely right, senator. The present U.S. legislation and the defined subsidy provide that it is a benefit which should be given to an industry or a group of industries and that benefit then causes injury to some U.S. industry which competes with the product that is being exported and receives that subsidy.

Our social programs are generally available. Everyone gets them. So it is not a specific industry or group of industries, but every person has O.H.I.P. or unemployment insurance, et cetera. I do not know how you could say it was a subsidy to begin with, because no one is singled out. Certainly the recipients are persons, not an industries, and certainly you would have to prove by virtue of the social program that it amounted to a subsidy which is causing injury to a U.S. competing industry, which has never been the case. The one instance when this issue arose involved unemployment insurance to fishermen on the east coast. The U.S. bodies both found by exactly the same logic that I explained that it was not a subsidy because it was generally available. So I do not see on what basis, given the present U.S. legislation, a social program could ever be constituted as a subsidy.

[Traduction]

groupe binational, auquel cas ce dernier aura préséance sur le tribunal intérieur.

Le sénateur MacEachen: D'accord, mais il est possible qu'elles décident de ne pas s'adresser au groupe binational.

M. von Finckenstein: C'est le risque qu'elles prennent en n'invoquant pas leur droit.

Le sénateur MacEachen: Elles se présentent donc devant un tribunal américain, et le scénario que j'ai décrit précédemment se déroule.

Mr. von Finckenstein: C'est cela, mais vous êtes le maître de votre destinée. Vous avez la possibilité d'empêcher n'importe quelle cause d'être instruite par un tribunal intérieur. Dans chacun des cas, vous pouvez vous adresser au groupe binational.

Le sénateur MacEachen: J'en conviens. Je pense que nous saisissons bien les faits. Il y a une décision à prendre et si nous ne la prenons pas de la façon que nous croyons être la bonne, il est alors possible que l'affaire aboutisse devant le tribunal américain.

Le sénateur Bazin: J'aimerais revenir à une remarque du sénateur MacEachen au sujet des programmes sociaux et de la possibilité qu'un organisme ou une entreprise quelconque aux États-Unis en vienne à la conclusion que nos programmes sociaux sont une sorte de subvention et donc susceptibles de faire l'objet d'un examen. Est-il concevable, à moins qu'il y ait exportation de nos programmes sociaux aux États-Unis, qu'un organisme de ce pays conclue que nos programmes sociaux sont une subvention? Je vois mal comment les programmes sociaux peuvent être examinés par un groupe binational dont le mandat est de traiter de l'imposition de droits antidumping et compensateurs.

Mr. von Finckenstein: Vous avez absolument raison, monsieur le sénateur. Selon la loi actuelle aux États-Unis et la définition qu'on y trouve d'une subvention, il y a avantage lorsque la subvention accordée à une industrie ou à un groupe d'industries cause un préjudice à une industrie américaine qui offre elle-même le produit exporté subventionné.

D'une manière générale, nos programmes sociaux sont universels. Il ne s'agit donc pas d'une industrie ou d'un groupe d'industries particuliers puisque tout le monde bénéficie du Régime d'assurance-hospitalisation ou de l'assurance-chômage, etc. J'ignore comment on peut dire qu'il s'agit d'une subvention au départ puisque personne ne reçoit un avantage supérieur à un autre. Les bénéficiaires en sont des personnes, non une industrie ou un groupe d'industries, et il faudrait assurément prouver que l'application même du programme social correspond à une subvention qui cause un préjudice à une industrie concurrentielle aux États-Unis, ce qui n'a jamais été le cas. La seule fois où cette question a été soulevée concernait l'assurance-chômage versée aux pêcheurs de la côte est. Les deux organismes aux États-Unis en sont arrivés exactement par la même logique à la conclusion qu'il n'y avait pas subvention étant donné que le programme était universel. Je vois donc mal comment, compte tenu de la loi actuelle aux États-Unis, un programme social pourrait être un jour considéré comme une subvention.

[Text]

Senator Frith: Any social program?

Mr. von Finckenstein: Our social programs in Canada are generally available to all citizens. "Social programs" is a very loose term. I do not know what shape the future of social programs will take.

Senator MacEachen: I want to assure Senator Bazin that the prospect of this occurring was not stipulated by me but by the Deputy Chief Negotiator of the Canadian-U.S. Free Trade Agreement, and the article to which I refer in which he said:

Under free trade, if the Americans were to flagrantly misapply their laws to call medicare a subsidy, Canada would haul them before a binational panel of Canadian and U.S. experts.

Senator Bazin: Is that a quote?

Senator MacEachen: Yes, it is. That is why I have found it extraordinary.

Senator Barootes: Mr. Chairman, I have a question supplementary to the last one raised. Take the hypothesis that has been put forward by some to the effect that social programs could be at risk in that they constitute a favourable situation for some Canadian industries vis-à-vis American industries. What is the situation where there are differentials in corporate taxation systems or regimes between the two countries? Could Canada, by means of a similar hypothesis, claim that certain industries in the United States have an advantage over Canadian industries inasmuch as U.S. taxation methods do impose a lesser penalty upon their companies than do Canadian methods?

Mr. von Finckenstein: You are now totally outside the Free Trade Agreement, senator. You are talking about the law of countervail as it is administered in Canada and the U.S. The crux of that law, of course, is: What is a subsidy? How is a subsidy defined?

A subsidy can take many forms. An industry can obviously be favoured through directed methods of taxation. It is possible in a given scenario that a certain tax measure can constitute a subsidy.

The Chairman: I wanted to ask a question myself and this seems to be an appropriate moment. My question relates to Article 1904:2. This is directly on the matter of the procedure we have been talking about. We are told here that:

Either Party may request that a panel review, based upon the administrative record, a final antidumping or countervailing duty determination of a competent investigating authority of either Party ...

Let us say that a competent investigating authority in the United States decided that a Canadian export—perhaps fish from Atlantic Canada—is eligible to be countervailed in the United States. Am I to understand that the countervail would not become operative until such time as the entire panel review process had been completed, or will there be immediate conse-

[Traduction]

Le sénateur Frith: N'importe quel programme social?

M. von Finckenstein: Les programmes sociaux que nous avons au Canada sont accessibles à tous les citoyens. L'expression «programmes sociaux» est très générale. J'ignore quelle sera l'évolution des programmes sociaux.

Le sénateur MacEachen: Je désire assurer le sénateur Bazin que cette situation n'a pas été soulevée par moi, mais bien par l'adjoint au chef négociateur de l'Accord de libre-échange canado-américain et par l'article dans lequel il disait:

En vertu du libre-échange, si les Américains devaient scandaleusement interpréter leurs lois de manière à considérer les soins médicaux comme une subvention, le Canada les traînerait devant un groupe binational composé de spécialistes canadiens et américains.

Le sénateur Bazin: Est-ce une citation?

Le sénateur MacEachen: Oui. C'est ce que je trouve extraordinaire.

Le sénateur Barootes: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. Certains se sont demandé si les programmes sociaux pourraient être compromis du fait qu'ils placent certaines industries canadiennes dans une situation favorable par rapport à des industries américaines. Mais que se passe-t-il en cas de différences entre les régimes d'imposition des sociétés des deux pays? Selon la même hypothèse, le Canada pourrait-il alléguer que certaines industries des États-Unis jouissent d'un avantage par rapport à des industries canadiennes dans la mesure où les méthodes d'imposition américaines sont moins sévères que les canadiennes?

M. von Finckenstein: Vous vous écartez tout à fait de l'Accord de libre-échange, monsieur le sénateur. Vous parlez de la Loi sur les droits compensateurs appliquée au Canada et aux États-Unis. L'essentiel de cette loi, c'est évidemment de savoir ce qu'est une subvention, comment on la définit.

Une subvention peut prendre diverses formes. Une industrie donnée peut évidemment être avantagée par des méthodes d'imposition dirigées. Il est possible dans un scénario donné qu'une mesure fiscale particulière puisse constituer une subvention.

Le président: Je voulais poser une question moi-même, et c'est peut-être le bon moment. Elle porte sur l'article 1904:2. Cela intéresse directement la procédure dont nous discutons actuellement. Il y est dit que:

Chaque Partie pourra demander qu'un groupe spécial examine, sur la base du dossier administratif, toute décision finale en matière de droits antidumping ou compensateurs rendue par une autorité compétente chargée de l'enquête de l'une ou l'autre Partie ...

Supposons qu'une autorité compétente chargée de l'enquête aux États-Unis décide qu'un produit d'exportation canadien—du poisson du Canada atlantique, par exemple—peut faire l'objet de droits compensateurs aux États-Unis. Dois-je comprendre que les droits compensateurs entreraient en vigueur seulement au moment où prend fin tout le processus d'examen par le groupe spécial binational ou bien qu'il y aurait des con-

[Text]

quences of that decision by the competent investigating authority of the United States?

Mr. von Finckenstein: Once the competent investigating authority has made a decision, the countervail duty will be levied and payable, or will have to be paid in escrow or have some guarantee given to it, or something like that. However, if, as a result of a review by the binational panel, the decision is found to be wrong, then the money will be returned to the person who paid it.

The Chairman: It will be returned to the person who paid it?

Mr. von Finckenstein: If you tendered any goods during that period and paid the countervailing duty, that duty would be restored to you, together with interest.

The Chairman: How does the inclusion of the panel review process shorten or lengthen the time required under present U.S. law?

Mr. von Finckenstein: Under present U.S. law there is no time limit. If you appeal a decision of either the ITA or the ITC through the Court of International Trade, it can take anywhere from two to five years, depending upon the complexity of the case, the caseload of the court and so on. This procedure is designed to result in a decision in 315 days.

The Chairman: Conceivably, then, it might go to a competent court in the United States, thinking of the scenario to which reference was made earlier. What is the time limit in such a case?

Mr. von Finckenstein: There is no time limit on the court proceedings, if it goes to court.

The Chairman: What about after the review panel?

Mr. von Finckenstein: It cannot go to court; that is it. A decision of the binational panel is not reviewable by a domestic court in either country.

Mr. Nymark: I believe the senator is referring to the possibility of a case having gone through the tribunal and being remanded by the tribunal back to the investigating authority, not to the court. That could take an additional 30 days, I believe, in which it would review the decision. This process is thought to take 315 days, but there is a slight margin over that if the case needs to be reviewed once more by the investigating authority.

Mr. von Finckenstein: Was that the point you were making, Mr. Chairman?

The Chairman: I was interested in when the countervail penalty comes into effect and how this new procedure will affect the period in which Canadian exporters would be under that penalty. I think you have given a satisfactory answer.

Senator Frith: Could you point out where in the agreement the 10-day period for interventions is laid out?

[Traduction]

séquences immédiates de la décision prise par l'autorité compétente chargée de l'enquête aux États-Unis?

M. von Finckenstein: Après que l'autorité compétente chargée de l'enquête a rendu sa décision, le droit compensateur est perçu et doit être payé, il doit être gardé en dépôt, faire l'objet d'une garantie ou être soumis à une mesure semblable. Toutefois, si, à la suite d'un examen fait par le groupe spécial binational, la décision est jugée mauvaise, l'argent est rendu à la personne qui l'a payé.

Le président: C'est rendu à la personne qui l'a payé?

M. von Finckenstein: Si, au cours de cette période, vous avez offert des biens et payé le droit compensateur, ce droit vous sera remis, avec l'intérêt.

Le président: Comment l'examen du groupe spécial allonge-t-il ou abrège-t-il le délai exigé en vertu de la loi américaine actuelle?

M. von Finckenstein: En vertu de la loi américaine actuelle, aucun délai n'est fixé. S'il y a appel d'une décision de l'ITA ou de l'ITC auprès de la cour du commerce international (Court of International Trade), l'affaire peut durer de deux à cinq ans, selon la complexité du cas, le nombre des affaires en cours et d'autres facteurs. La procédure dont il s'agit ici vise l'obtention d'une décision dans un délai de 315 jours.

Le président: On peut donc concevoir que l'affaire soit soumise à un tribunal compétent des États-Unis, selon le scénario auquel il a été fait allusion plus tôt. Quel est le délai dans un tel cas?

M. von Finckenstein: Aucun délai n'est imposé à la procédure judiciaire si l'affaire est soumise à un tribunal.

Le président: Et qu'en est-il de l'examen par le groupe spécial?

M. von Finckenstein: Justement, l'affaire ne peut pas être soumise à un tribunal. Une décision du groupe spécial binational ne peut pas faire l'objet d'un appel auprès d'un tribunal national de l'un ou l'autre des deux pays.

M. Nymark: Le sénateur semble songer à la possibilité qu'un cas ait été soumis au tribunal et qu'il soit référé par le tribunal à l'autorité chargée de l'enquête, et non à la cour. Il y aurait là un délai additionnel de 30 jours, si je ne m'abuse, au cours duquel l'autorité examinerait la décision. On pense que ce processus durera 315 jours, mais il y a un léger délai additionnel si l'affaire doit être examinée de nouveau par l'autorité chargée de l'enquête.

M. von Finckenstein: Quel est le point que vous vouliez soulever, monsieur le président?

Le président: Je me demandais quand le droit compensateur entrerait en vigueur et je voulais savoir comment cette nouvelle procédure modifierait la période au cours de laquelle les exportateurs canadiens seraient soumis à ce droit. Je suis satisfait de la réponse que vous avez donnée.

Le sénateur Frith: Pourriez-vous nous préciser dans quelle partie de l'Accord se trouve le délai de dix jours au cours duquel les interventions sont permises?

[Text]

Mr. von Finckenstein: That appears at page 278, under Article 1904:15(g)(ii).

Senator Frith: I was asking about an appeal from a determination made by the investigating authority.

Mr. von Finckenstein: That is what they are talking about. This says that, where a party wants to go to a domestic review board rather than the binational panel, it first has to give notice of its intention to do so to all other parties not less than ten days prior to the date on which a panel may be requested.

Senator Frith: I thought you said that if I am an American and I have a determination from the ITC, which is the American counterpart to the Deputy Minister of National Revenue, it not being a final determination, if I want to take that to a domestic court I must notify the governments, which are the parties, and the governments can derail me on that. Have I misunderstood? The governments can derail that procedure by saying that they want the decision made by a review panel. Then I cannot go to court.

Mr. von Finckenstein: Under normal U.S. procedure, a final decision of either the ITA, which makes findings on dumping or countervailing, or the ITC, which makes findings on injury, would go to the Court of International Trade in New York. The agreement provides that any party can request to go to the binational panel and further provides that if you do not want to go to a binational panel but prefer to go to a domestic court, you can then give notice that you intend to do so. You have to do that within the 30-day period for appeal. The governments then have the choice of either letting you go there or maintaining that they want the decision to be made by a binational panel, which then preempts a domestic court.

Senator Frith: I understand.

Mr. von Finckenstein: That provision is set out in subparagraph 1904:15(g)(ii), and in our own legislation it appears at page 28 of the bill, clause 77.12.

The Chairman: Are we ready to return to the main line of questioning? I call upon Senator Hays.

Senator Hays: I shall try to be brief, Mr. Chairman, and if you think it is not in order to ask this question at this time, please so indicate. I should first like to put a hypothetical question which has to do with Chapter Eighteen of the Free Trade Agreement and which also has to do with the sensitive area of federal-provincial relations.

If the Province of Quebec supplies electricity to a manufacturing process—a value-added component to a good that is exportable into the U.S.—and the U.S. feels that that is an unfair subsidy and they wish to complain, one route they might follow is to claim that this is an unfair subsidy and seek a countervailing duty against the good. Is it also available to them, under Chapter Eighteen, to attempt to address this practice of the provincial government to say that that is not in keeping with the intent and spirit of the trade agreement?

[Traduction]

M. von Finckenstein: C'est à la page 278, à l'article 1904:15(g)(ii).

Le sénateur Frith: Je songeais au fait d'en appeler d'une décision prise par l'autorité chargée de l'enquête.

Mr. von Finckenstein: C'est de cela qu'il s'agit. On peut y lire que, si une partie désire s'adresser à une commission d'examen nationale plutôt qu'au groupe spécial binational, elle doit d'abord aviser toutes les autres parties de son intention au moins dix jours avant la date où un groupe spécial peut recevoir une demande.

Le sénateur Frith: D'après ce que vous aviez dit, j'avais cru comprendre que si je suis Américain et que je reçois une décision de l'ITC, c'est-à-dire l'homologue américain du sous-ministre du Revenu national, puisqu'il ne s'agit pas d'une décision sans appel, si je veux en appeler auprès d'un tribunal national, je dois en aviser les gouvernements, qui sont les parties, et les gouvernements peuvent m'empêcher de poursuivre ma démarche. Ai-je mal compris? Les gouvernements peuvent modifier cette procédure en disant qu'ils veulent que la décision soit prise par un groupe spécial binational. Dans un tel cas, je ne peux pas m'adresser à un tribunal.

M. von Finckenstein: En vertu de la procédure américaine normale, une décision finale soit de l'ITA, qui rendait jugement sur l'antidumping ou les droits compensateurs, soit de l'ITC, qui statue sur les torts, irait en appel devant la cour de commerce international (Court of International Trade), à New York. Selon les dispositions de l'accord, toute partie peut demander de s'adresser au groupe spécial binational; il est en outre prévu que, si l'on ne veut pas s'adresser à un groupe spécial binational, mais qu'on préfère un tribunal national, on peut alors faire part d'une telle intention. Cela doit se faire dans le délai d'appel de 30 jours. Les gouvernements ont ensuite le choix soit de vous laisser vous adresser au tribunal, soit de décider de recourir à un groupe spécial binational, ce qui écarte la compétence d'un tribunal national.

Le sénateur Frith: Je comprends.

M. von Finckenstein: Cette disposition est formulée dans le sous-alinéa 1904:15(g)(ii) et, dans notre propre législation, à la page 28 du projet de loi, article 77.12.

Le président: Sommes-nous prêts à retourner aux questions principales? La parole est au sénateur Hays.

Le sénateur Hays: J'essaierai d'être bref, monsieur le président, et si vous jugez que ma question est irrecevable pour l'instant, veuillez m'en aviser. J'aimerais d'abord poser une question hypothétique qui intéresse le Chapitre 18 de l'Accord de libre-échange et qui touche aussi au domaine délicat des relations fédérales-provinciales.

Si la province de Québec fournit de l'électricité à une usine de fabrication—élément de valeur ajouté à un bien qui est exportable aux États-Unis—and si les États-Unis jugent qu'il s'agit d'une subvention injuste et qu'ils désirent s'en plaindre. un des moyens qu'ils pourraient prendre serait d'alléguer qu'il s'agit d'une subvention injuste et de demander un droit compensateur contre ce bien. Ne pourraient-ils pas aussi, en vertu du chapitre 18, vouloir modifier cette pratique du gouvernement

[Text]

Article 102 says that the effect of the agreement is to facilitate conditions of fair competition within the free-trade area. There is the possibility of a conclusion under Chapter Eighteen that to supply any value-added component at less than cost will probably constitute a subsidy as between the federal and provincial governments and be within the province's power to do so.

This is a situation where we bring that under the purview of this international agreement. Do we enshrine in this international agreement something that does not now exist between the federal and provincial governments or between provincial governments in a situation where the U.S. government may say that this is not in keeping with the intent and spirit of the agreement? Accordingly, that is a practice to be discontinued or they will, as you explored earlier, take the action that they are allowed to take under Chapter Eighteen, which is that they can withdraw from the agreement on 90 days' notice.

Mr. von Finckenstein: If they think it is an unfair subsidy they can start countervail action in the U.S. against that product. If we do not like the decision and feel it is a wrong application of U.S. law, we can invoke the bilateral panel.

The second part of your question is more difficult to answer. The agreement does not address subsidies as to what you may or may not do, other than Article 703 under the agriculture section, which says you cannot have export subsidies targeted at the market of the other party. There is no prohibition or allowance for subsidies. Therefore, the argument that you are postulating, that under Chapter Eighteen this is a violation of the agreement, could not be made because there is nothing in the agreement which says you may or may not subsidize.

The agreement is trying to evolve new rules of subsidy over the next seven years. It does not, however, say what is a proper subsidy and what is an improper subsidy. We tried to work that out during the negotiations, and we failed. We hope to do that over the next period.

Chapter Eighteen refers to any violations of the agreement other than subsidies, and they may be violations by a provincial government or a federal government. If there is something that the Americans feel a provincial government has done which is improper and in contradiction with the FTA, they will take it to the Chapter Eighteen panel.

Senator Hays: You are saying that a provincial government that is subsidizing is not in violation of the agreement, other than it may apply countervailing duty, but it would not be in violation of Article 102, which I have quoted?

Mr. von Finckenstein: Exactly. There is nothing in this agreement, other than Article 703, that says you may not sub-

[Traduction]

ment provincial en alléguant qu'elle n'est conforme ni à l'esprit ni à la lettre de l'Accord de libre-échange?

Selon l'article 102, l'accord a pour objet de faciliter la concurrence loyale à l'intérieur de la zone de libre-échange. Il serait concevable de conclure, en vertu du chapitre 18, que l'offre de tout élément de valeur ajoutée à un prix inférieur au prix coûtant constitue probablement une subvention entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et fait partie des pouvoirs de la province.

Voilà une situation que nous faisons relever de l'accord international. Est-ce que nous incorporons dans cet accord international quelque chose qui n'existe pas actuellement entre le gouvernement fédéral et les provinces, ou entre les gouvernements provinciaux, c'est-à-dire une situation dont le gouvernement des États-Unis pourrait prétendre qu'elle n'est conforme ni à l'esprit ni à la lettre de l'accord? Ce serait alors une pratique qu'il faudrait faire cesser, sans quoi, comme vous en avez exploré plus tôt la possibilité, le gouvernement des États-Unis pourrait prendre la mesure que lui permet le chapitre 18, c'est-à-dire se soustraire à l'accord après un préavis de 90 jours.

M. von Finckenstein: Si les États-Unis jugent qu'il s'agit d'une subvention déloyale, ils peuvent entreprendre d'imposer des droits compensateurs chez eux contre ce produit. Si cette décision ne nous convient pas et si, d'après nous, c'est mal appliquer la loi américaine, nous pouvons nous adresser au groupe spécial binational.

Il est plus difficile de répondre à la deuxième partie de votre question. L'accord lui-même ne traite pas des subventions qui peuvent être permises ou non, sauf à l'article 703, dans la partie qui traite de l'agriculture, où sont interdites les subventions à l'exportation dirigées vers le marché de l'autre partie. Il n'est nulle part question des subventions interdites ou permises. Par conséquent l'argument que vous supposez, soit qu'il s'agit là d'une violation de l'accord en vertu du chapitre 18, ne pourrait pas être mis de l'avant puisque nulle part, dans l'accord, il n'est dit que l'on peut subventionner ou qu'on ne peut pas le faire.

L'accord prévoit qu'on s'efforcera d'établir de nouvelles règles au sujet des subventions au cours des sept prochaines années. Rien, cependant, n'y est précisé quant à ce qui constitue une subvention admissible ou inadmissible. C'est une question que nous avons essayé de régler au cours des négociations, mais nous n'y avons pas réussi. Nous espérons y parvenir au cours de la prochaine période.

Le chapitre 18 traite de toutes les violations de l'accord autres que les subventions, et ces violations peuvent être le fait d'un gouvernement provincial ou d'un gouvernement fédéral. Si les Américains jugent qu'un gouvernement provincial a agi d'une manière incorrecte et contraire à l'accord, ils soumettront l'affaire au groupe spécial prévu dans le chapitre 18.

Le sénateur Hays: Vous dites qu'un gouvernement provincial qui subventionne ne viole pas l'accord, sauf que des droits compensateurs pourraient être appliqués, mais ce ne serait pas une violation de l'article 102, que j'ai cité?

Mr. von Finckenstein: Exactement. Rien dans cet accord, à l'exception de l'article 703, ne stipule que les subventions sont

[Text]

sidize. We do not deal with what is a proper subsidy or what is an improper subsidy.

Senator Hays: As I understand you, the spirit and intent have not been given life yet and have not been fleshed out. It is only the letter of the agreement that would give rise?

Mr. von Finckenstein: No. The spirit and intent only come into play with Article 1903, where we amend our countervailing antidumping law. We have established the process for the administration of this law, making sure that it is proper. Either party could amend their laws completely and thereby in effect negate the whole process of Chapter Nineteen. That is why we have included Article 1903, which says that either party can make amendments to their antidumping and countervailing laws. We are not freezing them because they may be required, given the exigency of the situation. However, when you do that, you have to stay within the basic intent of this agreement, which is to ensure free flow between the borders and the movement of unnecessary and harmful barriers.

Senator Hays: Would you give me an example of some conduct that Chapter Eighteen would apply to? I am interested in it in a federal-provincial context, because that is the hardest question for us to answer. Why is Chapter Eighteen there if it is not to address a practice in Canada or the U.S. where the other party feels that it is not in keeping with the spirit of this agreement?

Mr. von Finckenstein: In the services chapter we say that present regulations are fine, but future ones have to be non-discriminatory.

If Ontario enacts a new provision that says you cannot be licenced as an architect in Ontario unless you are a Canadian citizen, that is clearly discriminatory. It has nothing to do with your capability as an architect or your qualifications for building houses. It is trying to keep Americans out. The Americans would say that that is a violation of Chapter Fourteen. That is a discriminatory measure introduced subsequent to the entry into force of the FTA, and it would be taken to dispute settlement.

Senator Hays: During the course of construction of large power projects, the Province of Quebec had a requirement that the engineers, to some considerable degree, be of Quebec or Canadian origin. You could use Chapter Eighteen to prevent that kind of thing. In other words, if we wanted to use Canadian engineers to build the OSLO oil sands project in Alberta, the U.S. could complain about that through their service sector and say that that is the type of conduct that is not envisaged and not within the spirit of the agreement in the service sector. Is this where you would use Chapter Eighteen to achieve your end, if you were the U.S.?

Mr. von Finckenstein: The particular example that you have chosen is the wrong one because the provincial government's action would be binding.

Senator Hays: Let us assume it is a private sector project.

[Traduction]

interdites. On n'y traite nulle part des subventions admissibles ou inadmissibles.

Le sénateur Hays: Si je vous comprends, bien, l'esprit de l'accord ne pourrait être invoqué. C'est seulement la lettre de cet accord qui donnerait lieu . . . ?

M. von Finckenstein: Non. L'esprit de l'accord n'intervient qu'à l'article 1903, où nous modifions notre loi sur les droits anti-dumping et nos droits compensateurs. Nous avons établi le processus permettant d'appliquer cette loi, en veillant à ce que ce processus soit correct. L'une ou l'autre des deux parties pourrait modifier ses lois entièrement et annuler ainsi tout le processus faisant l'objet de l'article 19. C'est pourquoi nous avons inséré l'article 1903, selon lequel chaque partie peut modifier sa législation sur les droits anti-dumping ou compensateurs. Nous ne figeons pas ces lois, car on pourrait en avoir besoin dans une situation pressante. Cependant, tout en agissant de la sorte, il faut respecter l'esprit de cet accord, qui est d'assurer une circulation libre entre les deux pays et de faire disparaître les obstacles inutiles et nuisibles.

Le sénateur Hays: Pourriez-vous me donner un exemple de comportement auquel s'appliquerait le chapitre 18? Ce qui m'intéresse, c'est le contexte fédéral-provincial, car c'est la question la plus embarrassante pour nous. Pourquoi le chapitre 18 existe-t-il sinon pour corriger une pratique du Canada ou des États-Unis que l'autre partie juge contraire à l'esprit de l'accord?

M. von Finckenstein: Dans le chapitre sur les services, nous disons que les règlements actuels sont bons, mais que les règlements futurs devront être non discriminatoires.

Si l'Ontario adopte une nouvelle disposition selon laquelle on ne peut être admis comme architecte en Ontario à moins d'être un citoyen canadien, cette disposition est nettement discriminatoire. Elle n'intéresse en rien le talent d'architecte ou l'aptitude du sujet à construire des maisons. Cela vise à écarter les Américains. Les Américains diraient que c'est une violation du chapitre 14, une mesure discriminatoire adoptée après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Et une telle mesure serait contestée.

Le sénateur Hays: Au cours de la construction de grands barrages, le Québec exigeait que les ingénieurs soient surtout d'origine québécoise ou canadienne. On pourrait utiliser le chapitre 18 pour empêcher une telle mesure. En d'autres termes, si nous voulions faire appel à des ingénieurs canadiens pour réaliser le projet d'exploitation des sables pétrolifères OSLO en Alberta, les États-Unis présenteraient un grief par la voie de leur secteur des services et diraient que ce genre de comportement n'est pas prévu et est contraire à l'esprit de l'entente dans le secteur des services. Est-ce ainsi que vous utiliseriez le chapitre 18 à vos fins, si vous étiez à la place des États-Unis?

M. von Finckenstein: Cet exemple est mal choisi, car la mesure du gouvernement provincial aurait force d'obligation.

Le sénateur Hays: Supposons qu'il s'agisse d'une mesure prise par le secteur privé.

[Text]

Mr. von Finckenstein: A private sector project is totally outside the FTA. The FTA only deals with government-mandated actions.

My example of the architects, where you cannot be accredited unless you are Canadian, is clearly attempting to keep someone out. If you use provincial procurement, that is outside the FTA.

Senator Hays: My example is that the private sector will construct the system. The process will be designed by the private sector. The provincial government may say, "In the course of doing that, we require you to use members of the service sector located in the province of Alberta or within Canada." Is that the kind of thing that the U.S. can complain about under Chapter Eighteen?

Mr. von Finckenstein: The way you posit that situation would be a procurement. It would become, in effect, the provincial government buying the services of an engineering company and attaching conditions on the engineering contract. That is perfectly proper for the provincial government to do. It would not be contrary to the FTA.

If it was the federal government and it was one of the entities listed in Chapter Thirteen, and it was within the range of contracts, then clearly it would not be.

Senator Hays: A provincial government could bar, in effect, or partially bar, members of the engineering profession outside of Canada, which would also mean the United States, from doing certain service work within a province?

Mr. von Finckenstein: On Crown projects, effectively.

Senator Hays: No; the example I want to use is a typical one of the private sector constructing a project with the government assisting in various ways, but not as an owner. Maybe they are involved in an equity purchase, but maybe they are not, and that they are not. Let us assume that they have grant money or have provided some incentive. In that situation, I take it from what you have said that it is okay for the government to bar, or partially bar, from providing the service component, service sector people from the United States—unless you use engineers as an example—and that Article Eighteen is not something that the U.S. would look to and say, "This is not in keeping with the spirit of the agreement, and you are not to do that."

Mr. von Finckenstein: It is difficult to answer your question in the abstract, because you are talking about where the provincial government would make a contribution to that project. You would have to look at the particular case and say to yourself, "Is this a disguised regulation of the industry? Does it suit the contribution mechanism, or is it just a government contribution to the project and not a disguised attempt to regulate?" If you do that on every single project in the province to which you contribute, subject to this, then you are using the contribution mechanism to regulate the industry and you would be caught by the FTA. However, if you do just a few selective projects, no one would argue that it is an attempt to regulate

[Traduction]

M. von Finckenstein: Les actions du secteur privé échappent entièrement à l'Accord de libre-échange. Celui-ci ne traite que des mesures prises par les gouvernements.

Dans le cas des architectes, que j'ai mentionné et où l'accréditation est refusée si l'on n'est pas Canadien, la mesure vise nettement à mettre quelqu'un à l'écart. S'il s'agit des achats des provinces, cela échappe à la portée de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Hays: Dans mon exemple, c'est le secteur privé qui est maître d'œuvre. Le processus sera conçu par le secteur privé. Le gouvernement provincial pourrait intervenir: «Pour cette réalisation, nous vous obligeons à utiliser des membres du secteur des services qui se trouvent dans notre province d'Alberta ou au Canada.» Est-ce le genre de chose dont les États-Unis peuvent se plaindre en vertu du chapitre 18?

M. von Finckenstein: Dans la situation que vous décrivez, il s'agirait d'un achat. En réalité, le gouvernement provincial achèterait les services d'une firme d'ingénieurs et imposerait des conditions au contrat de génie. Le gouvernement provincial est parfaitement autorisé à agir de cette manière. Ce ne serait pas contraire aux dispositions de l'Accord de libre-échange.

S'il s'agissait du gouvernement fédéral, d'une des entités énumérées dans le chapitre 13 et de marchés, cela serait nettement inadmissible.

Le sénateur Hays: Un gouvernement provincial pourrait donc interdire, du moins en partie, à des ingénieurs de l'extérieur du Canada, ce qui engloberait les États-Unis, d'effectuer certains travaux de services dans une province?

M. von Finckenstein: Dans le cas de travaux de la Couronne, oui.

Le sénateur Hays: Non, mon exemple est le cas typique où le secteur privé réalise un projet et où le gouvernement fournit une aide diverse, mais sans être maître d'œuvre. Le gouvernement peut prendre une participation, ou encore—and c'est plus probable—offrir une subvention ou un encouragement quelconque. Dans une telle situation, si je vous comprends bien, le gouvernement est autorisé, en partie du moins, à empêcher les Américains de fournir des services—des ingénieurs, par exemple—and les États-Unis n'invoqueraient pas l'article 18 pour affirmer qu'une telle mesure est contraire à l'esprit de l'Accord et ne doit pas être appliquée.

M. von Finckenstein: Il est difficile de répondre à votre question dans l'abstrait puisque vous parlez d'un apport du gouvernement provincial à l'entreprise. Il faut envisager chaque cas particulier, se demander s'il s'agit d'une réglementation déguisée de l'industrie, ou encore d'un simple apport du gouvernement à cette entreprise. Si c'est le cas pour chacun des projets de la province auxquels le gouvernement fait un apport, alors le mécanisme de subvention est utilisé pour la réglementation de l'industrie, et cela serait contraire à l'Accord de libre-échange. Mais, si cela s'appliquait uniquement à quelques projets choisis, personne ne pourrait prétendre que c'est une tentative de réglementation de l'industrie et à

[Text]

the industry, and I do not think that the province would be in contravention of the provisions of the FTA.

You are now getting into a difficult area. You can appreciate that the agreement sets out the general principles. In each specific case you have to look at all the factors in order to determine whether or not it involves the conduct of the government, and if that conduct is regulated by the FTA.

Senator Hays: I guess I do not have a clear answer—and that is probably attributable to an unclear question. Perhaps there will be an opportunity to return to this later.

The Chairman: Thank you, Senator Hays. Does that complete the examination of Part III?

Mr. von Finckenstein: Through this general discussion I have basically elaborated on what this part of the bill does. There is no need to go through this part clause by clause.

The Chairman: Does any senator wish to raise a question on Part III of the bill this time?

We now turn to Part IV on page 40 of the bill, entitled "Related and Consequential Amendments to Implement the Agreement." The first part concerns the Department of Agriculture Act, and the second part concerns the Bank Act.

Honourable senators know that there has been some discussion of the amendments to the Bank Act with regard to financial services. A paper was prepared for the committee, and an abbreviated version of that paper is now available. At this point I will suggest that two things be done: First, that that paper be distributed; and second, that we have a short adjournment to allow honourable senators to read the paper. I suggest that we come back at 10.45.

Senator Frith: We will certainly not squander time on our recess.

The Chairman: I think that honourable senators will have no problem reading the paper in this time. We will adjourn until 10.45.

A short recess.

Upon resuming:

The Chairman: Honourable senators, I call the committee to order. We will shortly be continuing our review of the bill. However, I believe the schedule of hearings for the rest of today and for tomorrow has now been distributed and I think, before we leave this morning, we should take a minute or two to look at this list and make sure that we all understand what we have in store for us later today and tomorrow.

We will now proceed with Part IV of the bill which is on page 40.

Senator Frith: Mr. Chairman, I thought you were intending to look at the schedule now.

The Chairman: No, I said before we leave today. However, if the members of the committee prefer to deal with this matter now, because they have to leave, then that is perfectly in order. Is that what you propose, senator?

Senator Frith: Yes, Mr. Chairman.

[Traduction]

mon avis, la province ne contreviendrait pas aux dispositions de l'Accord de libre-échange.

Vous abordez un domaine difficile. Vous comprenez bien que l'Accord formule les principes généraux. Dans chaque cas particulier, il faut examiner chacun des facteurs pour déterminer s'il y a ou non intervention du gouvernement et si cette intervention relève de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Hays: À mon avis, la réponse n'est pas claire, et c'est sans doute parce que la question ne l'est pas non plus. Peut-être pourrons-nous y revenir.

Le président: Merci, sénateur Hays. Est-ce que cela met fin à l'examen de la troisième partie?

M. von Finckenstein: Dans ce débat général, j'ai insisté sur la portée de cette partie du projet de loi. Il n'est pas nécessaire d'en faire l'étude article par article.

Le président: Y a-t-il des sénateurs qui veulent poser des questions sur la troisième partie du projet de loi?

Passons à la Partie IV, page 40 du projet de loi, «Modifications connexes visant la mise en œuvre de l'Accord». On y traite d'abord de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, puis de la Loi sur les banques.

Les honorables sénateurs savent que des débats ont eu lieu au sujet des modifications de la Loi sur les banques en ce qui concerne les services financiers. Un document a été préparé pour le Comité, et une version abrégée de ce document est maintenant à notre disposition. J'ai deux suggestions à formuler: d'abord, que le document soit distribué et, deuxièmement, que la séance soit ajournée quelque temps pour permettre aux honorables sénateurs de lire le document. Je suggère que nous revenions à 10 h 45.

Le sénateur Frith: Nous n'aurons certes pas de temps à perdre pendant notre récréation.

Le président: À mon avis, les honorables sénateurs n'auront aucun mal à lire le document pendant cette période. La séance est ajournée à 10 h 45.

Ajournement pour une brève période.

À la reprise

Le président: Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte. Nous allons continuer l'examen du projet de loi. Pourtant, je crois qu'on vient de distribuer le calendrier des audiences pour le reste de la journée et pour demain, et à mon avis, avant de nous séparer ce matin, nous devrions prendre quelques instants pour examiner cette liste et nous assurer que nous comprenons tous bien ce qui nous attend.

Nous allons maintenant aborder la partie IV du projet de loi, page 40.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, je croyais que vous aviez l'intention d'examiner le calendrier dès maintenant.

Le président: Non, j'ai dit avant de partir aujourd'hui. Cependant, si les membres du comité préfèrent s'occuper de cette affaire maintenant, parce qu'ils doivent partir, cela est parfaitement recevable. Est-ce ce que vous proposez, sénateur?

Le sénateur Frith: Oui, monsieur le président.

[Text]

Senator MacEachen: Mr. Chairman, originally, as you know, I had requested a witness from the International Energy Agency. As a substitute, it has been proposed that we might hear from Professor Toner of Carleton University. I am sure that Professor Toner is an excellent witness, but I do not think he would satisfy my needs in this respect, so I suggest that you take him off the list.

The Chairman: Senator MacEachen, I have to tell you that even if we wanted to hear from Professor Toner, he could not be available by reason of illness.

Senator MacEachen: I see.

The Chairman: That, of course, means that there will be no authoritative person from either the agency or from the academic community to make the comparison which I understood was sought between the energy-sharing provisions of the IEA and the requirements under the Free Trade Agreement. Is that satisfactory to you, senator?

Senator MacEachen: Mr. Chairman, it is inevitable. It is not satisfactory, but it has to be accepted for this set of hearings. That is not to say that we cannot revive the matter later.

The Chairman: Is there any other point that senators want to raise?

Senator LeBlanc (Beauséjour): In the middle column you indicate that from 7 to 9 p.m. we will hear from officials from TNO and Agriculture Canada on concerns raised by the Canadian Federation of Agriculture. It is my understanding from the informal gathering that we had that agricultural people would be asked to present their views. In other words, they had expressed malaise and basically the reason we wanted to see them again was to ask if they were satisfied. Now we are hearing from a group of officials. I have some respect for officials, but they tend to take a line that has been somewhat repeated before this committee in any event.

The Chairman: As far as the Canadian Federation of Agriculture is concerned, Mr. Dobell described their situation to us yesterday.

Senator LeBlanc (Beauséjour): I apologize. I was away yesterday.

The Chairman: The president does not wish to come. CEMA has provided a statement of their continuing difficulties, and the Canadian Federation of Agriculture will provide a comparable paper. The committee will then be able to pick up the points raised therein and ascertain from the representatives of the government what has been done to meet these irritants, complaints, or grievances. That seems to be all that we can do, since the Canadian Federation of Agriculture does not wish to appear.

Senator MacEachen: The original intention was not to hear again from the officials of Agricultural Canada or the TNO, but to hear from the Federation of Agriculture as to their outlook for the future.

[Traduction]

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, à l'origine, comme vous le savez, j'avais demandé un témoin de l'Agence internationale de l'énergie. À la place, il a été proposé que nous entendions le professeur Toner, de l'université Carleton. Je suis sûr que le professeur Toner est un excellent témoin, mais je ne pense pas que cela réponde à mes besoins à cet égard. Je suggère donc qu'il soit retiré de la liste.

Le président: Sénateur MacEachen, je dois vous dire que, même si nous voulions entendre le professeur Toner, nous ne le pourrions pas puisqu'il est malade.

Le sénateur MacEachen: Je vois.

Le président: Cela veut dire naturellement qu'il n'y aura aucune autorité de l'agence ou du monde universitaire pour comparer, comme on semblait le désirer, les dispositions de l'AIE et les exigences de l'Accord de libre-échange. Êtes-vous d'accord monsieur le sénateur?

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, c'est inévitable. Ce n'est pas satisfaisant, mais il faut l'accepter pour cette série d'audiences. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrons pas reprendre cette question plus tard.

Le président: Les sénateurs veulent-ils soulever d'autres points?

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Dans la colonne du milieu, on peut lire que, entre 19 heures et 21 heures, nous entendrons des représentants du BNG et d'Agriculture Canada au sujet des préoccupations exprimées par la Fédération canadienne de l'agriculture. Je crois savoir, d'après les réunions non officielles que nous avons eues, que les agriculteurs seront invités à exprimer leur point de vue. En d'autres termes, ils avaient formulé des réserves et si nous voulions les revoir, c'est surtout pour leur demander s'ils étaient satisfaits. Mais nous allons entendre un groupe de hauts fonctionnaires. Je respecte les hauts fonctionnaires, mais ils ont tendance à répéter des choses que le comité a déjà entendues.

Le président: En ce qui concerne la Fédération canadienne de l'agriculture, M. Dobell nous a décrit sa situation hier.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Je m'excuse. J'étais absent hier.

Le président: Le président ne souhaite pas venir. L'Agence canadienne de la commercialisation des œufs a exposé, par écrit, ses difficultés incessantes et la Fédération canadienne de l'agriculture se propose de nous remettre un document du même genre. Le comité sera alors en mesure de reprendre les points soulevés et d'établir, d'après les propos des représentants du gouvernement, ce qui a été fait pour supprimer les sources de contrariété et les motifs de plainte ou de griefs. Il semble que c'est tout ce que nous puissions faire, étant donné que la Fédération canadienne de l'agriculture ne souhaite pas comparaître.

Le sénateur MacEachen: Notre but premier n'était pas d'entendre à nouveau les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ou du Bureau des négociations commerciales.

[Text]

The Chairman: When Mr. Knoerr appeared before this committee last August, he said that they were somewhat unhappy and that their unhappiness was increasing as the days marched on, because they had problems which they thought the government could and should clear up. Those problems were set forth clearly by the President of the Canadian Federation of Agriculture. As I understand it, the committee wished to see how far the government has gone in eliminating or overcoming the problems of the Canadian Federation of Agriculture. They are to provide us with a paper which will, in a sense, give us a statement of their present level of satisfaction or dissatisfaction. Then the committee will be in a position to hear a response from the government.

Senator MacEachen: When will we get these papers?

The Chairman: I believe we have the CEMA paper and that the other one will be forthcoming later today.

Senator Stollery: Mr. Chairman, as I recall those hearings, there was one particular glaring inconsistency. As I recall, the processors and packagers of food said—and they were unanimous or certainly close to it—that they would not be able to continue in business in Canada because their U.S. competitors would have access to products—and I remember particularly poultry—that were not supply managed as they are in Canada. The cost would be 30 to 35 per cent higher on imports of our, for example, chicken pot pies, according to the representative who appeared for that industry. Then we had people from the Quebec Federation of Agriculture. The packagers then indicated that the government had said to them that they would resolve this problem by giving them more access to non-supply managed products from the U.S. In other words, they would get a product that was not supply-managed in the poultry industry.

We then had evidence to the effect that the supply management system in Canada was not affected by the agreement. So we had one group saying that they faced problems with staying in the business but that the government was going to look after them by giving them access to non-supply managed products. These witnesses represented the largest processors of this product. On the other hand, we had evidence that said that the agreement did not affect supply-managed agricultural products. The poultry industry is the example that first comes to mind. I do not think that this issue has been resolved, certainly not to my satisfaction. What is the situation? Do we have anyone who will bring these opposing positions together?

The Chairman: We had hoped that the Canadian Federation of Agriculture would help us.

Senator Stollery: But they are not coming.

[Traduction]

mais d'écouter ce que les représentants de la Fédération de l'agriculture pensent de ce que leur réserve l'avenir.

Le président: Lorsque M. Knoerr a comparu devant le comité, en août dernier, il a fait part de son insatisfaction, qui ne cessait de croître de jour en jour en raison des problèmes qui, d'après lui, pouvaient et devaient être réglés par le gouvernement. Le président de la Fédération canadienne de l'agriculture a clairement énoncé ces problèmes. Si je comprends bien, le comité souhaitait voir jusqu'à quel point le gouvernement s'était efforcé d'éliminer ou de résoudre les problèmes de la Fédération canadienne de l'agriculture. La Fédération nous remet à cet égard un document qui, dans un certain sens, nous éclairera sur son degré actuel de satisfaction ou d'insatisfaction. Le comité sera alors en mesure d'entendre la réponse du gouvernement.

Le sénateur MacEachen: Quand obtiendrons-nous ces documents?

Le président: Je crois que nous avons déjà le document de l'Agence canadienne de commercialisation des œufs et que l'autre devrait nous parvenir d'ici la fin de la journée.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, si je me souviens bien de ces audiences, nous avions relevé une conséquence particulièrement flagrante. Je me rappelle que les usines de transformation et de conditionnement d'aliments avaient déclaré—à l'unanimité ou presque—qu'elles ne pourraient continuer à faire affaire au Canada parce que leurs concurrents américains auraient accès à des produits—je me souviens plus particulièrement de la volaille—non soumis à la gestion de l'offre, contrairement à ce qu'il en est au Canada. Les coûts d'importation des pâtés de poulet, par exemple, seraient de 30 à 35 p. 100 plus élevés, selon le représentant de cette industrie qui a comparu devant nous. Nous avons ensuite entendu des représentants de la fédération québécoise de l'agriculture. Les conditionneurs ont alors déclaré que le gouvernement leur avait promis de résoudre ce problème en leur donnant davantage accès aux produits américains non soumis à la régulation de l'offre. En d'autres termes, ils obtiendraient un produit de l'industrie avicole non assujetti à la gestion de l'offre.

Nous avons alors entendu un témoignage selon lequel le système de régulation de l'offre du Canada n'était pas visé par l'Accord. Ainsi, un groupe nous a dit avoir de la difficulté à subsister dans cette industrie, tout en affirmant que le gouvernement allait s'occuper de son cas en lui donnant accès à des produits non soumis à la régulation de l'offre. Ces témoins représentaient le plus important groupe d'usines de transformation de ce produit. Par contre, d'autres témoins nous ont dit que l'accord ne visait pas les produits agricoles soumis à la régulation de l'offre. L'industrie avicole est le premier exemple qui vienne à l'esprit. Je ne pense pas que ce problème ait été résolu, en tout cas pas à ma satisfaction. Qu'en est-il? Allons-nous entendre un témoin capable de concilier ces deux attitudes?

Le président: Nous avions espéré que la Fédération canadienne de l'agriculture nous aiderait.

Le sénateur Stollery: Mais elle ne va pas être représentée.

[Text]

The Chairman: They have chosen not to appear, but they will be providing a paper. Their attitude is that we can take it from there if we wish. The testimony to which you referred was given in large part before this committee on August 8. Mr. Knoerr indicated that their statement:

—reflects growing ill-ease that some of the measures that we think are necessary have not yet been implemented, and we are rapidly approaching the potential date of implementation, which is January 1, 1989.

It was in view of that statement and of other comparable statements that the committee felt that the Canadian Federation of Agriculture might wish to come here to represent the interests of farmers at this time. They have decided not to do so. I do not know what we can do other than to receive the paper and then hear the representatives of the government.

Senator Stollery: It is a strange situation.

Senator Kelly: Will these papers that will be distributed to members of the committee also be distributed to the officials that we will be hearing in order that they may be prepared?

The Chairman: Yes.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, on that point, I am beginning to question the utility of hearing the officials again. I think we are losing sight of our objectives in the course of these hearings. It was not our objective to have repetition of former evidence, but to hear by sector the problems that lay in the future. One of the sectors was agriculture and the objective was to find out from agriculture how they viewed the future, where their problems lay, and so on.

The Chairman: So what are you proposing; that we omit that sector, that we receive the papers and do nothing?

Senator MacEachen: I am proposing that we get the papers and read them. Then, if we find there is reason to hear from officials again, we will hear from them.

Senator Kelly: Mr. Chairman, I totally disagree. If there are legitimate questions out there, surely part of the purpose of this exercise is to see if there are answers to those problems. They may simply be misunderstandings.

The Chairman: May I suggest that we not discuss this point in a vacuum, that we see the papers first. It may well be that we will conclude that there is no point in hearing from the officials.

Senator Stollery: The issue is a fairly simple one. One group, which seems to know what it is talking about, says the supply-management system will be broken down by this agreement. As a matter of fact, both groups, the farmers, producers and the packagers, seem to agree. The government has said that it will not be broken down. We do not seem to be in a position to resolve what is a clear and important difference of opinion.

[Traduction]

Le président: La Fédération a décidé de ne pas comparaître, mais elle nous enverra un document. D'après elle, nous pouvons poursuivre, si nous le souhaitons. Les témoignages auxquels vous faites allusion ont été en grande partie entendus par le comité le 8 août dernier. M. Knoerr indiquait que l'exposé de la Fédération:

—réflète un malaise croissant parce que certaines des mesures que nous estimons être nécessaires n'ont pas encore été adoptées; or, nous nous rapprochons rapidement de la date possible de la mise en œuvre, qui est le 1^{er} janvier 1989.

C'est en raison de cette déclaration et d'autres affirmations du même ordre que la comité pensait que la Fédération canadienne de l'agriculture aurait pu souhaiter venir représenter les intérêts des agriculteurs. La Fédération a décidé de ne pas le faire. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire d'autre que de recevoir le document avant d'entendre les représentants du gouvernement.

Le sénateur Stollery: La situation est vraiment bizarre.

Le sénateur Kelly: Ces documents qui seront distribués aux membres du Comité le seront-ils également aux témoins, pour qu'ils puissent se préparer?

Le président: Oui.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, à ce propos, je commence à me demander s'il est vraiment utile d'entendre des témoins une deuxième fois. Je crois que nous sommes en train de perdre de vue nos objectifs. Nous n'avions pas pour objectif d'entendre deux fois le même témoignage, mais plutôt les représentants des grands secteurs d'activité, pour qu'ils nous parlent des difficultés auxquelles ils feraient face dans l'avenir. Pour l'agriculture, il nous fallait savoir comment les représentants de ce secteur entrevoyaient l'avenir, quels problèmes ils pressentaient, etc.

Le président: Vous proposez donc que nous n'invitions personne de ce secteur, et que nous nous contentions d'obtenir les documents?

Le sénateur MacEachen: Je propose que nous obtenions les documents et que nous les lisions. Ensuite, s'il se révèle nécessaire d'inviter une nouvelle fois les témoins, nous le ferons.

Le sénateur Kelly: Monsieur le président, je ne suis pas du tout de cet avis. S'il existe de véritables problèmes, le but de nos audiences est sûrement, en partie du moins, d'y trouver des solutions. Il se peut que ce ne soit que des malentendus.

Le président: Je propose que nous ne discutions pas de cette question dans le vide, mais que nous commençons par lire les documents. Il est fort possible que nous jugions par la suite inutile d'entendre ces témoins de nouveau.

Le sénateur Stollery: La question est pourtant simple. Un groupe, qui semble savoir de quoi il parle, soutient que l'Accord détruira le système de gestion de l'offre. En fait, il semble y avoir unanimité parmi les agriculteurs, les producteurs et les conditionneurs. Le gouvernement a affirmé le contraire. Il me semble que nous ne sommes pas en mesure de trancher le débat.

[Text]

Senator Kelly: I will say again: As one member of this committee, if I am convinced that the papers that come today represent legitimate questions and concerns, I feel entitled to hear from officials on what the responses are to those concerns.

The Chairman: Could we leave this philosophical discussion until such time as we have seen the papers?

Senator LeBlanc (Beauséjour): Those of us who attended the exhaustive sessions saw very clearly that the Federation of Agriculture is like a *troika* or a multiple *troika* with many horses, some of them pulling in different directions. I suspect they did not want to illustrate again their own inability to federate and to have a positive position which would be coherent and collectively accepted. I suspect that this is part of the paralysis of many federations. Barring that, there are other groups in a different situation such as CEMA and other supply-management operations. Certainly, the Quebec Federation of Agriculture, L'Union des Producteurs Agricole, did not seem to have any trouble with federating its position.

Senator Bazin: Does it still have a problem with its membership?

Senator LeBlanc (Beauséjour): Does it still have the same malaise or not?

The Chairman: I do not know that we are in a position to answer that question. What we do know is that when Mr. Knoerr appeared for the Canadian Federation of Agriculture, notwithstanding that he admitted that the federation was not unanimous in its reaction, he did identify certain specific problems that the Free Trade Agreement creates for farmers in Canada. He proposed, in some instances, certain remedies.

As I understand it, the purpose of the members of the committee was to see how far the government had been able to go in eliminating these specific problems identified by the Canadian Federation of Agriculture. We asked them to come and present, in person, their appreciation of the situation as it now stands. The president decided not to come but the federation has indicated that it will give us a written statement. It is up to the committee whether they wish to receive that written statement and, if they do receive it, what they will do with it.

Senator Frith: I support your earlier solution to the problem. I think our real interest is in presenting questions regarding issues, no matter how eclectic they may be. In other words, it matters not what branch of agriculture these people may represent, they are raising questions and we are interested in the questions more than in the person who will present them. Your solution of giving us the paper, allowing us to read the paper and then deciding who we want to hear from is what I would support. We can then decide to ask some officials to answer our questions. However, I think this is anticipatory. Let us look at the papers and see if there are questions we want to pursue. If so, I think Senator Kelly will want to pursue them with officials and we may want to pursue them with someone else.

[Traduction]

Le sénateur Kelly: Je le répète en qualité de membre du Comité, si j'ai la conviction que les documents que nous recevrons aujourd'hui font état de véritables difficultés, j'estime avoir le droit d'entendre des témoins proposer des solutions à ces problèmes.

Le président: Pourrions-nous interrompre cette discussion qui tourne à vide, du moins jusqu'à ce que nous ayons pris connaissance des documents?

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Ceux qui ont assisté aux séances au cours desquelles nous avons vidé la question savent sans l'ombre d'un doute que la Fédération de l'agriculture est semblable à une tour de Babel. Je pense que ses responsables n'ont pas voulu étaler de nouveau leur propre incapacité de faire front commun, de s'en tenir à une position unique, cohérente et acceptée de tous. Je crois même que c'est un problème qui paralyse bon nombre de fédérations. En revanche, il existe d'autres groupes où la situation est différente, comme l'ACCO et d'autres organismes de gestion de l'offre. Par exemple, la fédération québécoise de l'agriculture, soit l'union des producteurs agricoles, n'a pas semblé avoir eu de difficultés à adopter une position unique.

Le sénateur Bazin: L'Union éprouve-t-elle toujours des problèmes avec ses membres?

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Est-elle toujours aux prises avec les mêmes difficultés?

Le président: Je ne sais pas si nous pouvons répondre à cette question. Ce que nous savons toutefois, c'est que M. Knoerr a comparu au nom de la Fédération canadienne de l'agriculture, qu'il a pris la peine d'admettre qu'il n'y avait pas unanimité au sein de la Fédération, et qu'il a souligné certains problèmes particuliers qu'entraîne l'Accord de libre-échange pour les agriculteurs du Canada. Dans certains cas, il a même proposé des solutions.

A mon avis, les membres du Comité cherchaient à déterminer dans quelle mesure le gouvernement avait pu régler les problèmes signalés par la Fédération canadienne de l'agriculture. Nous avons invité la Fédération à venir nous présenter sa façon de voir la situation. Le président a décidé de ne pas venir, mais la Fédération nous a fait savoir qu'elle nous fournirait une déclaration écrite. C'est au Comité de décider s'il désire recevoir cette déclaration écrite et, s'il la reçoit, ce qu'il en fera.

Le sénateur Frith: Je suis d'accord avec la solution que vous avez présentée auparavant. Notre rôle consiste principalement à examiner les sujets de préoccupation, si éclectiques soient-ils. En d'autres mots, ces personnes—peu importe le secteur agricole qu'elles représentent—soulèvent des problèmes et c'est ce qui nous intéresse, les problèmes beaucoup plus que ceux qui les présentent. J'appuie votre proposition de nous laisser lire le document puis de décider quels témoins nous voulons entendre. Nous pourrions ensuite demander à certains représentants du gouvernement de répondre à nos questions. Toutefois, je pense que j'anticipe un peu. Examinons les documents et voyons s'ils traitent de questions que nous désirons approfondir. Dans l'affirmative, le sénateur Kelly voudra probablement en discuter.

[Text]

The Chairman: Is that agreed?

Honourable Senators: Agreed.

The Chairman: Are there any other questions concerning the proposed schedule?

Senator Frith: Where are we on the question of energy?

Senator Fairbairn: I note that on tomorrow's schedule, we will not be hearing from the Minister of Employment.

The Chairman: I do not know who can speak for the government in that regard. Perhaps Senator Doody can tell us the situation. A request was made that Minister McDougall, who was responsible, as I understand it, for the adjustment programs, to appear tomorrow, presumably after Mr. Jean de Grandpré's appearance. What is the situation? When will she be available?

Senator Doody: My understanding at the present time is that efforts are being made to find a solution to the problem she has with timing. She will be making a major policy statement on immigration in Toronto tomorrow or even, perhaps, today. She has various press conferences arranged and other arrangements. Whether or not she will be able to find some free time is debatable at this point. It could very well be that she cannot, so perhaps a substitute will have to be found.

The Chairman: That is tomorrow, Thursday, but what about Friday?

Senator Doody: There is always Friday, Saturday and Sunday. I had not made any forays into the future. There are others who presumably could answer the questions you may have.

Senator Fairbairn: I suppose we will not be able to judge, in advance, the degree to which Mr. de Grandpré can deal with some of these questions. It is a policy area and a sensitive one which is one of the reasons I suggested yesterday that the minister responsible might be the person we should ask the questions of.

I understand her statement on refugees is to be made today. At any rate, it is in the hands of the committee as to whether, if Thursday is completely impossible, one should pursue Friday as a possibility to hear the minister.

Senator Doody: Would anyone else be able to answer these questions? It is difficult to assume that a minister can be made available on such short notice and in a given policy area. Surely there are others in the department who could be informed of the questions and the subject matter and be asked to bring the government policy forward.

However, it is up to the committee to decide what it wants to do and when it wants to do it, but I think we are using up a lot of valuable time discussing management matters which, perhaps, could be discussed in a steering committee.

[Traduction]

ter avec les représentants du gouvernement et nous souhaiterons peut-être le faire avec d'autres personnes.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Y a-t-il d'autres questions à propos de l'horaire proposé?

Le sénateur Frith: Où en sommes-nous sur la question de l'énergie?

La sénatrice Fairbairn: Je remarque que le nom de la ministre de l'Emploi ne figure pas sur le calendrier de demain.

Le président: Je ne sais pas qui peut parler au nom du gouvernement à ce sujet. Le sénateur Doody pourrait peut-être nous dire ce qu'il en est. On a demandé à la ministre McDougall, responsable des programmes d'adaptation, si je comprends bien, de comparaître demain, probablement après M. Jean de Grandpré. Quand pourra-t-elle venir?

Le sénateur Doody: Je crois comprendre qu'elle s'efforce actuellement de trouver du temps dans son horaire. Demain, ou peut-être même aujourd'hui, elle doit faire, à Toronto, une importante déclaration de nature politique au sujet de l'immigration. On a déjà prévu diverses conférences de presse, de même que d'autres engagements. Nous ne savons pas encore si elle pourra se libérer. Si elle ne peut pas, nous devrons peut-être trouver un remplaçant.

Le président: Voilà pour demain, jeudi, mais qu'en est-il de vendredi?

Le sénateur Doody: Il y a toujours vendredi, samedi et dimanche. Je n'ai pas sondé l'avenir. D'autres pourraient probablement répondre à vos questions.

La sénatrice Fairbairn: Nous ne pouvons dire, à l'avance, dans quelle mesure M. de Grandpré répondra à certaines de ces questions. Il s'agit d'un domaine de l'action gouvernementale très délicat, et c'est pourquoi j'ai proposé hier que les questions soient posées au ministre responsable.

Si je comprends bien, c'est aujourd'hui qu'elle fera une déclaration au sujet des réfugiés. De toute façon c'est au Comité qu'il appartient de décider si on devrait envisager la possibilité de la convoquer vendredi, si elle ne peut absolument pas venir jeudi.

Le sénateur Doody: Quelqu'un d'autre pourrait-il répondre à ces questions? On peut difficilement s'attendre qu'un ministre puisse se libérer à si bref préavis et comparaître au sujet d'un secteur de l'action gouvernementale très précise. D'autres personnes du ministère sont certainement au courant de ces questions et elles pourraient probablement venir exposer la politique du gouvernement.

C'est toutefois au Comité qu'il appartient de décider ce qu'il veut faire et quand il veut le faire. Je pense que nous sommes en train de perdre un temps précieux à discuter de questions d'organisation qui, peut-être, pourraient être réglées par le comité directeur.

[Text]

Senator Frith: Senator Fairbairn is the senator who raised this. Is there a minister of state, who could answer your questions?

Senator Fairbairn: There is a minister of state but I believe he is in the hospital at the moment.

Senator MacEachen: Why don't we explore the possibility of sitting on Friday?

The Chairman: Perhaps we will leave that with Senator Doody.

Senator Doody: No, we will leave it with the committee.

The Chairman: Senator Murray is not here and this is the government's bill.

Senator Doody: I realize that.

The Chairman: As I understand it, you are trying to get this bill through by the end of 1988. There is a disposition in the committee that it wants certain witnesses to be heard. Now, the government has provided Mr. de Grandpré as a witness. Some of the members are unhappy with regard to the International Energy Agency representative. Now there is growing discontent with regard to the minister responsible for adjustment. As chairman, I am saying to you that you could expedite the work of the committee greatly if you would take this in hand and produce a responsible minister.

Senator Doody: As always, I will do what I can do within the timeframe that is available.

The Chairman: I guess the committee will say that the timetable is not ours.

Senator Frith: What we are saying is: If the minister's press conferences relating to an important announcement in her portfolio are scheduled for today, can Senator Doody determine if she can be available tomorrow or early on Friday? That would mean we could keep to our schedule.

Senator Doody: That has already been done and she is trying to find a way to separate herself from the schedule she has. At this point in time I cannot say whether that is possible or not. I would ask if there is a substitute who would be acceptable.

Senator Frith: At the moment it is not impossible that she could get here by Thursday or Friday morning so we will deal with it when it becomes impossible.

Senator Doody: To the best of my knowledge, as you say, nothing is impossible.

The Chairman: Let us proceed. Are we ready to go back, then, to a review of the proposed statute? Under Part IV, are there any questions on clause 46, regarding agriculture?

Senator Hays: Mr. Chairman, I have a related question. I guess the way to put it is to what extent have we already passed legislation to implement the agreement? I ask because when we were considering Bill C-141 in the last Parliament, this matter came up in the context of registered establishments

[Traduction]

Le sénateur Frith: C'est la sénatrice Fairbairn qui a soulevé ce point. Y a-t-il un ministre d'État qui pourrait répondre à vos questions?

La sénatrice Fairbairn: Il y en a un, mais je crois qu'il est à l'hôpital en ce moment.

Le sénateur MacEachen: Pourquoi n'examinons-nous pas la possibilité de siéger vendredi?

Le président: Nous devrions peut-être laisser au sénateur Doody le soin de trancher cette question.

Le sénateur Doody: Non, c'est le Comité qui décidera.

Le président: Le sénateur Murray n'est pas ici et ce projet de loi émane du gouvernement.

Le sénateur Doody: Je m'en rends compte.

Le président: D'après ce que je comprends, vous essayez de faire en sorte que ce projet de loi soit adopté d'ici la fin de 1988. Le comité voudrait entendre certains témoins. Or, le gouvernement a choisi M. de Grandpré comme témoin. Certains membres déplorent qu'un représentant de l'Agence internationale de l'énergie n'ait pas comparu. Et je constate aussi maintenant que les membres sont de plus en plus mécontents du ministre responsable de l'aide à l'ajustement. Je tiens à vous dire, en tant que président, que vous pourriez grandement accélérer le travail du Comité si vous preniez les choses en main et convoquez un ministre responsable.

Le sénateur Doody: Comme toujours, j'essaierai de faire tout en mon pouvoir dans les délais impartis.

Le président: Je suppose que le comité dira que ce n'est pas lui qui a fixé le calendrier.

Le sénateur Frith: Si les conférences de presse données par le ministre, au cours desquelles elle fera une annonce importante en ce qui concerne son portefeuille, sont prévues pour aujourd'hui, le sénateur Doody peut-il nous dire si la ministre sera disposée à venir témoigner devant le comité demain ou vendredi matin? Nous pourrions ainsi respecter notre calendrier de travail.

Le sénateur Doody: C'est déjà fait et elle essaie de trouver un moyen de changer son emploi du temps. Je ne peux pas vous dire à ce moment-ci si cela est possible ou non. Vous pourriez peut-être proposer un remplaçant que vous jugeriez acceptable.

Le sénateur Frith: Il est possible qu'elle vienne témoigner jeudi ou vendredi matin. Nous agirons en conséquence si elle ne vient pas.

Le sénateur Doody: A ma connaissance, rien n'est impossible, comme vous le dites.

Le président: Continuons. Sommes-nous donc prêts à poursuivre l'examen du projet de loi? Avez-vous des questions à poser au sujet de l'article 46, Partie IV, qui traite de l'agriculture?

Le sénateur Hays: J'en ai une, monsieur le président. Dans quelle mesure avons-nous déjà adopté des lois en vue de mettre en œuvre l'accord? Si je vous demande cela, c'est parce que la question est venue sur le tapis à propos des établissements et des laboratoires agréés au moment où nous étudions le projet de

[Text]

and accredited laboratories. I think it was clause 48 of Bill C-130 and I believe that is now gone. Am I correct? There was a question as to whether we are implementing the agreement before the agreement has been lived up to in terms of the requirement that implementing legislation be passed as provided for by the agreement. An interesting question was put as to whether we were doing that when we passed Bill C-141, in the context of the provisions of that bill, which are now law, having to do with registered establishments and accredited laboratories. I do not have Bill C-130 here but I do not see that provision in Bill C-2. I am guessing that it has been taken out because it is no longer required to be put into effect. My question is to what extent have we been implementing this agreement before now?

Mr. von Finckenstein: The first version of Bill C-130 which was tabled in the House of Commons had the provision amending the Agricultural Products Standards Act. Since then, a new version of the Agricultural Products Standards Act has been enacted and the provisions therein are wide enough to implement part of the provisions of Chapter 7 of the Free Trade Agreement. So partly through that new Agricultural Products Standards Act, we have given ourselves the power to implement the provisions of Chapter 7 once the working groups have reached agreement on standards, et cetera. However, we have not covered the whole issue. That is why you now have this new section 5.1 added to the Department of Agriculture Act, giving the Governor in Council powers to enact regulations for the purpose of implementing Chapter 7 or 8 of the Free Trade Agreement.

Senator Hays: Can you tell me whether that is something we did quite often or is that the only sample of implementing the agreement before the implementing legislation with which we are now dealing?

Mr. von Finckenstein: It was not implementing the agreement before the implementing legislation. It was a general enabling clause in that act which can be used for the purpose of the FTA. It can also be used for the purpose of agreements reached with the Europeans.

Senator Hays: Was your working group the origin of that in Bill C-141?

Mr. von Finckenstein: No. It came out of a totally separate track.

Senator MacEachen: I have just one question with respect to the agricultural clause. Can we be told why it was found necessary to implement Article 708 entirely by regulation and not by legislation?

Mr. von Finckenstein: It is implemented by legislation rather than regulation. You cannot have regulation without legislation. Section 708 is a "work towards" provision. There is nothing concrete to be implemented at this point in time. It sets up the framework for the two parties to sit together and establish equivalent accreditation procedures for inspection systems and inspectors. That has to be done. Once the technical experts from Agriculture Canada and the United States Department of Agriculture have worked those out, we will

[Traduction]

loi C-141 lors de la dernière législature. Je crois que cette question figurait à l'article 48 du projet de loi C-130; elle a maintenant été supprimée. Ai-je bien raison? On cherche à savoir si nous sommes déjà en train de procéder à la mise en œuvre de l'accord avant même qu'une loi en ce sens ne soit adoptée, comme le prévoit l'accord. Est-ce effectivement ce que nous avons fait lorsque nous avons adopté les dispositions du projet de loi C-141, qui traitaient des établissements et des laboratoires agréés? Je n'ai pas le projet de loi C-130 sous la main, mais je ne retrouve pas cette disposition dans le projet de loi C-2. Je suppose qu'elle a été supprimée parce qu'elle était devenue sans objet. Je voudrais savoir dans quelle mesure nous avons déjà mis en œuvre cette entente?

M. von Finckenstein: La première version du projet de loi C-130, qui a été déposée à la Chambre, renfermait une disposition modifiant la Loi sur les normes de produits agricoles du Canada. Entre-temps, une nouvelle version de cette loi a été adoptée et les dispositions assez étendues qu'elle contient vont nous permettre de mettre en œuvre une partie du Chapitre 7 de l'Accord de libre-échange. Ainsi, grâce un peu à la nouvelle loi, nous avons maintenant le pouvoir d'appliquer les dispositions du Chapitre 7 dès que les groupes de travail se seront entendus sur les normes, etc. Cependant, nous n'avons pas épousé toute la question. C'est pourquoi on a ajouté le nouvel article 5.1 à la Loi sur le ministère de l'Agriculture, pour autoriser le gouverneur en conseil à prendre des règlements pour mettre en œuvre le Chapitre 7 ou 8 de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Hays: Pouvez-vous me dire s'il y a d'autres cas semblables ou si c'est le seul exemple où l'Accord a été appliqué avant que la loi habilitante que nous étudions n'ait été votée?

M. von Finckenstein: L'Accord n'a pas été mis en œuvre avant l'adoption de la présente loi. Il s'agissait d'une disposition habilitante générale qui peut servir pour mettre en œuvre l'Accord et pour conclure aussi des ententes avec les Européens.

Le sénateur Hays: Est-ce votre groupe de travail qui a proposé d'insérer ces dispositions dans le projet de loi C-141?

Mr. von Finckenstein: Non. Cela est venu d'ailleurs.

Le sénateur MacEachen: Je n'ai qu'une question à poser concernant la disposition relative à l'agriculture. Pourquoi a-t-on décidé de mettre en œuvre l'article 708 par voie de règlement et non par voie législative?

Mr. von Finckenstein: Il a été mis en œuvre par une loi et non par règlement, car tout règlement découle d'une loi. L'article 708 est une disposition «préparatoire». Pour l'instant, il n'y a rien de précis à mettre en œuvre. Mais cette disposition institue un cadre qui permettra aux deux parties d'établir des procédures d'accréditation équivalentes concernant les inspections et les inspecteurs. Cela reste à faire. Aussitôt que les experts d'Agriculture Canada et du département de l'Agriculture des États-Unis auront mis au point ces procédures, nous allons les appliquer. Cet article n'est qu'un mécanisme de mise

[Text]

both implement it. This gives us a tool for implementing it. Until those are worked out, we cannot implement them.

Senator MacEachen: So you put in a section on regulations because you do not know what you are going to do under Article 708 yet, basically until you write it into the law?

Mr. von Finckenstein: In the FTA, we have written down the objectives to be achieved and we have set up working groups to achieve those objectives. Then both we and the Americans, in our legislation, give ourselves the power through regulation to implement these objectives once they have been achieved by the working group.

Senator MacEachen: Article 708 is rather extensive, yet is dealt with in one sentence in Part IV. All right. When I said "legislation", I meant provisions that go through Parliament rather than regulations which go through the Governor in Council.

Mr. von Finckenstein: I understand.

The Chairman: Are we ready, then, to go on to the amendments of the Bank Act? Starting at page 40, clauses 47, 48 and 49 deal with financial services, and specifically with the Bank Act.

Senator Frith: Mr. Chairman, I should like to raise some questions about this part. First, by way of setting, our concordance is D-2 where the explanation is given about these clauses.

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator Frith: It is explained that Canada has agreed to an exemption from the 25 per cent aggregate limit on non-resident ownership of Schedule A banks and to exempt U.S. bank subsidiaries from the 16 per cent ceiling. The highlight from clause 47 is the excluding of U.S. residents from the term "non-residents". So that is our reference point.

I would like to say two things. The first is that I think those of us that are not expert in banking have the feeling that, on the basis of statements made, Canadian bankers feel that access was given to competition against them which was not paralleled by opportunities for them in the United States. In other words, the gates were opened into their pasture but the gates were not opened into the U.S. banking pasture. Those concerns were expressed to the government some time ago regarding Bill C-130 and Bill C-2. I understood that these questions had been considered by the government and that the government had decided not to change the legislation accordingly. I think it might be useful, Mr. Chairman, if we had this paper which we have had a chance to read during this recess—and which I take it the witnesses are familiar with—made part of our record, because it would focus attention on the issues that I think we should raise under this subject.

Senator Stollery: I just wanted to say that I recall, I believe, Mr. McIntosh appeared before a committee and, as I recall his testimony, he castigated us for asking questions about the Free Trade Agreement. I recall it very well because I think we had a bit of an outburst at the committee. So I don't recall the

[Traduction]

en œuvre, mais il faut que les procédures soient définies avant de les appliquer.

Le sénateur MacEachen: Ainsi, vous avez inséré une disposition sur les règlements parce que vous ne savez pas ce que vous allez faire en vertu de l'article 708, en somme en attendant que cela figure dans la loi?

M. von Finckenstein: L'Accord de libre-échange énumère les objectifs à atteindre et nous avons mis sur pied des groupes de travail pour définir ces objectifs. Dans leurs lois respectives, Canadiens et Américains se donnent le pouvoir, par voie de règlement, de poursuivre ces objectifs une fois que les groupes auront terminé leur travail.

Le sénateur MacEachen: L'article 708 est assez long, et pourtant il ne fait l'objet que d'une seule phrase dans la Partie IV. Quand j'ai parlé de «dispositions législatives» je voulais parler des mesures soumises au Parlement et non des règlements qui sont pris par le gouverneur en conseil.

M. von Finckenstein: Je comprends.

Le président: Sommes-nous prêts alors à passer aux modifications à la Loi sur les banques? À partir de la page 40, ce sont les articles 47, 48 et 49 qui portent sur les services financiers, plus précisément sur la Loi sur les banques.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, j'aurais quelques questions à poser à ce sujet. D'abord, pour préciser les choses, il faut se reporter à la section D-2 du tableau de concordance pour une explication de ces articles.

M. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur Frith: On y dit que le Canada a accepté d'exempter, de la limite générale de 25 p. 100, la participation étrangère dans les banques de l'Annexe A et d'exempter les filiales de banques américaines du plafond de 16 p. 100. Le point saillant de l'article 47, c'est qu'il exclut les résidents américains de toute mention de «non-résidents». Voilà donc notre point de départ.

J'aimerais faire deux observations. D'abord, ceux parmi nous qui ne sommes pas experts dans le domaine des banques avons l'impression, en raison de certaines affirmations faites par les banquiers canadiens, que ceux-ci croient que leurs concurrents américains ont obtenu des avantages qui leur sont refusés aux États-Unis. Autrement dit, les clôtures protégeant les plates-bandes canadiennes ont été enlevées alors que les plates-bandes américaines en matière bancaire continueront d'être clôturées. Ces inquiétudes ont été exprimées au gouvernement il y a quelque temps déjà au sujet des projets de loi C-130 et C-2. Je crois savoir que le gouvernement s'est penché sur ces questions et qu'il a décidé de ne pas modifier la loi en conséquence. Monsieur le président, à mon avis il serait utile que ce document que nous avons eu l'occasion de lire pendant l'ajournement, et que les témoins semblent connaître, soit annexé au compte rendu de nos délibérations parce qu'il met en relief les questions que nous devrions, à mon avis, examiner.

Le sénateur Stollery: Je vous signale que, si ma mémoire est fidèle, M. McIntosh a comparu devant un comité et nous a fait reproche, au cours de la séance, des questions que nous posions sur l'Accord de libre-échange. Je me souviens très bien puisque cela a soulevé un tollé. Je ne me souviens pas que le président

[Text]

President of the Bankers Association being anything but very strongly in favour of this agreement.

Senator Frith: Yes. It is right that Bob McIntosh was in favour before this committee. However, yesterday, in the media, there were statements made by the Canadian Bankers Association.

Senator LeBlanc (Beauséjour): He had not read the report either.

Senator Stollery: I guess he had not read the report before he was in favour of it.

Senator Frith: I am making no comment about that. I am simply saying that that was expressed in the media yesterday, and it was on behalf of the Canadian Banker's Association as I understood it. The spokesman was a woman, but I cannot remember her name, and it was not Mr. McIntosh. Let us deal with the concerns again rather than worrying about from where.

Senator Stollery: But we had the concerns expressed before the committee, and the concern was that we were not expediting the Free Trade Agreement quickly enough. That is the evidence that this committee received.

Senator Frith: Is Senator Stollery suggesting that I drop the whole thing?

The Chairman: Senators, I think I can describe the situation to the satisfaction of everyone. As I recall, the Canadian banks, through their representative, recorded their enthusiastic zeal for the early passage—

Senator LeBlanc (Beauséjour): They certainly did.

The Chairman: —of Bill C-130; but then, in a footnote they said, "We do that notwithstanding that we are somewhat aggrieved as an interest group, but we take that stand for the greater good of the country." That was what Mr. McIntosh told us. What we are focusing on now is their footnote or their own grievance.

Senator Frith: Which I understand the government has had a chance to respond to.

The Chairman: They would be completely happy; they would agree with it, and their grievance would be cured if the government would volunteer to amend the bill today in order to take care of these small points. I think that is the situation.

Senator LeBlanc (Beauséjour): Is this for the good of the country or for the good of the banks?

Senator Frith: Remember Mr. Wilson of General Motors.

Senator Bazin: On the suggestion of Senator Frith to file this report, I am not sure what the custom is in terms of these committee hearings. Regarding the annexing of documents that are distributed, I am concerned about some of the drafting and some of the questions. It is not a working paper per se. It raises questions. I am not sure it is correct to file this untouched.

[Traduction]

de l'Association des banquiers ait exprimé autre chose qu'un appui vigoureux à cet accord.

Le sénateur Frith: Oui. Il est exact que Bob McIntosh a exprimé son appui devant ce comité. Toutefois, les médias ont rapporté hier certaines affirmations faites par l'Association des banquiers du Canada.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Il n'avait pas lu le rapport lui non plus.

Le sénateur Stollery: Cela signifie qu'il n'avait pas lu le rapport avant d'exprimer son appui.

Le sénateur Frith: Je me refuse à tout commentaire là-dessus. Je dis tout simplement que les propos rapportés dans les médias hier étaient attribués, sauf erreur de ma part, à l'Association des banquiers du Canada. Son porte-parole était une femme dont j'oublie le nom, mais ce n'était pas M. McIntosh. Parlons des inquiétudes exprimées plutôt que de leur source.

Le sénateur Stollery: Mais ces inquiétudes, à savoir que nous ne procédions pas assez rapidement à l'adoption de l'Accord de libre-échange ont été exprimées devant le comité. Voilà ce qu'on a dit au comité.

Le sénateur Frith: Le sénateur Stollery suggère-t-il que je laisse tomber?

Le président: Je crois pouvoir décrire la situation à la satisfaction de tous. Si ma mémoire est fidèle, les banquiers canadiens, par l'entremise de leur porte-parole, ont exprimé publiquement leur souhait ardent qu'on adopte, dans les plus brefs délais . . .

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Absolument.

Le président: . . . le projet de loi C-130; or, ils ont ensuite ajouté que malgré le fait qu'ils se sentaient personnellement lésés, ils prenaient cette position dans l'intérêt supérieur du pays. Voilà ce que nous a dit M. McIntosh. Pour ainsi dire, nous mettons donc l'accent sur cet ajout ou sur leurs doléances.

Le sénateur Frith: Auxquelles le gouvernement a eu l'occasion de répondre, je crois.

Le président: Ils seraient tout à fait heureux; ils donneraient leur appui à l'accord et leurs doléances pourraient être corrigées si le gouvernement prenait l'initiative de modifier aujourd'hui le projet de loi pour corriger ces petites lacunes. Voilà ce qui en est.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Est-ce dans l'intérêt du pays ou dans l'intérêt des banques?

Le sénateur Frith: Souvenez-vous de M. Wilson de la General Motors.

Le sénateur Bazin: Le sénateur Frith propose de joindre ce rapport, mais je ne suis pas certain de l'usage concernant les audiences de ce comité. Il est question d'annexer les documents qui nous ont été distribués, mais j'ai des réserves quant à la rédaction et à certaines questions. Il ne s'agit pas d'un document de travail à proprement parler. Il suscite des questions et je ne suis pas certain qu'il soit opportun de l'inclure tel quel.

[Text]

The Chairman: Senator Bazin, what paper do you have in your possession?

Senator Bazin: I thought Senator Frith was referring to Senate Committee Amendments to the Bank Act—Financial Services which was distributed to us about 15 minutes ago.

The Chairman: Yes. We know what we are talking about now.

Senator Frith: My suggestion was not that this be an approved report but simply as something to be responded to. If there is a problem, we will spend more time arguing about it and I will spend more time reading the whole thing through rather than saying look at paragraph so and so. That is all I was suggesting. How do we stand, Mr. Chairman?

The Chairman: I gather you are saying that we can—

Senator Frith: If they had it before them, it would save time if I could refer to this paragraph, and so on. However, someone who is reading the transcript will wonder what they had before them. I only want it as something they had before them, not as any approved decision by this committee.

Senator Bazin: I do not want to belabour the point.

The Chairman: I want to know what your advice is. What do we do?

Senator Bazin: I suggest we get on with asking questions, and, if it is satisfactory, to file these things as part of the proceedings in the normal course, then we will do it.

The Chairman: Then I gather we are not going to because we cannot judge that general procedure.

Senator van Roggen: Mr. Chairman, the document handed to us before the adjournment refers to a paper prepared for the committee by Barbara Kagedan, which I recall seeing. The paper was requested when I was still the Chairman of the committee, and it was a somewhat longer paper than this.

My understanding is that the government had access to that paper and has considered it; so we are not asking the witnesses questions concerning a document they have seen for the first time. It should be on the record that these problems raised by the author of this paper have been considered by the government, and they chose, for whatever reasons, not to amend the bill relative to these positions on the paper.

The Chairman: But they did amend one or more particulars.

Senator van Roggen: They did amend some minor particulars. In answer to Senator Bazin's and Senator Frith's question, the paper itself, plus this document, should be attached to the *Minutes of the Proceedings*.

[Traduction]

Le président: Sénateur Bazin, quel document avez-vous en votre possession?

Le sénateur Bazin: Je croyais que le sénateur Frith parlait des amendements du Comité sénatorial relatifs à la Loi sur les banques et aux services financiers qui nous ont été remis il y a une quinzaine de minutes.

Le président: En effet. Nous savons maintenant de quoi il est question.

Le sénateur Frith: Je ne demande pas d'avaliser ce rapport; je veux simplement qu'on le considère comme un document qui appelle une réponse. S'il y a un problème, nous en débattrons plus longuement et je passerai plus de temps à lire le document au complet au lieu de vous renvoyer à tel ou tel paragraphe. C'est tout ce que je voulais proposer. Qu'en dites-vous, monsieur le président?

Le président: Si j'ai bien compris, vous dites que nous pourrions ...

Le sénateur Frith: À supposer que tout le monde ait le document devant soi, on gagnerait du temps si je pouvais renvoyer à tel ou tel paragraphe. Toutefois, ceux qui liront la transcription de ces délibérations se demanderont ce que les participants avaient devant eux. Je veux seulement que le document soit considéré comme quelque chose qui nous a été soumis, et non pas comme une décision sanctionnée par ce comité.

Le sénateur Bazin: Je ne veux pas discutailler vainement sur ce point.

Le président: Je veux connaître votre point de vue. Que devons-nous faire?

Le sénateur Bazin: Je propose que nous posions des questions, et si vous êtes d'accord pour annexer ces documents le moment venu, nous le ferons.

Le président: J'en conclus alors que nous n'en ferons rien car nous ne pouvons pas juger de cette procédure générale.

Le sénateur van Roggen: Monsieur le président, le document qui nous a été remis avant l'adjournement fait état d'un document rédigé à l'intention du comité par Barbara Kagedan; je me souviens de l'avoir vu. Il a été commandé lorsque j'étais encore président du comité, et il était un peu plus élaboré que celui-ci.

Autant que je sache, le gouvernement a eu accès à ce document et il l'a examiné; nous n'allons donc pas poser des questions aux témoins au sujet d'un document qu'ils voient maintenant pour la première fois. Il faudrait indiquer dans le compte rendu que les problèmes soulevés par l'auteur du document ont été pris en considération par le gouvernement, lequel, pour une raison ou une autre, a décidé de ne pas modifier le projet de loi en fonction des opinions exprimées à ce sujet.

Le président: Mais certains détails y ont été modifiés.

Le sénateur van Roggen: Certains points mineurs y ont en effet été modifiés. En réponse à la question des sénateurs Bazin et Frith, le document en question ainsi que celui-ci devraient être annexés aux Procès-verbaux.

[Text]

The Chairman: If Senator Bazin is unhappy with the small paper, I suppose he will be even more unhappy with both papers.

Senator LeBlanc (Beauséjour): Let's vote on it.

Senator Hays: Let's dispose of this, Mr. Chairman.

The Chairman: In answer to your point, Senator van Roggen, the short paper, which we now have, puts an intense focus on the questions that are before the committee at this time, and we should not encumber our record with other paper.

Senator van Roggen: Your point is well taken, but I would certainly support that at least this should be part of the proceedings in order for the reader of these proceedings to understand the questions and the answers that have been put.

Senator Frith: Mr. Chairman, this document is in front of us now, and I am going to ask questions about it. At the end of that time I will make a suggestion that the document be made a part of the proceedings; and if the members of the committee say no, that it is a bad thing to have that document as part of the record, then we will make the decision then. Why don't we do it that way?

Senator Doyle: If we are going to attach it to our working papers, surely we should add something about the qualifications of the author.

Senator Frith: I am not trying to have this considered as testimony.

Senator Doyle: I understand, but questions are going to be asked on the basis of it. If I had written the report, the value of it would be zilch. Surely someone who has done this kind of an examination has qualifications that should be added so that we will know from what point she comes to the exercise.

Senator Frith: I think that is correct if I were trying to make this some document of record in the sense that I wanted to qualify her as a witness. What I will say is that I have been handed a document. This is my document and my qualifications—in fact, a lack of them are well known—and I want to ask these questions. It is a document that is before you, and we will not make it a part of anything unless we decide later on to do so.

Senator Doyle: We will call the author Madam X.

Senator LeBlanc (Beauséjour): I don't think she would appreciate that.

Senator Frith: I have a document here which was prepared by someone, and the second paragraph of the document says:

The paper argues that the Bill would give U.S. residents more than was agreed to under the terms of the FTA.

The reference is to section 47 which is the section that was put before us. I am going to read the question so it is clear to all of us:

[Traduction]

Le président: Si le sénateur Bazin est mécontent du document abrégé, je présume qu'il le sera davantage s'il s'agit des deux documents.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Je demande le vote.

Le sénateur Hays: Finissons-en, monsieur le président.

Le président: En réponse au point qu'a fait valoir le sénateur van Roggen, comme le document abrégé que nous avons actuellement entre les mains insiste beaucoup sur les questions dont le comité est saisi, nous ne devrions pas encombrer notre compte rendu d'autre documentation.

Le sénateur van Roggen: J'admet que votre remarque est pertinente, mais je crois pourtant que ce document devrait au moins faire partie des actes de procédure afin que celui qui les lira comprenne les questions et les réponses.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, nous avons maintenant ce document en main, et je désire poser des questions à son sujet. Je suggérerais ensuite que le document soit annexé aux actes de procédure. Si les membres du Comité refusent parce que, à leur avis, ce document ne devrait pas figurer au compte rendu, nous prendrons alors une décision. Pourquoi ne procéderions-nous pas ainsi?

Le sénateur Doyle: Si nous l'annexons à nos documents de travail, nous devrions alors préciser les titres de compétence de son auteur.

Le sénateur Frith: Je ne veux pas qu'on accepte ce rapport au même titre qu'un témoignage.

Le sénateur Doyle: Je comprends, mais les questions seront posées en fonction des compétences de l'auteur. Si j'avais moi-même rédigé ce rapport, il n'aurait eu aucune valeur. Les compétences de la personne qui a effectué cet examen devraient être précisées afin que nous sachions à quel point c'est une experte en la matière.

Le sénateur Frith: Ce serait exact si je tentais de faire admettre ce rapport comme document officiel ou de faire accepter l'auteur comme témoin. Tout ce que je peux dire, c'est qu'on m'a remis un document. C'est mon document et mes compétences—ou plutôt une absence reconnue de celles-ci—and je désire poser ces questions. Vous avez ce document devant vous, et nous ne l'annexerons à rien d'autre à moins que nous en décidions autrement plus tard.

Le sénateur Doyle: Nous appellerons donc l'auteur madame X.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Je ne crois pas qu'elle en serait très heureuse.

Le sénateur Frith: J'ai devant moi un document. On peut lire, au second paragraphe:

D'après ce document, le projet de loi serait plus généreux que l'Accord de libre-échange à l'endroit des résidents américains.

On fait ici référence à l'article 47 dont nous discutons actuellement. Je vais maintenant vous lire une des questions qui apparaissent dans ce document, afin qu'elle soit claire pour tous:

[Text]

Why does Bill C-2 go further than required by the Agreement and exempt U.S. residents from the 10 per cent limitation on Schedule II banks?

Mr. Nymark: Mr. Chairman, perhaps I might introduce Mr. Ray LaBrosse of the Department of Finance, formerly a member of the Trade Negotiations Office and part of the team that negotiated the financial services section of the agreement. He is here today to help out with the response to those questions.

Mr. John Raymond LaBrosse, Chief, Industry Relations, Financial Institutions and Markets Division, Department of Finance: Mr. Chairman, with respect to the first question, Bill C-2 does not go further than what is required by the Free Trade Agreement. This bill exempts U.S. residents from the 25 per cent non-resident restriction on all banks. This is in conformity with Article 1703 of the Free Trade Agreement.

As the senator may be aware, what is referred to here as Schedule B banks can be banks closely held either by Canadians or by non-residents, which would include U.S. residents. Had we left the 25 per cent restriction on domestic Schedule B banks, we would have had a lack of symmetry in the Bank Act with respect to the treatment of U.S. residents. For the senator's information, there is only one Schedule B bank that is Canadian controlled.

Senator Frith: That is the Laurentian Bank, is it not?

Mr. LaBrosse: Yes. Had we not amended the act in this way, we would have had a 25 per cent non-resident withholding restriction on that bank but on no other type of bank. We are required to do this for purposes of symmetry and in order to be in compliance with the act.

Senator Frith: Mr. Chairman, I was about to move on to the definition of the U.S. resident and resident qualifications. Before I do so, if any other senator would like to ask questions on this matter, perhaps he could now do so.

Moving on, then, to the next section of this working paper, I see that it deals with the requirements under our legislation for residence in the United States. The 183 days that is referred to is related to the resident requirements for purposes of payment of income tax, is it not?

Mr. LaBrosse: That is correct.

Senator Frith: The question in this document, which is directed through the Chairman to you, Mr. LaBrosse, is:

Do the drafters of the legislation see this as a problem area whereby persons other than U.S. nationals (that is persons from third countries) could, under the definition of a U.S. national in the Act, benefit from the exemptions?

[Traduction]

Pourquoi le projet de loi C-2 va-t-il au-delà des exigences de l'Accord en dispensant les résidents américains de la limite de 10 p. 100 concernant les banques de l'Annexe II?

M. Nymark: Monsieur le président, j'aimerais vous présenter M. Ray LaBrosse, du ministère des Finances. Il travaillait auparavant au Bureau des négociations commerciales et a fait partie de l'équipe qui a négocié la partie de l'Accord qui traite des services financiers. Il a accepté de venir aujourd'hui pour nous aider à répondre à ces questions.

M. John Raymond LaBrosse, chef, Relations industrielles, Division des institutions et des marchés financiers, ministère des Finances: Monsieur le président, en ce qui concerne la première question, le projet de loi C-2 ne va pas au-delà des exigences de l'Accord de libre-échange. Aux termes du projet de loi, les résidents américains ne sont pas soumis à la restriction qui limite à 25 p. 100 la propriété des non-résidents dans toutes les banques. Cette disposition est conforme à l'article 1703 de l'Accord de libre-échange.

Comme le sénateur s'en doute peut-être, les banques de l'Annexe B dont il est question ici peuvent être sous le contrôle de Canadiens ou de non-résidents, ce qui inclut évidemment les résidents américains. Si nous avions continué d'imposer la limite de 25 p. 100 à l'égard des banques canadiennes de l'Annexe B, nous aurions créé un déséquilibre avec la Loi sur les banques en accordant un traitement plus généreux aux résidents américains. À titre d'information pour le sénateur, une seule banque de l'Annexe B est sous contrôle canadien.

Le sénateur Frith: Il s'agit de la Banque Laurentienne. n'est-ce pas?

M. LaBrosse: Oui. Si nous n'avions pas modifié la loi de cette façon, cette banque aurait été la seule à être assujettie à cette restriction. Nous devons le faire pour assurer une certaine symétrie et pour nous conformer à la Loi.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, j'allais passer à la définition des conditions requises des résidents américains et des résidents en général. Mais, si un autre sénateur veut poser des questions sur ce sujet, il peut le faire dès maintenant.

Bon, eh bien la section suivante de ce document de travail traite des exigences prévues dans notre loi en ce qui concerne la résidence aux États-Unis. Les 183 jours dont il est question constituent la période de résidence aux fins du paiement d'impôt sur le revenu, n'est-ce pas?

M. LaBrosse: C'est exact.

Le sénateur Frith: La question qui est soulevée dans ce document, et qui vous est posée par l'entremise du président est celle-ci:

Les rédacteurs du projet de loi conviennent-ils du problème posé par la possibilité que des personnes autres que des nationaux des États-Unis (c'est-à-dire des personnes d'un pays tiers) puissent bénéficier des exemptions grâce à la définition du national des États-Unis qui figure dans la loi?

[Text]

In other words, could someone from Saudi Arabia, for instance, qualify because of the way in which that residency requirement is phrased?

Mr. LaBrosse: It is our view, Mr. Chairman, that such a person would not qualify. I would like to add that the report on which this paper is based was prepared using Bill C-130. Since we have had the time to review the drafting of Bill C-130, we have taken note of a concern that was raised by the author in the legal analysis of C-130 and have subsequently modified the definitions of non-residents to be clearer in Bill C-2. These amendments define more clearly the sections of the act to which U.S. residents will not be subject in terms of the non-resident restriction on the holding of shares.

Senators may notice that under Bill C-130 we were to amend sections 110 to 113 inclusive of the Bank Act. Under Bill C-2, we amend specific subsections of those sections in order to remove any ambiguity that might have existed in the previous legislation.

Senator van Roggen: Could the witness walk us through the old and the new wording that relate to this problem?

Mr. LaBrosse: Sections 110 to 113 of the Bank Act were amended in Bill C-130. In Bill C-2, we are now amending subsection 110(1), subsection 111(1), subsections 112(4) and (5) and subsection 113(4). In other words, we are dealing quite precisely with the sections of the act to which U.S. residents would not be subject for the purposes of implementing the commitment on the 25 per cent ownership restriction.

Senator Frith: The answer that you have just given to Senator van Roggen was the same as that which you gave earlier to me. Is this the way in which you tightened up the matter of non-U.S. residents qualifying throughout the residency provisions? Can you point out how you did that?

Mr. von Finckenstein: No, senator. My colleague was dealing with another criticism made by Mrs. Kagedan about our legislation. As far as your specific question is concerned, the Free Trade Agreement specifically allows us to establish rules. You will notice that section 109.1 of the Bank Act talks about an individual who is ordinarily resident in the United States. The person who makes that determination, of course, is the Canadian regulator, the Inspector General of Banks.

Senator Frith: Why did you say "of course"?

Mr. von Finckenstein: He is charged by the Bank Act to do that. I am sorry, senator, that was an unnecessary editorial comment. It is the duty of the Inspector General of Banks to make that determination. He would not allow somebody in a situation as you suggest, who was merely 183 days resident in the United States, to avail himself of these provisions. If a technical problem with this should arise, the agreement allows us to take the necessary steps, either legislative or regulatory, to deal with it. This has never been a problem in the past and the regulators do not anticipate that it will present one in the

[Traduction]

Autrement dit, un ressortissant d'Arabie Saoudite, par exemple, pourrait-il y avoir droit, en raison de la façon dont est formulée cette exigence de résidence?

Mr. LaBrosse: Nous estimons, monsieur le président, qu'une telle personne n'y aurait pas droit. Je tiens à préciser que le rapport sur lequel ce document se fonde a été préparé en regard du projet de loi C-130. Comme nous avons eu suffisamment de temps pour réviser le libellé du projet de loi C-130, nous avons pu prendre en considération le point qui avait été soulevé par l'auteur de l'analyse juridique de ce projet de loi et avons pu subséquemment modifier les définitions de non-résident pour qu'elles soient plus claires dans le projet de loi C-2. Ces modifications définissent plus nettement les articles de la loi auxquels les résidents américains ne seront pas assujettis et, en particulier, quant à la restriction qui touchait les non-résidents pour ce qui est de la détention d'actions.

Je signale aux sénateurs qu'en vertu du projet de loi C-130, nous devions modifier les articles 110 à 113 inclusivement de la Loi sur les banques. Par le projet de loi C-2, nous modifions des paragraphes de ces articles de façon à enlever toute ambiguïté qui aurait pu exister dans la loi précédente.

Le sénateur van Roggen: Le témoin pourrait-il nous entretenir de l'ancien libellé et du nouveau sur ce plan?

Mr. LaBrosse: Les articles 110 à 113 de la Loi sur les banques ont été modifiés par le projet de loi C-130. Le projet de loi C-2 vient modifier les paragraphes 110(1), 111(1), 112(4) et (5) et 113(4). Vous pouvez constater que nous traitons précisément des articles de la loi auxquels les résidents américains ne seraient pas assujettis lorsqu'il s'agira de mettre en application la restriction visant la possession de 25 p. 100 des parts.

Le sénateur Frith: Vous venez de donner au sénateur van Roggen la même réponse que vous m'aviez déjà faite. Est-ce ainsi que vous avez réglé la question des droits des non-résidents américains dans toutes ces dispositions concernant la résidence? Pouvez-vous nous dire comment vous vous y êtes pris?

Mr. von Finckenstein: Non, sénateur ce n'est pas ainsi. Mon collègue s'est attaqué à une autre critique proférée par M^{me} Kagedan au sujet de notre loi. Pour répondre à votre question, je vous dirai que l'Accord de libre-échange nous permet précisément d'établir des règles. Vous observerez que l'article 109.1 de la Loi sur les banques vise un individu qui réside habituellement aux États-Unis. La personne autorisée à faire ce jugement est bien sûr celle qui s'occupe de la réglementation au Canada, en l'occurrence l'Inspecteur général des banques.

Le sénateur Frith: Pourquoi avez-vous dit «bien sûr»?

Mr. von Finckenstein: C'est parce qu'il est chargé de cette tâche par la Loi sur les banques. Je vous prie d'excuser sénateur, ce commentaire superflu. Il incombe évidemment à l'Inspecteur général des banques de faire ce jugement. Dans votre exemple, il ne permettrait à personne qui aurait seulement 183 jours de résidence aux États-Unis de se prévaloir de ces dispositions. S'il surgissait un problème technique dans l'application de cette disposition, l'accord nous permettrait de prendre les mesures nécessaires, que ce soit une loi ou un règlement, pour remédier à la situation. Cela n'a jamais fait problème dans le

[Text]

future. After all, they are the ones who make the determination of who is ordinarily resident in the U.S.

Senator Frith: Let us proceed, then, to the question regarding a bank subsidiary controlled by a U.S. corporation. The question in this document reads:

Do officials consider there is a possibility that a bank subsidiary controlled by a U.S. corporation which is in fact controlled by a national of a third country could benefit from the exemption set out in the Agreement?

It seemed to me that this applies the previous question to the corporate rather than the individual situation.

Mr. LaBrosse: That is correct.

Mr. von Finckenstein: Yes, and the same answer can be applied.

Senator Frith: The Inspector General of Banks would have the control in this regard?

Mr. von Finckenstein: Exactly. He is the one who makes the decision.

Senator Frith: You do understand that these questions are not meant to be argumentative? They are merely for purposes of eliciting information.

Mr. von Finckenstein: Absolutely.

Senator Frith: On the matter of a bank's control by U.S. residents, the document presents this question:

Is it the intent of the Bill to allow any Canadian Schedule II bank controlled by U.S. residents to branch without restriction while other Canadian Schedule II banks cannot do so?

For the record, what we are talking about here when we talk about branches is the long-standing tradition of a requirement for approval with respect to the establishment of branches throughout the country. The question is: Does this agreement permit branching that would not otherwise be permitted?

Mr. LaBrosse: The agreement specifically provides that U.S.-controlled institutions that want to branch throughout Canada do not have to seek ministerial approval for additional branches beyond what is provided in the act. That is the intent of the provision.

Senator Frith: It will have that effect and its intent is to have that effect, then?

Mr. LaBrosse: Yes.

Senator Frith: By way of prefacing the next question, I will read from the bottom of page 2 of this document:

Moreover, Mr. McIntosh made the point that Section 51 of Bill C-130 (now Section 48 of Bill C-2 unchanged) should be amended to ensure that U.S. banks are not treated more favourably in respect to branching than Canadian banks. Specifically he suggested that the words

[Traduction]

passé et ceux qui assureront la réglementation ne prévoient pas que ce le soit dans l'avenir. Après tout, ce sont eux qui décident qui est ordinairement résident des États-Unis.

Le sénateur Frith: Passons donc à la question qui concerne les filiales bancaires contrôlées par des sociétés américaines. La question suivante apparaît dans le document:

Peut-on envisager la possibilité qu'une filiale de banque américaine contrôlée par un ressortissant d'un pays tiers puisse bénéficier de l'exemption énoncée dans l'Accord?

Il me semble que cette question correspond à la question précédente, à l'exception près qu'elle vise les sociétés plutôt que les particuliers.

Mr. LaBrosse: C'est exact.

Mr. von Finckenstein: Oui, et la réponse est également la même.

Le sénateur Frith: Le contrôle serait-il alors exercé par l'Inspecteur général des banques?

Mr. von Finckenstein: Oui. C'est à lui qu'il incombe de prendre ce genre de décisions.

Le sénateur Frith: Vous vous êtes sûrement rendus compte que ces questions ne visent pas à provoquer une controverse mais plutôt à obtenir des renseignements.

Mr. von Finckenstein: Tout à fait.

Le sénateur Frith: En ce qui concerne le contrôle d'une banque par des résidents américains, la question suivante apparaît dans le document:

Le projet de loi a-t-il notamment pour objet de permettre sans restrictions à une banque canadienne de l'Annexe II contrôlée par des résidents américains d'établir des succursales, alors que les autres banques canadiennes de l'Annexe II ne peuvent pas le faire?

Aux fins du compte rendu, ce dont nous voulons parler lorsque nous faisons allusion aux succursales, c'est que les nouvelles succursales créées partout au pays ont toujours dû être approuvées avant de voir le jour. La question est donc: Cet accord permet-il à certaines banques d'établir de nouvelles succursales qu'elles ne pouvaient le faire auparavant?

Mr. LaBrosse: L'Accord prévoit expressément que les institutions sous contrôle américain qui désirent ouvrir d'autres succursales au Canada n'ont pas à obtenir l'approbation du ministre pour le faire. C'est là le but de cette disposition.

Le sénateur Frith: Cette disposition aura donc de telles répercussions et c'est là son but?

Mr. LaBrosse: Oui.

Le sénateur Frith: En guise d'introduction à la prochaine question, je citerai un extrait qui figure au bas de la page 2 du document:

En outre, M. McIntosh a signalé qu'il fallait modifier l'article 51 du projet de loi C-130 (devenu sans modification l'article 48 du projet de loi C-2) de telle sorte que les banques américaines ne soient pas privilégiées par rapport aux banques canadiennes en matière d'établissement de

[Text]

by a resident or be inserted in Clause 48 of Bill C-2 pursuant to its amendment of Section 173(2.1)...

And that section is set out. The question is phrased in this document as follows:

Why, since this discrepancy was pointed out in Bill C-130, was the wording of this section not changed in Bill C-2 to allay the concerns of Canadian bankers? In any case, when the provisions in respect to banks are clearly more favourable to the U.S. banks—at least until the United States amends the Glass-Steagall Act—why does the Canadian legislation give the United States banks more than is required by the Agreement itself?

Because this deals with the question of branching, is there anything you want to add to what you have said? Also, would you deal with the second part of the question?

Mr. LaBrosse: The answer to this question relates to the answers that were given previously to the committee. The approach in Bill C-130 and in Bill C-2 is to implement what is required by the Free Trade Agreement. The Canadian Bankers' Association has pointed out and is now asking that we extend a treatment that will be accorded to U.S.-controlled banks and to Canadian-controlled Schedule B banks. That is not a requirement of this agreement. We chose to implement only what was required by the terms of the Free Trade Agreement.

Senator Frith: I understood that they thought you were going further. I thought the thrust of part of this document was that you gave more than you had to under the agreement. Is that not so?

Mr. LaBrosse: No, Mr. Chairman. It is specifically provided in Article 1703, paragraph 2(c), where it says:

(c) exempt such subsidiaries from the requirement to obtain approval of the Minister of Finance prior to opening additional branches within Canada;

It is specifically provided in the agreement. What we are doing is implementing it.

The Canadian Bankers' Association is pointing out that Canadian-controlled Schedule B banks are under this requirement, and they would like Canadian Schedule B banks to have the same benefit that we are providing to U.S.-controlled banks.

The Chairman: You are saying, then, that the agreement opened up the prospect for U.S. banks to have a benefit or an opportunity which is not available to Canadian Schedule B banks; is that correct?

Mr. LaBrosse: In legal terms, yes, Mr. Chairman. However, in practical terms the minister routinely approves requests for opening of additional branches, no matter who the request comes from. It does not matter if the request comes from a Canadian-controlled or a U.S.-controlled or another foreign-controlled Schedule B bank. By law it is a requirement that the minister grant approval.

[Traduction]

succursales. Plus précisément, il a proposé que l'on ajoute les mots *par un résident ou à l'article 48 du projet de loi C-2, qui modifie l'article 173(2.1) de la Loi...*

Et ce paragraphe a été modifié. La question qui figure dans ce document est la suivante:

Dans la mesure où ce problème a été signalé à propos du projet de loi C-130, pourquoi n'a-t-on pas modifié le libellé de cette disposition dans le projet de loi C-2, de manière à répondre aux doléances des banquiers canadiens? En tout état de cause, comme les dispositions concernant les banques sont manifestement plus favorables aux banques américaines—du moins jusqu'à ce que les États-Unis modifient le Glass-Steagall Act—pourquoi la législation canadienne accorde-t-elle aux banques américaines davantage que ne l'exige l'Accord?

Comme cela a trait à l'ouverture de succursales, voulez-vous ajouter quelque chose? Parler de l'autre volet de la question?

M. LaBrosse: La réponse à cette question a trait aux réponses déjà données au Comité. L'objet des projets de la loi C-130 et C-2 est de mettre en œuvre l'Accord de libre-échange. L'Association des banquiers canadiens demande que nous élargissions un traitement qui sera accordé aux banques détenues par des intérêts américains et aux banques de l'Annexe B qui sont détenues par des intérêts canadiens. Cela n'est pas une exigence de l'Accord. Nous avons décidé de nous en tenir aux exigences de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Frith: Il me semblait qu'ils pensaient que nous ferions plus. Il me semblait que, aux termes de ce document, vous donniez davantage que vous ne deviez le faire aux termes de l'Accord, n'est-ce pas?

M. LaBrosse: Non, monsieur le président. On dispose expressément à l'alinéa 1703 2(c) que le Canada:

c) exemptera ces filiales de l'obligation d'obtenir l'approbation du ministre des Finances avant de pouvoir ouvrir d'autres succursales au Canada;

C'est expressément énoncé dans l'Accord. Nous ne faisons que l'appliquer.

L'Association des banquiers Canadiens souligne que les banques de l'Annexe B qui sont détenues par des intérêts canadiens sont assujetties à cette exigence, et elle souhaite les voir bénéficier des mêmes avantages que ceux que nous accordons à des banques détenues par des intérêts américains.

Le président: Vous dites donc que l'Accord a permis à des banques américaines de bénéficier d'un avantage dont sont privées les banques canadiennes figurant à l'Annexe B, n'est-ce pas?

M. LaBrosse: Sur le plan juridique, oui, monsieur le président. Cependant, dans la pratique, le ministre approuve également les demandes visant l'ouverture de nouvelles succursales, quel qu'en soit l'auteur. Peu importe que la demande provienne d'une banque détenue par des intérêts canadiens, d'une banque détenue par des intérêts américains ou d'une banque détenue par d'autres intérêts étrangers. La loi dispose que le ministre donne son autorisation.

[Text]

The Chairman: So you think that the bankers are making a protest where, in the real world, there is no ground for one?

Mr. LaBrosse: Mr. Chairman, the Canadian Bankers' Association has written to us, as has the Laurentian Bank, which is the only bank affected by this. The minister has responded that he is prepared to review this particular aspect in the context of domestic market reforms, where it would more appropriately be done, rather than through the Free Trade Agreement.

Mr. von Finckenstein: As I said at the outset of my testimony, we have put in the agreement only what is necessary for the Free Trade Agreement, specifically because it would be improper to include something that is not required for the Free Trade Agreement. This suggested amendment, inserting the words "by a resident or," would be making an amendment not required by the Free Trade Agreement or to benefit Canadian domestic banks. It would be an improper use of this legislation.

Senator Frith: So we have your answer to the contention that more has been given than was necessary by the agreement.

Mr. LaBrosse: I would not agree with that statement.

Senator Frith: We can make those comparisons, Mr. Chairman.

The last issue raised regards the Glass-Steagall Act. Was it anticipated during the negotiations that the U.S. legislation would be amended in the next few years to make mutual the privileges accorded to the U.S. financial institutions under the FTA and Bill C-2?

Mr. LaBrosse: During the negotiations we were hopeful that progress would be made on the U.S. Glass-Steagall Act, and that is why we embodied a provision of that regard in the Free Trade Agreement. Revision of the Glass-Steagall Act can come in a number of forms. One would obviously be through a legislative repeal or amendments to the act, which is certainly possible. Revisions or changes to the Glass-Steagall Act can also come through administrative orders granted by regulators in the United States.

While the proposed changes to the Glass-Steagall Act died in the last Congress, we are hopeful that new initiatives will be taken in the new Congress and/or that the regulators will see fit to expand the securities activities of bank-linked securities firms in the United States, which, of course, would be granted through a provision of the Free Trade Agreement.

Senator Frith: Do you believe that there is an understanding that we anticipate and hope for such changes? Is there any connection between that and the privileges that we have given and the possibility of withdrawing the privileges we have given if they are not paralleled?

Mr. LaBrosse: I do not believe there is a connection between the two. In Canada, regulatory reform was clearly spelled out in the policy paper which was tabled in December 1986, where

[Traduction]

Le président: Estimez-vous que les banquiers contestent quand en réalité ils n'ont aucun motif de le faire?

M. LaBrosse: Monsieur le président, l'Association des banquiers canadiens nous a écrit à ce sujet, comme l'ont fait les responsables de la Laurentian Bank, qui est la seule banque touchée. Le ministre a répondu qu'il est disposé à examiner cette question eu égard aux réformes du marché national, là où il conviendrait de le faire, plutôt que de recourir à l'Accord de libre-échange.

M. von Finckenstein: Comme je l'ai dit au début de mon témoignage, nous n'avons inclus dans l'Accord que ce qui était nécessaire, pour la bonne raison qu'il ne conviendrait pas d'y inclure quelque chose qui ne serait pas nécessaire. Si l'on adoptait cet amendement, qui consiste à ajouter l'expression «par un résident, ou», on apporterait un amendement que ne nécessite pas l'Accord de libre-échange et qui ne profiterait pas aux banques canadiennes. Ce serait mal utiliser ce texte de loi.

Le sénateur Frith: Voilà donc la réponse à l'argument selon lequel on a, par l'Accord, cédé plus qu'il ne fallait.

M. LaBrosse: Je ne suis pas d'accord.

Le sénateur Frith: Nous pouvons faire des comparaisons, monsieur le président.

Le dernier point concerne la loi dite Glass-Steagall. Pendant les négociations, a-t-on prévu que la loi américaine serait modifiée au cours des années qui viennent de manière à assurer la réciprocité des priviléges accordés aux institutions financières américaines aux termes de l'Accord de libre-échange et du projet de loi C-2?

M. LaBrosse: Au cours des négociations, nous comptions bien qu'on réaliseraient des progrès en ce qui concerne la loi américaine dite Glass-Steagall. C'est pourquoi nous avons inclus une disposition à cet égard dans l'Accord de libre-échange. La réforme de la Loi Glass-Steagall pourrait prendre plusieurs formes. Elle pourrait notamment être opérée grâce à la modification ou à l'abrogation de cette loi par un acte législatif. Par ailleurs, les organismes de réglementation américains pourraient aussi y apporter des changements ou des révisions au moyen de règlements administratifs.

Bien que les changements proposés à la Loi Glass-Steagall n'aient pas été adoptés par le dernier Congrès, nous espérons que le nouveau Congrès prendra de nouvelles initiatives ou que les organismes de réglementation jugeront bon d'autoriser les maisons de courtage en valeurs mobilières américains ayant des liens avec un établissement bancaire à élargir la gamme de leurs activités dans ce secteur, autorisation qui serait accordée sous le régime d'une disposition de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Frith: Leur avons-nous bien fait comprendre que nous espérons, voire que nous prévoyons, de tels changements? Existe-t-il un lien entre cela et, d'autre part, les priviléges que nous avons concédés et la possibilité que nous retirerions ces priviléges si nous n'obtenons pas de concessions en retour?

M. LaBrosse: Je ne crois pas qu'il existe de lien entre les deux. Au Canada, les éléments de la réforme de la réglementation ont été détaillés dans l'énoncé de politique déposé en

[Text]

we set about to reform some of our financial institution legislation. We did not do it on a conditional basis, nor does the Free Trade Agreement provide any conditionality.

Senator Frith: Mr. Chairman, that is the use I wanted to make of that document. I believe it would be useful for persons reading the transcript to know what it was I was talking about. If there is still objection to it, we should move on. I renew my request strictly from that point of view, namely, that someone reading the transcript will know what document is being referred to.

Senator Bosa: Agreed.

Senator Bazin: Senator Frith has asked questions and there have been answers. We still do not know the author of this document. However, it is agreed that we attach it to the proceedings.

The Chairman: We will now go on to clauses 50 and 51, which relate to broadcasting.

Senator Frith: Mr. Chairman, I have some questions here. I should like to say that I am not going through my questions alphabetically. It is just a coincidence that the broadcasting portion follows banking.

Again, to set the stage, we are looking at Tab D-3. The background here, as I understand it, is the legislation that Canada passed some years ago with regard to border broadcasting and signals that came into Canada—principally from U.S. stations into the maritimes. The principal ones are the Burlington station for Quebec, the three Buffalo stations for Toronto, the North Dakota station for Winnipeg and the Bellingham, Washington station for Vancouver. As a result of those signals coming in—and, of course, commercials being sold—there were three main thrusts. One was the question of deductibility for advertising purposes. If a Canadian advertised on one of these border stations he could not deduct that as an expense.

The other two dealt with the deletion of commercials and replacement by other commercials, and the deletion and the replacement by non-commercial public messages. The third one dealt with simultaneous broadcasting, which meant that they took the whole program and simultaneously broadcast it in certain Canadian commercials instead of the U.S. commercials.

Am I right that that is what we are after in these sections, namely, that we make some agreement? I want to refer to the FTA commitment contained in Article 2006, which states:

...that deletion of commercial messages from U.S. signals can no longer be made a condition of a cable television licence.

[Traduction]

décembre 1986. C'est à ce moment-là que nous avons entrepris de réformer notre législation régissant les institutions financières. Cette réforme n'a pas été engagée sous réserve du respect de certaines conditions et l'Accord de libre-échange n'est pas, lui non plus, assorti de conditions à cet égard.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, voilà comment je voulais me servir de ce document. À mon avis, il serait utile que les personnes qui lisent le compte rendu des délibérations sachent de quoi je parlais. Si certains continuent de s'y opposer, nous devrions passer à autre chose. Je renouvelle ma requête strictement pour cette raison, pour que les lecteurs du compte rendu puissent savoir de quel document il s'agit.

Le sénateur Bosa: D'accord.

Le sénateur Bazin: Le sénateur Frith a posé des questions auxquelles il a obtenu des réponses. Nous ne connaissons toujours pas l'identité de l'auteur de ce document. Toutefois, il est convenu de le joindre au compte rendu des délibérations.

Le président: Nous passons maintenant aux articles 50 et 51 qui portent sur la radiodiffusion.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, j'aimerais poser des questions à ce sujet. Je tiens à signaler que je ne pose pas mes questions en fonction de l'ordre alphabétique des sujets. C'est par pure coïncidence que la radiodiffusion suit les activités bancaires.

Pour que nous sachions tous de quoi nous parlons, nous en sommes à l'onglet D-3. Si j'ai bien compris, il est question ici d'une loi que le Canada a adoptée il y a quelques années pour réglementer la radiodiffusion et la transmission de signaux vers le Canada dans la région frontalière—notamment par des stations américaines captées dans les Maritimes. Les principales sont la station de Burlington pour ce qui est du Québec, les trois stations de Buffalo pour la région de Toronto, la station du Dakota du Nord pour la région de Winnipeg et la station Bellingham de l'État de Washington pour la région de Vancouver. La transmission de ces signaux vers le Canada, qui s'accompagnait bien sûr de la vente de publicité, avait trois grandes conséquences. D'abord, cela soulevait la question de la déductibilité des dépenses de publicité. Si une entreprise canadienne plaçait des messages publicitaires auprès de l'une de ces stations frontalières, elle ne pouvait pas réclamer de déduction pour ses dépenses de publicité.

Les deux autres conséquences ont été d'abord la suppression des messages publicitaires et leur remplacement par d'autres publicités, ainsi que la substitution de messages non commerciaux d'intérêt public, et ensuite, dans le cas de la radiodiffusion simultanée, la retransmission simultanée de l'émission intégrale entrecoupée de messages publicitaires canadiens plutôt qu'américains.

Ai-je raison de penser que ces articles visent notamment à arriver à une entente à cet égard? J'aimerais me reporter au passage relatif à l'article 2006 de l'Accord de libre-échange, qui dit:

...que la suppression des messages publicitaires des signaux américains ne pourra plus dorénavant être exigée comme condition de l'obtention d'une licence de câblodistribution.

[Text]

This deletion and substitution is only possible on the basis of cable, because you cannot do it out of the air. You interrupt the signal, and when it comes in from the head end of the cable you then have an opportunity to make the changes that you want.

I am now reading from the concordance under the heading "FTA Commitment." It states:

Article 2006 of the Free Trade Agreement provides that deletion of commercial messages from U.S. signals can no longer be made a condition of a cable television licence.

If I am correct in my reading of this, the device that the government has used to fulfil its commitment is to give the government, one of the parties to the FTA, the power in the legislation to tell the CRTC what it can and cannot do about this whole subject of deletion and replacement. Is that right?

Mr. Nymark: Mr. Chairman, I wish to introduce Mr. Michel Hétu, from the Department of Communications, who assisted us throughout the negotiations on this matter and can respond to these questions.

M. Michel Hétu, avocat général, ministère des Communications: Monsieur le président, si vous le permettez je vais répondre en français. Pour bien comprendre les dispositions relatives à la Loi sur la radiodiffusion, il faut comprendre qu'elles sont associées à l'engagement de mettre sur pied au Canada un régime de compensation pour la retransmission des signaux de télévision et de radio en vertu de la Loi sur les droits d'auteur.

Le régime qui est proposé en est un de licence obligatoire en vertu duquel un câblodistributeur peut distribuer des signaux éloignés de provenance canadienne ou américaine. En compensation, il doit offrir un montant d'argent fixé par la Commission du droit d'auteur.

L'un des éléments fondamentaux d'un régime de droits d'auteur relatif à la transmission de signaux (surtout lorsqu'il est sujet à une licence obligatoire) est d'exiger que la retransmission se fasse de façon simultanée et que le câblodistributeur ne modifie pas le signal qu'il retransmet.

Le sénateur Frith: Ceci constitue exactement la base de notre objection en ce qui concerne les radiodiffuseurs.

M. Hétu: Le projet de loi sur les droits d'auteur, comme on le verra un peu plus loin, impose ces deux conditions de base au câblodistributeur pour qu'il bénéficie de la licence obligatoire. Il doit retransmettre simultanément le signal éloigné qu'il reçoit. Il doit en plus ne pas le modifier à moins qu'il soit requis de le faire par l'organisme de réglementation, le CRTC.

Il sera requis de le faire en vertu de l'une ou l'autre de ces politiques existantes au CRTC qui sont décrites dans l'accord, à savoir l'article 2006, paragraphe 3 qui était en vigueur au 4 octobre 1987.

Ces politiques qui étaient en vigueur le 4 octobre 1987 sont maintenues en vertu de l'accord. Le but de l'amendement à la Loi sur la radiodiffusion est de mettre en vigueur la mesure

[Traduction]

Cette suppression et cette substitution ne peuvent être opérées que dans le cas de la câblodistribution puisque cela est impossible pour les signaux de radiodiffusion transmis autrement. Les câblodistributeurs peuvent interrompre la retransmission du signal dès qu'il est capté au point d'arrivée et y apporter alors les changements qu'ils veulent.

Je vous lis maintenant un extrait du tableau de concordance sous la rubrique «Engagement aux termes de l'Accord de libre-échange». Je cite:

(Traduction) L'article 2006 de l'Accord de libre-échange stipule que la suppression des messages publicitaires des signaux américains ne pourra plus être exigée comme condition d'obtention d'une licence de câblodistribution.

Si mon interprétation de ce texte est juste, le gouvernement s'est acquitté de cet engagement en se donnant, dans une loi, le pouvoir—à titre de partie à l'Accord—de dire au CRTC ce qu'il peut et ne peut pas faire en ce qui a trait aux suppressions et substitutions en question. Est-ce exact?

M. Nymark: Monsieur le président, permettez-moi de vous présenter M. Michel Hétu du ministère des Communications: il nous a conseillé sur ces questions pendant toute la durée des négociations et il est donc en mesure de répondre à vos questions.

Mr. Michel Hétu, General Counsel, Department of Communications: Mr. Chairman, to understand the provisions respecting the Broadcasting Act, one has to understand that they stem from the commitment to establish in Canada a remuneration system for the retransmission of television and radio signals, pursuant to the Copyright Act.

Under the proposed compulsory licensing system, a cable company would be able to distribute distant signals originating in Canada or the U.S. In return, the company would be required to pay remuneration, the amount of which would be determined by the Copyright Board.

A copyright system for signal transmission, particularly in the case of compulsory licensing, would have several basic requirements: the transmission would have to be simultaneous and the cable company would not be allowed to alter the signal it was retransmitting.

Senator Frith: That's precisely the basis of our objection, as far as broadcasters are concerned.

Mr. Hétu: The copyright bill, as we will see later, imposes these two basic conditions for obtaining a compulsory licence on the cable company. It must retransmit simultaneously the distant signal it receives. Furthermore, it must not alter this signal, unless required to do so by the regulatory agency, in this instance, the CRTC.

It may be required to alter this signal in accordance with existing CRTC policies which are described in the Agreement, specifically in paragraph 3 of Article 2006, which was in effect on October 4, 1987.

The measures that were in effect on October 4, 1987 will be maintained under the Agreement. The purpose of the amendment to the Broadcasting Act is to implement the measure

[Text]

décrise au paragraphe 3-A-6. Cette mesure assure le ministère de cette pratique par les câblodistributeurs. Il n'y a que deux entreprises de câblodistribution de Calgary au Canada qui pratiquaient cette suppression des commerciaux depuis que la politique avait été mise sur pied dans les années 1970. Alors l'accord maintient cette pratique pour ces deux câblodistributeurs.

Dans l'avenir et pour les autres câblodistributeurs au Canada, ils ne pourront pas modifier le signal qu'ils reçoivent. Autrement, ils perdront le bénéfice de la licence obligatoire. Donc il a fallu s'assurer que l'organisme de réglementation ne vienne pas faire perdre le bénéfice de la licence obligatoire des câblodistributeurs en imposant des conditions qui entraîneraient une modification d'un signal qui ne doit pas être fait vraiment en vertu des principes du droit d'auteur. Vous utilisez la propriété d'autrui, le programme que vous recevez. Vous ne négociez pas du tout les droits. Vous retransmettez mais en payant une redevance qui a été fixée par un tribunal. Alors on a protégé les mesures existantes et on prévoit que pour les mesures futures, le CRTC pourra en adopter pourvu qu'elles aient pour but de protéger les intérêts des titulaires de droits dans la programmation.

Le sénateur Frith: En guise d'information, depuis le fameux projet de loi C-58 qui traitait le sujet de «border broadcasting» et du *Time* magazine et de *Readers' Digest* etc., 100 p. 100 des demandes de radiodiffuseurs aux États-Unis était de laisser la situation comme elle existait avant la loi C-58, c'est-à-dire que les radiodiffuseurs aux États-Unis pouvaient continuer à vendre de la publicité diffusée au Canada en provenance des États-Unis.

En général, c'est 100 p. 100 de leur demande. C'est quelque chose qui était bien évident. C'est pour eux un aspect important des négociations sur le libre-échange. Tenant compte de ce 100 p. 100, à quel pourcentage de leur demande est-ce que vous estimez nous avons donné suite, à cause de l'article 2006? Laissons de côté la question de Calgary.

M. Hétu: En ce qui concerne le régime de retransmission, vous savez sans doute qu'il a été annoncé comme étant une politique gouvernementale depuis fort longtemps. Les problèmes relatifs à l'absence de compensation au Canada pour la retransmission des signaux à la fois canadiens et étrangers datent des années 1950. En 1954, la Cour de l'échiquier de l'époque a décidé que la Loi sur les droits d'auteur ne s'appliquait pas à la retransmission. Il n'y a jamais eu de paiements depuis cette époque.

Les États-Unis ont connu une expérience semblable qui a entraîné des amendements à leurs lois plus rapidement qu'on l'a fait au Canada. Mais depuis quelques années, la politique du gouvernement canadien était d'insérer dans notre Loi sur les droits d'auteur une protection pour la retransmission des signaux évidemment pour le bénéfice des auteurs dont les œuvres sont produites à la télévision. Par conséquent, pour répondre à votre question, c'était une politique du gouvernement que d'instaurer au Canada ce régime de protection. On l'aurait fait de toute façon.

Le sénateur Stollery: J'aimerais poser une question, s'il vous plaît, monsieur le président. J'ai été membre du comité de la

[Traduction]

described in paragraph 3(a)(vi). This measure ensures that cable companies continue this practice. Only two Canadian cable companies in Calgary have been deleting commercial materials since the policy was first established in the 1970s. Under the Agreement these two companies will be able to continue deleting commercial materials.

As for the other cable companies in Canada, they will not be allowed in future to alter the signal they receive. If they do, they will lose their compulsory licence. Steps had to be taken to ensure that cable systems did not lose their compulsory licences because the regulatory agency had set conditions which would result in an altered signal. This would run counter to the principles of copyright. The cable system is using someone else's property or program. Not all rights are negotiated. The cable system retransmits signals, but pays remuneration the amount of which is determined by a panel. Existing measures have therefore been protected. The CRTC can adopt other measures in the future, provided its objective in so doing is to safeguard the interests of holders of copyright in the programs.

Senator Frith: As a point of information, since the famous Bill C-58 which dealt with border broadcasting, Time magazine, Readers Digest and so forth, all U.S. broadcasters have asked us to leave the situation as it was before Bill C-58. In other words, U.S. broadcasters want to continue selling advertisements for programs originating in the U.S. and broadcast in Canada.

That's what all broadcasters were generally demanding. It was quite obvious. They consider this one important aspect of the free trade negotiations. In light of this situation, to what extent does Article 2006 satisfy their demands, leaving aside the Calgary question?

Mr. Hétu: Regarding the retransmission system, you are no doubt aware that it has been an established government policy for quite some time. Problems concerning the absence of remuneration in Canada for the retransmission of both Canadian and U.S. signals date back to the 1950s. In 1954, the Court of the Exchequer ruled that the Copyright Act did not apply to retransmission. No remuneration has been paid since then.

The United States had a similar experience which led them to amend their laws more quickly than we have amended them in Canada. For the past several years, it has been the Canadian government's policy to include in its copyright legislation safeguards for signal retransmission. This was clearly for the benefit of authors whose works were produced for television. Consequently, to answer your question, it was government policy to establish this system of safeguards in Canada. It would have been done in any event.

Senator Stollery: I have a question, Mr. Chairman. I was a member of the House of Commons Committee that passed Bill

[Text]

Chambre des communes lorsque l'on avait adopté le projet de loi C-58, il y a quand même 10 ans de cela. Est-ce que cet article touche la ville de Toronto, par exemple? On parle câblodistribution, n'est-ce pas?

M. Hétu: Oui, sénateur.

Le sénateur Stollery: C'est assez compliqué. Le projet de loi C-58, je me souviens très bien, portait sur le problème des impôts et des stations qui étaient situées près des frontières. Prenons la ville de Toronto par exemple, est-ce que cela affecte vraiment les gens de cette ville?

M. Hétu: Il ne faudrait vraiment pas confondre, cela n'a absolument rien à voir avec la loi C-58.

Le sénateur Stollery: Oui, c'est exact. Le projet de loi C-58 traitait des impôts. Les gens ne pouvaient plus déduire cela de leurs impôts. Cela est tout à fait une autre chose?

M. Hétu: C'est tout à faire une autre chose ...

Le sénateur Frith: Pas exactement. C'est une autre chose dans un certain sens mais c'était une partie des trois aspects. Vous aviez les impôts ...

M. Hétu: Oui, sénateur. Mais vraiment le projet de loi C-58 a remplacé la mesure antérieure à la suppression des commerciaux. A preuve, il n'y avait que deux câblodistributeurs au Canada qui l'exerçaient à Calgary.

Le sénateur Stollery: Donc, cela n'affecte que très peu de gens.

M. Hétu: Oui, sénateur.

Le sénateur Stollery: Me vous remercie.

Le sénateur Beaudoin: Pour ce qui est des droits d'auteur, est-ce que vous répondez tout de suite à la question ou si l'on attend d'être rendu à la question de la Loi sur les droits d'auteur?

Mr. von Finckenstein: Mr. Chairman, I am in your hands. We can deal with them both together or we can deal with them separately.

The Chairman: There is another consideration, and that is the hour. If we were to rise now, we could come back and deal with clause 52, the Canadian International Trade Tribunal Act, followed by the Copyright Act as it appears in the statute. Is that agreeable?

Senator Beaudoin: Very well, Mr. Chairman.

Senator Frith: Mr. Chairman, before we leave the subject, I know I previously said that I have no further questions, but I may want to pursue this subject. In other words, if we continue our monitoring, I may want to go further with it. However, I already have on the record my position and the explanation from the witness that adds to what is in our concordance, and I thank the witness for that. However, I did not mean to imply that I was foreclosing on dealing with this matter.

The Chairman: Very well. Senators, perhaps we might review the work we have lined up for the afternoon. As I now understand it, we will proceed with what we planned for this afternoon, namely the witnesses from the Canadian Labour

[Traduction]

C-58 some ten years ago. Does this article affect the City of Toronto? We are talking about cable broadcasting, are we not?

Mr. Hétu: Yes, Senator.

Senator Stollery: It's rather complicated. I remember very well that Bill C-58 touched on the problem of taxes and of stations located close to the border. Take the City of Toronto, for example. Will Torontonians really be affected?

Mr. Hétu: We mustn't confuse matters. This has nothing to do whatsoever with Bill C-58.

Senator Stollery: That's true. Bill C-58 dealt with taxes. People could no longer deduct this from their taxes. That's an entirely different matter, don't you think?

Mr. Hétu: I agree ...

Senator Frith: Not exactly. To some extent, it's the same, but it's only one of three issues involved. You had taxes ...

Mr. Hétu: Yes, Senator. But the fact is that Bill C-58 replaced the measure respecting the deletion of commercial materials. The proof of that is that only two cable companies in Calgary have been deleting commercial materials.

Senator Stollery: Therefore, this provision affects only a very few people.

Mr. Hétu: That's correct, Senator.

Senator Stollery: Thank you.

Senator Beaudoin: With respect to copyright, are you going to answer the question immediately or shall we wait until we discuss the Copyright Act?

Mr. von Finckenstein: Monsieur le président, je ferai comme vous voudrez. Nous pouvons examiner les deux questions ensemble ou séparément.

Le président: Nous avons une autre contrainte, à savoir celle du temps. Si nous voulions suspendre nos travaux maintenant, nous pourrions à notre retour examiner l'article 52, concernant la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, et ensuite le texte actuel de la Loi sur le droit d'auteur. Cela vous convient-il?

Le sénateur Beaudoin: Très bien, monsieur le président.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, je vous avais dit avoir épousé mes questions sur ce sujet, mais avant que nous passions à autre chose je vous signale que je voudrai sans doute y revenir. Autrement dit, si nous poursuivons notre contrôle, je voudrai sans doute approfondir la question. Toutefois, j'ai déjà fait consigner au compte rendu ma position et l'explication du témoin qui complète les renseignements de notre tableau de concordance et je le remercie. Je précise néanmoins que ce n'était pas mon intention de mettre fin au débat là-dessus.

Le président: Très bien. Chers collègues, nous pourrions peut-être discuter de ce que nous avons au menu pour cet après-midi. Si j'ai bien compris, nous respecterons l'ordre du jour prévu pour cet après-midi, à savoir que nous entendrons

[Text]

Congress who will lead off at 2 p.m. Then at 3 p.m. we will hear from the Economic Council and then we will deal with the question of temporary residents.

We are left with some uncertainty for the evening. My proposal is that when we resume at 7 o'clock we consider how we will proceed with two or possibly three matters: first, what we will do with respect to agriculture and, second, continuation of the examination of the bill which we have been engaged in this morning and, third, questions on temporary entry. At that time we can decide on the order of proceeding with these matters. My own hope is that we can begin with the clause-by-clause examination in which we have been engaged this morning.

Senator Bosa: Mr. Chairman, it has been our past practice that when the Senate is sitting, a committee will not convene until 2.15.

The Chairman: Honourable senators, we do have permission to meet at 2 p.m. but I know the point that Senator Bosa is making and I think it is a valid one. We must, of course, go into the chamber in order to establish our presence, in the Senate, because, regardless of how obviously we are present here and how hard we are working, we are not present in the Senate unless and until we show our faces in the chamber. Therefore we will adjourn the committee until 2.15, at which time we will hear from the witnesses from the Canadian Congress of Labour.

Mr. Nymark: Mr. Chairman, a few minutes ago you mentioned that we might deal with temporary access?

The Chairman: Yes.

Mr. Nymark: Did you mean this afternoon after the Economic Council of Canada, or this evening?

The Chairman: I mentioned that we would proceed with that matter after we have dealt with the Economic Council of Canada. However, I then raised the possibility that we might have to deal with that matter this evening because there is a chance that we would run out of time this afternoon. That is why I said there would be three topics this afternoon or two, depending on our timing. Would this cause any problems?

Mr. Nymark: No, Mr. Chairman, but we will have the officials here to deal with the issue of adjustments after the Economic Council, if that is when you would like to hear from them.

The Chairman: Yes, you are quite right. I made a mistake. The temporary entry matter would not be on at any time this afternoon. It is, in fact, one of the possible topics for this evening. Very well, senators, the committee is adjourned until 2.15 this afternoon.

The committee adjourned until 2.15 p.m.

Upon resuming at 2.15 p.m.

The Chairman: Honourable senators will recall that we decided we would focus on certain parts of the Free Trade Agreement and of the bill because there are areas which poss-

[Traduction]

les porte-parole du Congrès du travail du Canada à 14 heures, et à 15 heures, des représentants du Conseil économique du Canada, après quoi nous examinerons la question des autorisations de séjour temporaire.

Il nous reste donc à nous entendre sur le programme de la soirée. Je propose qu'à la reprise de nos travaux à 19 heures nous examinions deux ou trois questions: d'abord, ce que nous ferons au sujet de l'agriculture, ensuite, la poursuite de l'examen du projet de loi que nous avons entrepris ce matin et, enfin, les questions sur les autorisations de séjour temporaire. Nous pourrons, à ce moment-là, décider dans quel ordre nous examinerons ces questions. Pour ma part, j'espère que nous pourrons poursuivre d'abord l'examen article par article que nous avons commencé ce matin.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, la pratique veut que les comités ne se réunissent pas avant 14 h 15 quand le Sénat siège.

Le président: Honorables sénateurs, nous sommes autorisés à nous réunir dès 14 heures mais je pense que le point que fait valoir le sénateur Bosa est valable. Nous devons bien sûr nous rendre au Sénat pour faire acte de présence puisque nous sommes réputés être absents à moins de nous y faire voir même s'il est évident que nous poursuivons avec diligence nos travaux en comité. La séance est donc levée jusqu'à 14 h 15; nous accueillerons à ce moment-là les porte-parole du Congrès du travail du Canada.

M. Nymark: Monsieur le président, vous avez dit, il y a quelques instants, que nous pourrions examiner la question des autorisations de séjour temporaire?

Le président: C'est exact.

M. Nymark: Le ferons-nous cet après-midi, après avoir entendu les porte-parole du Conseil économique du Canada, ou en soirée?

Le président: J'ai dit que nous examinerions cette question après avoir entendu les témoins du Conseil économique du Canada. J'ai toutefois mentionné la possibilité que nous le fassions en soirée car il se peut que le temps nous fasse défaut cet après-midi. Voilà pourquoi j'ai dit que nous examinerions cet après-midi deux ou trois questions, selon le temps dont nous disposerons. Cela vous poserait-il un problème?

M. Nymark: Non, monsieur le président, mais les fonctionnaires seront ici pour nous aider à examiner la question des problèmes d'adaptation après la comparution des représentants du Conseil économique, si cela vous convient.

Le président: Oui, vous avez tout à fait raison. Je me suis trompé. Nous n'examinerons pas cet après-midi la question des autorisations de séjour temporaire. Nous devrons en fait l'inscrire à l'ordre du jour de ce soir. La séance est levée jusqu'à 14 h 15 cet après-midi.

La séance est levée jusqu'à 14 h 15.

À la reprise à 14 h 15.

Le président: Les honorables sénateurs se souviendront certainement que nous avons décidé de nous pencher sur certains secteurs de l'Accord de libre-échange qui pourraient bien être

[Text]

ibly will cause difficulties and which will certainly be of concern even after the bill becomes law. One of the important areas which we anticipate will be of concern to the government, to parliament, and to the people of Canada, after Bill C-2 becomes law, is the matter of adjustment assistance. This afternoon we are turning for the first time in this committee to that matter, adjustment assistance. Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: Mr. Chairman, I just wondered if before we start the hearing this afternoon whether I could ask that the committee members might receive a list of the members of the de Grandpré commission later today or tomorrow morning in advance of Mr. de Grandpré's appearance. I am sure it would assist us with our deliberations.

The Chairman: All right. We will take cognizance of that request. I guess the answer is that we will get the list of the members of that commission to the members of this committee just as soon as possible. Mr. de Grandpré will be hear tomorrow afternoon and presumably we will have that list well in advance of his appearance.

Senator Fairbairn: Thank you.

The Chairman: So let us turn now to the business of the hour, namely, adjustment assistance. Our first group of witnesses on this important topic are from the Canadian Labour Congress, specifically Mr. Dick Martin, Executive Vice-President; Emile Vallée, Executive Assistant to the President, and Kevin Hayes, National Representative.

Gentlemen, would you proceed with your initial presentation?

Mr. Dick Martin, Vice-President, Canadian Labour Congress: Thank you, Mr. Chairman. I think the committee is aware that we did not have all that much time to put together a written submission, but I will preface my remarks by saying that we will be more than happy to put detail to it at a later date if that is your wish. We are really here to make some overviews and some suggestions to the Free Trade Agreement and adjustment, but we have lots of material so that I can assure committee members we can make adequate comment later on.

I think it is fair to say, first of all, that it is no secret that the Canadian Labour Congress was and is strongly opposed to the Free Trade Agreement for a number of reasons. We were very concerned and believed that it was going to have and is going to have a negative impact on employment, that there was going to be and is going to be an unnecessary diminution of Canadian sovereignty over matters of economic, fiscal and social policies.

We believed that there is a very heavy push downward in terms of harmonization of social and labour programs set up by Canada vis- a-vis the United States.

[Traduction]

des sources de difficultés et qui soulèveront certainement des inquiétudes même après l'adoption du projet de loi. L'un des secteurs les plus importants qui, à notre avis, sera une source de préoccupation pour le gouvernement, le Parlement et la population du Canada, une fois le projet de loi C-2 adopté, est celui de l'aide à l'adaptation. Cet après-midi, nous allons aborder pour la première fois au cours des délibérations du comité, cette question de l'aide à l'adaptation. Sénateur Fairbairn, vous avez la parole.

La sénatrice Fairbairn: Monsieur le président, je me demande tout simplement si, avant d'entamer les délibérations, je peux demander que les membres du comité reçoivent une liste des membres de la Commission Grandpré aujourd'hui ou bien demain matin, avant que M. de Grandpré se présente devant nous. Je suis certain que cela nous aidera dans nos travaux.

Le président: D'accord. Nous prendrons note de cette demande. Je crois que nous aurons la liste des membres en question le plus tôt possible. M. de Grandpré viendra demain après-midi et nous devrions avoir cette liste bien avant son arrivée.

La sénatrice Fairbairn: Merci.

Le président: Penchons-nous maintenant sur la question qui nous intéresse, à savoir l'aide à l'adaptation. Notre premier groupe de témoins sur cette question importante vient du Congrès du travail du Canada; il s'agit plus exactement de M. Dick Martin, vice-président exécutif, d'Emile Vallée, adjoint administratif du président et de Kevin Hayes, représentant national.

Messieurs, veuillez commencer votre exposé.

M. Dick Martin, vice-président, Congrès du travail du Canada: Merci, monsieur le président. Je crois que le comité sait pertinemment que nous n'avons pas eu énormément de temps pour préparer un mémoire écrit; toutefois, j'ajouterais que nous serons plus qu'heureux de vous fournir des détails, à une date ultérieure, si vous le désirez. Nous sommes en fait ici pour faire des observations générales ainsi que des suggestions relativement à l'Accord de libre-échange et pour parler également de la question de l'ajustement. Je tiens cependant à assurer les membres du comité que nous avons énormément de documents et que nous pourrons donc faire des observations adéquates à ce sujet un peu plus tard.

Je crois qu'il est juste de dire, tout d'abord, que cela n'est un secret pour personne que le Congrès du travail du Canada a été et est toujours fortement opposé à l'Accord de libre-échange, et ce, pour certaines raisons. Nous étions convaincus que cet accord aurait, et en fait va avoir, des répercussions négatives sur l'emploi, qu'il y aurait, et qu'il y aura en fait une diminution inutile de la souveraineté du Canada sur les questions économiques, fiscales et sociales.

Nous étions persuadés que l'harmonisation des programmes d'avantages sociaux et de travail nécessités par l'accord avec les États-Unis serait néfaste au Canada.

[Text]

Our opposition to free trade has not been mollified, I might say, by statements made during or after the recent election campaign. However, we recognize that the government was re-elected and obviously is proceeding very quickly in implementing the Free Trade Agreement.

We have followed closely, of course, the statements made by the Prime Minister and his colleagues, including his ministers, senior officials and even business leaders on the Free Trade Agreement. We note that there has been a lot of inconsistencies between them. In particular, the Prime Minister has repeated again and again that Canadian sovereignty and social programs were not covered by the Free Trade Agreement. He has also indicated that his government would be generous and understanding in looking after those who would be the victims of the deal.

His ministers, from Finance Minister Wilson to Employment Minister McDougall have, on the other hand, stated that present programs of labour adjustment were adequate to deal with the dislocation that will result from free trade.

It is not often, I might say, that we have agreed with the Prime Minister, but in this instance we certainly have confidence and agree with him and would like to believe he will be true to his word and ensure that workers do not carry the burden of the negative impact of the Free Trade Agreement.

What we have heard from business leaders today is not reassuring, and certainly we look forward to hearing what Mr. de Grandpré and his committee will be saying to this Senate committee tomorrow.

We understand the Chamber of Commerce, in their usual, I might say, regressive fashion, for instance, is proposing for the umpteenth time that unemployed workers from the less developed parts of Canada be moved to central Canada where the jobs are. We want to be on record as opposing any measure that will essentially starve people into moving. We support mobility to programs, obviously when it is on people's own free will. Indeed, Canadians are among the most mobile workers anywhere. However, people should move on their own will, not because they are forced to. We should bring jobs to people, not the other way around.

The Chamber of Commerce is not alone. We understand that last week the Canadian Manufacturers' Association proposed a royal commission on social spending, with a view to reduce such spending in the light of the need to "harmonize" our policies with the United States. This is what we have feared all along—and we said it repeatedly for the last three years when the debate was under way, and lo and behold they came out and called for it very shortly after the election. Once again we are asking that the Prime Minister be true to his word and that it will not have a detrimental effect upon our social programs. I understand that the Canadian Manufactur-

[Traduction]

Notre opposition au libre-échange est toujours aussi virulente et n'a aucunement été amenuisée par les déclarations que l'on a pu entendre aussi bien durant qu'après la dernière campagne électorale. Toutefois, nous reconnaissions que le gouvernement a été réélu et que de toute évidence il va mettre les bouchées doubles pour que l'Accord de libre-échange soit mis en application.

Nous avons examiné de très près, bien entendu, les déclarations que le premier ministre et ses collaborateurs, y compris des ministres, de hauts fonctionnaires et des directeurs d'entreprise, ont faites sur l'Accord de libre-échange. Nous tenons à souligner le très grand nombre de contradictions entre eux. En particulier, le premier ministre n'a cessé de répéter que la souveraineté canadienne et les programmes sociaux n'étaient pas assujettis à l'Accord de libre-échange. Il a également précisé que son gouvernement serait généreux et compréhensif envers les victimes de l'accord.

Ses ministres, que ce soit le ministre des Finances, M. Wilson, ou bien celui de l'Emploi, Mme McDougall, ont, d'autre part, déclaré que les programmes d'adaptation actuels étaient adéquats et permettraient de faire face aux bouleversements que causera l'Accord de libre-échange.

Il est rare, et je tiens à le préciser, que nous soyons d'accord avec le premier ministre; toutefois, dans ce cas-ci, nous avons certainement confiance en lui et sommes d'accord avec lui. Nous aimerais donc croire qu'il va respecter sa parole et faire en sorte que les travailleurs ne subiront pas les répercussions néfastes de l'accord.

Si l'on en croit ce qu'ont déclaré les chefs d'entreprise, la situation n'est pas réassurante. Nous attendons avec impatience d'entendre ce que M. de Grandpré et les membres de sa commission vont dire au comité sénatorial demain.

Nous croyons savoir que la Chambre de commerce, dans son style régressif habituel, propose, par exemple, pour la millième fois, que les travailleurs sans emploi des régions les moins développées du pays soient déplacés vers le centre du pays où des emplois sont disponibles. Nous tenons à ce qu'il soit bien indiqué au compte rendu que nous sommes opposés à toute mesure qui obligeraient qui que ce soit à déménager. Nous sommes en faveur de la mobilité, mais à la condition que les personnes concernées consentent à se déplacer. En fait, les Canadiens font partie des personnes les plus mobiles qui soient. Toutefois, une personne ne devrait aucunement être obligée de déménager. Nous devrions plutôt apporter des emplois aux travailleurs et non pas obliger les travailleurs à se déplacer là où se trouvent les emplois.

La Chambre de commerce n'est toutefois pas seule. Nous croyons en effet savoir que la semaine dernière, l'Association des manufacturiers canadiens a proposé la création d'une commission royale sur les dépenses sociales, afin d'entraîner une diminution de ces dépenses avec pour objectif d'harmoniser nos programmes avec ceux des États-Unis. C'est exactement ce que nous n'avons cessé de craindre—and nous l'avons répété au cours des trois dernières années pendant tout le débat; peu importe, cela ne les a pas empêchés de réclamer une telle chose aussitôt après les élections. Nous demandons une fois de plus au premier ministre de respecter sa parole et de faire en sorte

[Text]

ers' Association was taking particular aim at U.I. For heaven's sake, we just finished a great big commission on U.I. It came out in a rather satisfactory way. Surely we don't want to be opening up the whole U.I. debate again.

About a year ago the Prime Minister appointed an Advisory Committee on Adjustment headed by Mr. de Grandpré. We refused to make representation to the committee at the time because obviously this would not have been consistent with our opposition to free trade, and because we did not think much would come out of the committee. So far our assumptions have been correct.

In a year the committee has failed to provide any original or independent thought of value in the present debate. So far it looks as if nothing will be reported till spring or summer. We believe we need action right now. Further, Mr. de Grandpré has made statements to the effect that he will not recommend any program that will result in an increase in the federal deficit. Further, we understand he has expressed confidence in the capacity of existing programs to handle the problem. I really don't know why we needed a committee to start telling us all that. In our view such statements are unacceptable from a person given the responsibility to provide a so-called objective view of adjustment issues.

We think there should be a social clause, and throughout the debate we heard once again the Free Trade Agreement being compared to the European Common Market, the European Community, and it is something I recommend that the Senate committee have a good look at in terms of the social clause that has been implemented and is even presently being negotiated and re-negotiated in the European Common Market.

It was a major omission in the Free Trade Agreement that it does nothing to guarantee that the anticipated increased trade will strengthen future growth and employment. There are no mechanisms to ensure that trade flows will contribute to desirable structural adjustment which also creates jobs. Free trade can only be successful when trade flows are translated into a net increase in jobs. It must be accomplished in a framework which will address the ways we cope with adjustment. Gaps in labour standards—wages, working time, working conditions, social programs—between Canada and the U.S. are a major protectionist device. The disruptive effects of these gaps are already evident.

Labour standards are an important factor in international trade because they strongly affect our competitive position. International trade must also aim at improving labour standards, and this should be reflected in the Free Trade Agreement.

[Traduction]

que cela n'ait aucun effet négatif sur nos programmes sociaux. Je crois savoir que l'Association des manufacturiers canadiens visait plus particulièrement l'assurance-chômage. Pour l'amour de Dieu, nous venons tout juste de terminer l'étude de cette question au sein d'une importante commission, et les résultats ont été plutôt satisfaisants. Je ne crois pas que l'on veuille vraiment relancer le débat sur l'assurance-chômage.

Il y a environ un an, le premier ministre a nommé un comité consultatif sur l'adaptation dirigé par M. de Grandpré. Nous avons refusé de nous présenter devant ce comité car, de toute évidence, cela aurait été contraire à la position que nous avions sur le libre-échange, et parce que d'autre part, à notre avis, ce comité ne produirait pas grand-chose de positif. Jusqu'à présent, nous avons vu juste.

En l'espace d'un an, le comité n'a absolument rien avancé qui soit original ou bien nouveau ou encore qui pourrait apporter quelque chose d'intéressant au débat actuel. Jusqu'à présent, on a bien l'impression que rien ne se passera d'ici au printemps ou encore à l'été. À notre avis, il faut que des mesures soient prises dès maintenant. D'autre part, M. de Grandpré a déclaré qu'il ne recommandera aucun programme qui entraînerait une augmentation du déficit fédéral. Qui plus est, nous croyons savoir qu'il a indiqué être convaincu que les programmes actuellement en place permettront de régler le problème. Je ne vois vraiment pas pourquoi nous avions besoin d'un comité pour nous entendre dire tout cela. À notre avis, toutes ces déclarations sont inacceptables de la part d'une personne à qui l'on a donné la responsabilité d'avancer un point de vue soit disant objectif sur la question de l'adaptation.

Selon nous, il devrait y avoir une clause sociale; durant tout le débat, nous avons entendu une fois de plus des comparaisons entre l'Accord de libre-échange et le Marché commun, la Communauté européenne. J'aimerais suggérer au comité sénatorial qu'il se penche de très près sur cette question en ce qui a trait à la clause sociale qui a été mise en application et qui fait actuellement l'objet d'une négociation au sein de la CEE.

L'une des grosses lacunes de l'Accord de libre-échange est le fait qu'il ne garantit absolument pas que l'augmentation anticipée du commerce consolidera la croissance et l'emploi. Il n'existe aucun mécanisme garantissant que les échanges commerciaux entraîneront une adaptation structurelle souhaitable qui créera des emplois. Le libre-échange ne réussira que si les flux commerciaux entraînent une augmentation nette du nombre d'emplois. Cela doit être réalisé au sein d'une structure qui se penchera sur les diverses façons d'attaquer la question de l'adaptation. Les normes différentes entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait au salaire, à la durée du travail, aux conditions de travail en général et aux programmes sociaux, constituent un dispositif protectionniste important. Les répercussions négatives de ces différences sont déjà évidentes.

Les normes de travail constituent un facteur important dans le commerce international du fait qu'elles influent fortement sur notre position concurrentielle. Le commerce international doit également entraîner une amélioration des normes de travail, ce dont il devrait être tenu compte dans l'Accord de libre-échange.

[Text]

Under no circumstances should international trade be promoted in a way which undermines existing social safeguards and, I might say, trade union rights. No trade-induced structural adjustment is acceptable if the trade flows have been forced at the cost of labour standards or the suspension of trade union rights. Abuse of this kind needs to be addressed in the trade regulations.

As members of the committee will know from the recent election, we are concerned that the Free Trade Agreement does not contain any provision for measures to cope with the effects of the agreement on jobs and communities. For instance, there is no bilateral restructuring fund or the equivalent to the social fund of the European Community. What is needed is a number of sizeable funds for adjustment problems. But this should have been part of the agreement. Safeguard clauses which are only negative and defensive instruments do not solve the problems that arise.

The insistence of the international trade union movement on a social clause in trade agreements recognizes the social impact of trade-induced structural change. The aim is the establishment of a balance mechanism which places obligations on the trading partners to ease the process of change: on the one hand, access to markets, and, on the other hand, measures to ensure that working people share in the benefits of expanded trade; also in terms of improving labour standards.

The concept of fair labour standards must not be perverted into a protectionist device. Social clauses are an efficient means of preventing such a perversion of this vital concept.

It has been repeatedly alleged that trade unions wish to transform social progress into a matter of trade sanctions through social clauses. In fact, social clauses are instruments for negotiation and agreement and they must not be conceived as protectionist measures. Their implementation is a matter of using the existing negotiation machinery and, if necessary, developing additional ones.

A social clause based on agreed minimum labour standards would serve to guarantee that evolving trade patterns do not leave workers unemployed in Canada and exploited in the United States or vice versa. Thus, one would avoid a situation where the comparative advantage of productive efficiency is replaced by a comparative disadvantage of basic social and trade union rights to the detriment of economic welfare. If we are going to talk about harmonization we should be talking about coming up to the highest denominator, not harmonizing to the lowest denominator in terms of Alabama or Arkansas or some other far-off place like that.

Trade-induced change occurs at a more rapid pace than change due to technological innovation and is less amenable to management by negotiation between the collective bargaining

[Traduction]

Le commerce international ne devrait en aucun cas être développé de telle façon qu'il risque de saper les garanties sociales existantes et, j'ajouterais même, les droits syndicaux. Aucune adaptation structurale stimulée par le commerce ne peut être acceptable si les courants d'échanges ont été mis en place au détriment des normes de travail ou encore des droits syndicaux. Tout abus de ce genre doit être traité dans les règlements commerciaux.

Les membres du Comité savent très bien, et la population l'a d'ailleurs bien fait comprendre lors de la dernière élection, que nous sommes préoccupés par le fait que l'Accord de libre-échange ne comporte aucune disposition prévoyant des mesures qui permettraient de faire face aux répercussions de l'Accord sur les emplois et les collectivités. Par exemple, il n'y a aucun fonds de restructuration bilatéral ou l'équivalent du fonds social de la Communauté européenne. Il faut un certain nombre de fonds assez importants pour régler les problèmes d'adaptation; toutefois, cela aurait dû faire partie de l'entente. Les clauses de garantie ne sont que des instruments négatifs et défensifs qui ne règlent aucunement les problèmes qui surgissent.

L'insistance que met le mouvement syndical international à vouloir l'intégration d'une clause sociale dans les accords commerciaux tient bien compte de l'impact social du changement structurel entraîné par le commerce. L'objectif est la mise en place d'un mécanisme équilibré prévoyant des obligations pour chacun des partenaires commerciaux afin de faciliter la transition: d'une part, l'accès aux marchés et, d'autre part, des mesures qui garantissent aux travailleurs le partage des avantages d'un commerce élargi, sans oublier une amélioration des normes de travail.

Le concept de normes de travail équitables ne doit pas se transformer en un mécanisme protectionniste. Les clauses sociales constituent un moyen efficace pour empêcher que soit dénaturé ce concept fondamental.

On n'a cessé de prétendre que les syndicats désirent transformer le progrès social en une affaire de sanctions commerciales par le biais de clauses sociales. En fait, les clauses sociales sont des instruments de négociation et d'entente et ne doivent pas être conçues comme des mesures protectionnistes. Alors, pour les mettre en application, il suffit d'utiliser les moyens de négociation en place et, si nécessaire, d'en concevoir de nouveaux.

Une clause sociale reposant sur des normes de travail minimums convenues garantirait que les nouvelles orientations commerciales ne laisseront pas les travailleurs sans emploi au Canada et ne mèneront pas à l'exploitation des travailleurs aux États-Unis, et vice-versa. On éviterait ainsi une situation où l'avantage comparé du rendement productif est remplacé par le désavantage comparé des droits sociaux et syndicaux fondamentaux au détriment du bien-être économique. Puisqu'il va être question d'harmonisation, il faudra chercher à obtenir le dénominateur le plus élevé et non pas le moins élevé, comme l'Alabama ou l'Arkansas, ou tout autre État de ce genre.

Un changement entraîné par le commerce se produit à un rythme beaucoup plus rapide qu'un changement entraîné par une innovation technologique et il relève moins d'une gestion

[Text]

partners because it is beyond their control. I know that there is certain disagreement but we have seen some instances that we think are a result already of the Free Trade Agreement and they are out of our control.

That is why the government should have developed anticipatory adjustment policies for workers in order to deal with structural problems before they became insolvable. Such policies should be fully integrated into other employment training and investment policies designed to address structural shifts in economic activity. Comprehensive trade adjustment policies, by helping workers to take advantage of new opportunities, would facilitate access to the trading system for new entrants.

Nevertheless, adjustment policies alone will not solve all the problems associated with the impact of trade on workers and communities.

As the members of the committee know, under the Free Trade Agreement, subsidies will be defined over the next seven years. As part of that exercise, the labour movement will be seeking the equivalent of a social clause or as the European Economic Community define it, a social charter.

The social charter guaranteed the enjoyment, without discrimination, of the following fundamental rights:

- the right to a job,
- the right to just conditions of work,
- the right to safe and healthy working conditions,
- the right to a fair remuneration,
- the right to organize,
- the right to bargain collectively, including the right to strike,
- the right of children and young persons to —protection,
- the right of employed women to protection,
- the right to vocational guidance,
- the right to vocational training,
- the right to protection of health,
- the right to social security,
- the right to social and medical assistance,
- the right to benefit from social welfare services,

[Traduction]

par la négociation entre partenaires dans le cadre de négociations collectives car ils n'en ont pas le contrôle. Je sais bien qu'il existe un certain désaccord mais nous avons néanmoins déjà vu des exemples qui sont, selon nous, le résultat de l'Accord de libre-échange et sur lesquels nous n'avons pas de contrôle.

C'est pourquoi le gouvernement aurait dû prévoir des moyens d'adaptation pour les travailleurs afin de faire face aux problèmes structurels avant que ceux-ci soient insolubles. De tels programmes devraient être pleinement intégrés aux autres programmes d'emploi, de formation et d'investissement destinés à faire face aux changements structurels de l'activité économique. De vastes programmes d'adaptation permettraient aux travailleurs de profiter de nouvelles possibilités d'emploi et faciliteraient l'accès au système commercial aux nouveaux venus.

Quoiqu'il en soit, les programmes d'adaptation à eux seuls ne peuvent régler tous les problèmes liés à l'impact du commerce sur les travailleurs et les collectivités.

Les membres du Comité n'ignorent pas qu'en vertu de l'Accord de libre-échange les subventions seront définies au cours des sept prochaines années. Dans le cadre de cet exercice, le mouvement syndical cherchera à obtenir l'équivalent d'une clause sociale ou, comme l'appelle la Communauté économique européenne, une charte sociale.

La charte sociale garantit la jouissance, sans aucune discrimination, des droits fondamentaux suivants:

- toute personne doit avoir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement entrepris;
- tous les travailleurs ont droit à des conditions de travail équitables;
- tous les travailleurs ont droit à la sécurité et à l'hygiène au travail;
- tous les travailleurs ont droit à une rémunération équitable;
- tous les travailleurs ont le droit de s'associer librement;
- tous les travailleurs ont le droit de négocier collectivement, y compris le droit de grève;
- les enfants et les adolescents ont droit à une protection spéciale contre les dangers physiques et moraux auxquels ils sont exposés;
- les travailleuses ont droit à une protection spéciale dans leur travail;
- toute personne a droit à des services d'orientation professionnelle;
- toute personne a droit à des services de formation professionnelle;
- toute personne a droit à toutes les mesures lui permettant de jouir du meilleur état de santé possible;
- tous les travailleurs ont droit à la sécurité sociale;
- tous les travailleurs ont droit à l'assistance sociale et médicale;
- toute personne a droit à des services sociaux;

[Text]

- the right of physically or mentally disabled persons to vocational training, rehabilitation and social resettlement,
- the right of the family to social, legal and economic protection,
- the right of mothers and children to social and economic protection,
- the right to engage in a gainful occupation in the territory of other contracting parties,

- the right of migrant workers and their families to protection and assistance.

An additional protocol to the European Social Charter spells out rights of workers. Let me list some of these:

1. All workers have the right to equal opportunities and equal treatment in matters of employment and occupation without discrimination on the grounds of sex.
2. Workers have the right to be informed and to be consulted within the undertaking.
3. Workers have the right to take part in the determination and improvement of the working conditions and working environment in the undertaking.
4. Every elderly person has the right to social protection.

Whether we have a social clause inserted in the Free Trade Agreement in no way diminishes the urgency to proceed with proactive, rather than reactive, labour adjustment programs.

We are disturbed when we hear key ministers like Mr. Wilson and Mrs. McDougall say that we don't need any new labour adjustment program. Presumably they regard unemployment as a totality of labour adjustment programs.

The view that labour adjustment programs are only unemployment programs disturbs us for two reasons. First and most importantly, it accepts unemployment as unavoidable and inevitable in a worker's adjustment to structural change. Secondly, it implies that our unemployment programs are adequate. They are not.

Labour's view of labour adjustment is very different. We do not accept that unemployment be inevitable or a first step in a worker's transition to another job. Unemployment must be the last resort when all other programs and policies fail.

Because we view labour adjustment policy as an integral part of a full employment strategy, the policy presupposes that workers will have jobs to go to. It also presupposes that the workers will move to an equal or better paying job and continue to enjoy the security of our social programs.

[Traduction]

- toute personne invalide a droit à la formation professionnelle et à la réadaptation professionnelle et sociale, quelles que soient l'origine et la nature de son invalidité;
- la famille a droit à une protection sociale, juridique et économique;
- la mère et l'enfant ont droit à une protection sociale et économique;
- les ressortissants de l'une des parties contractantes ont le droit d'exercer sur le territoire d'une autre partie toute activité lucrative, sur un pied d'égalité avec les nationaux de cette dernière;
- les travailleurs migrants ressortissants de l'une des parties contractantes et leur famille ont droit à la protection et à l'assistance sur le territoire de toute autre partie contractante.

Un protocole joint à la Charte sociale européenne énumère les droits des travailleurs, dont voici quelques-uns:

1. Tous les travailleurs ont droit à des possibilités d'emploi égales et à un traitement identique en matière d'emploi sans aucune discrimination fondée sur le sexe.
2. Tous les travailleurs ont le droit d'être informés et consultés au sein de l'entreprise.
3. Tous les travailleurs ont le droit de prendre part à l'élaboration et à l'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail dans l'entreprise.
4. Toutes les personnes âgées ont droit à la protection sociale.

Même si l'on incorpore une clause sociale dans l'Accord de libre-échange cela ne diminue en rien l'urgence de passer à des programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre préventifs plutôt que curatifs.

Nous sommes préoccupés parce que nous entendons des ministres importants comme M. Wilson et Mme McDougall déclarer que nous n'avons pas besoin d'un nouveau programme d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre. Je présume qu'ils considèrent les programmes de chômage comme un ensemble de programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre.

L'idée que les programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre ne sont que des programmes de chômage nous préoccupe pour deux raisons. Tout d'abord et avant tout, elle accepte le fait que le chômage est inévitable dans le cadre d'un processus d'adaptation des travailleurs au changement structurel. Ensuite, elle implique que nos programmes de lutte contre le chômage sont adéquats. Or ils ne le sont pas.

Les travailleurs voient l'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre sous un angle très différent. Nous n'acceptons pas le fait que le chômage est inévitable ou constitue une première étape dans le cadre d'une transition des travailleurs vers un autre emploi. Le chômage doit être le dernier recours lorsque tous les autres programmes et politiques échouent.

Étant donné que nous considérons que la politique d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre fait partie intégrante d'une stratégie de plein emploi, la politique présuppose que les travailleurs auront des emplois vers lesquels ils pourront se tourner. Elle présuppose également que les travailleurs se tourneront vers un emploi aussi bien ou mieux rémunéré et

[Text]

For the labour movement, labour adjustment does not mean unemployment and only the array of programs that support unemployed workers such as U.I. and CEIC programs. It is precisely because we do not have proactive "worker transition policies and programs" that so much of our energy and resources is devoted to coping with the ravages of unemployment.

Labour adjustment in any civilized society must be seen as part of a full employment strategy. It accepts on the one hand that in a growing and dynamic economy, workers' skills, occupations, will undergo change. At the same time, it rejects that this change can only occur if the workers first lose their jobs, earnings and investment.

When the labour movement speaks about labour adjustment, we want to talk about programs which will allow the workers to cope with economic and industrial adjustment without job loss. Labour adjustment policy should allow for the smooth transition of individual workers to better jobs and higher incomes. What we really want is an Employment Assurances Act, on top of an Unemployment Insurance Act, coping with people who have lost their jobs.

A proactive adjustment policy attempts to reduce unemployment and the number of workers dependent on unemployment compensation. First priority is given to measures that improve the unemployed workers' chances of getting a new job and that reduces the mis-matches in the labour market. Even so-called "active" measures as training, job creation and employment equity are parts of a passive policy if they are used aimlessly and without regard for the underlying causes of unemployment. The different parts of the labour market policy must be highly coordinated.

Our program of adjustment includes the following points:

1. We believe that there should be one year advance notice of plant closures and major lay-offs, and six months for lay-offs of fewer than ten employees.

2. Major lay-offs and plant closures must be justified in hearings before a job protection board. A single member board, appointed by the government after consultation with the parties affected, would have powers under the Inquiries Act to examine reasons for the full or partial closure.

3. Compensation payments to communities affected by lay-offs payable out of a special fund financed through employer contributions. The job protection board would make recommendations concerning payments out of a community adjustment fund. The rules governing the

[Traduction]

continueront à bénéficier de la sécurité de nos programmes sociaux.

Pour le mouvement ouvrier, l'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre ne signifie pas le chômage et uniquement la gamme de programmes qui viennent en aide aux chômeurs comme les programmes d'assurance-chômage et de la CEIC. C'est précisément parce que nous n'avons pas de «politiques et programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre» préventifs que nous consacrons une si grande partie de notre énergie et de nos ressources à faire face aux ravages causés par le chômage.

Dans toute société civilisée, l'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre doit être considérée comme une partie intégrante d'une stratégie de plein emploi. D'un côté, elle accepte que, dans une économie dynamique et en pleine croissance, les qualifications et les emplois des travailleurs subiront des changements. En même temps, elle rejette le fait que ces changements ne peuvent se produire que si les travailleurs perdent tout d'abord leur emploi, leurs revenus et leur investissement.

Lorsque le mouvement ouvrier parle d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre, nous voulons parler de programmes qui permettront aux travailleurs de faire face à l'évolution économique et industrielle sans perte d'emplois. La politique d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre devrait permettre aux travailleurs de passer tout doucement à de meilleurs emplois et à des revenus supérieurs. Ce que nous voulons vraiment, c'est une Loi sur l'assurance-emploi, en plus d'une Loi sur l'assurance-chômage, qui s'occupe des gens ayant perdu leur emploi.

Une politique préventive d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre s'efforce de réduire le chômage et le nombre des travailleurs qui dépendent des indemnités d'assurance-chômage. La priorité est donnée aux mesures qui améliorent les chances des travailleurs en chômage d'obtenir un nouvel emploi et qui diminuent les incohérences sur le marché du travail. Même les mesures soi-disant «actives» comme la formation, la création d'emplois et l'équité en matière d'emploi font partie intégrante d'une politique passive si elles sont utilisées sans objectif précis et sans tenir compte des causes sous-jacentes du chômage. Les différentes parties de la politique du marché du travail doivent être fortement coordonnées.

Notre programme d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre comporte les points suivants:

1. Nous sommes d'avis que les fermetures d'usines et les licenciements importants devraient se faire sur préavis d'un an, et que les licenciements de moins de dix employés devraient se faire sur préavis de six mois.

2. Les licenciements importants et les fermetures d'usines doivent être justifiés lors d'audiences devant une commission de protection des emplois. Une commission composée d'un seul membre nommé par le gouvernement après consultation des parties concernées disposeraient de pouvoirs en vertu de la Loi sur les enquêtes pour étudier les motifs de la fermeture totale ou partielle.

3. Des versements de compensation aux collectivités touchées par les licenciements à effectuer à même un fonds spécial financé par des contributions des employeurs. La commission de protection des emplois ferait des recommandations concernant les versements à effectuer à même un fonds d'aide à

[Text]

establishment and administration of the fund and respecting entitlement for assistance would be and could be made by regulation.

Much of this arises out of debate in the past and surveys and studies that have been done about single industry communities. This is not necessarily new at all. It has been recommended through various bodies.

4. In addition to proceedings before the job protection board, no lay-offs may occur until negotiations take place between the employer and the union or, where there is no union, a committee of employees, to discuss ways of avoiding a loss of jobs. During such consultations, the employer shall make available all relevant financial information concerning the lay-off.

5. Where lay-offs cannot be prevented, an agreement must be signed between the employer and the union or committee of employees covering all terms of the lay-off before terminations may proceed. The Minister of Labour will be able to make regulations setting out minimum amounts to be paid to terminated employees or relocation allowances.

6. In cases where employees are on strike or locked out at the time the employer announces his intention to lay off, the above-mentioned negotiations would remain mandatory before any action could be taken.

7. We believe that standard hours of work must be lowered through collective bargaining.

8. Severance pay of at least one week per year of service, or portion of a week's pay for each portion of a year worked, with no service requirement.

9. A levy/grant system to ensure that all employers contribute to the cost of retraining workers and promote an employer-based training culture.

10. Statutory paid education leave.

11. Changes in pension legislation to improve vesting rights and ensure portability of pensions.

12. Reforming our national employment services to serve all employers or job-seekers by operating an information system in the form of a public employment service that registers and publishes all vacancies and that is open to all job-seekers.

13. Mobility grants to include travel allowances, household moving expenses, purchase guarantees for vacated homes and special community services to help the family settle in the new community. Geographical mobility must be seen, however, in the context of regional development. A proactive labour adjustment policy must therefore be accompanied by effective regional policies.

14. Finally, employment equity—participation rate of disadvantaged groups by removing barriers. For example, child care

[Traduction]

l'adaptation de la collectivité. Les règles régissant la création et l'administration du fonds et concernant le droit à l'aide seraient et pourraient être édictées par voie de règlement.

Ce point découle en grande partie de discussions antérieures ainsi que de sondages et d'études qui ont été effectués à propos des collectivités disposant d'une seule industrie. Ce n'est pas forcément un point nouveau. Il a été recommandé par l'intermédiaire de diverses instances.

4. En plus des audiences devant la commission de protection des emplois, aucun licenciement ne peut être effectué avant que des négociations ne se déroulent entre l'employeur et le syndicat ou, en l'absence de syndicats, un comité d'employés, pour aborder les moyens d'éviter une perte d'emplois. Au cours de ces consultations, l'employeur présentera tous les renseignements financiers pertinents concernant le licenciement.

5. Lorsque des licenciements sont inévitables, une entente doit être signée entre l'employeur et le syndicat ou le comité d'employés pour couvrir toutes les conditions du licenciement avant de procéder à ce licenciement. Le ministre du Travail pourra édicter des règlements fixant les sommes minimales à verser aux employés licenciés ou les indemnités de relocalisation.

6. Dans les cas où des employés sont en grève ou en lock-out au moment où l'employeur fait part de son intention de procéder à des licenciements, les négociations susmentionnées demeureront obligatoires avant que des mesures puissent être prises.

7. Nous sommes d'avis que les heures normales de travail doivent être réduites par le biais de la négociation collective.

8. Une indemnité de licenciement égale à au moins une semaine par année de service, ou à une portion de la rémunération hebdomadaire pour chaque portion d'une année de travail, sans exigence en matière de service.

9. Un système de prélèvement/subvention pour s'assurer que tous les employeurs contribuent au coût du recyclage des travailleurs et pour favoriser un système de formation basé sur l'employeur.

10. Des congés d'étude statutaires rémunérés.

11. Des changements à la législation sur les pensions en vue d'améliorer les droits acquis et de garantir la transférabilité des pensions.

12. La réforme de nos services nationaux d'emploi afin de desservir tous les employeurs ou tous les demandeurs d'emploi en gérant un système d'information sous forme d'un service d'emploi public qui enregistre et publie tous les postes vacants et qui est ouvert à tous les demandeurs d'emploi.

13. Des subventions à la mobilité incluant des indemnités de déplacement, des frais de déménagement, des garanties d'achat des maisons quittées et des services spéciaux à la collectivité pour aider la famille à s'installer dans sa nouvelle collectivité. Cependant, la mobilité géographique doit être envisagée dans le contexte du développement régional. Une politique préventive d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre doit donc être accompagnée de politiques régionales efficaces.

14. Enfin, l'égalité en matière d'emploi au niveau du taux de participation des groupes défavorisés en éliminant les obsta-

[Text]

and parental benefits under U.I. are necessary measures to increase the participation of women. And older workers obviously need protection against expulsion from the labour market.

That, members of the committee, is a very short overview because what you have asked for and what you are looking at is, in our opinion, a massive program that has to be put into place to meet the adjustments that are going to be imposed upon us in the very near future—in fact, right now.

We welcome the opportunity of appearing before your committee to put these view forward, but we believe that the time for a long type of study has long passed and the Government of Canada must act upon it.

The Chairman: Thank you, Mr. Martin. We know that the notice was short and we appreciate your readiness to put together at least an initial statement of your views. I am going to ask two questions first and then I will be relatively happy. Then I am sure other members of the committee will have their questions.

You mentioned a long series of rights. Am I correct in thinking you said that these rights now exist in the European Economic Community under a social charter and that you are proposing that there should be in Canada at least a comparable clause or charter embodying at least these rights. Is that correct?

Mr. Martin: It is our understanding that seven countries in the European Community are signatories to the social charter. We also understand that it is up for renegotiation by 1992, when the total integration takes place, and that more countries are expected to be at least signing it. What we are advocating, in fact, is a similar copy of that to be instituted between Canada and the United States under the auspices of the Free Trade Agreement.

The Chairman: My second question is really quite different. You mentioned that there was a need for law prohibiting complete plant closures, closures of large plants, without at least one year's notice, and, in the case of smaller lay-offs, notice of a somewhat shorter period.

My question is a jurisdictional question. We have been told that the laws, whether they are statutory or regulatory, to give effect to the Free Trade Agreement will be valid even if adjustment of provincial law is required. Have you looked into the question of whether the Parliament of Canada could enact law to carry out the recommendations with regard to plant closures and lay-offs that you have mentioned? Have you looked into that question, and is it your conclusion that since this would be an integral part of the trade arrangement eventuating from the Free Trade Agreement it would be constitutionally proper for the Parliament of Canada, even if it appeared to trench upon provincial jurisdiction?

[Traduction]

cles. Par exemple, les garderies et les prestations parentales en vertu de l'assurance-chômage constituent des mesures nécessaires pour accroître la participation des femmes. Et il est évident que les travailleurs âgés ont besoin de protection contre l'expulsion du marché du travail.

Voilà, messieurs les membres du Comité, un très bref aperçu de notre position car ce que vous nous avez demandé et ce que vous attendez constitue, à notre avis, un programme énorme qu'il faut mettre en place pour répondre aux ajustements qui nous seront imposés dans un avenir très rapproché et même dès maintenant.

Nous apprécions la possibilité qui nous est offerte de comparaître devant votre comité pour présenter ces points de vue, mais nous sommes d'avis qu'il est grand temps d'effectuer une étude de longue haleine et que le gouvernement du Canada doit agir en la matière.

Le président: Merci, monsieur Martin. Nous savons que vous n'avez pas eu un long préavis et nous apprécions votre empressement à rédiger au moins un exposé préliminaire de vos points de vue. Je vous poserai tout d'abord deux questions et ensuite je serai relativement satisfait. Je suis persuadé que d'autres membres du Comité auront également des questions à vous poser.

Vous avez mentionné toute une liste de droits. Ai-je raison de penser que vous avez déclaré que ces droits existent à l'heure actuelle au sein de la Communauté économique européenne dans le cadre d'une charte sociale et que vous proposez qu'il devrait y avoir au Canada au moins une clause ou charte comparable regroupant pour le moins ces droits. Est-ce exact?

M. Martin: D'après ce que nous savons, sept pays de la Communauté européenne sont signataires de la charte sociale. Nous croyons également savoir que le tout sera renégocié en 1992, année de l'intégration globale, et qu'un nombre accru de pays devraient tout au moins la signer. En fait, ce que nous préconisons, c'est l'instauration d'une charte semblable entre le Canada et les États-Unis en marge de l'Accord de libre-échange.

Le président: Ma deuxième question est tout à fait différente. Vous avez parlé de la nécessité d'avoir une loi interdisant les fermetures complètes d'usines, les fermetures de grosses usines, sans un préavis d'au moins un an et, dans le cas des licenciements plus restreints, un préavis un peu plus court.

Ma question est une question de compétence. On nous a dit que les lois, qu'elles soient statutaires ou réglementaires, destinées à mettre en vigueur l'Accord de libre-échange seront valides même si un ajustement de législation provinciale s'avère nécessaire. Avez-vous étudié la question de savoir si le Parlement du Canada pourrait adopter une loi destinée à appliquer des recommandations concernant les fermetures d'usines et les licenciements que vous avez mentionnés? Avez-vous étudié cette question et pouvez-vous en conclure que, puisqu'il s'agirait d'une partie intégrante de l'entente commerciale découlant de l'Accord de libre-échange, elle serait constitutionnelle pour le Parlement du Canada, même si elle semble empiéter sur la compétence des provinces?

[Text]

Mr. Martin: The answer is no, that we have not done an exhaustive legal study as to whether that could be done by provinces. Obviously, it could be done under the federally regulated industries that come under Part III and Part IV of the Labour Code. As to whether the provinces would be obliged to do it or could do it, I can't give you a straight answer on that. Basically what we are saying is that this is what should take place under the Free Trade Agreement, and since we have been able to have the cooperation of the provinces in negotiating the Free Trade Agreement then surely they should be prepared to negotiate and deal with the federal government in bringing over the social charter, and this aspect, within the provinces.

To answer your question, I have not got a constitutional authority. Perhaps my colleague Kevin Hayes might be able to expand upon that.

The Chairman: Mr. Hayes.

Mr. Kevin Hayes, National Representative, Canadian Labour Congress: As you know, some of the labour standards have been introduced through the back door, so to speak, through the Unemployment Insurance Act. We brought in maternity leave provisions under the U.I. Act long before the provinces got around to providing that under their labour codes. With similar imagination, I suppose, we could be talking about those kind of provisions being brought under the constitutional authority the federal government has for unemployment insurance. But that is not a legal view.

The Chairman: Thank you. I have two names, Senator Frith and Senator MacEachen.

Senator Frith: Mr. Martin, I was a few moments late so you may have answered this question in your opening remarks. The question is this. What organizations that you know of in the Congress, and also in the labour movement generally, are engaged in monitoring the implementation of the agreement and the legislation, particularly as it relates to adjustment programs?

Mr. Martin: Well, we have in the order of eighty-six affiliated unions across the country and they are obviously looking at their industries where they have collective agreements in force and watching what those companies are doing. However, the steel workers, for example, are not monitoring whether the United Fruit and Commercial Workers have been affected, but the United Fruit and Commercial Workers are monitoring what is happening in their particular industry. It is also, quite frankly, dependent upon the size of the union and the research capability that they have. It would be fair to say that virtually all of our large affiliates are monitoring within their own jurisdiction.

Senator Frith: Are they institutionalized into one federated group within the Congress?

[Traduction]

M. Martin: Non, nous n'avons effectué aucune étude juridique exhaustive pour savoir ce que pourraient faire les provinces. Il est évident que cela pourrait être fait dans le cadre des industries sous réglementation fédérale qui sont régies par la Partie III et la Partie IV du Code du travail. En ce qui concerne l'obligation ou la possibilité pour les provinces de le faire, je ne puis vous donner une réponse directe. Dans le fond, ce que nous essayons de dire, c'est que c'est ce qui devrait se passer dans le cadre de l'Accord de libre-échange et puisque nous avons pu obtenir la collaboration des provinces lors de la négociation de l'Accord de libre-échange, elles devraient alors être disposées à négocier et à traiter avec le gouvernement fédéral pour établir chez nous une charte sociale, et ce, à l'intérieur des provinces.

Pour répondre à votre question, je n'ai pas de pouvoir constitutionnel. Peut-être que mon collègue Kevin Hayes pourrait développer un peu plus la question.

Le président: Monsieur Hayes.

M. Kevin Hayes, représentant national, Congrès du travail du Canada: Comme vous le savez, certaines des normes de travail ont été introduites par une voie détournée, pour ainsi dire, par l'intermédiaire de la Loi sur l'assurance-chômage. Nous avons introduit les clauses touchant les congés de maternité en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage bien avant que les provinces ne se proposent de les offrir en vertu de leurs codes de travail respectifs. En faisant preuve de la même imagination, je suppose que nous pourrions mettre en vigueur ce type de clauses en vertu du pouvoir constitutionnel que détient le gouvernement fédéral pour l'assurance-chômage. Mais il ne s'agit pas là d'un point de vue juridique.

Le président: Merci. J'ai deux personnes qui voudraient poser des questions, le sénateur Frith et le sénateur MacEachen.

Le sénateur Frith: Monsieur Martin, je suis arrivé quelque peu en retard si bien que vous avez peut-être répondu à cette question dans vos remarques d'ouverture. Ma question est la suivante. À votre avis, quels organismes au sein du Congrès, et également au sein du mouvement ouvrier en général, s'occupent de surveiller la mise en application de l'accord et de la législation, en particulier en ce qui a trait aux programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre?

M. Martin: Eh bien, nous avons environ 86 syndicats affiliés à travers le Canada. Ils s'occupent évidemment de leurs industries lorsqu'il y a des conventions collectives en vigueur et ils surveillent ce que font ces sociétés. Toutefois, les sidérurgistes, par exemple, ne se demandent pas si les Travailleurs unis des fruits et du commerce ont été touchés, mais ces derniers surveillent ce qui se passe dans leur secteur. Franchement, cela dépend tellement de la taille du syndicat et de ses possibilités de recherche. Il serait juste de dire que presque tous nos importants syndicats affiliés surveillent ce qui se passe au sein de leur propre secteur de compétence.

Le sénateur Frith: Sont-ils institutionnalisés dans un groupe fédéré au sein du Congrès?

[Text]

Mr. Martin: Yes. All of them are coming under the Canadian Labour Congress.

Senator Frith: I mean on this subject.

Mr. Martin: Oh, on this subject, yes.

Senator Frith: When I came in you were listing a number of requirements that you felt were necessary in order to make the adjustment programs really work.

Mr. Martin: Right.

Senator Frith: Did they come from an ad hoc group or an established group?

Mr. Martin: Yes, most of this all came from resolutions that have been passed by Canadian Labour Congress conventions or have been passed by the Executive Council. Virtually none of them is ad hoc so to speak but have been taken from policies that we have adopted at either CLC conventions or Executive Councils, and appeared in briefs, I might say, that we have given to different government committees dealing in particular in CEIC or unemployment insurance matters or social programs.

Senator Frith: As you pointed out in your concluding sentence or two, you feel that the time for just monitoring and observing and noting is past and that concrete steps are required. All the ones I was able to note down—and there were quite a number of them—would require direct government action in most cases by legislation rather than by the establishment of monitoring boards. Am I right about that?

Mr. Martin: That is correct.

Senator Frith: I agree with you that in many cases the remedies will be legislative, and it seems to me it would be a good idea if many Canadian organizations or organisms were engaged in keeping an eye on this process. As you may have known, there was a suggestion made by Senator MacEachen in the Senate that this committee or a committee of the Senate, for example, continue with that monitoring role.

The reason I wanted to know what existed in an institutional way within the Congress and within the labour movement, is that we would like to think that they would help us and perhaps we could help them. Can you give us any organization for our records that we might look forward to in the months and years ahead to work with?

Mr. Martin: Well, the Canadian Labour Congress, obviously, is the first one. We are in fact going to be putting a person on our staff who will do nothing but monitor and do an analysis in particular where there have been plant closures. He will do an analysis of what has happened there. It was decided at our last Executive Council meeting to put that person in place and provide the best technology we can to simply monitor and report and assist unions, particularly the smaller ones that are not able to do it for themselves.

[Traduction]

M. Martin: Oui. Tous font partie du Congrès du travail du Canada.

Le sénateur Frith: Je veux dire sur ce sujet.

M. Martin: Sur ce sujet, oui.

Le sénateur Frith: À mon arrivée, vous étiez en train d'énumérer un certain nombre d'exigences qui vous semblent nécessaires pour que les programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre fonctionnent vraiment.

M. Martin: C'est exact.

Le sénateur Frith: Proviennent-ils d'un groupe spécial ou d'un groupe établi?

M. Martin: Oui, la plupart de ces points sont issus de résolutions qui ont été adoptées lors des congrès annuels du Congrès du travail du Canada ou par le Conseil exécutif. Aucun point n'est à proprement parler spécial, mais tous sont tirés de politiques que nous avons adoptées lors du Congrès annuel du CTC ou des réunions du Conseil exécutif et sont apparus dans des mémoires, si je puis m'exprimer ainsi, que nous avons communiqués aux différents comités gouvernementaux qui s'occupent en particulier des questions touchant la CEIC ou l'assurance-chômage ou des programmes sociaux.

Le sénateur Frith: Comme vous l'avez souligné dans vos deux dernières phrases, vous êtes d'avis que le temps de la simple surveillance, de l'observation et de la prise de notes est révolu et que des mesures concrètes s'imposent. Toutes celles que j'ai pu noter—et elles étaient nombreuses—exigeraient une action directe du gouvernement dans la plupart des cas par le biais de mesures législatives plutôt que par la création de commissions de surveillance. Ai-je raison à ce sujet?

M. Martin: C'est exact.

Le sénateur Frith: Je suis d'accord avec vous pour dire que dans la plupart des cas les remèdes seraient d'ordre législatif, et il me semble que ce serait une bonne idée si un grand nombre d'organisations ou d'organismes canadiens gardaient un œil sur ce processus. Comme vous le savez peut-être, le sénateur MacEachen a suggéré au Sénat que notre comité ou un comité du Sénat, par exemple, poursuive ce rôle de surveillance.

La raison pour laquelle je voulais savoir ce qui existait d'une façon institutionnelle au sein du Congrès et au sein du mouvement ouvrier repose sur le fait que nous aimerais nous assurer qu'ils pourraient nous aider et peut-être que nous pourrions les aider. Juste pour mémoire, pourriez-vous me donner le nom d'un organisme quelconque vers lequel nous pourrions nous tourner au cours des mois et des années à venir dans l'optique d'une collaboration?

M. Martin: Bien évidemment, le Congrès du travail du Canada vient en premier. Nous allons en fait charger un de nos employés de surveiller et d'analyser les éventuelles fermetures d'usines. Il effectuera une analyse de la situation. Lors de notre dernière réunion du Conseil exécutif, il a été décidé d'engager cette personne et de lui fournir la meilleure technologie possible pour surveiller, présenter des rapports et aider les syndicats, en particulier les petits qui ne sont pas capables de faire cela eux-mêmes.

[Text]

The second group that we are part of, and continue to be part of, is the Pro-Canada Network, and we are working virtually with all of the groups that are in there, the farming groups, the church groups, the environmental groups. The list, as you know, goes on quite extensively. We will continue to work with those groups in trying to do that monitoring. And we would be more than happy to share information with any monitoring committee that the Senate established, or any other government body.

Senator Frith: I would hope that these people would be available to come to us again and appear, for example, if such a committee wanted to hear from the employers, the people who are involved in any plant closing. We could get in touch with the Congress and expect to get the benefit of your research on the same subject, is that correct?

Mr. Martin: Yes. If we don't have it we will direct you to where we know it is.

Senator Frith: Thank you.

The Chairman: Senator MacEachen.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I, like Senator Frith, was a bit late and perhaps what I am about to raise has been dealt with by Mr. Martin. I wonder if Mr. Martin could tell us what in his view is the dimension of the adjustment problem that will arise as the Free Trade Agreement is implemented. Is it a big problem? Is there any number that can be associated with those who may be displaced as a result of the Free Trade Agreement? Is it to be more intense in certain sectors of our economy, like manufacturing? Will it have major regional implications in the view of the Congress.

That is what I would like to know. What is your analysis, as far as you have been able to do it, as to how big the problem will be and where it will hit.

Mr. Martin: I will try to give you as concise a feedback as possible. First of all, we believe, and we have seen evidence of it, that there are certain industries that are exceptionally vulnerable. Those are obviously textiles, clothing, shoes, and also, we believe, electronics. We believe it goes a lot further than that. When we talk about adjustment policies we are talking about, as we sometimes call it, "the ghost at the negotiating table". It is going to have a direct effect upon collective bargaining, and it is going to have a direct effect upon wages and working conditions, because it is already coming out that we have got to meet our competitors in Arkansas, Alabama and Georgia, which are notorious in terms of having low wage economies with no proper working conditions or legislation in effect protecting the workers in terms of occupational health and safety and workers' compensation. We have a lot of problems with workers' compensation in Canada, but compared to the United States it looks like heaven.

Those compensation programs are already under attack in Canada. In particular, there is the Canadian Federation of Independent Business. The CMA have attacked our workers'

[Traduction]

Le second groupe dont nous faisons et ferons toujours partie est le Réseau Pro-Canada; nous collaborons pratiquement avec tous les groupes qui le composent, les groupes agricoles, les groupes religieux, les groupes environnementaux. Comme vous le savez, la liste est assez longue. Nous maintiendrons notre collaboration avec ces groupes en vue d'essayer d'effectuer cette surveillance et nous serions extrêmement heureux de communiquer nos renseignements à tout comité de surveillance qui sera mis sur pied par le Sénat ou à tout autre organe gouvernemental.

Le sénateur Frith: J'espère que ces gens seront disposés à venir nous voir et à comparaître devant nous, par exemple, si notre comité voulait entendre le point de vue des employeurs, des gens qui sont impliqués dans toute fermeture d'usine. Nous pourrions entrer en contact avec le Congrès et nous attendre à profiter de vos recherches sur le même sujet, n'est-ce pas?

M. Martin: Oui. Si nous ne possédons pas les renseignements, nous vous aiguillerons sur la source pertinente.

Le sénateur Frith: Je vous remercie.

Le président: Sénateur MacEachen.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, tout comme le sénateur Frith, je suis arrivé quelque peu en retard et peut-être que M. Martin a déjà abordé la question que je veux poser. Je me demande si M. Martin pourrait nous dire quelle est, à son avis, l'ampleur du problème d'adaptation de la main-d'œuvre qui sera soulevé par la mise en application de l'Accord de libre-échange. S'agit-il d'un gros problème? Peut-on avancer un chiffre à propos des travailleurs qui pourraient être déplacés par suite de l'Accord de libre-échange? Ce problème sera-t-il plus grave dans certains secteurs de notre économie comme les secteurs manufacturiers? Aura-t-il d'importantes répercussions régionales aux yeux du Congrès.

C'est ce que j'aimerais savoir. Dans la mesure où vous avez pu étudier cette question, quelle est votre analyse de l'ampleur du problème et des secteurs qui seront touchés.

M. Martin: J'essaierai de vous donner une réaction aussi brève que possible. Premièrement, nous croyons, et nous en avons vu des preuves, que certains secteurs sont extrêmement vulnérables. Il y a bien sûr les textiles, le vêtement, la chaussure et, selon nous, l'électronique. Mais nous croyons que ça va beaucoup plus loin. Quand il est question de politiques d'adaptation, il est question de ce que nous appelons parfois «le fantôme à la table de négociation». Il y aura un effet direct sur les négociations collectives et un effet direct sur les salaires et les conditions de travail, parce qu'il est déjà évident que nous devons rivaliser avec nos concurrents de l'Arkansas, de l'Alabama et de la Géorgie, États reconnus comme étant des économies à faibles salaires, sans conditions de travail adéquates et sans lois protégeant les travailleurs dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail et de l'indemnisation des accidents du travail. Nous avons beaucoup de problèmes avec l'indemnisation des accidents du travail au Canada, mais comparativement aux États-Unis, on se penserait au paradis.

Ces programmes d'indemnisation sont déjà menacés au Canada, notamment par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. L'AMC a attaqué nos programmes

[Text]

compensation programs. That may not directly affect members of the Senate committee but it sure affects the workers out there, being provincial jurisdiction, but there is a lot of attack on compensation. We believe that has to do with the harmonization, because employers do pay the premiums to the compensation boards and it is clear they want to bring down those premiums in line with what is being paid in Arkansas or Georgia and so on.

So with the adjustment programs the people who are going to be first affected, of course, will be the people who don't have jobs. If a factory closes down and moves to Boston or Atlanta or Mobile or some place like that, that is going to hit the headlines but what will not hit the headlines is this continuous barrage against the social programs that directly affect our members—the U.I., workers' compensation, and other matters we deal with at the negotiating table.

I am thinking of wages, holidays, and terms of employment. That is going to be affecting us there. Food processing is another example. If you talk to the United Food and Commercial workers who basically have our large food processing industry organized in this country, they will tell you they are under fierce attack already because of the size of industries in the U.S. There are packing plants in Iowa, compared to packing plants here, that could put production forward in two days to cover the Canadian market. They are under attack and a downward pressure on their wage settlement is evident already.

So when I say to you it is massive, we are not kidding. I can't put an honest answer, an honest figure, on it, but we used an example in terms of coming before this committee that six million Canadian workers change jobs every year. Six million! That figure was absolutely incredible to me. Three million workers apply for unemployment insurance benefits every year, and this is before the Free Trade Agreement has been put into effect. We can well imagine what the effect is going to be with the Free Trade Agreement in place. We are talking about six million plus, three million plus, and that is going to affect the Canadian workforce.

When we are talking about the adjustment, we are not just talking about unemployed workers and communities closing down. We are talking about all those other aspects that are going to have what we believe in general to be a detrimental effect on the working population. We know that we are now in competition, industry by industry, with Atlanta, Arkansas, Texas, and so forth, and it is going to create incredible pressure at the negotiating table.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, just on that point which Mr. Martin has made about the competition that Canadian firms will be facing in places in the United States like Atlanta and Arkansas and wherever, we know that we have had to compete in the past. So competition is not new for Canadian workers or for Canadian firms. Perhaps you could be a bit more specific. Do you think that the implementation of

[Traduction]

d'indemnisation des accidents du travail. Cela ne touche peut-être pas directement les sénateurs, vu que ces programmes sont de compétence provinciale, mais ça touche certainement les travailleurs, et les programmes d'indemnisation subissent des attaques féroces. Nous croyons que c'est une question d'harmonisation, parce que les employeurs versent les primes aux commissions des accidents du travail, et il va de soi que les employeurs veulent aligner ces primes sur ce qui est payé en Arkansas, en Géorgie, etc.

Par conséquent, les premières personnes qui seront touchées par les programmes d'adaptation seront celles qui n'ont pas d'emploi. Si une usine ferme ses portes et s'installe à Boston, à Atlanta, à Mobile ou dans une ville semblable, la nouvelle fait les manchettes, mais le barrage continu contre les programmes sociaux qui touchent directement nos membres—l'indemnisation des accidents du travail aux États-Unis et d'autres questions dont nous discutons à la table de négociation—lui, ne fait jamais les manchettes.

Je pense aux salaires, aux congés et aux conditions d'emploi. Le secteur de la transformation des aliments est un autre exemple. Si vous parlez aux membres du Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, ils vous diront qu'ils subissent déjà de vives attaques, en raison de la taille des industries aux États-Unis. Il existe en Iowa des usines de conditionnement dont la production de deux jours pourrait inonder le marché canadien. Les travailleurs sont menacés, et une pression à la baisse sur leurs accords salariaux est déjà évidente.

Alors quand je vous dis que l'effet est massif, je ne blague pas. Je ne peux donner de chiffre exact, mais nous avons pris un exemple avant de nous présenter devant votre comité et nous avons constaté que, tous les ans, six millions de travailleurs canadiens changent d'emploi. Six millions! Ce chiffre m'a renversé. Trois millions de travailleurs demandent des prestations d'assurance-chômage tous les ans, et ce, avant même que l'Accord de libre-échange n'ait pris effet. Nous pouvons bien imaginer quel sera l'effet lorsque l'Accord de libre-échange sera mis en œuvre. Ce sera plus de six millions de travailleurs, plus de trois millions de chômeurs, ce qui aura des conséquences sur le marché du travail canadien.

Quand il est question d'adaptation, il n'est pas simplement question des chômeurs et des villes qui meurent. Il est question de tous les autres aspects qui auront ce que nous croyons être des répercussions négatives sur les travailleurs. Nous savons que nous devons maintenant rivaliser, secteur par secteur, avec Atlanta, l'Arkansas, le Texas, etc., et que cela créera d'énormes pressions à la table de négociation.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, à propos de l'affirmation de M. Martin au sujet de la concurrence à laquelle les entreprises canadiennes devront faire face aux États-Unis, à des endroits comme Atlanta, l'Arkansas ou ailleurs, nous savons que nous avons dû faire face à la concurrence par le passé. La concurrence n'est donc pas nouvelle pour les travailleurs canadiens ni pour les entreprises canadiennes. Vous pourriez peut-être être un peu plus précis. Pensez-vous

[Text]

the Free Trade Agreement will alter the quality or the nature of that competition, or increase its force? Why?

Mr. Martin: Basically the size of markets has everything to do with it. There are 250 million people in the United States compared to 25 million people in Canada. Then there is the size of the factories in existence in the United States. I used food processing as one example. Then there are the textile mills. People in the Amalgamated Clothing and Textile Workers Union will tell you there are plants down in the Carolinas which are so extensive that if they stepped up their production by ten percent they would cover the Canadian market. And we are not talking about plants that are outdated in machinery. We are talking of the newest technology and also, I might say, fairly skilled workers competing with our people at minimum wages that run certainly well behind ours, in some cases by \$2 and \$3 an hour behind our wages. And, of course, labour laws, environmental laws, occupational health and safety laws, workers' compensation laws—the list goes on—are all to their advantage and not to the advantage of our people.

So the trade barriers come down and we are in direct competition. I don't think it takes anyone very smart to understand who wins in that game. It goes to the Carolinas and Arkansas rather than to our people. Obviously in some of our other industries we have an advantage. I am talking about our basic industries, mining and forestry. I hope the forests are going to continue to be there, that is if they get on with reforestation. Mining will still be there, but in manufacturing we see absolutely no evidence at all that gives us any comparative advantage.

I give you another example. I talked to the owner of a small packing house in Manitoba. He told us to just compare the heating costs of a packing house here as compared to one in Texas. That is another tremendous advantage they have.

It is all these things, and tariffs gave us that protection in those industries that were particularly vulnerable. I don't think you would find that some of our people would complain at all. In some particular industries we can meet some of them head on, but in a lot of our industries we can't and it is just silly to think we can.

Senator MacEachen: Just to continue that interesting point, the sources of competition you talked about are in the main in the southern states. What about the plants in the northern states and the workers in the north? They have had to face that competition. Why can't we?

Mr. Martin: Well, they did face the competition and they lost. It is called the Rust Bowl in the northern United States. The industries went to Georgia from New York. You go from here down to Niagara Falls and travel that northern United States route and you will find it is a devastated area. Canada is very prosperous compared to northern New York. The United Steel Workers' Union, of which I am a member, lost over one million of its members in the last eight years. The basic steel industry is in the Rust Bowl. Bethlehem Steel and the United States Steel Corporation and all the others lost membership

[Traduction]

que la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange modifiera la qualité ou la nature de la concurrence ou accroîtra la concurrence?

M. Martin: Essentiellement, la taille des marchés est le facteur le plus important. Il y a 250 millions de personnes aux États-Unis, contre 25 millions au Canada. Et la taille des usines américaines existantes est un autre facteur. J'ai donné l'exemple de la transformation des aliments. Il y a aussi les textiles. Les Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile vous diront qu'il existe dans les Carolines des usines si grandes qu'en augmentant leur production de 10 p. 100 elles pourraient couvrir le marché canadien. Et ce ne sont pas des usines désuètes. Elles font appel aux techniques les plus récentes et à des travailleurs relativement spécialisés qui rivalisent avec les nôtres à des salaires minimums certainement inférieurs aux nôtres, parfois jusqu'à 2 ou 3 \$ l'heure de moins. Et bien sûr, les lois du travail, les lois relatives à la protection de l'environnement, les lois sur la santé et la sécurité au travail et les lois sur l'indemnisation des accidents du travail—la liste n'en finit plus—sont toutes à l'avantage des Américains et non à l'avantage de nos travailleurs.

Les barrières commerciales disparaissent donc, et nous entrons en concurrence directe. Il ne faut pas être très futé pour comprendre qui gagne à ce jeu. Les Carolines et l'Arkansas sortent vainqueurs plutôt que nous. Dans certains autres secteurs, il va de soi que nous avons un avantage. Je pense aux secteurs de base, les mines et les forêts. J'espère que le secteur forestier continuera d'exister si, bien sûr, il se met à reboiser les forêts. Les mines resteront, mais dans le secteur manufacturier, nous ne voyons rien qui nous donne un avantage comparatif.

Prenons un autre exemple. J'ai parlé au propriétaire d'une petite usine de conditionnement au Manitoba, qui nous a dit de comparer simplement les frais de chauffage d'une usine de conditionnement chez nous et ceux d'une usine texane. Voilà un autre immense avantage pour eux.

Ce sont tous ces aspects qui entrent en jeu. Les droits de douane protégeaient nos secteurs particulièrement vulnérables. Certains de nos travailleurs ne se plaignent pas du tout. Dans certains secteurs particuliers, nous pouvons faire face à la concurrence, mais dans beaucoup d'autres nous ne le pouvons pas, et il est stupide de penser que nous le pouvons.

Le sénateur MacEachen: Pour continuer sur cette question intéressante, les sources de la concurrence dont vous parlez se trouvent surtout dans les États du Sud. Qu'en est-il des usines des États du Nord et des travailleurs du Nord? Ils ont dû faire face à cette concurrence. Pourquoi ne le pourrions-nous pas?

M. Martin: Ils ont fait face à la concurrence et ils ont perdu la bataille. Les États du Nord sont appelés le «Rust Bowl». Les usines ont quitté New York et se sont installées en Géorgie. Allez jusqu'à Niagara Falls et promenez-vous dans les États du Nord et vous constaterez que la région est dévastée. Le Canada est très prospère par rapport au nord de l'État de New York. Les Métallurgistes unis d'Amérique, dont je fais partie, ont perdu plus d'un million de leurs membres au cours des huit dernières années. Le secteur de l'acier de base se trouve dans le Rust Bowl. La Bethlehem Steel et la United Steel Corporation

[Text]

there because of the Rust Bowl. It went either to Georgia or it went off shore. It went to Korea, to Brazil, to some European countries, but basically to Southeast Asia and South America in terms of basic steel. They lost. The same thing happened in the Rust Bowl.

So there was a free trade agreement between the states in the United States, and the northern states lost. Once again they were up against heating costs and environmental costs. They had better labour laws in northern U.S. They had better occupational health and safety legislation and they lost. It went to Georgia or it went off shore.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I might come back to ask one or two other questions later.

The Chairman: Senator Bazin.

Senator Bazin: I think you stated you had refused to make representations to Mr. de Grandpré's commission, for reasons, of course, that are well known and have been stated publicly. Did you not also refuse to have a member sit on that commission from the CLC?

Mr. Martin: No, we were not asked to have a person on that committee.

Senator Bazin: You were not asked?

Mr. Martin: No.

Senator Bazin: When the commission started, I believe in May or June of last year, that is when requests came in for representations to be made by the CLC; is that correct?

Mr. Martin: I believe that is correct.

Senator Bazin: Are you prepared to state today that you are prepared to make representations to that commission?

Mr. Martin: Yes, we are prepared to, with one caveat. We have to be assured that that commission is in fact going to make strong recommendations in terms of adjustment. And I guess there is another caveat I put on it. I don't want to make all kinds of conditions, but this is ridiculous to talk about an adjustment policy that is not going to affect our deficit. As far as I am concerned the committee should have nothing to do with the deficit, and everything to do with bringing programs and policies into place that will assist workers who are going to be hurt in the future.

Senator Bazin: So your cooperation to examine and make suggestions on programs to help workers is conditional, that there be no attempt, as you stated Mr. de Grandpré stated, to effect a deficit? Do I understand that correctly?

Mr. Martin: Yes. What I think I am basically saying is that we want to be assured that this committee is a do-something committee and is going to make specific recommendations without having a lot of other caveats on itself. We are prepared to put the time in and we are prepared to put the energy in

[Traduction]

et toutes les autres ont perdu des membres à cause du Rust Bowl. Les usines sont allées s'installer en Géorgie ou à l'étranger. Elles sont parties en Corée, au Brésil, dans quelques pays européens, mais essentiellement en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud. Elles ont perdu. La même chose est arrivée dans le Rust Bowl.

Il existait donc un accord de libre-échange entre les États américains, et les États du Nord ont perdu. Là encore, ils faisaient face à des frais de chauffage et à des frais de protection de l'environnement. Ils avaient de meilleures lois du travail. Ils avaient de meilleures lois sur la santé et la sécurité au travail et ils ont perdu. Les usines sont parties en Géorgie ou à l'étranger.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je poserai peut-être une ou deux autres questions plus tard.

Le président: Sénateur Bazin.

Le sénateur Bazin: Vous avez déclaré, si je ne m'abuse, avoir refusé de présenter vos doléances à la Commission de Grandpré, pour des raisons qui sont bien sûr connues et que vous avez exposées publiquement. N'avez-vous pas également refusé de déléguer un membre du CTC au sein de cette commission?

M. Martin: Non, on ne nous a pas demandé de siéger à ce comité.

Le sénateur Bazin: On ne vous l'a pas demandé?

M. Martin: Non.

Le sénateur Bazin: Quand la commission a entrepris ses travaux, en mai ou en juin de l'an dernier je crois, c'est à ce moment-là qu'on a demandé au CTC de présenter son point de vue, n'est-ce pas?

M. Martin: Je crois que c'est exact.

Le sénateur Bazin: Pouvez-vous affirmer aujourd'hui que vous êtes disposés à présenter vos doléances à cette commission?

M. Martin: Oui, nous le sommes, à une condition. Nous devons être assurés que la commission présentera effectivement de fortes recommandations au sujet de la transition. Et j'ajouterais une autre condition. Je ne veux pas poser toutes sortes de conditions, mais il est ridicule de parler d'une politique d'adaptation qui n'influencera pas le déficit. En ce qui me concerne, le comité ne devrait nullement se soucier du déficit et se soucier uniquement de mettre en place des programmes et des politiques visant à aider les travailleurs qui seront frappés à l'avenir.

Le sénateur Bazin: Vous êtes donc prêts à collaborer à l'examen des programmes d'aide aux travailleurs et à faire des suggestions en ce sens à condition qu'on ne tente pas, contrairement à ce qu'a dit M. de Grandpré selon vous, d'éviter le déficit. Ai-je bien compris?

M. Martin: Oui. Au fond, nous voulons être assurés que le comité est un comité qui agit et qui présentera des recommandations spécifiques sans s'imposer toutes sortes de restrictions. Nous sommes disposés à y consacrer le temps et l'énergie qu'il faut, si nous croyons que nous parlons à quelqu'un qui fera quelque chose.

[Text]

provided that we believe we are talking to somebody who is going to do something.

Senator Bazin: Well, if that commission has the mandate to make recommendations to the government, it does have the power to do that, doesn't it?

Mr. Martin: It has the power, but Mr. de Grandpré doesn't seem to have grabbed the power of that committee to do something.

Senator Bazin: That is debatable. That is your interpretation of the work that he has been carrying out.

Mr. Martin: We just want to be assured that it is going to do the necessary job.

Senator Bazin: You have presented a list of matters that should be addressed insofar as the CLC is concerned. Have you priced what this may represent to the government?

Mr. Martin: No, we have not.

Senator Bazin: On the question of the various elements of those policies of a one-year notice, and so on and so forth, am I not right in thinking that these have been long-standing demands, as it were, from the CLC and that they are now focused on the FTA but there is nothing "new" in terms of the suggestions you make today? Am I correct in that understanding?

Mr. Martin: Yes.

Senator Bazin: I am thinking of the one-year notice and the participatory policies you talk about.

Mr. Martin: We made many of these recommendations back seven and eight years ago at the height of what I call the depression, and the only thing you will hear new in there in particular is talk about the social charter. We think it is important that we talk about the social charter because once again we were told, "What have you got to fear about? The European Economic Community has done it and it hasn't hurt European workers." We are saying, "Well, if you are going to proceed that way, if you want to copy their economic charter, copy their social charter too."

Senator Bazin: Just moving on to another question. Government statistics indicate that there are just over five million people who change jobs per year, and that 1.2 million of these people go through government programs as of today. If there is a disagreement in terms of net gains in terms of jobs, the Economic Council has made an investigation and has come out with plus jobs. You have referred to certain sectors only, the textile industry, for instance, and we know that the competition there is not in the United States but is in Asia, but that is part of another argument. Are you able to estimate how many more people would have to go through a program due to the Free Trade Agreement, given the 5 million figure and the 1.2 million people who now go through the government programs? Do you have an estimation of how much that 1.2 million figure would be increased by?

Mr. Martin: Mr. Chairman, I can only respond by saying that initially when this whole debate took place we were told by internal government studies themselves that 700,000

[Traduction]

Le sénateur Bazin: Si la commission a le mandat de présenter des recommandations au gouvernement, elle peut faire ce que vous demandez, n'est-ce pas?

M. Martin: Elle en a le pouvoir, mais M. de Grandpré ne semble pas en avoir profité pour faire quelque chose.

Le sénateur Bazin: C'est contestable. C'est votre interprétation du travail qui se fait.

M. Martin: Nous voulons seulement être assurés que le comité fera le travail nécessaire.

Le sénateur Bazin: Vous avez présenté une liste de questions qu'il faudrait résoudre selon le CTC. Avez-vous déterminé le prix des solutions pour le gouvernement?

M. Martin: Non, nous ne l'avons pas fait.

Le sénateur Bazin: À propos des divers éléments de ces politiques prévoyant un préavis d'un an, etc., n'ai-je pas raison de penser qu'il s'agit de demandes de longue date du CTC et que ces demandes s'appliquent maintenant à l'Accord de libre-échange, mais qu'elles n'apportent rien de neuf, à en juger par vos suggestions d'aujourd'hui. Ai-je raison de penser ainsi?

M. Martin: Oui.

Le sénateur Bazin: Je pense au préavis d'un an et aux politiques participatives dont vous avez fait état.

M. Martin: Nous avons formulé bon nombre de ces recommandations il y a sept ou huit ans, au pire moment de ce que j'appelle la crise, et tout ce qui est nouveau dans ce domaine, c'est la question de la charte sociale. Nous estimons important de parler de la charte sociale parce qu'une fois de plus on nous a dit: «Qu'avez-vous à craindre? La Communauté économique européenne existe et elle n'a pas nui aux travailleurs européens.» Nous répondons: «Si vous voulez procéder de cette façon, si vous voulez copier la charte économique de la CEE, copiez aussi sa charte sociale.»

Le sénateur Bazin: Passons maintenant à une autre question. Les statistiques du gouvernement indiquent que 5 millions de travailleurs seulement changent d'emploi par année, dont 1,2 million s'inscrivent aux programmes publics actuels. Il y a un écart en ce qui concerne le nombre d'emplois créés. Le Conseil économique a mené une enquête et découvert que les emplois augmenteront. Vous n'avez mentionné que certains secteurs, les textiles, par exemple, et nous savons que, dans ce secteur, la concurrence ne vient pas des États-Unis mais de l'Asie; il s'agit là toutefois d'un autre argument. Pouvez-vous estimer le nombre de personnes supplémentaires qui devraient avoir recours à un programme public à cause de l'Accord de libre-échange, en prenant comme point de départ les 5 millions de travailleurs dont j'ai parlé et le 1,2 million d'inscrits aux programmes publics? Avez-vous une estimation du nombre de personnes qui s'ajouteraient au 1,2 million actuel?

M. Martin: Monsieur le président, je déclarerai simplement que, au départ, quand tout ce débat a eu lieu, les études internes du gouvernement affirmaient que 700 000 travailleurs

[Text]

Canadian workers would be dislocated. That was a government study. So I can only say, well, we will believe it, that 700,000 more workers will be affected. There could be a lot more than that, and of course you might argue that there could be a lot less than that. I am suggesting to you that the government study said 700,000 people.

Senator van Roggen: That would be for a year or over ten years?

Mr. Martin: Seven hundred thousand people were going to be detrimentally directly affected by free trade over ten years.

Senator Bazin: That is on a ten-year perspective of the full implementation.

Mr. Martin: I think it is important, Mr. Chairman, to point out that we are not talking about a specific program with respect to people who have been detrimentally affected by the Free Trade Agreement. We are talking about a whole new social program in terms of assisting people in adjustment. That is why we concentrated in talking about proactive adjustment policies rather than reactive adjustment policies. We don't have any interest in getting into an argument with anybody whether a worker lost his job because of free trade or for any other economic reasons. What we are talking about is that now has come the time, and we think it is rather urgent time, to bring in proactive adjustment policies in terms of what we talked about, the whole issue of retraining, mobility grants, and better posting of jobs that are available and letting people know about those jobs—all of those things.

So we don't think there should be legislation in place that says that this is only for workers affected by free trade, and other workers who are not affected by free trade are going to be treated in a different way. We don't think you can bring that in. We think it is incumbent upon this committee, and certainly the government, to bring a whole new legislation to assist workers in terms of adjustment and be proactive.

The Chairman: Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Martin, you began your remarks by saying you found yourself in agreement with the Prime Minister when he indicated the need for a massive program to help workers through adjustment and relocation, as opposed to other comments that have been made that would suggest that the government believes that the present job strategy program is flexible enough to cover future contingencies.

You mentioned some of the areas that will be affected by the Free Trade Agreement in terms of competition. You mentioned textiles, clothing, electronics, food processing, and I suppose printing and publishing is another area. Those areas are known and in some cases are under threat, as you said, in terms of compensation and wage settlements. Coming at it from another angle, have you in any of those areas, through your unions, been in discussion with companies in terms of mutual proactive assistance programs in those areas that are going to be targeted under the difficulties of the Free Trade Agreement? Have you had any positive associations with—

[Traduction]

seraient frappés. Nous avons lu ce chiffre dans une étude du gouvernement. Je ne peux donc qu'affirmer que nous croyons ce chiffre de 700 000 travailleurs touchés. Il pourrait y en avoir bien plus, et vous pourriez bien sûr soutenir qu'il y a en aura bien moins. Je vous dis simplement que l'étude parlait de 700 000 personnes.

Le sénateur van Roggen: Sur une année ou sur dix ans?

M. Martin: Sept cent mille personnes subiraient directement les contrecoups du libre-échange sur une période de dix ans.

Le sénateur Bazin: Dix ans à partir de la mise en œuvre complète de l'accord.

M. Martin: Il me paraît important, monsieur le président, de souligner que nous ne parlons pas d'un programme précis s'adressant à ceux sur qui l'Accord de libre-échange a des répercussions négatives. Nous parlons d'un tout nouveau programme social visant à aider les travailleurs à s'adapter. C'est pourquoi nous avons préconisé des politiques d'adaptation préventives plutôt que des politiques se contentant de réagir à la situation. Nous n'avons aucun intérêt à nous engager dans un débat avec qui que ce soit pour savoir si un travailleur a perdu son emploi à cause du libre-échange ou pour toute autre raison économique. Nous disons que le moment est venu, et nous pensons que le temps presse, de mettre en œuvre des politiques d'adaptation préventives dans les domaines que nous avons évoqués, soit toute la question du recyclage, les primes à la mobilité et l'amélioration de l'affichage des emplois disponibles et de l'information transmise au travailleur au sujet de ces emplois.

Nous ne pensons pas qu'une loi ne devrait s'appliquer qu'aux travailleurs touchés par le libre-échange, que les autres devraient être traités différemment. Nous ne pensons pas qu'on peut avoir une telle loi. Nous pensons qu'il incombe au comité, et certainement au gouvernement, d'adopter une nouvelle loi pour aider les travailleurs à s'adapter et que cette loi doit avoir un caractère préventif.

Le président: Sénateur Fairbairn.

La sénatrice Fairbairn: Merci, monsieur le président. Monsieur Martin, vous avez affirmé au début de votre déclaration que vous étiez d'accord avec le premier ministre quand il a indiqué la nécessité d'un programme massif d'aide à l'adaptation et à la réinstallation des travailleurs, par opposition à d'autres remarques laissant entendre que le gouvernement estime la stratégie de l'emploi actuelle assez souple pour répondre aux besoins futurs.

Vous avez mentionné quelques secteurs qui seront touchés par la concurrence découlant de l'Accord de libre-échange. Vous avez mentionné les textiles, le vêtement, l'électronique, la transformation des aliments. Je suppose que l'imprimerie et l'édition seraient un autre secteur. Ces secteurs sont connus et, dans certains cas, menacés, comme vous le dites, en ce qui concerne l'indemnisation des accidents du travail et les accords salariaux. En se plaçant sous un autre angle, avez-vous, par l'entremise de vos syndicats, discuté avec des entreprises de l'un ou l'autre de ces secteurs des programmes d'aide prééven-

[Text]

Mr. Martin: Free trade? No.

Senator Fairbairn: —any of the companies in the manufacturing area or anything like that? Has there been any proactive—

Mr. Martin: There has been proactive adjustment but not specifically around the issue of free trade. I will give you an example. There have been proactive adjustments put in place by the United Steel Workers and the steel companies, Algoma and Stelco, through the Canadian Steel Trades Conference, which received some substantial government assistance. That is to assist workers and it is a proactive thing, and I think it is a good example. We are talking proactive. It is to assist workers who are going to be affected in the not too distant future by job lay-off or downgrading of jobs. It is to try to help them in training, to find jobs that their capabilities will be equal to, and to help them in mobility. At this point in time I consider it a success. It is new. It has only been in force about a year and a half, but the United Steel Workers are working strong on it, and I suggest to you that the steel companies would probably have good things to say about it too.

That is in response to what is happening in steel, not so much in terms of what is going to happen in free trade. I can't give you an answer because I don't know of any trade unions—and I am not being facetious—that have had any positive relationship with their manufacturers. There could be. We have tens of thousands of collective agreements, and it may not have come to our attention. But I don't know of any. I don't know if my colleagues know of any.

Senator Fairbairn: Just to follow along on that a bit in terms of plants and factories closing down and laying off workers. The de Grandpré commission has not reported. Apparently it won't report until about June, and there seems to be an attitude of almost waiting to see where the job losses are going to come. In general terms, how much lead time, in your experience, is required to respond to large lay-offs and plant closing? I mean you can't just snap a program out of thin air.

Mr. Martin: I can tell you a personal experience. I was engaged with the plant closing of Swift Canada in Winnipeg which affected around six hundred to seven hundred workers, and a year was not even adequate to try to respond to something like that. But it would certainly have been better than what took place. Some tracking was done by people at the University of Manitoba as to what happened to those individuals. It was pretty devastating what happened to them. You are talking about an industry which had many employees who were trained only for that particular industry. You are talking about people who had thirty and thirty-five years of seniority, older workers who had a lot of problems in terms of just finding any employment, never mind employment equal to the wages they were receiving.

So a year is a basic minimum, and your programs are going to have to go into effect right now. If a company says that in one year it is going to be closed, it stands to reason you have

[Traduction]

tifs destinés aux secteurs en difficulté à cause de l'Accord de libre-échange? Avez-vous eu des rencontres positives avec—

M. Martin: Au sujet du libre-échange, non.

La sénatrice Fairbairn: ... des entreprises du secteur manufacturier, par exemple? Des programmes préventifs—

M. Martin: Il a été question d'adaptation préventive, mais pas spécialement à cause du libre-échange. Je vais vous donner un exemple. Des programmes d'adaptation préventifs ont été mis en place par les Métallurgistes unis et les aciéries, Algoma et Stelco, par l'entremise de la Canadian Steel Trades Conference, qui a reçu une aide assez importante du gouvernement. Ces programmes préventifs visant à aider les travailleurs sont un bon exemple, à mon avis. Les mesures sont préventives. Elles visent à aider les travailleurs qui seront touchés dans un avenir assez rapproché par des mises à pied ou une dégradation des emplois. Elles visent à les aider à se former, à trouver des emplois à la mesure de leurs capacités et à les aider à être mobiles. Pour le moment, je considère qu'elles sont un succès. Elles sont nouvelles. Elles n'existent que depuis un an et demi, mais les Métallurgistes unis y travaillent très fort et les aciéries auraient probablement beaucoup de bonnes choses à vous raconter à ce sujet.

C'est une réponse à ce qui se passe dans le domaine de l'acier, pas tellement par rapport au libre-échange. Je ne peux répondre à votre question parce que je ne connais pas de syndicat—et je le dis sans plaisanter—ayant eu des relations positives avec les fabricants. Il en existe peut-être. Il y a des dizaines de milliers de conventions collectives, et le fait n'a peut-être pas été porté à notre attention. Mais je n'en connais pas. Je ne sais pas si mes collègues en connaissent.

La sénatrice Fairbairn: Pour continuer sur cette question des usines qui ferment et des employés mis à pied, la Commission de Grandpré n'a pas encore présenté son rapport. Apparemment, elle ne le fera pas avant juin environ, et il semble que l'attitude consiste à attendre pour voir où se produiront les pertes d'emplois. En règle générale, d'après votre expérience, quelle doit être la durée du préavis avant des mises à pied et des fermetures importantes? On ne peut simplement créer des programmes dans le vide.

M. Martin: Je peux vous parler d'une expérience personnelle. J'étais là lors de la fermeture de l'usine de Swift Canada à Winnipeg, qui a touché quelque 600 à 700 travailleurs, et un an n'aurait vraiment pas suffi face à une telle situation. Mais un préavis d'un an aurait été mieux que rien. L'Université du Manitoba a cherché à savoir ce qui était advenu de ces travailleurs. Les effets ont été assez dévastateurs. Il s'agit d'un secteur où de nombreux employés n'étaient formés que pour un travail dans le secteur. Vous aviez là des gens qui avaient 30 ou 35 ans d'ancienneté, des travailleurs âgés ayant du mal à se trouver un emploi, peu importe lequel, sans penser à un travail offrant un salaire égal à celui qu'ils recevaient auparavant.

Un an est donc un strict minimum, et vos programmes prendront effet dès maintenant. Si une entreprise déclare que son usine fermera dans un an, il est logique qu'il faille donner aux

[Text]

got to be giving people a year to get some retraining and to find other places, if possible. It is even more devastating if it happens in a single industry community because the workers are not only about to lose their jobs but their homes too and all their life's investment. I consider that a year is a basic minimum, especially in the case of large lay-offs. You notice that we make that differentiation between large and small employers. Obviously we consider the larger employer to have more resources to be assisting the workers. I don't think it is an obligation of government; there is an obligation of employers to assist in that. So we are not throwing the whole thing on government either. Obviously it is not by draw. It has to be by legislation.

Senator Fairbairn: One final question, if I may. You mentioned two statistics that shocked you. One was the six million workers who change jobs each year, and the three million who through the process apply for U.I. There is another statistic that I find shocking as well, and that is the estimated two million people in the Canadian work force who are deemed to be functionally illiterate.

We talk in terms, in so many of these programs, including job strategy, of retraining. I wonder if you could comment on that lower level, the almost under-class of workers who may be young, middle age or older, 45 and up, like myself—

Mr. Martin: When you get up there, then "older" is further on.

Senator Fairbairn: I am thinking of that group of Canadian workers who may have all the seniority in the world but are not able to be retrained, who are not capable, because of a lack of basic skills, of taking advantage of training and retraining programs. Could you tell the committee, from your perspective, where the onus lies or the cooperative opportunity lies in helping these people so they will not automatically be on welfare rolls or UIC?

Mr. Martin: I agree with you in that I sometimes find the two million figure unbelievable, but it has obviously been corroborated by a number of experts. We think it is really a dual responsibility. I might even use the word "tripartite". I think it is a responsibility of government at all levels, not only the federal but provincial and in some cases municipal governments. I believe it is certainly incumbent on industry and business to pull all the stops out to assist those workers. That means giving them on-the-job literacy training in some instances because they do not have an option many times to have off-the-job literacy training. You will find that especially so with workers in the lower paid categories who are trying to hold on to two jobs in order to make ends meet. They obviously do not have any time left for learning literacy skills. So there has to be a lot of cooperation by employers. Organized labour also has a role to play in it. I am happy to tell you that the Canadian Labour Congress is in the early stages of trying to put together a massive literacy campaign to do that type of thing in the workplaces. The Ontario Federation of Labour, the Manitoba Fed-

[Traduction]

employés un an pour se recycler et trouver un autre travail, si possible. Les effets sont encore plus dévastateurs dans une ville reposant sur une seule industrie, parce que les travailleurs perdront non seulement leur emploi mais aussi leur maison et l'investissement de toute leur vie. Je considère qu'un an est un strict minimum, surtout dans le cas de mises à pied importantes. Vous remarquez que nous établissons une distinction entre les petits et les gros employeurs. De toute évidence, nous estimons que les gros employeurs ont plus de ressources pour aider les travailleurs. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une obligation du gouvernement, mais plutôt des employeurs. Nous ne jetons donc pas toute la responsabilité sur les épaules du gouvernement. De toute évidence, ce n'est pas une loterie. Il faut une loi.

La sénatrice Fairbairn: Une dernière question, si vous me permettez. Vous avez mentionné deux statistiques qui vous ont choquées. L'une était que 6 millions de travailleurs changent d'emploi chaque année, l'autre que 3 millions d'entre eux demandent des prestations d'assurance-chômage. Une autre statistique qui me choque moi aussi est qu'environ 2 millions de travailleurs canadiens sont considérés fonctionnellement analphabètes.

Dans beaucoup de ces programmes, dont la stratégie de l'emploi, il est question de recyclage. Je me demande si vous pouvez ajouter quelque chose au sujet de ce niveau inférieur, de ce qui est presque une sous-classe de travailleurs, qui comprend des jeunes, des gens un peu plus âgés, des gens de 45 ans ou plus, comme moi—

M. Martin: Quand vous arrivez à 45 ans le qualificatif de «plus vieux» s'applique plus tard.

La sénatrice Fairbairn: Je pense à ce groupe de travailleurs canadiens qui, malgré leur ancienneté, sont incapables de se perfectionner par manque de compétences fondamentales et qui ne peuvent par conséquent pas profiter des programmes de formation et de recyclage. Pourriez-vous dire au comité qui, selon vous, devrait être chargé, seul ou en collaboration, d'aider ces travailleurs à ne pas automatiquement être inscrits sur les listes du bien-être ou de l'assurance-chômage?

M. Martin: Je suis de votre avis, en ce sens qu'il m'arrive parfois de trouver le chiffre de deux millions incroyable, bien qu'il ait été confirmé par plusieurs experts. C'est à notre avis une double responsabilité, je dirais même qu'il s'agit d'une responsabilité «tripartite». D'abord celle des autorités publiques de tous les niveaux, pas seulement les autorités fédérales mais aussi provinciales et dans certains cas municipales. Je crois ensuite qu'il revient aux entreprises industrielles et commerciales de mettre en œuvre tous les moyens en vue d'aider ces travailleurs. Ce qui implique leur offrir sur place des cours de formation de base dans certains cas, puisqu'il leur est souvent impossible d'en suivre ailleurs. Cela est particulièrement vrai pour la catégorie des travailleurs les moins bien payés qui tiennent à leur emploi pour boucler leur budget. Ils n'ont évidemment pas le temps d'améliorer leurs aptitudes de base. Les employeurs doivent donc faire preuve de beaucoup d'esprit de collaboration. Le monde syndical a également son rôle à jouer. Je suis heureux de vous dire que le Congrès du travail du Canada prépare en ce moment une vaste campagne d'alphan-

[Text]

eration of Labour, the British Columbia Federation of Labour, in fact a number of our federations of labour, are also engaged or have started on literacy campaigns to do essentially on-the-job literacy training. We are firmly convinced that that is essential. It is not going to be at night schools because these are generally workers who are in lower paid categories and there are all kinds of problems that prohibit them from getting that training after work. So we need it on the job.

Senator Fairbairn: Has there been a corresponding response from business for the efforts you have been promoting?

Mr. Martin: It depends. It is company by company. I could not classify mining as being cooperative or retail as being cooperative. It is really company by company. I am also advised by my colleague that the Canadian Labour Market Productivity Centre, in conjunction with the BCNI, has been talking about taking some initiatives on literacy training as well with the Canadian Labour Congress. So there are certainly initiatives under way, but I think there are going to have to be a lot more than there have been up to this point. The second thing is that the proper delivery of them is important, not just the amount of money put into them.

The Chairman: Honourable senators, I am sure that none of us wish to truncate our hearing and we are all prepared to work long hours, but we do have a program and we will likely be well over the time that we had planned for our discussion with the Canadian Labour Congress unless we move somewhat more rapidly. I say that not in order to stultify the questioning but simply so that members of the committee will know what the situation is. Having said that, I immediately ask Senator LeBlanc to ask his questions.

Senator LeBlanc (Beauséjour): I will start by knocking out one of my four questions. Do I understand that your group or labour in some other appellation has not been invited to join the de Grandpré task force?

Mr. Martin: The Canadian Labour Congress was not invited to join the de Grandpré task force. A smaller and rival organization was invited, the Canadian Federation of Labour. Mr. McCambly serves on it, much to our displeasure.

Senator LeBlanc (Beauséjour): Well, I will not comment on that. If I remember correctly, and I hope I took it down correctly, you said that you hoped that there would be an agreement between Canada and the U.S. on the question of notice for plant closures, et cetera. Are you advocating that this should be part of the negotiation with the U.S. or should it be something Canada does for its workers unilaterally?

Mr. Martin: We believe it is something which should be done for our workers unilaterally. We would hope that when we talk about the harmonization, which is the catch word, we want others to come up to our level, not for us to go down to other levels. We would hope that the Canadian government

[Traduction]

tisation sur le tas. La Fédération du travail de l'Ontario, la Fédération du travail du Manitoba et la Fédération du travail de la Colombie-Britannique et en fait plusieurs autres de nos fédérations de travailleurs ont déjà lancé ou viennent de lancer des campagnes d'alphanétisation au travail. Nous sommes convaincus que cela est essentiel et que cela ne se fera pas dans les cours d'éducation aux adultes le soir, puisqu'il s'agit en général de travailleurs dans les catégories les moins rémunérées et qu'ils sont aux prises avec toutes sortes de problèmes qui les empêchent d'obtenir cette formation après le travail. Celle-ci doit donc être donnée sur le tas.

La sénatrice Fairbairn: La réaction du milieu des affaires correspond-elle à vos efforts de promotion?

M. Martin: Cela dépend. Il faut regarder chaque entreprise. Je ne pourrais pas dire que le secteur minier ou celui de la vente au détail est coopératif. Il faut regarder chaque entreprise individuellement. Mon collègue m'informe que le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a parlé de prendre certaines initiatives de concert avec le BCNI dans le domaine de l'alphanétisation, également avec le Congrès du travail du Canada. Des initiatives ont donc été prises, mais je crois qu'il devra y en avoir beaucoup plus que dans le passé. Et puis, il faut aussi penser à la façon dont ces services seront offerts et pas seulement aux sommes d'argent que l'on y verse.

Le président: Honorables sénateurs, je suis sûr qu'aucun d'entre nous ne désire abréger notre séance et que nous sommes tous disposés à faire du temps supplémentaire, sans compensation, mais nous avons un horaire et nous déborderons probablement beaucoup le temps que nous avions prévu allouer à notre échange avec le Congrès du travail du Canada si nous n'accélérerons pas un peu la cadence. Je ne dis pas cela pour bâillonner les membres, mais simplement pour leur permettre de savoir où nous en sommes. Cela dit, je demande immédiatement au sénateur LeBlanc de poser ses questions.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Je commence par laisser tomber une de mes quatre questions. Dois-je comprendre que votre groupe ou votre syndicat sous une autre appellation n'a pas été invité à faire partie du groupe de travail de Grandpré?

M. Martin: Le Congrès du travail du Canada n'a effectivement pas été invité. Une organisation rivale et plus petite l'a été, cependant, à savoir la Fédération canadienne du travail. M. McCambly fait donc partie du groupe de travail, à notre grand dam.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Cela ne me regarde pas. Si ma mémoire est bonne, et j'espère que mes notes sont exactes, vous avez dit espérer que le Canada et les États-Unis signent un accord sur la question des avis de fermeture d'usines, etc. Cela devrait-il, à votre avis, faire partie des négociations avec les États-Unis ou être au contraire quelque chose que le Canada ferait unilatéralement pour ses travailleurs?

M. Martin: Nous croyons que cela devrait être fait unilatéralement pour nos travailleurs. Nous souhaiterions que lorsqu'il est question d'harmonisation, qui est le mot clé, les autres s'élèvent à notre niveau au lieu que nous ayons à nous abaisser au leur. Nous voudrions que le gouvernement du

[Text]

would take the initiative to bring that type of thing in and that it would be followed by the United States.

Senator LeBlanc (Beauséjour): The reason I was a bit jarred by this is that I thought I heard you say that you were advocating a year's notice in the case of major dislocation in major industries and I could not help remembering that this is an administration in the U.S. that has rejected the idea of 60 days' notice for practically anything. It made it a sacred, almost religious crusade. So I hope that your pressure group is not going to be trying to convert the Americans, because I doubt very much if you will succeed.

Mr. Martin: I can assure you, senator, that we have enough problems with the Canadian government without trying to influence the Americans.

Senator LeBlanc (Beauséjour): I am glad to hear you correct my impression. Otherwise, I would have thought the workers were going to be in pretty bad shape. Let me ask you a political question. After all, we have all just emerged from a rather strong political activity. If the issue is so important and you felt so deeply about it, why did you not advocate strategic voting?

Mr. Martin: The fact is that some of the groups we are associated with did advocate strategic voting, but there was a lot of disagreement about that. Obviously, there were Liberals who agreed with that, there were New Democrats who agreed with it, and all Conservatives agreed with strategic voting for Conservatives. So, in terms of advocating it, I can only answer that there was a lot of discussion about it but there was no basic agreement except that there were groups within the Pro-Canada Network that advocated it.

Senator LeBlanc (Beauséjour): The reason I asked the question is not to be facetious. When I consider some of the threats that we see on the horizon and some of the rhetoric of what is obviously an agenda on the part of a number of people, using words like "harmonization", I believe there is nothing harmonious about them. I think that until and unless those who want to protect the workers of this country—who, by the way, are not necessarily all professional trade unionists. Some of us advocated protection of workers without ever knowing what a local was—

The Chairman: I have a point of order here. Senator Kelly wishes to raise a point of order.

Senator Kelly: I just have the feeling that this is not really relevant to what this committee is here to do. I may be wrong. It is interesting but I am not sure it is part of our deliberations.

Senator LeBlanc (Beauséjour): I was coming to an end. I could be unpleasant by making a point of order on the interference with my questioning. However, that would take up more time than the question I had planned to terminate with, so I will not. I will be in the Christmas spirit. I will simply ask this to finish. I think that those who think that the Canadian workers are going to get it in the neck—and by "workers", I do not necessarily mean all of your members; I mean people

[Traduction]

Canada prenne des initiatives en ce sens et que les États-Unis l'imitent.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Ce qui m'embêtait c'est que je croyais vous avoir entendu dire que vous préconisiez un avis d'un an dans le cas d'un bombardement majeur dans des industries importantes, et je ne pouvais m'empêcher de penser au fait que le gouvernement américain actuel est celui qui a rejeté l'idée d'un avis de 60 jours pour pratiquement tout. Il en a même fait l'objet d'une sorte de croisade sacrée, presque religieuse. J'espère donc que votre groupe de pression ne cherchera pas à convertir les Américains, parce que je doute fort que vous réussissiez.

M. Martin: Je puis vous assurer, sénateur, que nous avons assez de problèmes avec le gouvernement du Canada sans chercher à influencer celui des États-Unis.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Je suis heureux de vous entendre corriger mes impressions. Autrement, j'aurais pu penser que les travailleurs auraient été plutôt mal servis. Permettez-moi une question politique. Nous sortons à peine, n'est-il pas vrai, d'une période d'activité très politisée. Si cette question est si importante et qu'elle vous tient tant à cœur, pourquoi n'avons-nous pas préconisé le vote stratégique?

M. Martin: En réalité, certains des groupes avec lesquels nous sommes associés ont préconisé cette formule, mais tous n'étaient pas d'accord. Certains Libéraux étaient évidemment d'accord, ainsi que des Néo-démocrates, et tous les Conservateurs étaient d'accord avec ce type de vote pour les Conservateurs. Pour ce qui est de la préconiser, je peux seulement vous dire qu'on en a beaucoup discuté sans arriver à s'entendre, si ce n'est que certains groupes du réseau Pro-Canada la préconisaient.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Je n'ai pas posé cette question pour être facétieux. Lorsque je songe à certaines des menaces qui planent à l'horizon et à l'emphase qui entoure ce qui, de toute évidence, fait partie d'un plan pour certaines personnes qui utilisent des mots comme «harmonisation», j'y trouve quelque chose d'harmonieux. Je crois que tant et aussi longtemps que ceux qui veulent protéger les travailleurs de notre pays qui, soit dit en passant, ne sont pas nécessairement tous des syndicalistes professionnels—certains d'entre nous étaient favorables à ce que les travailleurs soient protégés sans même savoir ce qu'est un local.

Le président: J'ai un appel au règlement du sénateur Kelly.

Le sénateur Kelly: J'ai l'impression que cela ne se rapporte pas à l'objet de notre réunion. Je me trompe peut-être. C'est fort intéressant, mais je ne crois pas que cela ait trait à nos délibérations.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Je terminais. Je pourrais me rendre désagréable en soulevant à mon tour un appel au règlement pour avoir été interrompu. Mais cela prendrait encore plus de temps que la question avec laquelle je voulais en finir, alors je m'abstiendrai. Je veux rester dans l'esprit de Noël. Je demanderai simplement ce qui suit en terminant. Je crois que ceux qui pensent que les travailleurs canadiens vont en prendre pour leur compte—and en disant «travailleurs» je ne

[Text]

who are working to earn a living and are possibly more exposed than your members because they do not have any organization—will have to start thinking of strategic voting.

Senator Hays: Have we lost any jobs as a result of the FTA, or have we gained any, and how do you know?

Mr. Martin: I don't know of any jobs that have been gained as a result of the FTA, and certainly there are a number of us who believe that some of the closures, in particular the Gillette and Northern Telecom closures, are directly related to the agreement or the coming of the agreement.

Senator Hays: For the purposes of monitoring this, what kind of a formula, guideline, yardstick or measurement is your organization or others using to come to that conclusion?

Mr. Martin: It is far from scientific. We are simply looking at what their production increase is going to be in the United States, and where is the market for their goods. There are whole variety of factors, but, in particular, what are the pay scales, what are the labour standards, where are they going to be moving their factories or moving their production to and how much is their production increasing compared to what has been lost here. It includes all of these factors, but, as I said to one of your colleagues a short time ago, we are bringing someone onto our staff who will be solely responsible for that monitoring and analysis of the situation.

Senator Hays: At this point you do not have any formula in mind which you might use to make these judgments? Of course we have a number of studies which have predicted net job creation, and they must have used some formula. I don't know what it is, but I assume that you have looked at them. Do they help you in any way with what you are saying that these two plant closures—Gillette and Northern Telecom—are, as a result of the FTA, and do they represent a net job loss?

Mr. Martin: No. We have gone through all of the campaign and the debate itself, and virtually every formula that was devised was put forward to construct your debate, whether you were for the Free Trade Agreement or opposed to it. Consequently, we have seen many pronouncements made about why it is going to create jobs, and we have examined an awful lot of those—I will not say all of them—and decided that it is a lot of malarkey. It is only fitting the numbers to whatever you want to argue.

Senator Stollery: I was struck by your observation that over the last 20 years many of the northern states have become depressed areas. We had the same evidence some months ago regarding agriculture, that the northern states at one time had a viable agricultural sector which has been lost because they cannot compete with the other obvious areas. This is particularly interesting to me because I am from Metro Toronto, and everyone in Toronto has noticed this decline. For example, everyone is talking about Buffalo. Orderly and certainly balanced communities of 30 years ago have become what is now called the rust belt. So it is not something that you can

[Traduction]

vise pas nécessairement tous vos membres, mais je pense à ceux qui travaillent pour gagner leur vie et qui sont peut-être plus exposés que vos membres parce qu'ils n'ont pas d'organisation—devraient commencer à penser au vote stratégique.

Le sénateur Hays: L'Accord de libre-échange nous a-t-il fait perdre des emplois ou nous en a-t-il fait gagner et comment le savez-vous?

M. Martin: À ma connaissance, nous n'avons pas obtenu d'emplois grâce à l'Accord, et il est certain que plusieurs d'entre nous croient que les fermetures récentes d'usines, notamment celles de Gillette et de Northern Telecom, sont directement reliées à l'accord ou à sa mise en œuvre prochaine.

Le sénateur Hays: Quelle sorte de formule, de ligne directrice, de grille ou de critère votre organisation, entre autres, utilise-t-elle pour interpréter cette situation et tirer cette conclusion?

M. Martin: Celle-ci n'a rien de scientifique. Nous prenons simplement en compte la croissance de leur production aux États-Unis, ainsi que l'emplacement du marché d'écoulement de leurs produits. Il y a toute une gamme de facteurs mais, en particulier, les échelles de salaire, les normes de travail, les endroits où ils déménageront leurs usines ou leur production et la hausse de celle-ci comparativement à ce qui a été perdu ici. Notre conclusion comprend tous ces facteurs mais, comme je le disais récemment à l'un de vos collègues, nous nous sommes adjoints une personne dont l'unique responsabilité sera de suivre la situation et de l'analyser.

Le sénateur Hays: Pour le moment vous n'avez donc en tête aucune formule vous aidant à poser ces jugements? Plusieurs études ont pourtant prédit une nette création d'emplois; elles doivent donc s'être servi d'une formule. Je ne la connais pas, mais je suppose que vous avez regardé ces travaux. Vous soutenez d'une aide quelconque par rapport à ce que vous dites, à savoir que ces deux fermetures d'usines—Gillette et Northern Telecom—résultent de l'Accord et représentent une perte nette d'emplois?

M. Martin: Non. Nous avons passé en revue toute la campagne ainsi que le débat lui-même, et pratiquement toutes les formules qui ont été conçues ont été utilisées dans ce débat, par ceux qui appuient ou rejettent l'Accord de libre-échange. D'où le très grand nombre de déclarations selon lesquelles il créerait des emplois. Nous en avons examiné un très grand nombre, pour ne pas dire toutes, et avons conclu qu'il s'agissait d'inépties. Cela ne fait que corroborer les chiffres que vous voulez contester.

Le sénateur Stollery: J'ai été frappé de vous entendre dire qu'au cours des vingt dernières années beaucoup des États du Nord sont devenus des zones en marasme. Le même témoignage nous a été donné il y a quelques mois au sujet de l'agriculture, en ce sens qu'autrefois les États du Nord avaient un secteur agricole viable qui a maintenant disparu parce que les agriculteurs étaient incapables de concurrencer les autres régions que l'on connaît bien. Cela m'intéresse tout particulièrement parce que je viens du Grand Toronto et que tout le monde, à Toronto, a remarqué cette baisse. Tout le monde, par exemple, parle de Buffalo. Des collectivités paisibles et certai-

[Text]

identify quickly. I have noticed during the last few months, when people like myself from the Toronto area said this, that a lot of people did not realize how evident it has been only 35 or 40 miles away.

What do you think this is going to do to the Metro Toronto area? I live four blocks from Massey Ferguson, and that has gone from the rusting buildings that were formerly Massey Ferguson, but most of Toronto revolves around small and medium-sized business. Many of those small factories from Oshawa to Hamilton are not union establishments. They employ many millions of Canadian workers. You have the evidence of what has happened only 40 miles away. Do you think that is going to happen to us? Have you done any analysis of something as important as the Metro area or that area of the north shore of Lake Ontario?

Mr. Martin: No, we have not done it on a regional basis. We have done it prior to that looking at the industry-by-industry basis. There is a lot of food processing in Toronto and in the greater Toronto area which we believe is going to be detrimentally affected. That was supported by the very fact that McCain's spoke out so strongly on the debate, and surely they know something about food processing.

Toronto has a fair amount of textile, clothing and footwear manufacturing going on in the area, but once again that is going to be detrimentally affected. In terms of electronics, we are very concerned that that is going to be detrimentally affected, and we can use the example of Northern Telecom. I cannot tell you if it is going to devastate the Toronto area, but I think your comparison to Buffalo is excellent because that is exactly what they have done there.

Senator Stollery: We are talking about adjustment programs, and when you were making that observation, I realized that you are saying that there is the risk in the Metro Toronto area of going the way that possibly ten other large cities have gone which are within a day's drive of Toronto. What kind of an adjustment program would put Buffalo or Cleveland back on its feet? They finally got Pittsburgh together after many years. We are looking at a very large adjustment program, are we not?

Mr. Martin: Yes.

Senator Stollery: "Is it possible to adjust it?" You have to say to yourself.

Mr. Martin: Toronto is left out of the equation all the time because it has done so well in the last few years, and a lot of our mind is concentrated on Cape Breton, Nova Scotia and the Atlantic provinces. In terms of the north, while Toronto boomed, northern Ontario diminished in many ways, much like British Columbia.

Senator Stollery: What percentage of the Canadian population does Toronto employ? It must be very large.

Mr. Martin: And getting larger, yes.

[Traduction]

nement équilibrées il y a une trentaine d'années font maintenant partie de ce qu'on appelle la «ceinture de rouille». Ce n'est donc pas quelque chose que vous pouvez identifier rapidement. Les premiers mois au cours desquels des gens comme moi-même, qui suis originaire de Toronto, affirmaient cela, beaucoup de gens ne se rendaient pas compte à quel point cela était évident à quelque 35 ou 40 milles.

Quelles répercussions cela aura-t-il sur le Grand Toronto? J'habite à quatre pâtés de maisons de l'usine Massey Ferguson et cela fait partie des édifices en décomposition qui étaient autrefois Massey Ferguson, bien que la plus grande partie de Toronto soit faite de PME. Bon nombre de ces petites entreprises, d'Oshawa à Hamilton, ne sont pas rattachées à aucun syndicat. Elles emploient des millions de travailleurs canadiens. À 40 milles d'ici, vous avez un exemple tangible de ce qui est arrivé. Croyez-vous que cela va nous arriver? Avez-vous fait une analyse d'une région aussi importante que celle du Grand Toronto ou encore de la région de la rive nord du lac Ontario?

M. Martin: Non. Nous n'avons pas effectué d'analyse régionale. Mais nous avons effectué une analyse industrie par industrie. Il y a, à Toronto et dans sa grande région, beaucoup d'entreprises de traitement alimentaire qui, à notre avis, subiront les contrecoups de l'Accord. Cette affirmation s'appuyait sur les déclarations très fermes de McCain durant les débats, entreprise, s'il en est, qui sait de quoi elle parle en ce domaine.

On trouve aussi à Toronto beaucoup d'usines de produits textiles, de vêtements et de chaussure et elles subiront, elles aussi, des impacts négatifs. Pour ce qui est de l'électronique, nous craignons que ce secteur soit également frappé et nous pouvons nous servir de l'exemple de Northern Telecom. Je ne pourrais pas vous dire si la région de Toronto sera dévastée, mais je crois que votre comparaison avec la ville de Buffalo est excellente parce que c'est exactement ce qu'ils ont fait là-bas.

Le sénateur Stollery: Nous parlons de programmes d'adaptation et, en vous écoutant faire cette remarque, j'ai réalisé que vous disiez que le Grand Toronto risque de connaître le même sort que celui d'une dizaine d'autres grandes villes, sises dans un rayon d'une journée en auto depuis Toronto. Quelle sorte de programme d'adaptation réussirait à remettre Buffalo ou Cleveland sur leurs pieds? Ils ont finalement réussi avec Pittsburgh après de nombreuses années. Il s'agit d'un très vaste programme d'adaptation, n'est-il pas vrai?

M. Martin: Oui.

Le sénateur Stollery: «Est-il possible de l'adopter?» C'est ce qu'il faut se demander.

M. Martin: Nous ne tenons jamais compte de Toronto en raison de la réussite que connaît cette ville depuis les dernières années; nous nous intéressons essentiellement au Cap-Breton, à la Nouvelle-Écosse et aux provinces de l'Atlantique. Pendant que Toronto prospérait, le nord de l'Ontario a périclité de diverses façons, tout comme la Colombie-Britannique.

Le sénateur Stollery: Quel pourcentage de la population active du Canada se retrouve à Toronto? Ce pourcentage doit être très élevé.

M. Martin: Et il ne cesse d'augmenter.

[Text]

Senator Stollery: So we are talking about a part of Canada that in terms of actual jobs is the largest job market in the country, and more jobs there are going to be affected by the agreement than in any other area.

Mr. Martin: Senator, in reply, another telltale point was Frank Stronach's opposition to the Free Trade Agreement. He knows what it is going to do to automotive parts manufacturing—and automotive parts manufacturing in the greater Toronto area is a big sector of that industry. Now he is going to be in direct competition with Tennessee and the deep south. We have not talked about this, but we are far from convinced that we are not going to be in direct competition with the Mexican strip where American industries have gone by the thousands and are already employing Mexican workers at 65 cents. We are frightened by the workers' conditions in Georgia, but I suddenly go from there and think that I had better start worrying about 65 cents an hour jobs in Mexico. When they do something, we will be worried about 20 cent an hour jobs in Peru, and the list goes on and on.

[Traduction]

Le sénateur Stollery: Nous parlons donc d'une partie du Canada qui, en matière d'emplois réels, constitue le marché du travail le plus important du pays. Ce qui veut dire qu'à Toronto plus que n'importe où, un nombre plus élevé d'emplois va être touché par l'Accord.

M. Martin: Permettez-moi de vous répondre que l'opposition de Frank Stronach à l'Accord de libre-échange est un autre point fort révélateur. Il sait ce que l'Accord signifie pour la fabrication des pièces d'automobiles, qui représente un grand secteur de l'industrie de l'automobile dans la région métropolitaine de Toronto. Il va maintenant devoir soutenir directement la concurrence du Tennessee et des États du Sud. Par ailleurs, même si nous n'en avons pas encore parlé, nous sommes loin d'être convaincus que nous n'allons pas nous retrouver en concurrence directe avec les États qui longent la frontière du Mexique, où des milliers d'industries américaines se sont déjà implantées et emploient des ouvriers mexicains à 65 cents. Nous nous inquiétons de la condition des ouvriers en Géorgie, mais je ne peux m'empêcher de penser que je ferais mieux de m'inquiéter des emplois au Mexique, où les travailleurs sont payés 65 cents l'heure. Lorsqu'ils feront quelque chose, nous nous inquiéterons des emplois à 20 cents l'heure au Pérou, et ainsi de suite.

Le sénateur MacEachen: J'ai entendu M. Martin décrire les programmes d'adaptation, qu'il juge nécessaires, y compris les facteurs de mobilité et de recyclage ainsi qu'une meilleure information sur le marché du travail. Je conviens avec lui que toute période de changement économique doit nécessairement s'accompagner de programmes adéquats. Je me demande toutefois si dans sa présentation, le Congrès s'opposait implicitement à toute autre diminution des droits de douane. En d'autres termes, le Congrès serait-il favorable aux négociations du GATT qui servent à abaisser les droits de douane, même si ce n'est pas nécessairement de façon aussi spectaculaire que dans le cadre de l'ALE? Nous savons que le Canada a, dans le passé, progressivement diminué les droits de douane et, à mon avis, cette façon de faire a été un élément positif de notre développement économique. La question que je pose est la suivante: Le Congrès se résigne-t-il à la nécessité de diminuer les droits de douane multilatéralement ou bilatéralement, tout en s'inquiétant de n'avoir pas prévu de mesures qui protègent les travailleurs et leur permettent d'occuper de nouveaux emplois, etc.? Je veux être sûr que vous me comprenez bien. Je m'inquiète moins des propositions tarifaires de l'Accord de libre-échange que d'autres grands secteurs, car je ne pense absolument pas, par exemple, que la prospérité de Toronto dépende de la protection tarifaire dont bénéficient les emplois de cette ville. Je me demandais simplement si nous sommes sur la même longueur d'ondes, ou bien redoutez-vous davantage les diminutions tarifaires? Êtes-vous contre ces diminutions par principe, ou les introduiriez-vous plus progressivement ou multilatéralement plutôt que bilatéralement? J'aimerais savoir ce que vous pensez vraiment à ce sujet.

Senator MacEachen: Having listened to Mr. Martin identify the adjustment programs which he has outlined as necessary, including mobility and retraining and better labour market information, I certainly agree with him that it is necessary in every period of economic change to have adequate programs. I wondered whether implicit in the presentation of the Congress was opposition to any further decreases in tariffs. In other words, would the Congress be favourable to the GATT round which is held out as a way of reducing tariffs, although maybe not as dramatically as in the FTA? We know that Canada has gradually reduced tariffs in the past, and my view is that that has been a positive element in our economic development. My question is: Is the Congress reconciled to the requirement of reducing tariffs multilaterally or bilaterally but concerned that there are not in place the necessary ways of protecting the workers and allowing them to transfer to new jobs and so on? I want to make sure I am understood. I have less concern about the tariff proposals in the Free Trade Agreement than I have in other major sectors because I do not believe for a moment, for example, that the prosperity of Toronto depends on the remaining tariff protection the jobs in that city have. I just wondered whether we are on the same wave length or would you be more apprehensive about tariff cuts? Are you against them in principle or would you take them more gradually or take them multilaterally and not bilaterally? I just want to see if I could get to the back of your thinking on that.

Mr. Martin: Mr. Chairman, it is certainly not a religion with us to want higher tariffs, but we think that the tariffs are simply a part of a national economic policy where you want to have industrial or economic development. You either decrease them in some areas where there is economic prosperity or you

M. Martin: Monsieur le président, nous ne tenons pas absolument à ce que les droits de douane soient plus élevés; nous pensons qu'ils font simplement partie d'une politique économique nationale visant le développement industriel ou économique. Il s'agit d'abaisser les droits de douane dans certains sec-

[Text]

increase them in some areas where you want to foster industries and develop them. I can only answer you basically that we believe in multilateral reduction of tariffs with a number of safeguards in place, in particular so that we are not up against unfair competition from countries where dictatorships prevail and workers are receiving pittances for wages and work under dreadful working conditions and so forth. We have made it an insistence that, in fact, the countries that are trading with us and have those policies in effect, dictatorships in the main with no trade union rights and terrible human rights records, be considered unfair trading partners, and consequently that we do not trade with them or at least decrease our trade as much as we can with them. We have believed all along that we should increase our economy by multilateral agreements, through GATT, or sector-by-sector in some cases. So it is not a principle on which we stand pat. I think I could make a strong argument for having tariffs in place on clothing and textiles to foster a Canadian industry, but I might not be able to give you such a good argument in some other industries at all. We believe that Canadians could take on some industries and win. So, in answer to your question, we do not want higher tariffs on everything. We want to have tariffs as simply a part of an industrial planning in this country where we would concentrate on economic development. Finally, I might say I find it rather amusing that we are talking about reduction in tariffs. One of the great trading nations of the world is Japan and we all know the tariffs and non-tariff barriers they have. They have ways to export but not to import which amount to the same thing as tariffs. We want to have direct input into the GATT negotiations and we are prepared to participate in that and put forward many of the views I have expressed, especially the concerns about human rights and trade union rights. We think employers in this country should be concerned that they are going to be up against those types of unfair trading practices in countries that have terrible human rights and trade union records.

...we have free access to the U.S. market to have free access to the U.S. market. In construction, as we mentioned, particularly steel, there has been a great deal of unfairness in the U.S. market towards Canada. ...

Senator Grafstein: I found your presentation fascinating. However, you have not mentioned one issue that is of interest to me, and that is the dollar. Senator Stollery made the point of Toronto benefiting from a very unusual period of virtually no unemployment, the unemployment is so low, but I trace that back almost directly to the dollar. You have not mentioned, as an adjustment program, the CLC's position on the dollar. Are you in favour of a very weak dollar?

Mr. Martin: At this point, I am certainly in favour of a dollar that is lower than the American because our resource industries and some of our exporting industries would be in a terrible mess if we had a dollar that was comparable to the American.

[Traduction]

teurs économiquement prospères ou de les augmenter dans ceux où l'on souhaite favoriser des industries et en assurer la prospérité. Je peux simplement vous répondre que nous croyons au bien-fondé de la diminution multilatérale des droits de douane dans la mesure où elle s'accompagne d'un certain nombre de sauvegardes pour que nous n'ayons pas, notamment, à soutenir une concurrence déloyale de la part de pays où règne la dictature et où les ouvriers reçoivent de maigres salaires, travaillent dans d'affreuses conditions, etc. Nous avons insisté en fait pour que les pays qui font du commerce avec nous et qui suivent de telles politiques—ceux qui sont dominés par des dictatures, ne garantissent aucun droit syndical et ne respectent pas les droits de la personne—soient considérés comme des partenaires commerciaux déloyaux et que, par conséquent, nous ne faisions plus de commerce avec eux ou, qu'à tout le moins, nous réduisions au maximum les échanges que nous faisons avec eux. Nous avons toujours cru qu'il fallait développer notre économie en signant des accords multilatéraux, par l'entremise du GATT, ou encore secteur par secteur, dans certains cas. Il ne s'agit donc pas d'un principe que nous décidons tout d'un coup d'adopter. Je pense avoir de bonnes raisons d'imposer des droits de douane sur les vêtements et les textiles pour favoriser une industrie canadienne, mais je ne pense pas avoir d'aussi bonnes raisons de le faire pour d'autres industries. Nous croyons que les Canadiens pourraient se réservier certaines industries et les faire prospérer. En réponse à votre question, donc, je dirais que nous ne voulons pas de droits de douane plus élevés pour tout. Nous voulons des droits de douane qui font simplement partie d'un plan industriel de notre pays, dont nous voulons garantir le développement économique. J'aimerais ajouter, enfin, qu'il me semble plutôt amusant de parler d'un abaissement des droits de douane. Le Japon est l'une des grandes nations commerçantes du monde et nous savons tous qu'il dresse des barrières tarifaires et des barrières non tarifaires. Le Japon a les moyens d'exporter, mais non d'importer, ce qui revient au même en ce qui concerne les droits de douane. Nous voulons pouvoir participer directement aux négociations du GATT et nous sommes prêts à le faire, tout en exposant bien des points de vue que je viens d'exprimer, notamment nos inquiétudes à propos des droits de la personne et des droits syndicaux. Nous pensons que les employeurs de ce pays devraient avant tout savoir qu'ils vont devoir faire face à ce genre de pratiques commerciales déloyales dans les pays où les droits de la personne et les droits syndicaux sont bafoués.

Le sénateur Grafstein: Votre exposé est captivant. Vous n'avez toutefois pas parlé d'une question qui m'intéresse particulièrement, celle du dollar. Le sénateur Stollery a souligné que Toronto ne connaît pratiquement pas de chômage, chose inhabituelle s'il en est, que j'attribue presque directement au dollar. Vous n'avez pas parlé, comme programme d'adaptation, de la solution du Congrès du travail du Canada au sujet du dollar. Êtes-vous pour un dollar très faible?

M. Martin: Pour l'instant, je suis sans aucun doute en faveur d'un dollar inférieur au dollar américain, étant donné que nos industries d'exploitation des ressources, ainsi que certaines de nos industries d'exportation, seraient dans un état épouvantable si notre dollar était comparable au dollar américain.

[Text]

Senator Grafstein: Is not the real danger not so much perhaps from the FTA but rather from the benefits that we have received from being shielded by a weaker dollar that has, in effect, protected our industries in a way to offset some of the economies of scale and other advantages that comparable rust belt factories have and that even the deep south has? Would we not be in a terrible pickle if we ended up in a situation as a result of the FTA where our dollar would surge forward? We would really be hit twice: once by the lack of comparative advantage that you talked about, but more directly and more immediately by the dollar. What should be our position? What is the CLC position on the dollar? Do we want much lower interest rates to force down the dollar and increase the threat of inflation? Where are you on that fiscal policy? To my mind, that is a much more crucial and immediate adjustment factor than all the other things you have been talking about today.

Mr. Martin: I do not think I totally agree with your last statement. We think all these other matters that we discussed are terribly urgent and policies have to be brought forward—

Senator Grafstein: I am not suggesting they are not important but, in my mind, the importance of the dollar is paramount.

Mr. Martin: We do not agree with the Governor of the Bank of Canada that inflation is a threat around the corner. Consequently, we think interest rates should be lower. It follows that, if interest rates are lower, consumer demand will go up, manufacturing and construction jobs will be created, and we can try to generate more employment rather than spending so much of our money on interest rates. We absolutely do not see any evidence across this country that inflation is about to heat up to the way it was in the 1970s or 1980s.

Senator Grafstein: Has the CLC done any economic studies to indicate the effect of the change in the dollar?

Mr. Martin: No.

Senator Grafstein: None at all?

Mr. Martin: No. Some of our unions have done so, sector by sector. The Canadian Paper Workers' Union is frightened of the dollar getting stronger because it will limit exports of Canadian paper abroad, and, in particular, the United States would have a detrimental effect. So every time our dollar gains strength vis-à-vis the American dollar, we are very concerned that it is going to have a bad effect upon the pulp and paper industry. It is just one sector, but that is one that comes to mind which is very dependent upon having a weaker dollar. We do not see any advantage at all in having a stronger dollar. Our members do not take vacations in Florida in the winter; they are working.

Senator Grafstein: I take it the stated and persistent policy of the CLC, as you have enunciated it, is that the jobs should be where the workers are; the workers should not have to move to jobs. But now you are in a new economic reality. We will make the assumption that you are in a new economic reality, and I think today you are indicating that now is the time to

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: Le danger réel ne provient peut-être pas tant de l'ALE comme des avantages d'un dollar plus faible qui, en réalité, a protégé nos industries en compensant certaines des économies d'échelle et d'autres avantages d'usines comparables de la «rust belt» et des États du Sud. Ne serions-nous pas dans le pétrin si l'ALE provoquait une situation où notre dollar monterait en flèche? Nous serions touchés de deux façons: par l'absence d'avantage comparatif dont vous avez parlé, mais plus directement et plus immédiatement encore, par le dollar. Quelle position devrions-nous alors adopter? Quelle est la position du Congrès du travail du Canada au sujet du dollar? Souhaitons-nous des taux d'intérêt beaucoup plus bas pour abaisser le dollar et accentuer la menace de l'inflation? Quelle est votre position au sujet de cette politique financière? A mon avis, il s'agit d'un facteur d'adaptation beaucoup plus crucial et immédiat que tous les autres dont vous avez parlé aujourd'hui.

M. Martin: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur ce dernier point. Nous pensons que toutes les autres questions dont nous avons parlé sont très urgentes et que des politiques doivent être adoptées à cet effet . . .

Le sénateur Grafstein: Je ne veux pas dire qu'elles ne sont pas importantes, mais à mon avis, le dollar revêt une importance suprême.

M. Martin: Nous ne pensons pas, contrairement au gouverneur de la Banque du Canada, que l'inflation est à deux pas d'ici. Nous pensons que les taux d'intérêt devraient être abaissés pour augmenter la demande des consommateurs et provoquer la création d'emplois dans le secteur manufacturier et celui de la construction. Nous pouvons ainsi essayer de créer plus d'emplois au lieu d'engouffrer autant d'argent dans les taux d'intérêt. Rien dans ce pays n'indique que l'inflation va connaître une poussée comme dans les années 70 ou 80.

Le sénateur Grafstein: Le Congrès du travail du Canada a-t-il fait des études économiques sur l'effet de la variation du dollar?

M. Martin: Non.

Le sénateur Grafstein: Aucune?

M. Martin: Aucune. Certains de nos syndicats en ont fait, secteur par secteur. Le Syndicat canadien des travailleurs du papier s'inquiète de la montée du dollar, car elle va limiter les exportations de papier canadien à l'étranger, et les États-Unis, notamment, vont leur causer du tort. Ainsi, chaque fois que notre dollar se renforce par rapport au dollar américain, nous craignons que cela ait un effet néfaste sur l'industrie des pâtes et papiers. Il ne s'agit que d'un secteur, mais c'en est un qui gagnerait à ce que le dollar soit plus faible. Nous ne voyons aucun avantage à avoir un dollar plus fort. Nos membres ne prennent pas de vacances en Floride l'hiver; ils travaillent.

Le sénateur Grafstein: Si je comprends bien, selon vous, la politique déclarée et continue du CTC veut que les emplois se trouvent là où sont les travailleurs; ceux-ci ne devraient pas se déplacer pour trouver du travail. Mais le contexte économique n'est plus le même aujourd'hui. Nous supposerons que c'est le cas, et vous dites qu'il est temps maintenant d'examiner les

[Text]

take a look at what the fallout of the FTA is going to be as opposed to the fact that the FTA does not exist.

Have you changed your policies with respect to mobility provisions regarding Canada and the U.S.? In other words, will part of your policy, because there is obviously a conflict of interest in the union movement, allow your workers greater mobility across the border? I will give you an example. You mentioned Gillette and Northern Telecom. There are skilled workers in both of those plants who probably could get a comparable job if they decided to move south. What is the union position with respect to worker mobility in light of the FTA if, in fact, jobs are going to move south? Should the workers be allowed freer access to the U.S. marketplace? In other words, we have freedom of capital, we have freedom of goods, we have freedom of services, but we have not freed our workers. What is the CLC's position with respect to freeing its workers and allowing them to move south?

Mr. Martin: Our workers are not slaves, they are free people.

Senator Grafstein: But, Mr. Martin, there are restrictions.

Mr. Martin: First of all, under nine-tenths of our collective agreements we do not have hiring halls or anything like that. We do not hire them; we represent them after they are hired. We do have a certain sector that has hiring halls, and I understand their position to be that they want more mobility between the United States and Canada, but that is only with regard to construction. Quite frankly, Mr. Chairman, I could be in correct because I am not totally familiar with their recent policy. At one time they created a lot of problems.

Obviously if we have free access to the U.S. jobs, then the U.S. is going to have free access to ours. We have a lot of difficulty with U.S. workers taking Canadian jobs. Regarding construction, as we understand it they want greater mobility, but the other question is not resolved.

The Chairman: Senator van Roggen?

Senator van Roggen: Mr. Chairman, in the interests of time, I have an observation more than a question and will speak to Mr. Martin after he has finished his testimony.

Senator Doyle: Mr. Martin, going back a moment or two in the questioning, you were speaking about your support for multilateral trading arrangements, and you spoke of GATT as a good vehicle. I am sure you are aware of the fact that earlier this month there was a week of meetings of GATT in Montreal which, as we were reminded in the debate yesterday, turned out to be something less than successful. As a matter of fact, the differences between the Americans and the Euro-

[Traduction]

retombées de l'Accord de libre-échange comparativement à ce que serait la situation en l'absence d'un tel accord.

Avez-vous modifié vos politiques au sujet des dispositions de mobilité concernant le Canada et les États-Unis? Autrement dit, comme il y a manifestement un conflit d'intérêts au sein du mouvement syndical, votre politique accordera-t-elle en partie à vos travailleurs une plus grande mobilité outre-frontière? Permettez-moi de vous donner un exemple. Vous avez mentionné Gillette et Northern Telecom. Dans ces deux usines, il y a des travailleurs qualifiés qui pourraient probablement trouver un emploi comparable s'ils décidaient de s'installer dans le Sud. Quelle est la position des syndicats à l'égard de la mobilité des travailleurs, compte tenu de l'Accord de libre-échange si, en fait, des emplois sont transférés dans le Sud? Devrait-on permettre aux travailleurs un accès plus libre au marché américain? En d'autres mots, nous avons un libre-échange en matière de capital, de marchandises et de services, mais nous n'avons pas libéré nos travailleurs. Quelle est la position du CTC pour ce qui est de libérer ses travailleurs et leur permettre de s'installer aux É.-U.?

M. Martin: Nos travailleurs ne sont pas des esclaves. Ils sont libres.

Le sénateur Grafstein: Mais, monsieur Martin, il existe des restrictions.

M. Martin: Tout d'abord, les neuf dixièmes de nos conventions collectives ne prévoient pas des bureaux d'embauche ou des bureaux de ce genre. Nous n'embauchons pas les travailleurs; nous les représentons une fois qu'ils ont été embauchés. Il y a bien un secteur qui dispose de bureaux d'embauche et, si je comprends bien, il favorise une plus grande mobilité entre les États-Unis et le Canada, mais cela concerne uniquement la construction. Pour parler franchement, monsieur le président, je suis peut-être dans l'erreur, car je ne connais pas parfaitement leur politique actuelle. À un moment donné, ce secteur a créé beaucoup de problèmes.

Bien sûr, si nous avons un libre accès aux emplois américains, les États-Unis auront également un libre accès aux nôtres. Nous répugnons beaucoup à ce que des travailleurs américains prennent des emplois aux Canadiens. En ce qui concerne la construction, si nous comprenons bien, les travailleurs veulent une plus grande mobilité, mais l'autre question n'est pas réglée.

Le président: Le sénateur van Roggen?

Le sénateur van Roggen: Monsieur le président, pour ne pas perdre du temps, au lieu de poser une question, je ferai une observation à M. Martin une fois qu'il aura terminé son témoignage.

Le sénateur Doyle: Monsieur Martin, pour revenir aux questions qu'on a posées plus tôt, vous vous disiez en faveur des arrangements commerciaux multilatéraux et avez déclaré que le GATT constituait un bon mécanisme à cette fin. Vous savez certainement que, plus tôt ce mois-ci, le GATT a tenu à Montréal une semaine de réunions qui ne se sont pas révélées très fructueuses, comme on nous l'a rappelé au cours du débat d'hier. En fait, les différends qu'opposent les Américains aux

[Text]

peans are such that the whole Uruguayan round seems to be stalled.

Canada does place a great deal of faith and hope in GATT—Canada is one of the founding nations in support of GATT—and yet I think Canadians have some justification in being frustrated and discouraged from time to time at the lack of progress that is being made there. Perhaps in the next few years before the current round ends there will be some leap forward, but we have not had much in the way of promise. Do you not find that frustrating if we are confining our major efforts to that multilateral opportunity and not going after the free trade arrangement with the United States in the interval to protect the markets that do seem to be there and open to us?

Mr. Martin: Mr. Chairman, as I understand it, the Free Trade Agreement was supposed to be the catalyst for GATT and it is surprising that after the election was won, GATT was bogged down in terms of Uruguayan talks, and everyone knew free trade was going to become a reality. In my opinion, the whole matter has been debunked that free trade did not work; but in terms of making GATT go, I would concur with you that we do get exasperated at the slow pace that GATT seems to take, and some of the issues are critical.

When we talk about trade arrangements, I return to the steel industry. The steel industry and the United Steel Workers went down to the United States and collectively put a lobby together and came to an agreement sector by sector to have access to the United States market. There was disagreement between the union and the company about what strategy they should take, but essentially they came to an agreement to corner a certain amount of the market and have access to that United States market. That is an example of cooperation between business and labour on a sector-by-sector basis that worked.

We could never understand why we had to go into such a massive deal which includes not only tariffs but all of the other things we have discussed today—our social programs, our environment, our occupational health and safety. Why is that all on the table? It is all on the table, and I do not want to get back into the debate, but we are not talking about a straight economic agreement. We are talking about a fundamental altering of Canadian society, and we are saying to this committee that for heaven's sake, if it is going to be reality, put safeguards in place to protect our workers and our people out there. If you want to take it from the free trade side, capitalize on all of the successes that are going to come about. If you want to take it from our side, at least put in place the safeguards to protect our members.

Senator Doyle: You have said that you were disappointed, if that is the right word, that there had not been more progress at GATT because you understood that the Canadian deal with the United States would be the catalyst. Do you believe that GATT could respond so quickly to what was going on in Canada when the bill had not even been passed in Canada at the time that the GATT meetings were being held?

[Traduction]

Européens sont tels que toute la ronde d'Uruguay semble être au point mort.

Le Canada fonde beaucoup de confiance et d'espoir dans le GATT—c'est un des pays fondateurs de cette organisation—and pourtant, je pense que les Canadiens ont raison, dans une certaine mesure, d'être parfois frustrés et découragés devant l'absence de progrès à ce chapitre. Au cours des quelques prochaines années, avant la fin de la ronde actuelle, on aura peut-être accompli certains progrès, mais les perspectives ne sont pas très encourageantes. Ne trouvez-vous pas frustrant que nous consacrons nos efforts à ces arrangements multilatéraux alors que, dans l'intervalle, nous pourrions chercher à conclure l'entente de libre-échange avec les États-Unis afin de protéger les marchés qui nous semblent bel et bien ouverts?

M. Martin: Monsieur le président, si je comprends bien, l'Accord de libre-échange devait faciliter les négociations du GATT, et il est étonnant qu'après que le gouvernement eut remporté les élections, la ronde des négociations d'Uruguay du GATT s'est enlisée, et chacun savait que le libre-échange allait devenir réalité. À mon avis, on a démenti toute la notion voulant que le libre-échange n'a pas fonctionné; mais je suis d'accord avec vous pour dire que nous sommes exaspérés par la lenteur des négociations du GATT, car certaines questions sont d'importance cruciale.

Lorsque nous parlons d'arrangements commerciaux, je reviens à l'industrie de l'acier. Les représentants de ce secteur et les travailleurs de la United Steel se sont rendus aux États-Unis, ont constitué ensemble un groupe de pression et ont conclu un accord, secteur par secteur, pour avoir accès au marché américain. Le syndicat et la société ne s'entendaient pas sur la stratégie à adopter, mais, essentiellement, ils se sont entendus pour accaparer une certaine part du marché américain et y avoir accès. C'est un exemple de collaboration sectorielle entre le patronat et le syndicat, qui a donné de bons résultats.

Nous n'avons jamais compris pourquoi il faut conclure un accord aussi exhaustif qui comprend non seulement les tarifs douaniers, mais tous les autres aspects dont nous avons discuté aujourd'hui: les programmes sociaux, l'environnement, la santé et la sécurité au travail. Pourquoi discuter de tout cela? Je ne veux pas reprendre le débat, mais j'estime que nous ne parlons pas ici d'un accord purement économique. Nous parlons d'un changement fondamental de la société canadienne, et nous disons au Comité que, si l'accord doit devenir réalité, il faut prévoir des sauvegardes pour protéger nos travailleurs et la population canadienne. Si vous voulez envisager la question du point de vue du libre-échange, tirez parti de tous les succès qui en résulteront. Si vous l'envisagez de notre point de vue, à tout le moins, prévoyez les sauvegardes visant à protéger nos membres.

Le sénateur Doyle: Vous avez dit être déçu, si je ne me trompe, que le GATT n'ait pas marqué plus de progrès, car vous pensiez que l'Accord entre le Canada et les États-Unis faciliterait les négociations. Croyez-vous que le GATT pouvait réagir aussi rapidement à ce qui se passait au Canada, alors que le projet de loi n'avait pas encore été adopté au moment où avaient lieu les réunions du GATT?

[Text]

Mr. Martin: Mr. Chairman, I think everyone knew that when the Conservatives won the election and the Prime Minister was the centrepiece that he was going to go straight forward. It is interesting to me that Ronald Reagan supported the Free Trade Agreement and spoke out during the election, as did Margaret Thatcher. They are both signatories to GATT. It seems to me that with those two powerhouses pushing forward, this round should have been a success, but it was not.

The Chairman: I thank the representatives of the Canadian Labour Congress who on very short notice put together what has been a very stimulating presentation. It may have stimulated some members of the committee in one way and others in another way but, in any case, it has helped us get through this week between the Christmas festivities and the New Year's festivities.

Before we go, I want to inform the committee that the papers from the Canadian Egg Marketing Agency and the Canadian Federation of Agriculture are available and will be distributed now to enable members who have other obligations to take those papers with them.

Our next business for this afternoon is the presentation on adjustment assistance from the Economic Council of Canada. The council will be represented by the chairman, Ms. Judith Maxwell and the study director, Mr. Paul Gorecki. Does the chairman of the Economic Council have an opening statement?

Ms. Judith Maxwell, Chairman, Economic Council of Canada: Mr. Chairman, I would like to make an opening statement. The clerk will pass around to you a few charts and tables to which I shall be referring. Due to the short notice of this hearing, we were not able to prepare formal written remarks that we could distribute to members of the committee, but I would like to give you a bit of an outline on the research that the council has been doing in the area.

On m'a informée que le comité sénatorial des affaires étrangères désire examiner cet après-midi la question de la politique d'adaptation dans le cadre de son étude du projet de loi visant l'adoption de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je suis heureuse que le Conseil économique du Canada puisse participer à cette discussion, étant donné que nous avons publié trois grandes études sur l'adaptation au cours des 18 derniers mois.

The three studies that we have published are, first, "Making Technology Work", which is an in-depth examination of the impact of new technology on the labour market. The second is entitled, "Managing adjustment", a report which included an assessment of past policies governments have used to help trade-sensitive industries. Paul Gorecki, who is here with me today, was the project leader on that work. Finally, we published a study called "Venturing Forth" which was the council's assessment of the economic impact of the Canada-U.S. Free Trade Agreement. These three projects approach

[Traduction]

M. Martin: Monsieur le président, je pense que chacun savait, lorsque les Conservateurs ont remporté les élections et que le premier ministre était sous les feux de la rampe, que celui-ci procéderait sans tarder. J'estime curieux que Ronald Reagan ait appuyé l'Accord de libre-échange et qu'il en ait parlé au cours des élections, tout comme l'a fait Margaret Thatcher. Ils sont tous deux signataires du GATT. Il me semble qu'avec l'appui de ces deux chefs très puissants, cette ronde de négociations aurait dû être un succès, mais ce ne fut pas le cas.

Le président: Je remercie les représentants du Congrès du travail du Canada qui, avec un très court préavis, ont préparé un exposé très stimulant. Il a peut-être été stimulant à différents égards pour les membres du Comité, mais, quoi qu'il en soit, il nous a aidés à passer à la semaine séparant les Fêtes de Noël de celles du Nouvel An.

Avant que nous levions la séance, je tiens à informer le Comité que les documents déposés par l'Office canadien de commercialisation des œufs et par la Fédération canadienne de l'agriculture seront maintenant distribués afin que les sénateurs qui ont d'autres obligations à remplir puissent les emporter avec eux.

Notre prochain sujet à l'étude cet après-midi est l'exposé du Conseil économique du Canada sur l'aide à l'adaptation des travailleurs. Le Conseil est représenté par sa présidente, M^{me} Judith Maxwell et par le directeur du projet, M. Paul Gorecki. La présidente du Conseil économique a-t-elle une déclaration préliminaire à faire?

Mme Judith Maxwell, présidente, Conseil économique du Canada: Monsieur le président, je voudrais faire une déclaration préliminaire. Le greffier vous distribuera quelques graphiques et tableaux auxquels je me reporterai. Étant donné le court préavis qui nous a été donné, nous n'avons pas pu préparer des observations écrites en bonne et due forme que nous aurions pu distribuer aux membres du Comité, mais je vous donnerai un bref aperçu de la recherche à laquelle le Conseil s'est livré sur la question.

I have been informed that the Senate Committee on Foreign Affairs would like to examine the issue of adjustment this afternoon in conjunction with its study of the Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States.

I am pleased that the Economic Council of Canada has been given this opportunity to take part in the debate, since it has published three major studies on adjustment in the past 18 months.

Nous avons publié trois études; la première, intitulée: «Le recentrage technologique», constitue un examen approfondi des répercussions des nouvelles technologies sur le marché du travail. La deuxième, intitulée: «Sous les feux de la concurrence», est un rapport dans lequel on a évalué les politiques que les gouvernements qui se sont succédé ont utilisées pour venir en aide aux industries touchées par les échanges commerciaux. M. Paul Gorecki, qui m'accompagne aujourd'hui, a été le chef de ce projet. Enfin, nous avons publié une étude intitulée: «Le tremplin commercial», dans laquelle le Conseil a évalué les

[Text]

the question of the adaptation of Canadian workers and firms from three quite different angles but their results are strongly reinforcing. We will be publishing more work later in 1989 on the results of a project on employment and the service economy.

Let me set out for you, first of all, the six main elements or findings from our research and then the six main policy conclusions the council has drawn from these projects. Our first main finding is that the Canadian economy is under intense pressure to change, and these pressures are generated by new competitors on the global scene, on the Pacific Rim in particular, by new products and new processes generated by technological change and by new protectionist policies introduced by some governments in response to that competition. In the council's view, we have no choice but to get our industries ready for a changed global economy, and the Canada-U.S. Trade Agreement is part of that process of change. Our second finding is that Canadian workers and firms are in a constant state of adaptation. Our work shows high rates of job turnover caused by plant start-ups and shut-downs by firm expansions and contractions. Our work shows that roughly 8 per cent of manufacturing jobs disappear each year because employers have decided to shut down or reduce production. At the same time, 9 per cent of jobs in manufacturing are newly created as a result of employer decisions to expand or start up.

An additional source of labour market change is that initiated by workers. If you look at the handout, the first chart we presented to you is a pie chart, and you can see there that about 25 per cent of manufacturing workers turn over in a typical year. Roughly 10 per cent of that change, the black section of the circle, is caused by employer decisions to make permanent layoffs and about 15 per cent of the change is permanent separations or attrition which has been initiated by employees. We applied this analysis to industries that are very trade-sensitive, like textiles and clothing, and we found that the pattern is very similar. We have also found a considerable amount of mobility by occupation, by employer and by industry amongst the people who are changing jobs. So, in short, the record shows that many thousands of workers make job changes every year.

Our third finding is more negative, however. We find that there are certain types of workers who are disadvantaged when job change occurs and that the same types of workers show up as being problem workers whether we are studying technology, trade or other issues. Some of them have already been mentioned here today. The people who have difficulty changing are older workers. They are people who are located in more remote communities and they are people with low education. These people are disadvantaged by their own personal characteristics,

[Traduction]

répercussions économiques de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ces trois études abordent la question de l'adaptation des travailleurs et des entreprises du Canada sous trois angles fort différents, mais leurs résultats se confortent vivement les uns les autres. À la fin de 1989, nous publierons d'autres travaux sur les résultats d'un projet portant sur l'emploi et sur le secteur des services.

Permettez-moi tout d'abord de vous exposer les six principaux éléments ou constatations qui se dégagent de notre recherche, puis les six principales conclusions que le Conseil a tirées de ces études. Notre première principale constatation, c'est que l'économie canadienne est soumise à des pressions intenses qui tendent à la faire évoluer; ces pressions proviennent de nouveaux concurrents sur la scène mondiale, notamment dans la ceinture du Pacifique, de nouveaux produits et procédés qui sont le fruit des changements technologiques, et de nouvelles politiques protectionnistes adoptées par certains gouvernements en réaction à cette concurrence. Le Conseil estimait n'avoir d'autre choix que de préparer les industries canadiennes à une nouvelle économie mondiale, et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis fait partie intégrante de cette évolution. Notre deuxième constatation, c'est que les travailleurs et les entreprises du Canada s'adaptent constamment au changement. Notre recherche indique des taux élevés de roulement de la main-d'œuvre, causés par l'ouverture ou la fermeture d'usines à la suite de l'expansion ou de la réduction d'entreprises. Notre recherche révèle qu'environ 8 p. 100 des emplois du secteur manufacturier disparaissent chaque année, des employeurs ayant décidé de cesser ou de réduire la production. Par ailleurs, 9 p. 100 des emplois dans le secteur manufacturier sont créés parce que l'employeur a décidé d'ouvrir une entreprise ou d'en agrandir une.

Une autre cause de l'évolution du marché du travail est attribuable aux travailleurs. Si vous jetez un coup d'œil à la brochure qui vous a été remise, le premier graphique que nous vous avons présenté est un diagramme à secteurs; vous pouvez constater qu'au cours d'une année typique, on assiste à un roulement de 25 p. 100 des travailleurs du secteur manufacturier. Environ 10 p. 100 de ce roulement, c'est-à-dire le secteur du graphique peint en noir, est imputable à la décision d'employeurs de procéder à des mises à pied permanentes, et environ 15 p. 100 est attribuable aux départs naturels. Nous avons appliquée cette analyse aux industries très touchées par les échanges commerciaux, comme celles du textile et du vêtement, et nous avons constaté que la tendance y est presque identique. Nous avons également noté une grande mobilité par profession, par employeur et par industrie. En bref, la statistique révèle que plusieurs milliers de travailleurs changent d'emploi chaque année.

Notre troisième constatation est toutefois plus sombre. En effet, certains types de travailleurs sont désavantagés lorsqu'ils changent d'emploi, et les mêmes types de travailleurs posent des problèmes, que nous étudions les technologies, le commerce ou d'autres questions. On a déjà mentionné ici aujourd'hui certains d'entre eux. Ceux qui ont de la difficulté à s'adapter sont les travailleurs âgés. Ils sont établis dans des régions éloignées et ont peu d'instruction. Ils sont désavantagés en raison de leurs traits personnels, et non à cause de l'indus-

[Text]

not because of the industry in which they work. Their predication is illustrated in part by the second chart that we distributed to you, which shows the different occupational structure of innovating firms and non-innovating firms. I would draw to your attention that 43 per cent of the workers in non-innovating firms are actually manual workers, that they are people who are less educated and who have far less mobility, whereas in innovative firms, in which the occupation calls for far more education and training on the part of workers, only 31 per cent of workers are manual workers.

Senator Frith: Can you help me with this chart? The title is "Occupational Structure of Innovating and Non-Innovating Establishments in Canada." What does the chart show? Does it show something moving? In other words, in the non-innovating firm, 5.4 per cent do what?

Ms. Maxwell: Those are professional and technical employees.

Senator Frith: Yes, and what happens?

Ms. Maxwell: That is the typical firm that is not using new technology. In contrast, on the right is the firm that has been using computer-based technologies which require 13 per cent of its workers to be professional and technical workers.

Senator Frith: So this deals with the make up of the firm in terms of employees?

Ms. Maxwell: That is right. We are saying here that the innovating firms are a proxy for the jobs of the future and non-innovating firms are a proxy for the typical occupational structure of the past.

Senator Frith: Occupational "needs" in a sense; is that correct?

Ms. Maxwell: You could use that word, Senator.

Our fourth finding is that, in general, firms are better placed than workers to cope with change. Management can set its own direction to overcome competitive difficulties. It has access to a wide array of information so it can anticipate change and identify new opportunities. Even if the worst case holds and the firm does close, the assets can be sold and the investors or managers can move on to other opportunities.

The fifth finding is that firms do often ask for and receive adjustment assistance, but our examination of three major industry-specific subsidy programs at the federal level indicated that governments grants to promote modernization in shipbuilding, pulp and paper, textiles and clothing did not provoke much incremental investment. By and large, firms use the government funds to finance investment that they would have done on their own in the absence of the program.

Our sixth finding is that adjustment by both workers and firms proceeds more smoothly when the economy is growing. The combination of a recession and industrial restructuring is

[Traduction]

trie dans laquelle ils travaillent. Leur problème est illustré en partie par le deuxième diagramme que nous vous avons distribué, qui montre la structure professionnelle des établissements innovateurs et non innovateurs. J'attire votre attention sur le fait que 43 p. 100 des travailleurs des établissements non innovateurs sont en fait des manœuvres, des personnes peu instruites qui sont beaucoup moins mobiles. Par contre, dans les établissements innovateurs où les professions exigent beaucoup plus d'instruction et de formation, seulement 31 p. 100 des travailleurs sont des manœuvres.

Le sénateur Frith: Pouvez-vous m'éclairer sur ce graphique? Il s'intitule: «Structure professionnelle des établissements innovateurs et non innovateurs». Qu'indique ce graphique? Donné-t-il des indices sur la mobilité? En d'autres mots, au sein des établissements non innovateurs, que font les 5,4 p. 100 des employés?

Mme Maxwell: Il s'agit des employés professionnels et techniques.

Le sénateur Frith: D'accord, et qu'arrive-t-il?

Mme Maxwell: Il s'agit de l'entreprise typique qui n'utilise pas de nouvelles technologies. À droite, au contraire, on voit l'entreprise qui utilise des technologies informatisées qui exigent que 13 p. 100 des travailleurs soient des employés professionnels et techniques.

Le sénateur Frith: Ce graphique porte donc sur la composition des employés de l'entreprise?

Mme Maxwell: C'est exact. Ce que nous disons, c'est que les entreprises innovatrices sont le gage de nouveaux emplois, alors que les entreprises qui n'innovent pas vont continuer à offrir la même structure d'emploi que dans le passé.

Le sénateur Frith: Vous voulez parler, dans un certain sens, de «besoins» en matière d'emploi, n'est-ce pas?

Mme Maxwell: Vous pouvez employer ce mot, sénateur.

Notre quatrième constatation c'est qu'en général, les entreprises sont mieux placées que les travailleurs pour s'adapter aux changements. La direction peut décider de l'orientation qu'elle entend suivre pour surmonter les difficultés sur le plan de la concurrence. Elle a accès à toute une gamme de renseignements, de sorte qu'elle peut prévoir les changements et identifier les nouvelles possibilités. Au pire, si l'entreprise ferme ses portes, son actif peut être vendu et les investisseurs ou les gestionnaires peuvent se lancer dans une autre voie.

La cinquième constatation c'est que les entreprises reçoivent souvent une aide à l'ajustement. Toutefois, notre examen de trois grands programmes fédéraux de subvention destinés à des industries déterminées, montre que les subventions versées par le gouvernement pour encourager la modernisation des secteurs de la construction navale, des pâtes et papier et du textile et du vêtement n'ont pas favorisé les investissements. Les entreprises généralement utilisent les fonds pour financer des projets qu'elles auraient autrement subventionnés elles-mêmes en l'absence du programme.

Notre sixième constatation c'est que les travailleurs et les entreprises s'adaptent plus facilement aux changements lorsqu'eux-mêmes sont florissantes. Les entreprises, lorsqu'elles font

[Text]

painful because firms have to cut back rather than transform operations and workers who lose their jobs, therefore, find it is very difficult to find another one.

That, Mr. Chairman, is a very brief summary of our main findings taking into account that I am talking about several large volumes the council has published.

Let me summarize our main policy conclusions. Our first conclusion was that governments should focus their adjustment programs on workers, not on firms.

Secondly, labour adjustment programs should be universal and not related solely to the trade agreement or to any other single cause. In most cases, we will not be able to identify the cause of the layoff. Even if we could be sure that the trade agreement was the culprit, the council argues that it is patently unfair to treat one group of workers differently because they are affected by trade rather than, say, by technology or competition from the Pacific Rim or some other government program.

Our third conclusion is that labour adjustment programs should be targeted to the workers who are likely to experience the most difficulty—that is, the three groups of people I mentioned earlier: Older workers, those with limited education, and those living in more remote communities.

Fourthly, labour adjustment programs should focus on facilitating adjustment—that is, on transmitting to workers the skills they need to be successful in finding new jobs. This requires a combination of training, counselling, access to information and support in moving to a job in the next town or a new community. We have many such programs on the books now. The question is whether they are effective in meeting the basic needs of the targeted groups we have identified.

Our fifth finding is that some older workers will need income support until they become eligible for pension income, but we have seen enough evidence of successful adjustment by older workers to believe that many can adapt if training is provided and jobs are available.

The sixth finding is that management and labour unions have a critical role to play in adjustment. Governments must not try to replace management; rather, they must facilitate an effective and responsible problem-solving role for management and labour unions. In that vein, I would like to give you three examples that we have focused on in our report.

First, we have pointed out in our report, for example, the valuable role of the industrial adjustment service which is a program which works with management and employees to prevent layoffs and to give a plant a new lease of life. Second, we also emphasize in our work the vital importance of training in

[Traduction]

face à la fois à une récession et à une restructuration industrielle, se trouvent dans une situation difficile parce qu'elles doivent réduire leurs opérations plutôt que de les transformer. De plus, les travailleurs qui perdent leur emploi ont beaucoup de mal à en trouver un autre.

Voilà, monsieur le président, un bref résumé de nos principales constatations qui figurent dans les divers volumes importants que le Conseil a publiés.

Laissez-moi vous résumer nos principales conclusions. D'abord, les programmes gouvernementaux d'aide à l'ajustement devraient mettre l'accent sur les travailleurs, et non pas sur les entreprises.

Deuxièmement, les programmes d'aide à l'ajustement de la main-d'œuvre devraient être universels et non pas liés uniquement à l'Accord de libre-échange ou à un autre facteur en particulier. Nous ne serons pas en mesure, dans la plupart des cas, d'identifier la cause des mises à pied. Même si c'est effectivement l'Accord de libre-échange qui en est le principal responsable, le Conseil estime qu'il est injuste de traiter un groupe de travailleurs différemment d'un autre parce qu'il est victime du libre-échange et non les changements technologiques ou de la concurrence des pays en bordure du Pacifique ou d'un autre programme du gouvernement.

Troisièmement, les programmes d'aide à l'ajustement de la main-d'œuvre devraient s'adresser aux travailleurs qui connaîtront le plus de difficultés, c'est-à-dire les trois catégories de travailleurs que j'ai mentionnées plus tôt. Les travailleurs âgés, ceux qui ont peu d'instruction et ceux qui vivent dans des collectivités isolées.

Quatrièmement, les programmes d'aide à l'ajustement doivent mettre l'accent sur l'adaptation; ils doivent donner aux travailleurs les compétences dont ils ont besoin pour trouver de nouveaux emplois. Ils doivent à la fois leur assurer une formation, les orienter, les renseigner et les aider s'ils sont transférés dans une nouvelle ville ou une nouvelle collectivité. Il existe déjà de nombreux programmes de ce genre. Toutefois, il faut se demander s'ils répondent aux besoins fondamentaux des groupes cibles que nous avons identifiés.

Cinquièmement, certains travailleurs âgés auront besoin d'un revenu d'appoint jusqu'à ce qu'ils deviennent admissibles au revenu de pension. Toutefois, nous avons assez de preuves que les travailleurs âgés peuvent s'adapter aux situations nouvelles pour affirmer que bon nombre d'entre eux peuvent y arriver si on leur fournit la formation nécessaire, ainsi que des emplois.

Sixièmement, les gestionnaires et les syndicats ont un rôle important à jouer dans le domaine de l'adaptation. Les gouvernements ne doivent pas essayer de se substituer aux gestionnaires, mais les aider plutôt, eux et les syndicats, à régler efficacement, et de façon responsable, les problèmes auxquels ils font face. À cet égard, j'aimerais vous citer trois exemples sur lesquels nous avons mis l'accent dans notre rapport.

D'abord, nous avons fait ressortir, par exemple, dans notre document, l'utilité du programme d'adaptation de l'industrie. Les gestionnaires et les employés collaborent ensemble dans le cadre de ce programme pour prévenir les mises à pied et donner un regain de vie à une entreprise. Deuxièmement, nous faî-

[Text]

the workplace sponsored by the employer as opposed to training in an institution. Third, we see in our report the need for intensive participation by management and labour leaders in both identifying the threats and the opportunities that will be faced by the firm or the plant. This provides the groundwork for effective, joint problem solving, something that Canadians have to learn to do. Although there are some promising examples of joint projects in the steel and electrical industries now, the council believes that much more intensive effort will be required at the level of the plant and the firm as well as the industry.

What then do these conclusions mean for federal programs? If you turn to the last page of the handout, you will see a table which outlines for you the main expenditures of the federal government in a recent fiscal year on labour-market programs. You can see that in that year Ottawa spent about \$12 billion on labour programs. Over \$10 billion of that was on unemployment insurance and \$1.5 billion was on labour adjustment.

On a global basis, this compares well with other industrial countries, but the irony is that among those countries whose commitments are comparable to Canada's—for example, West Germany, Austria and Sweden—the predominant share goes to skill training, job creation or other productive activity. In Canada's case, however, over 85 per cent of the money is devoted to income support for people without work.

I should also add that there are a number of labour market programs at the provincial level in Canada which are not included in this table. For example, Quebec, in the current year, is planning to spend \$260 million on manpower-related programs.

This overall preoccupation of the council with training and with facilitating adjustment is restated in our Twenty-fifth Annual Review which was published just last week. We pointed out there that people will be Canada's strategic resource in the future whether we are talking about the next few years or the next few decades, but we have not recommended an increase in expenditures because we feel that so much can be achieved by reallocating expenditures within that \$12 billion envelope.

It is clear, Mr. Chairman, from the intensity of the debate on the trade agreement over the past year, that many workers and unions feel extremely vulnerable to the changes that will be set in train by the trade agreement. In our view, this agreement is just one part of the on-going process of change. Canadians will continue to feel constant pressure to adapt in the years ahead. At this point, however, Canadian workers need reassurance from society that they have access to supportive programs that will help them to move to new jobs that

[Traduction]

sons également ressortir l'importance vitale que revêtent les programmes de formation en cours d'emploi subventionnés par l'employeur, par opposition à la formation donnée en établissement. Troisièmement, nous insistons sur la nécessité pour les gestionnaires et les dirigeants syndicaux de collaborer ensemble pour cerner les problèmes auxquels fera face l'entreprise ou l'usine et les possibilités qui s'offrent à elles. Cette collaboration permettra aux parties intéressées de régler efficacement les problèmes qui se présentent, chose que les Canadiens doivent apprendre à faire. Bien qu'il existe quelques exemples prometteurs de projets conjoints dans les secteurs de l'acier et de l'électricité, le Conseil est d'avis que des efforts plus soutenus seront requis au niveau de l'usine, de l'entreprise et aussi de l'industrie.

Que signifient donc ces conclusions pour les programmes fédéraux? Vous verrez, à la dernière page de la documentation, un tableau qui donne une ventilation des principales dépenses consacrées par le gouvernement fédéral, au cours d'une récente année financière, aux programmes destinés à la main-d'œuvre. Vous pouvez voir qu'au cours de cette période, Ottawa a consacré environ 12 milliards de dollars à ces programmes. De ce montant, plus de 10 milliards ont été affectés à l'assurance-chômage, et 1,5 milliard, à l'adaptation de la main-d'œuvre.

Dans l'ensemble, nos efforts se comparent favorablement à ceux déployés par d'autres pays industrialisés. Toutefois, il demeure que parmi les pays dont les engagements se comparent à ceux du Canada, comme l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche et la Suède, la plus grande part des dépenses est consacrée à la formation professionnelle, à la création d'emplois ou à d'autres activités productives. Or, au Canada, plus de 85 p. 100 des fonds sont versés sous forme de revenu d'appoint aux chômeurs.

J'aimerais ajouter qu'il y a de nombreux programmes provinciaux destinés à la main-d'œuvre qui ne sont pas inclus dans ce tableau. Le Québec, par exemple, envisage de consacrer, au cours de la présente année, 260 millions de dollars aux programmes reliés à la main-d'œuvre.

L'intérêt primordial que manifeste le Conseil pour la formation et l'adaptation est repris dans notre 25^e Exposé annuel, qui a été rendu public la semaine dernière. Nous y mentionnons que ce sont les travailleurs qui constitueront la ressource stratégique du Canada dans les années à venir, voire dans les prochaines décennies. Toutefois, nous n'avons pas recommandé que l'on augmente les dépenses consacrées à la main-d'œuvre parce que nous estimons qu'on peut accomplir bien davantage en réaménageant les fonds de cette enveloppe de 12 milliards de dollars.

Il est clair, monsieur le président, si l'on se fie aux débats intenses sur le libre-échange qui ont eu lieu au cours de la dernière année, que de nombreux travailleurs et syndicats se sentent extrêmement vulnérables devant les changements qu'entraînera l'Accord de libre-échange. Cet accord, à notre avis, ne constitue qu'une phase du processus continu d'évolution. Les Canadiens seront constamment invités à s'adapter aux changements dans les années à venir. Toutefois, à ce moment-ci, les travailleurs canadiens ont besoin d'être rassurés

[Text]

demand new skills. Much of that reassurance should come from business and labour, from their demonstration of awareness that people do matter to corporate success. At the same time, this is an opportunity for governments to get Canadian management and workers thinking about global change, about technology and, most important, about training. As soon as we launch a constructive problem-solving consultation among the social partners, governments will be in a better position to ensure that the millions of dollars now being spent on adjustment are actually delivering help to the workers who need it.

Thank you, Mr. Chairman. Mr. Paul Gorecki and I will be happy to answer any questions senators may have.

The Chairman: May I say, just by way of stating my reaction, that I am surprised you had to do studies to come to the five conclusions that you mentioned, one being that there is pressure to change; another being that older workers are disadvantaged, as are people with a limited education; that firms are better placed to adjust than workers; and that government grants cannot be relied on to promote incremental investment. I am surprised you had to do extensive studies to come to those conclusions.

This committee is focusing upon Bill C-2. Has the council anything to say to the committee on adjustment assistance that will be necessary specifically because of the Free Trade Agreement? Can you tell us, for example, whether the council has identified industries or areas that are likely to be damaged by reason of the implementation of the Free Trade Agreement? On the other hand, can the council tell us about industries or areas of the country that are likely to be assisted by the implementation of the Free Trade Agreement?

Perhaps the members of the committee will correct me if I am wrong, but my impression has been that that is the kind of information that would be most beneficial to us, rather than the general economic analysis that you have given us, that kind of information would be useful to the committee as it is authorized to pursue its work on the trade agreement beyond January 1. Can you help us in that way?

Ms. Maxwell: Mr. Chairman, I think the main message I am bringing to the committee is that we will not be able to identify specific groups of workers that have been disadvantaged purely by the Free Trade Agreement. The marketplace is not so simple that you will be able to say in any specific instances that certain problems were caused by the Free Trade Agreement.

The Chairman: That is a problem which ordinary people have to confront every day; multiple causation is a fact of life. But that does not mean that we should not try to say that a certain cause is a key factor in the production of an effect. Therefore, we try, if the effect is bad, to eliminate that cause. I do not think we can duck behind multiple causation a plead that we cannot prescribe remedies. It seems to me that that is precisely what you were doing in this instance.

[Traduction]

qu'ils auront accès à des programmes qui les aideront à s'adapter à de nouveaux emplois exigeant de nouvelles compétences. Ces garanties doivent venir en grande partie du milieu des affaires et du milieu syndical qui doivent dire aux travailleurs que ce sont eux qui contribuent au succès d'une entreprise. Au même moment, les gouvernements doivent profiter de cette occasion pour amener les gestionnaires et les travailleurs canadiens à réfléchir sur les changements globaux, les changements technologiques et, plus important encore, la formation. Dès que les partenaires sociaux auront mis sur pied un processus de consultation constructif pour faire face aux problèmes, les gouvernements seront mieux placés pour s'assurer que les millions de dollars qu'ils consacrent actuellement à l'adaptation aident effectivement les travailleurs qui en ont besoin.

Merci, monsieur le président. M. Paul Gorecki et moi-même sommes disposés à répondre aux questions des sénateurs.

Le président: Je voudrais tout simplement faire une observation: je suis surpris de voir que vous avez dû effectuer des études pour arriver aux cinq conclusions que vous avez mentionnées, à savoir que nous devons faire face aux changements; que les travailleurs âgés sont défavorisés, tout comme les personnes peu instruites; que les entreprises sont mieux placées que les travailleurs pour s'adapter aux situations nouvelles, et que les subventions gouvernementales ne favorisent certainement pas l'investissement. Je trouve étonnant que vous ayez dû faire des études approfondies pour arriver à ces conclusions.

Ce comité est chargé d'examiner le projet de loi C-2. Le Conseil a-t-il quelque chose à dire au comité au sujet de l'aide à l'ajustement qui deviendra nécessaire suite à l'Accord de libre-échange? Pouvez-vous nous dire, par exemple, si le Conseil a identifié les industries ou les secteurs qui sont susceptibles d'être touchés par suite de la mise en œuvre de cet accord? De plus, le Conseil peut-il nous dire quels sont les industries ou les secteurs d'activité qui seraient favorisés par l'accord?

Les membres du comité me reprendront si j'ai tort, mais j'ai l'impression que c'est ce genre de renseignements qui nous est le plus utile et non l'analyse économique générale que vous nous avez donnée. C'est ce genre de renseignements dont le comité a besoin pour poursuivre son étude au-delà du 1^{er} janvier. Pouvez-vous nous aider à cet égard?

Mme Maxwell: Monsieur le président, le message principal que je souhaite transmettre au Comité est que nous ne serons pas en mesure d'identifier les groupes particuliers de travailleurs qui seront défavorisés en raison de l'Accord de libre-échange. Compte tenu de la complexité du marché du travail, il n'est pas possible de dire, dans des cas bien précis, que certains problèmes sont attribuables à l'Accord de libre-échange.

Le président: C'est un problème avec lequel les gens ordinaires sont aux prises tous les jours; la multiplicité des causes est une réalité avec laquelle il faut vivre. Néanmoins, il n'est pas interdit de rechercher la cause principale d'un effet donné. Et, si l'effet est nocif, il faut essayer d'éliminer la cause que nous jugeons déterminante. Je ne crois pas que nous puissions invoquer la multiplicité des causes pour dire que nous ne pouvons

[Text]

Ms. Maxwell: No, that was not what I was doing, Mr. Chairman. I was saying that, as far as the council is concerned, the important focus for this committee's work should be upon those specific target groups that have trouble adapting, whatever the cause of the change, and those people are the older workers, those in remote communities and people with lower education.

The Chairman: That would be true with or without the Free Trade Agreement.

Ms. Maxwell: That is right.

The Chairman: In other words, what you have said so far really would not be relevant to the work of this committee if it were authorized to carry on an examination of the impact of the Free Trade Agreement on the Canadian society. Is that right?

Ms. Maxwell: No, Mr. Chairman; I think I am saying to you that we have to look at the effects of this trade agreement as part of a bigger picture.

The Chairman: That is obvious, is it not?

Ms. Maxwell: Well, it may be obvious to you, Mr. Chairman, but many Canadians have not yet accepted that. All of the focus of their attention has been placed upon the agreement, not upon the recognition that Canadian industry will face extremely strong competition, whether it comes from firms in the United States, the Pacific Rim or Europe that are equipped with the new technology, that are offering the consumer new products at good quality and good cost. That is the marketplace challenge for Canadian firms.

The real question is how to get there. How to get there will require a tremendous amount of change in every workplace in Canada. The point is that we probably have a great majority of workers in Canada who will make that change quite successfully on their own, but there are some people we should be worried about. I will not irritate you any further by repeating those categories.

The Chairman: Nor will I irritate you further than by saying that I would have thought that common sense would not have to be supplemented by great economic expertise to discover that older workers, workers in remote communities and workers with lower education are disadvantaged in a period of increasing economic competition.

Senator Bazin: I have a question for clarification on the third policy consideration, which I have not had time to jot down. You said that efforts should be targeted toward workers who will be the most affected. Is my understanding of what you said correct?

Ms. Maxwell: Efforts should be targeted towards workers who are likely to experience the most difficulty.

The Chairman: That is a revelation.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I return to the theme that I tried out on the last witness. In the Metro Toronto area we do not have shipbuilders, pulp and paper workers, textile workers and so on. We have people who make things, but perhaps

[Traduction]

pas prescrire de remèdes. Il me semble que c'est précisément la voie que vous avez adoptée.

Mme Maxwell: Non, ce n'est pas la voie que nous avons adoptée, monsieur le président. Je disais que, d'après le Conseil, le Comité devrait axer ses travaux principalement sur les groupes cibles particuliers qui auront de la difficulté à s'adapter, quelle que soit la cause du changement, et ces groupes sont constitués des travailleurs les plus âgés, de ceux qui vivent en régions éloignées et de ceux qui ont le moins d'instruction.

Le président: Il en serait de même avec ou sans accord de libre-échange.

Mme Maxwell: C'est exact.

Le président: En d'autres termes, ce que vous avez dit jusqu'à maintenant ne se rapporterait pas vraiment aux travaux du Comité si ce dernier était chargé d'examiner les effets de l'Accord de libre-échange sur la société canadienne. Est-ce exact?

Mme Maxwell: Non, monsieur le président; je crois que ce que je veux dire, c'est que nous devons examiner les effets de l'Accord de libre-échange dans un cadre plus vaste.

Le président: N'est-ce pas évident?

Mme Maxwell: Eh bien, ce l'est peut-être pour vous, monsieur le président, mais bon nombre de Canadiens ne l'ont pas encore compris. On ne leur a parlé que de l'Accord, et non du fait que l'industrie canadienne fera face à une très forte concurrence, qu'elle provienne d'entreprises des États-Unis, de la côte du Pacifique, ou de l'Europe, d'entreprises à la fine pointe de la technologie qui offrent aux consommateurs des produits nouveaux, de bonne qualité et à bon prix. C'est ce défi que devront relever les entreprises canadiennes.

La vraie question est de savoir comment y parvenir. Pour ce faire, il faudra changer de fond en comble les lieux de travail au Canada. En fait, l'immense majorité des travailleurs canadiens réussiront probablement à s'adapter d'eux-mêmes, mais il nous faudra aider ceux qui n'y parviendront pas. Je ne vous ennuierais pas davantage en énumérant de nouveau ces catégories de travailleurs.

Le président: Je m'en voudrais aussi de vous ennuyer davantage, mais j'estime qu'il n'est pas nécessaire d'être un éminent économiste pour savoir que les plus touchés par une intensification de la concurrence seront les travailleurs âgés, les travailleurs des régions éloignées et les travailleurs les moins instruits.

Le sénateur Bazin: J'ai une question à poser sur la troisième conclusion, que je n'ai pas eu le temps de noter. Vous avez dit que nos efforts devraient porter sur les travailleurs qui seront les plus touchés. Est-ce exact?

Mme Maxwell: C'est juste, nos efforts devraient porter sur les travailleurs qui seront vraisemblablement les plus touchés.

Le président: Quelle révélation!

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, j'en reviens au thème dont j'ai parlé au témoin précédent. Dans la région de Toronto et sa banlieue, il n'y a pas de constructeurs de navires, de travailleurs des pâtes et papiers, de travailleurs des textiles,

[Text]

not those particular things. Of course, we do have older workers, but all of that sounds a little platitudinous. What we do have are thousands of warehousemen, construction workers and so on. I was making a note of the kinds of workers that I assume will be affected by this agreement. If they are going to be affected—and I would think that in my part of the country thousands of warehousemen, construction workers, clerical workers, restaurant workers and other semi-skilled workers will be—I would think they would probably amount to a majority of the work force in the Metro area.

We discussed this with the last witness and I am not clear on it. You may well be able to help me in this regard. What is the comparative advantage in the FTA to Toronto over Buffalo, Cleveland and other such cities? Economists always talk about comparative advantages, yet I am unclear, the more I think of it, as to just where our comparative advantage lies. If we have such an advantage, I suppose this won't matter, but if in the end we have the same sorts of problems that all of the other cities in our regions have had, dislocation, et cetera, tens of thousands of people in every walk of life will be affected. There are very few unions because most of the unionized industries are not around any more.

Can the Economic Council of Canada think of any particular comparative advantage the semi-skilled workers in particular will have in the area of Metro Toronto, for example? What is going to happen to those people as result of this agreement and what kind of programs do you think the government should be contemplating to help them?

Ms. Maxwell: The first statement to make about the Toronto region is that it is the most diversified and dynamic labour market in Canada.

Senator Stollery: As were Cleveland, Buffalo, Detroit and about 15 other cities in the northeastern United States 30 years ago.

Ms. Maxwell: Those cities, however, were highly dependent upon a particular type of industry. Pittsburgh, for example, was extremely dependent on steel. I do not think there is any sign of imminent decline in the Toronto labour market at the moment.

Senator Stollery: You can say that now, but what about 10 years from now?

Ms. Maxwell: What we see now is a market in which there is tremendous growth in a diversified range of industries. If the situation should arise in which a plant is unable to continue operating and there are layoffs, the laid-off workers in Metro Toronto have the best chances of any group of workers in Canada to find another job. The workers who will have difficulty changing jobs are those whose skills do not match the new jobs that are opening up in that area.

That takes me back to my list of people who have poor educations—those who may only be able to offer manual skills. Such skills are no longer in nearly as much demand, but that is

[Traduction]

etc. Il y a certes des travailleurs manufacturiers qui fabriquent d'autres produits. Bien sûr, il y a des travailleurs âgés, mais tout ce boniment est un peu banal. Il y a surtout des milliers de travailleurs d'entrepôt, de travailleurs de la construction, etc. Je prenais en note les catégories de travailleurs qui, d'après moi, seront touchés par l'Accord. Si c'est le cas—and je crois que dans ma région, ce sera le cas des milliers de travailleurs d'entrepôt, de travailleurs de la construction, d'employés de bureau, d'employés de restaurant et d'autres travailleurs spécialisés—la majorité de la main-d'œuvre de la région de Toronto et sa banlieue sera touchée.

J'ai parlé de ce qui suit avec le témoin précédent et cette question n'est pas claire pour moi. Vous pourrez peut-être m'aider à cet égard. Quel avantage comparatif l'Accord de libre-échange conférera-t-il à Toronto par rapport à Buffalo, à Cleveland et à d'autres villes semblables? Les économistes ne jurent que par les avantages comparatifs, et pourtant, plus j'y pense, plus il m'est difficile de déterminer quel sera notre avantage comparatif. Si nous jouissons d'un tel avantage, ce qui suit n'aura pas d'importance; mais si nous subissons les mêmes perturbations que les autres villes de nos régions, des milliers de personnes de tous âges seront touchées. Il existe bien peu de syndicats, car la plupart des industries syndiquées ont plié bagage.

Le Conseil économique du Canada peut-il dire de quels avantages comparatifs particuliers jouiront les travailleurs spécialisés dans la région de Toronto et sa banlieue, par exemple? Qu'arrivera-t-il à ces travailleurs par suite de l'Accord et quel genre de programmes le gouvernement devrait-il créer pour leur venir en aide?

Mme Maxwell: Il faut dire en premier lieu que la région de Toronto constitue l'un des marchés du travail les plus diversifiés et dynamiques du Canada.

Le sénateur Stollery: Comme l'ont été Cleveland, Buffalo, Detroit et environ 15 autres villes du nord-est des États-Unis il y a trente ans.

Mme Maxwell: Oui, mais l'économie de toutes ces villes reposait essentiellement sur une industrie en particulier. À Pittsburgh, par exemple, c'était l'acier. À l'heure actuelle, rien n'indique, à mon avis, un déclin imminent du marché du travail de Toronto.

Le sénateur Stollery: C'est vrai pour aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il dans dix ans?

Mme Maxwell: Le marché de Toronto profite actuellement d'une croissance exceptionnelle dans une gamme diversifiée d'industries. Si jamais une entreprise torontoise devait fermer ses portes, les employés qu'elle licencierait auraient, de tous les groupes de travailleurs du Canada, les meilleures chances de trouver un autre emploi. Les travailleurs qui auront de la difficulté à changer d'emploi seront ceux qui n'auront pas les qualités requises pour obtenir un des nouveaux emplois créés dans la région.

Ce qui me ramène aux travailleurs peu instruits, à ceux qui ne peuvent faire que des travaux manuels. Si la demande de ce type de travailleurs a baissé, c'est davantage en raison des nouvelles technologies que de l'Accord de libre-échange.

[Text]

the function of the new technology more than it is a function of the Free Trade Agreement.

Programs are required to put in place training opportunities for those workers who are illiterate or have low educational attainment, programs that give them labour market information, as Mr. Martin from the Canadian Labour Congress was saying, and programs that give them counselling so they know how to look for a job if they cannot find one through the processes they have used in the past. In other words, you do not take measures that stop this process of change in the Canadian economy. That process of change is building competitiveness for Canada and will make us all richer. However, we have a responsibility to help the individuals who, by virtue of their own disadvantages, are less successful in making the jump to the next job.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I will be very brief. With respect, it seems to me that your concepts are based on the present situation. I know that in Toronto today we have basically no unemployment, but we are not talking about that. As you know, the subsidy discussion goes on for seven years. So we are talking about a situation seven to ten years from now. We are not talking about the situation in Metro Toronto next week. It is not outrageous for me to say that we may not wind up like all of our competitors, and they were not all single-industry towns. However, there is a very strong likelihood that that may happen.

We talk about the technology revolution. A walk down the street might be very useful, because people working in restaurants are not going to be involved in the technology revolution. I do not know what percentage of the industrial output at this point is construction, but it must be enormous in Metropolitan Toronto. Most people in the metropolitan area are semi-skilled because of the variety of middle-sized businesses. It is irrelevant to talk about what we can do now.

Ms. Maxwell: Mr. Chairman, I would like to point out that the types of workers who have just been mentioned are not those that will be threatened by free trade.

Senator Stollery: Every worker is threatened when unemployment grows.

Ms. Maxwell: Construction jobs will increase very significantly under the trade agreement because of the stimulus to investment that will take place that we can already see emerging.

Senator Stollery: Ask the construction workers in Buffalo.

Ms. Maxwell: According to the work that the council has done in terms of assessing the trade agreement, people in the service industries will be very strong beneficiaries from the trade agreement because consumers will have more money to spend. Therefore, they will be eating out more than they do under the current environment.

I did not bring forward those numbers to suggest that there is no adjustment problem. The appropriate focus for this committee is on people who are disadvantaged. However, I do not

[Traduction]

Il nous faut des programmes de formation et de recyclage pour les analphabètes et ceux qui ont peu d'instruction. Il nous faut des programmes d'information sur le marché du travail, comme le mentionnait M. Martin, du Congrès du travail du Canada, et des programmes d'orientation pour que ces travailleurs sachent comment trouver un emploi si leurs anciennes méthodes ont échoué. En d'autres termes, il faut éviter de prendre des mesures qui freinent le processus de changement de l'économie canadienne. C'est grâce à ce processus que le Canada augmentera sa compétitivité et que notre bien-être s'accroîtra. Toutefois, nous avons la responsabilité d'aider les personnes qui, en raison de leurs propres carences, ne réussissent pas à trouver un autre emploi.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, je serai très bref. Sauf votre respect, il me semble que vos idées sont fondées sur la situation actuelle. On sait qu'aujourd'hui, la région de Toronto est pratiquement en régime de plein emploi, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Comme vous le savez, les négociations sur les subventions dureront sept ans. Il nous faut donc parler d'une situation qui aura cours dans sept ou dix ans. Il ne s'agit pas de problèmes qui surgiront immédiatement dans la région de Toronto. Il n'est pas complètement farfelu de dire que nous ne subirons peut-être pas le même sort que nos concurrents, qui n'étaient pas tous des villes à industrie unique. Par contre, il est fort probable que c'est ce qui se produira.

On parle de révolution technologique. Il pourrait être très utile de faire une promenade le long des rues parce que les employés de restaurant ne seront pas touchés par la révolution technologique. Je ne connais pas le pourcentage de la production que représente actuellement la construction, mais il est sûrement énorme dans la région de Toronto et sa banlieue. La plupart des travailleurs de la région sont spécialisés en raison du nombre de moyennes entreprises. Il n'est pas pertinent de parler de ce que nous pouvons faire maintenant.

Mme Maxwell: Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer que les catégories de travailleurs qui ont été mentionnées ne seront pas touchées par le libre-échange.

Le sénateur Stollery: Chaque travailleur est menacé lorsque le chômage augmente.

Mme Maxwell: Dans le secteur de la construction, l'emploi va croître sensiblement parce que l'investissement sera stimulé, comme on le constate déjà.

Le sénateur Stollery: Allez le demander aux travailleurs de la construction à Buffalo.

Mme Maxwell: Selon l'évaluation que le Conseil a faite des conséquences du libre-échange, les travailleurs du secteur des services seront très avantagés parce que les consommateurs auront plus d'argent à dépenser. Par exemple, ils iront manger plus souvent à l'extérieur.

Je n'ai pas cité ces chiffres pour prétendre qu'il n'y aura pas des problèmes d'ajustement. Le Comité s'intéresse surtout aux travailleurs désavantagés. Cependant, je ne pense pas qu'il

[Text]

think we should exaggerate the potential impacts of the trade agreement. Basically, the overall impacts of the trade agreement will be to enhance economic growth in Canada. The main concern is to make sure that all workers participate in that.

Senator Bazin: If the Toronto restaurants lose their steam, we would be glad to invite them to Montreal.

Senator Stollery: I am talking about all those restaurants where hourly-paid workers have their lunch. They will not be going to Montreal.

The Chairman: The invitation has been noted.

Senator Fairbairn: Ms. Maxwell, when you were going through your conclusions you said that adjustment assistance should be directed at workers rather than firms. I agree with that in part, and I will get to that later.

In your document entitled "Venturing Forth" you provide estimates of the impact of the Canada-U.S. Free Trade Agreement on employment and output by industry in Canada. The industries that you highlight as having negative results are probably already in fairly negative positions without the trade agreement, and perhaps it will exacerbate those positions. I am thinking in terms of the textile industry.

In cases where you can pinpoint the obvious areas, can you see any advantage to government zooming in on those areas in advance of job loss and coming forward with suggested adjustment programs?

Ms. Maxwell: Looking at the table that you are referring to, I believe there are seven industries in the manufacturing sector where we identified a negative effect. The largest negative effect is electrical products; so let us take that one as an example.

The electrical products industry includes a wide range of firms—very large firms and very small firms—producing a wide range of products from high tech to simple products. Some of them face their primary competition from Japan, Taiwan, South Korea, Hong Kong and like economies. Some of them will face stronger competition from the United States as a result of this trade agreement.

Their primary objective as an industry over the longer term has to be to become competitive with the Pacific Rim countries. That is where the long-term challenge will come from.

Within that industry there are some plants and firms that are strong and are making easy adjustment, and they will prosper over the longer term. There are some that will no doubt have a struggle. Within each of those firms there are skilled workers who, if they were in a situation where they had to change jobs, would have all the necessary personal attributes and personal skills to make a successful job change.

You can see that the problem is to focus on the lower-skilled workers in the weakest plants. That is why I said in my opening remarks that you have to identify, through a constructive problem-solving type of discussion between management and labour and the government, the weak points. Then you have to make sure that the right kinds of training programs are in place in the right towns and cities so that the people who face

[Traduction]

faillie dramatiser les effets éventuels de l'accord. De façon générale, il favorisera la croissance économique au Canada. L'essentiel est de veiller à ce que tous les travailleurs en profitent.

Le sénateur Bazin: Si l'activité des restaurants baissait à Toronto, nous serions heureux de les accueillir à Montréal.

Le sénateur Stollery: Je veux parler des restaurants où les employés payés à l'heure vont prendre leur repas du midi. Ils ne déménageront pas à Montréal.

Le président: L'invitation a été bien prise en note.

La sénatrice Fairbairn: Madame Maxwell, en parcourant vos conclusions, vous avez dit que l'aide à l'ajustement devrait être orientée vers les travailleurs plutôt que vers les entreprises. C'est vrai en partie, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Dans votre document intitulé «Le tremplin commercial», vous faites une évaluation par secteur d'activité au Canada, des retombées de l'Accord de libre-échange sur l'emploi et la production. Les secteurs qui, à votre avis, seront probablement désavantagés connaissent déjà des difficultés que cet accord ne fera qu'aggraver. Je songe par exemple à l'industrie du textile.

Dans les secteurs qui seront évidemment touchés, croyez-vous qu'il serait utile que le gouvernement, anticipant des pertes d'emplois, mette en branle les programmes d'ajustement prévus?

Mme Maxwell: Pour revenir au tableau dont vous avez parlé, il existe sept industries dans le secteur manufacturier qui, d'après nous, seraient désavantagées: les produits électriques, par exemple.

Cette industrie englobe toute une gamme d'entreprises—très grandes et très petites—qui fabriquent un large éventail de produits allant des produits de haute technologie aux produits courants. Certaines entreprises subissent déjà la concurrence du Japon, de Taiwan, de la Corée du Sud, de Hong Kong et d'autres pays exportateurs. D'autres, à la suite de l'Accord de libre-échange, subiront une vive concurrence de la part des États-Unis.

L'objectif principal à long terme de toute industrie est de pouvoir concurrencer les pays en bordure du Pacifique. C'est là à long terme le défi qu'il faudra relever.

À l'intérieur de ce secteur, on trouve des usines et des entreprises vigoureuses qui pourront s'ajuster facilement et prospérer. D'autres, par contre, feront face à des difficultés. Dans ces établissements, on trouve des travailleurs qui, s'ils devaient changer d'emploi, ont toutes les qualités et les compétences nécessaires pour réorienter avec succès leur carrière.

Il faut donc s'occuper d'abord des travailleurs moins qualifiés dans les établissements les plus vulnérables. C'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que les patrons, les travailleurs et les gouvernements devront s'asseoir ensemble pour constructivement, déterminer les points faibles. Il faudra ensuite s'assurer que les programmes de formation appropriés sont en place, aux bons

[Text]

difficulties will have help from society to make the transition to a different economy.

Senator Fairbairn: In that sense you agree with Mr. Martin of the CLC in that it is almost a case-by-case assessment?

Ms. Maxwell: The best people to identify the problem are the union leaders and management, who understand the market—the threats as well as the opportunities—and who recognize the new technologies they have to bring into the plant to make it successful as a competitor, and the kind of training required to help those workers use that particular technology successfully. That is the targeting problem that we face.

It would be very difficult from Ottawa to design a program that would be an effective use of the taxpayers' dollars.

Senator Fairbairn: In terms of your categories of those who are disadvantaged—the low education people, the older workers and the people in remote areas—has the council done any basic work on how one can crack that particular area of the labour force that is unable to take advantage of the programs that come along? Has the council done any work on that yet?

Ms. Maxwell: We have only done a limited amount of detailed program evaluation. We are doing considerably more in a project that is under way at the moment, where we are looking at employment and the service economy.

In our technology study we did a number of case studies where we looked at particular work places where there had been a big adjustment to technology to try to get an understanding of different types of responses from management, labour and the workers. We found success stories, obviously, and we found failures. We found situations where, in one case concerning an important pulp and paper complex in a remote community, many of the workers were in their 50s and had less than grade eight education—a large number of them—but they were successfully retrained to move from 1930's technology to 1990's technology. It cost a great deal of money—\$6 million to retrain that whole work force—but it was a successful enterprise because the training was tuned to the needs of those workers, and the whole community realized that they had to make these plants successful if they were to have jobs to sustain the community in the longer term.

I picked that as an example that you cannot generalize because they were older workers with low education, but it was the right kind of training. In fact, I have had training experts say to me that no one is untrainable, but you have to be sure that your training is presented in a way that people can grasp it, begin to use it and make it a part of themselves.

Senator Fairbairn: Are there not identifiable areas and plants that will be targets under the Free Trade Agreement—and this kind of worker population is quite evident now in that level of the work force—so that some active planning could be going ahead right now rather than wait for the job loss to occur?

[Traduction]

endroits, afin que les travailleurs en difficulté obtiennent l'aide voulue pour s'adapter à une économie nouvelle.

La sénatrice Fairbairn: Vous êtes d'accord en somme avec M. Martin du CTC; c'est presque une évaluation cas par cas qui s'impose.

Mme Maxwell: Les personnes les plus aptes à identifier les problèmes sont les chefs syndicaux et les patrons qui connaissent le marché—aussi bien ses dangers que les occasions qu'il offre—qui savent quelles nouvelles technologies ils doivent adopter pour devenir concurrentiels et aussi le type de formation dont les travailleurs auront besoin pour utiliser avec succès cette technologie. En somme il s'agit d'être capable de bien se situer.

Il serait très difficile de concevoir à partir d'Ottawa, un programme où l'on ferait un bon usage des deniers publics.

La sénatrice Fairbairn: Pour revenir aux catégories de ceux qui seront désavantagés—les travailleurs peu instruits, les travailleurs âgés et ceux des régions éloignées—le Conseil a-t-il examiné en profondeur comment il serait possible de venir en aide à ces catégories de personnes incapables de profiter des programmes qui leur seront proposés? Le Conseil a-t-il déjà étudié la situation?

Mme Maxwell: Nous n'avons pas évalué tous les détails du programme d'ajustement. Pour l'instant, nous exécutons un projet de plus grande envergure qui porte sur l'emploi et le secteur des services.

Pour mieux comprendre les différentes attitudes de la direction, des syndicats et des travailleurs, nous avons examiné, un certain nombre de cas où les entreprises ont dû faire de grands efforts pour s'adapter à une technologie nouvelle. Il y a eu des réussites, mais aussi des échecs. Dans un cas en particulier, il s'agissait d'une importante entreprise de pâtes et papier située dans une localité éloignée; un grand nombre des travailleurs de cette usine étaient déjà dans la cinquantaine et avaient peu d'instruction; ils ont cependant réussi à se recycler et à passer de la technologie des années 30 à celle des années 90. Il a fallu dépenser beaucoup d'argent—6 millions pour recycler tout l'effectif—mais ce fut une entreprise fructueuse parce que la formation était adaptée aux besoins des travailleurs et toute la collectivité s'était rendue compte que son avenir était lié à la poursuite des activités de l'usine.

Ce n'est qu'un exemple que l'on doit se garder de généraliser. Les travailleurs, en l'occurrence, étaient âgés et peu instruits, mais on leur avait donné la formation appropriée. Des spécialistes de la formation m'ont même dit que n'importe qui peut être recyclé, mais qu'il fallait s'assurer que la formation était à la portée des travailleurs afin qu'ils puissent l'assimiler pour pouvoir s'en servir.

La sénatrice Fairbairn: N'y a-t-il pas des secteurs et des établissements qu'il est déjà possible d'identifier—and ce type de travailleurs ressort clairement aujourd'hui dans cette catégorie de la population active—de sorte que l'on pourrait prévoir d'ores et déjà des mesures d'ajustement au lieu d'attendre que les emplois soient perdus?

[Text]

Ms. Maxwell: Yes, I am sure there are, but they cannot be identified through the techniques that the Economic Council uses. We can identify for you the industries where on average there will be some difficulty—and that included electrical products, rubber and plastics, leather, chemicals and so on, where there clearly are some problems—but on the question of how you go from identifying the industry to identifying the firm, the plant and the workers, you are then getting into the micro level that Mr. Martin talked about earlier. That takes a different kind of outreach.

If these are industries that are facing competitive difficulties here, they probably have already been experiencing some competitive problems. One would like to think that problems are already in play and that the employer has begun to realize the need for retraining and has already talked to the union leaders about how to turn the plant around.

Senator Hays: When we look at what is happening within the various economic sectors in Canada we see a restructuring of firms to take advantage of the so-called "synergies" within the firms to become more efficient. We employ people in different tasks than we did previously. Your profile of non-innovating compared to innovating firms illustrates that point very well.

It is also probable—although this chart does not show it—that the innovating firms have generally fewer employees than non-innovating firms. This is an ongoing process in the quest for efficiency, seeking the greatest comparative advantage, and so on. A by-product of the process is people who need jobs, people who are put out of work. This is a difficult thing to deal with because the kinds of jobs available call for different skill levels, higher skill levels and specialization. You have a number of suggestions for solving this problem—approximately six or seven—but I would like to focus on one: namely, that there must be intensive participation in identifying the threat with management, labour and government as an equal partner.

The whole thrust of it is to deal with the problem of those people who are not employed because of the restructuring that is taking place. We have not seen it yet, but there is a shaped change. Futurists talk about it, and so on. We see changes—and you have identified some of them—but we are not sure where it is going yet.

No one seems to be prepared to say, "Okay, government has a greater role than simply reacting to what is happening in this market environment." You could use the Auto Pact as an example, but let us use petrochemicals as an example.

The petrochemical industry in Canada today is in a position to fly; it will do well. Would the petrochemical industry in Alberta or Sarnia be in place today had it not been for some earlier role of government, provincial and/or federal, CDC, the involvement in the ethane policy in Alberta, and so on? Is that envisaged by you as one of the things that we should be doing more of? The Auto Pact is another example. Neither the ethane industry nor the automobile industry in Canada today are examples of market forces at work. They are examples of industrial strategies at work.

[Traduction]

Mme Maxwell: Oui, c'est possible, mais on ne peut les identifier au moyen des techniques utilisées par le Conseil économique. Il est possible d'identifier les industries qui connaîtront des difficultés—cela inclut les produits électriques, le caoutchouc et les plastiques, le cuir, les produits chimiques et d'autres, où les difficultés sont évidentes—mais s'il faut descendre au niveau de l'établissement, de l'usine et des travailleurs, on tombe alors dans les détails dont M. Martin a parlé tout à l'heure. À ce niveau, il faut procéder de façon différente.

S'il s'agit d'industries qui connaissent des difficultés de concurrence, elles ont sans doute connu des problèmes semblables. On supposera que ces problèmes se sont déjà manifestés, que l'employeur s'est rendu compte qu'il faudra recycler ses employés et qu'il a déjà mis les responsables syndicaux dans le coup.

Le sénateur Hays: Quand on passe en revue les différents secteurs économiques du Canada, on constate une restructuration des entreprises désireuses de profiter des «synergies» qui existent dans toute entreprise, afin d'accroître leur efficacité. Les employés sont invités à remplir différentes tâches. La comparaison que vous faites entre les entreprises innovatrices et celles qui ne le sont pas, illustre bien ce point.

Il est également probable—bien que le tableau ne le montre pas—que les entreprises qui innoveront ont généralement moins d'employés que celles qui n'innovent pas. C'est l'éternelle poursuite de l'efficacité, la recherche des meilleurs avantages comparatifs, etc. Cette situation a un corollaire: des gens qui cherchent ou qui perdent un emploi. C'est une situation difficile à régler parce que les emplois offerts exigent des aptitudes différentes, des connaissances plus poussées ou spécialisées. Vous avez proposé six ou sept façons de régler ce genre de problèmes. Je voudrais m'attarder sur l'une d'elles, celle de la collaboration étroite qui doit régner également entre la direction, les travailleurs et le gouvernement pour identifier le problème.

L'objet essentiel consiste à s'occuper de ceux qui n'ont pas d'emploi à cause de la restructuration qui a lieu. Ce n'est pas chose faite encore, mais elle se profile à l'horizon. Les futurologues en parlent, d'autres aussi. Nous assistons à des changements—vous nous en avez signalé—mais nous ignorons à quoi ils vont aboutir.

Personne ne semble disposé à admettre que le gouvernement a effectivement un plus grand rôle à jouer que de simplement réagir à la conjoncture sur les marchés. On pourrait parler du Pacte de l'automobile, mais prenons comme exemple l'industrie pétrochimique.

Au Canada, cette industrie est en mesure de prendre son envol; elle s'en tirera bien. Cependant, l'industrie pétrochimique de l'Alberta ou de Sarnia serait-elle ce qu'elle est aujourd'hui n'eût été l'intervention des provinces, du fédéral ou de la CDC, la participation à l'élaboration de la politique concernant l'éthane en Alberta, et ainsi de suite? Envisagez-vous cela comme le genre de choses que nous devrions faire davantage? Le Pacte de l'auto en est un autre exemple. Au Canada, ni l'industrie de l'éthane, ni celle de l'automobile ne sont à l'heure actuelle des exemples d'interaction des forces du marché. Elles sont plutôt le résultat de stratégies industrielles.

[Text]

People do not seem to want to talk about industrial strategies. In this room the Minister of Regional Development Mr. McKnight, who is responsible for western opportunities, apologized for industrial strategy. Whatever is in the bill we will pass, but just because we have to. We do not want to, but we will do it anyway. Surely there is room for someone to suggest that there should be a proactive role by governments, as there was in the examples that I have used, in trying to address some of these problems of job creation, and so on.

I would be interested in any light you can cast on that, based on studies that the Economic Council of Canada has done or your own views. In terms of trade, if we are to employ industrial strategy in the future, surely in the environment that we operate in and with the discipline of that agreement, we have to do it in conjunction with the United States. To my mind, the agreement does not envisage that kind of involvement with industrial strategy—that is, within the four corners of the agreement. We could do it outside of the agreement, however.

Ms. Maxwell: I must confess that the council has not done any recent work on the question of proactive industrial strategy, so I do not have a research base from which to speak to that question.

What we outlined for governments in our annual review, which was released just last week, called "Back to Basics," is a role for government which is a facilitating role. We used the expression in there that governments can promote competitiveness, but only industry can be competitive. It is industry—and we visualize industry in close conjunction with the labour leaders—that can really put in place the strategies that will lead to high-quality products that are produced at a competitive cost in what is now a globalized economy.

I do think, however, that any national government in any part of the world is more constrained now than it was 20 years ago in terms of active industrial strategies because production is organized globally nowadays; it is not organized on an individual national basis. Another reason is that capital flows are so liquid, moving in and out of countries and across borders with a speed that outclasses the movement of goods by a long shot.

Senator, I think your first point about the intensive participation of the social partners in the environment is also an important difference. I think we really need to work toward a more consultative, participative type of environment and move away from the more adversarial approach that we have taken towards industrial relations in the past. I think that is a very important part of the process.

Senator Hays: Perhaps I might just ask one further follow-up question. I gather, then, that you are sticking to your guns and maintaining that the approach you have taken is the proper one. You have good reason in that the movements of

[Traduction]

Il semble que personne ne veuille parler de stratégies industrielles. Ici même, le ministre chargé du développement régional, également responsable de la diversification de l'Ouest, M. McKnight, s'est excusé à propos de la stratégie industrielle. Peu importe ce que le projet de loi contient, nous allons l'adopter, parce que nous devons le faire. Ce n'est pas ce que nous souhaitons, mais nous le ferons quand même. Il doit bien y avoir dans cette salle quelqu'un pour dire que les gouvernements devraient prendre les devants, comme ils l'ont fait dans les cas que j'ai cités et essayer de régler certains problèmes de création d'emplois, etc.

J'aimerais que vous éclairiez ma lanterne à ce sujet, à partir des études effectuées par le Conseil économique du Canada ou selon vos propres opinions. Sur le plan commercial, si nous devons à l'avenir adopter une stratégie industrielle, nous devrons sûrement le faire en collaboration avec les États-Unis, étant donné le contexte dans lequel nous évoluons et les contraintes de l'accord. A mon avis, l'accord ne prévoit rien d'explicite au sujet de ce genre de participation à une stratégie industrielle. Nous pourrions toutefois le faire en dehors du cadre de l'accord.

Mme Maxwell: Je dois admettre que le Conseil n'a pas fait d'études récentes sur les stratégies industrielles proactives; en conséquence, je ne peux me fonder sur aucune recherche pour vous répondre.

Dans l'examen annuel que nous avons rendu public la semaine dernière et qui s'intitule «Recibler les priorités» nous proposons pour les gouvernements un rôle d'auxiliaire. Nous y expliquons que les gouvernements peuvent certes encourager la concurrence, mais que seule l'industrie peut être concurrentielle. C'est l'industrie, et nous entendons par industrie une industrie travaillant en étroite collaboration avec les chefs syndicaux, c'est donc l'industrie qui peut vraiment mettre en place les stratégies qui nous permettront de produire des produits de haute qualité à des coût concurrentiels, dans ce qui est devenu une économie à l'échelle du globe.

Je pense toutefois que tout gouvernement national, de quelque partie du monde qu'il soit, fait maintenant face à plus de contraintes qu'il y a 20 ans lorsqu'il s'agit d'établir des stratégies industrielles dynamiques, car la production est de nos jours organisée à l'échelle mondiale, et non pas au niveau de chaque pays. En outre, les mouvements de capitaux se font très aisément; ces derniers entrent dans un pays, en sortent et franchissent les frontières beaucoup plus rapidement que les biens.

Monsieur le sénateur, je pense que votre première remarque au sujet de la participation active des partenaires sociaux concernés constitue aussi une énorme différence. Je pense que nous devons vraiment nous orienter vers une approche où il y aura davantage de consultations et de participation et abandonner celle que nous avons adoptée par le passé à l'égard des relations industrielles et qui laissait plus de place à la confrontation. Je pense que c'est là un aspect très important du processus.

Le sénateur Hays: Vous me permettrez peut-être de poser une seule autre question. Si j'ai bien compris, vous maintenez votre position et vous soutenez que vous avez choisi la bonne approche. Vous avez raison de dire qu'à cause des mouvements

[Text]

capital money and the increasing shrinking of the world makes it more difficult to operate in a traditional way, although there are some examples in the Pacific Rim of countries that have recently been very successful with industrial relations but which have different political systems than we have. At any rate, I cannot tempt you?

Ms. Maxwell: You cannot pin me down today. However, we at the council are attempting to start up a project on corporate competitiveness which poses a question: How do you grow competitive firms in this new global environment? But we will not have any results to report to you on that project for at least another year and a half.

The Chairman: Perhaps you would be willing to come back and tell us how that project fared?

Ms. Maxwell: I would be happy to come back.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I have three clusters of questions. The witness referred to remote communities. What, in your opinion, is a remote community and where are they located?

Ms. Maxwell: Senator, I grew up in Annapolis Royal, Nova Scotia. I would classify many of the communities in the Atlantic provinces in that way.

Senator LeBlanc (Beauséjour): May I ask, remote from what?

Ms. Maxwell: Remote from other job opportunities, in effect.

Senator MacEachen: Ms. Maxwell, would you say that Annapolis Royal is a remote community?

Ms. Maxwell: Yes, in the sense that there is not a rich, diversified array of employers there among which individuals can move.

Senator MacEachen: Now that you have referred to our native province, tell me which communities in Nova Scotia are not remote communities?

Ms. Maxwell: I think the Halifax-Dartmouth area has, in recent years, become a very diversified economic area with a combination of manufacturing, service and government types of occupations, which means that there is quite a wide array of job opportunities. Thus a person who decides, for one reason or another, to look for another job has a wider array of choice.

The Chairman: Perhaps I may intervene at this point. I would like to ask you, since you have mentioned Halifax, how much of the booming, non-remote economy of Halifax-Dartmouth is driven by municipal, provincial and federal government expenditure? I am sure you have made that study. Also, how much of the other employment—for example the service industry—is a kind of trickle down from taxpayer-supported activity in Halifax?

Ms. Maxwell: I would be the first to recognize that there is a very important contribution made by the three different levels of government in that community. However, I think there is

[Traduction]

de capitaux et du resserrement des frontières, il est plus difficile de fonctionner d'une manière traditionnelle, quoique nous ayons des exemples de pays du littoral du Pacifique qui sont dotés de régimes politiques différents du nôtre, mais dont les efforts ont été récemment couronnés de succès sur le plan des relations industrielles. Vous ne vous laissez tenter à aucun prix?

Mme Maxwell: Vous ne pourrez pas me coincer aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, le Conseil veut entreprendre une étude sur la concurrence entre les entreprises, étude qui tentera de déterminer comment permettre l'expansion d'entreprises concurrentielles dans un nouveau contexte mondial? Cependant, il nous faudra au moins un an et demi encore avant de pouvoir vous communiquer nos conclusions à ce sujet.

Le président: Peut-être accepteriez-vous de revenir nous expliquer ce qu'a donné ce projet?

Mme Maxwell: Je me ferai un plaisir de revenir.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'ai trois groupes de questions à poser. Le témoin a parlé des collectivités éloignées. À votre avis, qu'est-ce qu'une collectivité éloignée et où ces collectivités se situent-elles?

Mme Maxwell: Monsieur le sénateur, j'ai grandi à Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse. Je classerais dans cette catégorie de nombreuses collectivités des provinces de l'Atlantique.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): En quoi sont-elles éloignées?

Mme Maxwell: Elles ont privées d'autres perspectives d'emploi.

Le sénateur MacEachen: Mme Maxwell, diriez-vous qu'Annapolis Royal est une collectivité éloignée?

Mme Maxwell: Oui, dans la mesure où l'on n'y trouve pas une vaste gamme d'employeurs vers lesquels la population peut se tourner.

Le sénateur MacEachen: Puisqu'il est question de notre province natale, dites-moi quelles collectivités de la Nouvelle-Écosse ne sont pas des collectivités éloignées?

Mme Maxwell: Je pense que la région d'Halifax-Dartmouth est devenue, ces dernières années, une région à l'économie très diversifiée, où l'on trouve des emplois dans le secteur manufacturier, dans celui des services et dans la Fonction publique et qui offre, de ce fait, un vaste éventail de perspectives d'emploi. En conséquence, quelqu'un qui, pour une raison ou une autre, décide d'y chercher du travail y aura plus de choix.

Le président: J'aimerais faire une intervention. Puisque vous parlez d'Halifax, j'aimerais savoir dans quelle mesure l'économie florissante de la région non éloignée d'Halifax-Dartmouth est encouragée par les autorités municipales et par les gouvernements fédéral et provinciaux? Je suis certain que vous avez étudié la question. J'aimerais aussi savoir dans quelle proportion les autres emplois, ceux du secteur des services, par exemple, sont en quelque sorte des retombées des activités épaulées par les contribuables, à Halifax?

Mme Maxwell: Je suis la première à reconnaître que la contribution des trois ordres de gouvernement est très importante dans cette collectivité. Je pense toutefois que le secteur privé y

[Text]

also quite a vigorous private sector in manufacturing, in services and in the processing of some of the resources of the region.

The Chairman: I do not want to bore the committee, but one would be tempted to ask you for the names of five or six major manufacturing industries in Halifax-Dartmouth. However, I will not do that right now.

Senator MacEachen: Ms. Maxwell, my question is not an idle one, because the solution of the council to adjustment was not plant-oriented but rather work-oriented. Therefore, if there is a basic change in the plant situation, then as I understood the council's recommendation, that would not have anything to do with assistance to the plant but it would assist the worker. What I am reading into this is an underlying advocacy of, in a sense, a writing off of plant systems in the remote communities and a concentration in centres such as Halifax. To me, that is really bad news, and I wonder why it is that you are not favourable to the notion of plant restructuring or plant modernization in remote communities, including the area where I come from and the area where you come from because the alternative is for the people to move. I therefore ask you why you cannot hold the possibility open that an adjustment can include assistance to plants in these remote communities?

Ms. Maxwell: Senator, we do not totally write off that kind of assistance. However, we do have major concerns about it because of the track record of the programs that we studied in our report, namely shipbuilding, pulp and paper, textiles and clothing. In fact, when those programs were evaluated afterwards, it was clear that the subsidies for modernization did not provoke very much in the way of incremental investment. Also, it was felt that the investment would have taken place in any event if the subsidy had not been there. Therefore if you can think of a way of tying strings to that subsidization so that it does, indeed, provoke restructuring, that would be a step forward.

In fact, in our report on managing adjustments, we have set out suggestions whereby if some form of subsidy is to be paid to the firm, it should be temporary. Also, the support to the firm should have a deadline when it will be removed so that the firm knows when it will be back on its own in the marketplace; it should be transparent so that it is clear to all concerned that, in fact, positive efforts toward restructuring are being made. Therefore there are criteria that we would lay down.

There are undoubtedly particular situations where some support, for modernization, for example, would be appropriate. However, by and large the pay-off to society from such programs in the past has not been high. That is the reason why the council really suggests that the government should focus their attention on support for workers, rather than firms.

Senator MacEachen: I wondered whether you had thought about the fact that support for firms might be countervailable

[Traduction]

est aussi très dynamique dans le domaine manufacturier, dans celui des services et dans la transformation de certaines ressources de la région.

Le président: Je ne veux pas ennuyer les membres du comité, mais je serais tenté de vous demander de nommer cinq ou six grandes industries manufacturières dans la région d'Halifax-Dartmouth. Je vais toutefois m'en abstenir pour le moment.

Le sénateur MacEachen: M^{me} Maxwell, ma question n'est pas sans fondement, car la solution que préconise le Conseil pour l'adaptation n'est pas axée sur les usines, mais bien sur le travail. En conséquence, si j'ai bien compris la recommandation du Conseil, à supposer que la situation d'une usine change considérablement, il ne serait pas question d'aider l'usine, mais on s'emploierait à aider le travailleur. J'en déduis que, d'une certaine façon, vous préconisez l'élimination des usines dans les collectivités éloignées et leur concentration dans des centres comme Halifax. Je ne vois là rien de réjouissant et je me demande pourquoi vous n'êtes pas en faveur d'une restructuration ou d'une modernisation des usines dans les collectivités éloignées, y compris celles des régions dont vous et moi sommes originaires, car la solution consiste à faire déménager les gens. Je vous demande donc pourquoi vous refusez qu'une mesure d'adaptation puisse comprendre une aide aux usines de ces collectivités éloignées?

Mme Maxwell: Monsieur le sénateur, nous n'écartons pas entièrement ce genre d'aide. Nous avons toutefois d'importantes réserves à ce sujet en raison du bilan des programmes que nous avons étudiés dans notre rapport, lequel traitait notamment de la construction navale, de l'industrie des pâtes et papiers, de celle du textile et de celle du vêtement. En fait, lorsque ces programmes ont été évalués après coup, il est apparu clairement que les subventions consenties pour la modernisation n'avaient pas entraîné un fort accroissement des investissements. De plus, on a constaté que les sommes en cause auraient été investies de toute façon, même en l'absence de subventions. Aussi, si l'on pouvait trouver un moyen d'exiger que les subventions entraînent effectivement une restructuration, ce serait un pas en avant.

Dans notre rapport sur l'adaptation, nous expliquons que s'il faut verser une forme de subvention à une entreprise, celle-ci devrait être temporaire. De plus, l'aide consentie devrait être assortie d'une date limite, de sorte que l'entreprise sache à partir de quand elle devra reprendre sa destinée en main sur le marché; cela devrait être clair, de façon que tous les intéressés sachent que des efforts concrets sont déployés en vue d'une restructuration. Nous établirions donc des critères. Quoi qu'il en soit, une aide à la modernisation serait sûrement indiquée dans certains cas.

Toutefois, les avantages sociaux globaux de tels programmes n'ont jamais été formidables. C'est pour cela justement que le Conseil recommande au gouvernement d'appuyer les travailleurs plutôt que les sociétés.

Le sénateur MacEachen: Je me demandais si vous aviez songé que le fait d'appuyer des sociétés pourrait être possible

[Text]

under the Free Trade Agreement and therefore not to be contemplated?

Ms. Maxwell: Senator, we were evaluating programs that were used in the late 1970s and early 1980s and we were looking at them from the point of view of what was their impact on Canada. I agree that the question of countervail is one that must also be taken into account, but that was not the reason for our conclusions in this respect.

Senator MacEachen: May I ask my second question. That is in connection with the last page of your handout. You called it "Selected Labour Program Expenditures". As I understood your analysis, you thought that the roughly \$12 million that came under this heading was comparable with like expenditures of other countries such as West Germany, but the council did not like the distribution. You asserted that the income support portion ought to be reduced in favour of, presumably, training and other items, possibly skill shortages. That means that we would be proposing to reduce the \$10 billion that we pay in unemployment insurance benefits.

Ms. Maxwell: You will notice that within unemployment insurance there are already programs that allow a certain amount of funding for training for work-sharing and for job creation. In the council's view, you are not helping the adjustment process or the worker in the longer term by simply replacing income during a period of unemployment. Why not use that period of unemployment in a constructive way to acquire new skills to get ready for a different array of jobs so that the worker is less vulnerable to layoff in the future?

Senator MacEachen: You have for unemployment insurance benefits \$10 billion. How much would you reduce that by to devote to job skills and training and how would you go about it?

Ms. Maxwell: I am not here to do the detailed program design. The council is not in favour of cutting unemployment insurance benefits. What the council is in favour of is ensuring that workers who are unemployed are making more use of training and work-sharing and job creation types of benefits under the UI.

Senator MacEachen: Perhaps I misunderstood your opening presentation, which I interpreted to mean that you would redistribute the global amount, that you would reduce that portion assigned to unemployment insurance benefits and increase the other portions. I do not see how you could do that without reducing benefits.

Ms. Maxwell: I think it is being done within the context of the existing UI program.

Senator MacEachen: But the big amount for UI benefits is \$10 billion. If you are talking about the relatively marginal sums, like the \$21.7 million for worksharing, then you would

[Traduction]

de mesures de représaille aux termes de l'Accord de libre-échange et que par conséquent cette possibilité pourrait être laissée de côté?

Mme Maxwell: Sénateur, nous avons examiné les programmes qui ont été mis en œuvre à la fin des années 1970 et au début des années 1980, sous l'angle de leur incidence au Canada. Certes, la question des mesures de représailles n'est pas à dédaigner, mais elle n'a nullement motivé nos conclusions.

Le sénateur MacEachen: Permettez-moi de poser une seconde question, qui nous renvoie cette fois à la dernière page de votre présentation. Vous parlez de «dépenses consacrées à certains programmes destinés à la main-d'œuvre». Si j'ai bien compris votre analyse, vous pensez que les quelque 12 millions de dollars qui s'inscrivent sous cette rubrique se comparaient à des dépenses similaires effectuées dans d'autres pays comme l'Allemagne de l'Ouest, mais le Conseil a rejeté cette répartition. Vous affirmez que la portion de cette somme affectée au soutien du revenu devait être réduite au profit présumément de la formation et d'autres domaines, peut-être même pour pallier les pénuries de la main-d'œuvre. Ce serait en fait proposer de réduire la somme de 10 milliards de dollars que nous versons sous forme de prestations d'assurance-chômage.

Mme Maxwell: Vous noterez que dans le cadre du programme d'assurance-chômage, il est déjà prévu une certaine forme de financement de la formation en vue du travail à temps partagé et pour la création d'emplois. De l'avis du Conseil, ce n'est pas faciliter le processus d'adaptation ni aider le travailleur à long terme que de se contenter de subvenir au revenu pendant une période de chômage. Pourquoi ne pas utiliser cette période de chômage de façon constructive et permettre l'acquisition de nouvelles compétences et une réorientation professionnelle qui feraient que le travailleur soit moins vulnérable aux mises à pied?

Le sénateur MacEachen: La somme qui peut être consacrée aux prestations d'assurance-chômage est de 10 milliards de dollars. Quelle portion faudrait-il en consacrer au perfectionnement et à la formation et comment ce rajustement pourrait-il se faire?

Mme Maxwell: Je ne suis pas ici pour entrer dans les détails du programme. Le Conseil n'est pas en faveur d'une réduction des prestations d'assurance-chômage. Il souhaite que les travailleurs sans emploi fassent un meilleur usage des prestations que leur verse l'Assurance-chômage pour se former, se préparer au partage des tâches ou s'adapter à de nouveaux emplois.

Le sénateur MacEachen: J'ai peut-être mal saisi votre déclaration préliminaire, car j'avais compris que vous vouliez redistribuer le montant global, que vous vouliez réduire la portion affectée aux prestations d'assurance-chômage pour enrichir d'autres éléments. Je ne vois pas comment vous pourriez y arriver sans réduire les prestations.

Mme Maxwell: Je pense que cette transition pourrait se faire dans le cadre du programme d'assurance-chômage actuel.

Le sénateur MacEachen: Mais la somme globale, consacrée aux prestations d'assurance-chômage s'élève à 10 milliards de dollars. Pour les montants relativement accessoires tels les 21,7

[Text]

be touching the margins. I thought you wanted to take a very fundamental radical approach and redistribute.

Ms. Maxwell: The council would like to see a major new commitment on the part of Canadians to training. Some of that can be done within the context of UI. A great proportion should be coming from the private sector, which has a major responsibility in this area.

Senator MacEachen: So you are now saying that you would not recommend any reduction in UI benefits?

Ms. Maxwell: I never said that. What I said was that we could reallocate within that large envelope so that more people who are on UI would have access to training, and so on. It is not a question of cutting these people off.

Senator MacEachen: You say that you would reallocate that large envelope; I take it you are referring to the \$10.1 billion.

Ms. Maxwell: Yes, the total of \$12 billion when everything is added up.

Senator MacEachen: Yes, but surely you would not reallocate training?

Ms. Maxwell: No. Training is the priority as far as the council is concerned.

Senator MacEachen: So how much would you reallocate from the \$10 billion to training?

Ms. Maxwell: I think that over time we should aim to increase the amount that goes to training, but it would have to be done within the context of the guidelines or regulations of the Unemployment Insurance Act.

Senator MacEachen: What you are now telling me is that you are not prepared to redistribute that envelope of \$10 billion but that you are prepared to increase the component on training.

Ms. Maxwell: Do you have any reason to think that the quality of the training that is in the top of the table is inferior to the training that is offered under the other programs underneath? I have not done a program evaluation, so I am not able to comment on that question.

Senator MacEachen: I am using your analysis. I am not making a comment on the value of the training under UI. I am just asking about the benefits, the \$10 billion which is there. You said income support ought to be reduced and the UI benefits constitute the income support. I am back in my original question: How much would the council reduce it to bolster training?

Ms. Maxwell: The training that is there is offered under a section of the Unemployment Insurance Act. It is part of the

[Traduction]

millions de dollars qui doivent être consacrés au travail à temps partagé, vous ne feriez alors qu'une redistribution superficielle. Je pensais plutôt que vous vouliez y aller à fond de train et tout redistribuer.

Mme Maxwell: Le Conseil souhaiterait que les Canadiens prennent un tout nouveau départ vis-à-vis de la formation. Ils peuvent utiliser à cet égard les fonds de l'assurance-chômage, mais une grande proportion du financement devrait venir du secteur privé, qui a une grande responsabilité dans ce domaine.

Le sénateur MacEachen: Vous dites donc que vous ne recommanderiez aucune réduction des prestations d'assurance-chômage?

Mme Maxwell: Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit plutôt que nous pourrions redistribuer les fonds au sein de ce vaste programme de façon à ce qu'un plus grand nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage puissent avoir accès à la formation, etc. Il ne s'agit nullement de priver un tant soit peu ces personnes de leurs prestations.

Le sénateur MacEachen: Vous avez dit que vous redistribueriez les fonds affectés à ce vaste programme; vous voulez sans doute parler des 10,1 milliards de dollars.

Mme Maxwell: Oui, le total est de 12 milliards de dollars, tout compris.

Le sénateur MacEachen: Oui, mais vous ne redistribueriez certainement pas les fonds déjà affectés à la formation?

Mme Maxwell: Non. Le Conseil estime que la formation est prioritaire.

Le sénateur MacEachen: Combien alors de cette somme de 10 milliards de dollars réaffecteriez-vous à la formation?

Mme Maxwell: Notre objectif à long terme devrait être d'accroître le financement de la formation, mais cela devrait se faire en suivant les directives établies ou les règlements édictés en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le sénateur MacEachen: Mais ce que vous me dites maintenant c'est que vous n'êtes pas disposé à redistribuer les montants entrant dans cette somme globale de 10 milliards de dollars mais que vous voulez plutôt augmenter la part affectée à la formation elle-même.

Mme Maxwell: Avez-vous quelque raison de croire que la qualité de la formation dont il est question au haut du tableau est inférieure à celle qui est dispensée par les autres programmes de formation mentionnés par la suite? Je n'ai pas effectué une évaluation des programmes de sorte que je ne puis me prononcer sur cette question.

Le sénateur MacEachen: Je me sers de votre analyse. Je ne veux pas me prononcer sur la valeur de la formation offerte dans le cadre de l'assurance-chômage. Je m'interroge simplement sur les prestations, sur la somme de 10 milliards de dollars qu'elles englobent. Vous dites que le soutien du revenu devrait être réduit, or les prestations d'assurance-chômage constituent ce soutien du revenu. Je reviens à ma question initiale: de combien le Conseil le réduirait-il au profit de la formation?

Mme Maxwell: La formation dont il est question est offerte en vertu d'un article de la Loi sur l'assurance-chômage. Elle

[Text]

overall program. It is that kind of training that the council wants to see enhanced. We also want to see a much stronger contribution on the part of the private sector.

Senator MacEachen: So you have withdrawn from your initial recommendation, that income support ought to be reduced?

Ms. Maxwell: No, I have not. I am simply saying that it can be done within the context of the Unemployment Insurance Act.

The Chairman: I have a problem with this exchange and it is the problem I raised initially. I realize that this subject is very important, but what does it have to do directly with the Free Trade Agreement? If what you are saying is true, then it is true with or without the Free Trade Agreement, and the witness has agreed to that point. Is that right?

Ms. Maxwell: Yes. I think these are the priorities for Canada with or without the trade agreement. I must say that that is not a superficial comment. We have done serious analysis of the challenges Canada faces to the year 2000. It is clear, when you look at the kind of competition we face in world markets that a country like Canada with a high standard of living in an advanced industrial state has to move up what we call the value-added scale. We have to be increasing the quality and degree of complexity of the goods and services that we sell. They have to encompass more and more the value-added that comes from mental energy and the skills of our people, and in order to be able to compete with those value-added goods and services in the longer term, we have to have a work force that can be the producers.

The Chairman: This is reminiscent of what I was told when I was 12 years of age.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I understand your desire to restrain me, and I shall restrain myself on this particular point. However, I must say that I will want to go back to the testimony which was given to see whether I totally misunderstood it or whether the chairman of the council shifted the position during our questioning. In that context I hope we can get the record of this meeting by tomorrow. The usual reason for delay is that the printing bureau is engaged with the House of Commons and its reports. We do not have that obstacle now.

The Chairman: But we have a new obstacle. It is the Christmas season and some people must be in Florida.

Senator MacEachen: That does not sit well with persons from remote communities.

I would like to put my third question on the record. Mr. Martin from the Canadian Labour Congress made some very interesting comments. One could take the view that the jobs that he felt were threatened were threatened because of the gradual elimination of tariffs. One could look at his testimony from that point of view, though I would not want to say that that was his total approach. I would like to know whether there is any information that you can give us as to the number

[Traduction]

s'intègre au programme global. C'est le genre de formation que le Conseil souhaite voir s'améliorer. Nous aimerais aussi que le secteur privé contribue bien davantage.

Le sénateur MacEachen: Ainsi vous ne souhaitez plus voir réduire le soutien du revenu?

Mme Maxwell: Non. Je dis qu'il est possible d'y arriver dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage.

Le président: Je ne comprends pas tellement le bien-fondé de cet échange de vues; c'est le problème que j'ai soulevé dès le départ. Je comprends bien que ce sujet soit très important, mais quel rapport y a-t-il avec l'Accord de libre-échange? Si ce que vous dites est vrai, cette assertion l'est aussi, avec ou sans Accord de libre-échange, et le témoin en a convenu également, n'est-ce pas?

Mme Maxwell: Oui. Je pense que ce sont des priorités pour le Canada, avec ou sans accord commercial. Nous ne disons pas cela à la légère. Nous avons effectué des analyses sérieuses sur les défis du Canada d'ici l'an 2000. Il est évident, lorsque nous songeons au genre de concurrence auquel nous devrons faire face sur les marchés mondiaux, qu'un pays comme le Canada dont le niveau de vie est élevé pour un état industrialisé avancé doit grimper sur ce que nous appelons l'échelle de la valeur ajoutée. Nous devons hausser la qualité et le degré de complexité des biens et services que nous vendons. Ceux-ci doivent profiter de plus en plus de la valeur ajoutée par l'énergie mentale et les compétences de notre population, et pour pouvoir concurrencer avec les biens et services à valeur ajoutée à plus long terme, nous devons avoir une main-d'œuvre capable de les produire.

Le président: Vous me rappelez ce qu'on m'avait dit quand j'avais 12 ans.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je comprends votre désir de me retenir, ce que je m'efforcerai de faire par ce point particulier. Toutefois, je dois dire que j'aimerais revenir au témoignage qui vient d'être donné pour voir si je l'ai carrément mal compris ou si la présidente du Conseil a changé complètement d'idées pendant que nous l'interrogeons. À cet égard, j'espère que nous pourrons lire le compte rendu de cette réunion dès demain. La raison qu'on donne habituellement pour expliquer un retard est que l'imprimerie est surchargée par les travaux de la Chambre et ses rapports. Ce prétexte serait vain maintenant.

Le président: Mais nous en avons un nouveau. C'est le temps des fêtes et le temps pour certains d'être en Floride.

Le sénateur MacEachen: Ne dites pas ça à ceux qui viennent de collectivités éloignées.

J'aimerais qu'on inscrive ma troisième question au compte rendu. M. Martin du Congrès du travail du Canada a formulé des commentaires très intéressants. On pourrait penser qu'il attribuait les pertes d'emplois à la suppression progressive des tarifs. Ce serait un sens à donner à son témoignage, mais ce serait réductif, à mon avis. Pourriez-vous me renseigner sur le nombre total d'emplois au Canada qui sont protégés par les tarifs sur la mesure de cette protection tarifaire dans diverses

[Text]

of total jobs in the Canadian labour force that are tariff protected and the extent of the tariff protection in various industries. I think one might construct a conclusion from what we have been talking about, that it is dangerous at all times to reduce tariffs, that it is evil in its own right, evil in essence. I wonder if you have any of those facts. Is it 10 per cent of our jobs which are tariff protected or 50 per cent or 3 per cent?

Ms. Maxwell: I am sorry, Senator, I do not have the numbers in my head at this point in time, but we have done a very careful analysis by industry of the amount of tariff protection in each industry, and so it would be quite possible to come up with some benchmark numbers that would be responsive to your questions. If you could give me a couple of days, I will make sure that we will give that information to you.

Senator MacEachen: We will not pass the bill until you get it to us.

Senator Frith: Take your time.

Senator Doyle: I do not know whether I am becoming confused by the questioning or confused by the answers, so perhaps you could help me, Ms. Maxwell, in telling me whether or not I am on the right track. What I heard while you were testifying was that we have two basic problems. We have a problem with management, companies that do not innovate and do not develop in the way that they might to take advantage of opportunities available to them. We have a work force which does not take advantage of opportunities to improve itself—that is, through retraining or through prolonged or longer periods in school before entering the work force. It is my understanding that you said that we should concentrate on these two weaknesses and that we would have no reason beyond that to anticipate a special calamity as a result of free trade, that the calamity is there for the having whether it comes from free trade, from development of new technology, from competing with other societies that may be more progressive than ours, but that it is not a major factor at this stage. It is not anticipated by your organization to be a major factor that we are likely to be in deep trouble because of free trade. Am I taking too much out of what you said?

Ms. Maxwell: The council does not anticipate a calamity as a result of this trade agreement. In fact, our analytical work shows that after ten years the Canadian economy will be richer, there will be higher levels of production, there will be more employment, inflation would be somewhat lower than it otherwise would be and investment will be stronger. In effect, one can argue about the dimensions of the changes in those numbers but the broad impacts on the Canadian economy are for improvement.

What I think the committee wanted to talk about in its proceedings today was who are the people who might be hurt along the way while the economy is making the adjustment to a different context, a different set of trading rules. You can certainly identify specific groups of people who will have more trouble adapting than others but, by and large, the opportunities outweigh the threats as far as the council is concerned.

[Traduction]

industries. Bref, on pourrait dire qu'il est toujours dangereux de réduire les tarifs, que c'est essentiellement une mauvaise politique. Pouvez-vous nous donner quelques précisions? Pouvez-vous nous dire si c'est 10, 50 ou 3 p. 100 de nos emplois qui sont protégés?

Mme Maxwell: Je suis désolée, sénateur, mais ces chiffres ne me viennent pas à l'esprit pour l'instant. Je peux pourtant vous assurer que nous avons effectué une analyse très approfondie du type de protection tarifaire dont bénéficiera chaque industrie. Je pourrais donc vous donner quelques chiffres de référence pour répondre à vos questions. Si vous me donnez un jour ou deux, je vous ferai parvenir ces renseignements.

Le sénateur MacEachen: Nous n'adopterons pas le projet de loi avant d'avoir reçu ces renseignements.

Le sénateur Frith: Prenez votre temps.

Le sénateur Doyle: Je ne sais pas si ce sont les questions ou les réponses qui m'embrouillent, mais vous pourriez peut-être m'aider, Madame Maxwell, en me disant si j'ai tort ou si j'ai raison. Votre témoignage m'a laissé entendre que nous devons faire face à deux problèmes fondamentaux. Le premier d'entre eux concerne la gestion, c'est-à-dire les sociétés qui n'apportent pas les innovations et les changements qui leur permettraient de profiter des occasions qui leur sont offertes. Le second problème a trait à la main-d'œuvre qui n'en profite pas non plus pour s'améliorer en se recyclant ou en étudiant plus longtemps avant d'entrer sur le marché du travail. Si j'ai bien compris, vous avez dit que nous devrions concentrer nos efforts sur ces deux faiblesses et que nous n'avions aucune autre raison de craindre que le libre-échange engendre une catastrophe quelconque. Vous nous avez également laissé entendre que nous devrions de toute façon faire face à des difficultés, que celles-ci découlent du libre-échange, du développement technologique ou de la concurrence avec des sociétés plus progressistes que la nôtre, mais que cela ne constituait pas un facteur important pour l'instant. Les nombreuses difficultés que nous éprouverons en raison du libre-échange ne semblent pas inquiéter outre mesure votre organisme. Vais-je trop loin en interprétant ainsi vos paroles?

Mme Maxwell: Le Conseil ne croit pas que cette entente commerciale engendrera une catastrophe. Tout au contraire, notre analyse démontre que, dans dix ans, l'économie canadienne sera plus prospère, les niveaux de production seront plus élevés, le nombre d'emplois augmentera, l'inflation diminuera un peu plus qu'elle ne l'aurait fait sans l'Accord et les investissements seront plus favorables. De fait, on peut discuter de l'importance des changements, mais on ne peut nier que l'économie canadienne se portera mieux.

J'ai cru comprendre que le Comité désirait aujourd'hui discuter des personnes pour qui l'Accord pourrait être nuisible parce que l'économie s'ajusterait à un contexte différent et à un ensemble distinct de règles commerciales. Vous pouvez certainement me donner les noms de groupes précis qui auront plus de difficultés à s'adapter que d'autres mais, en ce qui nous concerne, les avantages l'emportent de loin sur les inconvénients.

[Text]

Senator Doyle: And the people who are vulnerable are those who are already vulnerable; is that correct?

Ms. Maxwell: Yes, they are.

Senator Doyle: In one way or another?

Ms. Maxwell: One way or another, yes, but we cannot predict whether they could have muddled through in the case where there was no trade agreement, except that we can say that since employment will be stronger, in general, there will be more job opportunities for people who are displaced. The big question is whether they have the right skills and whether they are living in the right communities in order to be able to collect the pay-off. We have also done an analysis of these facts by province and found that all ten provinces would share, in a surprisingly equal way, the benefits of the trade agreement.

Senator Grafstein: I find this discussion very interesting and, with Ms. Maxwell's background, and having read a lot of her papers over the years, I find it a curious presentation as well. Everyone looks at an accident and sees something different; everyone looks at a happy event and sees something sad. To me, this is almost a stunning critique of the failure of public policy, if I am taking what you are saying correctly.

You have said to us that we are in a new environment, that there are new global competitors from the Pacific, new products, new processes, combined with the new protective policies of all these countries so that when we take a look at how one sorts out these particular economic policies, based on what the chairman said, to give us some direction, it is difficult to opine what direction one should take in terms of where we should put our dollars. Not only do we not know where our mouths are, but we do not know where our bucks should be. We do not ask the right questions. The statement that you made about selected labour expenditures clearly indicates that there has been a terrible failure in the last four to eight years, or perhaps even before that, in terms of reallocating dollars within an envelope—based on Senator MacEachen's comments—to put more dollars into programs that are accessible to workers so that they can move much more quickly out of structural pools into structural beneficial labour pools.

This really is, in a terrible way, quite a smashing and negative critique of our public policy, not just at the federal level but also, obviously, at the provincial level where there should be an interlock between the two sets of policies.

Then you tell us, for guidance, to take a look at the Pacific groups because that is where the major threat is coming from in terms of new products, new processes and, obviously, new worker training. Based on my own experience, we are not doing anything at all in terms of matching products. Nowhere in Canada can we find a place where we can determine where all the new products are being developed. If you go to Hong Kong, for \$5 you can find out precisely where all the new

[Traduction]

Le sénateur Doyle: Les personnes vulnérables sont celles qui le sont déjà, n'est-ce pas?

Mme Maxwell: Oui.

Le sénateur Doyle: D'une façon ou d'une autre?

Mme Maxwell: Oui, d'une façon ou d'une autre. Bien que nous ne puissions dire si ces gens auraient pu se tirer d'affaire s'il n'y avait pas eu d'entente commerciale, nous savons que les personnes affectées pourront en règle générale jouir de débouchés plus nombreux car les perspectives d'emploi seront meilleures. Ce qu'il importe vraiment de se demander, c'est si ces personnes ont les compétences appropriées et si elles vivent aux endroits où elles pourraient en tirer les meilleurs profits possibles. Nous avons également analysé ces données par province et nous avons pu constater que les dix provinces bénéficiaient de façon remarquablement équitable de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Grafstein: Cette discussion est très intéressante. Compte tenu des antécédents de Mme Maxwell et du fait que j'ai lu beaucoup de ses œuvres au cours des années, cet exposé me surprend également. Tous les témoins d'un accident ont leur propre version des faits et bien des gens assistent à un événement heureux avec tristesse. Si j'ai bien compris, vous venez de faire une critique acerbe de la politique gouvernementale.

Vous nous avez dit que le contexte était différent, que la concurrence des pays du Pacifique devenait plus forte et qu'aux nouveaux produits et procédés s'ajoutaient les politiques protectionnistes récemment adoptées par tous ces pays. Vous avez également déclaré qu'il était difficile de savoir quelle voie prendre et quoi faire avec notre argent en examinant ces différentes politiques économiques pour nous donner une idée, comme l'a souligné le président. Non seulement ne joignons-nous pas l'acte à la parole parce que nous sommes totalement dans les ténèbres, mais nous ne posons pas les bonnes questions. Votre déclaration au sujet des dépenses consacrées à certains programmes destinés à la main-d'œuvre prouve incontestablement que les tentatives des quatre à huit dernières années—ou peut-être depuis plus longtemps—n'ont pas été couronnées de succès. En effet, nous n'avons pas réussi à réaffecter les sommes d'argent disponibles à l'intérieur d'une même enveloppe, comme l'a fait remarquer le sénateur MacEachen, afin de consacrer davantage d'argent à des programmes qui pourraient permettre aux travailleurs de se déplacer beaucoup plus rapidement d'une réserve structurelle à une réserve de ressources véritable.

Il s'agit vraiment d'une critique acerbe et négative de notre politique gouvernementale, non seulement au niveau fédéral mais également, sans l'ombre d'un doute, au niveau provincial où il devrait exister un certain lien entre les deux ensembles de politiques.

Vous nous dites ensuite, à titre d'information, de ne pas oublier les pays du Pacifique parce que c'est de là que vient le danger sur le plan des nouveaux produits, des nouveaux procédés et, évidemment, du recyclage de la main-d'œuvre. Ma propre expérience m'a permis de constater que nous n'avons rien fait pour établir la provenance des produits. Il n'existe aucun endroit au Canada où il soit possible de déterminer la provenance de tous les nouveaux produits commercialisés. Par con-

[Text]

products are being made. That does not apply only to value-added products, it refers to plastic spoons and toothpicks. You can find out where they are being made and at what cost. That service can be found nowhere in Canada. We do not match our people and our products. Yet we move forward on what we are told by the government is the most monumental movement forward, good or bad, and we have no policies either on the adjustment side, on the people side or on the product side by advisers to government which tell us how to muddle through.

I find it absolutely incredible. We are told that the old policies do not work because we now have structural unemployment in many parts of this country. We do not want to move workers to the jobs because of our public policies, and yet we have public policy generally—and this is not directed to you or the council alone—to not raise the proper questions. What are we to do? How are we to advise the public? How are we to gain some knowledge to advise the public? Where should we put our bucks and where should we put our mouths?

It is a general question I ask, knowing, as I do, what is happening in Hong Kong, Korea, Taiwan and Japan and how their public policies are geared not to depress the workers as much as they are to meet the new global environment. Where are we? I do not think we are anywhere and we are certainly not prepared to face the threat, real or imagined, of the FTA. What are we to do? You have told us that we cannot continue on. We may continue on and possibly within ten years it may work out—perhaps. I do not think that is good enough. Certainly the public is looking for much more from its appointed and elected officials than that.

Ms. Maxwell: There are a couple of nuances that are important here. First, tariffs have been falling for 40 years, and the tariff reductions that are being proposed in the trade agreement are not all that large in relation to the tariff reductions that we have experienced as a result of the Tokyo Round and the Kennedy Round, where we certainly showed a capacity to adjust. It was very difficult after the fact to identify what the big effects have been from those tariff rounds. Secondly, I would say that I wanted to come here today to tell you that I think we should be investing our money in our people. People are the strategic resource for Canada's future. The more that we can give them, in terms of a combination of sound education to start with, access to the training that is really oriented toward the needs of the industries in their community so that they have the proper upgrading, the better able they will be to find their next job. There is a need for income support for particular groups of people who simply cannot cope with the adjustments that are occurring in the economy. We feel at the moment that too many of our dollars are spent on income support and not enough on what we call the productive adjustment programs. If you look at the models of other countries which

[Traduction]

tre, si vous allez à Hong Kong, vous pouvez découvrir pour cinq dollars le pays d'origine de tous les nouveaux produits. Je ne parle pas uniquement des produits assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée mais également des cuillères en plastique et des cure-dents. Il est possible d'établir où ils ont été fabriqués et à quel prix. Ce service n'est offert nulle part au Canada. Nous n'établissons aucun lien entre notre population et nos produits. Et pourtant, nous acceptons de faire ce qui, selon le gouvernement, est un pas de géant—dans la bonne ou dans la mauvaise direction—bien que les conseillers de celui-ci ne nous aient proposé aucune politique sur le plan de l'adaptation, des personnes touchées ou des produits pour nous aider à nous tirer d'affaire.

À mon avis, tout cela est absolument incroyable. On nous dit que les anciennes politiques ne fonctionnent plus parce que le chômage structurel existe dans de nombreuses régions du pays. Nos politiques gouvernementales ne nous permettent pas de transposer les travailleurs là où sont les emplois, même si elles nous permettent généralement—et cela ne s'adresse pas uniquement à vous ou au Conseil—de ne pas poser les questions appropriées. Qu'allons-nous faire? Quels conseils allons-nous donner au grand public? Comment allons-nous nous renseigner pour conseiller le public? Que devons-nous faire et que devons-nous dire?

Je pose une question générale parce que je sais ce qui se passe à Hong Kong, en Corée, à Taiwan et au Japon, et parce que je sais que leurs politiques gouvernementales sont conçues moins de façon à ne pas démoraliser les travailleurs qu'à tenir compte du nouveau contexte international. Où en sommes-nous? Nulle part. Nous ne sommes en tout cas certainement pas prêts à faire face à la menace, réelle ou imaginaire, que constitue l'Accord de libre-échange. Qu'allons-nous faire? Vous nous avez dit que nous ne pouvions continuer ainsi. Nous pouvons continuer ainsi et nous nous en tirerons peut-être dans dix ans. Cela ne suffit pas à me rassurer. La population attend certainement bien davantage de ces fonctionnaires nommés et de ceux qui sont élus.

Mme Maxwell: Il faut apporter quelques nuances sur ce plan. Premièrement, les tarifs douaniers diminuent depuis 40 ans, et les réductions tarifaires proposées dans l'Accord de libre-échange ne sont pas imposantes comparativement à celles que nous avons obtenues à la suite du *Tokyo Round* et du *Kenney Round*, négociations au cours desquelles nous avons trouvé notre faculté d'adaptation. Il a été très difficile après le coup d'établir quelles grandes conséquences ces négociations ont eues sur les tarifs douaniers. Deuxièmement, si j'ai tenu à me présenter aujourd'hui, c'est pour dire que nous devrions investir notre argent dans la population. C'est d'elle que dépend l'avenir du Canada. Plus nous pourrons lui donner, sur le plan de l'éducation, pour commencer, en matière de formation véritablement axée sur les besoins des secteurs d'activité des diverses collectivités, afin qu'on puisse constater une véritable amélioration de la situation, plus la population aura de facilité à trouver du travail. Il faut prévoir des mesures de soutien du revenu pour certains groupes de personnes qui ne peuvent pas faire face aux changements de la scène économique. Cependant, pour l'instant nous avons l'impression de consacrer trop d'argent à des programmes de soutien du revenu et de ne

[Text]

have low unemployment rates and a successful pace of adjustment, such as Sweden or Japan, you will find that in their labour market programs there is a lot more emphasis on training and skill development, and so on. You are quite right to point to the fact that there is an important role for government as a broker of information, if you want. I too have heard of the programs that are in place in Hong Kong. That is certainly part of what the council would see as being the role for government, which is to promote competitiveness by being a broker of information, by opening up access to new markets, and, to a certain extent, by representing Canadian industry in some of the new markets. In fact, one of the important elements of this trade agreement is that it appears to be releasing a sense of animal spirit and a willingness to reach out on the part of Canadian industry. The amount of new investment that is being put in place now to gear up for the trade agreement is an example of that. A great deal of the responsibility, both in terms of preparing people and in gaining access to the markets, has to rest with management. They have to get ready for this global environment in a much more rigorous way than they have in the past.

Senator Grafstein: As a final question, I would just like to get back to a comment I made earlier to the representative of the Canadian Labour Congress, and that is that nobody seems to talk about the dollar. Again, you have not mentioned the dollar in your comments about adjustment. The CLC did not mention it either. To my mind, that still seems to be the greatest mechanism to protect us against a very extreme adjustment program which the government obviously could not afford. What happens if the dollar went, as it did in 1974, to 1.02 the other way? What would happen to the major job creation we have seen in the manufacturing sector in central Canada? It would be devastated. Does the most independent economic adviser of Canada advise as well with respect to the dollar? What is our position with respect to the dollar? Again, that has not been mentioned here as an adjustment program. To my mind, that is a major adjustment protecting mechanism.

Ms. Maxwell: I would disagree with you on that, senator. I do not see the exchange rate as an active instrument of adjustment. The exchange rate is a reflection of our economic performance and it responds after the fact.

Senator Grafstein: I can only tell you about Toronto, although I should not use Toronto as an example. If the dollar rose to 1.02, it would wipe out 25,000 to 50,000 jobs in the cultural sector. It would certainly wipe out the recent flood of Americans coming to Canada to produce films and television and musicals because of the difference in the dollar. That flood would be gone.

Ms. Maxwell: I do not disagree with you, but, on the other hand, I would not forecast an increase in the value of the Canadian dollar to that level. The value of the Canadian dollar

[Traduction]

pas en affecter assez à ce que nous appelons des programmes productifs d'aide à l'adaptation. Dans des pays qui ont un faible taux de chômage et un rythme d'adaptation satisfaisant, comme la Suède et le Japon, les programmes axés sur le marché du travail mettent davantage l'accent sur la formation et l'acquisition de compétences. Vous avez parfaitement raison de dire que le gouvernement doit jouer le rôle de courtier en matière d'information. J'ai aussi entendu parler des programmes de Hong Kong. Le Conseil estime sans aucun doute qu'il revient au gouvernement d'accroître la compétitivité en jouant le rôle de courtier d'information, en ouvrant de nouveaux débouchés et, dans une certaine mesure, en représentant les secteurs d'activité canadiens face à certains de ces nouveaux débouchés. Cependant, en réalité, l'un des importants aspects de cet accord commercial, c'est qu'il semble révéler la volonté de l'industrie canadienne de ne pas se laisser abattre et de prendre ce qui lui revient. L'importance des nouveaux investissements qu'on effectue maintenant pour mettre en œuvre l'Accord de libre-échange en est un indice. Une grande partie de la responsabilité que supposent la préparation de la population et l'accès aux débouchés revient aux gestionnaires. Ils doivent se préparer à vivre dans cet environnement global, et le faire de façon beaucoup plus rigoureuse qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant.

Le sénateur Grafstein: Finalement, j'aimerais revenir à une observation que j'ai faite au représentant du Congrès du travail du Canada, à savoir que personne ne semble s'inquiéter de la valeur du dollar. À nouveau, vous n'avez pas parlé de la situation du dollar quand vous avez parlé d'aide à l'adaptation. Le CTC ne l'a pas mentionnée non plus. À mon avis, la valeur du dollar demeure le meilleur moyen pour nous protéger contre un programme d'adaptation très radical que le gouvernement ne pourrait manifestement pas se permettre. Que se passerait-il si comme en 1974, la valeur du dollar atteignait, 1,02? Qu'adviendrait-il des nombreux emplois créés dans le secteur manufacturier dans le centre du Canada? Ce serait un désastre. Est-ce que le conseiller économique le plus indépendant du Canada se prononce aussi sur la valeur du dollar? Quelle est votre position en ce qui concerne le dollar? Je rappelle qu'il n'en a pas été question en tant que programme d'aide à l'adaptation. Pourtant, à mon sens, c'est un très important mécanisme d'adaptation.

Mme Maxwell: Je ne suis pas d'accord avec vous, sénateur. Je ne pense pas que le taux de change soit un bon mécanisme d'adaptation. Il est un reflet de notre performance économique, il réagit après coup.

Le sénateur Grafstein: Je ne peux parler que de Toronto, qui n'est peut-être pas un bon exemple. Si la valeur du dollar montait à 1,02, de 25 000 à 50 000 emplois du secteur culturel disparaîtraient. On verrait aussi disparaître la foule d'Américains qui viennent au Canada pour y produire des films, des émissions de télévision et des spectacles musicaux en raison de l'écart qui existe entre le dollar américain et le dollar canadien. Cette foule disparaîtrait.

Mme Maxwell: Je n'en disconviens pas, mais, par ailleurs, je ne prévois pas une aussi forte augmentation de la valeur du dollar canadien. Cette valeur est un reflet de la productivité de

[Text]

is a reflection of the productivity of our industry vis-a-vis the productivity in other countries. It is a reflection of relative rates of inflation and it is also strongly influenced by the prices of commodities and the overall capital flow. An analysis of the fundamental trend in those four areas does not suggest that we should be worrying about a dollar at that level.

Senator Grafstein: So you are not concerned about the resource industries?

Ms. Maxwell: No. I am saying that if the Canadian dollar were to go that high, there is no question that it would have a negative impact. However, I do not see any reason to anticipate that.

Senator van Roggen: Ms. Maxwell, the chairman made the point, when you finished your testimony, that you had not directed yourself specifically to the question of what programs of assistance this committee might consider in the transition directed specifically at problems relating to the Free Trade Agreement, because that is what we are endeavouring to study. There is no question that in the reports of this committee many years ago we mentioned that adjustment programs would need to be part of the process. There has certainly been much discussion about it in the public domain in the last few months. Now the de Grandpré commission has been set up. I think the perception in people's minds is that we are going to come up with some programs that will specifically find out who is disadvantaged by free trade and go and help them. I might have expected a little more from your testimony than from that of Mr. Martin of the CLC. I spoke to him afterwards for a moment and told him that I was very taken by the pragmatic and helpful evidence he gave us to the effect—and I think I almost quote him—that programs should be general and not just for workers affected by free trade, in that you would never identify them. You would be in an endless argument. Your testimony was very specifically along the same line as his. I think you were sitting in the room when he gave his testimony on that same point. So you both agree that we, as a nation, need a series of adjustment programs such as training, retraining in higher tech jobs, and so on, but that these should be across the board because of the competitive world in which we live and not just because of the Free Trade Agreement. Simply to arrive at that conclusion, Mr. Chairman, might in itself be just as important as attempting to identify specific programs related solely to the FTA. My question is: Do you see a danger in finding or inventing, for political reasons or whatever, specific programs related to the FTA which would get the government off the hook? I say they would be dangerous because the government could then escape its real responsibility to go across the board on a broad basis on this vital issue. It would lead to false expectations of what this would produce. It would waste money and be of little help to the workers. So the question is: Do you see a danger in pursuing what is perceived in the public domain to be important, that special programs be found just for the free trade adjustments?

[Traduction]

notre secteur industriel par rapport à celle d'autres pays. Elle est un reflet des taux d'inflation relatifs et elle dépend aussi fortement des prix des denrées et du mouvement des capitaux. L'examen des grandes tendances dans ces quatre domaines ne nous fait pas redouter une si forte hausse de la valeur du dollar.

Le sénateur Grafstein: Vous ne vous inquiétez donc pas des secteurs d'exploitation des ressources?

Mme Maxwell: Non. Je dis que si la valeur du dollar canadien devait augmenter à ce point, il ne fait aucun doute que nous en ressentirions les conséquences néfastes. Cependant, je ne vois aucune raison de redouter cette hausse.

Le sénateur van Roggen: Madame Maxwell, le président a souligné, après votre témoignage, que vous n'aviez pas précisé au Comité quels types de programme d'aide il pourrait examiner, quels programmes viseraient expressément à régler des problèmes découlant de l'Accord de libre-échange. On, c'est ce que nous avons précisément mission d'étudier. Dans les rapports que le Comité a fait, il y a de nombreuses années, nous avons dit qu'il faudrait prévoir des programmes d'aide à l'adaptation. On en a évidemment beaucoup parlé publiquement au cours des derniers mois. Maintenant, on a constitué la Commission de Granpré. Les gens s'attendent à ce que nous proposions des programmes qui permettent d'établir avec précision qui est défavorisé par le libre-échange et à ce que nous aidions ces personnes. J'espérais que votre témoignage complète celui de M. Martin du CTC. Je me suis entretenu avec lui par après et je lui ai dit que j'étais très impressionné par son exposé très pragmatique et utile et selon lequel—je crois reprendre ici ses propos—it faudrait mettre en place des programmes de portée générale et non pas que des programmes visant exclusivement les travailleurs touchés par le libre-échange, que, du reste, on n'arrive jamais à définir. On n'en sortirait plus. Votre témoignage ressemblait en tous points au sien. Je pense que vous étiez ici quand il a donné son avis sur cette question. Vous reconnaissiez donc tous deux qu'en tant que nation nous avons besoin de programmes d'aide à l'adaptation, en matière de formation et de perfectionnement professionnels de pointe, mais qu'il faudrait que ces programmes soient de portée générale, et ce en raison du contexte de compétitivité dans lequel nous vivons et non pas simplement en raison de l'Accord de libre-échange. En somme, monsieur le président, il peut être tout aussi important d'arriver à cette conclusion que de tenter de définir des programmes précis qui ne concernent que l'Accord de libre-échange. Je vous demande si vous croyez, pour des raisons politiques ou autres, qu'il est risqué de trouver ou de mettre au point des programmes précis ayant trait à l'Accord de libre-échange et qui tireraient le gouvernement d'affaire? Je pense que ce serait risqué, parce que le gouvernement pourrait alors ne pas prendre la responsabilité qu'il a d'agir systématiquement, de façon générale, en ce qui concerne cette question vitale. On ferait naître de faux espoirs quant aux résultats. On gaspillerait de l'argent, sans vraiment aider les travailleurs. La question est donc celle-ci: redoutez-vous de donner suite à ce que la population estime important, à savoir de créer des programmes spéciaux comme mesures d'aide à l'adaptation au libre-échange?

[Text]

Ms. Maxwell: Senator, I think you have outlined the dilemma very well. From the point of view of economic analysis, there is no argument for specific trade related programs.

Senator van Roggen: There is no argument in favour of it?

Ms. Maxwell: There is no argument in favour of them. If we had them, we would have trouble applying them, because we would not know which workers should qualify and which should not. On the other hand—I did refer to this in my opening remarks—I believe there is a serious sense of vulnerability on the part of workers and unions in this country, and they need some kind of reassurance that society sees their role as being vital to our economic success and that there is going to be support there in order to help them withstand whatever shocks come their way.

Senator van Roggen: From whatever source, Japan, *et cetera*?

Ms. Maxwell: From whatever source. Frankly, we have wracked our brains at the council to try to come up with a sensible approach to bridge the political need with the economic analysis. That is not easy to do because it would be immensely difficult to administer any kind of program that was specifically trade related. Also, when you look at the kinds of programs in place, the important thing is to have them working well or better and to ensure that they are accessible to the workers who need them. I really do not know how we get those messages across to the workers and union leaders in this country.

Senator LeBlanc (Beauséjour): Mr. Chairman, I was not going to ask a question until I listened to the answers, and then I became worried. Firstly, I was surprised that the unemployment insurance of \$10 billion seemed to be attributed only to those who are out of work and did not, in fact, give any credit to the reality that those who are out of work maintain spending power and, therefore, buy a lot of items that are produced in Toronto because they are getting some cash. I assume there must be some benefit even to Toronto in the \$10 billion.

What worried me is that they are taking some of this \$10 billion and moving it to retraining and skills. When Don Jamieson was with us, he used to remind us occasionally that there were so many bulldozer operators in Newfoundland that if they all got a bulldozer, the island would disappear because that also tends to become bureaucratized. The CNR workers in Moncton who were put out of work by a Crown corporation—so we cannot blame ugly private enterprise—had plenty of skills. These were highly trained engine makers and welders. The alternative these people had, many of whom were in their 50s, was the Walter Gordon formula to move and leave their homes, their families and their friends. Another alternative might have been for the government to be imaginative enough to move something into that area.

[Traduction]

Mme Maxwell: Sénateur, je pense que vous avez très bien exposé le dilemme. Sur le plan de l'analyse économique, rien ne justifie la création de programmes ayant spécifiquement trait à l'Accord de libre-échange.

Le sénateur van Roggen: Rien ne milite en faveur de ces programmes?

Mme Maxwell: Rien. Si nous avions des programmes de ce genre, nous aurions du mal à les réaliser parce que nous ne pourrions établir quels sont les travailleurs qui seraient admissibles et quels sont les autres. Par ailleurs—j'en ai parlé dans ma déclaration préliminaire—les travailleurs et les syndicats du Canada s'estiment particulièrement vulnérables et il faut de quelque manière leur donner l'assurance que la société estime qu'ils jouent un rôle vital dans notre réussite économique, et qu'il y aura des mesures de soutien pour les aider à faire face aux répercussions qu'ils pourront subir.

Le sénateur van Roggen: De quelque source que ce soit, du Japon?

Mme Maxwell: Où que ce soit. Au Conseil, nous nous sommes creusé les méninges pour trouver une façon sensée de faire coïncider les besoins politiques et l'analyse économique. La tâche n'est pas facile. Il serait extrêmement difficile de réaliser quelque programme que ce soit qui concerne spécifiquement les échanges commerciaux. De plus, pour ce qui est des programmes existants, l'important est qu'ils fonctionnent de mieux en mieux et de veiller à ce qu'ils soient accessibles à tous les travailleurs qui en ont besoin. Je ne sais vraiment pas comment le faire comprendre aux travailleurs et aux dirigeants syndicaux du Canada.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Monsieur le président, je ne voulais pas poser de questions avant d'avoir entendu les réponses. Puis, je me suis inquiété. D'abord, il est étonnant de voir qu'on ne tient compte que du fait que des prestations de 10 milliards de dollars sont versées à ceux qui sont sans travail, et qu'on néglige le fait que ces chômeurs conservent un pouvoir d'achat et qu'avec le peu d'argent dont ils disposent, ils achètent des tas d'articles produits à Toronto. Par conséquent, ces 10 milliards de dollars doivent bien de quelque manière profiter à Toronto.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on prend une part de ces 10 milliards de dollars pour les affecter à des programmes de perfectionnement et d'acquisition de compétences. Du temps de Don Jamieson celui-ci nous rappelait à l'occasion que Terre-Neuve comptait tellement de bulldozers, que si chaque opérateur de bulldozer avait possédé un de ces engins, l'île aurait disparu, parce que là aussi la tendance est à la bureaucratisation. Les travailleurs du CN à Moncton, privés de travail par une société de la Couronne—nous ne pouvons donc pas blâmer la méchante entreprise privée—étaient très qualifiés. C'était des constructeurs de moteurs et des soudeurs bénéficiant d'une formation avancée. La seule solution pour ces travailleurs, dont un grand nombre avaient atteint la cinquantaine, c'était celle mentionnée par Walter Gordon: partir en laissant leurs maisons, leurs familles et leurs amis. Le gouvernement aurait pu leur offrir une autre solution s'il avait fait preuve d'assez d'imagination pour attirer dans la région d'autres employeurs.

[Text]

I have a problem regarding this adjustment that we are supposed to be talking about. There is a contradiction. If the theology is the bottom line in the market forces, what are you going to do with all of these highly trained people unless you move jobs to them, since you have eliminated the possibility of forcibly moving them and making them economic émigrés in their own country?

The logic is that your council, which is not made up only of abstract economists, should advocate, like the common market, that there be a certain form of economic érigisme where you say to an industry, "If you want to have government cooperation, government support and government everything else, you have to settle in Toulouse and not in the suburbs of Paris or, in the case of Italy, in Sicily." Unless we are willing to do that, then all of our speeches will not make that \$10 billion do anything but maintain spending power. You should advocate this because you have the right credits and are not one of these dangerous socialists. Why don't you advocate a form of economic érigisme that says that if there is disruption, then the society also has a role to maintain community stability and not push everyone to go and live in Halifax, which they will not want to do anyway. Any comments?

Ms. Maxwell: I am very sensitive to the dilemma we have in the Atlantic region in particular where there are not enough job opportunities to start with. We have some work going on at the council at this point which I hope is going to produce some useful policy advice in that area in another year or so.

Clearly there are two sides to the question in Atlantic Canada. There is the problem of the formation of adequate training and skills for many workers, but there is also the problem of not enough jobs to go around. The question is how do we get that job creation process going based on private sector or market-driven forces? Part of the process is that we have a relatively weak private sector. The chairman was making that point earlier. If you look at the Atlantic provinces as a whole, what would have been a very attractive outcome from the unhappy event that you referred to in Moncton is if some of those skilled workers with all of that engineering background had been able to start up their own businesses as a result of the change in their community with the grants, severance pay, and that sort of thing, that was available in order to build up a certain amount of cash flow. It was an ideal situation for new businesses to get started. I do not know whether that happened, but in the longer run I think that is the more productive line of attack.

Senator LeBlanc (Beauséjour): You spoke about the private sector, but let us talk now about the public sector. This was a Crown corporation. It had a choice. It need not have closed at a cost of 1200 jobs. It could have reduced jobs by attrition and redistributed the work between regions. It did not choose to do that. It was given the bottom-line approach by the government.

[Traduction]

Ce programme d'adaptation dont nous sommes censés discuter me laisse perplexe. Il y a une contradiction. Si les lois du marché ont valeur de dogme, qu'allez-vous faire de tous ces travailleurs très qualifiés à défaut de leur créer des emplois dans leur région puisque vous avez écarté la possibilité de les obliger à chercher ailleurs du travail, faisant ainsi d'eux des émigrés économiques dans leur propre pays?

La logique voudrait que votre Conseil, qui ne compte pas que des praticiens de l'économie abstraite, préconise, comme le fait le Marché commun, une certaine forme de dirigisme économique permettant au gouvernement de dire à une industrie qui compterait sur la coopération, l'appui et les largesses du gouvernement qu'elle doit s'installer à Toulouse et non pas dans les faubourgs de Paris ou, dans le cas de l'Italie, en Sicile. Si nous nous refusons à cela, ce ne sont pas tous nos beaux discours qui nous permettront, avec ces 10 milliards de dollars, de faire autre chose que de maintenir le pouvoir d'achat des gens. Ce serait à vous de préconiser cela puisque vous jouissez d'un certain crédit et ne comptez pas parmi ces dangereux socialistes. Pourquoi ne préconisez-vous pas une forme de dirigisme économique qui imposerait à la société, en cas de perturbations, d'assumer la responsabilité qui lui incombe de maintenir la stabilité des collectivités pour éviter que les travailleurs ne soient tous obligés de partir s'établir à Halifax, ce à quoi ils se refuseront de toute façon. Qu'en dites-vous?

Mme Maxwell: Je suis très sensible au dilemme particulier que pose la région de l'Atlantique, où il n'existe pas au départ de possibilités d'emploi suffisantes. Le Conseil a entrepris certaines études qui nous permettront, je l'espère, de proposer des orientations utiles à cet égard d'ici un an environ.

La région de l'Atlantique est manifestement aux prises avec un double problème. Il faut d'une part assurer une formation adéquate à un grand nombre de travailleurs alors même qu'il n'existe pas suffisamment d'emplois pour tous. Voici le défi que nous devons relever: comment amorcer ce processus de création d'emplois en laissant l'initiative au secteur privé ou aux forces du marché? Le problème tient en partie au fait que notre secteur privé est relativement faible. Le président l'a d'ailleurs rappelé un peu plus tôt. Si nous prenons les provinces de l'Atlantique dans leur ensemble, le triste événement survenu à Moncton et dont vous avez parlé aurait pu donner des résultats très encourageants si certains de ces travailleurs possédant de solides compétences techniques avaient pu profiter de ce bouleversement dans leur collectivité pour lancer leur propre entreprise, les capitaux de démarrage provenant des subventions, des indemnités de cessation d'emploi et des autres formes d'aide disponibles. La situation aurait été idéale pour créer de nouvelles entreprises. Je ne sais pas si cela s'est produit mais j'estime qu'à long terme ce serait là une tactique plus productive.

Le sénateur LeBlanc (Beauséjour): Vous avez parlé du secteur privé mais parlons maintenant du secteur public. Il s'agit d'une société de la Couronne. Elle avait le choix. Elle aurait pu éviter de faire disparaître 1 200 emplois en fermant cet atelier. Elle aurait pu attendre que le nombre d'emplois diminue par attrition et elle aurait pu répartir le travail entre les régions. Ce n'est pas ce qu'elle a opté de faire. Le gouverne-

[Text]

It was more economical to close that plant and centralize to two other places.

Organizations around this room fought bitterly to stop the decentralization of government jobs to areas where a clerical job in Shédiac, New Brunswick or Bathurst, New Brunswick is the kind of job that makes people send the former minister Christmas cards. In Ottawa it is just a part-time job for someone who has a few weeks of U.I.C. stamps to fill.

We have to make up our minds. The rhetoric of the bottom-line in private enterprise does not solve the problem. Governments are shying away from doing something about moving jobs when there are people who are perfectly good clerks in the pension division doing an excellent job with no absenteeism. You are not going to find those kinds of enthusiastic people in Toronto. They think those are secondary jobs. If I thought that government believed in doing something for those who are displaced by free trade, I would feel better, but I feel worse when I go to Moncton these days. At one time Moncton was not an isolated community; it is now. That is the end of my speech. You can comment on it if you wish.

Ms. Maxwell: I cannot comment on any of the details of the situation, senator. You obviously know far more about it than I do.

The Chairman: I have a question at this juncture. The Standing Senate Committee on National Finance studied the matching grants program introduced by the present government for the promotion of research in Canada. Last spring that committee heard witnesses with regard to that program, after which it produced a report. I was especially impressed by one of the witnesses. If I recall correctly, he was Dr. Wynne-Edwards, a vice-president of Alcan. He said that Canada is doing very poorly with regard to research. Economic prosperity in the future is going to be driven by successful research; yet we are failing, in this country, in that respect. He compared Canada to Sweden, and seemed to think that the latter country is prospering in an increasingly competitive market because it has a research and industrial strategy.

He was asked, as I recall, whether this was going to be more important in a free trade environment with the United States. His answer was emphatically affirmative. I am surprised that you have not said anything about the need for more and better research in Canada. He was asked whether one of the difficulties in this regard does not stem from our manufacturing being "branch plant". Of course, a corporation would do its main investigations at its home office in Baltimore, or whatever the case may be. Has the Economic Council of Canada addressed that question?

Let me put it another way: Do you agree that both pure and applied research, as we used to call them—terms which, I understand, for good reasons are no longer acceptable—is essential if we are to remain competitive with or without the Free Trade Agreement? If you agree that it is essential, how

[Traduction]

ment lui a imposé le critère de la rentabilité. C'était plus rentable de fermer cet atelier et de centraliser le travail dans deux autres localités.

Les organisations représentées dans cette pièce se sont battues d'arrache-pied pour empêcher la décentralisation des emplois du gouvernement au profit de régions comme Shédiac ou Bathurst au Nouveau-Brunswick, où un poste de commis est prisé au point d'inciter les gens à envoyer des cartes de Noël à l'ancien ministre. Les gens d'Ottawa n'y voient qu'un emploi à temps partiel pour quelqu'un qui veut accumuler quelques semaines de travail afin d'obtenir des prestations d'assurance-chômage.

Nous devons nous faire une idée. Le critère de la rentabilité de l'entreprise privée n'est que rhétorique et ne règle pas le problème. Même les gouvernements hésitent à déplacer des emplois vers une région où des commis très compétents de la Division des pensions font un excellent travail avec zéro d'absentéisme. Ils ne trouveront pas ce genre d'enthousiasme à Toronto, où l'on pense que ces emplois ne sont que des petits boulot. Si je pouvais croire que le gouvernement est déterminé à aider ceux qui perdront leur emploi en raison du libre-échange, j'en serais encouragé, mais je ne me sens que déprimé quand je me rends à Moncton. Il fut un temps où Moncton n'était pas la collectivité isolée qu'elle est devenue. J'ai terminé mon discours. Vous pouvez le commenter si vous le voulez.

Mme Maxwell: Je ne suis pas en mesure de commenter les détails de la situation, sénateur. Vous êtes manifestement bien mieux renseigné que moi là-dessus.

Le président: J'aimerais poser une question. Le Comité permanent des finances nationales du Sénat a examiné le programme créé par l'actuel gouvernement pour promouvoir la recherche au Canada. Le printemps dernier le Comité a recueilli les observations de témoins sur ce programme, après quoi il a publié un rapport. Un des témoins m'a énormément impressionné. Si ma mémoire est fidèle, c'était l'un des vice-présidents de l'Alcan. Il a dit que le Canada avait une feuille de route peu reluisante pour ce qui est de la recherche. A l'avenir, la recherche fructueuse sera le moteur de la prospérité économique et le Canada obtient, à cet égard, de piétres résultats. Il a comparé le Canada à la Suède et semblait d'avis que cette dernière s'en tire très bien parce qu'elle a une stratégie en matière industrielle et en matière de recherche.

Je me souviens qu'on lui a demandé si ce facteur prendrait davantage d'importance après la libéralisation des échanges avec les États-Unis. Il a répondu oui, carrément. Je suis étonné que vous n'ayez pas parlé de la nécessité d'accroître l'effort de recherche au Canada. On lui a demandé si le problème n'était pas attribuable en partie au fait que notre secteur manufacturier est dominé par des «succursales». Bien sûr, une grande société préfère réaliser ses recherches les plus importantes à son siège social, à Baltimore ou ailleurs. Le Conseil économique du Canada s'est-il penché sur cette question?

Permettez-moi de reformuler ma question: croyez-vous que la recherche fondamentale et appliquée, comme nous le disions alors—termes qui ne sont plus acceptables pour d'excellentes raisons que je comprends—est essentielle si nous voulons demeurer compétitifs, avec ou sans l'Accord de libre-échange?

[Text]

are we to go about achieving that kind of research? Have you concluded, perhaps, that it is impossible to do so, in other words that we are not going to have that engine pulling our train and that, consequently, we are going to have to accept the bad results which will flow from that failure? What is the prescription of the Economic Council of Canada, if this matter comes within its purview?

Ms. Maxwell: First, Mr. Chairman, I would agree with you that research and development and the use of new technologies is absolutely essential to our success in the longer term. I would add another dimension to what you have already described. It is not just carrying out the research and development, it is identifying the technologies, wherever they were assembled, and making sure that we are using them in the best practised way within our own firms; that is important. I think that Canada falls short in terms of the amount of research and development it does. But from the study we have done, we know that we fall very short of making use of other technologies that are in play in other countries. We are very slow adapters in Canada.

The Chairman: May I ask who "we" are?

Ms. Maxwell: I am talking about the private sector.

The Chairman: Why should a private sector interest, particularly if it is an industry—which, in Canada, is simply a branch plant industry—want to duplicate research that may have been going on in the United States?

Ms. Maxwell: I do not think it should be duplicating research; I think it should be doing research and development that is essential to its own goals and development as a firm.

The Chairman: How do we get it to be doing what it should be doing, by preaching at it?

Ms. Maxwell: In terms of matching, it should be using the best technologies, whether the firm developed that technology itself or whether it was developed in Japan, the United States, West Germany or another country. Some firms in Canada are at the leading edge. It is possible to do it in the Canadian environment; it is just that some of our firms have been slow in this regard. I think that the new competition flowing from the Free Trade Agreement—competition with the Pacific Rim and so on—provides an important incentive to our firms to get on the ball so far as both R&D and technology use are concerned.

As I understand it, and I must say that we have not done a detailed study of all the programs, the other kinds of policies that are in place in Canada for the promotion of research and development, such as the tax framework, are reasonably competitive with programs that exist in other countries. The problem, again, has to lie with the ability of the private sector to do what is good for its own wellbeing.

[Traduction]

Si vous convenez qu'elle est essentielle, quels moyens allons-nous prendre pour favoriser ce genre de recherche? Auriez-vous conclu, par hasard, que c'est chose impossible, que notre croissance économique sera toujours privée de cette locomotive et que nous devrons, en conséquence, accepter les piétres résultats qui découlent de cet échec? Quel remède recommande le Conseil économique du Canada, si toutefois cela est de son ressort?

Mme Maxwell: D'abord, monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites que notre succès à long terme dépend de la recherche-développement et de l'utilisation de nouvelles technologies. J'ajouterais toutefois une autre dimension au tableau que vous peignez. Il ne suffit pas d'effectuer de la recherche-développement; ce qui est important c'est de repérer les technologies prometteuses, où qu'elles aient été mises au point, et de veiller à en faire une utilisation optimale dans nos propres entreprises. J'estime que le Canada effectue trop peu de recherche-développement. Mais l'étude que nous avons réalisée révèle que nous utilisons trop peu les technologies mises à profit dans d'autres pays. Nous sommes lents à nous adapter au Canada.

Le président: Puis-je savoir à qui vous pensez quand vous dites «nous»?

Mme Maxwell: Je veux parler du secteur privé.

Le président: Pourquoi le secteur privé, particulièrement un secteur industriel—qui ne se compose, au Canada, que de «succursales»—voudrait-il reproduire des recherches déjà en cours aux États-Unis?

Mme Maxwell: Je ne crois pas que le secteur privé devrait reproduire la recherche; je pense plutôt qu'il devrait effectuer des travaux de recherche-développement essentiels à la réalisation de ses propres objectifs et au développement de ses entreprises.

Le président: Comment allons-nous le convaincre de faire ce qu'il devrait: en lui faisant des sermons?

Mme Maxwell: S'il veut obtenir des résultats comparables, il lui faudrait utiliser les meilleures technologies disponibles, quelles aient été mises au point par une entreprise d'ici ou au Japon, aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest ou ailleurs. Certaines entreprises canadiennes utilisent déjà des technologies de pointe. Cela est possible au Canada mais certaines de nos entreprises ont été lentes à se mettre au pas. À mon avis, la concurrence accrue qui résultera de l'Accord de libre-échange, la concurrence avec les pays du bassin du Pacifique et d'autres encore, servira d'aiguillon à nos entreprises et les incitera à améliorer leurs performances au chapitre de la R-D et de l'utilisation des nouvelles technologies.

D'après les renseignements dont je dispose, et j'avoue ne pas avoir fait une étude détaillée de tous les programmes, les autres politiques du Canada visant à promouvoir la recherche-développement, et notamment le régime fiscal, se comparent raisonnablement avec ce qui se fait dans d'autres pays. Le problème se résume là encore à l'aptitude du secteur privé à prendre les moyens qui s'imposent pour assurer son propre bien-être.

[Text]

We are beginning to see some important changes in behaviour there. I am thinking, for example, of the mining industry, which has not thus far been strong in its R&D effort. It has begun to make a major commitment to precompetitive research. Some consortia of firms are generally trying to develop and apply new technologies to mining techniques in a way that will make them much more competitive over the long term. There are signs of improvement, but, at the moment we have a research and development framework in Canada that is much stronger in terms of government labs, compared with those of other countries, but is much weaker than the overall industrial effort. That is a balance I hope we can change over time.

The Chairman: Again, we have this "we". I guess we pray that "we", whoever that is, will do whatever you say they ought to do.

Ms. Maxwell: It is very much in the interests of Canadian firms who want to succeed in this global environment to make use of those technologies.

The Chairman: But if they do not, the country as a whole bears the consequences.

Ms. Maxwell: Well, so does the firm.

The Chairman: Oh, yes, yes, but the firm may go down the drain, as is supposed to happen in any competitive economy. But if we have too many of our firms going down the drain, Canadian society as a whole may go down the drain.

Obviously, you have not looked directly at this, so I will not pursue it further. I now call upon Senator Fairbairn.

Senator Fairbairn: I have just one question, Mr. Chairman. In testimony this afternoon, Ms. Maxwell, you have stressed the need to direct assistance to workers. In replying to Senator MacEachen there was discussion of some kind of reallocation of funding that is used for this purpose. Rather than looking at the unemployment insurance part of your chart, I am looking at the part relating to the Canadian job strategy. Could you tell us whether or not the elements of this job strategy program are adequate to serve the education and training needs, particularly of those who are disadvantaged?

Ms. Maxwell: Let me first qualify my answer by saying that the council has not had the resources to do a detailed evaluation of each of these programs listed in the table. I believe I can, however, give you some of our overview results, which will be useful.

First, these programs appear to us to be targeted at the groups of people we have identified as needing help. Secondly, we would like to see the training elements of these programs receive a higher priority than they do when you look at the way the dollars are distributed.

Thirdly, we would like to see more of that training being done either in the work place or in local community colleges or institutes, or whatever. We would strongly advocate that the

[Traduction]

Nous constatons d'ailleurs d'importants changements de comportement à cet égard. Je songe par exemple à l'industrie minière dont l'effort de R-D avait été faible jusqu'à maintenant. Elle vient de s'engager à un effort massif de recherche préconcurrençiale. Quelques groupes d'entreprises essaient de mettre au point et d'appliquer de nouvelles techniques minières qui les rendront plus compétitives à long terme. Certains signes d'amélioration sont apparents mais, pour l'instant, malgré une infrastructure de recherche-développement beaucoup plus solide au Canada que dans d'autres pays, notamment au chapitre des laboratoires publics, elle demeure beaucoup plus faible que l'effort industriel global. J'espère que nous pourrons modifier ce déséquilibre avec le temps.

Le président: Là encore, vous utilisez le «nous». Nous ne pouvons qu'espérer que ceux à qui vous pensez quand vous dites «nous», quels qu'ils soient, feront ce que vous dites qu'ils doivent faire.

Mme Maxwell: Il est pourtant dans l'intérêt des entreprises canadiennes d'utiliser ces technologies si elles veulent se faire une place de choix sur ce grand échiquier.

Le président: Si elles ne le font pas, c'est le pays tout entier qui en subira les conséquences.

Mme Maxwell: L'entreprise ne s'en tirera pas indemne elle non plus.

Le président: Oui, je veux bien, mais à ce moment-là elle sombrera comme cela se produit dans toute économie compétitive. Or, si un trop grand nombre d'entreprises sombrent, c'est la société canadienne toute entière qui sombrera.

Comme il est clair que vous n'avez pas examiné directement cette question, nous allons passer à un autre sujet. J'accorde la parole à la sénatrice Fairbairn.

La sénatrice Fairbairn: J'ai une seule question, monsieur le président. Madame Maxwell, vous avez insisté, au cours de votre témoignage de cet après-midi, sur la nécessité d'apporter une aide directe aux travailleurs. Dans votre échange avec le sénateur MacEachen, il a été question d'une redistribution des crédits réservés à cette fin. Au lieu de me reporter à cette partie de votre tableau qui concerne l'assurance-chômage, j'aimerais me reporter à celle qui porte sur la stratégie de planification de l'emploi. Pouvez-vous nous dire si les éléments de la stratégie de planification de l'emploi répondront adéquatement aux besoins de formation scolaire et technique, notamment dans le cas des personnes défavorisées?

Mme Maxwell: Permettez-moi d'abord de préciser que le Conseil ne disposait pas des ressources nécessaires pour faire une évaluation détaillée de chacun des programmes énumérés dans le tableau. Je crois toutefois pouvoir vous donner certains de nos résultats globaux, ce qui devrait vous être utile.

D'abord, ces programmes semblent viser effectivement les groupes de personnes qui, à notre avis, ont besoin d'aide. Ensuite, nous voudrions que la priorité soit accordée à l'élément formation de ces programmes, ce qui n'est pas le cas si l'on se fonde sur la répartition des crédits.

Troisièmement, nous voudrions que cette formation soit donnée soit sur le lieu de travail, soit dans les collèges communautaires ou les établissements d'enseignement locaux. Nous

[Text]

courses offered at a local community college or institute should be designed to respond to the needs of local employers. They should not be programs that are national in their allocation and that are very much institution driven. In other words, the federal government should not be buying training programs off the shelf. They should be designed as a result of local advisory committees, where we feel that not only the local employers should be represented but also local union leaders.

There has been a strong effort on the part of the federal government to move away from institutional training to what we call custom-made or tailor-made programs for local employers. We see that there is still a long way to go and that it will be very important for the community colleges and institutes to be much more responsive to the needs of the private sector if they are going to have the right kind of training for local people.

Those are all the points I can think of at the moment. The primary emphasis is that it should be work-based training to the degree possible. If it is not in the work place, it should be tuned to the employers' needs.

Senator Fairbairn: Is there enough emphasis in these programs on the lower end of the scale or are they more directed to the easily obtainable?

Ms. Maxwell: As I understand it, a job entry program, for example, is oriented toward getting people that first job that begins to build the work skills. It would be better if you posed that question to officials rather than to me.

Senator Hays: My question deals with the extent to which the council has identified leakage in the R&D and job training areas. By that I mean that we spend money in these areas to benefit workers and create activity in our country and then find that it does not do that. We find that we have trained people who are prompted to some degree by two things. One is Senator Grafstein's suggestion to Mr. Martin that if these Gillette and Northern Telecom jobs have moved to the U.S., perhaps the workers could follow them there. Perhaps the trade agreement could implement that. The other is the fact that Canada is in short supply of undertakers and broadcasters and we want to bring them in. Canadian broadcasters seem to be in demand in the U.S.

Is there a measurement or is it of concern to the Economic Council of Canada that we measure leakage of that kind? My motivation is always the same. Intervention is a slippery slope. You stimulate R&D and you retrain people, but if you do not complete the circle and ensure that you get value for it—that is, that you get the consumer demand in your country—you have not spent your money well.

Ms. Maxwell: The problem of leakage on training has been important in the Canadian context in the past because employers have been very concerned about training a worker who will leave them in a year's time and become their competitor. It

[Traduction]

demandons que les cours donnés dans les collèges communautaires ou les établissements locaux soient conçus de façon à répondre aux besoins des employeurs de l'endroit. Il ne devrait pas s'agir de cours conçus à l'échelle nationale en fonction des intérêts des établissements qui les dispensent. Autrement dit, le gouvernement fédéral ne devrait pas accorder son financement à des programmes de formation existants. Il devrait s'agir de cours mis au point en collaboration avec des comités consultatifs locaux comprenant non seulement des représentants des employeurs locaux, mais également des représentants des syndicats locaux.

Le gouvernement fédéral a fait un effort remarquable en renonçant à la formation en établissement au profit de la formation sur mesure en fonction des besoins des employeurs locaux. Il reste encore beaucoup à faire et il nous semble essentiel que les collèges communautaires et les établissements d'enseignement soient beaucoup plus sensibles aux besoins du secteur privé, de façon à dispenser une bonne formation en fonction des besoins de la population locale.

Voilà ce que je voudrais dire pour l'instant. Tout d'abord, la formation doit être autant que possible orientée vers le travail. Si elle n'est pas donnée sur le lieu de travail, elle devrait être adaptée aux besoins de l'employeur.

La sénatrice Fairbairn: Dans ces programmes, est-ce qu'on accorde suffisamment d'importance aux emplois situés au bas de l'échelle, ou aux emplois faciles à obtenir?

Mme Maxwell: À mon avis, un programme de début de carrière vise l'obtention du premier emploi, qui permet de se former au travail. Vous devriez poser cette question à des fonctionnaires plutôt qu'à moi.

Le sénateur Hays: Ma question concerne les fuites décelées par le Conseil en matière de recherche et de développement, et de formation. Nous dépensons de l'argent dans ces domaines pour que les travailleurs en profitent et pour créer de l'activité dans notre pays; or, nous constatons que ces objectifs ne sont pas atteints. Deux possibilités s'offrent aux personnes que nous avons formées. Il y a tout d'abord le cas dont parlait le sénateur Grafstein à M. Martin, à savoir que les travailleurs canadiens pourraient déménager aux États-Unis pour suivre les emplois déplacés par Gillette et par Northern Telecom. L'Accord de libre-échange pourrait comporter des dispositions en ce sens. Le deuxième élément, c'est que le Canada connaît une pénurie d'entrepreneurs et de télédistributeurs, et qu'il essaie de les attirer. Or, les télédistributeurs canadiens semblent très recherchés aux États-Unis.

Est-ce que le Conseil économique du Canada s'intéresse à ce genre de fuites et est-ce qu'il peut les mesurer? J'ai toujours le même souci. L'interventionnisme mène toujours sur une pente savonneuse. On peut favoriser la recherche et le développement, et essayer de retenir des travailleurs, mais si l'on fait les choses à moitié sans prêter attention aux résultats obtenus, c'est-à-dire sans contenir la demande à l'intérieur du pays, on a mal dépensé son argent.

Mme Maxwell: Le problème des fuites dans le domaine de la formation au Canada a déjà été sérieux, car les employeurs ne voulaient pas risquer de former un travailleur qui allait les abandonner au bout d'un an au profit d'un concurrent. Ils

[Text]

was not a sense of person crossing the border, but going to the next firm down the road.

Our sense of the way the labour market is changing is that that problem is disappearing because work skills are so specialized now that the employer does need to train workers a little every year to ensure that the workers can use the equipment in the work place. To the extent that the mobility of the worker has been an inhibition on training in the past, that problem is and should be disappearing.

As far as leakage on the R&D side is concerned, I do not see that as being an issue. If we develop a great idea, we should try very hard to make sure that it is commercialized here in Canada, but we should be prepared to licence it and collect the royalties as well if it is going to be used in other countries. The pool of technology in the world is so large and we are relatively small in that pool that we should consider that whole pool as being an important resource for building strong industry in Canada.

The Chairman: We have found the presentation of the Economic Council of Canada very enlightening, and we do appreciate it. I will undertake to send to Ms. Maxwell a copy of the report on the research support in Canada. When she appears before this committee or its successor with regard to adjustment, she can then react to what the Senate committee said at that time.

Senator Frith: Will you be sending us the job-related tariff?

Ms. Maxwell: I am almost certain that we have a table that appeared in one of our discussion papers. I will have it sent over to the clerk of the committee tomorrow morning.

Senator Frith: Thank you.

The Chairman: Let us now talk about the work for the evening. The papers from CEMA and the Canadian Federation of Agriculture have been distributed. I think it would be useful to ask the officials from Agriculture Canada and the Trade Negotiation Office to deal with the specific points raised by those organizations in their papers. We can perhaps deal with that fairly rapidly because CEMA and the Canadian Federation of Agriculture will not be here. What they have to say is already on paper, and we will obtain responses from government representatives. Presumably there will not be too much argumentation.

On our agenda this morning we had the subject of temporary entry regulations on financial service issues. I would like to make that a second item of business for the evening.

There is the third matter, namely, the continuation of the clause-by-clause review of the bill. I am uneasy about dealing with that early in the evening because I fear that if we do so we will still be on that item at midnight. I am anxious that we deal with as many of the five specific areas we have identified. We have touched very heavily on adjustment this afternoon.

Given the unavailability of an authoritative witness, we are not going to be able to do very much on the comparison of the IEA requirements and the proportionality requirements of the

[Traduction]

redoutaient moins les départs vers les États-Unis que les départs vers une entreprise concurrente.

À notre avis, le marché du travail évolue et ce problème est en voie de règlement, car le niveau de spécialisation des emplois est tel que l'employeur doit donner un peu de formation à ses employés chaque année pour qu'ils puissent faire marcher l'équipement de l'entreprise. Dans la mesure où la mobilité des travailleurs faisait obstacle à la formation, ce problème devrait se régler.

En ce qui concerne les fuites dans le domaine de la recherche et du développement, je ne pense pas qu'il y ait véritablement de problème. Si nous trouvons une idée géniale, nous devons nous efforcer de la commercialiser au Canada, tout en étant prêts à la vendre sous licence, de façon à encaisser des redevances si elle est appliquée également à l'étranger. Les ressources technologiques à l'échelle mondiale sont très considérables, et le Canada n'en représente qu'une faible partie; il doit donc considérer l'ensemble de ces ressources pour assurer la prospérité de son industrie.

Le président: Nous avons beaucoup apprécié l'exposé du Conseil économique du Canada. Je ferai parvenir à M^{me} Maxwell une copie du rapport sur le soutien de la recherche au Canada. Lorsqu'elle comparaîtra de nouveau devant ce Comité ou devant son successeur pour traiter du problème des rajustements, elle pourra donner son point de vue sur les propos du Comité sénatorial.

Le sénateur Frith: Pouvez-vous nous faire parvenir le tarif concernant l'emploi?

Mme Maxwell: Je suis presque sûre que nous avons fait figurer un tableau dans l'un de nos documents de travail. Je le ferai parvenir au greffier du Comité dès demain matin.

Le sénateur Frith: Merci.

Le président: Voyons maintenant le travail qui nous attend ce soir. On vous a distribué les documents de l'OCCO et de la Fédération canadienne de l'agriculture. Il serait utile d'inviter des représentants d'Agriculture Canada et du Bureau des négociations commerciales pour nous parler des arguments soulevés par ces organismes dans les documents en question. Nous pourrions les traiter assez rapidement, car nous n'aurons pas de représentants de l'OCCO ni de la Fédération canadienne de l'agriculture. Ces organismes ont déjà donné leur avis et nous pourrons obtenir leur réaction officielle. La discussion sur ce point devrait être assez succincte.

Le programme des travaux de ce matin comportait le sujet de la réglementation des autorisations de séjour temporaire concernant les services financiers. J'aimerais que ce sujet soit inscrit en deuxième place au programme de ce soir.

Reste une troisième question, à savoir la poursuite de l'étude du projet de loi article par article. Il ne me semble pas opportun de procéder à cette étude ce soir, car nous y serions encore à minuit. Je préférerais que le comité se consacre en priorité aux cinq sujets qu'il a relevés. Nous avons beaucoup parlé de l'aide à l'adaptation cet après-midi.

En l'absence d'un spécialiste, nous n'allons pas pouvoir sacrer beaucoup de temps à la comparaison des exigences de l'accord quant au marché international de l'énergie, ni à la

[Text]

FTA. I think we can deal with agriculture quite quickly this evening, for reasons I have already mentioned. We can also deal with service entry regulations satisfactorily this evening. We would then have the matter of subsidies to start off with tomorrow at ten o'clock. We would then have done a reasonably good job with regard to the five areas that were identified. When we have done that it may well be that a clause-by-clause discussion of certain parts of the bill will not be as important as if we had gone to that initially. If there is objection to my proposal, I am prepared to hear it.

Senator Bazin: Will Mr. Mitchell Sharp be here tomorrow morning at nine o'clock?

The Chairman: I understand that we invited him and that he has accepted the invitation, yes.

Is that satisfactory to members of the committee?

Senator Bosa: When will we start working on the report if we are to report on it by Friday? In the new notice that was sent around, meetings for tomorrow are not scheduled to take place tomorrow night, only in the morning and afternoon. Was that done deliberately so that we could work on the preliminary report?

The Chairman: No, I would not want to say that it was done deliberately to make time available for a report. At this point I simply cannot foresee when we, as a committee, start reviewing the report. I have asked that some preliminary drafting be done as we are progressing so that we will not be starting late Thursday with blank pieces of paper. Soon after we have completed hearing the witnesses there will be something in the way of a draft for us to look at, but I do not think we should start putting time aside now for drafting a report.

Senator Bosa: Could we not, for example, set aside 15 or 20 minutes in the morning to deal with the discussions that have taken place today?

The Chairman: We could do that. You are proposing that we reconvene at 8.30?

Senator Bosa: Well, at 8.30 if we go until 12.15 or 12.30. We are working against the clock here.

The Chairman: That is evident, but, Senator Bosa, we have committed the clock up to late tomorrow afternoon.

Senator Bosa: However, since you have requested—and it is a credit to you that you have asked for it—that a preliminary report be made so that the committee can consider it at the first opportunity, if we had some preliminary report by tomorrow we could deal with that, and it could be translated in order to anticipate the hurdles that have to be overcome by Friday.

The Chairman: That certainly is one approach. However, it is not an approach which I personally like. I am afraid that if we start working on paragraphs of a report some time tomorrow, we will get bogged down in that with the result that the scheduled work of the committee will be delayed. We should follow the schedule that we have laid down, unless there are some serious objections.

[Traduction]

proportionnalité. Nous pouvons traiter très brièvement de l'agriculture ce soir, pour les raisons que je viens de mentionner. Nous pourrons également traiter ce soir de la réglementation des autorisations de séjour pour les services financiers. Nous pourrions ensuite commencer nos travaux sur les subventions à 10 heures demain matin. Cela nous permettrait de faire un travail somme toute satisfaisant sur les cinq sujets que nous avons relevés. Après cela, l'étude de certaines parties du projet de loi article par article ne sera sans doute pas aussi importante que si nous l'avions entreprise au début. S'il y a des objections à ce sujet, je suis tout disposé à les entendre.

Le sénateur Bazin: Est-ce que M. Mitchell Sharp sera ici demain à 9 heures?

Le président: Il me semble que nous l'avons invité et qu'il a accepté de venir.

Est-ce que cela convient aux membres du comité?

Le sénateur Boza: C'est parfait, mais quand allons-nous commencer à travailler sur le rapport, si nous devons le déposer vendredi? Dans le dernier avis qui a été distribué, il n'y a pas de séance prévue demain en soirée. Le comité ne siégera que le matin et l'après-midi. S'agit-il d'un plan délibéré destiné à nous permettre de travailler sur le rapport préliminaire?

Le président: Non, il ne s'agira pas d'un plan délibéré visant à réserver du temps pour l'étude d'un rapport. C'est simplement qu'actuellement, je ne vois pas encore quand le comité pourra commencer à étudier le rapport. J'ai demandé que l'on commence la rédaction pendant nos travaux, de façon que nous ayons déjà un document comme point de départ. Dès que nous en aurons terminé avec l'audition des témoins, nous aurons un document à considérer, mais je ne pense pas qu'il faille réservé dès maintenant du temps pour la rédaction d'un rapport.

Le sénateur Boza: Pourrait-on, par exemple, réserver 15 ou 20 minutes de la séance du matin aux arguments présentés aujourd'hui?

Le président: Nous pourrions procéder ainsi. Vous proposez que nous nous réunissions à 8 h 30?

Le sénateur Bosa: Pourquoi pas à 8 h 30, si nous devons siéger jusqu'à midi et quart ou midi et demi. Il s'agit d'une course contre la montre.

Le président: C'est bien certain, mais, sénateur Bosa, nous devrons également travailler tard demain après-midi.

Le sénateur Bosa: Cependant, comme vous avez fait rédiger un rapport préliminaire pour que le comité puisse l'étudier à la première occasion, ce qui est tout à votre honneur, si nous avions ce rapport préliminaire dès demain, nous pourrions l'étudier et le faire traduire en prévision de la bousculade de vendredi.

Le président: C'est une possibilité, mais je ne pense pas que ce soit la meilleure. Je pense que si nous commençons à étudier ce rapport dès demain, nous allons nous enliser et perturber le calendrier des travaux du comité. Nous devons nous tenir à ce calendrier, sauf si cela présente de graves inconvénients.

[Text]

Senator Doyle: I am seriously concerned that if we do not start on the report until some time tomorrow evening, we will never make this shift.

The Chairman: All right. If that is the view of the committee, what time will we meet?

Senator Doyle: I did not say that it was the view of the committee; I said that it is a concern of mine.

The Chairman: Yes, I understand that, but you are persuasive. I assumed that you had persuaded the committee. Senator Bosa is already with you.

Senator Frith: No; do not make that assumption.

The Chairman: When will we meet to do the work that you have proposed?

Senator Doyle: I wonder if we do not have to shave some of the program that we have set for ourselves.

The Chairman: That will be difficult, because the agricultural item is one of the five areas that the committee agreed to look at, as are the entry regulations and the subsidy discussion. I do not think we can say to Mr. de Grandpré or Ms. McDougall that we do not want to hear them. Mr. Sharp was invited and he has accepted the invitation.

Senator Frith: We want to save time. We have reduced this whole thing to two days. I do not see how we can shave that any more. We now want to say, "Let us set some time aside to report on testimony that we have not heard." This is the hearing period. If we have to work late tomorrow, we should do so. We should remember, however, that it is quite clear—there is no secret about this fact—that we will be reporting the bill without amendment. That takes care of quite a lot of any report. The rest of it can be done in a couple of pages by saying, "We found this, and this is what we see that we will have to continue to work at."

Perhaps we are habitually responding to thinking of a report that might have to deal with proposed amendments, and so on. That is just not happening in this case. We have said that we will pass it without amendment, and that will be the main part of the report. It will be the additional comments that we will have to deal with. Since we are looking at this whole thing prospectively rather than retrospectively, we do not need a long report. We should be doing what the chairman says, and that is to have some summary of what we have heard as we go along. We will then have a draft in front of us.

You are showing more concern than you need to—although I understand why—for the report process. All of us sat through things like the patent legislation, and so on, when we had a lot of work to do on a report. I do not see this as being a heavy-duty report. It will be important, but I do not think it will be a full review of all the evidence and a lot of conclusions, and so on.

[Traduction]

Le sénateur Doyle: Je crains que si nous ne commençons pas l'étude du rapport avant la soirée de demain, nous n'en viendrons jamais à bout.

Le président: D'accord. Si tel est l'avis du comité, à quelle heure devons-nous nous réunir?

Le sénateur Doyle: Je ne prétends pas que ce soit l'avis du comité; je dis simplement que c'est mon avis.

Le président: C'est bien ce que j'ai compris, mais vous êtes tout à fait convaincant. Vous avez certainement réussi à convaincre le comité. Le sénateur Bosa est déjà de votre avis.

Le sénateur Frith: Vous ne devriez pas faire une telle supposition.

Le président: Quand devons-nous nous réunir pour faire le travail que vous avez proposé?

Le sénateur Doyle: Je me demande si nous n'allons pas devoir renoncer à une partie du programme que nous nous étions fixé.

Le président: Ça va être difficile, car le comité a convenu d'étudier la question agricole ainsi que celle de la réglementation de l'accès et des subventions. Nous ne pouvons pas dire à M. De Grandpré ou M^{me} McDougall que nous ne pouvons plus les accueillir, à moins que vous ne proposiez que le comité renonce également à entendre M. Sharp. Il a été invité et il a accepté de venir.

Le sénateur Frith: Il faut gagner du temps. Nous avons réduit notre intervention à deux jours. Je ne vois pas ce que nous pourrions encore supprimer. Nous voulons réservé du temps pour faire rapport des témoignages que nous n'avons pas encore entendus. Nous sommes en train de recueillir les témoignages. S'il faut travailler tard demain soir, nous travaillerons tard. Il ne faut pas oublier que nous allons faire rapport du projet de loi sans amendement. Voilà qui règle déjà une bonne partie du rapport. Le reste peut être dit en quelques pages: nous avons constaté ceci, et nous devons continuer à travailler sur ceci. Nous sommes sans doute habitués aux rapports qui proposent des amendements, et d'autres choses de ce genre.

Mais en l'occurrence, il n'est pas question de cela. Nous nous sommes engagés à adopter le projet de loi sans amendement, et ce sera là l'essentiel du rapport. Nous devrons, par contre, nous occuper des autres éléments qui y figureront. Comme nous étudions l'ensemble de la question de façon prospective, et non rétrospective, nous n'avons pas besoin d'un long rapport. Nous devrions procéder selon la proposition du président, c'est-à-dire faire un résumé des témoignages recueillis. Nous aurons ainsi une ébauche devant nous.

Vous vous préoccuppez trop de la question du rapport, encore que je comprenne votre souci. Nous avons tous participé à des travaux importants comme ceux relatifs au projet de loi sur les brevets, etc., où les rapports ont nécessité énormément de travail. Dans le cas présent, c'est différent. Nous avons à produire un rapport important, mais il ne s'agit pas de passer intégralement en revue tous les témoignages recueillis ni de présenter un grand nombre de conclusions.

[Text]

Senator Doyle: It is my misfortune to be on committees that have slaved and slaved and slaved and seem never to come to an agreement.

Senator Frith: I agree with you there. I think that that is the reason for it. I do not think that it will be that kind of a report.

Senator Bazin: Can I suggest that we respect the timetable tomorrow morning and hear Mr. Sharp for one hour, and then the other two witnesses for one or two hours? We can then have a working lunch and look at the preliminary report for the first day and a half.

Senator Frith: Anything that we can do that way to gain time for a report is good, Mr. Chairman, but we should not cut people out of the program.

The Chairman: Let us take this question of staying to a schedule. I was reluctant to cut off senators who wanted to ask questions of the Canadian Labour Congress. Similarly, I was reluctant to rein in senators on the Economic Council's presentation. If tomorrow you want me to say to honourable senators, "Time, senators," at ten o'clock, I will do that—and, similarly at 12 o'clock—but I find it repulsive on a bill of this importance to be cutting off honourable senators. However, if you want me to, I will do so.

Senator Bazin: That is not my suggestion. My suggestion is that we hear from these two people from 10 until 12 o'clock and then break at 12 o'clock. I imagine that honourable senators will restrain themselves, including the chairman.

Senator Bosa: May we leave it under your advisement?

The Chairman: Yes; thank you. I am happy to have your confidence.

The committee adjourned until 7.30 p.m.

Upon resuming at 7.30 p.m.

The Chairman: Honourable senators, the first order of business this evening is the matter of the specific concerns of the Canadian Egg Marketing Agency and the Canadian Federation of Agriculture with respect to some of the implications of the Free Trade Agreement. I might say that both these organizations appeared before this committee on August 8, 1988 when the committee was making an examination of the Free Trade Agreement. The bill was not then in the Senate. The issue of the committee proceedings in which they developed their positions was number 30 of the proceedings of the standing committee. I mention that because we may want to refer to that issue of our proceedings for some amplification of what appears in their papers.

Would it be acceptable to the members of the committee that we put the papers that have come to us from these two bodies on the record, so that when questions are asked we will know without long preambulatory statements what is the subject matter of the questions? Would that course of action be acceptable to the members of the committee?

Some Hon. Senators: Agreed.

[Traduction]

Le sénateur Doyle: J'ai eu la malchance de participer à des comités qui ont travaillé d'arrache-pied sans jamais parvenir à un accord.

Le sénateur Frith: Je suis bien d'accord avec vous. C'est bien cela le problème. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un rapport volumineux.

Le sénateur Bazin: Puis-je proposer que nous nous en tenions au programme prévu en écoutant M. Sharp pendant une heure demain matin, puis les deux autres témoins pendant une heure ou deux? Nous pourrons ensuite prévoir un déjeuner de travail et étudier le rapport préliminaire relatif à la première journée et demie de délibérations.

Le sénateur Frith: Nous devons réserver tout le temps que nous pouvons au rapport, monsieur le président, mais nous ne devrions pas renoncer à des témoignages.

Le président: Revenons à cette question du respect du programme. Je ne voulais pas couper la parole aux sénateurs qui avaient des questions à poser aux représentants du Congrès du travail du Canada, tout comme je n'ai pas voulu empêcher les sénateurs d'intervenir à propos de l'exposé du Conseil économique. Si vous voulez que, demain, j'impose le respect de l'horaire à dix heures puis à midi, je le ferai, mais j'ai bien des scrupules à couper la parole à des sénateurs dans le cas d'un projet de loi de cette importance. Néanmoins, si tel est votre avis, je le ferai.

Le sénateur Bazin: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Je pense que nous pourrions entendre ces deux témoins de 10 heures à midi, puis suspendre la séance. Je suis certain que les honorables sénateurs et le président sauront limiter leurs interventions.

Le sénateur Bosa: Nous nous en remettons à votre bon sens.

Le président: Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez.

Le comité suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À la reprise à 19 h 30.

Le président: Honorables sénateurs, ce soir, comme premier point à l'ordre du jour, nous avons à nous pencher sur les inquiétudes exprimées par l'Office canadien de commercialisation des œufs et la Fédération canadienne de l'agriculture au sujet de certaines des répercussions que pourrait avoir l'Accord de libre-échange. Ces deux organismes ont déjà comparu devant notre Comité le 8 août dernier, à l'époque où il étudiait l'Accord, avant que le Sénat ait été saisi du projet de loi. Vous pourrez trouver au fascicule 30 des délibérations du Comité un énoncé de leur prise de position respective; vous voudrez peut-être vous y reporter pour avoir plus de détails.

Les membres du Comité acceptent-ils que nous incluions officiellement dans les délibérations les documents qui nous ont été envoyés par ces deux organismes de sorte qu'au moment des questions, nous puissions aisément nous y retrouver sans avoir recours à un long préambule? Cela vous convient-il?

Des voix: D'accord.

[Text]

The Chairman: Very well then, let us put the CEMA statement on the record first and deal with the specifics that are contained in that statement. The first concern is the matter of Article 701.3, which relates to the inclusion of CEMA as a public entity. That organization expressed concern in August and is now expressing concern that, if it is regarded as a public entity, problems will arise when it disposes of eggs that are surplus to normal Canadian market requirements. I suppose the question is: What has the government done to satisfy the concerns of the Canadian Egg Marketing Agency, if indeed the government regards this as a legitimate concern? On the other hand, if it does not regard this as a legitimate concern, why not?

Mr. Nymark: Mr. Chairman, we have with us tonight to assist in responding to questions Mr. Michael Gifford of the Trade Negotiations Office who led in the negotiations with respect to agriculture with the United States.

By way of opening, in response to your question, we are somewhat befuddled by this point that is being made by the CEMA. They have already made this point to the government and the government is on the public record that it considers CEMA not to be a public entity. It is true that CEMA might have liked to have had clarification in the agreement itself, as would some other groups. However, that is, of course, not possible. Nor is it possible to define terms unilaterally in either U.S. or Canadian legislation that have not been defined with greater precision in the agreement itself.

Therefore, Mr. Chairman, our position is quite simply that CEMA is not a public entity, and we are on the record to that effect with that organization. Michael Gifford has had extensive discussions with CEMA to this effect and perhaps he could elaborate.

Mr. Michael Gifford, Negotiator and Coordinator, Multilateral Trade Negotiations (Agriculture): Mr. Chairman, very briefly the background to this matter is that the U.S. egg producers do not have a high regard for the outcome of the negotiations. They are concerned that their access to the Canadian market is restricted by import quotas which Canada maintains pursuant to Article 11 of the GATT, whereas Canadian egg producers have unrestricted access to the U.S. egg market. Therefore, over the months and into the future, we can expect agitation from U.S. egg producers about this inequity that they perceive in the relative market opportunities.

It is against that backdrop that CEMA obtained advice from its own counsel and, I believe, from a U.S. legal firm, to the effect that, in the view of their counsel, CEMA is a public entity for the purposes of Article 701.3 of the Free Trade Agreement. Mr. Wise, when he was the Minister of Agriculture, communicated directly with the chairman of CEMA and indicated to him that the view of the government was that CEMA is not a public entity for the purposes of this particular article.

I might just add, Mr. Chairman, that since the Canadian Federation of Agriculture also refers to this particular issue,

[Traduction]

Le président: Dans ce cas, commençons par annexer officiellement le mémoire de l'OCCO, pour pouvoir ensuite l'étudier en détail. Le premier point qui inquiète l'OCCO, c'est le paragraphe 701.3, et le fait que l'OCCO soit considéré comme entité publique. Déjà en août dernier, l'Office se disait inquiet d'être tenu pour une entité publique, parce que cela pourrait lui créer des problèmes au moment d'écouler des œufs qui seraient en excédent par rapport aux besoins normaux du marché canadien. Qu'a fait le gouvernement pour dissiper les craintes de l'Office canadien de commercialisation des œufs, mais tout d'abord, le gouvernement juge-t-il cette crainte légitime? Par ailleurs, s'il ne la considère pas comme légitime, quelles sont ses raisons?

Mr. Nymark: Monsieur le président, M. Michael Gifford du Bureau des négociations commerciales, qui a dirigé les négociations avec les États-Unis en matière d'agriculture, nous aidera ce soir à répondre aux questions.

Je commencerais par dire que nous sommes quelque peu confus devant l'attitude de l'OCCO. L'OCCO ayant déjà exprimé sont inquiétude au gouvernement, ce dernier a répondu officiellement qu'il ne le considérait pas comme une entité publique. Il est vrai que l'OCCO aurait peut-être préféré que la chose soit précisée dans l'Accord lui-même, tout comme l'ont souhaité d'autres organismes. Cela est cependant impossible. Il n'est pas non plus possible de définir unilatéralement dans une loi américaine ou canadienne les termes qui n'ont pas été définis avec plus de précision dans l'Accord même.

Par conséquent, monsieur le président, nous considérons tout simplement que l'OCCO n'est pas une entité publique, comme nous l'avons déjà fait savoir officiellement à l'office lui-même. M. Gifford, qui a eu de longues discussions avec l'OCCO à ce sujet, voudra peut-être ajouter quelque chose.

M. Michael Gifford, négociateur et coordonnateur, Négociations commerciales multilatérales (Agriculture): Monsieur le président, je serai très bref. Cette incertitude vient du fait qu'aux États-Unis, les producteurs d'œufs n'ont pas une grande confiance quant à l'issue des négociations. Ils s'inquiètent de la possibilité qu'ils n'aient qu'un accès limité au marché canadien, en raison des contingents d'importation maintenus par le Canada en vertu de l'article 11 du GATT, tandis que les producteurs canadiens auront, quant à eux, un accès illimité au marché américain des œufs. Par conséquent, au cours des prochains mois et plus tard, on peut s'attendre à ce que les producteurs d'œufs américains se rebellent contre ce qu'ils perçoivent comme une inéquité au chapitre des possibilités respectives d'accès aux deux marchés.

C'est dans ce contexte que l'OCCO est allé chercher conseil auprès de ses propres avocats et, semble-t-il, d'un cabinet d'avocats américains, lesquels lui auraient dit que l'OCCO est considéré comme une entité publique aux fins du paragraphe 701.3 de l'Accord de libre-échange. Cependant, le ministre de l'Agriculture d'alors, M. Wise, a communiqué directement avec le président de l'OCCO et lui a fait savoir que, pour le gouvernement, l'OCCO n'était pas considérée comme une entité publique aux fins du paragraphe en question.

Monsieur le président, étant donné que la Fédération canadienne de l'agriculture fait la même erreur, il serait peut-être

[Text]

and in so doing makes an error, perhaps I might clarify that point at this time also. The communication that the committee has received from the CFA indicates that the Canadian Wheat Board is not a public entity for the purposes of the FTA. As background to that, let me just say that the Wheat Board is recognized by the government as being a public entity. In fact, much of the negotiations with respect to this specific article related to the operation of the Canadian Wheat Board and the Commodity Credit Corporation of the United States. In both of those cases, public funds are expended by a government agency to make purchases under a program in both the U.S. and Canada.

In the case of the Canadian initial payments for wheat, for example, the Government of Canada guarantees that initial payment and any shortfall is made up by the Government of Canada. However, in the past 40-odd years, I think approximately one-tenth of 1 per cent of all Canadian Wheat Board sales have been made at prices below the initial payment. The initial payment level is usually chosen so as to ensure that there is no loss to the Government of Canada.

However, it was against the background of a loss in crop year 1985-86 that the U.S. were concerned that in the future there could be large-scale sales of Canadian wheat into the United States market at levels underneath the initial payment price, and it was against that backdrop, Mr. Chairman, that this particular Article 701.3 was negotiated.

So, in short, whereas the Canadian Wheat Board is aware that it is deemed to be a public entity, CEMA has been notified that it is the view of the government that it is not a public entity.

The Chairman: Did I understand you to say that, because of our quota on imports, more Canadian eggs are sold into the United States than American eggs are sold into Canada, and that this is the basis on which the Americans would allege that the regime is unfair to them? Is that what you said?

Mr. Gifford: Not quite, Mr. Chairman. What I said was that the Canadian egg producers have complete, unrestricted access into the United States market, except for a tariff that will gradually be removed. In other words, there is no quantitative restriction on the amounts of eggs or egg products that Canadians can export to the United States. In contrast, the U.S. exporters of eggs and egg products face import quotas into Canada.

The Chairman: However, presumably because of our supply management system, the quantum of eggs available in Canada to be sold into the United States is restricted. What is the factual situation that prevails? Who is the net importer of eggs, Canada or the United States?

Mr. Gifford: It fluctuates. By and large we are not exporting eggs for breaking purposes or eggs for retail consumption to the United States. Most of Canada's exports to the United States take place in the form of processed egg products such as liquid eggs and powdered eggs. We are a net exporter of those products, but we tend to import shell eggs. The historical importers of record who were importing eggs before CEMA came into place are entitled to those import licences. So you have a range of retail outlets, food brokers, wholesalers and

[Traduction]

utile que j'apporte des précisions. Le mémoire envoyé par la Fédération au Comité précise que la Commission canadienne du blé n'est pas une entité publique aux fins de l'Accord. Mais laissez-moi préciser qu'au contraire, le gouvernement considère la Commission comme une entité publique. En fait, une grande partie des négociations entourant cet article a porté sur le fonctionnement de la Commission canadienne du blé et du «Commodity Credit Corporation» des États-Unis. Dans les deux cas, il s'agit de dépenses de fonds publics faites par un organisme gouvernemental en vue de faire des achats dans le cadre d'un programme, aux États-Unis comme au Canada.

Ainsi, dans le cas de l'achat de blé canadien, le gouvernement du Canada garantit l'acompte provisionnel et compense pour tout déficit éventuel. Cependant, au cours des quelque 40 dernières années, environ un dixième de 1 p. 100 de toutes les ventes de la Commission canadienne du blé ont été effectuées à des prix inférieurs aux acomptes provisionnels. Le niveau de l'acompte provisionnel est d'habitude choisi de façon que le gouvernement du Canada n'essuie aucune perte.

Cependant, c'est parce qu'il y a eu des pertes au cours de la campagne agricole 1985-1986 que les États-Unis s'inquiètent de la possibilité qu'à l'avenir le blé canadien soit vendu sur une vaste échelle sur le marché américain, à un prix inférieur à l'acompte provisionnel; c'est dans ce climat, monsieur le président, que l'article 701.3 a été négocié.

Bref, alors que la Commission canadienne du blé sait pertinemment bien qu'elle est considérée comme une entité publique, l'OCCO s'est vu au contraire informé qu'il n'en était pas une aux yeux du gouvernement.

Le président: Vous ai-je bien compris? Avez-vous bien dit qu'en raison du contingentement des importations canadiennes, un plus grand nombre d'œufs canadiens sont vendus aux États-Unis que l'inverse, et que c'est pour cela que les Américains considéraient que le régime est injuste à leur égard?

M. Gifford: Ce n'est pas tout à fait cela, monsieur le président. J'ai dit que les producteurs d'œufs du Canada ont libre accès au marché américain, à l'exception d'un droit tarifaire qui sera supprimé graduellement. Autrement dit, il n'y a aucune restriction quant à la quantité d'œufs ou d'ovoproduits que les Canadiens peuvent exporter vers les États-Unis. Par contre, les exportateurs américains d'œufs et d'ovoproduits doivent respecter les quotas d'importation fixés par le Canada.

Le président: Toutefois, en raison de notre régime de gestion de l'offre, sans doute, la quantité d'œufs canadiens qui peut être vendue aux États-Unis est limitée. Quelle est en fait, la situation actuelle? Qui, du Canada ou des États-Unis, est l'importateur net d'œufs?

M. Gifford: Cela peut fluctuer. En gros, le Canada n'exporte pas d'œufs vers les États-Unis pour y être consommés au détail ou pour y être traités. La plus grande partie des exportations canadiennes vers les États-Unis porte sur des produits transformés tels que les œufs liquides et les œufs en poudre. Pour ce qui est de ces produits, nous sommes donc un exportateur net, mais nous sommes plutôt importateurs d'œufs en coquille. En fait, ceux qui historiquement étaient des importateurs d'œufs attitrés avant l'avènement de l'OCCO ont

[Text]

even egg producers themselves who are historical importers of record. They import shell eggs from the U.S. and sell them at retail prices. The eggs that go down to the United States do not go there for retail consumption, but for what is known as the breaking trade, eggs that are broken and manufactured into egg products. Essentially about one per cent of Canada's production is exported to the United States in the form of eggs and primarily egg products.

The perception of the U.S. egg industry is that they got the short end of the stick in this agreement because they do not have unrestricted access to the Canadian market. So we can expect to hear recurrent grumblings from the U.S. egg industry because of this perceived inequity.

The Chairman: You did not answer my question about shell eggs. What are the figures? Do you have the figures? How many hundreds of dozens of eggs, or however it is stated, do we sell to the U.S. and how many hundreds of dozens do they sell in Canada?

Mr. Gifford: If you will give me a minute I will get that for you. Unfortunately the figure is only available in dollar terms. For example, in the calendar year 1986 our imports, which were virtually all egg products with hardly any shell eggs at all, amounted to \$6.2 million from the United States, and our exports were roughly \$100,000.

The Chairman: May I have the figures again?

Mr. Gifford: The value of table eggs which came into Canada for retail consumption was \$7.3 million in 1986, and we exported \$100,000 in eggs to the United States, most of which we believe went for breaking purposes as opposed to shell egg consumption.

The Chairman: And even that amount is not table eggs?

Mr. Gifford: No. Most of the eggs we ship down there, or virtually all, go for breaking purposes.

The Chairman: So there is a certain weight of factual evidence that can be used by CEMA people. Can we go on then to the second matter, the matter of global import quotas? We are told that U.S. exporters will be able to increase their access to the Canadian market by some 6 million dozen eggs under Article 706(c). We are also told that the agencies' goal is to ensure that these new global amounts go to the regional markets that need the product in times of short supply. The point here is that this would prevent the disruption of the surplus removal system in Canada. We are told that this issue is unresolved. I assume that that means that the government has not been able to assure CEMA that the new global quantum will indeed go to regional markets where there are shortages.

Mr. Gifford: Mr. Chairman, the government, in particular the Minister of International Trade, has established three advisory committees to advise him on the administration of import permits for poultry and eggs, in particular, turkeys, chickens

[Traduction]

aujourd'hui un droit acquis à la licence d'importation. Il y a toute une gamme d'établissements de vente au détail, de couriers en alimentation, de grossistes et même de producteurs d'œufs qui sont considérés comme des importateurs attitrés. Ils importent donc des œufs en coquille des États-Unis et les revendent au détail. Les œufs qui sont exportés vers les États-Unis ne sont pas destinés à la consommation au détail, mais sont destinés à être cassés pour entrer dans la fabrication d'ovoproduits. Essentiellement, environ 1 p. 100 de toute la production canadienne est exportée vers les États-Unis sous forme d'œufs et surtout d'ovoproduits.

L'industrie américaine des œufs a donc l'impression qu'elle sera perdante si l'accord est signé, parce qu'elle n'a pas l'accès illimité au marché canadien. On peut donc s'attendre à entendre des récriminations de sa part, à cause de l'inéquité qu'elle perçoit.

Le président: Vous n'avez pas donné de réponse factuelle à ma question sur les œufs en coquille. Avez-vous des chiffres à nous donner? Combien de centaines de douzaines d'œufs, par exemple, vendons-nous aux États-Unis et combien de centaines de douzaines d'œufs américains sont vendus au Canada?

M. Gifford: Laissez-moi une minute pour vous trouver cela. Malheureusement, je ne peux vous donner ces chiffres qu'en dollars. Par exemple, au cours de l'année civile 1986, les importations des États-Unis se chiffraient à 6,2 millions de dollars, alors que les nôtres totalisaient environ 100 000 \$; et il s'agissait essentiellement d'ovoproduits, et à peu près pas d'œufs en coquille.

Le président: Pourriez-vous répéter les chiffres?

M. Gifford: Les exportations américaines d'œufs de table vers le Canada pour la consommation au détail se chiffraient à 7,3 millions de dollars en 1986, alors que nous avons exporté pour 100 000 dollars d'œufs aux États-Unis; la majorité était destinée à la casserie, plutôt qu'à la vente en coquille.

Le président: Et cette quantité ne représente même pas les œufs de table?

M. Gifford: Non. En fait, à peu près tout ce que nous expédions vers les États-Unis sert à la casserie.

Le président: Ces chiffres peuvent servir aux gens de l'OCCO. Pouvons-nous maintenant passer à la deuxième question, celle des contingents globaux d'importation. On prétend que le paragraphe 706(c) permettra aux exportateurs américains d'accroître leur pénétration du marché canadien de quelque 6 millions de douzaines d'œufs. On nous dit également que l'objectif de l'OCCO est de faire en sorte que ces nouveaux contingents globaux atteignent les marchés régionaux qui sont en manque en période de pénurie. On prétend ainsi pouvoir empêcher la perturbation du système canadien d'écoulement des excédents. Or, on nous dit que ce problème n'est toujours pas résolu. J'en déduis que le gouvernement n'a pas pu assurer à l'OCCO que le nouveau volume global sera destiné aux marchés régionaux, au moment des pénuries.

M. Gifford: Monsieur le président, le gouvernement, et en particulier le ministre du Commerce extérieur, a constitué trois comités consultatifs qui le conseilleront sur l'administration des licences d'importation pour la volaille et les œufs, et en

[Text]

and eggs. The committee has made a report to the Minister of International Trade, and that report is before him at this time. The advisory committee has made some recommendations to the minister, and the minister is studying those recommendations at this time.

The Chairman: So you are not in a position to say whether or not CEMA's uneasiness will be alleviated?

Mr. Gifford: The government has indicated generally in terms of the increase in poultry and egg import quotas that there will be certain increases. For example, in the case of eggs the increase is from roughly .6 to .7 per cent of domestic production to roughly 1.6 to 1.7 per cent—in other words, a net increase of one per cent of domestic production. In the case of chickens the increase is from 6.3 per cent to 7.5 per cent of domestic production. In the case of turkeys, the increase is from 2 per cent to 3.5 per cent. These increases will be allocated to further processors as a matter of priority. For example, a manufacturer of TV dinners could get access to product at U.S. competitive prices. As you are aware, historically import permits invoked in Canada are initially allocated to the historical importers of record. That is true in terms of historical absolute volumes. The poultry and egg quotas are unique to the extent that they have a growth element because they are tied to changes in domestic production. The question then becomes: How is the increase in absolute terms to be allocated? Some of that is reserved for new entrants to the industry. In the case of the FTA, the net increase in the global import quotas, as has been indicated by the Minister of International Trade on numerous occasions, will be allocated to further processors as a matter of priority, if those further processors do not already enjoy import quota protection. For example, in the case of the manufacturer of TV dinners, since TV dinners are not currently under import quota control, he will be able to obtain a product from the U.S. through the mechanism of the priority allocation of import permits.

The Chairman: So this measure will give some additional competitiveness to the producer of the marketed product, but it does not help the Canadian producer of eggs.

Mr. Gifford: No. The trouble with the egg industry, unlike the chicken and turkey industries, where there is a growing demand, is that it is facing a stagnant or even a declining demand. For example, the demand for shell eggs is declining. Therefore, CEMA is constantly faced with the need to reduce production quotas. Obviously, it is reluctant to do this and as a consequence it has generated a structural surplus of eggs that it has to dispose of on the export markets, one of which is the United States.

The Chairman: That, of course, ties back to the earlier point about Article 701.3; namely that, if CEMA is regarded as a public entity, it will not be able to sell off its surplus at a price below acquisition cost. Is that correct?

Mr. Gifford: There are a couple of issues in that regard. The question of whether or not CEMA is a public entity is obvi-

[Traduction]

particulier pour les dindons, les poulets et les œufs. Un des comités a d'ailleurs déjà envoyé son rapport au ministre du Commerce extérieur. Ce dernier est en train d'étudier les recommandations qui lui ont été faites.

Le président: Vous n'êtes donc pas en mesure de dire si les craintes de l'OCCO pourront être dissipées?

M. Gifford: En gros, le gouvernement a fait savoir qu'il y aura certaines augmentations des quotas d'importation pour la volaille et les œufs. Ainsi, dans le cas des œufs, ils passeront en gros de 0,6 ou 0,7 pour 100 de la production canadienne à 1,6 ou 1,7 pour 100; autrement dit, cela représente une augmentation nette de 1 pour 100 de la production canadienne. Dans le cas des poulets, ils passeront de 6,3 à 7,5 p. 100. Pour les dindons, ils passeront de 2 à 3,5 pour 100. Ces augmentations seront affectées de façon prioritaire aux entreprises de retransformation. Ainsi, un fabricant de repas surgelés pourrait avoir accès aux marchés à des prix américains concurrentiels. Vous savez sans doute qu'historiquement, les licences d'importation canadiennes sont d'abord délivrées aux importateurs attitrés. C'est d'ailleurs vrai, historiquement toujours, sur la base du volume absolu. Les quotas sur la volaille et les œufs sont uniques en leur genre, dans la mesure où ils comprennent un élément de croissance, étant donné qu'ils sont liés aux changements dans la production canadienne. On peut donc se demander comment l'augmentation en chiffres absolus sera répartie. Une partie de cette augmentation est réservée aux nouveaux venus de l'industrie. Pour ce qui est de l'accord, l'augmentation nette dans les contingents globaux d'importation, comme l'a dit à maintes reprises le ministre du Commerce extérieur sera distribuée de façon prioritaire à des entreprises de retransformation dans la mesure où celles-ci ne bénéficient pas déjà de la protection qu'apportent les quotas d'importation. Ainsi, dans le cas des fabricants de repas surgelés, étant donné que ces derniers ne font pas actuellement l'objet de quotas d'importation, ils pourront obtenir un produit aux États-Unis grâce au système d'allocation prioritaire des licences d'importation.

Le président: Dans ce cas, cette mesure avantagera du point de vue de la concurrence le producteur du produit commercialisé, mais sans toutefois aider le producteur d'œufs canadiens.

M. Gifford: Non. Le problème, c'est que l'industrie des œufs—contrairement à l'industrie de la volaille, qui connaît une demande croissante—doit faire face à une certaine stagnation, et même à une baisse de la demande. Ainsi, on a de moins en moins besoin d'œufs en coquille. Par conséquent, l'OCCO doit constamment réduire ses quotas de production, ce qu'elle fait évidemment à contrecœur; par conséquent, elle a maintenant un surplus d'œufs qu'elle doit écouter sur les marchés d'exportation, notamment aux États-Unis.

Le président: Cela nous ramène évidemment à ce que l'on a dit plus tôt au sujet du paragraphe 701.3, à savoir que si l'OCCO est considéré comme une entité publique, il ne sera plus en mesure d'écouter ses excédents à des prix inférieurs au prix d'acquisition, n'est-ce pas?

M. Gifford: Il y a quelques questions contestées dans cette affaire-là. Tout d'abord, la question de savoir si l'OCCO est

[Text]

ously an issue that would have to go to dispute settlement. It is the view of the Government of Canada that CEMA is not. If the United States did pursue this issue, it has the right to bring the issue before the dispute-settlement panel. The panel would first have to determine whether or not CEMA is a public entity for the purposes of the agreement and then it would have to make a determination as to whether or not CEMA is, in fact, selling eggs at below acquisition cost.

I draw a distinction here, Mr. Chairman, between the operation of the initial-payment system for wheat and the way we sell eggs here in Canada. In the case of the initial payment for wheat, that price is guaranteed by the Government of Canada and, therefore, if there is a shortfall in the wheat pool, the Government of Canada will guarantee that price. In the case of CEMA, Mr. Chairman, there is no amount of public money involved whatsoever.

CEMA charges one price for eggs for retail consumption in Canada and that is based on the cost-of-production formula. Eggs that are surplus to domestic requirements for shelling consumption are then sold as breakers at a lower price. This price that breakers are sold for is related to the price at which the U.S. eggs have been sold for breaking purposes in the United States. CEMA simply calculates what the going price for breaking eggs is in the United States, adds the tariff, adds transportation and then sells those eggs for breaking purposes at that U.S.-related price. Therefore, Canadian processors of eggs, the so-called "breaking industry" does, in fact, get access to eggs at fairly close to the U.S. competitive prices.

CEMA also sells some of its eggs on a tender basis. The tender is available to U.S. purchasers as well as to Canadian purchasers. There are, in effect, two ways of selling eggs for breaking purposes in Canada.

The point here, Mr. Chairman, is that breaking eggs—some of which are second grade, but even grade A eggs for breaking purposes—are not sold in the United States even at the same price at which you sell an egg in a retail store.

I would suggest, Mr. Chairman, even in the event that a panel found that CEMA was a public entity, it is still a very large jump to conclude that CEMA is, in fact, "acquiring" eggs or selling eggs to the United States at below acquisition cost because there is no public funding involved in the case of CEMA, unlike the Canadian Wheat Board.

The Chairman: I understand your answer and I will not pressure you with regard to eggs sold at tender which, I believe, is the matter of principle concern for CEMA.

Could we go on then to the fact that the tariff on eggs is to be phased out? I believe that is tariff item 0407.00.00 "Birds' eggs, in shell, fresh, preserved or cooked," and the base rate is "3.5 ¢/doz." That is to be phased out. The CEMA people were

[Traduction]

une entité publique ou non pourrait évidemment être portée devant le groupe qui règle les différends. Le gouvernement du Canada est d'avis que l'OCCO n'en est pas une. Si les États-Unis voulaient poursuivre la question, ils auraient le droit de porter l'affaire devant le groupe d'experts. Ce groupe devrait d'abord déterminer si l'OCCO est ou non une entité publique aux fins de l'Accord, après quoi il devrait aussi déterminer si l'OCCO vend effectivement ses œufs en deçà du prix d'acquisition.

Monsieur le président, je fais ici la distinction entre eux, d'une part, la façon dont fonctionne le régime actuel de l'acompte versé pour le blé et d'autre part, la façon dont nous vendons ici les œufs au Canada. Dans le cas de l'acompte sur le prix du blé, ce prix est garanti par le gouvernement du Canada; par conséquent, s'il y a un déficit dans le syndicat du blé, c'est le gouvernement du Canada qui en garantit le prix. Dans le cas de l'OCCO, monsieur le président, on ne fait intervenir nulle part l'argent de l'État.

L'OCCO fixe un prix donné pour la vente des œufs destinés à la consommation au détail au Canada, en se fondant sur la formule du coût de production. Ensuite, les œufs qui sont en excédent par rapport aux besoins du Canada en consommation d'œufs en coq sont ensuite vendus aux entreprises de traitement d'œufs à un prix moindre. Ce prix est fonction de celui auquel les œufs américains sont vendus pour la casserrie aux États-Unis. L'OCCO calcule simplement le prix de vente des œufs destinés à la casserrie aux États-Unis, ajoute les droits de douane, les frais de transport, et vend ses œufs pour la casserrie au prix calculé, qui est fonction du prix américain. Par conséquent, les transformateurs canadiens d'œufs, c'est-à-dire l'industrie de traitement d'œufs, peuvent par conséquent acheter des œufs à des prix pouvant relativement concurrencer ceux des États-Unis.

L'OCCO vend également certains de ses œufs par soumission. La soumission est ouverte aux acheteurs américains comme canadiens. En effet, il y a deux façons de vendre les œufs pour la casserrie au Canada.

J'essaie de vous expliquer, monsieur le présidente que les œufs de casserrie—dont certains sont de seconde catégorie—and même les œufs de catégorie A destinés à la casserrie ne sont pas vendus aux États-Unis, même au prix auquel il est vendu chez le détaillant.

Monsieur le président, même si le groupe d'experts en venait à décider que l'OCCO était une entité publique, il lui faudrait ensuite franchir un grand pas pour conclure que l'OCCO acquiert des œufs ou en vend aux États-Unis à un coût moins que le coût d'acquisition, étant donné que nulle part, dans tout le processus, ne fait-on intervenir l'argent de l'État, contrairement à ce qui se passe pour la Commission canadienne du blé.

Le président: Je comprends, et je ne m'attarderai plus à la vente des œufs par soumission qui est, je crois, d'une grande inquiétude pour l'OCCO.

Pouvons-nous maintenant passer aux droits de douane sur les œufs qui doivent être supprimés graduellement? Je crois qu'il s'agit du numéro tarifaire 0407.00.00 «Oeufs d'oiseaux, en coquille, frais, conservés ou cuits» et que le taux de base est

[Text]

concerned that the FTA would force CEMA to change the way they raise funds to cover the revenue shortfall by reason of the tariff reduction.

Am I correct in interpreting their statement as meaning that their uneasiness on this has been removed by reason of the fact that the government has assured CEMA that the FTA will not force CEMA to change the way it raises funds?

Mr. Gifford: I am not quite sure what CEMA is getting at here in that last paragraph, paragraph "C."

As I explained to you earlier, CEMA sells eggs for retail consumption on a cost-of-production-related basis and then, if they have to get rid of structural surpluses or dispose of those surpluses at a price below that retail price, they finance the sale of the breaking eggs by means of a levy. CEMA will, in fact, collect money from each egg producer in Canada to help finance the cost of disposing of these surplus eggs.

What, in effect, you have is a pooling system, a two-price system for eggs.

The impression I get from this statement is that, because the price CEMA is now getting for breaking eggs is going to be reduced by about 3.5 cents over time, after the end of ten years after that tariff is eliminated, CEMA believes it will simply increase the price of the eggs that it sells domestically to the consumer to compensate for the loss of the tariff. That is the implication I get from that, but I must admit I am free-handing my interpretation on this one because I am not quite sure what it is they are getting at.

The Chairman: I guess we cannot ask you to give more in the way of a reply if you do not know what you are replying to.

Then, there is the matter of harmonization of standards. They say the following:

The Minister of Agriculture at the time, Mr. John Wise, guaranteed us that harmonization would not generate additional costs or erode industry standards.

I wonder what form that guarantee took?

Mr. Gifford: Ever since the FTA was negotiated, the Minister of Agriculture, then Mr. Wise, has indicated on numerous occasions, publicly, that there is nothing in this agreement in relation to technical barriers or technical standards that will require the Government of Canada to prejudice the level of quality for animal, plant or human health considerations.

The purpose of the provision in the agreement relating to technical barriers and technical standards is to minimize their adverse effect on trade, but the right of both the United States and Canada to maintain technical regulations for purposes of protecting plant, animal or human health is unimpaired.

[Traduction]

de 3,5c. la douzaine. C'est ce qui doit être éliminé graduellement. Les gens de l'OCCO s'inquiètent de la possibilité que l'Accord oblige l'Office à changer la façon dont il doit trouver des capitaux pour compenser la différence en moins de revenus due à la réduction des droits de douane.

Je ne sais pas si j'interprète bien ce que dit l'OCCO dans son mémoire, mais ai-je raison de croire que les craintes de l'Office ont été dissipées puisque le gouvernement l'a assuré que l'Accord ne l'obligerait pas à modifier sa façon d'aller chercher des capitaux?

M. Gifford: Je ne comprends pas très bien ce qu'entend par là l'OCCO dans son dernier paragraphe, le paragraphe «C».

Je vous répète que l'OCCO vend ses œufs pour la consommation au détail en fonction du coût de production et que, s'il doit écouter ses surplus à un prix en deçà du prix au détail, il finance la vente de ses œufs destinés à la casserie en prélevant une contribution. En fait, l'OCCO va chercher de l'argent chez tous les producteurs d'œufs au Canada pour l'aider à financer ses frais d'écoulement des œufs excédentaires.

Par conséquent, vous vous retrouvez avec un système de mise en commun, c'est-à-dire un système à deux prix pour les œufs.

Voici l'impression que me laisse la déclaration de l'OCCO: Étant donné que le prix qu'il obtient maintenant pour les œufs de casserie doit être réduit d'environ 3,5c. à la fin des dix années suivant l'élimination du tarif, on a l'impression que l'OCCO essaiera tout simplement d'augmenter le prix des œufs vendus au Canada aux consommateurs canadiens, pour pouvoir compenser pour la perte de ce tarif. C'est en tout cas ce que je crois comprendre de cette déclaration, mais j'admetts que mon interprétation est peut-être un peu trop poussée, parce que je ne sais pas trop ce que vise ici l'OCCO.

Le président: On ne peut pas vraiment exiger plus de votre part, puisque vous ne savez même pas à quoi vous devez répondre.

Passons maintenant à l'uniformisation des normes. D'après l'OCCO:

Le ministre de l'Agriculture de l'époque, M. John Wise, nous a garanti que l'uniformisation n'entraînerait pas des coûts supplémentaires ni n'éroderait les normes de notre industrie.

Quel genre de garantie a-t-il pu donner?

M. Gifford: Depuis que l'Accord a été négocié, le ministre de l'Agriculture de l'époque, M. Wise, a fait savoir à plusieurs reprises et en public qu'aucune des dispositions de l'Accord portant sur les barrières techniques ou sur les normes techniques n'obligerait le gouvernement du Canada à transiger sur la qualité ni à mettre en danger la vie humaine, animale et végétale.

L'objectif de cette disposition de l'Accord qui porte sur les barrières et les normes techniques, c'est de minimiser les répercussions négatives qu'elle pourrait avoir sur le commerce, tout en gardant intact le droit des États-Unis comme du Canada de maintenir des règlements techniques destinés à protéger la vie humaine, végétale et animale.

[Text]

There is an encouragement to harmonize. That harmonization makes sense, and it can be done. Where harmonization is not possible, the FTA enjoins the two countries to try to agree on standards equivalence. As a practical matter, much of what is in the FTA in relation to technical regulations is simply a continuation of a long-standing process whereby the technical authorities in both the United States and Canada have been working in this direction.

What the FTA does in this respect is to simply speed up a process that has been going on for the past 40 or 50 years, that is, ever since the Second World War.

There is a concern in the industry that where Canadian standards, for example, in the manner of animal health, are higher than those of the United States, this enables operating stock exporters to get a premium for their exports to third markets and even to the United States. Obviously, Mr. Chairman, we are not going to prejudice the export interests of the Canadian industry by lowering what we regard as being appropriate standards.

There is a presumption on the part of some people that harmonization means harmonizing down. When it comes to plant, animal and public health, both authorities in the United States and Canada take a much more higher elevation of harmonizing at a level that is appropriate.

Senator Hays: I will try to be as brief as I can. As you went through, I did not quite follow some of your remarks and others I have a different tack on.

On the public entity issue, my information on the statement of administrative action is that the administration of the United States has taken a different view on this from the Canadian government and they do believe CEMA is a public entity. They have indicated they intend to pursue that. I had access to the egg producers' trade magazine and, in response to a letter to the chairman, the minister indicated, and I quote:

You have asked for clarification of whether CEMA is a "public entity" within the meaning of Article 701.3 of the Free Trade Agreement. I would suggest to you that it would not be in CEMA's interests to make an issue of this question at this time. To do so might risk compromising Canada's position in the event the matter is subject to dispute settlement between the parties to the Agreement.

This letter is quite old. It is dated August. I guess I am asking for an update and a clarification, because it seems to me that, if we know the U.S. is going to make an issue of it, it probably will have to go to dispute settlement anyway so there is no point not making an issue of it and attempting to resolve it now.

Mr. Nymark: There is an update to that which is that the government's position is that it is not a public entity.

[Traduction]

On veut encourager à harmoniser, car l'harmonisation est une conséquence logique et elle est faisable. Lorsqu'elle ne l'est pas, l'Accord enjoint les deux pays à s'entendre sur des normes équivalentes. D'un point de vue pratique, une bonne partie des dispositions de l'Accord en matière de règlements techniques ne font que poursuivre des démarches de longue date et en ce sens des autorités techniques américaines comme canadiennes.

Autrement dit, l'Accord ne fait qu'accélérer des démarches qui sont poursuivies depuis déjà 40 ou 50 ans, c'est-à-dire depuis la Deuxième Guerre mondiale.

L'industrie semble croire que lorsque les normes canadiennes, par exemple, en matière de santé animale sont plus élevées que les normes américaines, l'Accord permettra aux exportateurs de cheptel d'obtenir une prime lorsqu'ils exportent à des tiers marchés ou même aux États-Unis. Il est évident, monsieur le président, que nous n'avons pas intérêt à nuire aux exportations de l'industrie canadienne en rajustant à la baisse ce que nous considérons comme étant des normes appropriées.

D'aucuns semblent croire que pour harmoniser, il faut harmoniser à la baisse. Or, lorsqu'il s'agit de la santé végétale, animale et publique, les autorités américaines et canadiennes ont à cœur d'harmoniser à des niveaux qui soient les plus élevés possibles.

Le sénateur Hays: Je serai aussi bref que possible. J'ai écouté vos interventions, et il en ait certaines que je n'ai pas tout à fait comprises, et d'autres avec lesquelles je n'étais pas d'accord.

En ce qui concerne la question de l'entité publique, d'après ce que j'ai compris des énoncés de mesures administratives, le gouvernement des États-Unis n'est pas du même avis que le gouvernement canadien et considère, quant à lui, l'OCCO comme une entité publique. Les États-Unis ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de poursuivre la question plus à fond. J'ai mis la main sur une revue commerciale des producteurs d'œufs dans laquelle j'ai trouvé la réponse du ministre à une lettre du président de l'OCCO, et je la cite:

Vous m'avez demandé de préciser si l'OCCO est une «entité publique» comme l'entend le paragraphe 701.3 de l'Accord du libre-échange. Je pense qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'OCCO de poser cette question en controverse pour le moment, car cela pourrait ainsi menacer la position du Canada, s'il advenait que cette question soit portée devant le tribunal de règlement des différends par les deux parties.

Cette lettre remonte à assez longtemps, c'est-à-dire au mois d'août. Pouvez-vous nous mettre à jour sur la question et nous donner des explications? Si nous savons d'ores et déjà que cette question est controversée pour les États-Unis, il semble donc probable que ces derniers porteront l'affaire devant le tribunal de règlement des différends, de sorte qu'il est peut-être inutile de tenter de régler par nous-mêmes cette question aujourd'hui.

M. Nymark: Je peux en effet vous mettre à jour: le gouvernement canadien a décidé que l'OCCO n'était pas considéré comme une entité publique.

[Text]

Senator Hays: That is set out in the rest of this letter; so it was the position in August as well. What I am asking is why would the government suggest to CEMA that it should not be made into an issue when, in fact it is an issue? Of course, the letter goes on to point out just what the chairman mentioned, which was to the effect that the U.S. are also attracted to this issue because we have unlimited access to their market and they have limited access to our market. The reality is that, where we have supply management—and the figures came out in answer to your questions to the chairman—we export very little and import a great deal. In fact, in the chairman's response to the minister's letter, which is dated October 4, 1988, he gives the figures. The balance of trade in eggs and egg products between the two countries is in favour of the U.S. to the extent of 9.3 million kilos of product. I don't know the period of time to which that relates. The question is why would we back off on it if we know that we are going to have to go to dispute settlement on it anyway?

Mr. Nymark: I think, senator, you will probably have to ask the minister that, since it is his letter. However, I would simply point out that the U.S. statement of administrative action is an instrument that is used to reflect a good number of pressures that may be somewhat visible in the U.S. political system at the time the legislation is going through Congress. I do not think that it is necessarily a statement of how they would proceed. Mr. Gifford has suggested, however, that, as time goes on and the U.S. industry becomes more aware of the fact that we may have achieved a pretty good deal with the United States, they may continue to pressure the administration to take the action that may be suggested in the statement of administrative action. The way the discussion here in Canada is conducted could presumably encourage that action to be taken. I cannot read into it any more than that. You will have to ask the minister. However, since CEMA has continued to press the point, the government has come out with a very clear statement, which is simply that it is the government's view that CEMA is not a public entity.

Senator Hays: I just put it to you that it is questionable whether we did make a good deal. I certainly do not know where we made the good deal with respect to eggs. We are not using our unlimited access to their market, because we manage supply; so that is of no use to us. We have allowed an increase in eggs of 1 per cent of U.S. product coming into Canada; in chickens, 1.2 per cent; in turkeys, 1.5 per cent. This is due to the fact that we have allowed the average for the three-year period to be the governing volumetric quota, if you will, as opposed to the quota that was in place before, which was a lesser amount. So I just question that it was a good deal in the feather supply managed sector.

Perhaps we should move on to the next item, which is global imports. As I recall, the various agencies feel that the best solution for handling the additional imports would be that they

[Traduction]

Le sénateur Hays: Mais cela n'a pas changé depuis le mois d'août, puisque c'est ce que l'on dit dans le reste de la lettre. Ce que je vous demande, c'est pourquoi le gouvernement laisse-t-il entendre à l'OCCO que ce dernier ne devrait pas en faire un sujet de controverse, alors que ce l'est déjà? La lettre dit exactement ce que vient de mentionner le président, à savoir que cette question-là chiffonne aussi les États-Unis, puisque nous avons le libre accès au marché américain, alors que ces derniers n'ont qu'un accès limité au nôtre. Mais le fait est que, dans les domaines où nous avons une gestion de l'approvisionnement—et les chiffres cités en réponse aux questions du président étaient là pour le prouver—nous exportons très peu mais importons en grande quantité. En fait, dans sa réponse au ministre, datée du 4 octobre 1988, le président donne même des chiffres. La balance commerciale des œufs et des ovoproduits entre nos deux pays fléchit en faveur des États-Unis, à raison de 9,3 millions de kilos de produits. Je ne sais pas sur combien de temps ce chiffre a été calculé. Mais j'aimerais bien savoir pourquoi nous devrions reculer, alors que nous savons dès maintenant qu'il faudra de toute façon porter la question devant le tribunal de règlement des différends?

M. Nymark: Sénateur Hays, vous devriez interroger le ministre, puisque vous avez cité sa lettre. Cependant, je ferais remarquer que l'énoncé de mesures administratives des États-Unis est un instrument qui sert à traduire un bon nombre de pressions qui sont parfois visibles dans le régime politique américain au moment où les projets de loi passent entre les mains du Congrès. Cela ne signifie pas nécessairement que ce sont là les démarches qu'entreprendra le gouvernement américain. Mais M. Gifford vous a expliqué qu'au fil du temps, et au fur et à mesure que l'industrie américaine se rendra compte que le Canada a conclu une très bonne affaire avec les États-Unis, elle pourra peut-être continuer à exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il adopte les mesures qui sont suggérées dans ces énoncés de mesures administratives. Or, la façon dont les discussions sont menées ici au Canada pourrait présumément encourager l'industrie à suivre cette voie. Je ne peux rien conclure d'autre de la situation. Vous devriez interroger le ministre. Cependant, étant donné que l'OCCO continue à soulever cette même question, le gouvernement s'est vu obligé d'affirmer très clairement qu'il ne considère pas l'Office canadien de commercialisation des œufs comme une entité publique.

Le sénateur Hays: Je vous ferai remarquer qu'il n'est pas certain que nous ayons fait une bonne affaire. Par exemple, dans le cas des œufs, nous ne pouvons profiter d'un accès illimité à leur marché parce que nous avons des organismes de gestion de l'offre. Nous avons permis une augmentation de 1 p. 100 des importations d'œufs en provenance des États-Unis, de 1,2 p. 100 dans le cas des poulets et de 1,5 p. 100 dans le cas des dindes. En fait, nous avons permis que la moyenne d'une période de trois ans devienne le contingentement volumétrique de base; le volume du contingentement antérieur était moins élevé. Je doute par conséquent que ce soit une bonne affaire dans ces cas-là.

Peut-être devrions-nous passer à la question des importations en général. Si je me rappelle bien, d'après les diverses agences, la meilleure manière de faire face au volume accru

[Text]

be allowed to import them and resell them in Canada, presumably making money because they buy the U.S. product at a lower cost and distribute it in Canada at a higher cost. I assume the profit is now kept by the low-cost importers. I am not sure how you get to be a low-cost importer, but it is of some value in that you can buy U.S. product more cheaply and sell it here.

You say that there is a report to the minister now, but you cannot disclose what that report says. Is one of the alternatives compliance or acceding to the request of the agency that they be the importer?

Mr. Gifford: My understanding, senator, is that CEMA has requested that some of the quota be allocated to it. As you are aware—and it does not matter whether it is textiles or agricultural products—when the initial quota went in, the importers of historical record were the ones that got the import permits. Chicken and eggs are unique to the extent that there is a growth in absolute terms because they are expressed in terms of percentage of production. Therefore, the government does have discretion subsequently as to how to allocate that increase in absolute terms. For example, the tradition in the administration of import permits is that the importer of record is guaranteed at least the level that he acquired in the first year of the import quota. Any subsequent increases in the import quota are then allocated either on a pro rata basis or in a way that would take into account new entrants into the industry. The government of the day has some increased or enhanced flexibility as to how to allocate.

With the FTA, where, in the case of shell eggs, there is an increase equivalent to 1 per cent of domestic production, the government has to find a method to allocate that. Some of the historical importers can be retail chains.

Senator Hays: Short of giving it to the agency, it would apply not only to eggs but to turkey and chicken as well, and you are saying that that is one of the alternatives that may—

Mr. Gifford: Some of it may be pursued.

Senator Hays: Some or all. I have the answer except for one thing I was not clear on, and that is that you were talking about importation of chicken pot pie and turkeys, those goods with respect to which what is a supply-managed commodity in Canada is a value-added component from the U.S. I may have misunderstood this, but it seemed to me that you were saying some of this quota would be allocated to a processor in Canada and that would be one way of answering their concern of not being competitive with an imported product.

Mr. Gifford: Yes.

Senator Hays: So I understood you correctly. What about the concern of these people about restrictions on imports of a value-added good of which a supply-managed commodity is a component?

[Traduction]

des importations consisterait à autoriser les agences à importer des marchandises et à les revendre au Canada, ce qui leur profiterait puisqu'elles achètent les produits aux États-Unis à un coût moindre, puis les distribuent au Canada à un coût plus élevé. Je suppose que ce sont les importateurs dont les coûts sont les moins élevés qui font des profits. Je ne sais pas très bien comment il faut s'y prendre, mais c'est certainement rentable si vous pouvez acheter des produits américains à un coût moindre et les revendre ici.

Vous dites qu'un rapport a maintenant été remis au ministre, mais vous ne pouvez dire ce qu'il contient. L'une des solutions de rechange est-elle l'observation des règles, ou faudrait-il permettre à l'agence de devenir importateur?

M. Gifford: Si j'ai bien compris, sénateur, la CEMA a demandé qu'on lui alloue une partie des contingentements. Comme vous le savez, qu'il s'agisse de textiles ou de produits agricoles, lorsqu'on a commencé à contingentier les produits, les licences ont d'abord été accordées aux importateurs déjà établis. Le cas des poulets et des œufs est unique dans la mesure où il y a augmentation en chiffres absolus, résultant du fait qu'il est question d'un pourcentage de la production. Le gouvernement pourra donc plus tard, allouer ces contingentements à sa discrétion. En ce qui concerne les licences d'importation, par tradition, on garantit à un importateur qu'il obtiendra l'autorisation d'importer des produits à un niveau au moins égal à celui qu'il avait obtenu l'année où le produit en question a été contingenté. Toute augmentation subséquente des contingentements d'importation est allouée proportionnellement, compte tenu des nouveaux arrivés dans l'industrie. Le gouvernement jouit donc à ce moment-là d'une plus grande souplesse pour répartir le volume accru des importations.

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord, étant donné que l'augmentation des importations d'œufs frais correspond à 1 p. 100 de la production nationale, le gouvernement doit trouver une méthode de répartition. Il est possible que les importateurs établis soient des chaînes de magasins de vente au détail.

Le sénateur Hays: Le gouvernement n'allouera pas cette augmentation des contingentements uniquement à l'agence, car il ne s'agit pas uniquement d'œufs, mais de dinde et de poulet; vous dites que c'est l'une des solutions de rechange qui pourrait être retenue.

M. Gifford: Parmi d'autres.

Le sénateur Hays: Certaines ou toutes. J'ai obtenu réponse à mes questions sauf dans le cas des pâtés de poulet et de dinde, dont l'offre au Canada est contingentée, mais qui sont considérés aux États-Unis comme un produit à valeur ajoutée. J'ai cru comprendre qu'une partie de ce contingentement serait attribuée à un transformateur canadien; ce serait une façon de tenir compte du fait qu'ils craignent de pouvoir concurrencer un produit importé.

M. Gifford: Oui.

Le sénateur Hays: Donc, je vous ai bien compris. Qu'en est-il de leur inquiétude au sujet de la limitation des importations de biens à valeur ajoutée, dont l'une des composantes est un produit soumis à la gestion de l'offre?

[Text]

The Chairman: Are we moving away from eggs now to chickens?

Senator Hays: To a degree, we are. If you do not want me to pursue that, I will not. It is a question that I think has a relevance to eggs as well. I may be wrong, but Mr. Gifford will correct me.

The Chairman: It may come up when we look at the document from the CFA.

Senator Hays: Okay. I will hold that until we get to the CFA. I will be as quick as I can, Mr. Chairman. I have no questions on the elimination of tariffs. I suspect that you read it correctly. However, on harmonization of standards, I recall that one of the problems regarding eggs was with respect to grading and the adoption of the U.S. extra large and large grades as our Canadian method of grading, with the result being that we would have to import more eggs which would reduce the quota. Can you update us on the status of that and whether it has been resolved the way CEMA would like?

Mr. Gifford: I am afraid not, senator. I am not up to date on that particular issue of egg grading. Your information is as current as mine. I do not have anything more to add.

The Chairman: Is there anything else?

Senator Stollery: We are only dealing with CEMA; we are not dealing with the letter from—

The Chairman: That is correct. At the moment.

Senator Stollery: They seem to be very similar.

The Chairman: They overlap.

Senator Stollery: They certainly do, because the response to the poultry and egg article, Article 706, seems to be—

The Chairman: Do you want to raise it now?

Senator Stollery: It leaves the same uncertainty that I am left with when I read the letter from the Canadian Federation of Agriculture.

Senator Bosa: What is the test for dumping? I seem to recall that we took issue with some European countries that were exporting wine and tomatoes to our market at a price below what they were charging in their own base country. We seem to be doing the same thing with eggs, charging a higher price in Canada and a lower price in the United States. Isn't that dumping?

Mr. Gifford: Technically dumping occurs all the time, senator, even with manufacturing firms. In the case of eggs, it is unique to the extent that you have two end uses. The price of retail eggs in both Canada and the United States is substantially higher than the price of eggs going into, in effect, a residual market for breaking purposes. Therefore, as I was saying earlier, virtually all of the eggs that are exported to the United States either go as eggs for breaking purposes or as processed egg products.

[Traduction]

Le président: Sommes-nous en train de passer des œufs aux poulets?

Le sénateur Hays: Oui, jusqu'à un certain point. Si vous préférez que je n'aborde pas cette question, je m'arrêterai. À mon avis, il s'agit d'une question qui s'applique également aux œufs. J'ai peut-être tort, mais M. Gifford pourra me corriger.

Le président: La question sera peut-être soulevée lorsque nous examinerons le document de la FCA.

Le sénateur Hays: D'accord. J'attendrai ce moment-là. J'irai aussi vite que possible, monsieur le président. Je n'ai aucune question sur la suppression des tarifs douaniers. Je suppose que vous comprenez bien. Toutefois, en ce qui concerne l'uniformisation des normes, je me rappelle qu'un des problèmes, dans le cas des œufs, avait trait aux catégories, à l'adoption des catégories américaines pour les œufs de calibre gros et extra gros; on craignait une augmentation des importations d'œufs et une diminution du contingentement. Pouvez-vous nous informer des dernières nouvelles à ce sujet et nous dire si la question a été réglée à la satisfaction de la CEMA?

M. Gifford: Je crains que non, sénateur. Vous en savez certainement autant que moi à ce sujet.

Le président: Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Stollery: Nous ne parlons que de la CEMA; nous n'avons pas parlé de la lettre de . . .

Le président: C'est exact, pour le moment.

Le sénateur Stollery: Les deux documents paraissent bien semblables.

Le président: Ils se recoupent.

Le sénateur Stollery: En effet, parce que la réponse à l'article 706 touchant la volaille et les œufs semble être . . .

Le président: Voulez-vous aborder cette question maintenant?

Le sénateur Stollery: Je me trouve tout autant dans l'incertitude que lorsque je lis la lettre de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Le sénateur Bosa: Quel est le critère applicable au dumping? Je me rappelle que nous avons eu un différend avec certains pays européens qui exportaient chez nous du vin et des tomates à un prix inférieur à celui exigé chez eux. Nous semblons faire la même chose avec les œufs, en demandant un prix plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. N'est-ce pas du dumping?

M. Gifford: Techniquelement, il y a constamment du dumping, sénateur, même dans le cas des entreprises de fabrication. En ce qui a trait aux œufs, c'est spécial dans la mesure où ils sont utilisés à deux fins. Le prix des œufs vendus au détail tant au Canada qu'aux États-Unis est considérablement plus élevé que le prix des œufs vendus à des casseurs industriels. Ce sont deux marchés différents. Par conséquent, comme je le disais plus tôt, presque tous les œufs exportés aux États-Unis sont destinés à être brisés ou à être utilisés dans d'autres produits.

[Text]

Are Canadian eggs being sold into the United States for less than they are being sold to Canadian breakers? The answer is no. There is a tendering system. The U.S. purchasers have the opportunity to buy Canadian eggs at the same price as a Canadian breaker.

Are eggs, for breaking purposes or processed egg products, going into the United States at prices below the retail price for eggs? Sure they are, but that is also the case in the United States. There is a substantial discount between the price of an egg going into a chain store and the price of an egg being sold for surplus disposal purposes to an egg breaker.

Senator Bosa: Can it be challenged?

Mr. Gifford: You can use a constructive value which is done on both sides of the border.

Senator Hays: As a matter of record, re-reading the last paragraph under item A, where it says that, if we were to lose the "public entity", the Article 701.3 case, that would cause a reduction of 10 to 15 per cent of the hens in production, the comment is that it would cause producers severe financial difficulties. I think it is fair to say that it would destroy supply management in that sector—and that should be said as a matter of record—and would give credence to some critics of this agreement so far as supply management is concerned. I leave it open for the witnesses to disagree with that if they wish. That is my understanding from what I have heard from the Canadian Egg Marketing Agency.

Mr. Gifford: Mr. Chairman, I strongly disagree with the conclusion reached by CEMA, and I cannot figure out how they can calculate that kind of input of "cost". As I indicated earlier, Mr. Chairman, about 1 per cent of Canadian egg production is exported to the United States.

We will use a hypothetical situation in which the United States Government took the question of CEMA to the dispute panel, and the panel, first of all, reached the conclusion, which in our view is unlikely, but nevertheless it reached the conclusion that CEMA was a public entity; then it reached a more than likely conclusion that CEMA was in contravention of Article 701.3. My understanding of the way the dispute system would work is that that panel would make a recommendation as to the facts of the situation, and then it would also act in a conciliation fashion to indicate what changes would be required to bring CEMA into conformity with the provisions of the FTA. This would give the government of the day and the agency of the day time to make whatever adjustments were appropriate. That is a hypothetical situation, Mr. Chairman.

It seems to me that there are very strong, compelling arguments to dispute the contention that CEMA is a public entity and is selling eggs below acquisition cost in a manner analogous to the initial payments, for example, to the Canadian Wheat Board. I do not understand how CEMA can make this large estimate that 10 to 15 per cent of all laying hens in Canada would have to be destroyed.

[Traduction]

Les œufs canadiens sont-ils vendus aux États-Unis à un meilleur prix que celui que paient les casseurs industriels canadiens? La réponse est non. Il existe un système d'appel d'offres. Les acheteurs américains peuvent acheter des œufs canadiens au même prix que les casseurs canadiens.

Les œufs destinés à être brisés ou qui entrent dans la fabrication d'autres produits sont-ils vendus aux États-Unis à un prix inférieur à celui des œufs frais? Certainement, mais c'est également le cas aux États-Unis. Il y a une différence importante entre le prix des œufs frais vendus au détail et le prix des œufs vendus à un casseur industriel, ce qui permet de réduire les surplus.

Le sénateur Bosa: Cette pratique pourrait-elle être contestée?

M. Gifford: Cela se fait des deux côtés de la frontière.

Le sénateur Hays: J'aimerais que figure au procès-verbal que dans le dernier paragraphe, sous le point A, on dit que la perte de «l'entité publique», dont il est question à l'article 701.3 de l'Accord, entraînerait une diminution de 10 à 15 p. 100 de la production de poulets; cela aurait de graves conséquences financières pour les producteurs. À mon avis, cela détruirait le système de gestion de l'offre dans ce secteur et confirmerait les pires prophéties des détracteurs de l'Accord en ce qui concerne les agences de commercialisation. Les témoins n'ont pas à partager mon opinion. Ce sont les conclusions que j'ai tirées des propos tenus par l'Agence canadienne de commercialisation des œufs.

M. Gifford: Monsieur le président, je suis tout à fait en désaccord avec les conclusions de la CEMA et je ne comprends pas comment est calculé ce fameux «coût ventilé». Comme je l'ai déjà dit, monsieur le président, environ 1 p. 100 de la production canadienne d'œufs est exporté aux États-Unis.

Supposons, par exemple, que le gouvernement des États-Unis soumette la question de la CEMA à l'organisme de règlement des différends et que celui-ci conclut, ce qui est peu probable à notre avis, que la CEMA est une entité publique. Alors, la CEMA serait probablement considérée comme un organisme qui contrevient à l'article 701.3. Selon moi, le groupe ayant entendu la cause ferait une recommandation adaptée à la situation et, afin d'arranger les choses, préciserait les changements à apporter à la CEMA pour la rendre conforme aux dispositions de l'Accord. Cela permettrait au gouvernement et à l'Agence d'apporter les modifications nécessaires. Il s'agit cependant d'une supposition, monsieur le président.

Il me semble plutôt qu'il existe d'excellents arguments pour réfuter la thèse voulant que la CEMA soit une entité publique qui vende des œufs à un prix inférieur à leur prix d'achat, d'une manière semblable aux paiements initiaux, par exemple, faits par la Commission canadienne du blé. Je ne peux comprendre comment la CEMA peut prétendre que de 10 à 15 p. 100 de toutes les poules pondeuses au Canada devront être tuées.

[Text]

As I said, Mr. Chairman, they seem to be implying that no further egg exports would be allowed into the United States; but the outcome of the panel decision would not be to prohibit exports of eggs to the United States; the question would then be how CEMA could restructure itself so as to be in conformity with the provisions of the FTA. That does not mean a complete loss of the export potential to the United States; so I think it is a rather unreasonable hypothesis.

Senator Hays: I don't want to pursue it. It is good to have this on the record so that in the event the worst case occurs, we will know what to do.

The Chairman: We will go on to the statement from the Canadian Federation of Agriculture. I assume, pursuant to our decision earlier, that that will be reproduced so that our record will show what we are talking about.

When the president of the Canadian Federation of Agriculture appeared before the Foreign Affairs Committee on August 8, 1988, when the committee was considering the agreement, the Federation put before the committee two documents. One had been prepared fairly early, but the later one was up to date. I think it would be useful if I read what Mr. Knoerr, the president, said at that time. It appears in Issue No. 30, page 5 carrying on to page 6.

Once the Agreement was reached, we then concentrated on advising the Government as to the steps that will have to be taken to ensure that certain sectors of the industry are not severely injured, assuming implementation of the FTA.

Then I skip a paragraph in which he compares the two documents and reports that the second and more recent one at that time had a somewhat stronger or more hostile note. Mr. Knoerr goes on to say:

I think it is fair to say that that statement reflects growing ill-ease that some of the measures that we think are necessary have not yet been implemented, and we are rapidly approaching the potential date of implementation, which is January 1, 1989.

It goes on to say that the federation has:

... a number of policy concerns that we believe have to be dealt with prior to the end of the year if one is going to be able to see a reasonable future for agriculture under the new environment created by the Free Trade Agreement.

As I read the document we now have before us, it repeats most of the major concerns that the Canadian Federation of Agriculture had in August. Here we are, late in December, with the prospect that the Free Trade Agreement will be implemented as of January 1, 1989. That is the backdrop against which we are looking at the document.

The first matter highlighted in the document they provided to us in December 1988 concerns red meat. I will not read what they say, but what is the response from the government to the concern about the harmonization process? We have already been given the assurance that harmonization, in the

[Traduction]

Comme je le disais, monsieur le président, l'agence semble insinuer qu'aucune autre exportation d'œufs à destination des États-Unis ne sera autorisée et que la décision du groupe spécial ne consistera pas à interdire les exportations d'œufs à destination des États-Unis; on peut se demander comment l'Agence canadienne de commercialisation des œufs pourrait se réorganiser de façon à respecter les dispositions de l'ALE. Cela ne signifie pas une perte totale du potentiel d'exportation à destination des États-Unis; je pense donc qu'il s'agit d'une hypothèse assez exagérée.

Le sénateur Hays: Je ne veux pas m'étendre davantage là-dessus. Il est bon que cela figure au compte rendu pour que nous sachions que faire en cas de nécessité.

Le président: Nous allons passer maintenant à la déclaration de la Fédération canadienne de l'agriculture. Je suppose, suite à la décision que nous avons prise, qu'elle figurera au compte rendu.

Lorsque le président de la Fédération canadienne de l'agriculture a comparu devant le Comité des affaires étrangères le 8 août 1988, au moment où notre comité étudiait l'accord, il nous a présenté deux documents. L'un datait passablement, mais l'autre était à jour. Je pense qu'il serait utile que je lise ce que M. Knoerr, président de la Fédération, avait déclaré à ce moment-là. Ses déclarations se trouvent aux pages 5 et 6 du fascicule n° 30.

Dès qu'un accord a été conclu, nous avons cherché à recommander au gouvernement les démarches à entreprendre pour faire en sorte que certains secteurs de l'industrie ne soient pas gravement lésés, advenant la mise en œuvre de l'Accord du libre-échange.

Je saute un paragraphe dans lequel il compare les deux documents et fait remarquer le ton plus ferme ou plus hostile du second, le plus récent. Puis M. Knoerr dit:

J'estime qu'il est juste de dire que cet exposé reflète un malaise croissant parce que certaines des mesures que nous estimons être nécessaires n'ont pas encore été adoptées; or, nous nous rapprochons rapidement de la date possible de la mise en œuvre, qui est le 1^{er} janvier 1989.

Il poursuit en disant que la Fédération a:

... plusieurs préoccupations d'ordre général qui, à notre avis, devraient être examinées avant la fin de l'année si l'on veut que l'agriculture ait un avenir dans le nouvel environnement créé par l'Accord de libre-échange.

Il suffit de lire le document que nous avons devant nous pour voir qu'il fait encore allusion à la plupart des grandes inquiétudes qu'avait la Fédération canadienne de l'agriculture en août dernier. Nous sommes maintenant à la fin décembre, face à la perspective de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange à compter du 1^{er} janvier 1989. Tel est le contexte dans lequel s'inscrit notre examen de ce document.

Le premier problème que le document met en évidence est celui que la Fédération avait relevé en décembre 1988, celui de la viande rouge. Je ne vais pas lire ce qui est écrit, mais je désire savoir la réponse que le gouvernement a faite pour apaiser l'inquiétude de la Fédération au sujet du processus d'har-

[Text]

case where Canadian standards are higher than American, will mean that American standards will be elevated rather than Canadian standards lowered. Are you now going to give us that same assurance?

Mr. Gifford: Yes, Mr. Chairman. The government wishes to maintain the integrity and quality of Canadian standards. We agree with this statement.

The Chairman: Do you think the American authorities concur in the view that that is the way in which harmonization should take place? Do you think the Americans agree that it should go in the direction of the elevation of American standards where Canadian standards are already higher?

Mr. Gifford: Harmonization in the case of red meats and animal health is not quite the same as harmonization with respect to industrial products. We are talking about different diseases in the United States relative to Canada. If the United States has a particular animal disease that is not present in Canada, obviously we are not going to allow the importation of that animal into this country unless it can be certified free of that disease.

One thing the FTA does for both countries, though, is indicate that, in the future, countries can certify to regional freedom of disease. If, for example, there is an apple pest in British Columbia that is not present in Nova Scotia, the export interests of the Nova Scotian apple exporter will not be prejudiced with respect to the United States just because there is an apple pest present in British Columbia, and *vice versa*. Obviously, Mr. Chairman, both Canada and the United States maintain high standards for their plant and animal products and will continue to do so.

Senator Stollery: On that subject, Mr. Chairman, that does not seem to be the problem with respect to red meat. We have heard testimony that the issue in the pork industry, for example, is very much a question of standards. The reason Canada has become so successful in pork exports—the reason pork is the second largest of our agricultural exports—is precisely because the percentage of meat to fat in a Canadian animal is much higher than it is in an American animal. Therefore, the matter of harmonization is not related so much to swine diseases as it is to quality standards. What do the Americans say in response to Senator Stewart's question in that regard?

Mr. Gifford: That is a good point, Mr. Chairman. The question of grade standards is not an issue in the Free Trade Agreement. Let me shift to beef because it is clearer to take by way of an example. In the United States there is a grading system that favours the production of heavily marbled, very fat animals. In Canada we have a grading system that encourages the highest price being paid for the leanest animal. We are clearly not about to shift our grading system to that of the United States. We can get a premium price even in the United States by selling our lean product.

[Traduction]

monisation. On nous a déjà garanti en matière d'harmonisation que dans le cas où les normes canadiennes sont plus élevées que les normes américaines, ces dernières seront relevées; les normes canadiennes ne seront pas abaissées. Allez-vous maintenant nous donner cette même garantie?

M. Gifford: Oui, monsieur le président. Le gouvernement souhaite conserver l'intégrité et la qualité des normes canadiennes. Nous sommes d'accord avec cette déclaration.

Le président: Pensez-vous que les autorités américaines conviennent que c'est la façon dont l'harmonisation devrait se faire? Pensez-vous que les Américains soient d'accord que l'harmonisation se traduise par un relèvement des normes américaines dans les cas où les normes canadiennes sont déjà plus élevées?

M. Gifford: En ce qui concerne les viandes rouges et la santé animale, l'harmonisation n'est pas tout à fait la même que dans le cas des produits industriels. Nous parlons de maladies qui existent aux États-Unis, mais non au Canada. S'il y a, aux États-Unis, une maladie du bétail qui n'existe pas au Canada, il est évident que nous n'allons pas autoriser l'importation de ce bétail dans notre pays, à moins que l'on atteste qu'il ne souffre pas de cette maladie.

L'ALE garantit une chose pour les deux pays: il indique qu'à l'avenir, chacun des deux pays pourra attester que telle ou telle région n'est pas touchée par la maladie. Si, par exemple, les pommes de la Colombie-Britannique sont touchées par des parasites, mais que celles de la Nouvelle-Écosse ne le sont pas, les exportateurs de pommes de la Nouvelle-Écosse ne subiront pas de préjudices de la part des États-Unis sous prétexte que les pommes de la Colombie-Britannique sont touchées par ces parasites, et *vice versa*. Il est évident, monsieur le président, que le Canada et les États-Unis maintiennent tous deux des normes élevées concernant leurs produits végétaux et animaux et qu'ils continueront d'agir de la sorte.

Le sénateur Stollery: Cela ne semble pas être, monsieur le président, le problème qui se pose pour la viande rouge. Nous avons entendu des témoignages voulant qu'au chapitre de l'industrie porcine, par exemple, il s'agisse beaucoup plus d'une question de normes. Le Canada a fort bien réussi avec le porc—deuxième exportation agricole de notre pays—précisément en raison du pourcentage de viande des animaux canadiens par rapport au pourcentage de graisse; le pourcentage de viande est beaucoup plus élevé dans le porc canadien que dans le porc américain. Par conséquent, la question de l'harmonisation n'est pas tant liée aux maladies porcines comme aux normes de qualité. Qu'est-ce que les Américains ont à répondre à la question du sénateur Stewart?

M. Gifford: C'est une bonne question, monsieur le président. Le problème des normes de qualité n'est pas un problème qui se pose dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Permettez-moi de passer au bœuf, qui est un exemple plus clair. Aux États-Unis, le système de classement favorise la production d'animaux fortement marbrés et très gras. Au Canada, il encourage la production d'animaux très maigres. Il est évident que nous n'allons pas modifier notre système de classement pour qu'il s'accorde à celui des États-Unis. Nous pouvons obte-

[Text]

What we do under the Free Trade Agreement is to certify to U.S. standards. We certify that the Canadian piece of meat does meet the U.S. grade specifications A, B, C or D. We can certify on an equivalent basis but we do not have to accept their standards.

Similarly, in the case of pork, where we penalize excess fat and encourage the production of a leaner animal, we are not going to change our grading standards to conform to those of the United States. Under the Free Trade Agreement a Canadian grading inspector can certify to U.S. standards, but that does not mean that we have to accept U.S. standards. In fact, quite the contrary is true.

Senator Hays: I suppose that we will double grade, as will the Americans?

Mr. Gifford: Yes.

Senator Stollery: Without belabouring the point, Mr. Chairman, still on the subject of pork, I suppose that is what we say. But what do the Americans say? Our pork exports to the United States have been problematical as far as their pork producers are concerned. What are their pork producers going to say about all of this?

Mr. Gifford: I think a lot of people in the United States would like to shift to a grading system like ours in Canada. As senators are aware, changing a grading system takes a lot of time and there is a lot of vested interest in no change at all. The reason we compete so well in the U.S. market with respect both to beef and pork, which is indicated by growing volumes of red meat exports to the United States, is that U.S. consumers and U.S. wholesalers are prepared to pay a premium for what they perceive to be a higher quality Canadian product.

The Chairman: Can we proceed, honourable senators?

Senator Hays: On that same subject, quickly, Mr. Chairman, could the witness indicate to us how the problems relating to the antibiotic chloramphenicol might have been resolved in a more satisfactory manner if the Free Trade Agreement had been in place? At the time, we had to ban the use of the substance in Canada.

Mr. Gifford: Mr. Chairman, for the benefit of the committee, that was an instance in which some states blatantly used the alleged concern about health and the use of the drug chlorophenicol as a disguised barrier to trade. They wanted to stop the flow of Canadian pork into the United States and they used this alleged concern about the drug to try to restrict the importation of pork on the grounds of health. I think that would constitute *prima facie* grounds for Canada to go into the dispute settlement mechanism under the Free Trade Agreement, first requesting the United States government to take appropriate action to cause the states in question to cease and desist.

[Traduction]

nir même aux États-Unis un prix fort pour notre produit maigre.

Dans le cadre de l'Accord du libre-échange, nous certifions simplement que nos produits répondent aux normes américaines. Nous certifions que la viande canadienne correspond aux qualités américaines A, B, C ou D. Nous pouvons certifier ainsi les produits, mais nous n'avons pas à faire nos normes.

De même, dans le cas du porc, où nous pénalisons l'excès de gras et encourageons la production d'un animal plus maigre, nous n'allons pas remplacer nos normes de qualité par celles des États-Unis. En vertu de l'Accord de libre-échange, un inspecteur de la qualité peut certifier que nos produits répondent aux normes américaines, mais cela ne veut pas dire que nous devons accepter ces normes, bien au contraire.

Le sénateur Hays: Je suppose que nous allons faire un double classement, comme les Américains?

M. Gifford: Oui.

Le sénateur Stollery: Je ne voudrais pas trop insister là-dessus, monsieur le président, mais au sujet du porc, je suppose que nous nous en tenons à ce que nous venons de dire. Mais qu'en pensent les Américains? Nos exportations de porc à destination des États-Unis font problème aux producteurs américains. Que vont dire ces derniers à ce sujet?

M. Gifford: Je pense que nombreux sont ceux qui, aux États-Unis, aimeraient adopter un système de classement semblable aux systèmes canadiens. Les sénateurs ne sont pas sans savoir que modifier un système de classement prend beaucoup de temps et que bien des gens ont intérêt à ne rien changer. La raison pour laquelle nous soutenons si bien la concurrence sur le marché américain en matière de bœuf et de porc, comme le prouvent les volumes croissants d'exportations de viande rouge à destination des États-Unis, c'est que les consommateurs et les détaillants américains sont prêts à payer le prix fort pour ce qui, d'après eux, est un produit de qualité supérieure.

Le président: Pouvons-nous poursuivre, messieurs les sénateurs?

Le sénateur Hays: Toujours sur le même sujet, monsieur le président, le témoin pourrait-il nous indiquer comment le problème relatif au chloramphénicol antibiotique aurait pu être résolu de façon plus satisfaisante si l'Accord de libre-échange avait été en place? À l'époque, nous avons dû interdire l'utilisation de cette substance au Canada.

M. Gifford: J'aimerais dire, monsieur le président, pour la gouverne du Comité, que certains États ont, de façon flagrante, invoqué les inquiétudes formulées à propos de la santé ainsi que l'utilisation de cette drogue pour faire, de façon déguisée, obstacle au commerce. Ils souhaitaient interrompre les arrivages de porc canadien aux États-Unis et ont invoqué pour ce faire l'utilisation de cette drogue afin d'essayer de limiter l'importation de porc pour des raisons sanitaires. À mon avis, le Canada pourrait, pour des raisons «fondées», avoir recours au mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange et demander tout d'abord au gouvernement américain de prendre des mesures pertinentes pour que les États en cause renoncent à leur façon de procéder.

[Text]

In a marketing situation analogous to that, when potatoes in New Brunswick and P.E.I. were going into the United States, the Government of Maine tried to use a marketing situation to prevent it. In that circumstance the United States government obtained an injunction against the State of Maine and stopped the process. When it comes to a matter of public health and safety, of course, it will obviously be more difficult to demonstrate a misuse of these grounds. But I think that if the United States government refused to go after the state in question in terms of seeking an injunction, the matter would be taken to dispute settlement.

The Chairman: Proceeding, then, to the matter of grains and oilseeds, the Canadian Federation of Agriculture states in its paper of December 1988 the following:

We are still gravely concerned about the effect of the FTA on Western Canada's grain marketing system: the Canadian Wheat Board.

Some light is shed on that statement by what Mr. Knoerr told us in August 1988 when he stated:

Article 701(3) of the FTA contains an anti-dumping provision which prohibits either country, by itself or through a government-created entity, from selling a product in the other country at a price below the cost of acquisition. The Canadian Wheat Board is considered to be a government entity and, therefore, that clause is applicable.

The United States, in its Administrative Statement relating to its legislation implementing the agreement, has said that it is going to try to make the Canadian Wheat Board pricing and marketing system more transparent, so as to be able to monitor the effect of this clause.

If the U.S. has its way, the Canadian Wheat Board could very easily be placed at a disadvantage in a commercial sense, in terms of working as a seller of product in the market. It would be required to disclose information which other large grain companies are not required to disclose. Therefore, we identify that as a risk.

In the statement they have provided to us today there are particulars of their concern. Why is that concern ill-founded?

Mr. Gifford: Mr. Chairman, as the point is made, Cargill does not disclose the price at which it sells its grain. There is a price on the Chicago Grain Exchange, as there is on the Winnipeg Exchange, where price formation takes place. The board sells on a competitive price basis with alternative suppliers such as Cargill or Continental.

The United States do not like single desk-selling agencies. They do not like the Australian Wheat Board; they do not like the Canadian Wheat Board; they do not like the Argentinian Wheat Board. That is neither here nor there. Each country retains the right to practice the marketing system that it feels is best suited for its own particular agriculture.

[Traduction]

De la même manière, le gouvernement du Maine a tenté d'utiliser une situation de commercialisation pour empêcher l'importation aux États-Unis de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce cas précis, le gouvernement américain a fait opposition à l'État du Maine et a interrompu le processus. Lorsqu'il s'agit d'une question de santé et de sécurité publiques, il sera bien évidemment plus difficile de prouver que ces raisons sont invoquées de façon abusive. Je pense toutefois que si le gouvernement américain refusait de faire opposition à l'État en question, on aurait recours au mécanisme de règlement des différends.

Le président: Passons maintenant à la question des céréales et des oléagineux; la Fédération canadienne de l'agriculture déclare dans son document de décembre 1988 ce qui suit:

Nous nous préoccupons toujours beaucoup de l'effet de l'ALE sur le système de commercialisation des céréales de l'Ouest canadien: la Commission canadienne du blé.

Ce que nous a dit M. Knoerr en août 1988 permet d'éclairer cette affirmation:

Le paragraphe 701(3) de l'ALE contient une disposition antidumping qui interdit aux deux pays de vendre dans l'autre pays, directement ou par l'intermédiaire d'un organisme gouvernemental, un produit à un prix inférieur au prix d'achat. Étant donné que la Commission canadienne du blé est considérée comme une entité publique, cette clause est applicable.

Dans leur déclaration administrative sur leur loi de mise en œuvre de l'Accord, les États-Unis ont indiqué qu'ils tenteraient de rendre plus transparent le système de tarification et de commercialisation de la Commission canadienne du blé, de façon à pouvoir contrôler les effets de cette clause.

Si les États-Unis peuvent agir de la sorte, la Commission canadienne du blé pourrait très bien se retrouver dans une position désavantageuse sur le plan commercial, c'est-à-dire à titre de vendeur de produits sur le marché. Elle serait tenue de divulguer certains renseignements, ce que d'autres grandes entreprises céréalierées ne sont pas obligées de faire. Par conséquent, nous considérons que cela constitue un danger.

La déclaration qui nous a été fournie aujourd'hui comprend des précisions sur cette crainte de la Commission. Pourquoi cette crainte est-elle jugée non fondée?

M. Gifford: Monsieur le président, comme il est dit dans le texte, Cargill ne dévoile pas le prix auquel il vend son grain. Il y a une bourse des grains à Chicago qui, comme celle de Winnipeg, détermine les prix. La Commission vend à des prix concurrentiels, c'est-à-dire en fonction de ceux de Cargill et de Continental.

Les États-Unis n'aiment guère les agences centrales. Ils n'aiment pas la commission du blé de l'Australie, ni celle du Canada, ni celle de l'Argentine, c'est-à-dire aucune. Chaque pays conserve toutefois le droit de mettre sur pied le système de commercialisation le mieux adapté à son agriculture.

[Text]

There is a concern that the board not give up its monopoly right in the control of exports to the United States. There is nothing in this agreement that would require the wheat board to give up its right to control the exports of the grains under the board's authority. Quite frankly, I do not see a basis for concern.

The question of import permits is a separate issue. As you are aware, the CFA does not contest what is being proposed, which is that when the level of support in the United States for wheat, barley and oats reaches the same level as in Canada, the import permit system for each of those grains will be removed in Canada, but not before. We have good access to the U.S. market for grains and grain products, and the ability of the Canadian Wheat Board to continue to practise its current marketing practices in my view is not impaired.

The Chairman: The next item deals with horticulture. When Mr. Knoerr was here in August he expressed great concern about the impact of the FTA on Canadian horticulture. At page 30:9 of the testimony of August 8, 1988, Mr. Knoerr says:

We had been gradually reducing tariffs over the years, but we recognized that, if we were going to maintain a broadly-based horticulture industry in Canada, we had to take some exceptional steps.

The Free Trade Agreement is going to remove all those tariffs over a ten-year period. The view that we are hearing from our producers is that there is going to be severe damage in some areas of the horticultural sector unless additional steps are taken to secure the industry.

He mentions certain possibilities. In August the Canadian Federation of Agriculture requested, and they now repeat, that a formal commission of inquiry be established to review the state of horticultural production and the processing industry. They say that the Minister of International Trade has expressed interest in this proposal. When is that inquiry going to be put in motion?

Mr. Gifford: The Canadian Horticultural Council and the Department of Agriculture, Agriculture Canada, have established a joint committee to look at two issues. One area is how to take advantage of the market opportunities provided by the FTA, and the other issue is to take a look at the adjustments that may be required as a result of the FTA. As I understand it, that committee is going to be meeting very early in the new year. The first item on the agenda of that committee is the request of the Canadian Horticultural Council to set up a commission of inquiry. That is where it stands, Mr. Chairman.

Senator Hays: I cannot put my finger on the provision, but, as I recall, there was to be a 20-year period of protection involving a so-called "snap-back" to a certain level of protection over that period of time. The complaint of the horticultural industry was that it was complex and the time frame within which they would be able to take advantage of the protection that is structured in the agreement was too long to afford protection. Could you comment on that?

[Traduction]

On craint que la Commission renonce à son droit de contrôler les exportations à destination des États-Unis. L'Accord ne comporte aucune disposition qui exigerait de la Commission canadienne du blé qu'elle renonce à son droit de contrôler les exportations de grain et à ses pouvoirs. Franchement, je ne vois pas pourquoi on s'inquiéterait.

Les licences d'importation constituent un problème à part. Comme vous le savez, la Fédération canadienne de l'agriculture ne conteste pas ce qui est proposé, c'est-à-dire que lorsque les États-Unis auront le même degré de financement de l'industrie du blé, de l'orge et de l'avoine que le Canada, ce dernier abolira le système des licences aux termes desquelles sont importées ces céréales, mais pas avant. Nous accéderons librement au marché américain pour écouter nos céréales et nos produits dérivés des céréales. De plus, je ne crois pas que soit amoindrie la capacité de la Commission canadienne du blé de maintenir ses pratiques de commercialisation actuelles.

Le président: La question suivante concerne l'horticulture. Lorsque M. Knoerr a comparu au mois d'août, il s'est dit très inquiet des effets de l'Accord de libre-échange sur l'horticulture au Canada. À la page 9 du fascicule n° 30 (8 août 1988) des délibérations du Comité, il déclare ce qui suit:

Nous avons graduellement réduit nos droits de douane au cours des années, mais nous avons constaté que pour maintenir une industrie horticole diversifiée au Canada, nous devions prendre des mesures exceptionnelles.

L'Accord de libre-échange va supprimer tous ces droits sur une période de dix ans. Selon nos producteurs, certains secteurs de l'industrie horticole seront très désavantagés à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises pour protéger l'industrie.

Il énumère certaines possibilités. Au mois d'août, la Fédération canadienne de l'agriculture a demandé—elle le demande encore—que l'on mette sur pied une commission d'enquête qui examinerait la situation de la production horticole et de l'industrie de la transformation. D'après la fédération, le ministre du Commerce extérieur s'était dit intéressé à la position. Quand cette commission sera-t-elle mise sur pied?

M. Gifford: Le Conseil canadien de l'horticulture et le ministère de l'Agriculture ont établi un comité mixte chargé d'étudier deux questions: comment profiter des possibilités créées par l'Accord de libre-échange et quelles mesures d'adaptation prendre par suite de l'adoption de l'Accord de libre-échange. À ma connaissance, ce comité se réunira au tout début de la nouvelle année. La première question qu'il étudiera est la demande du Conseil canadien de l'horticulture en vue de l'établissement d'une commission d'enquête. Voilà où en sont les choses, monsieur le président.

Le sénateur Hays: Je ne sais pas où se trouve la disposition, mais si je me souviens bien, il devait y avoir une période de vingt ans pendant laquelle chacun des signataires pourrait imposer des droits temporaires sur les produits de l'autre partie. L'industrie horticole se plaignait que la disposition était trop complexe et que la période pendant laquelle elle pourrait profiter de la protection prévue dans l'accord était trop longue pour être vraiment efficace. Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet?

[Text]

Mr. Gifford: The cynicism and skepticism of the industry was based on the fact that under earlier procedures—for example, the safeguard mechanism provided by the surtax in the Customs tariff—when the mechanism was used in the past, which was very rarely, there was a perception in the industry that the government was unwilling to use the mechanism. One of the reasons why any government of the day was unwilling to use this so-called safeguard mechanism—this emergency import surtax—was the fact that you had to do it under Article XIX of the GATT. Even though you had the right to take emergency import action, the affected exporting country had the right to retaliate or, in lieu of that, pay compensation. Therefore, there was a real discouragement, as it were, on the government to take safeguard action.

The difference between that old system and the system under the FTA is that there is no compensation or retaliation involved. It is the right under the FTA for both countries to invoke the safeguard provision that was tailored specifically for the fresh fruit and vegetable industry, that for a period of up to 20 years either country can invoke this mechanism when two criteria are met. One is that the f.o.b. price of the exporting country falls below 90 per cent of the previous five-year average, excluding the low and high years. The other is that in the case of the exporting country the acreage has not increased relative to an historical past using the same five-year average. The thesis there was that if you have a situation of expanding acreage, obviously the industry is in pretty good shape and, therefore, should not need emergency safeguard action.

The 20-year snap-back provision is available for producers on both sides of the border. The American producers of carrots, onions and potatoes, particularly in the eastern United States, are concerned about exports from eastern Canada, and that mechanism is available to them. Agriculture Canada has seconded an officer to the Canadian Horticultural Council to help work with the Council to ensure that the mechanisms developed in Agriculture Canada will result in a mechanism that will run smoothly. This type of work has allayed some of the earlier concerns of the Horticultural Council.

Senator MacEachen: The Canadian Federation of Agriculture points to the removal of the tariffs on horticultural products. In the testimony that we heard, the drift seemed to be that it is okay to remove the tariff, but an alternative form of protection is needed. That is what I interpreted the horticultural people to be saying to us.

What struck me at the time is what appeared to be a superficial inconsistency between a protection removal system and the ability simultaneously to create another protection of a different form for the producers. Therefore, I ask you whether in fact it is true, as the letter says, that the FTA does leave other options open for assistance to sensitive horticultural sectors?

[Traduction]

M. Gifford: Le cynisme et le scepticisme manifestés par l'industrie étaient fondés sur le fait que lorsque le gouvernement a eu recours à des mesures comme le mécanisme de sauvegarde qu'est la surtaxe du Tarif des douanes—ce qui s'est produit très rarement—l'industrie a eu l'impression qu'il le faisait à contre cœur. L'une des raisons pour lesquelles il hésitait à prendre ces mesures de sauvegarde—la surtaxe d'importation d'urgence—tenait à ce qu'il devait le faire conformément à l'article 19 du GATT. Même si le gouvernement avait le droit d'imposer une surtaxe d'importation en cas d'urgence, le pays exportateur touché pouvait imposer des mesures de rétorsion ou payer une compensation. Par conséquent, les gouvernements hésitaient vraiment à prendre de telles mesures.

La différence entre la procédure précédente et le système mis en place en vertu de l'Accord de libre-échange est qu'il n'y a plus ni compensation ni rétorsion. Aux termes de l'Accord de libre-échange, les deux signataires ont le droit d'invoquer la disposition sur la sauvegarde qui s'applique spécifiquement à l'industrie des légumes et des fruits frais. Cette clause prévoit que, pendant une période de vingt ans, l'un ou l'autre des signataires peut invoquer ce mécanisme lorsque les deux critères suivant s'appliquent : premièrement, le prix FAB du produit importé tombe à moins de 90 p. 100 du prix moyen des cinq années précédentes, abstraction faite des années où la moyenne a été la plus élevée et la plus faible; deuxièmement, cas du pays exportateur, la superficie cultivée n'a pas augmenté comparativement à la moyenne des cinq années précédentes. Pour établir ce dernier critère, on s'était fondé sur le fait que, si les superficies cultivées augmentent, il est évident que l'industrie est en très bonne posture et que, par conséquent, elle n'a pas besoin de recourir à des mesures de sauvegarde.

Les producteurs des deux côtés de la frontière peuvent se prévaloir du retour au taux de droit NPF. Certains producteurs américains de carottes, d'oignons et de pommes de terre, de l'est des États-Unis surtout, s'inquiètent des exportations de l'est du Canada et peuvent donc recourir à ce mécanisme. Agriculture Canada a détaché un de ses hauts fonctionnaires auprès du Conseil canadien de l'horticulture pour lui prêter main-forte dans l'application des mécanismes mis au point par le ministère. Ce type d'association a dissipé certaines des craintes du Conseil.

Le sénateur MacEachen: La Fédération canadienne de l'agriculture mentionne l'abolition des droits sur les produits horticoles. Dans le témoignage que nous avons entendu, on semble être d'accord sur la suppression des droits de douane, mais qu'il faut prévoir une autre forme de protection. C'est ainsi que j'ai interprété ce que les experts en horticulture nous ont déclaré.

J'ai été frappé par une contradiction: d'une part, on voulait supprimer les droits, d'autre part, on prévoyait de créer un système de protection différent pour les producteurs. Par conséquent, je vous demande s'il est vrai, comme la lettre le dit, que la FCA laisse la porte ouverte à d'autres options d'aide aux secteurs horticoles plus vulnérables?

[Text]

Mr. Gifford: Obviously the one sector that did face a major adjustment problem, which was unique and self-evident and came up very quickly because of the fact that the wineries started to try to renegotiate contracts, was the grape industry in its relationship to the liquor board practices. There the government did move quickly and expeditiously to develop an adjustment program for the grape industry because of the linkages to wines.

In the case of the other fruits and vegetables, the de Grandpré commission will have some things to say about the adjustments that may be required for the horticultural sector. In addition, whatever activities fall out of this, the Agriculture Canada-Canadian Horticultural Council Joint Committee will study what adjustments may be required.

I would simply add that the horticultural industry has been undergoing major adjustments irrespective of the FTA—for example, the shift away from canned fruits and vegetables to frozen and fresh. That was to continue irrespective of the FTA. For example, we renegotiated the Canadian fruit and vegetable tariff back in 1978-79. We increased the tariff on canned peaches and canned apricots, but that did not stop the industry from rationalizing downwards. Even with a substantial increase in tariff protection there is now just one canner of peaches in the Niagara Peninsula and one in British Columbia. So these sorts of fundamental economic forces that were affecting the industry before the FTA are still affecting them. Adjustments were to occur irrespective of what occurred at the border in terms of the tariff adjustments.

Senator MacEachen: Granted the validity of what is said, is it consistent with the FTA to replace one form of protection, namely the tariff, with another? that seemed to be the request that we heard in the earlier evidence. Through a price support system, for example, could you replace what is lost through the removal of the tariff by a price support system without infringing on the commitment under the FTA?

Mr. Gifford: I assume that implicit in what the horticultural council is saying is that there might be some commodities where additional adjustment assistance is required in addition to that provided to the grape industry.

Senator MacEachen: Maybe we do not understand each other on "adjustment assistance". In my understanding it would be assistance that would permit the producers to adjust permanently to the removal of the tariff. It would ease the pain and the shock, but the protection would be gone. That is my understanding of "adjustment". I am pressing to know whether or not it is totally inconsistent with the agreement to provide a price support system in replacement of the tariff. Would that be possible?

Mr. Gifford: The purpose of the FTA is to eliminate all tariffs at the border. The question is whether other exceptional circumstances in some industry sectors or subsectors are such that the elimination of the tariff over ten years will cause some unusual hardship.

[Traduction]

M. Gifford: De toute évidence, le secteur qui a eu de graves problèmes d'adaptation, problèmes uniques et flagrants et qui ont éclaté très rapidement parce que les producteurs de vins ont tenté de renégocier les contrats, a été l'industrie du raisin, par rapport aux pratiques de la régie des alcools. En cette matière, le gouvernement est vite intervenu pour mettre au point un programme d'adaptation destiné à l'industrie du raisin, en raison des liens de cette dernière avec les vins.

Dans le cas des autres fruits et légumes, la Commission présidée par de Grandpré aura son mot à dire sur les mesures d'adaptation à prendre pour aider le secteur de l'horticulture. En outre, le comité mixte mis sur pied par le ministère de l'Agriculture et le Conseil canadien de l'horticulture étudiera les mesures d'adaptation qui seront nécessaires.

J'ajouterais simplement que l'industrie horticole a procédé à d'importantes transformations qui n'avaient rien à voir avec l'Accord de libre-échange, comme la transition de la production de fruits et légumes en conserve à celle de fruits et légumes frais et congelés. Cette conversion devait se poursuivre quelle que soit l'issue des négociations sur le libre-échange. Par exemple, nous avons renégocié les ententes tarifaires canadiennes sur les fruits et légumes en 1978-1979. Nous avons augmenté les droits sur les abricots et les pêches en conserve, mais nous n'avons pas renoncé à nationaliser l'industrie. En dépit d'une forte augmentation des droits, il n'y a maintenant qu'une seule usine de mise en conserve des pêches dans la péninsule du Niagara, et une seule en Colombie-Britannique. Ainsi, l'industrie était assujettie aux pressions du marché avant l'Accord de libre-échange, et le sera encore après. Les transformations auraient eu lieu avec ou sans accord de libre-échange.

Le sénateur MacEachen: Je ne remets pas en doute ce qui a été dit, mais je me demande s'il est conforme à l'Accord de libre-échange de remplacer une forme de protection, nommément les droits de douane, par une autre? C'est la demande qu'on a semblé faire dans les témoignages entendus précédemment. Pourrions-nous, par exemple, compenser les pertes qu'entraîne la suppression des droits par un système de soutien des prix, et ce, sans enfreindre les dispositions de l'Accord de libre-échange?

M. Gifford: Je présume qu'il est implicite dans les déclarations du Conseil d'horticulture qu'il pourrait y avoir des marchandises qui nécessiteront une aide supplémentaire à l'adaptation en plus des mesures dont jouit l'industrie du raisin.

Le sénateur MacEachen: Peut-être comprenons-nous mal en ce qui concerne «l'aide à l'adaptation». À mon avis, ce sera une forme d'aide qui permettra aux producteurs de s'adapter définitivement à la suppression du tarif. On atténuerà le choc, mais il n'y aura plus de protection. C'est ce que j'entends par «adaptation». Je voudrais vraiment savoir si on pourrait remplacer les tarifs par un système de soutien des prix. Cela serait-il possible ou tout a fait incompatible avec l'Accord?

M. Gifford: L'Accord vise expressément à supprimer tous les tarifs à la frontière. Il s'agit de savoir s'il existe, dans certains secteurs ou sous-secteurs industriels, des circonstances tellement exceptionnelles que la suppression des tarifs sur une période de dix ans leur causera des difficultés particulières.

[Text]

In the case of the grape industry that was readily apparent, and an adjustment program was put in place. Whether or not there are other examples in the horticultural sector remains to be seen. However, I do not think it is the intention of the government to replace the tariff by a system of, say, deficiency payments or subsidies to compensate for the tariff across the board.

Contrary to popular belief, there are large segments of the horticultural industry that are competitive—for example, the potato industry, carrots, and onions, and the cold crops generally; raspberries and blueberries. Admittedly, there are other parts of the industry that will have to make adjustments and will do so over time, but I do not think that the name of the game of an FTA which is to eliminate tariffs means to replace those tariffs by a form of ongoing permanent subsidy. If there is a temporary need for temporary adjustment assistance, that is another thing.

Senator MacEachen: That would be my understanding. I think we should come clean and tell the horticultural producers that they are mistaken in urging that there are other options, like price support programs, that could replace the tariffs. If that were the intention, it was unwise initially to remove the tariff if it were to be replaced by some other equivalent protection. I tried at the time to clarify that point and did not seem to get anywhere. I am glad that I made some progress tonight.

The Chairman: We get much nodding of heads, but that is not on the record. We are quite backward; we are still relying on the printed word.

Senator Grafstein: Nodding in what direction, Mr. Chairman, for the record? Nodding in the affirmative.

The Chairman: I take it that we can go onto supply management systems?

Senator Frith: I wish to ask a question before we get into that. I want to understand the terminology so that I can understand the questions and the answers.

What is the practical, effective, difference between asking to have a commodity “put on the import control list” and a request to “keep the tariff on the commodity?”

The Chairman: I will supplement that question by asking if you can give us the Canadian import control list so that we will know what particular commodities are—

Senator Frith: So that I can understand even that, what is the difference in strict terminology?

Mr. Gifford: Under the Import-Export Permits Act, quantitative import restrictions are placed on the import control list. So any product—for example, a dairy product, poultry or eggs—where a quantitative import restriction is involved is placed on the import control list pursuant to the Import-Export Permits Act.

Senator Frith: If I have a commodity I am interested in as a producer and there is a tariff on it and the FTA comes along

[Traduction]

Dans le cas de la production de raisin, c'était évident et on a mis en place un programme d'adaptation. Il reste à voir s'il existe d'autres secteurs qui risquent d'être aussi touchés que le secteur horticole. Toutefois, je ne pense pas que le gouvernement ait l'intention de remplacer le tarif par un système de paiements d'appoint ou de subventions.

Contrairement à ce qu'on croit en général, de vastes secteurs de l'industrie horticole sont concurrentiels: par exemple, la production de pommes de terre, de carottes et d'oignons, de même que celle des framboises et des bleuets. Il faut reconnaître que d'autres secteurs de l'industrie devront s'adapter, mais on ne cherche certainement pas, par cet Accord à remplacer les tarifs par un type de subvention permanente. Si c'est nécessaire, on fournira une aide temporaire pour faciliter l'adaptation; c'est fort différent.

Le sénateur MacEachen: C'est ce que je pense aussi. Il faudrait dire clairement aux producteurs horticoles qu'ils perdent leur temps en demandant des programmes de soutien des prix en remplacement des tarifs. Si on avait eu l'intention de créer de pareils programmes, il aurait mieux valu au départ, ne pas supprimer le tarif. J'ai déjà essayé de tirer cette question au clair et je n'ai pas semblé me faire comprendre. Je suis content que ce soit maintenant fait.

Le président: On approuve beaucoup de la tête mais cela n'est pas consigné au procès-verbal. Nous ne sommes pas très modernes, car nous dépendons encore du mot écrit.

Le sénateur Grafstein: Dans quelle direction fait-on signe de la tête, monsieur le président, aux fins du procès-verbal! On indique qu'on est d'accord.

Le président: Je suppose que nous pouvons maintenant passer aux systèmes de gestion de l'offre?

Le sénateur Frith: J'aimerais d'abord poser une question. J'aimerais qu'on s'entende sur les termes afin de pouvoir comprendre les questions et les réponses.

Quelle différence y a-t-il, en pratique, entre demander qu'un produit soit «mis sur la liste de marchandises d'importation contrôlée» et demander qu'un «produit soit protégé par un tarif»?

Le président: J'ajoute à votre question en demandant s'il serait possible d'obtenir la liste canadienne des marchandises d'importation contrôlée afin que nous sachions quels produits particulières sont . . .

Le sénateur Frith: Pour arriver à comprendre cela, j'ai besoin qu'on m'explique la différence en termes précis.

M. Gifford: En vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, les produits frappés de restrictions quantitatives sont placés sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, tant les produits laitiers que la volaille ou les œufs.

Le sénateur Frith: Disons que je suis producteur et que mes produits sont protégés par un tarif; la suppression de ce tarif

[Text]

and removes that tariff, I am affected; but if they say, "We are putting it on the import control list," am I protected again?

Mr. Gifford: You can only do that if you can demonstrate that what you are doing—

Senator Frith: No; I am not asking how I would do it; I want to ask if the effect is the same. In other words, now you see it; the tariff is off; but now I am back on the import control list and I am just as well off as I would have been if the tariff were there. "Tariff" becomes a dirty word under the FTA. The question is: Are there euphemisms or clean words that have the same effect?

Mr. Gifford: No. The only way you can impose a quantitative import restriction under the terms of the FTA is if it is in accordance with Article 11 of the GATT. In other words, if you have an effective supply-management program.

Senator Frith: But you are telling me how to do it. Assuming I got it done, am I any worse off? In other words, if I get my commodity on which the tariff was removed put on the import control list, am I then protected the same as I would have been under the tariff, or maybe better?

Mr. Gifford: A lot of people would argue that they are far more protected because they are protected by a quantitative import restriction as opposed to a tariff.

Senator Frith: Right. Tariff plus quantitative. So it is a quota; so it is both, right?

Mr. Gifford: Yes.

The Chairman: Would you tell us what commodities are—

Senator Frith: So take the tariff off, but put me on the import control list and I am very happy.

Mr. Gifford: Oh, yes; indeed.

Senator Grafstein: I have a supplementary question. You are assuming that there is an identical impact or a greater protective mechanism on quantitative imports. That does not necessarily follow. The two are not in sync at all.

Mr. Gifford: No.

Senator Grafstein: Not whatsoever.

Senator Hays: In a supply-management sector—

Senator Frith: I am asking whether they are equally effective. The answer is, "Yes, maybe better."

Senator Grafstein: No. I have a question, then. How?

Senator Frith: Wait until it is your turn.

Senator Grafstein: Give us an example of how the two are in sync. I have never seen the two in sync ever, not once in Canadian history.

Mr. Gifford: No, not at all.

Senator Frith: But the point is that they strongly—

[Traduction]

me touchera, mais on me dit que mon type de produit pourrait être placé sur la liste de marchandises d'importation contrôlée. Dans ce cas serai-je encore une fois protégé?

M. Gifford: Vous ne pouvez faire cela que si vous pouvez démontrer . . .

Le sénateur Frith: Non, je ne vous demande pas comment je pourrais le faire, je veux simplement savoir si l'effet serait le même. En d'autres mots, si le tarif était supprimé mais que mon produit figurait sur cette liste, je serais aussi bien protégé que si le tarif existait encore. «Tarif» est un mot tabou en vertu de l'Accord. Ma question est la suivante: Existe-t-il des euphémismes ou des mots acceptables qui ont le même effet?

M. Gifford: Non. En vertu de l'Accord, les limites quantitatives applicables aux produits d'importation doivent être conformes à l'article 11 du GATT. En d'autres mots, vous devez avoir un programme efficace de gestion de l'offre.

Le sénateur Frith: Mais vous êtes en train de me dire comment le faire. Supposons que c'est déjà fait, suis-je en plus mauvaise posture? En d'autres mots, si mon produit n'était plus protégé par un tarif mais figurait sur la liste en question, serais-je aussi bien protégé, ou même mieux?

M. Gifford: De nombreuses personnes soutiendraient, au contraire, qu'elles seraient beaucoup mieux protégées par une limite quantitative à l'importation que par un tarif.

Le sénateur Frith: Exact. Un tarif et une limite quantitative en plus. Un quota, ou plutôt les deux à la fois, n'est-ce pas?

M. Gifford: Oui.

Le président: Pourriez-vous nous dire quels produits sont . . .

Le sénateur Frith: Donc, vous pouvez supprimer le tarif et mettre mon produit sur la liste des marchandises d'importation contrôlée et je serai très heureux.

M. Gifford: Oh oui, tout à fait.

Le sénateur Grafstein: J'ai une autre question. Vous supposez que la protection est la même, voire supérieure dans le cas de limite quantitative à l'importation. Pourtant, ce n'est pas forcément le cas. Les deux choses ne sont pas équivalentes.

M. Gifford: Non.

Le sénateur Grafstein: Absolument pas.

Le sénateur Hays: Dans un secteur soumis à la gestion de l'offre . . .

Le sénateur Frith: Je voudrais savoir si les deux moyens sont aussi efficaces l'un que l'autre. On me dit «oui», mais le deuxième est peut-être encore mieux.

Le sénateur Grafstein: Je demande donc comment?

Le sénateur Frith: Attendez votre tour.

Le sénateur Grafstein: Donnez-nous un exemple nous démontrant l'interchangeabilité des deux mesures. Je n'ai jamais vu cela auparavant, pas une seule fois dans l'histoire canadienne.

M. Gifford: Non, pas du tout, en effet.

Le sénateur Frith: Mais ce qui importe, c'est qu'elles . . .

[Text]

Senator Grafstein: But the answer is misleading, Senator Frith.

The Chairman: Honourable senators, order. I have asked a question and now I have been interrupted.

Senator Grafstein: Sorry, Mr. Chairman, I apologize.

The Chairman: Senators, let us not get into that debate. My question is: What items of concern to the agricultural industry are on the import control list?

Mr. Gifford: Basically, Mr. Chairman, all of those products for which there are supply management programs in the poultry, dairy and egg sectors. Essentially, all of the primary products and all of the first-stage processed products are on the import control list, in the case of dairy products and in the case of live poultry and poultry-processed products.

The Chairman: Very well, so fluid milk is on the import control list; is that correct?

Mr. Gifford: Only for purposes of restricting the importation of manufacturing milk into manufactured products, Mr. Chairman. In Canada, we have a national supply management program for manufacturing milk only.

The Chairman: What is the situation with regard to table milk?

Mr. Gifford: Fluid milk, Mr. Chairman, is subject to provincial controls and each of the provinces has a provincial program. There are no import restrictions against the importation of fluid milk for fluid milk purposes, Mr. Chairman.

The Chairman: All right, then. Suppose we say that an importer wishes to bring in what I will call table milk, and that is found not to be incompatible with his rights. Does he then have the right to insist that the provincial legislation should permit that milk to be sold in, for example, Nova Scotia, New Brunswick or Ontario?

Mr. Gifford: Perhaps the best way to describe it, Mr. Chairman, is that if that importer were to bring across a tank car containing milk that could be used in the manufacture of a dairy product, it would be stopped at the border on the ground that that whole milk could be used for manufacturing purposes. However, if it comes across in the form of retail packs, Mr. Chairman, there is currently no restriction on the importation of fluid milk in retail packs.

The Chairman: Very well. You have then said that chicken, or chicken parts not yet in final retail form, is on the import control list; you have told us that manufacturing milk is on the import control list. What other items are on the import control list?

Mr. Gifford: Taking the case of chicken as an example, Mr. Chairman, live poultry, eviscerated poultry and breaded and battered poultry, up to and including Chicken McNuggets, are currently on the import control list. There are two or three items that I can think of that are not on the import control list and they include such things as chicken TV dinners, turkey pot

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: Mais la réponse est trompeuse, sénateur Frith.

Le président: Honorable sénateurs, à l'ordre. J'ai posé une question et on m'a interrompu.

Le sénateur Grafstein: Excusez-moi, monsieur le président.

Le président: Sénateurs, ne nous aventurons pas sur ce terrain. Ma question est la suivante: L'industrie agricole craint pour quels produits figurant sur la liste de marchandises d'importation contrôlée?

M. Gifford: Fondamentalement, monsieur le président, tous les produits pour lesquels il existe des programmes de gestion de l'offre, soit la volaille, les produits laitiers et les œufs. Tous les produits primaires et tous les produits soumis à la première étape de la transformation figurent sur cette liste, soit les produits laitiers, la volaille de chair et les produits faits de volaille.

Le président: Donc, le lait de consommation figure sur cette liste, est-ce exact?

M. Gifford: Seulement dans le but de limiter l'importation de lait de transformation entrant dans les produits fabriqués, monsieur le président. Au Canada, nous avons un programme national de gestion de l'offre uniquement pour le lait de transformation.

Le président: Quelle est la situation dans le cas du lait de consommation?

M. Gifford: Ce lait, monsieur le président, est assujetti à des contrôles provinciaux; chaque province possède son propre programme. Il n'existe pas de restrictions à l'importation du lait de consommation importé à cette fin.

Le président: Très bien. Supposons qu'un importateur désire importer du lait de consommation et qu'il en a le droit. A-t-il également le droit d'exiger que les lois provinciales lui permettent de vendre ce lait en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou en Ontario, par exemple?

M. Gifford: La meilleure façon de l'expliquer, monsieur le président, est peut-être la suivante. Si cet importateur faisait venir un camion-citerne de lait qui pourrait être utilisé dans la fabrication de produits laitiers, il serait arrêté à la frontière parce que ce lait entier pourrait être utilisé à des fins de transformation. Toutefois, s'il était importé dans des contenants prévus pour la vente au détail, il n'y aurait aucune difficulté car il n'existe actuellement aucune interdiction à l'importation de ce type de lait.

Le président: Très bien. Vous avez dit que le poulet, ou les parties de poulet qui ne sont pas encore prêtes à être vendues au détail, figurent sur la liste de marchandises d'importation contrôlée. Vous nous avez dit que le lait industriel figure également sur cette liste. Quels sont les autres produits qu'on y trouve?

M. Gifford: Si l'on prend l'exemple du poulet, monsieur le président, les poulets vivants, éviscérés, enrobés de chapelure et de pâte, ainsi que les croquettes de poulet, figurent actuellement sur la liste de marchandises d'importation contrôlée. Il y a deux ou trois autres produits auxquels je pense qui ne figurent pas sur cette liste. Ce sont les repas préparés au poulet, les

[Text]

pies and some of those cordon bleu garnished chicken preparations that have a large value added of other products. Mr. Chairman, to the best of our estimates—and incidentally, the Department of External Affairs is trying to document this situation by canvassing all of the firms involved—as far as we are aware, less than 1 per cent of domestic production of chicken goes into products which are not covered by import quota protection. To put it another way, Mr. Chairman, 99 per cent of all chicken sold in Canada is subject to import quota protection. The other 1 per cent goes into such things as TV dinners and chicken pot pies, et cetera.

The Chairman: I am looking at Annex 706 where we are told that:

2. Without limiting the generality of subparagraph 1(a), chicken and chicken products does not include chicken cordon bleu, breaded breast of chicken cordon bleu, chicken Kiev, breaded breast of chicken Kiev, boneless Rock Cornish with rice, Stuffed Rock Cornish; boneless chicken with apples and almonds, chicken Romanoff Regell, chicken Neptune breast, boneless chicken Panache, chicken TV dinners, old roosters, and 'spent fowl' commonly called 'stewing hen'.

We have not yet been told anything about old roosters and spent fowl, but the committee has been told that some of these kinds of retail items are increasingly popular and that it is anticipated by producers that gradually more and more chicken in the form of these delicacies will be coming across the border in frozen form and that this will represent a threat to the domestic chicken producers.

You have told us that only 1 per cent of chicken in Canada is involved, but companies such as McCain are looking ahead to the year 2000 and they say that it is certainly not going to be a mere 1 per cent in the year 2000. Why do you make so much of that 1 per cent when it is pretty evident that the quantity of these commodities coming across the border duty free is going to increase?

Mr. Gifford: Mr. Chairman, to put it into some kind of perspective, it is a fact that the demand for these particular types of further value-added products or further processed products is growing. However, we are saying that, right now, the current demand for chicken going into this type of product is estimated at less than 1 per cent of domestic production. However, as I mentioned earlier, Mr. Chairman, we have a second-best solution in terms of saying that, if there is any increase in the global import quota—in the case of chicken, for example, from 6.3 to 7.5 per cent, that that increase will certainly be allocated on a priority basis to the further processors of those types of products which are currently not subject to import quota control.

I would just point out, Mr. Chairman, that, whereas TV dinners are subject to a very high tariff right now of 17.5 per cent, the case is not the same with respect to a number of these other chicken and poultry products. Those products are subject to a current tariff of 12.5 per cent with a minimum of 5 cents a pound and a maximum of 10 cents a pound. When you put

[Traduction]

pâtes à la dinde et certaines préparations de poulet cordon bleu dans lesquelles entrent beaucoup d'autres produits. Monsieur le président, d'après nos chiffres, et soit dit en passant le ministère des Affaires extérieures est en train de recueillir des renseignements à ce sujet auprès de toutes les entreprises concernées—à ma connaissance, moins de 1 p. 100 de la production nationale de poulet entre dans la préparation de produits qui ne font pas l'objet de contingents d'importation. Autrement dit monsieur le président, 99 p. 100 de tout le poulet vendu au Canada est assujetti à des contingents d'importation. Le reste, soit 1 p. 100, entre dans la composition, par exemple, de repas préparés au poulet, de pâtés au poulet, etc.

Le président: L'annexe 706 dispose que:

2. Sans limiter la portée générale de l'alinéa 1a), poulets et produits du poulet ne comprend pas le poulet cordon bleu, les poitrines de poulet panées cordon bleu, le poulet à la Kiev, les poitrines de poulet panées à la Kiev, le poulet de Cornouailles désossé avec riz, le poulet de Cornouailles farci, le poulet désossé avec pommes et amandes, le poulet Romanoff Regell, les poitrines de poulet Neptune, le poulet Panaché désossé, les repas préparés au poulet, les vieux coqs et la «volaille de réforme» communément appelée «poules à bouillir».

Rien n'a encore été dit au sujet des vieux coqs et de la volaille de réforme, mais le Comité a appris que certains de ces produits vendus au détail sont de plus en plus populaires, et que les producteurs s'attendent à ce que le poulet congelé ainsi apprêté traversera de plus en plus la frontière menaçant ainsi les producteurs nationaux de poulet.

Vous nous avez dit que 1 p. 100 seulement du poulet au Canada est visé. Toutefois, les compagnies comme McCain's se tournent déjà vers l'an 2000 et affirment qu'il ne sera plus seulement question de 1 p. 100 à ce moment-là. Pourquoi faire grand cas de ce 1 p. 100 alors qu'il est évident que la quantité de ces marchandises qui traverseront la frontière en franchise de douane augmentera?

M. Gifford: Monsieur le président, pour placer les choses dans leur contexte, le fait est que la demande pour ce genre de produits qui ont une valeur ajoutée ou qui sont plus élaborés, est en train d'augmenter. Toutefois, à l'heure actuelle, la demande de poulet qui entre dans la composition de ce produit est évaluée à moins de 1 p. 100 de la production nationale. Toutefois, comme je le mentionnais plus tôt monsieur le président, nous avons une solution de rechange en ce sens que si les contingents globaux d'importation augmentent—dans le cas du poulet, par exemple, si les contingents passent de 6,3 p. 100 à 7,5 p. 100—cette augmentation sera allouée, en priorité, aux transformateurs de second cycle qui ne sont pas actuellement assujettis à des contingents d'importation.

Je voudrais tout simplement signaler, monsieur le président, que même si les repas préparés au poulet sont actuellement frappés d'un tarif très élevé qui se situe à 17,5 p. 100, il n'en va pas de même pour un grand nombre de poulets et de produits du poulet. À l'heure actuelle, ces produits sont assujettis à un tarif de 12,5 p. 100 avec un minimum de 5 cents et un maxi-

[Text]

that onto an equivalent basis, you see that that tariff protection is equivalent to roughly 2 to 3 per cent. Therefore, it is an overexaggeration to say that you currently have a 12.5 per cent tariff. In reality, because the tariff is kept at a maximum of 10 cents per pound, and because this product is so high-value, the effective tariff protection for both of these products is in the order of 2 to 3 per cent. That, again, is simply to give some perspective to the problem.

However, it is clear, Mr. Chairman, that the demand for these products is growing. That is not a point at issue. We think, though, that the problem is manageable at this point in time.

The Chairman: Yes, at this point in time.

Senator MacEachen: McCain Foods was very skeptical.

The Chairman: Mr. Gifford, I gather that you are saying that the government is not prepared to respond affirmatively to the request of the Canadian Federation of Agriculture to add at this time chicken and turkey TV dinners, cordon bleu and Kiev to the import control list?

Mr. Gifford: Yes, Mr. Chairman. We may, of course, add products to the import control list subject to our GATT rights and obligations. There is a grey area in the GATT with respect to how far up the processing chain you can go in order to protect a supply management program. I would submit that it could be argued that first stage process products, such as cheese, butter or poultry, that are even as far advanced in the processing chain as breaded and battered, are consistent with our GATT rights and obligations. When you get into a product that is on the tertiary level of processing with a lot of value added from other products thrown in, the GATT provides little or no guidance to the administrators of the import controls. Therefore, you are subject to a potential GATT challenge. It is on the sort of borderline of what may or may not be GATT legal where the administrator, whether he is the United States or Canada, will be somewhat cautious.

The Chairman: Could you tell us what has happened with regard to yogurt and ice-cream? When Mr. Knoerr was with us in August he said at page 11 of the proceedings of the committee with regard to this problem:

The logical solution is to add the principal processed forms of our supply-managed products to the Import Control List, a process that has already started in the dairy sector with the addition of yogurt and ice-cream to the Import Control List.

That is Mr. Knoerr's remedy for the problem of the threat to supply management as he saw it. How has it worked in the case of yogurt and ice-cream?

[Traduction]

mum de 10 cents la livre. Une fois la conversion effectuée, on se rend compte que la protection tarifaire équivaut, grosso modo, à 2 ou 3 p. 100. Par conséquent, il est exagéré de dire que le tarif est actuellement de 12,5 p. 100. En réalité, parce que le tarif est maintenu à un maximum de 10 cents la livre, et parce que la valeur ajoutée est tellement élevée, la protection tarifaire effective pour ces deux produits est de l'ordre de 2 à 3 p. 100. Encore une fois, je ne fais que mettre le problème en perspective.

Or, il est clair, monsieur le président, que la demande pour ces produits augmente. La question n'est pas là. Nous croyons, toutefois, que la situation est sous contrôle à ce moment-ci.

Le président: Oui, à ce moment-ci.

Le sénateur MacEachen: La compagnie McCain Foods était très sceptique.

Le président: Monsieur Gifford, j'en conclus que, d'après vous, le gouvernement n'est pas disposé à donner suite à la requête de la Fédération canadienne de l'agriculture qui veut ajouter à ce moment-ci les repas préparés au poulet et à la dinde, le poulet cordon bleu et le poulet à la Kiev à la liste de marchandises d'importation contrôlée?

M. Gifford: Oui, monsieur le président. Nous pouvons, bien entendu, ajouter des produits à la liste de marchandises d'importation contrôlée, sous réserve des droits et des obligations que nous avons en vertu du GATT. La question de savoir jusqu'où nous pouvons aller, dans le processus de transformation, pour protéger un programme de gestion de l'offre, constitue une zone grise en ce qui concerne le GATT. On peut soutenir que les produits qui franchissent la première étape de transformation, comme le fromage, le beurre ou la volaille, qui sont même aussi avancés dans le processus de transformation que les poulets enrobés de chapelure ou de pâte, sont conformes à nos droits et obligations en vertu du GATT. Dans le cas d'un produit tertiaire qui a une grande valeur ajoutée à cause d'autres produits qui entrent dans sa composition le GATT fournit très peu de directives à ce sujet, sinon aucune, à ceux qui administrent les contrôles d'importation. Par conséquent, vous pouvez faire l'objet d'une plainte en vertu du GATT. L'administrateur américain ou canadien fera preuve de prudence lorsqu'il se trouvera à la limite de ce qui peut ou ne peut pas être jugé légal en vertu du GATT.

Le président: Pouvez-vous nous dire ce qui est arrivé au yogourt et à la crème glacée? Lorsque M. Knoerr a comparu devant nous en août, il a dit, à la page 11 du fascicule, que:

La solution logique consisterait à inclure dans la liste des marchandises d'importation contrôlée les principaux produits transformés couverts par notre système de régulation de l'offre, ce qui a déjà été fait dans le cas du secteur laitier avec l'ajout à la liste du yogourt et de la crème glacée.

C'est ce qu'a proposé M. Knoerr comme solution au problème qui se pose au système de gestion de l'offre. Quel résultat cette solution a-t-elle donné dans le cas du yogourt et de la crème glacée?

[Text]

Mr. Gifford: Those two products together account for about 11 per cent of manufacturing milk sold in Canada. Currently, the tariff on one of those products is 15 per cent and the tariff on the other is 17.5 per cent. Obviously, we face the elimination of those tariffs. The domestic manufacturers of ice-cream and yogurt will be at a competitive disadvantage because of imports from the United States. For that reason and to protect the effectiveness of the national supply management program on manufacturing milk, those two products were put on the import control list last January.

The Chairman: And I gather from what you are saying that there has been no problem with that measure?

Mr. Gifford: The U.S. is seeking a GATT panel on the addition of those two products to the import control list.

The Chairman: Are they challenging the eligibility of what the Government of Canada has done?

Mr. Gifford: Yes.

Senator MacEachen: If the Free Trade Agreement had been law, would they have gone to a binational panel instead of GATT?

Mr. Gifford: In this particular case, if Canada invoked its rights under Article XI and gave notification to that effect, the FTA specifically provides for the invocation of Article XI actions.

Mr. von Finckenstein: The technical answer is that pursuant to chapter 18 they can choose one or the other. They can go to GATT or choose chapter 18. Once they have selected one route they have to stick with it. If they choose GATT, they have to stay in the GATT, and, if they choose chapter 18, they have to stay with chapter 18.

Senator MacEachen: However, they could not make that choice before the bill becomes law.

The Chairman: If you were to respond favourably to the request of the Canadian Federation of Agriculture to put these other supply-managed commodities, which they say are threatened by the removal of tariffs, on the import control list, their inclusion on that list could be challenged, as in the case of ice-cream and yogurt. So that is not a clear and simple remedy for the problem which they perceive, because that remedy could be challenged.

Mr. Gifford: Article 710 of the agreement specifically says that both countries retain their full GATT rights including the use of Article XI. Canada has the right to invoke Article XI and we also have the obligation to ensure that the action is consistent with the GATT.

Senator MacEachen: When do you expect the GATT to deal with that matter?

Mr. Gifford: I believe it went to the GATT council on December 20. They have to form the GATT panel. I would imagine that that panel would start to hear submissions in March or thereabouts. I would imagine that the report will be coming out some time in the fall.

Senator MacEachen: And if we lose?

[Traduction]

M. Gifford: Ces deux produits comptent tous les deux pour environ 11 p. 100 du lait industriel vendu au Canada. À l'heure actuelle, un de ces produits fait l'objet d'un tarif de 15 p. 100, et l'autre, de 17,5 p. 100. Ces tarifs, évidemment, seront éliminés. Les fabricants canadiens de crème glacée et de yogourt seront défavorisés sur le plan de la concurrence en raison des produits qui seront importés des États-Unis. C'est pour cette raison, et aussi pour assurer l'efficacité du programme national de gestion de l'offre dont fait l'objet le lait industriel, que ces deux produits ont été ajoutés, en janvier dernier, à la liste des marchandises d'importation contrôlée.

Le président: Et je peux conclure, d'après ce que vous dites, que cette mesure n'a posé aucun problème?

M. Gifford: Les États-Unis ont adressé une plainte au GATT concernant l'inclusion de ces deux produits à la liste.

Le président: Contestent-ils la mesure prise par le gouvernement du Canada?

M. Gifford: Oui.

Le sénateur MacEachen: Si l'Accord de libre-échange avait été en vigueur, se seraient-ils adressés à la Commission mixte plutôt qu'au GATT?

M. Gifford: Dans ce cas-ci, le Canada a invoqué ses droits en vertu de l'article 11 et a émis un avis à cet effet. L'Accord de libre-échange prévoit expressément que l'article 11 peut être invoqué dans ces cas.

M. von Finckenstein: Techniquement parlant, et conformément au chapitre 18, ils peuvent choisir l'une ou l'autre voie. Ils peuvent s'adresser au GATT ou se conformer au chapitre 18. Une fois qu'ils ont choisi une voie, ils doivent s'en tenir à cela. S'ils optent pour le GATT, ils doivent s'en tenir au GATT. S'ils optent pour les dispositions du chapitre 18, ils doivent s'en tenir à ces dispositions.

Le sénateur MacEachen: Toutefois, ils n'auraient pas pu faire ce choix avant que le projet de loi n'ait force de loi.

Le président: Si vous deviez répondre favorablement à la requête de la Fédération canadienne de l'agriculture, c'est-à-dire inscrire sur la liste des marchandises d'importation contrôlée les produits qui, d'après eux, sont menacés par la suppression des tarifs, cette inclusion pourrait être contestée, comme ce fut le cas pour la crème glacée et le yogourt. Donc, il ne s'agit pas là d'une solution claire et simple puisqu'elle peut être contestée.

M. Gifford: L'article 710 de l'Accord dispose que les deux pays conservent leurs pleins droits en vertu du GATT, y compris celui de se prévaloir de l'article 11. Le Canada a le droit d'invoquer l'article 11 et nous avons également l'obligation de faire en sorte que cette mesure soit conforme au GATT.

Le sénateur MacEachen: Quand croyez-vous que le GATT va s'attaquer à cette question?

M. Gifford: Je crois que le GATT a été saisi de cette question le 20 décembre. Il doit constituer une commission. J'imagine qu'elle commencera à recueillir des témoignages en mars ou vers cette date et qu'un rapport sera publié à l'automne.

Le sénateur MacEachen: Et si nous perdons?

[Text]

Mr. Gifford: We do not expect to lose.

Senator MacEachen: No, you would not contemplate that, or at least you would never admit it.

The Chairman: Can we go now to broiler hatching-eggs? Mr. Knoerr is reported at page 12 of the proceedings of August 8 as saying:

A secondary victim, at least up to this point, of the trade negotiation process on the supply management side is the Broiler Hatching Egg Marketing Agency. This agency was established some time ago. It has its structure in place and its management system. However, it does not have the import quotas it needs to match the management system.

It has asked the Minister of Agriculture to take the steps necessary to implement placing broiler hatching eggs and chicks on the Import Control List but this has not been done.

In the present representation they say at page 4 that there is great urgency. They go on to say:

We therefore strongly request that the Government place broiler hatching eggs and chicks on the import control list by the end of 1988 and subsequent to that work out any technical details.

Will that be done by the end of 1988? When will that regulation be issued?

Mr. Gifford: My understanding is that the Minister of International Trade has communicated to the hatching-eggs agency that in his view the proposed marketing plan for hatching-eggs needs to be modified before Canada can invoke Article XI pursuant to our GATT rights and obligations. He has indicated to the industry and to the agency in particular that once the amendments have been made he is prepared to put the products in question on the import control list. That is my understanding.

The Chairman: We come now to the matter of global import quotas. This is a matter of how quantities are allocated. The CFA is asking that there be consultations, "to ensure that global import quotas are allocated in such a way as not to endanger the operation of Canada's poultry and egg marketing systems."

Honourable senators, have we touched enough upon this subject?

Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Then there is the question of the impact of Article 701.3, the public entity provision. Have we touched enough upon that point?

Mr. Gifford: I notice that there is a factual error in the CFA paper when they say:

[Traduction]

M. Gifford: Nous ne nous attendons pas à perdre.

Le sénateur MacEachen: Non, vous n'envisageriez pas une telle possibilité ou, du moins, vous ne l'admettriez jamais.

Le président: Pouvons-nous maintenant passer aux œufs d'incubation de poulets à chair? M. Knoerr a déclaré à la page 12 du fascicule du 8 août, que:

L'autre victime, du moins pour le moment, du processus de négociations commerciales entamé dans le cadre de la régulation de l'offre est l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulets à chair. Cet organisme a été mis sur pied il y a un certain temps déjà. Il possède sa structure et son système de régulation propres. Cependant, il ne jouit pas de contingents d'importation suffisants pour les besoins de son système de régulation.

L'Office a demandé au ministère de l'Agriculture de faire les démarches nécessaires pour que les poulets à chair et les œufs d'incubation des poulets à chair soient inscrits sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, mais cela n'a toujours pas été fait.

Ils affirment à la page 4 de leur exposé que ce problème est très urgent. Ils ajoutent ceci:

Nous demandons instamment au gouvernement de faire inscrire les œufs d'incubation de poulets à chair et les poulets à chair sur la liste des marchandises d'importation contrôlée d'ici fin 1988 quitte à régler ensuite les détails d'ordre technique.

Cela sera-t-il fait d'ici fin 1988? Quand ce règlement sera-t-il émis?

M. Gifford: Je crois comprendre que le ministre du Commerce extérieur a communiqué avec l'Office de commercialisation des œufs d'incubation de poulets à chair pour lui dire que, à son avis, le projet de commercialisation des œufs d'incubation à chair doit être modifié avant que le Canada ne puisse invoquer l'article 11 conformément à nos droits et obligations en vertu du GATT. Il a laissé entendre à l'industrie et à l'Office en particulier que, une fois les modifications nécessaires apportées, il sera disposé à inscrire les produits en question sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. C'est ce que j'ai cru comprendre.

Le président: Nous en venons maintenant au problème des contingents globaux d'importation. Il s'agit de savoir comment les quantités sont réparties. La FCA réclame des consultations, «pour s'assurer que les contingents globaux d'importation soient répartis de manière à ne pas compromettre le fonctionnement du système canadien de commercialisation du poulet et des œufs.»

Honorables sénateurs, cela suffit-il sur cette question?

Des voix: Oui.

Le président: Il y a ensuite les effets de l'article 701.3, relatif aux entités publiques. En avons-nous assez discuté?

M. Gifford: J'ai remarqué une erreur de fait dans le document de la FCA lorsqu'elle déclare:

[Text]

While the Canadian Government says Government created marketing boards such as the Canadian Egg Marketing Agency and the Canadian Wheat Board are not public entities . . .

We certainly made that statement with respect to the Egg Marketing Agency. We have never contended that the Canadian Wheat Board is not a public entity.

Senator MacEachen: What is your view of other marketing boards? Have you formed one?

Mr. Gifford: Yes. The two public entities that, in our view, are clearly under the umbrella of this particular provision are the Agriculture Products Board, which is a federal agency which offers to purchase surplus products, and the initial payments system under the Canadian Wheat Board. That is our assessment.

The Chairman: I think the inclusion of the Canadian Wheat Board as an example of a public entity was a mistake, because Mr. Knoerr told us on August 8 that the Canadian Wheat Board is considered to be a government entity and, therefore, that clause is applicable. This, apparently, is just a slip.

I turn now to the harmonization of standards.

Senator MacEachen: It would be clear from the answer that the Canadian government will not work to ensure that all marketing boards will be covered by Article 701.3 because, in their judgment, only two would qualify.

Mr. Gifford: Yes.

The Chairman: What are those two?

Mr. Gifford: Those two are the Agricultural Products Board, which is an agency equivalent to the Commodity Credit Corporation in the United States, and the Canadian Wheat Board.

Excuse us for this brief hesitation, but my colleague was asking me whether I was prepared to be so categorical in saying that only two agencies would the Canadian government deem to be public entities. I cannot say categorically, Mr. Chairman, that those were the only two marketing agencies in Canada that were mentioned in the course of negotiations. Obviously, the question of whether or not any other agency is a public entity could be the subject of a possible dispute in a dispute-settlement case. Certainly, those are the only two marketing agencies that were discussed in the context of negotiations.

Senator Hays: I have a point of clarification which has to do with the volume or amount of imports of eggs, turkeys and broilers based on the three-year average. That is a fixed amount; it is not a running calculation of the previous three years. It will be the three years preceding January, 1989 and it is fixed at the time at that amount. That is my understanding; if that is not correct, would you please advise me.

[Traduction]

Tandis que le gouvernement du Canada déclare que les offices de commercialisation créés par le gouvernement, telles l'Agence canadienne de commercialisation des œufs et la Commission canadienne du blé, ne sont pas des entités publiques . . .

Nous avons certainement déclaré cela au sujet de l'Agence de commercialisation des œufs, mais nous n'avons jamais prétendu que la Commission canadienne du blé n'est pas une entité publique.

Le sénateur MacEachen: Que pensez-vous des autres organismes de commercialisation? En avez-vous formé un?

M. Gifford: Oui. Les deux organismes publics qui, à notre avis, tombent clairement sous le coup de cette disposition sont, d'un côté, la Commission des produits agricoles, est une agence fédérale qui offrant d'acheter les produits de surplus, et, de l'autre, le système d'acompte à la livraison de la Commission canadienne du blé. C'est ce que nous en pensons.

Le président: Je crois que le fait d'avoir donné la Commission du blé comme un exemple d'entité publique était une erreur, parce que M. L. Knoerr nous a dit, le 8 août, que cette Commission était considérée comme une entité gouvernementale; par conséquent cette clause s'applique. Cela n'a été qu'un lapsus.

J'en viens maintenant à l'harmonisation des normes.

Le sénateur MacEachen: D'après cette réponse, il semblerait clair que le gouvernement canadien ne veillera pas à ce que tous les organismes de commercialisation soient régis par l'article 701.3 puisque, selon lui, seulement deux organismes sont visés.

M. Gifford: Oui.

Le président: Lesquels?

M. Gifford: Ce sont d'abord la Commission des produits agricoles, qui est un organisme semblable à la Commodity Credit Corporation aux Etats-Unis, et ensuite la Commission canadienne du blé.

Veuillez excuser cette brève hésitation, mais mon collègue me demandait si j'étais vraiment disposé à affirmer catégoriquement que seulement deux organismes seraient jugés être des organismes publics par le gouvernement canadien. Je n'affirme pas catégoriquement, monsieur le président, que ces deux organismes de commercialisation au Canada ont été les seuls à être mentionnés au cours des négociations. Il va de soi que la question de savoir si telle autre agence est un organisme public pourrait faire créer éventuellement un conflit pouvant faire l'objet d'un règlement des différends. Ce qui est certain c'est que durant les négociations il n'a été question que de ces deux organismes-là.

Le sénateur Hays: J'ai une question d'éclaircissement concernant le volume ou la quantité des importations d'œufs, de dindons et de poulets sur une moyenne de trois ans. Il s'agit d'un nombre fixe et non pas d'un calcul variable fondé sur les trois années précédentes. Ce seront les trois années précédant le mois de janvier 1989 et il est fixé à ce moment-là à ce niveau-là. Voilà ce que je comprends; si ce n'est pas exact, pourriez-vous m'en informer.

[Text]

Mr. Gifford: Yes, senator, when the import quotas for eggs, chickens and turkeys were initially introduced, they were based on the traditional level of imports in the preceding three-, four- or five-year period. For example, in the case of chickens, the figure was 6.3 per cent of production.

Senator Hays: You have given us the numbers, 1.2 per cent for chicken; 1.5 per cent for turkeys and 1 per cent for eggs based on our current consumption. The question is: Is that a variable amount or is it an amount that will be set as of the end of this year and remain at that amount?

Mr. Gifford: There will be new import global levels. In the case of chicken, it is now set at 7.5 per cent; in the case of turkeys, it is 3.5 per cent. Those are the new global import quotas. It is our obligation to provide access for that amount which is equivalent to 7.5 per cent of domestic production.

Senator Hays: Will it always be a percentage?

Mr. Gifford: Yes. That does not stop the government from issuing, if it desires to do so, supplementary import permits which could be above and beyond the base import quota, but those global quotas are our base obligation in terms of our obligations to the United States.

Senator Hays: The supplementary amounts will not increase the percentages.

Mr. Gifford: They could; that is at the discretion of the government.

Senator Hays: That will only be the case if they give it away, is that correct?

Mr. Gifford: Yes.

Senator Hays: That, hopefully, they would not do, having regard to the nature of supply management in the commodity sectors.

Mr. Gifford: It is quite conceivable that sometimes, especially when you have a fast-growing demand, for example, in the case of chicken, that the agency underestimates the growth of domestic demand and there is a physical shortage of the product. In those circumstances, the import-export permit board of the Department of External Affairs has, in the past, issued supplementary import permits.

Senator Hays: But not with the intention of giving permanent increases.

Mr. Gifford: No, they are transitory.

Senator Hays: That is not likely to be the case. Is your answer that it is not likely to be the case?

Mr. Gifford: It depends on how good the agencies are in projecting the supply and demand figures.

Senator Hays: So that may be the case. It is an answer, and I thank you for it.

Senator Bosa: I just want to add a very brief supplementary question. Does this percentage fluctuate with the increase or decrease of domestic consumption?

[Traduction]

M. Gifford: Oui, sénateur, lorsque les contingents à l'importation des œufs, du poulet et du dindon ont été introduits, ils étaient fondés sur le niveau des importations au cours des trois, quatre ou cinq années antérieures. Dans le cas du poulet, par exemple, ce chiffre était de 6,3 p. 100 dans la production.

Le sénateur Hays: Vous avez donné les chiffres de 1,2 p. 100 pour le poulet, de 1,5 p. 100 pour le dindon et de 1 p. 100 pour les œufs en fonction de notre consommation courante. La question est celle-ci: ce pourcentage est-il variable ou sera-t-il établi à la fin de l'année pour demeurer fixe?

M. Gifford: Il y aura de nouveaux niveaux globaux d'importation. Dans le cas du poulet, il est maintenant fixé à 7,5 p. 100 et dans celui du dindon à 3,5 p. 100. Ce sont là les nouveaux contingents globaux à l'importation. Nous sommes obligés de donner accès à ce volume qui équivaut à 7,5 p. 100 de notre production intérieure.

Le sénateur Hays: Est-ce que ce sera toujours un pourcentage?

M. Gifford: Oui. Ce qui n'empêche pas le gouvernement d'émettre, s'il le désire, des licences à l'importation supplémentaires, qui pourraient faire augmenter le contingent d'importation de base, mais les contingents globaux représentent ce à quoi nous nous engageons à l'égard des États-Unis.

Le sénateur Hays: Les volumes supplémentaires n'accroîtront pas le pourcentage.

M. Gifford: Ils le pourraient; cela est à la discréction du gouvernement.

Le sénateur Hays: Ce qui ne serait le cas que s'il le laisse aller, n'est-ce pas?

M. Gifford: Oui.

Le sénateur Hays: Il est à souhaiter qu'il ne le fasse pas, compte tenu de la gestion des approvisionnements dans les secteurs des produits de base.

M. Gifford: Il est tout à fait concevable que, parfois, surtout lorsque la demande croît rapidement, par exemple dans le cas du poulet, l'agence sous-estime la croissance de la demande intérieure et qu'il y ait une pénurie de produits. Dans ces circonstances, la Commission des licences à l'importation et à l'exportation du ministère des Affaires extérieures a, dans le passé, émis des licences à l'importation supplémentaires.

Le sénateur Hays: Sans avoir l'intention d'accorder des augmentations permanentes.

M. Gifford: Non, seulement provisoires.

Le sénateur Hays: Ce qui est peu probable. Votre réponse est-elle que ce cas est peu probable?

M. Gifford: Cela dépend de l'aptitude des organismes à prévoir l'offre et la demande.

Le sénateur Hays: Ça peut donc être le cas. C'est une réponse et je vous en remercie.

Le sénateur Bosa: Je veux seulement poser une brève question supplémentaire. Ce pourcentage varie-t-il en fonction de l'augmentation et de la diminution de la consommation intérieure?

[Text]

Mr. Gifford: No, senator, the percentage relates to domestic production. If production goes up then the quota in absolute terms increases; if production goes down then the quota in absolute terms goes down as well.

The Chairman: I gather that is the conclusion of the questioning with regard to these two matters: The CEMA representation; and the Canadian Federation of Agriculture percentages.

We go on now to the matter of the temporary entry for business persons. That is Chapter 15 of the Free Trade Agreement. The question to ask is: Are there provisions in Bill C-2 which give effect, so far as Canada is concerned, to the provisions contained in chapter 15 of the trade agreement? We are dealing now with the temporary entry for business persons, chapter 15 of the trade agreement and my question is: Are there clauses in Bill C-2 which were introduced to give effect to the obligations of Canada under chapter 15?

Mr. Nymark: The answer is, no, there are not; it is done by regulation.

Senator Frith: The gap is between chapter 13 and chapter 16. In other words, it is a gap in the sense that the concordance shows agreement and what clauses of the bill deal with the chapters in the agreement. There is chapter 13 and then the next one is chapter 16, so chapters 14 and 15 are not reflected in Bill C-2.

Mr. von Finckenstein: It is not a gap.

Senator Frith: I did not mean it was an oversight.

Mr. Nymark: It relates to the Immigration Act and it is done by regulation. We have with us to respond to your particular questions with regard to the administration of the temporary entry provisions, Mr. André Sulzenko who was the leading negotiator for the Trade Negotiations Office. He has two colleagues with him from the Department of Employment and Immigration whom he will introduce.

The Chairman: Let me ask a preliminary question. Effect is going to be given to our obligations under chapter 15 by regulation. Will those regulations be included in the regulations which are to be made public next week?

Mr. von Finckenstein: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: What day next week?

Mr. von Finckenstein: Assuming the agreement comes into force on January 1, that is the day on which the regulations will also be enacted. They have to be in place because they are a part of our implementation obligation.

The Chairman: When will they be made public in the *Canada Gazette*?

Mr. von Finckenstein: We hope to have them made public on the same date, because of the delay in getting the legislation through. It will be in the first week in January that the *Canada Gazette* with all those regulations will be published.

[Traduction]

M. Gifford: Non, sénateur, le pourcentage est relié à la production intérieure. Si la production augmente, alors le quota augmente en chiffres absolus; si elle diminue, alors il diminue aussi en chiffres absolus.

Le président: Je crois que cela met fin aux questions sur ces deux points, à savoir le mémoire de la CEMA et les pourcentages de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Nous passons maintenant à la question de l'entrée temporaire des gens d'affaires. C'est le chapitre 15 de l'Accord de libre-échange. La question est celle de savoir si le projet de loi C-2 comporte des dispositions qui donnent effet, en autant que cela concerne le Canada, aux dispositions du chapitre 15 dudit accord. Nous sommes rendus à la question de l'entrée temporaire des gens d'affaires, c'est-à-dire au chapitre 15 de l'accord commercial et ma question est la suivante: «Le projet de loi C-2 comporte-t-il des articles donnant effet aux obligations du Canada énoncées dans ce chapitre 15?»

M. Nymark: La réponse est non, il n'y en a pas; cela se fait par règlement.

Le sénateur Frith: Il y a un trou entre le chapitre 13 et le chapitre 16. C'est un trou en ce sens que la concordance indique un accord ainsi que les articles du projet de loi traitant des chapitres dans l'accord. On y trouve le chapitre 13 et ensuite le chapitre 16, de sorte que les chapitres 14 et 15 ne se retrouvent pas dans le projet de loi C-2.

M. von Finckenstein: Ce n'est pas un trou.

Le sénateur Frith: Je ne voulais pas dire qu'il s'agissait d'un oubli.

Mr. Nymark: Cela touche à la Loi sur l'immigration et est fait par voie de règlement. Pour répondre à vos questions concernant l'administration des dispositions relatives à l'entrée temporaire, nous avons ici avec nous M. André Sulzenko, qui a été négociateur en chef pour le Bureau des négociations commerciales. Il est accompagné de deux collègues du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qu'il va vous présenter.

Le président: Permettez-moi, au préalable, de poser une question. Il sera donné effet par voie de règlement à nos obligations prévues au chapitre 15. Ce règlement sera-t-il inclus dans ceux qui devraient être rendus publics la semaine prochaine?

Mr. von Finckenstein: Oui, monsieur le président.

Le président: Quel jour, la semaine prochaine?

Mr. von Finckenstein: Si l'accord entre en vigueur le 1^{er} janvier, le règlement sera aussi promulgué ce jour-là. Il devra être en place, car c'est là l'une de nos obligations au chapitre de la mise en œuvre.

Le président: Quand sera-t-il publié dans la *Gazette du Canada*?

Mr. von Finckenstein: Nous espérons le rendre public le même jour, en raison des délais survenus dans l'adoption du projet de loi. Le numéro de la *Gazette du Canada* contenant toute cette réglementation sera publié au cours de la première semaine de janvier.

[Text]

The Chairman: Would that perhaps be January 4 or 5 or 6?

Senator Frith: Is there any possibility of our getting a copy to look at? We are certainly not going to go through them with a fine tooth comb but if we could see a draft copy, clearly preferred as a draft copy, we could have a look at it and probably save a lot of time by only asking questions about the parts that interest us. In other words, we can do a bit of homework and save the whole committee a lot of time. We understand that they would be strictly drafts and that there would be no undertaking that they would be reflected verbatim in the early January ones.

The Chairman: Is there a response to that request?

Mr. Nymark: We would have to take that under advisement. We have not circulated the regulations.

Senator Frith: I understand. I think we should leave that. I think that is reasonable. Could you tell us tomorrow?

Mr. Nymark: Yes, sir.

The Chairman: Are you suggesting, Senator Frith, that we leave this now?

Senator Frith: Yes, I am. It may not be intellectually appealing but it may be physically appealing.

The Chairman: Yes, but I have a problem with tomorrow. It is always easy to put off to tomorrow. We are here today and we have lots of time. Let me ask this: What can you tell us that will be comprehensible without elaborate explanation, given the fact that we do not have even a draft of the legislative text before us? Can you be useful to us?

Mr. Nymark: We are quite prepared to discuss how we intend the four categories of temporary entry to work and how that would actually work in a way which would be very comprehensible.

The Chairman: Well, at least we could start and get what is obviously a prepared statement on our record. Then, if Senator Frith and others want to think about it overnight—

Senator Frith: Is there a prepared statement?

Mr. Sulzenko: Perhaps, senators, I could introduce the two officials from Immigration.

The Chairman: Yes.

Mr. Sulzenko: On my far left is Harland Harvey and on my immediate left is Ken McIntosh. These are two of the officials in the department who form part of the task force on implementation for that department. I believe they will be able to answer your questions.

The Chairman: Our problem is that, given the fact that we have no text before us other than the agreement, we are going to take an awfully long time. Can you not say something which will prime the pumps?

Mr. Ken McIntosh, Manager, Business Immigration, Canada Employment and Immigration Commission: Mr.

[Traduction]

Le président: Est-ce que pourrait l'être le 4, le 5 ou le 6 janvier?

Le sénateur Frith: Pourrions-nous obtenir copie de cette réglementation? Nous n'allons certes pas la passer au peigne fin, mais si nous pouvions en avoir une ébauche dont il serait clairement entendu qu'il s'agit d'une ébauche, nous pourrions y jeter un coup d'œil et gagner probablement beaucoup de temps en ne posant des questions que sur les parties qui nous intéressent. En d'autres termes, nous pourrions faire un peu de travail personnel et sauver beaucoup de temps au comité. Bien entendu, il s'agirait purement d'une ébauche et personne ne s'engagerait à ce qu'elle soit reproduite textuellement dans la réglementation publiée au début de janvier.

Le président: Quelqu'un veut-il répondre à cela?

M. Nymark: Nous devrons y réfléchir. Nous n'avons pas fait circuler les règlements.

Le sénateur Frith: Je vois. Je pense qu'il serait raisonnable d'en rester là. Pourriez-vous nous donner une réponse demain?

M. Nymark: Oui, monsieur.

Le président: Vous voulez que nous nous interrompons maintenant, sénateur Frith?

Le sénateur Frith: Exactement. La solution n'est peut-être pas séduisante intellectuellement, mais elle l'est peut-être physiquement.

Le président: Oui, mais j'ai des réserves à propos de demain. Il est toujours facile de remettre au lendemain. Nous sommes ici aujourd'hui et nous avons beaucoup de temps devant nous. Permettez-moi de poser une question: Que pouvez-vous nous dire qui soit compréhensible sans explications détaillées, compte tenu du fait que nous n'avons même pas une ébauche du texte législatif devant nous? Pouvez-vous nous être utiles?

M. Nymark: Nous sommes tout à fait disposés à vous expliquer, en des termes très compréhensibles, les quatre catégories d'autorisation de séjour temporaire qui sont envisagées, de même que leur fonctionnement.

Le président: Très bien. Nous pourrions au moins commencer et enregistrer dans notre compte rendu l'exposé que vous avez, de tout évidence, préparé. Puis, si le sénateur Frith et les autres veulent prendre la nuit pour y penser . . .

Le sénateur Frith: A-t-on préparé un exposé?

M. Sulzenko: Je pourrais peut-être présenter aux sénateurs les deux représentants de l'Immigration.

Le président: Je vous en prie.

M. Sulzenko: Je vous présente, à mon extrême gauche, M. Harland Harvey, et immédiatement à ma gauche, M. Ken McIntosh. Ils représentent tous deux le ministère au sein du groupe de travail sur la mise en œuvre. Je pense qu'ils seront en mesure de répondre à vos questions.

Le président: Le problème, c'est que comme nous n'avons sous la main rien d'autre que le texte de l'accord, nous allons nous éterniser. Ne pouvez-vous rien nous dire pour activer la discussion?

M. Ken McIntosh, responsable de l'Immigration des gens d'affaires, Commission de l'emploi et de l'immigration du

[Text]

Chairman, perhaps I can briefly say something about the regulation. It is a very short one. There are four components to chapter 15. One of the components is a business visitor component, which contemplates those business visitors from the United States who are entering Canada for sales purposes or for after-sales purposes, to undertake those activities that are spelled out in schedule 1 to chapter 15. Normally, for anyone to undertake any employment in Canada, they require an employment authorization. However, the immigration regulations spell out certain categories of persons who do not require employment authorizations to conduct or to undertake employment in Canada. The new regulation will expand on the existing exemptions that are set out in regulation 19. While I do not have the text in front of me, the actual wording of the regulation simply says that anybody that is entering Canada pursuant to the business visitor component of chapter 15 of the Canada-U.S. Free Trade Agreement will not require an employment authorization. So, very briefly, that is the regulation.

The Chairman: Let me ask this question now: I am looking at schedule 2 to Annex 1502.1 of the agreement and I see in there, under the general heading of teacher, college, university—

Mr. McIntosh: Mr. Chairman, schedule 1 is the schedule that is covered by the new regulation.

The Chairman: What is schedule 2 on page 150 of the Free Trade Agreement, which is volume 2 of the bill?

Mr. McIntosh: That schedule lists professions under the professional component of chapter 15. Professionals that are entering Canada will require employment authorizations but that is already covered in the immigration regulations, so there is no need for a regulation change to reflect schedule 2 to chapter 15.

Senator Stollery: Mr. Chairman, what are we looking at here? I am looking for the temporary entry for business persons in Bill C-2 and I cannot find it. Just put us all on the same wave length.

The Chairman: All right. I am using a schedule to the bill and the title is, "An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, Schedule Part A", which is the Free Trade Agreement. I take it this is the official version of the agreement—

Senator Stollery: I see.

The Chairman: I am using that volume rather than the version which I think you have, Senator Stollery. The version in blue covers contains a lot of puffery.

Senator Stollery: I realize that. It seems to be numbered differently as well. So it is page 227?

The Chairman: Yes.

Senator MacEachen: If there is no water in the pump, I will put some air in it. What I want to discuss supports what has

[Traduction]

Canada: Monsieur le président, je peux peut-être vous parler brièvement du règlement. Il est très concis. Le chapitre 15 comporte quatre éléments. L'un d'eux traite des gens d'affaires des États-Unis qui viennent en visite au Canada à des fins de vente ou de service après-vente, afin de s'adonner à des activités dont il est fait état à l'appendice 1 du chapitre 15. Normalement, toute personne qui désire travailler au Canada doit obtenir un permis de travail. Le règlement d'immigration fait toutefois état de certaines catégories de personnes qui n'ont pas besoin de permis de travail pour exercer ou prendre un emploi au Canada. Les nouvelles dispositions élargiront les exemptions déjà prévues à l'article 19 du règlement. Je n'ai pas le texte devant moi, mais le règlement stipule simplement que quiconque entre au Canada et satisfait aux conditions prévues pour les gens d'affaires en visite au chapitre 15 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, n'aura pas besoin d'un permis de travail. Voilà, en gros, ce que prévoit le règlement.

Le président: Permettez-moi de vous poser une question. J'ai sous les yeux l'appendice 2 à l'annexe 1502.1 de l'accord et je constate, sous la rubrique générale «enseignant», les mentions «collège» et «université».

M. McIntosh: Monsieur le président, c'est l'appendice 1 qui est visé par le nouveau règlement.

Le président: Qu'en est-il de l'appendice 2, à la page 150 de l'Accord de libre-échange, qui constitue le tome 2 du projet de loi?

M. McIntosh: Cet appendice énumère les professions qui s'inscrivent dans la catégorie des professionnels visés au chapitre 15. Les professionnels qui entreront au Canada devront avoir un permis de travail, mais comme il en est déjà question dans le règlement sur l'immigration il n'est pas nécessaire de modifier le règlement pour tenir compte de l'appendice 2 du chapitre 15.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, de quoi est-il question? J'ai devant moi le passage relatif à l'autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires et j'ai beau chercher dans le projet de loi C-2, je ne trouve rien. Veuillez nous mettre sur la même longueur d'onde.

Le président: Très bien. J'ai ici une annexe du projet de loi, qui s'intitule «Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, Annexe—Partie A», et qui est le texte de l'Accord de libre-échange. J'imagine que c'est la version officielle de l'accord.

Le sénateur Stollery: Je vois.

Le président: Contrairement à la version commentée que vous semblez avoir, sénateur Stollery, laquelle comprend beaucoup de blabla.

Le sénateur Stollery: Je comprends. Il semble que la pagination soit également différente. Il est bien question de la page 233?

Le président: En effet.

Le sénateur MacEachen: S'il n'y a pas d'eau dans la pompe, je vais y insuffler de l'air. Je veux parler des rumeurs qui circu-

[Text]

been circulated around Ottawa, maybe without foundation, namely that there has not been much preparation made for the implementation of this particular chapter and that, when the law comes into effect, we would be flying by the seat or our pants, we would be in a new area, and that we have not worked very much out. That is why we wanted to look at the regulations. However, according to the witness, they are so brief that they would not tell us very much. So I guess my question, if I must put a question, is: Can you tell us what kind of an organization you have set up, what kind of regulations, what kind of information a visitor or traveller would have to present at the Canadian border in order to get admission to Canada? Could it be a simple statement by the individual such as, "I am an American from New York. I have a meeting with Mr. Smith in Mississauga and I would like to get in"? Is that the way it goes?

Mr. Harland Harvey, Program Specialist, Business Immigration, Canada Employment and Immigration Commission: Senator, there are three categories of business persons who can apply at the port of entry to Canada for the purpose of work. The first is the business visitor category, and that pertains directly to the new regulation. This is a person who can enter Canada, typically for a short term—the in-and-out type person—to carry on business activities where the source of remuneration will be a United States employer. That person will be able to enter simply on the basis of being an ordinary visitor. There may be documentation, depending upon the need.

Senator MacEachen: In any event, he could come in under the present arrangement.

Mr. Harvey: Schedule I to Annex 1502.1 greatly expands the current regulation, subsection 19(1) of the immigration regulations, and it does not specify individuals; it specifies activities. Schedule I generally covers what can be considered to be the trading cycle: research and design followed by growth, manufacturing, production, et cetera. As I said, that category of business person can enter Canada to work without an employment authorization.

The three other categories—traders and investors, professionals and intra-company transferees—require employment authorizations to work in Canada. The trader and investor category must apply at a visa office abroad to obtain the employment authorization. So that leaves the two categories of professional and intra-company transferee who can apply at a port of entry for an employment authorization.

Basically what will be required of these people who can apply at the port of entry, including the business visitor who does not need an employment authorization, is satisfactory evidence of the purpose of their trip to Canada and their duration. There are other criteria depending upon the category. Basically for the business visitor an oral declaration of intent and duration of visit will suffice. That follows along with current practice for subsection 19(1) of the regulations.

[Traduction]

lent à Ottawa et qui sont peut-être sans fondement. D'aucuns disent que l'on n'a pas bien préparé la mise en œuvre de ce chapitre et que, lorsque la loi entrera en vigueur, nous devrons improviser, car nous nous trouverons dans un nouveau domaine que nous n'avons pas beaucoup exploré. Voilà pourquoi nous voulions examiner les règlements. Cependant, au dire du témoin, ils sont tellement concis qu'ils ne nous renseigneraient pas beaucoup plus. Si je dois poser une question, je la formulerais en ces termes: Pouvez-vous nous dire quel genre d'organisation vous avez mis sur pied, quel type de règlements, quel genre d'information un visiteur ou un voyageur devra présenter à la frontière canadienne pour entrer chez nous? Quelqu'un pourrait-il simplement dire: «Je suis Américain. Je viens de New York et je dois rencontrer M. Tremblay à Mississauga et j'aimerais passer la frontière? Pourrait-il en être ainsi?

M. Harland Harvey, spécialiste du Programme d'immigration des gens d'affaires, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada: Monsieur le sénateur, il y a trois catégories de gens d'affaires qui peuvent présenter une demande à un point d'entrée au Canada, à des fins de travail. Il y a d'abord les gens d'affaires en visite dont il est directement question dans le nouveau règlement. Il s'agit de personnes qui peuvent entrer au Canada, généralement pour un bref séjour, de personnes qui entrent et qui sortent par affaires et qui sont rémunérées par un employeur aux États-Unis. Ces personnes pourront entrer à titre de simples visiteurs. Des documents seront peut-être exigés, si c'est nécessaire.

Le sénateur MacEachen: À l'heure actuelle, ces personnes pourraient entrer de toute façon.

M. Harvey: L'appendice 1 à l'annexe 1502.1 élargit beaucoup le paragraphe 19(1) de l'actuel règlement sur l'immigration et il n'apporte pas de précision quant aux individus, il porte plutôt sur les activités. L'appendice 1 traite en gros de ce que l'on considère généralement comme le cycle commercial: la recherche et la conception, suivies de la culture, de la fabrication et de la production, etc. Comme je l'ai dit, cette catégorie de gens d'affaires peut entrer au Canada pour y travailler sans permis de travail.

Les trois autres catégories, c'est-à-dire les négociants et les investisseurs, les professionnels et les personnes mutées à l'intérieur d'une société, ont besoin de permis de travail pour ce faire. Les négociants et les investisseurs doivent demander un permis de travail à un bureau des visas à l'étranger. Au nombre des personnes pouvant demander un permis de travail à un point d'entrée, il reste donc les professionnels et ceux qui sont mutés à l'intérieur d'une société.

En substance, les personnes qui peuvent présenter une demande de permis de travail au port d'entrée, y compris les gens d'affaires en visite qui n'ont pas besoin d'un tel permis, devront fournir une preuve satisfaisante de l'objet de leur séjour au Canada et de sa durée. Il existe aussi d'autres critères, selon la catégorie de personnes. Essentiellement, pour les gens d'affaires en visite, une déclaration orale sur l'objet et la durée du séjour sera suffisante. Cette formalité est conforme à la pratique actuelle prévue au paragraphe 19(1) du règlement.

[Text]

The category of professionals and intra-office company transferees will have to present documentation at a port of entry, and that will typically be a letter from an employer outlining the nature of the job; the duration of the job; the job position; remuneration; and, in the case of professionals, the professional qualifications which are required for the job; that the applicant has those professional qualifications; and, if there are any local licensing requirements in order to practice that profession that the person meets those licensing requirements. For intra-company transferees, the letter will also have to indicate the affiliation relationship of the company in Canada to the company in the United States.

Senator MacEachen: How long would the professional or trader or investor be able to remain in the country?

Mr. Harvey: That would be taken on an individual case basis corresponding to the expected duration of the employment. Typically, the business visitor, as I said, is an in-and-out type of person who may be in for a few days or a couple of weeks. There may be cases where a person might come in for a number of months, but for that category the source of remuneration must continue to be a United States employer.

For a professional, as I said, the expected duration of employment could be two months or it could be two years. There is a cap on an intra-company transferee which is a maximum five-year period.

The Chairman: I want to ask a question on the definition. It is the question I started to ask earlier. It relates to professionals, and the list of professionals is in schedule 2. I focus on teacher, college, university, seminary. Let us say that a Canadian university wishes to hire a professor to fill in for someone who is going away on sabbatical leave. Does this open up the possibility that the university can hire an American citizen for a temporary period of one year notwithstanding that qualified Canadian university professors in that field are available and unemployed?

Mr. Harvey: Yes. That is correct.

Senator Stollery: What is correct?

Mr. Harvey: It is correct that a United States citizen who has the qualifications to be a university professor can be hired by a Canadian institution even though there may be Canadian professors who might consider themselves to be qualified for the position.

Senator Stollery: So this excludes anyone from the occupational demand?

Mr. Harvey: Yes. One thing that you do have to remember is that this is entirely reciprocal in that we are looking at Canadians having access to the much larger United States employment market.

The Chairman: I am talking about a field about which I happen to know a little. We had an experience in Canada some years back when we were flooded by people from the United States who had paper qualifications and who were prepared to take university posts and then hire their friends from back home in order to fill up the departments. As a result we had departments, for example, of political science in this country

[Traduction]

Les personnes faisant partie de la catégorie des professionnels et des personnes mutées à l'intérieur d'une société devront présenter des documents au point d'entrée, soit habituellement une lettre de l'employeur décrivant la nature de l'emploi, sa durée, sa classification, la rémunération s'y rattachant et, dans le cas de professionnels, les compétences requises, la preuve que le requérant possède ces compétences et, s'il faut obtenir un permis local pour exercer la profession, l'attestation que la personne satisfait à ces exigences. Dans le cas des mutations à l'intérieur d'une société, la lettre devra également indiquer le genre d'affiliation qui existe entre la société établie au Canada et celle qui se trouve aux États-Unis.

Le sénateur MacEachen: Combien de temps le professionnel ou le négociant ou l'investisseur pourra-t-il demeurer au pays?

M. Harvey: On étudiera la question cas par cas, selon la durée prévue de l'emploi. Comme je l'ai dit, habituellement, la personne d'affaires en visite est une personne itinérante qui séjournera peut-être au Canada quelques jours ou quelques semaines. Dans certains cas, elle pourra y séjourner peut-être quelques mois, mais, pour cette catégorie de visiteurs, la source de rémunération sera toujours l'employeur américain.

Je le répète, pour un professionnel, la durée prévue d'emploi peut durer deux mois, voire deux ans. Pour une personne mutée à l'intérieur d'une société, la période maximale de séjour est de cinq ans.

Le président: Je veux poser une question au sujet de la définition. C'est celle que j'ai commencé à poser plus tôt. Elle porte sur les professionnels, dont la liste figure à l'appendice 2; je remarque qu'on mentionne la profession d'enseignant dans un collège, une université ou un séminaire. Supposons qu'une université canadienne désire embaucher un nouveau professeur pour en remplacer un autre en congé sabbatique. Peut-elle temporairement embaucher un Américain pendant un an, bien qu'il existe des professeurs d'université canadiens qualifiés et en chômage?

M. Harvey: Oui. C'est exact.

Le sénateur Stollery: Qu'est-ce qui est exact?

M. Harvey: Il est exact qu'un citoyen américain qui possède les compétences nécessaires pour être professeur d'université pourra être embauché par un établissement canadien, même si des professeurs canadiens s'estiment qualifiés pour occuper le poste.

Le sénateur Stollery: Tous ceux qui pourraient répondre à des offres d'emploi dans leur profession peuvent donc être exclus?

M. Harvey: C'est exact. Il faut vous rappeler que cet accord est entièrement réciproque, en ce sens que les Canadiens ont accès au marché du travail américain, qui est beaucoup plus vaste.

Le président: Je parle d'un domaine que je connais un peu. Il y a quelques années, le Canada a été submergé par un flot d'Américains qui possédaient des diplômes et étaient prêts à accepter des postes dans des universités, puis qui recrutaient leurs amis américains pour combler les postes au sein des départements. Nous avions donc des départements, par exemple, de sciences politiques, dont les professeurs ignoraient ce

[Text]

who did not know what followed when the government was defeated on a budget measure in the House of Commons.

This is not going to reproduce that circumstance, but there is a complaint that, given what is happening today in our universities, by 1995 there is going to be a considerable shortage of Canadian professors. This bill seems to say to university administrators that they don't have to train Canadians to fill those prospective vacancies; rather they can rely on Americans to fill those slots. They will not have to worry about the Canadian shortage because you can bring Americans in temporarily and forget the future of Canadian academic standards.

Mr. Sulzenko: Mr. Chairman, I would like briefly to address your question. I think there is some confusion about what is allowed under our immigration rules and what provinces may do in the field of education. Schedule 2 is meant to facilitate travel for the purposes of conferences, seminars and so on by academics.

The Chairman: Are you saying the earlier answer was not accurate?

Mr. Sulzenko: My understanding, and I am subject to correction on this, is that provinces can regulate education any way they so choose, and that temporary entry for immigration would not preclude a province from determining how it might wish to regulate its education system, even potentially excluding nationals from other countries. So there are two separate issues here, and this chapter only deals with the actual physical entry into the country and not with whether a person can work in Canada.

Senator Beaudoin: I think there are, as you said, two different points here. There is the question of hiring, which is obviously provincial. I take it from your answer that this is not modified by the Free Trade Agreement. The second aspect, the temporary entry, if I understood what he said clearly, may be affected by the Free Trade Agreement. The whole aspect of hiring at the university level is not modified at all, then, because it comes under provincial jurisdiction.

Senator Stollery: Let us take the dentists by way of example. This is a free trade agreement, Mr. Chairman; we are dealing with trade and commerce. What would a dentist need to do to get himself a visa to come to Canada?

Mr. Sulzenko: Dentistry is considered in the same way as other professions are considered, which is in terms of facilitating entry for professional purposes, which are not to practise but are to attend conferences, to lecture and so on.

Senator Stollery: If a dentist wanted to come to Canada to attend a conference in Toronto, Halifax or Montreal, could he not do so quite freely anyway? Where does this situation differ from what already exists?

[Traduction]

que signifiait la mise en minorité d'un gouvernement à la suite d'un vote sur une mesure budgétaire à la Chambre des communes.

Cette situation ne se reproduira pas, mais on se plaint du fait que, vu ce qui se passe actuellement dans nos universités, on assistera, d'ici 1995, à une grave pénurie de professeurs. Les administrateurs d'université pourraient en déduire qu'ils n'ont pas besoin de former des Canadiens pour combler les vacances qui se produiront, car ils pourront compter sur des Américains de troisième ordre pour doter ces postes. Ils n'ont pas à s'inquiéter de la pénurie de professeurs canadiens, parce qu'ils peuvent importer temporairement des Américains sans égard aux normes futures des universités canadiennes.

M. Sulzenko: Monsieur le président, je voudrais répondre brièvement à votre question. J'estime qu'il règne une certaine confusion au sujet de ce que permettent nos règles en matière d'immigration et de la latitude dont jouissent les provinces dans le domaine de l'éducation. L'appendice 2 vise à faciliter les déplacements des universitaires qui désirent assister à des conférences, des colloques et ainsi de suite.

Le président: Dites-vous que la réponse précédente n'était pas exacte?

M. Sulzenko: Si je comprends bien, et vous pouvez me reprendre si je fais erreur, les provinces peuvent réglementer l'éducation à leur gré, et le séjour temporaire de visiteurs n'empêcherait pas l'une d'elles de choisir la façon dont elle désire réglementer son régime d'éducation, de sorte qu'elle pourrait même refuser des ressortissants étrangers. Nous parlons donc ici de deux questions distinctes, et ce chapitre ne traite que de l'autorisation de séjour d'une personne au Canada, et non pas de la question de savoir si elle peut y travailler.

Le sénateur Beaudoin: Comme vous l'avez dit, je pense qu'il y a deux volets à la question: celui de l'embauchage, qui relève bien sûr des provinces. Si je comprends bien votre réponse, l'Accord de libre-échange ne modifie en rien cet aspect. Le deuxième aspect, l'autorisation de séjour temporaire, risque d'être touché par l'accord, si j'ai bien compris ce qu'il a dit plus tôt. Ainsi, tout l'aspect de l'embauchage au niveau universitaire n'est en rien modifié, parce que cette question relève des provinces.

Le sénateur Stollery: À titre d'exemple, prenons les dentistes. Monsieur le président, nous discutons ici d'un accord de libre-échange; nous parlons de commerce. Que devrait faire un dentiste pour obtenir un visa de séjour au Canada?

M. Sulzenko: Les dentistes sont considérés de la même façon que les autres professionnels, c'est-à-dire qu'on désire faciliter leur séjour au Canada à des fins professionnelles, lesquelles ne consistent pas à exercer leur métier, mais à assister à des conférences, à des colloques et ainsi de suite.

Le sénateur Stollery: Si un dentiste veut se rendre au Canada pour assister à une conférence à Toronto, à Halifax ou à Montréal, ne peut-il pas le faire de toute façon en toute liberté? En quoi cette situation diffère-t-elle de celle qui existe déjà?

[Text]

Mr. Sulzenko: Much of this chapter confirms the *status quo*, senator. There are some changes in it which we believe are to Canada's benefit, relatively, but much of the entry into the country facilitated under this chapter is already feasible.

Senator Stollery: We are not facilitating such entry, however. We are actually making it a much more bureaucratic, expensive enterprise. Right now if a dentist or any one of a number of professionals wants to come to Canada for a short visit, he just comes. Remember, this is a Free Trade Agreement—we are talking about trade and commerce. What benefit is there to the dentist, in coming to a conference, when he is required to go to a Canadian consular office abroad to apply for a visa? The way things are right now, he would normally just go ahead and visit Canada. What do we gain from this procedure?

The Chairman: I want to ask a variation of that question so that you can deal with the matter all at once. If you look at Schedule 2, you will see "physician" listed under "medical/allied professional". In brackets next to it are the words "teaching and/or research only". No such qualification appears in the case of dentists. Presumably, then, dentists can enter the country to practise dentistry. There is also no such qualification next to the registered nurse, the veterinarian, the medical technologist or the clinical lab technologist. The physician is allowed to enter the country only for purposes of teaching and research. Does that mean that he cannot practise medicine in Canada? And since we do not have that limitation in the case of the dentist, does that mean that he can practise dentistry? Is that not the clear interpretation of this schedule?

Mr. Sulzenko: Mr. Chairman, perhaps I could answer the first part of your question and defer the second part to my other colleagues. The ability to practise in another country will be governed by the services chapter, not by the immigration chapter. The services chapter does not include medical services of any kind. Therefore, Canada can pass whatever regulation or legislation it so wishes in that field, even to the exclusion of Americans or anyone else.

The temporary entry chapter, as I said in response to a previous question, deals only with the facilitation of people entering the country at a border point. It is quite different from the matter of their being allowed to practise their profession in a country.

Senator Stollery: If I may, I will follow along that line of thinking somewhat. A professional can already come to Canada. From what I understand, if he is coming for a short time, under the Free Trade Agreement he will be required to go to a consular office abroad to get a visa for his visit. Who is that facilitating? What is the point of that?

[Traduction]

M. Sulzenko: Sénateur, la majeure partie de ce chapitre confirme le *status quo*. Il renferme certains changements que nous estimons assez avantageux pour le Canada, mais la plupart des personnes dont le séjour au Canada est facilité conformément aux dispositions de ce chapitre, peuvent déjà venir ici.

Le sénateur Stollery: Nous ne facilitons pas toutefois leur entrée au Canada. En fait, nous rendons cette formalité beaucoup plus bureaucratique et coûteuse. En effet, à l'heure actuelle, si un dentiste ou un professionnel quelconque désire venir au Canada pour un bref séjour, rien ne l'en empêche. Rappelez-vous qu'il s'agit ici d'un accord de libre-échange—nous parlons de commerce. Quel avantage a un dentiste à venir assister à une conférence s'il doit se rendre à un bureau consulaire du Canada à l'étranger pour demander un visa? À l'heure actuelle, il n'a pas à remplir ces formalités et peut tout simplement venir au Canada. Quel est l'avantage de cette procédure?

Le président: Je désire également poser une question qui est une variante de la première; vous pourrez ainsi répondre aux deux en même temps. Si vous jetez un coup d'œil à l'Appendice 2, vous verrez sous «médecine/services professionnels connexes» le terme «médecin». Suivent entre parenthèses les termes «enseignement et(ou) recherche seulement». On ne fait aucune réserve de la sorte au sujet des dentistes. On peut donc présumer que les dentistes peuvent entrer au Canada pour y exercer leur profession. En outre, on ne fait aucune réserve non plus au sujet de l'infirmier autorisé, de l'infirmière autorisée, du vétérinaire, du technologue médical ou du technologue de laboratoire clinique. Le médecin n'est autorisé à séjourner au pays qu'à des fins d'enseignement et de recherche. Cela signifie-t-il qu'il ne peut pas pratiquer la médecine au Canada? Et comme cette restriction ne s'applique pas au dentiste, cela signifie-t-il que celui-ci peut pratiquer la médecine dentaire? N'est-ce pas la façon dont on peut interpréter clairement cet appendice?

M. Sulzenko: Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre à la première partie de votre question et laisser à mes collègues le soin de répondre à la deuxième partie. La capacité d'exercer une profession dans un autre pays sera régie par le chapitre portant sur les services, et non pas par celui qui traite de l'immigration. Le chapitre portant sur les services ne mentionne aucun service médical que ce soit. Par conséquent, le Canada peut adopter quelque règlement ou loi qu'il désire dans ce domaine; il peut même exclure les Américains ou d'autres ressortissants.

Comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, le chapitre portant sur l'autorisation de séjour temporaire ne traite que de la facilitation de séjour des personnes qui se présentent à la frontière. On n'y traite aucunement de la question qui consiste à les autoriser à exercer leur profession dans un autre pays.

Le sénateur Stollery: Si vous le permettez, je poursuivrai dans cette même ligne de pensée. Un professionnel peut déjà venir au Canada. Si je comprends bien, s'il y vient pour un bref séjour, il devra, en vertu de l'Accord de libre-échange, se rendre à un bureau consulaire à l'étranger pour obtenir un visa d'entrée en tant que visiteur. En quoi cela facilite-t-il les choses? Où veut-on en venir?

[Text]

Mr. Harvey: Senator Stollery, I believe there has been a slight misunderstanding here. Under Schedule 1 there are general service professionals listed. We are considering that the general service professional is a person in an occupation or profession listed on Schedule 2 who is coming to Canada with no source of remuneration in Canada. In other words, he is still employed in the United States and has a U.S. source of remuneration. That person named in Schedule 2 comes under Schedule 1, if I can make myself clear, and can enter as a business visitor without employment authorization. When we are talking about Schedule 2 professionals, these people can, indeed, work in Canada for Canadian employers.

With respect to the qualifications of the professionals, the base line is that a baccalaureate degree or demonstrable experience, acceptable experience for some limited occupations, is required.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I follow the immigration system somewhat and I amk mindful of the time, but I cannot see the reason behind this listing on Schedule 2. You say that Schedule 2 relates to Schedule 1?

Mr. Harvey: Yes, the general service professional in Schedule 1, which appears at page 225.

Senator Doyle: Mr. Chairman, I have one point that I wish to raise at this juncture. I believe you will find on that list journalists. You will then find the requirement that a journalist have a baccalaureate degree. Who in the devil decided that a journalist had to have a baccalaureate degree? The most distinguished journalists in this country do not. Pierre Berton couldn't go down to the United States unless he could take his honorary degree with him. Robert Fulford, who is the editor of *Saturday Night* and who was a distinguished scholar at the University of Toronto last year is a grade XI dropout. Yet somebody says that unless he has a baccalaureate degree, he cannot get by you guys. Is that what you are telling us tonight?

Mr. Sulzenko: No, Mr. Chairman. I understand that there has been some confusion on the journalist category. The fact is that the provision in the Free Trade Agreement is only supplementary to other provisions that already exist. Most journalists—accredited journalists—already abide by a provision between Canada and the United States by which to enter—

Senator Doyle: Oh, there is no problem for a Canadian journalist working in the United States drawing his salary from Canada, and *vice versa*. But for a Canadian journalist who wants to go to work for the *Los Angeles Times* there is a great deal of difficulty in obtaining a green card right now. For a journalist from California who wants to work at the *Toronto Star*, there is a lot of trouble in getting permission to do so until that position has been advertised to death in this country and until it has been proven to the satisfaction of the immigration department that it cannot be filled by a Canadian. Are you now saying that, through free trade, this will be different?

[Traduction]

M. Harvey: Sénateur Stollery, je crois qu'il y a eu un léger malentendu ici. Dans l'Appendice 1, on dresse la liste des professionnels des services généraux. Nous considérons que le professionnel des services généraux est une personne dont l'occupation ou la profession est énumérée à l'Appendice 2 et qui vient au Canada, mais dont la source de rémunération est aux États-Unis. En d'autres mots, il est encore employé aux États-Unis et sa source de rémunération est américaine. La personne nommée à l'Appendice 2 vient au Canada en vertu de l'Appendice 1—j'espère que je m'exprime clairement—and elle peut séjourner au Canada en tant que personne d'affaires en visite sans avoir besoin d'un permis de travail. Les professionnels énumérés à l'Appendice 2 peuvent également travailler au Canada pour le compte d'employeurs canadiens.

Il est exigé des professionnels à tout le moins un baccalauréat ou de l'expérience manifeste, ou une expérience acceptable dans certains postes limités.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, je m'efforce de suivre les propos sur le système d'immigration et je n'oublie pas l'heure, mais je ne puis voir pourquoi cette liste figure à l'Annexe 2. Vous dites que cette annexe est rattachée à l'Annexe 1?

M. Harvey: Oui, il s'agit de professionnels des services généraux prévus à l'Annexe 1, à la page 231.

Le sénateur Doyle: Monsieur le président, j'aimerais maintenant poser une question. J'imagine que les journalistes figurent sur cette liste. Il s'ensuit alors qu'un journaliste doit avoir un baccalauréat. Qui a bien pu prendre cette décision? Les plus éminents journalistes du pays ne sont pas bacheliers. Pierre Berton, ainsi, ne pourra se rendre aux États-Unis sans se munir au préalable de son diplôme honorifique. Robert Fulford, rédacteur du *Saturday Night* et qui a enseigné à l'Université de Toronto l'an dernier, n'a même pas terminé sa 11^e année. Pourtant il paraît que sans un baccalauréat, il ne pourrait vous approcher messieurs. Est-ce bien ce que vous nous dites ce soir?

M. Sulzenko: Non, monsieur le président. Je vois qu'il y a eu une certaine confusion au sujet de la catégorie du journalisme. Elle s'explique par le fait que dans l'Accord de libre-échange cette disposition ne vient que compléter certaines autres dispositions qui existaient déjà. La plupart des journalistes, des journalistes accrédités, obéissent déjà à une disposition convenue entre le Canada et les États-Unis et qui veut que pour entrer . . .

Le sénateur Doyle: Oh, il n'y a pas de problème si le journaliste canadien qui travaille aux États-Unis se fait payer par le Canada, et *vice versa*. Mais si un journaliste canadien veut aller travailler pour le *Los Angeles Times*, il aura beaucoup de peine à obtenir une carte verte par le temps qui court. Quant au journaliste californien qui veut travailler au *Toronto Star*, il aura beaucoup de difficulté à en obtenir la permission tant que ce poste n'aura pas été annoncé à outrance au pays et tant qu'il n'aura pas été prouvé à la satisfaction du ministère de l'Immigration que ce poste ne peut être comblé par un Cana-

[Text]

Tell me one or the other is true—I don't know. I don't know what you are telling me.

Mr. Sulzenko: As I say starting to explain, Mr. Chairman, prior to the Free Trade Agreement there were two categories under which journalists could enter into the United States. One would be under a Canada-U.S. agreement for accredited journalists. In that case, the journalists need not have baccalaureate degrees. In the other case, which Senator Doyle just cited—which is one in which a Canadian wants to work for a U.S. employer freelancing—there is a provision in the U.S. immigration law by which such a journalist may do so, but only on the basis of distinguished merit and ability, which is determined through an often lengthy process. This is also a process under which journalists are sometimes turned down. To facilitate the entry of journalists into the United States, in the FTA we have taken away the requirement of distinguished merit and ability that the United States currently imposes. In order to do so, the proxy for distinguished merit and ability is a baccalaureate and three years' experience. All this does is add to the possibilities of Canadian journalists entering the United States to practise their profession. It does not take away any existing rights. In fact, we think they would be better off. Unfortunately, it has been misunderstood. It has been looked at as the only basis on which journalists can practise their profession.

Senator Doyle: Then are you telling me that it is not necessary for my son, for instance, to have a baccalaureate degree if he wanted to work for the *Los Angeles Times*? If he could satisfy the *Los Angeles Times* that he was qualified for the job, he could go to work for them?

Mr. Sulzenko: He would also have to satisfy the U.S. Department of Labour or the immigration service that he had distinguished merit and ability. As I have said, sometimes that is difficult to satisfy. Therefore, we believe that the FTA provides yet another avenue for an aspiring journalist for entry.

Senator Doyle: And that works both ways in both countries.

The Chairman: Before we leave my question, I should like to ask you why you have this qualification in the case of physicians and not in the case of dentists. Does that mean that the physicians' lobby was more influential than the dentists' or registered nurses' lobby?

Senator Doyle: Physicians are a self-governing profession.

Mr. Sulzenko: Mr. Chairman, I cannot give you a precise answer why one has a bracket and why one does not have a bracket.

The Chairman: Could we get that answer? There must be an explanation.

Mr. Nymark: Certainly we can provide you with that answer tomorrow morning.

Senator Stollery: Mr. Chairman, it seems to me that this is a confused section. We are dealing with the Free Trade Agree-

[Traduction]

dien. D'après ce que vous dites, avec le libre-échange, il en ira autrement? Aidez-moi à voir clair dans tout cela.

M. Sulzenko: Comme j'allais l'expliquer, monsieur le président, avant l'Accord de libre-échange, il y avait deux catégories dans lesquelles pouvaient se classer les journalistes qui voulaient entrer aux États-Unis. Une de ces façons de faire consistait à invoquer l'accord canado-américain en matière de journalistes accrédités, auquel cas, les journalistes n'étaient pas tenus d'être titulaires d'un baccalauréat. Dans l'autre cas, soit celui que le sénateur Doyle vient de citer, c'est-à-dire celui où un Canadien veut travailler à la pige pour un employeur américain, il existe une disposition dans la Loi de l'immigration des États-Unis qui permet à ce journaliste de le faire, mais à la condition de pouvoir prouver sa valeur et ses capacités, ce qui demande souvent beaucoup de temps. Les journalistes qui ont recours à cette méthode essuient parfois un échec. Pour faciliter l'entrée des journalistes aux États-Unis, nous avons retiré de l'Accord du libre-échange l'exigence selon laquelle les États-Unis imposent aux candidats de prouver leur valeur et leurs capacités. Au lieu, nous imposons un baccalauréat et trois années d'expérience. Nous ne faisons en quelque sorte qu'accroître les possibilités d'exercer aux États-Unis pour un journaliste canadien. Nous ne lui enlevons aucun droit qu'il aurait déjà; de fait, et nous pensons adoucir les conditions. Malheureusement, nous avons été mal compris. Certains ont cru que c'était la seule façon pour un journaliste d'exercer sa profession.

Le sénateur Doyle: Il ne serait donc pas nécessaire que mon fils, qui désire travailler au *Los Angeles Times*, ait un baccalauréat? Pourvu que le journal en question soit convaincu de sa compétence, il pourrait entrer aux États-Unis?

M. Sulzenko: Il devra également convaincre le ministère américain du Travail ou le service d'immigration qu'il a la valeur et les capacités voulues. Je le répète, c'est parfois difficile à prouver. Par conséquent, nous croyons que l'Accord de libre-échange est beaucoup plus libéral pour un journaliste qui aspire à s'installer aux États-Unis.

Le sénateur Doyle: Et cette disposition va dans les deux sens.

Le président: Avant que vous en ayez terminé avec ma question, j'aimerais vous demander pourquoi vous imposez cette condition aux médecins et non aux dentistes. Est-ce parce que le groupe de pression des médecins a été plus influent que celui des dentistes ou des infirmiers et infirmières autorisés?

Le sénateur Doyle: Cette profession s'autoréglemente.

M. Sulzenko: Monsieur le président, je ne puis vous dire précisément pourquoi la voie est libre dans un cas et non dans l'autre.

Le président: Pourrions-nous le savoir? Il doit y avoir une explication.

M. Nymark: Nous pourrions certainement vous apporter une réponse demain matin.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, cet article ne me semble pas clair. Nous traitons de l'Accord de libre-

[Text]

ment. We are talking about journalists working for the *Los Angeles Times* and we are also talking about dentists coming to Canada for a conference, to which it seems to me they could come anyway but now will be required to obtain a visa. This section confuses immigration. I think we all assume that if they are coming to Canada on a trade arrangement it will be for a day or two, or if someone is repairing machinery he will come with his tools and do the sorts of things those people do.

This section does all kinds of things, and I do not think it makes much sense.

Senator MacEachen: I must say that I began in a confused state and I am even more confused now. I do not think that there has been a clear-cut answer to Senator Doyle's question with respect to how a journalist can enter the United States under what we might call the facilitative conditions of the Free Trade Agreement without a baccalaureate degree.

I do understand that a professional can secure employment in Canada, be paid by a Canadian employer, avoid the labour demand requirements and stay for a year or more in Canada. I am not saying that that is bad. I think we ought to explore more how it is to be administered.

If I understood the witness, he said that in those circumstances, under the rapid process of the Free Trade Agreement, all these decisions with respect to entry to Canada from the United States for professionals would be made by the immigration officer at the port of entry.

Mr. Harvey: That is correct. Generally to work in Canada a person needs an employment authorization and a Canada Employment Centre validation of a job offer.

Senator MacEachen: That is the present system.

Mr. Harvey: Yes, and it will still be there. The universal provisions for temporary workers in Canada are still going to apply to citizens of the United States.

The Free Trade Agreement enhances the opportunities for Canadian and American business persons to work in either country. It reduces the documentation that would normally be required for these people who would fall into schedule 1 or schedule 2. In other words, some people who might have required an employment authorization and a Canada Employment Centre validation now will need neither. They can be admitted as visitors. Most of the professionals listed in schedule 2 would have needed a Canada Employment Centre validation of a job offer. Now they do not need that. This applies to both sides of the border. A Canadian going into the United States will no longer need labour certification. This enhances opportunities. It facilitates the delivery of the immigration program at the port of entry.

[Traduction]

échange. Et voilà que nous parlons de journalistes qui veulent travailler pour le *Los Angeles Times*, de dentistes qui veulent venir au Canada pour une conférence ce qui, d'après moi, devrait leur être possible de toute façon; ils doivent maintenant obtenir un visa pour ce faire. Cet article d'ailleurs embrouille le service d'immigration. Je pense qu'il est tout à fait évident pour nous tous que si ces personnes viennent en vertu d'un accord commercial, ce sera pour une journée ou deux. Nous comprenons aussi que s'il s'agit de quelqu'un qui vient réparer un mécanisme, il viendra avec ses outils et exécutera les travaux usuels.

Cet article est très confus et je ne pense pas qu'il soit très logique.

Le sénateur MacEachen: Je dois dire que j'étais confus au départ et que je le suis encore davantage. Je ne pense pas qu'on ait vraiment bien répondu à la question du sénateur Doyle, qui était de savoir si un journaliste pouvait entrer aux États-Unis en bénéficiant des accommodements prévus par l'Accord de libre-échange sans toutefois détenir un baccalauréat.

Je comprends bien qu'un professionnel puisse vouloir trouver un emploi au Canada, être rémunéré par un employeur canadien, éviter les exigences de la loi de l'offre et de la demande en matière de main-d'œuvre et demeurer au Canada pendant un an ou plus. Je le comprends parfaitement. Je pense simplement qu'il faut voir d'un peu plus près la façon dont cette disposition serait administrée.

Si j'ai bien compris le témoin, étant donné que le processus est maintenant accéléré aux termes de l'Accord de libre-échange, toutes les décisions ayant trait à l'entrée au Canada de professionnels américains seraient prises par l'agent d'immigration au port d'entrée.

Mr. Harvey: C'est exact. En général, pour travailler au Canada, il faut une autorisation d'emploi et la validation par un Centre de main-d'œuvre du Canada d'une offre d'emploi.

Le sénateur MacEachen: C'est ce qu'exige le système en place.

Mr. Harvey: Oui, et il en sera encore ainsi. Les dispositions universelles établies pour les personnes venues travailler temporairement au Canada vont continuer à s'appliquer aux citoyens des États-Unis.

L'Accord de libre-échange facilite la tâche aux hommes d'affaires canadiens et américains qui veulent travailler dans l'un ou l'autre pays. En effet, ces derniers ne seront plus tenus de présenter les attestations requises des personnes qui figurent aux appendices I ou II. Autrement dit, il ne leur sera plus nécessaire d'obtenir un permis d'emploi ou une validation d'un centre de main-d'œuvre du Canada. Ces personnes seront admises à titre de visiteurs. La plupart des professionnels figurant à l'appendice II auraient été tenus de faire valider leur offre d'emploi par un centre de main-d'œuvre du Canada. Maintenant, cette obligation tombe. Et cela vaut pour les deux côtés de la frontière. Le Canadien désireux d'aller travailler aux États-Unis ne sera plus tenu de produire une carte de travail. C'est un dénouement qui facilitera l'administration du programme d'immigration aux portes d'entrée.

[Text]

I should mention that up until now many Canadians wanting to work in the United States would have had to apply at the U.S. consulate in Canada. Now Canadians can apply at the port of entry.

Senator MacEachen: Let us take the example of an American citizen—a teacher entering Canada to teach at Dalhousie University. That individual has made an arrangement with the head of a department to come to Dalhousie professionally. In the present circumstances he would have had to go through the employment test?

Mr. Harvey: That is correct.

Senator MacEachen: Under the fast track or whatever we want to call it, he turns up at the port of entry and can be admitted instantly by the immigration officer if he has proper identification or passport and an indication that Dalhousie has a job for him—or does he have to have something from Dalhousie?

Mr. Harvey: Yes.

Senator MacEachen: That teacher would stay for a year or two years or three years.

The Chairman: Temporarily, whatever that is.

Senator MacEachen: But "temporary" is defined as one who does not want a permanent residence.

If I reverse the situation, a Canadian citizen, a professional, broadly defined, can go into the United States without that laborious process, inaccessible in most cases of the Green Card, be admitted at the port of entry and go to the University of New York and take a job?

Mr. Harvey: That is correct.

Senator MacEachen: He will not be detained at the border while they say, "We have to investigate this further." If he has a letter from the University of New York and a passport, he can go on his way.

Mr. Harvey: Yes; as long as you can demonstrate that you have the professional qualifications to practise that occupation or profession and, if there is any provincial licensing or local licensing required, that you have met the licensing requirements.

Senator MacEachen: But you would have to know all of that. Officers at the ports of entry do not have a long time, and the procedures have to be simple if they are to be fast. Do you anticipate that they will be admitted with reasonable dispatch and both reciprocally?

Mr. Harvey: Yes. Do not confuse a customs officer with an immigration officer. Most Canadians coming across the border or appearing at an international airport will never see an immigration officer, but, for an employment authorization to be issued, a foreign worker coming into Canada will be referred by a customs officer to an immigration secondary. At that

[Traduction]

Permettez-moi de mentionner que jusqu'à maintenant un grand nombre de Canadiens désireux de travailler aux États-Unis devaient présenter une demande au consulat américain au Canada. Maintenant, les Canadiens peuvent faire leur demande au port d'entrée.

Le sénateur MacEachen: Prenons le cas d'un citoyen américain, un professeur qui désire venir enseigner à l'université de Dalhousie et qui s'est préalablement entendu avec les autorités de cet établissement; serait-il tenu dans les circonstances actuelles de subir un test en vue de son emploi?

M. Harvey: Oui.

Le sénateur MacEachen: Grâce à l'accélération des procédures, il se présente maintenant au port d'entrée et peut être admis instantanément par l'agent d'immigration s'il est muni des papiers appropriés, ou d'un passeport, et d'une attestation d'emploi de l'université Dalhousie ou même cette preuve est-elle vraiment nécessaire?

M. Harvey: Elle l'est.

Le sénateur MacEachen: Ce professeur resterait un, deux ou même trois ans.

Le président: Ce serait temporaire, peu importe la durée du séjour.

Le sénateur MacEachen: Mais l'épithète «temporaire» est habituellement accolée au candidat qui ne demande pas une résidence permanente.

Dans la situation inverse, un citoyen canadien, un professionnel dans le sens large du terme, peut-il se rendre aux États-Unis en courcircuitant les formalités laborieuses, souvent infructueuses, en vue de l'obtention d'une carte verte, et pourra-t-il être admis au port d'entrée et se rendre à l'université de New York pour y occuper un emploi?

M. Harvey: Oui.

Le sénateur MacEachen: Il ne serait pas arrêté à la frontière en attendant les résultats d'une plus ample enquête sur son cas. S'il a une attestation de l'université de New York et un passeport, c'est tout ce qu'il lui faut.

M. Harvey: Oui, si vous prouvez que vous possédez les qualités professionnelles requises pour occuper ce poste et si vous satisfaites aux exigences en matière d'octroi de licence lorsqu'une licence provinciale ou locale est exigée.

Le sénateur MacEachen: Mais il faut tout d'abord le savoir. Les agents qui travaillent dans les bureaux d'entrée ne disposent pas de beaucoup de temps, c'est pourquoi les procédures doivent être simples pour être appliquées rapidement. Croyez-vous que ces personnes seront acceptées assez rapidement des deux côtés?

M. Harvey: Oui. Ne confondez pas les agents des douanes et les agents d'immigration. La plupart des Canadiens qui traverseront la frontière ou qui arriveront dans un aéroport international ne verront jamais d'agents d'immigration. Toutefois, lorsqu'un travailleur étranger arrivant au Canada désirera obtenir un permis de travail, l'agent des douanes l'enverra au poste d'examen secondaire de l'Immigration. À cet endroit,

[Text]

secondary there is more time available for examination of documents and confirming the purpose of visit.

Senator MacEachen: Is that at the port of entry?

Mr. Harvey: Yes.

Senator MacEachen: Right on the spot?

Mr. Harvey: Absolutely.

Senator MacEachen: Now I will continue with Senator Doyle's question. The process that I described would apply to a journalist also for entry into the United States, but would the journalist need a B.A. degree to come into Canada?

Mr. Harvey: Yes, for entry under the Free Trade Agreement. Once again, do not forget that the existing provisions for the entry of temporary foreign workers into both Canada and the United States will still apply.

The Chairman: Senator Bazin?

Senator Bazin: Senator Bosa has the floor.

The Chairman: But I recognized you; you have the floor.

Senator Bazin: I was waiting in line, but I will make a statement.

The Chairman: Yes; please.

Senator Bosa: I do not mind if you pass me, Mr. Chairman.

Senator Bazin: We may be confusing the trade agreement with a new immigration policy or a new way of carrying on business. When we had the president of the Order of Architects as a witness some time this summer he explained, as far as they were concerned, what the harassment was at the border and what the problem was in terms of going down and providing services. We had an example of someone who wanted to go down to fix some equipment which had been sold in the United States but was stopped at the border, and that person could not go in to provide that service.

It is an interesting conversation and discussion that we are having, but, with respect, it seems to be getting away from the trade agreement and facilitating the crossing of the border by some people who may have to provide services of a technical or professional nature. Consequently, we may well need to spend some more time at some other time on this issue. For example, why can a lawyer come in to do business transactions in Toronto but not practise law in Toronto, and so on? We could look at the university professor and do the full circle, but the object of this exercise is to determine how the trade agreement is facilitated by the allowing of the crossing of the border in an easier fashion by those who may be called upon in one country or the other to provide services.

The Chairman: You seem to be arguing that some of the professions that are listed, for example, in schedule 2, should

[Traduction]

l'agent aura plus de temps pour examiner les documents et confirmer le but de la visite du voyageur.

Le sénateur MacEachen: Ce poste se trouve-t-il également au bureau d'entrée?

M. Harvey: Oui.

Le sénateur MacEachen: Exactement à la même place?

M. Harvey: Tout à fait.

Le sénateur MacEachen: Je continue maintenant avec la question du sénateur Doyle. Le cas dont j'ai parlé pourrait également s'appliquer à un journaliste qui désirer entrer aux États-Unis. Ce journaliste devra-t-il posséder un bacc. ès arts pour venir au Canada?

M. Harvey: Oui, pour entrer au pays conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange. Je désire encore une fois vous rappeler que les dispositions qui régissent actuellement l'entrée de travailleurs étrangers pour un séjour temporaire au Canada et aux États-Unis continueront de s'appliquer.

Le président: Le sénateur Bazin?

Le sénateur Bazin: Le sénateur Bosa a la parole.

Le président: Mais je vous ai reconnu; vous avez la parole.

Le sénateur Bazin: J'attendais mon tour, mais je ferai tout de même ma déclaration.

Le président: Allez-y, s'il vous plaît.

Le sénateur Bosa: Je n'ai aucune objection à passer mon tour, monsieur le président.

Le sénateur Bazin: Peut-être confondons-nous l'entente commerciale avec une nouvelle politique en matière d'immigration ou une nouvelle façon d'effectuer des transactions. Le président de l'Ordre des architectes nous a expliqué, lorsqu'il a témoigné cet été, que les membres de l'organisme éprouvaient des problèmes à la frontière lorsqu'ils devaient la traverser pour aller offrir leurs services aux États-Unis. On nous a donné comme exemple le cas d'une personne qui désirait traverser la frontière pour réparer de l'équipement vendu aux États-Unis et qui a été arrêtée à la frontière. Cette personne n'a pu se rendre pour offrir ses services.

Cette discussion est très intéressante mais, sauf votre respect, il me semble que nous nous sommes éloignés de l'Accord de libre-échange pour discuter de la difficulté qu'éprouvent certains voyageurs à traverser la frontière afin d'offrir des services techniques ou professionnels. Je crois que nous devrions peut-être parler de cette question à un autre moment. Nous pourrions alors nous poser la question suivante: Pourquoi un avocat américain pourrait-il entrer au Canada pour effectuer des transactions commerciales à Toronto mais non pour exercer le droit dans cette même ville? Nous pourrions également examiner le cas du professeur d'université et de bien d'autres personnes, mais nous devons discuter aujourd'hui de la façon dont l'Accord de libre-échange permet à ceux qui doivent se rendre dans un des deux pays pour offrir ses services de traverser la frontière plus facilement.

Le président: Vous semblez affirmer que certaines des professions énumérées à l'Appendice 2 n'auraient pas dû l'être puisqu'elles n'ont rien à voir avec le commerce.

[Text]

not have been listed in schedule 2 since they are not involved in trade.

Senator Bazin: No.

The Chairman: I misunderstood you.

Senator Bazin: If that is what you understood, I did not explain myself as clearly as I should have. The thrust of this is the trade agreement. It has an impact on some people—not on those who are looking for a job as a university professor some time down the road.

The Chairman: But they are listed.

Senator Bazin: Yes, I know that they are listed.

Senator Bosa: I would like to add to what Senator Bazin has said, because I recall the witness he is speaking about. One of the reasons given to us for this new class of business visitor was to avoid necessitating Canadian professionals, who go to a board meeting in New York, or go to inspect a piece of machinery that has been installed some place, having to lie to the immigration officer in order to get to the other side of the border by saying that they were going to a show in New York or going to Florida for a visit. They resented this. This is what we were told, and I am sure that *Hansard* will attest to that, namely, that they did not want to go through the hurdle of going to a U.S. consulate in order to get a visa to enter the country or having to lie. This new class of business visitor was created for that purpose.

Senator Stollery: I agree with Senator Bazin. We are talking about the Free Trade Agreement. We started off talking about a Free Trade Agreement, but we now have professors coming to Canada, or going to the United States, for up to two years to work in universities.

The Chairman: It is trade in goods and services, and a university professor working in Canada for two years is clearly performing a trade function under the subheading "Service" rather than "Goods."

Senator Stollery: With respect, to me it somehow does not sound like what it was supposed to be.

Mr. Sulzenko: I wish to make one attempt at clarifying the university teacher point.

You have to look at chapter 15 together with chapter 14. They are companion chapters in many ways. Chapter 14 sets out the service sectors under which we will grant national treatment in the future. Chapter 15, for many of those service sectors, promotes the travel of business people across the border because that is one of the principal means of selling a service, namely, the person on the spot.

When you take the inclusion of the teacher under schedule 2, university professors—for example, a professor of business—may well not only teach but also travel, consult with various companies, and so on.

[Traduction]

Le sénateur Bazin: Non.

Le président: Alors, je vous ai mal compris.

Le sénateur Bazin: Si c'est ce que vous avez compris, c'est probablement parce que je n'ai pas su me faire bien comprendre. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est l'Accord de libre-échange. Cet accord aura des répercussions négatives sur certaines personnes et non sur les gens qui cherchent un emploi comme professeur d'université à un moment donné de leur vie.

Le président: Mais ceux-ci figurent tout de même dans la liste.

Le sénateur Bazin: Oui, je le sais.

Le sénateur Bosa: J'aimerais ajouter quelque chose à ce que vient de dire le sénateur Bazin, parce que je me souviens du témoin dont il parle. On nous a dit que cette nouvelle catégorie de gens d'affaires permettrait par exemple aux professionnels canadiens qui se rendent à une réunion d'un conseil d'administration à New York, ou qui vont inspecter une pièce de machinerie, de ne plus être obligés de mentir à l'agent d'immigration pour traverser la frontière en lui disant qu'ils vont assister à une exposition à New York ou rendre visite à des amis en Floride. Ils n'aiment pas du tout être obligés de raconter des balivernes. C'est ce qu'on nous a dit, et je suis persuadé que le *Hansard* pourra notamment prouver que ces professionnels ne veulent ni mentir ni avoir à se donner la peine d'obtenir un visa auprès du consulat des États-Unis pour entrer dans ce pays. Cette nouvelle catégorie de gens d'affaires a été créée à cette fin.

Le sénateur Stollery: Je suis d'accord avec le sénateur Bazin. Nous discutons de l'Accord de libre-échange. Nous avons commencé par l'Accord, mais nous parlons maintenant des professeurs qui veulent venir au Canada ou aller aux États-Unis afin d'enseigner dans une université pour des périodes allant jusqu'à deux ans.

Le président: Nous discutons d'échange de biens et de services, et un professeur d'université qui travaille au Canada pendant deux ans remplit clairement une fonction commerciale aux termes de la rubrique «Services» et non «Marchandises».

Le sénateur Stollery: Sauf votre respect, ce n'est pas ce qu'il m'a semblé.

M. Sulzenko: J'aimerais tenter de clarifier ce point.

Il faut examiner le chapitre 15 de pair avec le chapitre 14. Ils sont indissociables à bien des égards. Le chapitre 14 précise les secteurs de services où un traitement national sera accordé à l'avenir. Le chapitre 15 vise à faciliter, pour bon nombre de ces secteurs, le déplacement des gens d'affaires au-delà de la frontière parce que l'attrait des services offerts dépend en grande partie du fait que quelqu'un puisse vous les offrir personnellement.

Prenons par exemple le cas du professeur qui enseigne à l'université et dont le poste apparaît à l'Appendice 2, par exemple un enseignant en administration; cette personne pourra non seulement enseigner, mais également voyager,

[Text]

The Chairman: What about the seminarians? With what companies will they consult?

Mr. Sulzenko: It is a question of whether he will be allowed to actually teach in a university. You have to go back to the services chapter. Universities are not covered by that chapter; education is not covered. Therefore, a province may well decide that it will restrict its teachers to Canadian nationals. That will dictate the hiring practice rather than chapter 15.

The Chairman: My understanding is that there still is a requirement when a university proposes to employ a professor to fill in, for example, for someone who is going on sabbatical leave to advertise to ascertain whether a suitable Canadian is available. Are you telling me that that is a provincial requirement?

Senator Bazin: It is in the collective labour agreement.

Mr. Sulzenko: My understanding is that education is within the provincial domain.

The Chairman: I am asking you about the specific point. Is that a provincial requirement in, for example, Nova Scotia, or is that a Canadian requirement?

Mr. Sulzenko: You mean a federal requirement?

The Chairman: Yes.

Mr. Harvey: Job offer, confirmation or approval by a Canada Employment Centre is a federal requirement.

The Chairman: So a provincial matter is a red herring.

Mr. Harvey: It is not necessarily a red herring.

The Chairman: Oh, no. For example, New York State could impose a requirement that anyone who takes a job in New York State and has been admitted to the United States under this condition must take an oath, for example, that he would uphold the principles of the U.S. Constitution and some other requirement that he believed in Republican government, for example, and thus effectively exclude Canadians. Is that what you are telling me?

Mr. Harvey: No. We are talking about a list of professionals. The persons on that list who practise those professions would never have the ability to work in the other country without labour certification and being able to apply for employment authorization at the port of entry. This is a reciprocal agreement. Whatever the Americans give we will give, and vice versa.

The Chairman: Yes.

Mr. Harvey: However, the point I would like to make is that perhaps we should consider not closing down or restricting; that this is indeed an opportunity for the citizens of both countries—

The Chairman: Mr. Harvey, we are not asking you to justify this. We are simply asking you to explain it. Are you telling

[Traduction]

communiquer avec des représentants de différentes sociétés, etc.

Le président: Et le professeur qui enseigne au séminaire? Quelles sociétés consultera-t-il?

M. Sulzenko: Il s'agit tout d'abord de savoir si on lui permettra d'enseigner dans une université. Il faut revenir au chapitre qui traite des services. Puisque ce chapitre ne précise rien relativement aux universités ou à l'enseignement, une province pourrait décider que tous ses enseignants doivent être des citoyens canadiens. Cette décision, et non le chapitre 15, régira la méthode d'embauchage.

Le président: Si je comprends bien, une université qui désire engager un enseignant pour remplacer, par exemple, un professeur en année sabbatique est toujours tenue de vérifier tout d'abord si un professeur canadien possède les qualités requises. Êtes-vous en train de me dire qu'il s'agit là d'une exigence provinciale?

Le sénateur Bazin: Cette exigence apparaît dans les conventions collectives.

M. Sulzenko: D'après moi, l'enseignement relève de la compétence provinciale.

Le président: Je vous pose une question précise. S'agit-il d'une exigence provinciale, de la Nouvelle-Écosse par exemple, ou d'une exigence canadienne.

M. Sulzenko: Vous voulez dire d'une exigence fédérale?

Le président: Oui.

M. Harvey: Les offres d'emplois, la confirmation ou l'approbation par un Centre de main-d'œuvre du Canada sont régies par des exigences fédérales.

Le président: L'exigence provinciale ne vise donc qu'à brouiller les pistes.

M. Harvey: Pas nécessairement.

Le président: Oh, non. L'État de New York pourrait par exemple exiger que quiconque y accepte un emploi et a été admis aux États-Unis à cette condition s'engage sous serment à respecter les principes de la constitution américaine et toute autre exigence, comme croire au républicanisme. Cela exclurait évidemment les Canadiens. Est-ce que c'est ce que vous êtes en train de me dire?

M. Harvey: Non. Nous parlons d'une liste de professionnels. Sans validation de l'offre d'emploi, ces professionnels ne pourraient jamais travailler dans l'autre pays et demander une autorisation d'emploi au port d'entrée. C'est une entente réciproque. Nous donnerons aux États-Unis la même chose qu'ils nous donnent, et réciproquement.

Le président: Oui.

M. Harvey: Toutefois, peut-être devrions-nous n'envisager ni fermeture ni restriction; voilà certainement une bonne occasion pour les citoyens des deux pays—

Le président: Monsieur Harvey, nous ne vous demandons pas de justification mais simplement des explications. Cette

[Text]

the committee that the effect of this provision will be to eliminate a requirement that the Canadian universities advertise to ascertain if some Canadian is available to fill a temporary appointment? Is that what you are saying?

Mr. Harvey: Yes.

The Chairman: You seem to be nodding your head.

Mr. Harvey: Yes.

The Chairman: You are then confirming Senator Beaudoin's view that it is up to the province to say that Dalhousie University, for example, can only employ certified Nova Scotians if they wish, and it is up to Quebec to say, if they wish, that only certified Quebecers can be employed in Quebec. Is that what you are saying?

Mr. Harvey: No, I am not saying that. That does not happen now, to my knowledge, in terms of the federal process of approving a job offer. If there have been consultations between the employment side or our commission and individual provinces with respect to the hiring of American professors or other foreign professors, I am afraid that I have no knowledge of that. All I can do, basically, is to describe to you the process for granting entry to persons covered under chapter 15 of the Free Trade Agreement.

The Chairman: But you have already said that this chapter effectively wipes out the present requirement for advertising in Canada; is that correct?

Mr. Harvey: That is correct, for temporary work.

Senator Beaudoin: Mr. Chairman, I wish to correct one point. When I say that it is up to the provinces to legislate on the qualifications needed to become a professor, this, of course, has not changed at all; this remains under provincial authority. What is strictly under federal jurisdiction is the question of the entry.

The Chairman: Yes, that is understood.

Senator Beaudoin: Very well. However, when you say that the next step is that a province may say that no one from another province may come to that province, I must tell you I have never said that, because that is obviously against the *Skapinker* case in which the Supreme Court of Canada said that, if you are qualified, you may move from one province to another. In other words, you may teach in one province or another, providing, of course, that you comply with the qualifications as a professor in that second province. Mr. Chairman, I wish to put that on the record.

The aspect that is strictly regulated, of course, is the entry, and that is strictly a federal jurisdiction under the immigration section 95 of the Constitution. I gather this has changed to a certain extent under the Free Trade Agreement in the sense that now it is facilitated.

The Chairman: So you are saying that there was not even a red herring?

Senator Beaudoin: Mr. Chairman, I do not say less and I do not say more.

[Traduction]

disposition aura-t-elle pour effet de supprimer l'obligation qu'ont les universités canadiennes de faire de la publicité pour voir si elles ne peuvent pas recruter un Canadien pour occuper un poste temporaire? Est-ce ce que vous voulez dire?

M. Harvey: Oui.

Le président: Vous semblez hocher la tête.

Mr. Harvey: Oui.

Le président: Vous dites donc, comme l'a fait le sénateur Beaudoin, que la province peut décider, par exemple, que l'université Dalhousie ne peut embaucher que des citoyens de la Nouvelle-Écosse si elle le désire, et que le Québec peut, s'il le veut, disposer que seuls des Québécois authentiques peuvent travailler au Québec. Est-ce ce que vous dites?

Mr. Harvey: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. A ma connaissance, ce n'est pas la façon dont on s'y prend au niveau fédéral pour approuver une offre d'emploi. S'il y a eu des consultations entre l'employeur ou notre commission et des provinces en ce qui concerne l'embauche de professeurs américains ou d'autres professeurs étrangers, je crains bien ne rien en savoir. Tout ce que je peux dire, c'est comment on accorde le droit d'entrée à des personnes visées par le chapitre XV de l'Accord de libre-échange.

Le président: Mais vous avez déjà dit que les mesures contenues dans ce chapitre suppriment l'obligation qu'on a actuellement de faire de la publicité au Canada pour trouver un candidat canadien, n'est-ce pas?

Mr. Harvey: C'est juste, pour le travail temporaire.

Le sénateur Beaudoin: Monsieur le président, j'aimerais préciser une chose. Quand je dis que les provinces peuvent légiférer relativement aux qualifications qu'elles exigent des professeurs, rien n'est changé; cette responsabilité demeure une compétence provinciale. C'est la question du droit d'entrée qui relève exclusivement de la compétence fédérale.

Le président: C'est compris.

Le sénateur Beaudoin: Très bien. Cependant, quand vous dites ensuite qu'une province peut fermer ses portes à quiconque vient d'une autre province, je dois dire que je n'ai jamais dit cela, car ce serait aller à l'encontre de la décision que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire *Skapinker* et selon laquelle, dans la mesure où on a les qualifications requises, on peut aller travailler dans la province de son choix. Autrement dit, on peut enseigner dans une province quelconque à la condition bien entendu d'avoir les qualifications voulues pour y enseigner. Monsieur le président, j'aimerais que cette observation soit inscrite au compte rendu.

L'aspect qui est strictement réglementé, c'est l'admission, domaine de compétence exclusivement provinciale aux termes de l'article 95 de la Constitution, qui traite de l'immigration. Je suppose que l'Accord de libre-échange a apporté quelques modifications à cela, en ce sens qu'il est maintenant plus facile d'être admis.

Le président: On n'essayait donc même pas de donner le change?

Le sénateur Beaudoin: Monsieur le président, ni plus ni moins.

[Text]

Senator MacEachen: Mr. Chairman, just on the point made by Senator Beaudoin that it was up to the provinces to legislate the qualifications of the university staff, certainly in my province the provincial legislature gives the charter to the universities, and they do the whole thing; they establish all of their own requirements, so that the province is not involved.

Senator Beaudoin: Mr. Chairman, when the witnesses said a moment ago that the legislation in relation to education comes under the provincial authority, that is obviously the case under section 93 of the Constitution. However, when they say that the entry into Canada of a foreign professor comes under federal authority, obviously that is true under section 95 of the Constitution and it is that sole aspect, I gather, that is being regulated by the Free Trade Agreement.

Senator Stollery: Mr. Chairman, it seems to me that we all accept that the entry part of the procedure is regulated by the federal government. However, what I got from the testimony that we all heard last summer was that this section of the Free Trade Agreement was an attempt to facilitate people who were involved in business and trade. That has now been extended into a system which, for certain kinds of people, gets them around the Immigration Act. In other words, this is not a trade in services.

Mr. Chairman, I recall when we wrote the Immigration Act in 1976, and I say to you that the occupational demand book and all of the other paraphernalia that the Immigration Department have in order to make it difficult for people to enter Canada—and undoubtedly the Americans have similar devices—have been effectively avoided by this device under the guise of a trade act. In other words, anyone who is involved in a profession that is mentioned in that list on schedule 2 who is not marching to the minister's drum is out of his mind. According to our witnesses—and I am sure that they know what they are talking about—if a university professor has a letter of employment from Dalhousie University stating that he will be replacing someone for a year or two, then that professor can circumvent the immigration regulations. There is no question about it.

The Chairman: I think our witnesses are prepared now to correct any misapprehensions.

Mr. von Finckenstein: Mr. Chairman, I do not know whether I can do that yet. I think one must step back and look at this matter in context. This is, after all, the very first free trade agreement that deals with the new area of services. When we started negotiating with respect to services, we came to the conclusion that we could not separate the service from the provider of the service. Traditionally, trade agreements only dealt with goods. In other words, one does not deal with the producer of goods; one simply deals with the goods themselves. However, we found, when dealing with the service industry, it was necessary to deal with the provider of the services and to allow him to render the services.

We also found, upon examination, that one of the disguised ways in which you can inhibit the flow of services is through immigration restrictions. In effect, it is possible to have a marvellous agreement regarding services, but if you do not couple

[Traduction]

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, à propos de ce qu'a dit le sénateur Beaudoin, à savoir que les provinces ont le droit de légiférer quant aux qualifications du corps professoral universitaire, dans ma province, l'Assemblée législative donne une charte aux universités et celles-ci se chargent du reste; elles établissent leurs propres exigences sans que la province s'en mêle.

Le sénateur Beaudoin: Monsieur le président, quand les témoins ont dit, il y a un moment, que la législation sur l'éducation relève de la compétence provinciale, il était évidemment question de l'article 93 de la Constitution. Cependant, quand ils affirment que l'admission au Canada d'un professeur étranger relève de la compétence fédérale, il était évidemment question de l'article 95 de la Constitution et, à mon sens, c'est le seul aspect touché par l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, il semble que nous reconnaissions tous que l'admission est régie par le gouvernement fédéral. Toutefois, d'après le témoignage que nous avons tous entendu l'été dernier, cet article de l'Accord de libre-échange visait à faciliter la tâche aux gens d'affaires. On a maintenant un système qui permet à certains de contourner la Loi sur l'immigration. Autrement dit, ce n'est pas un échange de services.

Monsieur le président, je me souviens quand nous avons rédigé la Loi sur l'immigration en 1976 et je vous dis qu'on a effectivement déjoué, par cet instrument et sous le couvert d'une loi commerciale, le répertoire de la demande par profession et toute la paperasse qu'a le ministère de l'Immigration pour freiner l'entrée au pays—les États-Unis ont certainement les mêmes outils. Autrement dit, quiconque exerce une profession mentionnée dans cette liste de l'annexe II et qui ne va pas frapper à la porte du Ministre a perdu la raison. Selon nos témoins—and je suis convaincu qu'ils savent de quoi ils parlent—si, par exemple, un professeur d'université reçoit de l'université Dalhousie une offre d'emploi pour remplacer quelqu'un pendant un an ou deux, il peut contourner le règlement de l'immigration. Cela ne fait aucun doute.

Le président: Je pense que nos témoins sont maintenant en mesure de dissiper tout malentendu.

Mr. von Finckenstein: Monsieur le président, si je le peux, j'aimerais revenir en arrière pour replacer les choses dans leur contexte. C'est en fin de compte le tout premier accord de libre-échange à viser le secteur des services. Quand nous avons commencé à négocier sur la question des services, nous avons constaté qu'on ne pouvait séparer le service du fournisseur. Traditionnellement, les accords commerciaux ne portaient que sur des marchandises: on ne s'occupait pas du producteur mais simplement des marchandises. Cependant, quand il a été question du secteur des services, il a fallu tenir compte du fournisseur pour lui permettre justement de fournir ses services.

En examinant la question, nous avons aussi constaté qu'on peut ralentir le flot des services de façon détournée en imposant des restrictions en matière d'immigration. En effet, on peut disposer d'un merveilleux accord concernant les services

[Text]

it with an easing of immigration regulations it then becomes a toothless tiger; it becomes a useless agreement, because, while you have the right to render services in the other country, in fact you cannot get across the border in order to do so, and most services require the physical presence of the person who renders the service.

Therefore, Mr. Chairman, we have chapter 14 dealing with services and then chapter 15 dealing with the right of temporary entry. The services involved are listed in chapter 14. However, if you go through the list you will see that it is very difficult to determine with great precision who are the people who will render these services; what are the skills that they have; what is the training that they have, et cetera. In other words, there is no automatic match for a specific service and you may have two or three different types of people who render one aspect of a service, et cetera. Therefore there is not a complete match between the people who are listed in chapter 15 who enjoy temporary entry and the professions listed under services in the other chapter.

Let me give you a specific example. For instance, under the commercial services listed there is something called commercial economic marketing, sociological statistics and educational research services. That is one category of services. However, who renders such services? The professionals involved could range from economists, teachers, sociologists, statisticians to mathematicians or whatever. It is very difficult to match up those two lists. We tried our best in Chapter 15, where we list the professions to pick those which are relevant. You raised the example of teachers. Clearly teachers, college professors who work at universities and seminaries, render a lot of the services that are listed in chapter 14. They also render other ones that are not listed. The mere fact that a person may come to the border and may get temporary entry does not mean that he will get a job or that anybody is required to hire him.

The Chairman: Obviously.

Mr. von Finckenstein: As my colleague pointed out, if we find that these provisions of temporary entry, which are meant for the service industries, are being abused and being used to circumvent the immigration system, it is within the powers of the province or the federal government, whoever it happens to be, to make sure that through either regulation or legislation they prevent such abuse. With regard to your example of universities, universities are financially dependent mostly on provincial governments and now there is also a set-up under the statutes of provincial governments where it is within their power to provide that when you hire a foreign teacher you first have to go through, in effect, a surplus requirement of proof.

Senator MacEachen: I do not think that they do have to go through that requirement.

Mr. von Finckenstein: Well, they may want to go to that extent in the future. All I want to explain is the background of how this comes together. It is a very difficult subject. It is impossible to match fully the profession with the services. Yet the services chapter makes no sense without the temporary entry provision.

[Traduction]

mais, si on n'assouplit pas la réglementation concernant l'immigration, on a les mains liées; l'accord devient inutile parce que, bien qu'on ait le droit de fournir des services dans d'autres pays, on ne peut s'y rendre pour les fournir et que la plupart des services requièrent la présence du fournisseur.

C'est pourquoi, monsieur le président, le chapitre XIV traite des services et le chapitre XV, du droit de séjour temporaire. Les services en cause sont énumérés au chapitre XIV. Cependant, quand on examine cette liste on constate qu'il est très difficile d'établir avec précision quelles sont les personnes qui fourniront ces services; quelles compétences elles possèdent; quelle formation elles ont et ainsi de suite. Il n'existe pas de correspondance parfaite parce qu'à un service donné peuvent correspondre deux ou trois différents types de fournisseurs aptes à assurer la prestation d'une partie ou l'autre du service. Par conséquent, il n'existe pas de correspondance parfaite entre les gens énumérés au chapitre XV, qui bénéficient d'un droit de séjour temporaire, et les professions énumérées dans l'autre chapitre.

En voici un exemple concret. Parmi les services commerciaux énumérés, on trouve les services commerciaux de recherche en économie, en commercialisation, en sociologie, en statistique et en pédagogie. C'est une catégorie de services. Mais qui les fournit? Des économistes, des enseignants, des sociologues, des statisticiens, des mathématiciens, qui sais-je encore. Il est très difficile de faire coïncider ces deux listes. Nous avons fait de notre mieux au chapitre 15, qui contient une liste de professions, pour choisir celles qui sont pertinentes. Vous avez cité l'exemple des enseignants. Il est certain que les enseignants, les professeurs de collège qui enseignent aux universités et dans les séminaires, rendent un bon nombre des services énumérés au chapitre 14 et d'autres encore dont il n'est pas fait mention. Ce n'est pas parce qu'une personne obtiendra un permis d'entrée temporaire qu'elle pourra se trouver un emploi ou qu'on sera obligé de lui en procurer un.

Le président: Bien sûr.

M. von Finckenstein: Comme mon collègue l'a souligné, si nous constatons que les dispositions concernant l'entrée temporaire font l'objet d'abus dans le secteur des services auquel elles se destinent et qu'elles servent à contourner les mécanismes d'immigration, la province concernée ou le gouvernement fédéral pourra légiférer ou émettre des règlements pour mettre un terme à ces abus. Pour ce qui est des universités que vous avez citées comme exemple, elles dépendent surtout de l'aide des gouvernements provinciaux qui peuvent toujours invoquer leurs lois actuelles pour obliger les intéressés à vérifier s'il n'y a pas du personnel excédentaire avant d'engager un professeur étranger.

Le sénateur MacEachen: Je doute qu'une telle obligation leur soit faite.

M. von Finckenstein: Dans ce cas, il pourra en être ainsi à l'avenir. Je voudrais simplement expliquer comment tout ceci s'enchaîne. C'est une question très complexe. Il est impossible d'accorder parfaitement la profession avec les services. Pourtant, le chapitre consacré aux services ne servira à rien sans le mécanisme d'entrée temporaire.

[Text]

Senator Doyle: Is there anything in the lists that you have that facilitates the practising of the self-governing professions, either medicine or law?

Mr. Sulzenko: No, sir. The rules regarding practice are under chapter 14, and neither of those professions is included in the list under that chapter. So Canada has no obligation whatsoever with respect to the practice of medicine or the practice of law.

Senator Doyle: We do facilitate to a certain degree the movement of other professions, such as the church and engineering, which differ from the self-governing professions.

Mr. Sulzenko: I am not sure I understand your question.

Senator Doyle: Law and medicine are apart in that they are self-governing and determine pretty well the rules of admission, practice and so on. We have no parallel in, say, engineering, theology, teaching or in 16 other different so-called professional types of employment. It would seem to me that we have moved with regard to the other professions to make it easier for their members to come into the country, but we have not touched either medicine or law.

Mr. Sulzenko: That is correct.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, is this point covered in Bill C-2 so that when we come back to it we can take another crack at it?

The Chairman: We discovered earlier that this point is not covered in the bill, but that it can be dealt with by regulation. Those regulations will be coming down some time late next week, assuming that the bill is enacted.

Senator MacEachen: Are we going to support Senator Frith's request that we see those regulations?

The Chairman: I understand that the witnesses have said that they will take that question under advisement, whatever that may mean.

Senator Doyle: Mr. Chairman, we almost never see the regulations when we are considering the legislation.

The Chairman: Then, I suppose it follows that we have no legal obligation to pass the bill.

Senator Doyle: Only your word stands in your way.

The Chairman: No. We said that it could pass provided that the hearings were completed satisfactorily. I am sure that you recall that very well.

Are there any other questions on this matter that honourable senators wish to raise at this time?

Mr. McIntosh: Mr. Chairman, may I make one final comment. I believe a question was raised earlier as to whether or not we would be ready for implementation of this chapter on January 1 or as soon as the bill is proclaimed. The answer is yes. We are confident that we will be ready for implementation.

The Chairman: In other words, although we may be confused, you feel that you are not.

The committee adjourned.

[Traduction]

Le sénateur Doyle: Y a-t-il quelque chose dans votre liste qui facilite la pratique des professions autonomes, comme la médecine ou le droit?

M. Sulzenko: Non, monsieur. Les règles concernant la pratique figurent au chapitre 14 et ni l'une ni l'autre de ces professions ne figure dans la liste. Le Canada n'a donc aucune obligation en ce qui concerne la pratique de la médecine ou du droit.

Le sénateur Doyle: Nous facilitons dans une certaine mesure les mouvements pour d'autres professions, comme la religion et le génie qui ne sont pas des professions autonomes.

M. Sulzenko: Je ne comprends pas très bien votre question.

Le sénateur Doyle: Le droit et la médecine font partie des professions autonomes qui fixent elles-mêmes des conditions d'admission, de pratique etc. Il n'y a pas d'équivalent par exemple dans le génie, la théologie, l'enseignement, ni dans 16 autres types de professions dites libérales. En ce qui les concerne, il me semble que nous avons facilité la venue de ces professionnels au Canada, mais nous n'avons pas parlé de la médecine ni du droit.

M. Sulzenko: C'est vrai.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, en est-il question dans le projet de loi C-2 de sorte que quand nous y reviendrons, nous pourrons en parler de nouveau?

Le président: Nous avons constaté qu'il n'en était pas question dans le projet de loi, mais qu'on peut toujours régler le cas par règlement. En supposant que le projet de loi soit adopté, les règlements suivront vers la fin de la semaine prochaine.

Le sénateur MacEachen: Allons-nous appuyer le sénateur Frith qui a demandé que nous prenions connaissance de ces règlements?

Le président: Je crois que les témoins ont déclaré qu'ils allaient prendre la question en délibéré si tant est qu'on sait ce que cela veut dire.

Le sénateur Doyle: Monsieur le président, quand nous étudions un texte de loi, il est rare que nous ayons accès aux règlements.

Le président: Il s'ensuit donc je suppose que nous n'avons pas l'obligation légale d'adopter le projet de loi.

Le sénateur Doyle: C'est vous qui le dites.

Le président: Non. Nous avons dit que nous l'adoptions si nous étions satisfaits des audiences. Je suis certain que vous vous en souvenez très bien, mais vous êtes journaliste et vous avez oublié cela.

Les honorables sénateurs ont-ils d'autres questions à poser?

M. McIntosh: Monsieur le président, permettez-moi une dernière observation. Quelqu'un a demandé je pense si nous allions accepter que ce chapitre entre en vigueur le 1^{er} janvier, ou du moins aussitôt que le projet de loi sera proclamé. La réponse est oui. Nous croyons que nous serons prêts.

Le président: Autrement dit, si les choses ne sont pas évidentes pour nous, elles le sont pour vous.

(La séance est levée.)

APPENDIX "FA-2A"**SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS***Amendments to the Bank Act—
financial services*

A paper prepared for the Committee by Barbara Kagedan pointed out several discrepancies between what was required by the terms of the Free Trade Agreement and what the legislation Bill C-130 or its successor Bill C-2 would effect.

The paper argues that the Bill would give U.S. residents more than was agreed to under the terms of the FTA. Section 47 of Bill C-2 would amend Section 109.(1) of the Bank Act to exempt U.S. residents from the 25% limitation of the shares of Schedule A banks as required by the FTA. However, it then goes on to exempt any U.S. resident (as well as any Canadian resident) from the 10% restriction in respect to the shares of Schedule II banks (formerly Schedule B banks). This is not required in the Free Trade Agreement.

Why does Bill C-2 go further than required by the Agreement and exempt U.S. residents from the 10% limitation on Schedule II banks?

Would the Governor-in-Council have the discretion to deny shares in a Schedule II bank to a U.S. resident on the basis of a concern over increased foreign ownership of Canadian banks?

Definition of a U.S. resident

In the legislation there does not appear to be the same safeguard—as was made explicitly in the Free Trade Agreement—to the effect that Canada could deny the benefits of the financial services provisions to “a person of a third country”. Under C-2, persons of any nationality who could establish the requisite 183 days residence in the United States could obtain the benefits of the exemption from the 25% and 10% exemptions.

Do the drafters of the legislation see this as a problem area whereby persons other than U.S. nationals (that is persons from third countries) could, under the definition of a U.S. national in the Act, benefit from the exemptions?

In addition, clause 49 of Bill C-2 which exempts U.S.-controlled subsidiaries from the 16% limitation on outstanding domestic assets for all foreign bank subsidiaries by defining a foreign bank subsidiary as one that is not or would not be, “controlled by a U.S. resident” as set out earlier in the Bill, i.e. to U.S. persons ordinarily resident in the U.S.A. However the Free Trade agreement defines these U.S. controlled subsidiaries as being controlled, directly or indirectly, by one or more U.S. citizens or permanent residents. Nowhere in Bill C-2 is it stipulated that this person or persons should be either a U.S. citizen or permanent resident. Nor, unlike the Agreement, does the Bill permit Canada to deny the benefits of Chapter 17

ANNEXE «FA-2A»**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES***Modifications de la Loi sur les banques
concernant les services financiers*

Un document rédigé par Barbara Kagedan pour le Comité a révélé plusieurs différences entre les exigences du libellé de l'Accord de libre-échange et les effets du projet de loi C-130, puis du projet de loi C-2, qui l'a remplacé.

D'après ce document, le projet de loi serait plus généreux que l'Accord de libre-échange à l'endroit des résidents américains. L'article 47 du projet de loi C-2 aurait pour effet de modifier l'article 109.1 de la Loi sur les banques de manière à exempter les résidents américains de la limite de 25 p. 100 concernant les actions des banques inscrites à l'Annexe A, comme le prévoyait l'Accord. Cependant, il dispense également les résidents américains (ainsi que les résidents canadiens) de la restriction de 10 p. 100 concernant les actions des banques de l'Annexe II (ancienne Annexe B), alors que l'Accord de libre-échange ne comporte aucune dispense de cet ordre.

Pourquoi le projet de loi C-2 va-t-il au-delà des exigences de l'Accord en dispensant les résidents américains de la limite de 10 p. 100 concernant les banques de l'Annexe II?

Le gouverneur en conseil pourrait-il interdire discrétionnairement l'acquisition d'actions d'une banque de l'Annexe II à un résident américain au motif qu'il craint une augmentation de la part de propriété étrangère dans les banques canadiennes?

Définition du résident américain

Le projet de loi ne comporte apparemment pas la garantie qui figurait explicitement dans l'Accord de libre-échange, selon laquelle le Canada refuserait les avantages des dispositions concernant les services financiers à toute personne d'un pays tiers. D'après le projet de loi C-2, tout étranger capable de prouver qu'il réside aux États-Unis depuis 183 jours pourrait profiter des exemptions de 25 p. 100 et de 10 p. 100.

Les rédacteurs du projet de loi conviennent-ils du problème posé par la possibilité que des personnes autres que des nationaux des États-Unis (c'est-à-dire des personnes d'un pays tiers) puissent bénéficier des exemptions grâce à la définition du national des États-Unis qui figure dans la loi?

En outre, l'article 49 du projet de loi C-2, qui dispense les filiales des banques américaines de la limite de 16 p. 100 du total de l'actif national moyen de l'ensemble des filiales de banques étrangères, définit les filiales de banques américaines comme des filiales «qui sont contrôlées par un résident américain... ou le seraient, si elles étaient constituées», le résident américain étant défini, à l'article 47, comme un particulier qui réside ordinairement aux États-Unis. Or, l'Accord de libre-échange définit les filiales sous contrôle américain comme étant contrôlées directement ou indirectement par un ou plusieurs citoyens américains ou résidents permanents des États-Unis. Le projet de loi C-2 ne précise pas que ces personnes doi-

to a U.S. company even if it is established that the company is controlled by a person of a third country.

Do officials consider there is a possibility that a bank subsidiary controlled by a U.S. corporation which is in fact controlled by a national of a third country could benefit from the exemption set out in the Agreement? Why was the definition of a U.S. national or U.S.-controlled subsidiary not spelled out as specifically in the Bill as in the Agreement?

Clause 48 of Bill C-2 would add a section to the Bank Act permitting a Schedule II bank that is controlled by a U.S. resident to open additional branches without prior approval by the Minister. This would allow branching by a wider range of foreign bank subsidiaries than that provided in the Agreement. It would also permit U.S.-controlled foreign bank subsidiaries to do what Canadian-controlled ones cannot do.

Is it the intent of the Bill to allow any Canadian Schedule II bank controlled by U.S. residents to branch without restriction while other Canadian Schedule II banks cannot do so?

The Canadian Banker's Association has also gone on record as being concerned that the FTA did not achieve for Canadian banks the same level of access to U.S. markets as U.S. banks will enjoy in Canada. While the Bill will allow U.S.-controlled banks to establish coast to coast branch networks in Canada if they so desire, Canadian banks, on the other hand, have received no new interstate branching powers and will continue to be restricted in their ability to branch outside their "home state".

Moreover, Mr. McIntosh made the point that Section 51 of Bill C-130 (now Section 48 of Bill C-2 unchanged) should be amended to ensure that U.S. banks are not treated more favourably in respect to branching than Canadian banks. Specifically he suggested that the words *by a resident or* be inserted in Clause 48 of Bill C-2 pursuant to its amendment of Section 173(2.1):

"173(2.1) Notwithstanding subsection (2), a Schedule II bank that is controlled *by a resident or* by a United States resident" (page 41 of Bill C-2).

Why, since this discrepancy was pointed out in Bill C-130, was the wording of this section not changed in Bill C-2 to allay the concerns of Canadian bankers? In any case, when the provisions in respect to banks are clearly more favourable to the U.S. banks—at least until the United States amends the Glass-Steagall Act—why does the Canadian legislation give the United States banks more than is required by the Agreement itself?

vent être soit des citoyens américains, soit des résidents permanents des États-Unis. Contrairement à l'Accord, le projet de loi ne permet pas au Canada de refuser les avantages du chapitre 17 à une société américaine qui serait contrôlée par un ressortissant d'un pays tiers.

Peut-on envisager la possibilité qu'une filiale de banque américaine contrôlée par un ressortissant d'un pays tiers puisse bénéficier de l'exemption énoncée dans l'Accord? Pourquoi ne trouve-t-on pas dans le projet de loi une définition de la filiale américaine ou sous contrôle américain, comme celle qui figure dans l'Accord?

L'article 48 du projet de loi C-2 ajoute à la Loi sur les banques une disposition autorisant les banques de l'Annexe II contrôlées par un résident américain à ouvrir des succursales supplémentaires sans l'approbation préalable du ministre. Par rapport aux dispositions de l'Accord, on autoriserait ainsi un plus grand nombre de filiales de banques étrangères à ouvrir des succursales. En outre, on permettrait à des filiales de banques étrangères contrôlées par des intérêts américains de réaliser des opérations interdites aux filiales contrôlées par des intérêts canadiens.

Le projet de loi a-t-il notamment pour objet de permettre sans restrictions à une banque canadienne de l'Annexe II contrôlée par des résidents américains d'établir des succursales, alors que les autres banques canadiennes de l'Annexe II ne peuvent pas le faire?

L'Association des banquiers canadiens a par ailleurs fait part au Comité de ses craintes concernant le fait que l'Accord de libre-échange ne garantissait pas aux banques canadiennes les mêmes facilités d'accès au marché américain que celles qu'il garantit aux banques américaines sur le marché canadien. Le projet de loi permet aux banques sous contrôle américain d'établir des réseaux de succursales sur tout le territoire canadien, alors que les banques canadiennes ne reçoivent aucun pouvoir supplémentaire concernant l'établissement des succursales dans les États, et subissent toujours des restrictions quant à la possibilité d'établir des succursales en dehors de l'État où elles sont implantées.

En outre, M. McIntosh a signalé qu'il fallait modifier l'article 51 du projet de loi C-130 (devenu sans modification l'article 48 du projet de loi C-2) de telle sorte que les banques américaines ne soient pas privilégiées par rapport aux banques canadiennes en matière d'établissement de succursales. Plus précisément, il a proposé que l'on ajoute les mots *par un résident ou* à l'article 48 du projet de loi C-2, qui modifie l'article 173(2.1) de la Loi:

«173(2.1) Par dérogation au paragraphe (2), une banque de l'Annexe II contrôlée *par un résident ou* par un résident américain . . .» (page 41 du projet de loi C-2).

Dans la mesure où ce problème a été signalé à propos du projet de loi C-130, pourquoi n'a-t-on pas modifié le libellé de cette disposition dans le projet de loi C-2, de manière à répondre aux doléances des banquiers canadiens? En tout état de cause, comme les dispositions concernant les banques sont manifestement plus favorables aux banques américaines—du moins jusqu'à ce que les États-Unis modifient le Glass-Steagall Act—pourquoi la législation canadienne

Chapter 17 of the Free Trade Agreement states that Canada will continue to provide the additional privileges to U.S. financial institutions "subject to the United States commitment to consult and to liberalize further the rules governing its markets and to extend the benefits of such liberalization to Canadian-controlled financial institutions".

In the event the Glass-Steagall Act is not amended in the next few years, will Canada withdraw the privileges accorded to U.S. financial institutions under the Free Trade Agreement and in Bill C-2?

accorde-t-elle aux banques américaines davantage que ne l'exige l'Accord?

Le chapitre 17 de l'Accord de libre-échange précise que le Canada va continuer d'accorder les mêmes priviléges particuliers aux institutions financières américaines, «sous réserve de l'engagement des États-Unis d'Amérique de tenir des consultations, de libéraliser davantage les règles régissant leurs marchés et d'élargir les avantages d'une telle libéralisation aux institutions financières sous contrôle canadien».

Dans le cas où le Glass-Steagall Act ne serait pas modifié au cours des cinq prochaines années, le Canada va-t-il abolir les priviléges accordés aux institutions financières américaines aux termes de l'Accord de libre-échange et du projet de loi C-2?

APPENDIX "FA-2B"**GOVERNMENT RESPONSE TO
CEMA's FTA CONCERNS**

Throughout 1988, the Canadian Egg Marketing Agency (CEMA) sought the government's help to deal with four areas in the FTA that cause concern to the industry. The four areas, and the government's response to our concerns, are outlined below.

A. ARTICLE 701.3

Article 701.3 prohibits the sale for export by a "public entity", of any agricultural product at a price below acquisition cost and other incurred costs. In a number of documents, the U.S. Administration has expressed the belief that CEMA is a "public entity" under Article 701.3.

CEMA lobbied extensively to get the government to clarify the definition of "public entity". CEMA argued that the definition should reflect the intent of the negotiators that "public entity" designate governmental bodies such as the U.S. Commodity Credit Corporation and the Canadian Wheat Board. Apparently, CEMA's operations were never discussed in the context of Article 701.3.

The government refused to cooperate with us on this issue.

With Article 701.3 in place, there is now a danger the U.S. egg industry will drag Canadian egg producers in front of a bilateral dispute settlement panel. The American industry alleges Canadian producers and processors compete unfairly in U.S. markets.

A negative finding by a dispute settlement panel could potentially force the destruction of an estimated 10 to 15 percent of all laying hens in Canada and cause producers severe financial difficulties.

B. INCREASED GLOBAL IMPORT QUOTAS

Under Article 706(c) of the FTA, U.S. exporters will increase their access to the Canadian market by some six million dozen eggs. The Agency's goal is to ensure the new imports go to the regional markets that need the product in times of short supply. In this way, disruptions to the surplus removal system in Canada can be minimized.

This issue is unresolved. A Special Import Advisory Committee at External Affairs is working to determine where these new, low-cost imports will go.

ANNEXE «FA-2B»**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
À L'OCCO AU SUJET DE L'ACCORD
DE LIBRE-ÉCHANGE**

Tout au long de 1988, l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) a cherché à obtenir l'aide du gouvernement pour préciser quatre points de l'Accord de libre-échange qui préoccupaient l'industrie avicole canadienne. Ces quatre points ainsi que la réponse que nous a donnée le gouvernement à l'égard de chacun sont exposés ci-après.

A. PARAGRAPHE 701.3

En vertu du paragraphe 701.3 de l'Accord de libre-échange, il est interdit à toute «entité publique» de vendre des produits agricoles destinés à l'exportation à un prix inférieur au prix d'achat des produits, majoré des frais engagés. Or, dans plusieurs documents, le gouvernement américain a laissé entendre que l'OCCO constitue une «entité publique» aux termes du paragraphe 701.3.

L'OCCO a fait des démarches insistantes auprès du gouvernement du Canada afin de l'amener à préciser le sens de l'expression «entité publique». L'Office a soutenu que la définition devrait refléter l'intention des négociateurs, pour qui «entité publique» désignait des organismes gouvernementaux tels que la Commodity Credit Corporation des États-Unis et la Commission canadienne du blé. Il semblerait que les activités de l'OCCO n'aient jamais été discutées dans le cadre du paragraphe 701.3.

Le gouvernement a refusé de coopérer avec nous sur ce point.

Maintenant que le paragraphe 701.3 est entré en vigueur, les producteurs canadiens risquent de se voir traînés, par l'industrie ovicole américaine, devant une commission mixte d'experts chargés de résoudre les différends. En effet, les Américains allèguent que les producteurs et les transformateurs canadiens se livrent à des pratiques commerciales déloyales sur leurs marchés.

Si une telle commission mixte donnait raison à l'industrie américaine, sa décision pourrait entraîner la disparition de 10 à 15 p. 100 de toutes les pondeuses au Canada et occasionner de graves difficultés financières aux producteurs canadiens.

**B. AUGMENTATION DES CONTINGENTS GLOBAUX
D'IMPORTATION**

En vertu du paragraphe 706 c) de l'Accord de libre-échange, les exportateurs américains pourront dorénavant vendre sur le marché canadien quelque six millions de douzaines d'œufs supplémentaires. L'Office veut faire en sorte que les nouveaux contingents globaux se destinent aux marchés régionaux qui ont besoin du produit en cas de pénurie. Il est ainsi possible de réduire au minimum les perturbations que subira le système d'élimination des excédents.

Cette question n'a pas été résolue. Un comité consultatif sur les importations spéciales, mis sur pied au ministère des Affaires extérieures, s'efforce actuellement d'établir à quel marché se destineront ces nouvelles importations bon marché.

C. ELIMINATION OF TARIFFS

The FTA will remove the current 3.5 cents/dozen import tariff on shell eggs in equal reductions over the next ten years. Because the 3.5 cents is incorporated in the "mid-west U.S." price at which CEMA must sell surplus eggs to Canadian processors and exporters (to ensure they are competitive), the elimination of the tariff will reduce the price CEMA gets for its product. Because CEMA buys the product from Canadian producers at a set price, the Agency would end up "eating", the 3.5 cent reduction in the resale price.

The government has assured CEMA that the FTA will not force CEMA to change the way it raises funds to cover the revenue shortfall incurred by the tariff reduction.

D. HARMONIZATION OF STANDARDS

The FTA committed governments to harmonize technical regulations and health standards. CEMA's goal was to guard against adoption of standards which bear additional costs for consumers or producers, or which erode consumer confidence in the product.

The Minister of Agriculture at the time, Mr. John Wise, guaranteed us that harmonization would not generate additional costs or erode industry standards.

C. SUPPRESSION DE DROITS DE DOUANE

L'Accord de libre-échange fera disparaître, au moyen de réductions égales échelonnées sur les dix prochaines années, le droit de douane de 3,5 cents la douzaine imposé sur les œufs en coquille. Vu que ce droit est incorporé dans le prix du «Centre-Ouest américain», auquel l'OCCO doit vendre ses excédents d'œufs aux transformateurs et aux exportateurs canadiens (pour qu'ils soient compétitifs), la suppression du droit de douane réduira le prix que touche l'OCCO pour son produit. Comme l'Office achète, à prix fixe, les œufs des producteurs canadiens, il finira par «absorber» la réduction de 3,5 cents dans le prix de revente.

Le gouvernement a assuré à l'OCCO que l'Accord n'obligerait pas l'Office à modifier la façon dont il recueille des fonds pour compenser le manque à gagner dû à la réduction du droit de douane.

D. HARMONISATION DES NORMES

L'Accord de libre-échange oblige les gouvernements signataires à harmoniser leurs normes techniques et leurs normes sanitaires. L'OCCO voulait empêcher l'adoption de normes qui entraîneraient une hausse des coûts pour les producteurs et les consommateurs ou qui ébranleraient la confiance des consommateurs dans le produit.

Le ministre de l'Agriculture d'alors, M. John Wise, nous a promis que l'harmonisation des normes n'aurait pour effet ni d'accroître les coûts supplémentaires ni de porter atteinte aux normes appliquées par l'industrie.

APPENDIX "FA-2C"

THE FREE TRADE AGREEMENT
BETWEEN CANADA AND
THE UNITED STATES

A BRIEF SUBMITTED TO
THE STANDING SENATE
COMMITTEE
ON
FOREIGN AFFAIRS

BY
THE CANADIAN FEDERATION
OF
AGRICULTURE

DECEMBER 28, 1988

As Canada's largest and most comprehensive farm organization, the Canadian Federation of Agriculture has always supported negotiations for fairer trade access between Canada and the United States. However we have also stressed that Canada must retain the right to operate its domestic programs and policies and marketing systems in a manner best suited to our industry.

The CFA appreciates the ongoing consultations with the Federal Government, and the sensitivity shown to our industry. However some of our producers are justifiably nervous about the FTA and its effects on their sectors.

In this brief, we will outline our concerns and the action that should be taken to alleviate those concerns.

Red Meats

The Red Meat industry welcomes the FTA, and in particular the "binational panel process" for dealing with trade disputes, as bearers of clearer trading rules in the area of non-tariff barriers.

We do, however have some concerns with the process to harmonize technical regulations under the FTA. *CFA strongly requests that the Canadian Government, during the harmonization process ensure that Canada's high standards for animal health are not eroded.*

Grains and Oilseeds

Canadian grain and oilseed producers are generally in support of the efforts to liberalize trade in grains and oilseeds.

We recognize the Government's commitments to ensuring that Canada's high quality grains standards will be maintained and that American grain will not become mixed into our export handling and transportation system.

ANNEXE «FA-2C»

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
ENTRE LE CANADA ET
LES ÉTATS-UNIS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PAR
LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DE
L'AGRICULTURE

28 DÉCEMBRE 1988

La Fédération canadienne de l'agriculture, principale association agricole du pays, a toujours assuré son appui aux négociations visant à rendre plus équitables les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Par ailleurs, elle a aussi fait ressortir que le Canada doit conserver son droit de gérer ses programmes, ses politiques et ses systèmes de commercialisation nationaux de la façon la mieux adaptée à l'industrie agricole.

La Fédération est satisfaite des consultations engagées avec le gouvernement fédéral et de la réaction de celui-ci à l'égard de l'industrie qu'elle représente. Cependant, un certain nombre des producteurs qu'elle regroupe nourrissent à juste titre des craintes au sujet de l'Accord de libre-échange et de ses répercussions sur leurs activités.

Dans le présent mémoire, nous exposerons les préoccupations de la Fédération et les mesures qui devraient être prises pour les apaiser.

Viandes rouges

L'industrie des viandes rouges accueille favorablement l'accord de libre-échange et en particulier la création de la Commission mixte chargée de régler les différends commerciaux et de formuler des règles commerciales plus claires en ce qui concerne les barrières non tarifaires.

La Fédération fait toutefois certaines réserves au sujet de l'harmonisation des normes techniques dans le cadre de l'Accord. *La Fédération demande instamment au gouvernement canadien de s'assurer que, durant cette période d'harmonisation, les normes d'hygiène animale qu'applique le Canada ne soient pas abaissées.*

Céréales et oléagineux

Dans l'ensemble, les producteurs de céréales et d'oléagineux sont favorables aux efforts déployés en vue de libéraliser le commerce dans leur secteur.

La Fédération approuve les engagements pris par le gouvernement pour maintenir des normes de qualité élevées dans ce secteur et veiller à exclure les céréales américaines du système canadien de manutention et de transport des exportations.

Grain producers also appreciate the commitment by the Government to work for the accelerated removal of the US tariff on Canadian Canola oil, to match the removal of Canadian transportation subsidies on canola oil and meal moving to the United States.

We recognize that mechanisms are being put in place to safeguard our marketing and grading systems. However once permit requirements are removed, these mechanisms will have to be closely monitored to ensure that they are effective.

We are still gravely concerned about the effect of the FTA on Western Canada's grain marketing system: the Canadian Wheat Board. *We must be vigilant to ensure that the operation and effectiveness of the Canadian Wheat Board will not be negatively affected by the passage of the Free Trade Agreement.*

In particular:

- all export sales of wheat oats and barley must continue to go through the Canadian Wheat Board marketing system. The removal of this requirement could threaten the pooling system through which all grain producers are treated equitably and receive the best possible returns for their product.
- Canada must maintain its right to autonomy in the Canadian Wheat Board price setting and export pricing mechanisms. The U.S. Statement of Administrative Action indicates that there will be increased pressure by the United States for changes in these areas. The United States cannot be allowed to direct Canadian policies in ways which could reduce our competitive edge internationally. The interpretation of Article 703.1 is crucial to the maintenance of that autonomy.

Horticulture

Although Canada's producers of horticultural products are at a distinct disadvantage to U.S. producers because of climate, the amount of land with high horticultural capabilities, and urban pressure on horticultural land use, the Canadian Government has in the past recognized that the maintenance of the production and processing of a broad range of fruits and vegetables is clearly in our best interests.

The removal of tariffs will in all likelihood have a significant effect on Canadian production of fresh fruit and vegetables. It will also significantly affect producers of processing fruits and vegetables. However the FTA does leave other options for assistance to sensitive horticultural sectors. Price support programs, marketing assistance and in some cases supply management marketing boards are some of the options which would be considered.

The CFA and the Canadian Horticultural Council have asked the Government to establish a formal Commission of Inquiry to review the state of the horticultural production and processing industries, to assess the affect of the FTA on the

Les producteurs appuient aussi les efforts que le gouvernement s'engage à faire pour accélérer la suppression des tarifs douaniers imposés par les États-Unis sur l'huile de canola canadienne pour compenser l'élimination des subventions au transport de l'huile et du tourteau de canola exportés aux États-Unis.

Nous prenons acte que des mécanismes sont mis en place pour sauvegarder nos systèmes de commercialisation et de classement. Cependant, pour qu'ils soient vraiment efficaces, ils devront faire l'objet d'une surveillance étroite une fois que les permis ne seront plus exigés.

La Fédération reste toujours très préoccupée par l'incidence de l'Accord sur le système de commercialisation des céréales de l'Ouest canadien: la Commission canadienne du blé. *Le Canada doit faire preuve de vigilance pour s'assurer que le mode de fonctionnement et l'efficacité de la Commission canadienne du blé ne soient pas compromis par l'Accord de libre-échange.*

Et plus particulièrement, il doit veiller:

—à ce que toutes les exportations de blé, d'avoine et d'orge continuent d'être régies par la Commission, sinon le système de mise en commun qui assure un traitement équitable et les meilleurs revenus possibles à tous les producteurs pourrait être menacé.

—à préserver l'autonomie de la Commission en ce qui concerne les mécanismes d'établissement des prix et des prix à l'exportation. D'après le U.S. Statement of Administrative Action, les États-Unis exerceront de plus en plus de pressions pour faire modifier les mécanismes en place. Nos voisins du Sud ne peuvent être autorisés à orienter les politiques canadiennes de façon à réduire le pouvoir concurrentiel de notre pays sur les marchés internationaux. L'interprétation de l'article 703.1 est extrêmement importante pour la sauvegarde de cette autonomie.

Horticulture

Bien que les horticulteurs canadiens soient nettement désavantagés par rapport aux producteurs américains en raison du climat, de la superficie des terres propres à l'horticulture et de la progression urbaine sur les terres horticoles, le gouvernement canadien a toujours reconnu que nous avions clairement intérêt à continuer de produire et de transformer une vaste gamme de fruits et légumes.

L'élimination des droits douaniers aura, selon toute vraisemblance, des répercussions importantes sur la production canadienne de fruits et légumes frais. Elle touchera aussi de façon marquée les producteurs de fruits et légumes de transformation. L'Accord laisse néanmoins d'autres options pour venir en aide aux secteurs horticoles vulnérables. Les programmes de soutien des prix, l'aide à la commercialisation et, dans certains cas, la gestion des approvisionnements par des offices de commercialisation constituent certaines des options qui pourraient être envisagées.

La Fédération et le Conseil canadien de l'horticulture ont demandé au gouvernement de mettre sur pied une commission d'enquête officielle afin d'étudier la situation des industries de production et de transformation horticoles, d'évaluer les effets

industries, and make recommendations for action to assure the future viability of horticultural production and processing in Canada. The Minister of International Trade has expressed interest in this proposal. We feel that its early implementation is important to the very survival of some parts of the horticultural industry.

The CFA therefore strongly requests that the Government establish an effective process to evaluate the current competitive position of the various sectors of the horticultural industry, the effects of tariff removal on those sectors and any steps necessary to maintain viable horticultural production and processing under the FTA environment.

Supply Management Systems

Although Supply Management may not be the answer for all agricultural products, it has provided a fair and effective marketing tool for several commodities in Canada—dairy products, chickens, turkeys and eggs, and it is an important option for other products.

Canadian Supply Management systems conform with GATT rules; they provide adequate returns for producers while ensuring consumers a stable supply and protection from wild swings in price; they prevent the production of surpluses that have to be dumped on world markets; and operate with limited or no cost to the public treasury.

CFA appreciates the fact that Article 710 of the FTA recognizes Canada's right to maintain existing supply management systems, and to establish new ones where they are needed. However the FTA does pose some problems that need to be addressed:

Import Controls

While import quotas are used to manage the imports of most products under supply management, Canadian producers have relied on tariffs to restrain the imports of some processed forms of milk, chicken and turkey.

CFA and Dairy producers welcomed the Government's addition of ice cream and yoghurt products to the import control list. However further processed chicken and turkey products such as T.V. dinners, and Chicken and Turkey Cordon Bleu will be very vulnerable to the tariff free environment. There has been no action to place these products on the import control list.

CFA therefore strongly recommends that all processed products easily identified as composed of supply managed commodities be placed on the Import Control List. The most urgent need at this time is chicken and turkey T.V. Dinners, Cordon Bleu and Kiev.

de l'Accord de libre-échange sur ces industries et de recommander des mesures appropriées afin de garantir la viabilité future de la production et de la transformation horticoles au Canada. Le ministre du Commerce international s'est dit intéressé par cette proposition. Nous estimons qu'il faut y donner suite très rapidement afin de garantir la survie même de certains secteurs de l'industrie horticole.

La Fédération demande donc instamment que le gouvernement établisse un procédé efficace lui permettant d'évaluer la position concurrentielle actuelle des divers secteurs de l'industrie horticole, les effets de l'élimination des tarifs sur ces secteurs ainsi que les mesures nécessaires pour maintenir une industrie de production et de transformation horticoles qui soit viable dans le contexte de l'Accord de libre-échange.

Systèmes de gestion de l'offre

Même si la gestion de l'offre ne soit peut-être pas l'unique solution pour tous les produits agricoles, cette formule s'est révélée un outil de commercialisation juste et efficace pour plusieurs produits au Canada—produits laitiers, poulets, din-dons et œufs—and elle demeure une option importante à l'égard d'autres produits.

Les systèmes canadiens de gestion de l'offre respectent les règles du GATT; ils garantissent aux producteurs des revenus suffisants et, aux consommateurs, un approvisionnement stable et une protection contre les fluctuations exagérées des prix; ils font échec à la production d'excédents qu'il faut déverser sur les marchés mondiaux; enfin, ils ne coûtent rien ou presque au Trésor public.

La Fédération est satisfaite que l'article 710 de l'Accord reconnaît le droit du Canada de maintenir les actuels systèmes de gestion de l'offre et d'en établir de nouveaux au besoin. Toutefois, l'Accord de libre-échange présente certains problèmes qu'il faut examiner:

Contrôle des importations

Bien que l'on ait recours aux contingentements pour gérer les importations de la plupart des produits soumis à une gestion de l'offre, les producteurs canadiens ont toujours compté sur les droits de douane pour limiter les importations de certains produits transformés à base de lait, de poulet et de din-don.

La Fédération et les producteurs laitiers ont bien accueilli la décision du gouvernement d'ajouter la crème glacée et les produits à base de yogourt à la Liste des marchandises d'importation contrôlée. Toutefois, d'autres produits transformés à base de poulet et de din-don, comme les repas préparés, et le poulet et le din-don «cordon bleu», deviendront très vulnérables une fois que les droits de douane seront supprimés. Or, aucune mesure n'a été prise jusqu'ici pour inclure ces produits à la Liste des marchandises d'importation contrôlée.

La Fédération recommande donc instamment que tous les produits transformés qu'on peut facilement reconnaître comme étant composés de produits soumis à une gestion de l'offre, figurent sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée. Les repas préparés à base de poulet et de din-don, le poulet et le din-don «cordon bleu» et «Kiev» constituent pour

The Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency was established December 22, 1986. However, its marketing system is not yet effective, and will not be until broiler hatching eggs and chicks are placed on the Import Control List.

The implementation of import controls were delayed by the negotiations of the FTA. However producers were continually assured that import controls would be implemented. In a very recent meeting with Agriculture Minister Don Mazankowski, CFA received that assurance again.

Mr. Crosbie has apparently agreed to put broiler hatching eggs and chicks on the import control list, however to date there is still no action.

External Affairs now informs us that there are more technical details that have to be worked out before import controls can be implemented.

Due to the contract period timing is very important. We therefore strongly request that the Government place broiler hatching eggs and chicks on the import control list by the end of 1988 and subsequent to that work out any technical details.

Global Import Quotas

The FTA contains an immediate increase in the amount of chicken turkey and eggs that can be imported in a year (Global Import Quota). CFA and its supply managed members maintain that the allocation of this quota to importers must be done in such a manner that fills domestic shortfalls rather than ensuring large profits for importers. We appreciate the fact that External Affairs has been consulting with the supply managed industries on the allocation of global import quotas, but are concerned that no agreement has yet been reached. *CFA therefore strongly requests that consultations between the Government and supply managed industries continue to ensure that global import quotas are allocated in such a way as not to endanger the operation of Canada's poultry and egg marketing systems.*

Article 701.3

Article 701.3 of the FTA prohibits a "public entity", from selling a product for export at a price below acquisition and handling costs. While the Canadian Government says Government created marketing boards such as the Canadian Egg Marketing Agency and the Canadian Wheat Board are not public entities, the United States says that they are. If Article 701.3 does apply to marketing boards, it could seriously interfere with their ability to equalize or pool prices between producers, and negatively affect the operation of these agencies.

le moment les produits qu'il importe le plus de placer sur cette liste.

L'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulets de chair a été créé le 22 décembre 1986. Toutefois, son système de commercialisation n'est pas encore au point et ne le sera pas tant que les œufs d'incubation de poulets de chair et les poussins de type à griller ne figureront pas sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée.

L'application de mesures de contrôle des importations a été retardée par la négociation de l'Accord de libre-échange. Cependant, on a toujours assuré aux producteurs que ces mesures seraient prises. Le ministre de l'Agriculture, Don Mazankowski, l'a d'ailleurs confirmé à la Fédération lors d'une rencontre toute récente.

M. Crosbie a apparemment accepté d'inclure les œufs d'incubation de poulets de chair et les poussins de type à griller à la Liste des marchandises d'importation contrôlée, mais aucune mesure n'a encore été prises en ce sens.

Les Affaires extérieures nous informent maintenant que d'autres détails techniques doivent être réglés au préalable.

En raison de la période des contrats, il est très important que ces mesures soient prises le plus tôt possible. *Nous prions donc instamment le gouvernement d'inclure les œufs d'incubation de poulets de chair et les poussins de type à griller à la Liste des marchandises d'importation contrôlée d'ici la fin de 1988 et de régler ensuite les autres détails techniques.*

Contingents globaux d'importation

L'Accord de libre-échange prévoit une augmentation immédiate de la quantité de poulets, de dindons et d'œufs qui peuvent être importés au cours d'une année (contingents globaux d'importation). La Fédération et les représentants des industries assujetties à la gestion de l'offre soutiennent que ces contingents devaient être alloués aux importateurs de manière à combler les pénuries intérieures plutôt qu'à garantir aux importateurs des profits importants. Nous savons gré aux Affaires extérieures d'avoir consulté les secteurs soumis à la gestion de l'offre au sujet de l'allocation des contingents globaux d'importation, mais nous sommes inquiets du fait qu'aucune entente n'a été conclue jusqu'à présent. *La Fédération insiste donc pour que les consultations entre le gouvernement et les industries soumises à la gestion de l'offre continuent de garantir que les contingents globaux d'importation seront alloués de façon à ne pas mettre en danger le fonctionnement des systèmes canadiens de commercialisation de la volaille et des œufs.*

Paragraphe 701.3

Le paragraphe 701.3 de l'Accord interdit à une entité publique de vendre un produit exporté à un prix inférieur au prix d'achat majoré des frais de manutention. Même si le gouvernement canadien déclare que les offices de commercialisation qu'il a créés (comme l'Office canadien de commercialisation des œufs et la Commission canadienne du blé) ne constituent pas des entités publiques, les États-Unis soutiennent le contraire. Si le paragraphe 701.3 devait vraiment s'appliquer aux offices de commercialisation, il pourrait sérieu-

CFA therefore strongly requests that the Canadian Government work to ensure that Article 701.3 does not apply to marketing boards.

Harmonization of Standards

As with producers of red meats and grains and oilseeds, producers of dairy, chicken, turkey and egg products are very concerned about the commitment within the FTA to the harmonization of standards.

CFA has expressed this concern on many occasions. Standards which generate additional costs for consumers or producers, or which erode consumer confidence in Canada's high quality product must not be adopted. The previous Minister of Agriculture, John Wise assured producers that harmonization would not erode Canadian standards or increase costs.

The CFA therefore strongly requests that the Government work closely with the affected commodity groups during the harmonization process to ensure that we maintain our high quality health and grade standards, do nothing to decrease consumer confidence or generate a higher cost for producers.

Conclusion

Since the CFA last met with this committee, some consultation has taken place between the Government and Canadian farmers, and some of our concerns have been addressed. However many questions and requests remain unanswered.

This brief has identified the most urgent actions that should be taken by the Government in relation to Free Trade and Agriculture.

We ask that you include these recommendations in your report to the Senate, and that you urge the Government to act on them to both protect our agricultural industry and reassure Canadian farmers of the intentions of the Free Trade Agreement regarding trade rules and their effects on agriculture.

Respectfully Submitted
The Canadian Federation of Agriculture

sement réduire leur aptitude à uniformiser les prix entre les producteurs (mises en commun) et avoir une incidence néfaste sur le fonctionnement de ces organismes.

La Fédération prie donc instamment le gouvernement canadien de déployer les efforts nécessaires pour s'assurer que le paragraphe 701.3 ne s'applique pas aux offices de commercialisation.

Harmonisation des normes

Tout comme les producteurs de viandes rouges et de céréales et d'oléagineux, les producteurs de produits à base de lait, de poulet, de dindon et d'oeuf sont très préoccupés de l'engagement pris dans l'Accord au sujet de l'harmonisation des normes.

La Fédération a d'ailleurs, plusieurs fois, fait part de ses craintes à cet égard. Il ne faudrait pas adopter de normes qui entraînent des coûts supplémentaires pour les consommateurs ou les producteurs, ou qui ébranlent la confiance des consommateurs dans les produits canadiens de haute qualité. Le ministre de l'Agriculture précédent, John Wise, a garanti aux producteurs que cette harmonisation ne porterait pas atteinte aux normes ni n'accroîtrait les coûts.

La Fédération demande donc énergiquement que le gouvernement collabore étroitement avec les groupements de producteurs spécialisés concernés au cours du processus d'harmonisation afin de veiller au maintien des normes canadiennes, qui sont très strictes en matière d'hygiène et de classement, et qu'il ne prenne aucune mesure susceptible de diminuer la confiance des consommateurs à l'égard de nos produits ou d'accroître les coûts des producteurs.

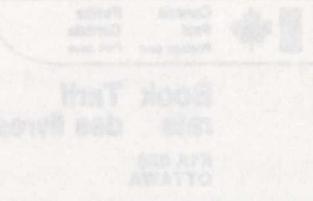
Conclusion

Depuis la dernière réunion de la Fédération avec le Comité, des consultations ont eu lieu entre le gouvernement et les fermiers canadiens et certaines de nos préoccupations ont été étudiées. Toutefois, de nombreuses questions et demandes demeurent sans réponse.

Le présent mémoire a passé en revue les mesures les plus urgentes qui devraient être prises par le gouvernement en ce qui touche au libre-échange et à l'agriculture.

Nous vous demandons d'inclure ces recommandations dans votre rapport au Sénat en insistant pour que le gouvernement leur donne suite afin de protéger notre industrie agricole et de rassurer une fois de plus les fermiers canadiens sur la portée de l'Accord de libre-échange en ce qui touche aux règles commerciales et à leurs effets sur l'agriculture.

Respectueusement soumis par la
Fédération canadienne de
l'agriculture



THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
A COMMITTEE OF THE SENATE OF CANADA
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU SENAT DU CANADA
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU SENAT DU CANADA
620 ATN-1000-2-00010

Proceedings of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs

SPNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs

Délibérations du comité senatorial permanent des Affaires étrangères

Foreign Affairs

Affaires étrangères

Chairman:

The Honourable JOHN B. STEWART

WITNESSES—TÉMOINS

President:

The Honourable JOHN B. STEWART

4:00 p.m.

From the Economic Council of Canada:

Ms. Judith Maxwell, Chairman.

EVENING SITTING

7:00 p.m.

From the Trade Negotiations Office (TNO):

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator;

Mr. André Sulzenko, Assistant Chief Negotiator, Services and Investment;

Mr. Michael Giffard, Agriculture Negotiator.

From the Department of Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister, Trade Law

From the Canada Employment and Immigration Commission:

Mr. Ken McIntosh, Manager, Business Immigration, Immigration Program Delivery;

Mr. Harland Harvey, Program Specialist, Business Immigration, Immigration Program Delivery.

16 heures

Du Conseil économique du Canada:

Mme Judith Maxwell, présidente.

SÉANCE DU SOIR

19 heures

Du Bureau des négociations commerciales (BNC):

M. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint;

M. André Sulzenko, négociateur en chef adjoint, Services et investissement;

M. Michael Giffard, négociateur, Agriculture.

Du ministère de la Justice:

M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

M. Ken McIntosh, directeur, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration;

M. Harland Harvey, spécialiste de programme, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration.

CFA therefore strongly requests that the Canadian Government work to ensure that Annex 707 does not apply to marketing boards.

Harmonization of Standards

As with producers of red meat, grains and oilseeds, producers of dairy, chicken, turkey and egg products are very concerned about the commitment within the EEA to the harmonization of standards.

CFA has expressed this concern on many occasions. Standards which generate additional costs for consumers or producers, as well as consumer confidence in Canada's high quality product must not be adopted. The previous Minister of Agriculture, John Wise assured producers that harmonization would not erode Canadian standards or increase costs.

The CFA therefore strongly requests that the Government work with the affected commodity groups during the negotiation process to ensure that no reduction in high quality product standards will result in increased costs.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Le PTA a également plusieurs fois fait par de ses groupes de travail le travail des normes qui concernent les critères commerciaux pour les consommateurs sur les productions, ce qui devrait la confiance des consommateurs dans les produits canadiens en toute qualité. Le ministre de l'Agriculture, John Wise, a garant aux producteurs que cette harmonisation ne pourrait pas accroître les coûts ni dégrader les normes.

La fédération demande donc fortement que le gouvernement travaille avec les groupes concernés de près pour assurer que les normes commerciales sont établies de manière à préserver les intérêts des producteurs.

WITNESSES—TÉMOINS

MORNING SITTING

9:00 a.m.

From the Department of Justice:

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister, Trade Law.

From the Trade Negotiations Office (TNO):

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator.

From the Department of Finance:

Mr. John Raymond LaBrosse, Chief, Industry Relations, Financial Institutions and Markets Division.

From the Department of Communications:

Mr. Michel Hétu, General Counsel.

AFTERNOON SITTING

2:00 p.m.

From the Canadian Labour Congress:

Mr. Dick Martin, Executive Vice-President;
Mr. Kevin Hayes, National Representative.

SÉANCE DU MATIN

9 heures

Du ministère de la Justice:

M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux.

Du Bureau des négociations commerciales (BNC):

M. Alan Nymark, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint.

Du ministère des Finances:

M. John Raymond LaBrosse, chef, relations industrielles, Division des institutions et des marchés financiers.

Du ministère des Communications:

M. Michel Hétu, avocat général.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

14 heures

Du Congrès du travail du Canada:

M. Dick Martin, vice-président exécutif;
M. Kevin Hayes, représentant national.

(Continued on previous page)

(Suite à la page précédente)

**ORDER OF BUSINESS**

Extract from the Minutes of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs
Tuesday, December 27, 1988

P.C. moved, in accordance with Standing Order 17(1), that the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

SENATE OF CANADA*Proceedings of the Standing Senate Committee on*

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs was referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

Foreign Affairs

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Thursday, December 29, 1988

Issue No. 3**Third Proceedings on:**

Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la trente-quatrième législature, 1988

SÉNAT DU CANADA*Délibérations du comité sénatorial permanent des*

affaires étrangères

Affaires étrangères

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Le jeudi 29 décembre 1988

Fascicule n° 3**Troisième fascicule concernant:**

Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*
The Honourable Jean Bazin, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bazin	LeBlanc, P.C. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, P.C. (or Frith)
Bosa	*Murray, P.C. (or Doody)
Doyle	Nurgitz
Fairbairn	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Frith	
Hays	Stollery
Kelly	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart
Vice-président: L'honorable Jean Bazin

Les honorables sénateurs:

Bazin	LeBlanc, c.p. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, c.p. (ou Frith)
Bosa	*Murray, c.p. (ou Doody)
Doyle	Nurgitz
Fairbairn	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Frith	
Hays	Stollery
Kelly	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

MORNING SITTING

9:00 a.m. 8892 Québec 1988

From the Department of Justice:

Mr. Konrad von Frickenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister, Trade Law, *L'Avocat du ministre de l'Industrie*

From the Trade Negotiations Board:

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, *Le Directeur adjoint et chef des négociations commerciales*

From the Canadian International Development Agency:

Mr. John Raymond Lamont, Director, Industry Relations, Financial Institutions and Markets Division, *Le Directeur des relations industrielles, divisions des institutions financières et marchés financiers*

From the Department of Communications:

Mr. Michel Hétu, General Counsel, *Le conseiller général*

AFTERNOON SITTING

2:00 p.m.

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

SÉANCE DU MATIN

9 heures 8892 Québec 1988

Du ministère de la Justice:

M. Konrad von Frickenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Dépt des échanges commerciaux

Du conseil des négociations commerciales

M. Alan Nymark, chef intermédiaire, négociateur en chef

De l'Agence canadienne de développement international

M. John Raymond Lamont, directeur des relations industrielles, division des institutions financières et marchés financiers

Du ministère des Communications:

M. Michel Hétu, avocat général

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

14 heures

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, December 27, 1988:

"Pursuant to Order, the Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Beaudoin, that the Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, be read the second time.

After debate, and—

The question being put on the motion,

The Senate divided. (. . .) The motion was resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Poitras, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was—

Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 27 décembre 1988:

«Suivant l'ordre adopté, l'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, que le Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion est mise aux voix.

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat se divise. (. . .)

La motion est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, à la majorité.

L'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Poitras, que le projet de loi soit déferé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles Lussier

Clerk of the Senate

AFTERNOON SITTING

(8)

Le Comité permanent pour l'énergie nucléaire a débattu de la proposition de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, qui a été déposée le 31 octobre 1988. M. Michel Dufour, député libéral pour la circonscription de Saguenay—Lac-Saint-Jean, a présenté une motion visant à demander la renvoi de la proposition de loi au Comité permanent pour l'énergie nucléaire. La motion a été votée et a été approuvée par 35 voix contre 13. Le résultat final a été la suivante: 35 voix pour la motion, 13 voix contre. M. Michel Dufour a déclaré qu'il déposait la motion pour faire pression sur les deux partis pour qu'ils acceptent de voter la motion de renvoi au Comité permanent pour l'énergie nucléaire.

Le Comité permanent pour l'énergie nucléaire a débattu de la proposition de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, qui a été déposée le 31 octobre 1988. M. Michel Dufour, député libéral pour la circonscription de Saguenay—Lac-Saint-Jean, a présenté une motion visant à demander la renvoi de la proposition de loi au Comité permanent pour l'énergie nucléaire. La motion a été votée et a été approuvée par 35 voix contre 13. Le résultat final a été la suivante: 35 voix pour la motion, 13 voix contre. M. Michel Dufour a déclaré qu'il déposait la motion pour faire pression sur les deux partis pour qu'ils acceptent de voter la motion de renvoi au Comité permanent pour l'énergie nucléaire.

MINUTES OF PROCEEDINGS**THURSDAY, DECEMBER 29, 1988**

(6)

[Text]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 9:05 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*), presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, LeBlanc (*Beauséjour*), MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) and Stollery. (13)

Other Senators present: The Honourable Senators Barootes, Flynn, Doody, Perrault, Phillips and van Roggen.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn. Mr. Frank Stone and Dr. Ian Stewart, Special Advisors to the Committee. Mr. Michel Dupuy, Assistant to the Leader of the Opposition in the Senate.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

Witnesses:

The Honourable Mitchell Sharp, P.C.;

Mr. Peter Clark, Trade Consultant, Grey, Clark, Shih and Associates, Limited;

Mr. Mel Clark.

The Committee, in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988, resumed consideration of Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

Mr. Sharp made a statement and answered questions.

Messrs. Peter Clark and Mel Clark each made a statement and answered questions.

At 12:15 p.m. the Committee continued *in camera*.

At 12:30 p.m. the Committee adjourned.

AFTERNOON SITTING

(8)

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 2:21 p.m., the Chairman, the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*), presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, MacEachen, Murray, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) and Stollery. (13)

Other Senators present: The Honourable Senators Argue, Asselin, Chaput-Rolland, David, Denis, Doody, Flynn, Lang, Tremblay and van Roggen.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn. Mr. Frank Stone, Special Advisor to the Committee. Mr. Michel Dupuy, Assistant to the Leader of the Opposition in the Senate.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX**LE JEUDI 29 DÉCEMBRE 1988**

(6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 h 05, sous la présidence de l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, LeBlanc (*Beauséjour*), MacEachen, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery. (13)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Barootes, Flynn, Doody, Perrault, Phillips et van Roggen.

Présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et M^{me} Carol Seaborn. M. Frank Stone et M. Ian Stewart, conseillers spéciaux du comité. M. Michel Dupuy, adjoint du leader de l'opposition au Sénat.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

L'honorable Mitchell Sharp, C.P.;

M. Peter Clark, expert-conseil, Échanges commerciaux, Grey, Clark, Shih and Associates, Limited;

M. Mel Clark.

Conformément à son ordre de renvoi du 27 décembre 1988, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

M. Sharp fait une déclaration et répond aux questions.

MM. Peter Clark et Mel Clark font tous les deux une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 15, le comité poursuit ses travaux à huis clos.

À 12 h 30, le comité suspend ses travaux.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(8)

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 14 h 21, sous la présidence de l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Fairbairn, Frith, Hays, Kelly, MacEachen, Murray, Nurgitz, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery. (13)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Argue, Asselin, Chaput-Rolland, David, Denis, Doody, Flynn, Lang, Tremblay et van Roggen.

Présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et M^{me} Carol Seaborn. M. Frank Stone, conseiller spécial du comité. M. Michel Dupuy, adjoint du leader de l'opposition au Sénat.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Witness:

Mr. Jean de Grandpré, Chairman, Advisory Council on Adjustment.

The Committee, in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988, resumed consideration of Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

Mr. de Grandpré answered questions.

At 4:10 p.m. the Committee adjourned.

ATTEST:

TÉMOIGNAGE***Témoignage***

M. Jean de Grandpré, président, Conseil consultatif sur l'adaptation.

Conformément à son ordre de renvoi du 27 décembre 1988, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

M. de Grandpré répond aux questions.

À 16 h 10, la séance est levée.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Patrick J. Savoie

Clerk of the Committee

Although the government has won the election, it is important to remember that the Canadian government has been in office for only a few months. It is still in the process of getting its feet under the desk. The government has been working hard to implement the Free Trade Agreement with the United States. It has been making progress, but there is still a long way to go. The government is committed to continuing to work with the United States to ensure that the Free Trade Agreement is successful. The government is also working to improve the economy and to create jobs. The government is committed to working with the people of Canada to make sure that they benefit from the Free Trade Agreement.

Although the government has won the election, it is important to remember that the Canadian government has been in office for only a few months. It is still in the process of getting its feet under the desk. The government has been working hard to implement the Free Trade Agreement with the United States. It has been making progress, but there is still a long way to go. The government is committed to continuing to work with the United States to ensure that the Free Trade Agreement is successful. The government is also working to improve the economy and to create jobs. The government is committed to working with the people of Canada to make sure that they benefit from the Free Trade Agreement.

Bien que le gouvernement ait remporté les élections avec une majorité de sièges, il est important de se rappeler que le gouvernement canadien n'a pas encore pris ses fonctions. Il est toujours en cours de travail pour mettre en place les institutions du pays. Le gouvernement a été nommé pour assurer la stabilité et l'ordre dans le pays. Il a également été chargé de conclure l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Bien que le travail soit en cours, il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement a également été chargé de promouvoir l'économie et de créer des emplois. Le gouvernement a également été chargé de travailler avec les citoyens canadiens pour assurer qu'ils bénéficient de l'accord de libre-échange.

Bien que le gouvernement ait remporté les élections avec une majorité de sièges, il est important de se rappeler que le gouvernement canadien n'a pas encore pris ses fonctions. Il est toujours en cours de travail pour mettre en place les institutions du pays. Le gouvernement a été nommé pour assurer la stabilité et l'ordre dans le pays. Il a également été chargé de conclure l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Bien que le travail soit en cours, il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement a également été chargé de promouvoir l'économie et de créer des emplois. Le gouvernement a également été chargé de travailler avec les citoyens canadiens pour assurer qu'ils bénéficient de l'accord de libre-échange.

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, December 29, 1988

[Text]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-2, to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met this day at 9.00 a.m. to give consideration to the bill.

Senator John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (Chairman) in the Chair.

The Chairman: We are continuing our consideration of Bill C-2. We have with us the Honourable Mitchell Sharp. Honourable senators are keenly interested in the details of this bill and have been ready to ask many probing questions. However, I will have to ask honourable senators to prioritize their questions—that is the buzzword for today—and ask only those questions which seem to be of first-rate importance. Otherwise, we will be here tomorrow and Monday. Let us focus in on the main areas of concern.

We have with us the Honourable Mitchell Sharp. I will ask him, without further ado, whether or not he has a preliminary statement. Do you have a statement, Mr. Sharp? If so, would you deliver it, and then we can get on to the questions.

The Honourable Mitchell Sharp: Thank you, Mr. Chairman. I would like to make a preliminary statement. I have tried to cut it down as much as I could, but you know what members of Parliament are like—they find it difficult to restrain themselves.

I take this opportunity Mr. Chairman, to thank the Senate for having withheld a decision on the legislation to implement the Canada-United States Free Trade Agreement until after our general election.

The election campaign demonstrated that millions of Canadians—perhaps the majority—have serious misgivings about the effect of the agreement on the future of Canada and Canadians and would have preferred that it did not come into effect.

After previous elections, governments have proceeded with legislation that did not, at the time, appear to have the support of a majority of Canadians. But the legislation now before the Senate is inherently different from domestic legislation, however important that domestic legislation may be. One cannot say, "Let's give it a try, and if we don't like it change it or drop it." This legislation ratifies an international agreement that brings about a fundamental alteration in the relationship between Canada and its great neighbour, the United States. When such an agreement has been in effect for a number of years, neither side can withdraw without serious consequences for individual citizens, particularly for Canadians. In other words, this legislation has a permanence, similar in some ways to amendments to the Constitution, that requires unanimous consent of the provinces. Although there is a six-month notice for withdrawal, I find it difficult to envisage the circumstances

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 29 décembre 1988

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été renvoyé le projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 9 heures pour étudier ledit projet de loi.

Le sénateur John B. Stewart (président) occupe le fauteuil.

Le président: Nous poursuivons l'étude du projet de loi C-2. Nous recevons l'honorable Mitchell Sharp. Les sénateurs s'intéressent vivement au détail du projet de loi et ont préparé nombre de questions exploratoires. Cependant, je demanderai aux honorables sénateurs de classer leurs questions en fonction des priorités—c'est le mot d'ordre de la journée—and de ne poser que celles qui semblent primordiales. Autrement, nous serons encore ici demain et lundi. Tenons-nous en aux grandes préoccupations.

Nous recevons l'honorable Mitchell Sharp. Je lui demanderais, sans plus de préambule, s'il désire faire une déclaration préliminaire. Monsieur Sharp, voulez-vous faire une déclaration préliminaire? Si tel est le cas, la parole est à vous. Nous passerons ensuite aux questions.

L'honorable Mitchell Sharp: Merci, monsieur le président. Je souhaite en effet faire une déclaration préliminaire. J'ai essayé de faire en sorte qu'elle soit aussi brève que possible, mais vous savez comment les choses fonctionnent au Parlement: il est difficile d'être bref.

Monsieur le président, je profite de l'occasion pour remercier le Sénat d'avoir attendu la tenue d'une élection générale pour prendre une décision sur la loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

La campagne électorale a prouvé que des millions de Canadiens, peut-être la majorité, ont de graves réserves à propos des effets de l'accord sur l'avenir du Canada et des Canadiens, et qu'ils auraient préféré que l'accord n'entre pas en vigueur.

Après les élections antérieures, les gouvernements ont adopté des lois, qui, à l'époque, semblaient ne pas avoir l'appui de la majorité des Canadiens. Cependant, le projet de loi que nous occupons est fondamentalement différent des lois à portée intérieure, quelle que soit leur importance. On ne peut pas dire: «Essayons-la et, si nous ne l'aimons pas, nous la modifierons ou nous l'abandonnerons». Cette loi ratifie un accord international qui entraîne des modifications fondamentales dans les rapports entre le Canada et son puissant voisin, les États-Unis. Lorsqu'un accord comme celui-là aura été en vigueur pour un certain nombre d'années, aucune des deux parties ne pourra s'en retirer sans que cela ne suscite des conséquences graves pour les citoyens, notamment pour les Canadiens. En d'autres termes, cette loi a un caractère de permanence, analogue de certaines façons aux amendements à la Constitution, qui exige le consentement unanime des provinces. Bien que le retrait soit possible sur préavis de six mois, j'ima-

[Text]

in which that right would be exercised by Canada after the agreement had been in effect for a number of years.

The agreement can, of course, be amended by Canada and the United States and—

The Chairman: Excuse me, Mr. Sharp. Order, please. The committee has not made a decision to permit cameras in the room during the hearings. We could have made that decision, but a decision to allow cameras was not made. That is why I have asked the camera operators to withdraw.

Senator Frith: I would like to raise the question right now, Mr. Chairman, but I suppose it is too late for you to entertain it.

The Chairman: Mr. Sharp is in the midst of his presentation and we should hear the balance of his presentation. Please proceed, sir.

Mr. Sharp: The agreement can, of course, be amended by Canada and the United States acting jointly, but in view of the difficulties encountered in negotiating the agreement one cannot be optimistic in obtaining the changes that, after some years of experience, Canada might wish for.

Although the government emerged from the election with a majority of seats in the House of Commons and had the support necessary to push through this legislation, they are now aware—which they might not have been if the Senate had been docile—that most Canadians remain to be convinced that it is in Canada's and their interest to enter this Free Trade Agreement with the United States. So even if the agreement goes into effect on January 1, 1989, the debate among Canadians about its merits will continue and may even intensify. Moreover, there are, as honourable senators are aware, some important issues affecting the operation of the agreements still to be negotiated between the contracting parties.

In the next few minutes I shall summarize briefly the reasons I remain strongly opposed in principle to the Free Trade Agreement and the implementing legislation, and then conclude with a few observations about the provisions of the agreement dealing with energy and the unsettled issue of subsidies.

As the members of this committee know, I am on the side of freer trade. I remind you of this to make it clear that my objections to the proposed Canada-United States Free Trade Agreement are inspired neither by protectionism nor by anti-Americanism.

Since the end of the Second World War Canada has followed a multilateral trading policy based on the most-favoured-nation principle. This multilateral trading policy has been enormously beneficial not only to Canada but also to the world at large. By entering into a bilateral preferential Free Trade Agreement with the United States, taking advantage of Article XXIV of the GATT, Canada will make a fundamental change in its trading policy.

[Traduction]

gine difficilement dans quelles circonstances le Canada pourrait exercer ce droit, une fois que l'accord aura été en vigueur un certain nombre d'années.

Évidemment, le Canada et les États-Unis peuvent modifier l'accord et . . .

Le président: Excusez-moi, monsieur Sharp. À l'ordre, s'il vous plaît. Le comité n'a pas pris la décision d'autoriser des caméras dans cette sale, pendant les audiences. Nous aurions pu le faire, mais tel n'a pas été le cas. Voilà pourquoi j'ai demandé aux opérateurs de caméras de se retirer.

Le sénateur Frith: Je voudrais soulever ce point dès maintenant, monsieur le président, mais je suppose qu'il est trop tard pour que vous en teniez compte.

Le président: M. Sharp en est au milieu de son exposé et je crois que nous devrions entendre le reste de sa déclaration. Veuillez continuer, monsieur.

M. Sharp: L'accord peut bien sûr être amendé conjointement par le Canada et les États-Unis, mais compte tenu des difficultés qui ont surgi au cours des négociations, on ne saurait être optimiste sur les possibilités pour le Canada d'obtenir, après quelques années d'essai, les modifications qu'il souhaite voir apporter.

Bien que le gouvernement ait remporté les élections avec une majorité de sièges aux Communes et qu'il possède les appuis nécessaires pour forcer l'adoption du projet de loi, il sait désormais, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas si le Sénat s'était montré docile, que la plupart des Canadiens ne sont pas encore convaincus que cela est dans leur intérêt et dans celui du Canada de conclure cet Accord de libre-échange avec les États-Unis. Ainsi, même si l'accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 1989, le débat suscité chez les Canadiens à propos de ses avantages se poursuivra, voire s'intensifiera. De plus, les sénateurs savent très bien qu'il reste quelques questions importantes que les parties doivent négocier au sujet du fonctionnement des accords.

Dans les quelques prochaines minutes, je ferai un bref résumé des raisons pour lesquelles je demeure en principe fortement opposé à l'Accord de libre-échange et à la loi de mise en œuvre, et je terminerai par quelques observations sur les dispositions de l'accord qui touchent le domaine de l'énergie et la question non réglée des subventions.

Les membres du comité n'ignorent certainement pas que je suis en faveur d'une libéralisation des échanges. Je le rappelle simplement pour qu'il soit bien clair que mes objections au projet d'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne sont inspirées ni par le protectionnisme, ni par un anti-américanisme.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a suivi une politique commerciale multilatérale fondée sur le principe du pays le plus favorisé. Cette politique a eu des avantages énormes, non seulement pour le Canada, mais aussi pour l'ensemble du monde. En concluant un accord bilatéral préférentiel de libre-échange avec les États-Unis, et en se prévalant de l'article XXIV du GATT, le Canada modifiera fondamentalement sa politique commerciale.

[Text]

The rule of barriers to trade will cause disruption and some hardship for some Canadian industries. This committee will, I understand, be hearing witnesses who will describe the measures available to assist in the transition. After things have settled down, however, the agreement, if implemented, should result in greater competition within North America, with benefits in terms of overall industrial productivity, accompanied by benefits to consumers on both sides of the border. The gains are not likely to be substantial, but there will be some.

My only comment is that if the test were solely economic—jobs, jobs, jobs, or however else you describe it—then we should apply to join the United States, removing entirely all barriers to trade, capital and the movement of people. This would maximize the economic benefits to the people, who would still be living on this side of the border.

We have, therefore, to take into account not only the economic consequences of the proposed bilateral trade agreement, but also the effect of that agreement upon Canada-United States relations and upon Canadian independence, identity and social structure.

A substantial portion of our industry is American-owned—more than most countries. Because of proximity, we are influenced by American culture. Our trade, both import and export, has shifted towards the United States and is now to the extent of 75 per cent or more with that country. Nevertheless, Canada has been remarkably successful in developing a distinct and prosperous North American society with an identity of its own recognized at home and abroad.

The answer to this apparent contradiction is this: Although our economic relations with the United States are closer now than they have ever been, we have never, until now, sought or enjoyed a preferred position in the United States market. Consequently, to move from a multilateral approach to a continental approach changes fundamentally the nature of our relationship with the United States and the rest of the world. Until now, closer economic relationships with the United States have come about as a result of geography and economic factors—and, I might add, in the face of some discouragement from Canadian governments. By entering into a bilateral preferential Free Trade Agreement, the government, indeed, the Parliament of Canada, would be adopting as a national objective the integration of the Canadian and United States economies. Resistance to United States influence would be replaced by encouragement. Canada would become a partner—very much a junior partner—in a North American free trade area.

A continental approach to trade, energy and investment would obviously reduce the scope for independent action by Canadian governments. Indeed, as senators are aware, the agreement is supported in some quarters for precisely that reason. For example, in Alberta the agreement is interpreted to mean that the federal government could no longer intervene effectively to regulate the energy industry as it did with the National Energy Policy, and this is applauded. Those who have always opposed the regulation of foreign investment look

[Traduction]

La règle des obstacles au commerce causera des bouleversements et des dommages à certaines industries canadiennes. Je sais que le comité entendra des témoins qui lui décriront diverses mesures pouvant faciliter la transition. Cependant, lorsque les choses seront décantées, l'accord, s'il est mis en application, devrait susciter une concurrence plus vive en Amérique du Nord et comportera des avantages au niveau de la productivité industrielle globale, avantages dont bénéficieront les consommateurs, de part et d'autre de la frontière. Les avantages ne seront probablement pas énormes, mais ils existeront.

Ma seule remarque est que, si le critère est uniquement économique—des emplois et encore des emplois ou toute autre description—alors nous devrions demander de faire partie des États-Unis, supprimer tout ce qui fait obstacle au commerce, aux capitaux et à la circulation des personnes. On maximiserait ainsi les avantages économiques pour la population qui continuerait à vivre de ce côté-ci de la frontière.

Nous devons donc tenir compte non seulement des conséquences économiques du projet d'accord commercial bilatéral, mais également des effets de cet accord sur les relations entre le Canada et les États-Unis, sur l'indépendance du Canada, son identité et sa structure sociale.

Une part importante de notre industrie appartient à des intérêts américains, plus que dans la plupart des autres pays. La proximité fait que nous subissons l'influence de la culture américaine. Notre commerce, tant l'importation que l'exportation, est axé sur les États-Unis au point que 75 p. 100 ou plus de notre commerce se fait avec ce pays. Néanmoins, le Canada a remarquablement bien réussi à créer en Amérique du Nord une société distincte prospère, possédant une identité reconnue ici et à l'étranger.

Ma réponse à cette contradiction apparente est celle-ci: bien que nos rapports économiques avec les États-Unis soient plus étroits que jamais, nous n'avions pas encore souhaité ni occupé une situation privilégiée sur leur marché. En conséquence, le fait de passer d'une stratégie multilatérale à un modèle continental change fondamentalement la nature de nos rapports avec les États-Unis et avec le reste du monde. Jusqu'à maintenant, le resserrement des rapports économiques avec les États-Unis a résulté de facteurs géographiques et économiques et, j'ajouterais, même à l'encontre des gouvernements qui se sont succédés au Canada. La conclusion d'un accord bilatéral préférant de libre-échange signifie que le gouvernement—en fait, le Parlement du Canada—adopterait comme objectif national l'intégration des économies canadienne et américaine. La résistance à l'influence des États-Unis serait remplacée par l'attitude contraire. Le Canada deviendrait un associé, un tout petit associé, dans une Amérique du Nord libre-échangiste.

Une stratégie continentale du commerce, de l'énergie et des investissements ferait évidemment diminuer la marge de manœuvre autonome du gouvernement du Canada. En fait, les sénateurs le savent bien, l'accord est appuyé par certaines personnes précisément pour cette raison. A titre d'exemple, en Alberta, on estime qu'avec l'accord le gouvernement fédéral ne pourrait plus intervenir efficacement pour réglementer l'industrie et l'énergie, comme il l'a fait avec la Politique énergétique nationale, et c'est pourquoi l'accord y compte tant de parti-

[Text]

upon the agreement as assurance that any future Canadian government cannot change its mind and return to stricter controls, at least with respect to investment from the United States.

Within a North American free trade area, Canadians would alter the way they think about themselves and the way outsiders regard them. Our national identity would be obscured by the shadow of the United States—no longer just a close neighbour, but now a partner in an exclusive, economic arrangement. Hence my misgivings and the misgivings of many Canadians about the proposed agreement. It is extremely difficult to forecast where and how the Americanization of Canada within a free trade agreement would proceed, and at what pace. All one can predict with some confidence is that pressures for harmonization of laws, customs and attitudes would be continuous and pervasive.

It was suggested that the meeting of the GATT in Montreal after the election would be under a cloud if it appeared that the Free Trade Agreement between Canada and the United States would not proceed. As honourable senators observed, the GATT meeting in Montreal paid very little attention to the Canada-U.S. Free Trade Agreement. The central issue there, as we all know, was the clash between the European communities and the United States over agricultural subsidies. The Canada-United States Free Trade Agreement was not applauded in Montreal as another step towards freer world trade. There was, on the other hand, recognition that trading blocs tend to turn inward. They are more concerned about the insiders than about the outsiders, as can be seen by what is going on in Europe today.

Speaking more broadly, I ask this question: Will it promote peace and prosperity to split the free world and the western alliance into two inward-looking trading blocs facing one another across the Atlantic Ocean? Just to summarize, while the Free Trade Agreement should result in some economic advantages, I do not believe it is necessary for Canada to take that momentous step in order to remain prosperous. On the other hand, I believe that to enter such a bilateral, discriminatory agreement is to restrict our freedom to manoeuvre, to obscure our identity and to accelerate the Americanization of our society.

Moving now from the general to the particular, let me make a few remarks about the energy provisions of the agreement and the implementing legislation. The basic purpose of the Free Trade Agreement as it relates to energy is to secure for Canada better access to the United States market, and to secure for the United States either unrestricted or, if there are restrictions, preferential and safeguarded access to Canadian energy supplies. It is a curious kind of balance. Looking ahead, the United States is not going to be able to produce sufficient energy to satisfy its own needs. Consequently, our markets for energy in that country are not likely to be in serious jeopardy. Indeed, at the moment there are hardly any restrictions on gas and oil, for example. In fact, there is a very small levy on oil

[Traduction]

sans. Ceux qui se sont toujours opposés à la réglementation des investissements étrangers voient dans l'accord l'assurance qu'à l'avenir, le gouvernement du Canada ne pourra pas changer d'idée et opter pour des contrôles plus stricts, du moins en ce qui a trait aux investissements provenant des États-Unis.

Dans une Amérique du Nord libre-échangiste, les Canadiens ne se percevraient plus de la même façon et les étrangers les regarderaient autrement. Notre identité nationale serait ombragée par celle des États-Unis, qui ne seraient plus simplement un proche voisin, mais un associé dans un mécanisme économique exclusif. Voilà donc mes réserves et celles de nombreux Canadiens au sujet de l'accord projeté. Il est extrêmement difficile de prévoir où, de quelle façon et à quel rythme se fera l'américanisation du Canada dans le cadre d'un accord de libre-échange. La seule certitude que nous ayons est que les pressions relatives à l'harmonisation des lois, des coutumes et des attitudes seraient constantes et omniprésentes.

Certains ont dit que la rencontre du GATT à Montréal, après les élections, serait obscurcie s'il existait le moindre doute au sujet de l'adoption de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les honorables sénateurs ont certainement remarqué qu'à la réunion du GATT, à Montréal, très peu d'attention a été donnée à cet accord canado-américain. La question centrale de cette réunion, comme chacun sait, était l'opposition entre les communautés européennes et les États-Unis sur les subventions à l'agriculture. À Montréal, l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis n'a pas suscité d'applaudissements comme s'il constituait une autre étape vers une plus grande libéralisation du commerce mondial. Par ailleurs, on a reconnu que les blocs commerciaux tendent à se fermer sur eux-mêmes. Ils se soucient davantage de ceux de l'intérieur, plutôt que des étrangers, comme on peut le constater par ce qui se passe aujourd'hui en Europe.

Sur un plan plus général, je formule la question suivante: la paix et la prospérité seront-elles favorisées dans un monde libre et une alliance occidentale scindés en deux blocs commerciaux fermés sur eux-mêmes et se faisant face de part et d'autre de l'Atlantique? En bref, donc, même si l'Accord de libre-échange doit déboucher sur certains avantages économiques, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que le Canada prenne pareille mesure pour conserver sa prospérité. Par contre, je crois que le fait de conclure un accord bilatéral et discriminatoire comme celui-là équivaut à restreindre notre liberté de manœuvre, à obscurcir notre identité et à accélérer l'américanisation de notre société.

Passons maintenant des généralités aux cas particuliers. Permettez-moi quelques observations sur les dispositions de l'accord et de la loi de mise en œuvre, dans le domaine de l'énergie. L'objet fondamental de l'Accord de libre-échange, en matière d'énergie, est de garantir au Canada un meilleur accès aux marchés américains et, pour les États-Unis, un accès sans restrictions ou, s'il y en a, un accès préférentiel et protégé aux approvisionnements énergétiques canadiens. Quel étrange équilibre! Tournons-nous un peu vers l'avenir: les États-Unis ne pourront pas produire suffisamment d'énergie pour répondre à leurs propres besoins. En conséquence, nos marchés énergétiques dans ce pays ne courront probablement pas de grands risques. En fait, pour le moment, il n'existe à peu près pas de

[Text]

and none on natural gas. There are problems in uranium, but I do not think there are any with respect to electricity.

By contrast, however, it is of very great advantage to the United States to rely on a secure source of energy supply in Canada. I ask you to look at the case of natural gas. According to the terms of the agreement, no tax or other levy can be put on exports of gas by Canada to the United States, nor can we fix a minimum price on our exports. The underlying principle of the agreement is that Canadian and American consumers are to be treated alike; there is to be no discrimination. All we can do, if shortages appear, is to apply quantitative restrictions on exports. Such restrictions, however, cannot reduce exports to the United States below the proportion of total Canadian supply that they obtained during the previous three years when there were no restrictions. What this means, as one authority has put it, is that a commitment of Canadian gas to the export market involves the same indefinite commitment as a commitment to serve the domestic market. The more gas we export today to the United States, the greater the claim on our supply will be tomorrow. There is no pooling of continental natural gas resources.

In my opinion, that is the most important issue in the field of natural gas as affected by the Free Trade Agreement. Up until now, the National Energy Board has had a responsibility to assure Canada that there is sufficient gas available to satisfy Canadian requirements over the foreseeable future, and for a while that was defined as 25 years. The National Energy Board no longer issues estimates of surpluses. They have changed their approach to a market-oriented approach, but they have not in any way abandoned their responsibility for assuring an adequate supply.

Under the Free Trade Agreement, that changes fundamentally. Now the board has not only to take into account how much Canadians will require in the future but, since the Americans are building up claims to a portion of that supply on the basis of the exports to the U.S. today, the board will have to take into account how much the Americans would have the right to buy as well as what Canadians would require. The implementing legislation requires the NEB to give effect to the Free Trade Agreement. To ensure that the board does so, the government is given authority to issue regulations interpreting the Free Trade Agreement and instructing the board as to the manner in which it is to perform the duty laid upon it.

The board will continue to hear applications for licensing of exports and will continue to issue licences. However, it cannot restrict exports. That is, it cannot refuse to issue a licence without the approval of the government and it is required to license the export, notwithstanding its reservations, if the government refuses to approve the restriction.

[Traduction]

restrictions, par exemple sur le pétrole et le gaz. Plus précisément, il existe des droits minimes sur le pétrole et aucun droit sur le gaz naturel. Dans le cas de l'uranium, cela pose des problèmes, mais je ne crois pas qu'il y en ait en ce qui a trait à l'électricité.

Par contre, les États-Unis tirent un avantage énorme du fait de pouvoir compter sur une source sûre d'approvisionnement énergétique au Canada. Prenons par exemple le cas du gaz naturel. Aux termes de l'accord, nous ne pouvons pas imposer de taxes ou de droits sur les exportations de gaz canadien aux États-Unis, ni fixer un prix minimum pour nos exportations. Le principe qui sous-tend l'accord est que les consommateurs canadiens et américains doivent être traités de la même façon, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de discrimination. Tout ce que nous pouvons faire, en cas de pénurie, c'est d'appliquer des restrictions quantitatives aux exportations. Cependant, ces restrictions ne peuvent réduire nos exportations à destination des États-Unis en deçà de la proportion de la production totale canadienne obtenue par nos voisins du Sud au cours des trois années précédant ces restrictions. Comme l'a mentionné une autorité en la matière, cela signifie que le fait de réservé du gaz naturel canadien aux marchés d'exportation comporte le même engagement indéfini que celui de desservir le marché intérieur. Plus nous exportons de gaz naturel aux États-Unis, plus ils pourront, à l'avenir, réclamer leur part de nos réserves. Il n'y a pas de mise en commun des gisements de gaz naturel à l'échelle du continent.

À mon avis, c'est le problème le plus important en ce qui a trait au gaz naturel, par rapport à l'Accord de libre-échange. Jusqu'à maintenant, l'Office national de l'énergie avait la responsabilité de veiller à ce que le Canada ait suffisamment de réserves de gaz pour répondre aux besoins des Canadiens dans un avenir prévisible et, pendant un certain temps, cette période était de 25 ans. L'Office national de l'énergie ne publie plus d'évaluation des excédents. Il a opté pour une stratégie axée sur le marché, mais il n'en conserve pas moins la responsabilité de veiller à ce que les réserves soient adéquates.

En vertu de l'Accord de libre-échange, nous assistons à un changement radical. L'Office doit non seulement tenir compte de ce dont les Canadiens auront besoin à l'avenir mais, puisque les États-Unis acquièrent des droits sur une partie de ces réserves en fonction des exportations actuelles aux États-Unis, l'ONÉ devra tenir compte des quantités que nos voisins du Sud auraient le droit d'acheter et de ce dont les Canadiens peuvent avoir besoin. La loi de mise en œuvre oblige l'ONÉ à se conformer à l'Accord de libre-échange. Pour s'assurer que l'Office se plie à cette exigence, le gouvernement a le pouvoir de prendre des règlements d'interprétation de l'Accord de libre-échange et de donner à l'Office des directives sur la manière dont il doit s'acquitter du devoir qui lui est imposé.

L'Office continuera d'entendre les demandes de licences d'exportation et de délivrer ces licences. Cependant, il ne peut restreindre les exportations, c'est-à-dire qu'il ne peut refuser de délivrer un permis sans l'approbation du gouvernement; il doit accorder la licence d'exportation, malgré ses réserves, si le gouvernement refuse d'approuver les restrictions.

[Text]

The United States, on the other hand, did not agree to introduce legislation to instruct agencies such as the Federal Energy Regulatory Commission and the Energy Regulatory Administration to give effect to the Free Trade Agreement. They remain independent bodies and could make decisions contrary to the intent of the Free Trade Agreement and the interpretation placed upon the agreement by the United States administration, even including the President. If they do so, the only remedy Canada has is to initiate direct consultations with the United States. In my view, this was poor negotiating on the Canadian side. We should have insisted that the National Energy Board, as a quasi-judicial agency, be just as independent in making decisions as any of the United States regulatory agencies.

Perhaps I may say a few words on subsidies. Canada's purpose in negotiating the Free Trade Agreement with the United States was to obtain free and secure access to the United States market. We failed to obtain the security of access that we sought. As a Canadian explanatory note to the agreement itself says:

Trade remedy procedures such as antidumping and countervailing duty petitions can pose a serious threat to predictability and security of access. In recent years, actions taken under United States trade remedy laws against Canadian exports have had a detrimental effect on investment and employment in Canada.

That is a quotation from the explanatory note in the document on the Free Trade Agreement. As a matter of fact, all that we were able to obtain was the replacement of judicial review by the United States courts of United States countervailing and antidumping orders by a bilateral panel on which Canada is represented.

It is a small improvement over the present situation. I find it extraordinary that the Canadian Government should boast that Canada won a great victory by ensuring that the United States' laws will be enforced by panels which include Canadians. For Canada, where governments use subsidies to industry as a means of encouraging economic development in slow-growing areas, the central question is whether exports from such industries will attract countervail if their products are exported to the United States. The Canadian side pursued the issue vigorously, attempting to reach agreement on the definition of non-countervailable subsidies but without result. It was only at the last moment, in order to prevent the collapse of the negotiations that Canada accepted the referral of the issue to a panel which is to report its recommendations in five to seven years.

As everyone is aware, the principal instrument of protectionism in the modern world is not tariffs. We are not concerned that the United States will break its GATT obligations and deliberately raise the rates of duty on imports. Today quantitative restrictions, countervail and antidumping duties are the

[Traduction]

Par ailleurs, les États-Unis n'ont pas accepté d'introduire des mesures législatives obligeant des organismes comme la *Federal Energy Regulatory Commission* et l'*Energy Regulatory Administration* à appliquer l'Accord de libre-échange. Ces organismes demeurent autonomes et peuvent prendre des décisions contraires à l'esprit de l'accord et à l'interprétation qu'en fait l'administration américaine, le président compris. S'ils agissent ainsi, le seul recours du Canada est d'entamer des consultations directes avec les États-Unis. Mon opinion est que les négociateurs canadiens ont mal fait leur travail. Nous aurions dû insister pour que l'Office national de l'énergie, en tant qu'organisme quasi-judiciaire, soit tout aussi autonome dans ses décisions que les organismes américains de réglementation.

Vous me permettrez peut-être de dire quelques mots sur les subventions. Le but poursuivi par le Canada dans la négociation de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis était d'obtenir un accès garanti et libre aux marchés américains. Nous n'avons pu obtenir la sécurité d'accès que nous cherchions. Comme l'exprime si bien une note explicative du Canada à l'accord proprement dit:

Les recours commerciaux, tels que les requêtes en vue de l'imposition des droits antidumping et compensateurs, peuvent compromettre gravement la prévisibilité et la sécurité de l'accès. Depuis quelques années, les mesures prises contre les exportations canadiennes en vertu de la législation américaine sur les recours commerciaux ont eu un effet nocif sur l'investissement et l'emploi au Canada ...

Ce passage est tiré de la note explicative du document sur l'Accord de libre-échange. En fait, tout ce que nous avons pu obtenir, c'est que l'examen judiciaire des décrets en matière de droits compensateurs et antidumping des États-Unis rendus par les tribunaux américains soit remplacé par un groupe bilatéral où le Canada compte des représentants.

C'est une légère amélioration par rapport à la situation actuelle. Je m'étonne que notre gouvernement prétende que le Canada ait remporté une grande victoire en obtenant que les lois des États-Unis soient mises en application par des commissions dont font partie des Canadiens. Au Canada, dans les cas où les gouvernements offrent des subventions à l'industrie comme moyen d'encourager le développement économique des régions où la croissance est lente, la question qu'il faut se poser est celle de savoir si les exportations de ces industries susciteront des mesures compensatoires lorsque ces produits seront exportés aux États-Unis. Les négociateurs canadiens ont discuté âprement, essayant d'en arriver à une entente sur la définition des subventions exclues des mesures compensatoires, mais en vain. Ce n'est qu'au dernier moment, dans le but d'empêcher la rupture des négociations, que le Canada a accepté que la question soit renvoyée à un groupe spécial qui doit formuler ses recommandations d'ici cinq ou sept ans.

Comme chacun le sait, le principal instrument du protectionnisme dans le monde moderne ce ne sont pas les droits de douanes. Nous n'avons pas à craindre que les États-Unis manquent à leurs obligations en vertu du GATT et relèvent délibérément les droits douaniers sur les importations. De nos jours,

[Text]

instruments of protectionism. Under the Free Trade Agreement we are still vulnerable. We will not have the security of access to the United States that we sought and presumably will pay for for years to come.

Our negotiators decided to take a chance and to settle for what could be obtained now, rather than prolong the negotiations in the hope of reaching some sort of settlement. I ask this question: "What bargaining power remains to Canada now that the agreement has been signed?" Limits on the application of countervail and antidumping duties are far more important to Canadian business interests than they are to United States business interests. To all appearances United States business interests would be content if there were no changes in their present laws and administrative practices. Our negotiators face a formidable challenge in the years ahead. I wish them well.

Senator Hays: My first question arises out of your comments about how Canada has changed its regulatory process in the energy sector in response to the agreement. We have heard evidence to the effect that Bill C-2 represents only that which has to be done to comply with the agreement: no more and presumably no less. I am wondering if you would agree that something less might have been done in the energy regulatory area by not changing the role of the National Energy Board, following the U.S. example, and doing nothing in that area. We could have left it to the U.S. to complain—which is, as you have suggested, our only remedy—if in fact they saw our regulator acting in a way that was inconsistent with the agreement.

Mr. Sharp: That is right. This is really the upshot of what I was saying. It seems to me strange that our negotiators appear to have agreed with the Americans in the suggestion that the National Energy Board would not be fair in its findings and that, therefore, it became necessary for the implementing legislation to contain provisions by which the government can instruct the National Energy Board on how to interpret the agreement. Indeed, the legislation goes on to say that even if the National Energy Board came to the conclusion that restrictions were necessary, the board must seek government approval. There are no such provisions affecting the FERC or the ERA. I do not quite understand why we found ourselves in that position or why we considered it necessary to take that course of action. As you know, there is a provision in the agreement to provide for consultation on both sides. If the Americans are not satisfied with what is being done in Canada, they can ask for consultation, and, similarly, so can we. However, the Americans will not have to ask for consultations on the Canadian side because the National Energy Board is not only being instructed to carry out the agreement, but the minister makes the final decisions. So it would require an appeal to the minister if there were any complaint. Whereas, we do not know how the FERC and the ERA will interpret the Free Trade Agreement.

[Traduction]

les instruments du protectionnisme sont les restrictions quantitatives et les droits compensateurs et antidumping. L'Accord de libre-échange nous laisse vulnérable. Nous n'aurons pas la sécurité d'accès que nous souhaitons et dont nous devrons probablement payer le prix dans les années à venir.

Nos négociateurs ont décidé de prendre le risque et de se contenter de ce qu'ils pouvaient obtenir maintenant, plutôt que de prolonger les négociations dans l'espoir d'arriver à un règlement quelconque. Permettez-moi de vous poser une question: «Quel pouvoir de négociation reste-t-il au Canada, maintenant que l'accord est signé?» Les limites à l'application des droits compensateurs et antidumping sont beaucoup plus importants pour les intérêts commerciaux canadiens qu'elles ne le sont pour les entreprises américaines. Selon toute apparence, les intérêts commerciaux américains seraient satisfaits s'il n'y avait pas de changement à leurs lois et pratiques administratives actuelles. Nos négociateurs auront un énorme défi à relever dans les années qui viennent. Je leur souhaite bien du courage.

Le sénateur Hays: Ma première question découle de vos observations sur la façon dont le Canada a modifié son mécanisme de réglementation dans le secteur de l'énergie, par suite de l'accord. Certains témoins nous ont dit que le projet de loi C-2 ne représente que ce qu'il fallait faire pour respecter l'accord, ni plus, et probablement, ni moins. Croyez-vous que nous aurions pu faire moins dans la réglementation du secteur de l'énergie, en conservant son rôle à l'Office national de l'énergie, à l'instar des États-Unis, et en ne faisant rien dans ce secteur? Nous aurions pu laisser aux États-Unis le soin de se plaindre, ce qui, selon vos propres termes, est notre seul recours, si, dans les faits, ils estiment que notre organisme de réglementation va à l'encontre de l'accord?

M. Sharp: C'est cela. C'est vraiment la conséquence de ce que je disais. Il m'apparaît étrange que nos négociateurs aient été d'accord avec nos voisins du Sud pour conclure que l'Office national de l'énergie ne prendrait pas des décisions équitables et que, en conséquence, il fallait que la loi de mise en œuvre comporte des dispositions permettant au gouvernement de dire à l'Office de quelle façon interpréter l'accord. En fait, la loi va encore plus loin: même si l'Office national de l'énergie en arrivait à la conclusion que les restrictions sont nécessaires, il doit obtenir l'approbation du gouvernement. Il n'existe aucune disposition analogue à l'endroit de la FERC et de l'ERA. Je ne comprends pas pourquoi nous nous sommes retrouvés dans cette position, ni pourquoi nous avons jugé nécessaire d'agir de la sorte. Comme vous le savez, l'accord comporte une disposition sur les mécanismes de consultation des deux parties. Si nos voisins du Sud sont mécontents de ce qui se fait au Canada, ils peuvent demander une consultation; le même mécanisme nous est ouvert. Cependant, les Américains n'auront pas à recourir aux consultations, relativement à ce qui se passe ici, car non seulement l'Office national de l'énergie a-t-il comme directive de se conformer à l'Accord, mais de plus, c'est le ministre qui prend la décision finale. Ainsi, en cas de plainte, il faudra faire appel au ministre. Par contre, nous ne savons pas de quelle façon la FERC et l'ERA interpréteront l'Accord de libre-échange.

[Text]

As you know, in the recent past there have been some decisions by the FERC that were protested most strongly by the Canadian Government. This could happen again at any time and we would have no means, and nor would the American Government, to force the FERC to observe the agreement.

The Chairman: Mr. Sharp, you seem to make much of the fact that the locus of decision will be shifted from the National Energy Board to the cabinet in circumstances where the National Energy Board believes that it is necessary to restrict exports in the interests of security of supply. You just mentioned that there have been instances in the past where the cabinet has protested against decisions of the National Energy Board not to issue licences to export.

Mr. Sharp: I am sorry, the Canadian Government has protested decisions of the FERC in the United States.

The Chairman: What would the National Energy Board see that the cabinet would not see, or, alternatively, what would the cabinet see that the National Energy Board would not see as a factor affecting a decision? Why should not these two splendid bodies come to exactly the same conclusion when confronted with the same set of facts?

Mr. Sharp: If that were so, there would be no need for implementing legislation.

The Chairman: So you are saying that the National Energy Board could handle such decisions. However, I am asking you, given the fact that the amendments are to be made—perhaps it was not necessary to make them, but that is another question—what difference do you think it is likely to make, and why is it likely to make a difference?

Mr. Sharp: As I recall, I think Senator MacEachen had a discussion with the chairman of the National Energy Board on exactly this question. As I understand the proceedings, I do not think there was a very clear outcome of that discussion. I think Mr. Priddle found it rather awkward to be in the position of defending a change that would result in the judgment of the board being overruled by cabinet. I think it is fair to say that we have always regarded the National Energy Board as a quasi-judicial body. Until now, the government could not take any action except on the recommendation of the board. That has changed. If the board decides that a restriction on exports was necessary for security of supply, it must go to government and say, "Is this permissible?" If the government gives no answer—and I believe that is one of the circumstances—or if it says that it is not permissible, then the board has to issue the licence notwithstanding its reservations.

The Chairman: I am surprised by that answer. I thought that you would say that any restriction, let us say, on the export of natural gas introduced by the appropriate authority in Canada, with the agreement in effect, is going to require the introduction of proportionality, and that it would only be a

[Traduction]

Vous n'ignorez certainement pas que, ces dernières années, la FERC a pris certaines décisions qui ont suscité de vives protestations de la part du gouvernement du Canada. Cela pourrait se reproduire à n'importe quel moment et nous n'aurions aucun moyen, non plus que le gouvernement des États-Unis, d'obliger la FERC à respecter l'accord.

Le président: Monsieur Sharp, vous semblez accorder beaucoup d'importance au fait que le pouvoir de décision passera de l'Office national de l'énergie au Cabinet, dans les cas où l'Office croit nécessaire de réduire les exportations pour des motifs de sécurité des approvisionnements. Vous avez fait mention de certains cas où le Cabinet a protesté contre les décisions de l'Office national de l'énergie de ne pas délivrer de permis d'exportation.

M. Sharp: Je m'excuse, le gouvernement du Canada a protesté contre les décisions prises par la FERC aux États-Unis.

Le président: Quels seraient les facteurs que l'Office national de l'énergie jugeraient importants et que le Cabinet ne percevraient pas comme tels ou, inversement, qu'est-ce que le Cabinet retiendrait et que l'Office laisserait de côté, en tant que facteurs influents sur une décision? Pourquoi ces deux excellents organismes n'en viendraient-ils pas exactement aux mêmes conclusions, s'ils ont à analyser le même ensemble de faits?

M. Sharp: Si tel était le cas, il ne serait pas nécessaire d'adopter une loi de mise en vigueur.

Le président: Vous dites donc que l'Office national de l'énergie pourrait prendre de telles décisions. Cependant, je vous le demande, compte tenu du fait que des amendements doivent être apportés—peut-être n'était-il pas nécessaire de les apporter, mais il s'agit là d'une autre question—à votre avis quelle différence cela fera-t-il et pourquoi est-il probable que cela fasse une différence?

M. Sharp: Si je me souviens bien, c'est le sénateur MacEachen, je crois, qui a abordé exactement ce point avec le président de l'Office national de l'énergie. D'après ce que j'ai saisi du compte rendu, je ne crois pas que cette discussion ait abouti à un résultat très net. Il me semble que M. Priddle trouvait assez pénible de devoir défendre un changement dont le résultat serait que la décision de l'Office serait renversée par le Cabinet. Il n'est pas faux de dire que nous avons toujours considéré l'Office national de l'énergie comme un organisme quasi-judiciaire. Jusqu'à maintenant, le gouvernement ne pouvait prendre aucune mesure sauf sur la recommandation de l'Office. Ce n'est plus le cas. Si l'Office décide qu'il faut restreindre les exportations pour garantir la sécurité des approvisionnements, il doit demander au gouvernement s'il peut le faire. Si le gouvernement ne donne pas de réponse, et c'est, je crois, l'une des possibilités, ou encore, s'il décide que cela ne peut être autorisé, l'Office doit délivrer le permis, malgré ses réserves.

Le président: Cette réponse me surprend. Je m'attendais à vous entendre dire que toute restriction, par exemple sur l'exportation de gaz naturel, introduite par l'autorisation canadienne appropriée, si l'accord est en vigueur, exigera l'application

[Text]

political body which would have the authority and the status to do that.

For example, we might have a situation—and correct me if I am wrong since you understand this deal—in which we were exporting large quantities of natural gas to California, to be consumed perhaps in Los Angeles in the middle of winter, and it was decided that there had to be a reduction in exports. Would the National Energy Board be in a position to say, "There is going to have to be a reduction of gas in the city of Montreal so that Los Angeles can continue to have its proportion of its former consumption"? That surely would be a highly sensitive political decision and it is one that ought to have been made by politically responsible persons rather than by mere bureaucrats. Isn't that the reason why the shift was made?

Mr. Sharp: That may be so. I have been trying to envisage in my mind the policy that the National Energy Board will follow when the Free Trade Agreement comes into effect. As I was saying, hitherto the board has had a responsibility to protect the security of supply for Canadians in the foreseeable future. They have changed the procedure for dealing with that question but the responsibility remains there.

Now they also have to take into account that, if restrictions are applied, Americans will have a right to the issuance of licences equivalent to the proportion of the supply that had gone for export in the previous three years. I would have thought that, faced with that situation, the board, if it appeared that shortages were looming, would probably place some total limitation on exports, in other words, it would say, "The claims that are building up are getting to a level where we might be running out of gas in the foreseeable future and, therefore, we are going to say that we will only licence exports up to a certain amount equivalent to the proportion that had been built up in the previous three years."

Then, when an application was made for an export licence, the board would issue those licences up to that total amount and after that just turn them down. That, I think, would be in accordance with the agreement and it would not require any curtailment of domestic sales or curtailment of exports up to that total amount, but beyond that it could be turned down as increasing the future claims that might not be met.

I assume, Mr. Chairman, the sort of question here will be, more or less, a theoretical question that if the board is going to carry out its responsibilities it will have to look ahead to avoid the kind of situation you are describing.

Senator Hays: Just on that, it is interesting that in the Statement of Administrative Action, the U.S. indicates that what you have described as a possible approach by the NEB is not something open for us to do because of the national treatment provisions. I am not sure what the reasoning is and, undoubtedly, our officials would say that they are wrong and it is just posturing. In any event, I would just make that observation.

The next matter I should like to ask you about is best put by asking you to comment on a quotation from an article in the

[Traduction]

tion de la proportionnalité et que seul un organisme politique aurait le droit et le pouvoir de le faire.

À titre d'exemple, il pourrait arriver, corrigez-moi si je me trompe car vous comprenez cet aspect, que nous exportons de grandes quantités de gaz naturel en Californie, pour consommation peut-être à Los Angeles au milieu de l'hiver, et qu'on décide qu'il doit y avoir réduction des exportations. L'Office national de l'énergie aurait-il le droit de dire: «Il doit y avoir contingentement du gaz à Montréal pour que Los Angeles puisse continuer à recevoir sa proportion de sa consommation antérieure»? Voilà évidemment une décision politique très délicate; elle doit être prise par des personnes politiquement responsables, et non par de simples fonctionnaires. Ne serait-ce pas là la raison pour laquelle on a apporté cette modification?

M. Sharp: C'est possible. J'ai essayé de m'imaginer quelle politique l'Office national de l'énergie suivra lorsque l'Accord de libre-échange sera en vigueur. Jusqu'à présent, comme je l'ai mentionné, l'Office avait la responsabilité de protéger la sécurité des approvisionnements des Canadiens pour l'avenir prévisible. Les modalités pertinentes ont été modifiées, mais la responsabilité demeure la même.

Désormais, l'Office doit aussi tenir compte du fait que, si des restrictions sont appliquées, nos voisins du Sud auront le droit de recevoir des licences en proportion des réserves exportées au cours des trois années précédentes. J'aurais cru que, dans cette situation et sous la menace de pénuries, l'Office imposerait probablement des restrictions totales sur les exportations; en d'autres termes, il dirait: «Les demandes qui s'accumulent atteignent un niveau où nous pourrions manquer de gaz dans un avenir prévisible; en conséquence, nous allons déclarer que nous n'accorderons de licence d'exportation que jusqu'à une certaine quantité équivalente à la proportion accumulée au cours des trois années antérieures.»

Ensuite, si l'Office recevait des demandes de licences d'exportation, il ne délivrerait que celles qui sont nécessaires pour atteindre ce total; les autres seraient refusé. >A mon avis, cela serait conforme à l'accord et n'exigerait aucune restriction des ventes intérieures, ni des exportations, en deçà de la quantité totale, mais au-delà, des licences pourraient être refusées du fait qu'elles entraîneraient une augmentation des demandes futures qu'il serait impossible de satisfaire.

Je suppose, monsieur le président, que le problème, en l'occurrence, sera plus ou moins théorique: si l'Office doit s'acquitter de ses responsabilités, il devra faire preuve de prévoyance afin d'éviter le genre de situation que vous décrivez.

Le sénateur Hays: À ce propos, il est intéressant de signaler que, dans la déclaration de mesures administratives, les États-Unis précisent que ce que vous venez de décrire comme stratégie possible de l'ONÉ est quelque chose que nous ne pouvons pas faire en raison des dispositions sur le traitement national. Je ne sais pas très bien le raisonnement; il est certain que nos porte-parole affirmeront que c'est faut, que c'est simplement une question d'attitude. Quoi qu'il en soit, je voudrais simplement apporter cette observation.

En ce qui a trait au point suivant, je pense que la meilleure façon de procéder est de vous demander votre avis sur un

[Text]

Energy Law Journal, University of Oklahoma, co-authored by Shelly Battram and Reinier Lock. I would refer to the last paragraph which, I think, elegantly understates a very serious problem that I am sure we will have to confront in the near future. That paragraph states:

Perhaps the most strenuous test for the FTA, if ratified, and for its dispute resolution mechanisms, will occur, whatever the triggering events, in an era of perceived energy "crisis" or at least of serious shortage and when the policies of one or other government become more interventionist, driven by "energy policy" or, perhaps, by broader protectionist or nationalistic concerns. That, of course, is a test most multilateral trade agreements face periodically. Typically, the agreement survives through nonobservance rather than termination of the agreement. In a bilateral relationship as tightly knit as that of Canada and the U.S., tolerated nonobservance of clear bilateral obligations is a more vexed notion.

If I were to put that problem, it would be that when we have an energy crisis such as we have experienced since the Second World War starting with the Suez and ending with the Iranian revolution in 1979, we would find ourselves outside of the agreement and I wonder if you can comment on how you see us dealing with that problem on anything that might resemble an equal basis in terms of what kind of an energy policy for the continent we would have to accept.

You might also, if you can comment on it, in light of the fact that the U.S. is very closely facing such a difficulty in that their current dependence for crude oil is up to 40 per cent for imported product and we are the largest supplier with something like 1 per cent of the world's conventional crude oil reserves. It is something that I think will happen and I wonder if you can comment on the kinds of problems we will face if and when it does happen. I think the emphasis should be more on "when" it happens.

Mr. Sharp: I do not know whether I can comment intelligently on that sort of situation. I have been through a number of energy crises myself as minister and as deputy minister. It is quite clear to me that, in the event of a crisis of the proportions the senator is speaking of, there would be very active cooperation between Canada and the United States even if there were not a Free Trade Agreement. You will recall that when the Americans ran out of gas two years ago, the National Energy Board, notwithstanding the fact that we were doubtful of our own reserves at the time, nevertheless licensed exports in order to meet this temporary shortage. We did not stand back and say, "Well, it is too bad that you didn't buy product from us sufficient to meet your requirements." We stood by and we supplied them with gas to meet their needs.

I may, parenthetically, say that some people have said that what is in the agreement is simply an expression of what we

[Traduction]

extrait d'article publié dans le *Energy Law Journal* de l'Université d'Oklahoma et signé conjointement par Shelly Battram et Reinier Lock. Je me reporte au dernier paragraphe qui, à mon avis, fait ressortir de façon élégante un grave problème auquel, j'en suis certain, nous aurons à faire face dans un proche avenir. Je cite:

L'épreuve qui sera peut-être la plus rude pour l'Accord, s'il est ratifié, et pour le mécanisme de règlement des différends, surviendra, quels que soit les événements qui l'aurent déclenché, à une époque de «crise» énergétique perçue ou du moins de grave pénurie et où les politiques d'un gouvernement deviendront plus interventionnistes, motivées par la «politique énergétique», ou encore par des préoccupations protectionnistes ou nationalistes plus générales. Évidemment, la plupart des accords commerciaux multilatéraux doivent surmonter cette épreuve, périodiquement. Habituellement, l'accord y survit, par non-observation, plutôt que par résiliation. Dans des rapports bilatéraux aussi étroits que ceux qui existent entre le Canada et les États-Unis, le non-respect toléré d'obligations bilatérales précises est une notion plus controversée.

Pour poser le problème, je choisirai une situation de crise énergétique comme une de celles que nous avons connu depuis la Deuxième Guerre mondiale, par exemple, celle qui a commencé avec le conflit du canal de Suez et qui s'est terminée par la révolution iranienne, en 1979: nous serions à l'extérieur de l'accord. Pouvez-vous nous dire de quelle façon, à votre avis, nous pourrions faire face au problème de façon un tant soit peu égalitaire et quel genre de politique énergétique nous devrions accepter pour le continent?

Vous pouvez aussi y répondre en partant du fait que les États-Unis ne sont pas très loin d'éprouver ce genre de difficulté, car ils dépendent actuellement à 40 p. 100 des importations, en matière de pétrole brut, et nous sommes le plus gros fournisseur, avec quelque chose comme 1 p. 100 des réserves mondiales de pétrole brut conventionnel. À mon avis, cela finira par arriver et j'aimerais connaître votre point de vue sur les problèmes auxquels nous devrons faire face si cela arrive et lorsque cela se produira, surtout «lorsque» cela se produira.

M. Sharp: Je ne sais pas si je peux analyser de façon logique ce genre de situation. J'ai connu un certain nombre de crises énergétiques, en ma qualité de ministre et de sous-ministre. Ce qui me semble évident c'est que, dans l'éventualité d'une crise atteignant les proportions dont faisait état le sénateur, cela susciterait une collaboration très active entre le Canada et les États-Unis, même sans accord de libre-échange. Vous vous souvenez que, lorsque nos voisins du Sud ont été à cours de gaz il y a deux ans, l'Office national de l'énergie, malgré le fait que nous étions incertains de nos propres réserves à l'époque, a quand même accordé des licences d'exportations pour faire face à cette pénurie temporaire. Nous n'avons pas reculé. Nous n'avons pas dit: «C'est dommage que vous ne nous en ayez pas acheté suffisamment pour répondre à vos besoins.» Nous ne les avons pas laissés tomber. Nous leur avons fourni assez de gaz pour répondre à leurs besoins.

Si vous me permettez une digression, j'ajouterais que certains ont dit que ce qui se trouve dans l'Accord est simplement

[Text]

would do in any event, that we would not cut off our customers in the event of a shortage, and I do not think we would. What we have done in the agreement is put into a very rigid form the fact that they are entitled to a certain amount. It is not a question of good business, it is a question of law. I think it quite possible that the Americans will become concerned again about their national security becoming so dependent, as they are becoming, on imports of oil. The agreement does help us in that respect, in that they cannot take action against our oil. It is protected in the agreement, and there are others who will be coming before you who can talk more expertly about those provisions. They cannot put a duty on Canadian oil, even if a duty is put on foreign oil. I do not know whether you can say much more about it. It would be a continental crisis. We would have more of a surplus than the Americans would have. The Americans might ask us to supply even more and it might give a great spur to the movement of Alaska gas to the United States or Arctic gas from Canada. However, other than that, I do not see how one can forecast except to say that, if experience is any test, the Canadian and American governments would cooperate. I think they would not take advantage of the situation to enhance their own interests at the expense of their neighbour.

Senator Hays: Do you think that this would lead to a continental energy program or policy which, to be changed, would involve more importance being attributed to the U.S. Congress and their administration than to our Parliament and our government? I am thinking of the National Energy Program, which my fellow Albertans and I did not like, and which is now gone, and I am wondering whether, if we had a continental energy program, we would be able to see our way through it as we saw our way through the National Energy Program, in light of the fact that we may be dealing to a greater degree with another government than with our own government.

Mr. Sharp: I find it difficult to comment constructively on these ideas, senator. I think the Americans are interested in a continental approach but what is interesting about the agreement is that there is not a continental approach to energy in it. We do not have any access to American supplies. There is no pooling of resources. As I say, what emerged in the agreement was a rather peculiar balance where we got access to the American markets and the Americans got security of supply from Canada, which is something very different from a continental approach. A continental approach would be a revolutionary approach for the United States.

Senator van Roggen: Just on that last question, Mr. Sharp, I think, if it had been a continental approach that we had agreed to, people would be very critical of it from the Canadian point of view. I wonder if you have any knowledge or background as to the rumour that I have heard that the American negotiators approached this business that resulted in proportionality because of what I consider the unfortunate experience they had in British Columbia in the early 1970s when there was some water which developed in the wells in the Peace River

[Traduction]

l'expression de ce que nous ferions de toute façon, à savoir que nous ne laisserions pas tomber nos clients en cas de pénurie. C'est aussi mon avis. Nous avons, dans cet Accord, exprimé de façon très ferme le fait que les Américains ont droit à une certaine quantité. Ce n'est pas une question de bonnes affaires mais une question de droit. Il est très possible, selon moi, que les Américains se préoccupent à nouveau de ce que leur sécurité nationale soit de plus en plus dépendante des importations de pétrole. L'Accord nous aide effectivement sur ce point, étant donné que les États-Unis ne peuvent rien faire contre notre pétrole. Il est protégé dans l'Accord et d'autres témoins qui se présenteront pourront vous parler avec plus d'autorité de ces dispositions. Les États-Unis ne peuvent imposer un droit sur le pétrole canadien, même s'il y en a un sur le pétrole étranger. Je ne sais trop si on peut en dire plus à ce sujet. Ce serait une crise sur tout le continent. Nous aurions un excédent supérieur à celui des Américains et ceux-ci pourraient nous demander d'accroître nos approvisionnements, ce qui pourrait augmenter les acheminements de base de l'Alaska vers les États-Unis ou du gaz de l'Arctique en provenance du Canada. Cela étant excepté, je ne peux voir comment on pourrait prévoir la situation sinon en disant que les gouvernements canadien et américain collaboreraient, à en juger par le passé. Je ne crois pas qu'ils profiteraient de la situation pour accroître leurs intérêts au détriment de leur voisin.

Le sénateur Hays: Pensez-vous que cela déboucherait sur une politique ou un programme énergétique continental qui, pour être modifié, nécessiterait une participation plus importante du Congrès américain et de leur Administration plutôt que de notre Parlement et de notre gouvernement? Je pense ici au Programme énergétique national, auquel mes collègues albertaines et moi-même nous nous sommes opposés et qui a maintenant pris fin, et je me demande si nous serions en mesure de mener à bien un programme énergétique continental comme nous l'avons fait pour le programme énergétique national, étant donné que nous aurions à négocier, certainement davantage, avec un autre gouvernement que le nôtre.

M. Sharp: Il m'est difficile d'apporter des observations constructives sur votre point de vue, sénateur. Selon moi, les Américains sont intéressés à un programme continental, mais l'Accord à ceci d'avantageux qu'il ne favorise pas une approche continentale à la question énergétique. Nous n'avons aucun accès aux approvisionnements américains et il n'y a aucune mise en commun des ressources. Comme je l'ai dit, le compromis qui ressort de l'Accord est assez spécial, puisque nous avons accès au marché américain et que ces derniers tiennent une sécurité en matière d'approvisionnement du Canada, ce qui n'a rien à voir avec une approche continentale. Une telle approche serait révolutionnaire pour les États-Unis.

Le sénateur van Roggen: Sur cette dernière question, M. Sharp, si nous avions adopté une approche continentale, les Canadiens l'aurait également critiquée. Avez-vous eu d'autres renseignements sur la rumeur qui court selon laquelle les négociateurs américains auraient abordé cette question de la proportionnalité à cause de leur malheureuse expérience en Colombie-Britannique au début des années 70, lorsqu'ils ont dû diminuer d'environ 50 p. 100 la production de certains puits de la région de Peace River de la Colombie-Britannique à

[Text]

area of B.C., requiring a cut-back in production of about 50 per cent. This was when Premier Barrett directed that the total cut-back be levied against the American customers and not proportionately against Canadian customers. I have heard that the rankling of that really was the principal reason why the Americans introduced this into the negotiation. Have you heard that?

Mr. Sharp: I have heard that, too. I think the Americans also thought back to the time when we decided that we did not have enough gas. We had not realized what the effect of prices would be on supply and we gave priority to domestic needs. What they are really saying to us is this: If you expect us to buy your gas from you now, then we want some security that you will continue to be a secure supplier.

Senator van Roggen: Which leads to the point you touched on, and about which I feel very strongly, and that is that the NEB needs to be careful not to allow the threshold of oil or gas to rise to such a level that, under proportionality, we cannot meet it in a time of crisis. We have to look into the future and guard ourselves against that. Because of that, am I correct that a future government could amend the legislation—the agreement cannot be amended; the legislation can—to give this power back from the cabinet to the NEB, because it is only in the legislation and not in the agreement?

Mr. Sharp: Yes. I see no reason why that could not be. As far as I can see, the Free Trade Agreement stood on its own. This was an agreement between the two governments and it was up to each side to implement it. We decided, apparently, that it was necessary to give the National Energy Board instructions. I do not think it was, but I think people would have felt a little happier about the shape of the agreement if the Canadian government had taken the same position as the American government, that these are quasi-judicial bodies with which we do not want to interfere.

Senator van Roggen: It is my feeling that it is simply an indication of the philosophical bent of this government.

Mr. Sharp: I am no longer in politics.

The Chairman: You are both convinced that Canadian people would be content to have proportionality applied by the National Energy Board?

Senator van Roggen: At least more content.

The Chairman: The National Energy Board, made up of public servants, would have the responsibility of restricting supply in Toronto or Montreal. That is a most interesting proposition. We will have to discuss it some time.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I should like to ask Mr. Sharp a couple of questions about the National Energy Board and the process. The point becomes quite clear in the case where the National Energy Board is obligated to make a decision on the licence for export and, after it has applied the surplus test, it concludes that the licence should be denied.

[Traduction]

cause d'une infiltration d'eau. Le premier ministre Barrett de l'époque avait ordonné que la totalité de la diminution de la production soit imputée aux clients américains et non de façon proportionnelle aux clients canadiens. J'ai cru comprendre que la renonciation des Américains était la principale raison qui les avait incités à introduire cette question dans les négociations. Saviez-vous cela?

M. Sharp: J'en ai entendu parler. Je crois que les Américains n'ont pas oublié non plus lorsque nous avions décidé que nos réserves de gaz étaient insuffisantes. Nous n'avions pas envisagé l'effet que les prix auraient sur les approvisionnements et nous avons satisfait en priorité les besoins du pays. En réalité, ce que les Américains nous disent c'est que si nous espérons qu'ils achètent notre gaz, nous devrons leur donner une garantie que nous maintiendrons nos approvisionnements.

Le sénateur van Roggen: Ce qui nous amène au point que vous avez abordé, et qui m'intéresse vivement, à savoir que l'ONÉ doit faire bien attention pour que le niveau des approvisionnements de pétrole ou de gaz n'augmente pas à un point tel que nous ne puissions, en vertu du régime de la proportionnalité, satisfaire les besoins en temps de crise. Nous devons envisager l'avenir et nous prémunir contre de telles situations. Pour cette raison, ai-je raison de penser qu'un gouvernement futur pourrait modifier la loi—l'accord ne peut être modifié, mais bien la loi—pour redonner ce pouvoir du Cabinet à l'ONÉ, car ce pouvoir se trouve uniquement prévu dans la loi et non dans l'Accord?

M. Sharp: Je ne vois aucune raison qui empêcherait cela. Pour ma part, je crois que l'Accord de libre-échange est autonome. Il a été conclu entre les deux gouvernements et c'est à chacun d'eux qu'il revient de le mettre en œuvre. De toute évidence, nous avons décidé qu'il n'était pas nécessaire de donner des instructions à l'Office national de l'énergie. Je ne crois pas qu'il était nécessaire de le faire mais, selon moi, les gens auraient mieux accepté l'Accord si le gouvernement canadien avait adopté la même position que le gouvernement américain, c'est-à-dire s'il les avait traité comme des organismes quasi-judiciaires auxquels nous ne voulons pas faire obstacle.

Le sénateur van Roggen: Je pense que c'est simplement une indication de l'idéologie de ce gouvernement.

M. Sharp: Je ne fais plus de politique.

Le président: Vous êtes tous les deux convaincus que les Canadiens seraient heureux de voir que l'Office national de l'énergie applique le principe de la proportionnalité?

Le sénateur van Roggen: Ils seraient au moins plus satisfaits.

Le président: L'Office national de l'énergie, qui est dirigé par des fonctionnaires, aurait la responsabilité de restreindre les approvisionnements à Toronto ou à Montréal. Voilà une proposition très intéressante qu'il faudrait aborder.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, il faudrait que je pose quelques questions à M. Sharp au sujet de l'Office national de l'énergie et de la procédure qui est appliquée. La question devient très claire lorsque l'Office, après qu'il a appliqué le test d'excédent, est forcé de décider que la licence d'exportation doit être refusée. Cependant, aux termes de la

[Text]

However, it is unable to implement that decision under the new law, as it had previously. It sends its view to the minister who, as you say, can permit the request to sit there indefinitely until it ultimately lapses. At that point, you tell us that the National Energy Board is obligated to issue the licence. I put this question to Mr. Priddle: What do you do then? In a sense, you are a trustee of Canadian resources and obligated under the law to ensure that Canadian requirements are met. Do you just say, "Okay. Let us take on the next case"? Ultimately, whatever status the National Energy Board will have is purely fictional.

I put it to Mr. Priddle that, if the Governor of the Bank of Canada had strong views about the operation of monetary policy and his views were totally rejected by the government, he would quit. I would have hoped that the Chairman of the National Energy Board would have said something similar to that.

I would like your views on what happens to the integrity of a regulatory body that will accept a profound decision it has made on the future availability of Canadian resources being totally disregarded and then is prepared to continue as if nothing had happened.

Mr. Sharp: I share your misgivings, senator. I would say for Mr. Priddle that he would probably wait until the occasion arises before he made a decision. It would be inappropriate for him to announce his intentions in advance, but he or the then Chairman might find it necessary under those circumstances to resign. If I were in his position, I would be hesitant to say that if they turned down my recommendation I would resign before I faced the necessity, but I agree entirely. If that did happen, it would undermine the integrity of the Board and make it very difficult for the chairman to carry on.

Senator MacEachen: Mr. Sharp, in your analysis you intimated, if I understood you correctly, that in assessing the granting of a licence in the future, the board would not only take into account Canadian requirements but also the future claims of American consumers or the buildup of claims under the rule of proportionality. It makes sense, but do they have the legal authority to do that? Would not the strict application of the law obligate them to focus only on Canadian requirements?

Mr. Sharp: The ultimate responsibility is the protection or the safeguarding of Canadian requirements. The buildup of claims could affect the ability to meet Canadian requirements, in other words, if those claims placed a demand on the supply which encroached upon Canadian requirements. It would be the responsibility of the board to limit exports in order to protect Canadian supplies now, only the criterion is no longer simply the amount of Canadian requirements; they have to take into account the claims that have built up. The underlying responsibility is still there to protect the security of supply for Canadians, but a new factor has entered the scenario which is the claims of Americans for a portion of the supply; so the decision to limit exports could come earlier.

[Traduction]

nouvelle loi, il lui est impossible de mettre en œuvre cette décision comme il le faisait auparavant. Il envoie ses recommandations au ministre qui, comme vous le mentionnez, peut reléguer la demande au calendes grecques jusqu'à ce qu'elle devienne périmée. À ce moment, vous nous dites que l'Office national de l'énergie est tenu d'émettre la licence. Je pose donc cette question à M. Priddle: Que faites-vous alors? Dans un sens, vous avez la garde des richesses naturelles canadiennes et vous êtes tenus par la loi de veiller à satisfaire les besoins du Canada. Votre souci consiste-t-il simplement à décider de passer à l'affaire suivante? À la longue, peu importe les pouvoirs qu'on donnera à l'Office national de l'énergie, ceux-ci demeureront purement fictifs.

J'avais indiqué à M. Priddle que si le gouverneur de la Banque du Canada avait au sujet de la politique monétaire, des opinions bien arrêtées que le gouvernement refuserait totalement, il donnerait sa démission. J'aurais espéré que le président de l'Office national de l'énergie dise quelque chose dans la même veine.

J'aimerais savoir ce qui restera, selon vous, de l'intégrité d'un organisme de réglementation qui accepterait qu'une grave décision qu'il a prise sur la disponibilité future de nos richesses soit totalement mise de côté, et qui est ensuite prêt à continuer comme si de rien n'était.

M. Sharp: Je partage vos inquiétudes, sénateur. Je crois que M. Priddle attendra probablement que l'occasion se présente avant de prendre une décision. Il ne serait pas indiqué qu'il annonce d'avance ses intentions, mais lui, ou le président qui lui succèdera, jugera peut-être nécessaire dans ce cas de démissionner. Si j'étais à sa place, j'hésiterais, à moins de me trouver réellement dans la situation, à les menacer de ma démission s'ils rejettent ma recommandation, mais je suis entièrement d'accord. Si une telle situation survenait, elle saperait l'intégrité de l'Office et son président aurait beaucoup de mal à garder son poste.

Le sénateur MacEachen: Si j'ai bien compris votre analyse, monsieur Sharp, lorsque l'Office aura à examiner l'octroi d'une licence dans l'avenir, il tiendra compte non seulement des besoins du Canada mais également des revendications futures des clients américains ou de leur accumulation aux termes de la règle de proportionnalité. Cela est sensé, mais l'Office a-t-il l'autorité nécessaire pour agir ainsi? L'application stricte de la loi ne l'oblige-t-elle pas à s'occuper uniquement des besoins du Canada?

Mr. Sharp: Sa responsabilité ultime est de protéger ou de préserver les besoins du Canada. Les revendications pourraient nuire à notre capacité de répondre aux besoins du Canada, puisque leur accumulation pourrait imposer des exigences sur nos approvisionnements. L'Office aurait alors la tâche de restreindre les exportations afin de protéger les approvisionnements actuels du Canada, sauf que le critère de nos besoins n'est plus le seul à être retenu; l'Office doit aussi tenir compte des revendications qui se sont accumulées. Toutefois, il a toujours comme responsabilité sous-jacente de protéger la sécurité des approvisionnements destinés aux Canadiens mais le scénario renferme maintenant un nouveau facteur, à savoir les revendications des Américains à l'égard d'une partie de nos

[Text]

Senator MacEachen: And with greater frequency.

Mr. Sharp: And with greater frequency.

Senator MacEachen: Mr. Sharp, I have one other point with respect to the National Energy Board. Did I hear you say that the board would have some capacity to set an overall limit on the export of, for example, natural gas? My understanding was that the board would have to deal with it on a case-by-case basis and apply the test, but it was incapable of saying, or had no legal authority to say, that this is the global amount that we could sell abroad. Would you clarify that for me?

Mr. Sharp: I was speculating, senator, as to how the National Energy Board might discharge its responsibilities under the combination of its own legislation and the Free Trade Agreement. I suggested that one way of doing that, which would be in accordance with the agreement, would be for the board, with the approval of the government, to make an estimate of the claims likely to be made upon the supplies in the foreseeable future and come to the conclusion that the total was getting dangerously high, and it might be wise to give notice that they would issue export licences only up to a certain global figure.

That would be in accordance with GATT or be a possible interpretation of GATT to deal with a prospective shortage. I don't know if you would require any special legislation. It would be notice to the public, and particularly to Americans, that if their applications for export licences within a certain period exceeded that global amount, someone would have to be turned down.

Senator MacEachen: Presumably when the global maximum had been touched, a licence would be denied and the law of proportionality would come into effect.

Mr. Sharp: That is correct.

Senator MacEachen: We could foresee those circumstances supposing that the buildup in demand in Canada took place subsequently and, for example, the GATT supply could not meet the Canadian build-up. It is not a fanciful prospect that we could be unable to satisfy Canadian demands for natural gas, but we would be sending enormous quantities to the United States. Is that accurate?

Mr. Sharp: Yes, that is right. This is purely speculative, but I think it is necessary to think ahead to the situation that is created by the rule of proportionality. There had been a feeling that was expressed before people had had a chance to analyze the provisions of the agreement that you could not turn down an export application unless you made a corresponding restraint on domestic consumption. I do not think that is what the agreement says. That is the conclusion I have come to and presumably you have too, senator.

Senator MacEachen: Yes.

Mr. Sharp: That it would be possible to meet our domestic requirements and fulfil our obligations to the Americans, pro-

[Traduction]

approvisionnements, de sorte que la décision de restreindre les exportations pourrait être prise plus tôt.

Le sénateur MacEachen: Et plus souvent.

M. Sharp: Vous avez raison.

Le sénateur MacEachen: Monsieur Sharp, permettez-moi une dernière remarque au sujet de l'Office national de l'énergie. N'avez-vous pas dit que l'Office serait en mesure d'établir une limite globale, aux exportations de gaz naturel par exemple? J'ai cru comprendre que l'Office aurait à examiner chaque cas pour ensuite appliquer le test, mais qu'il était incapable d'établir ou qu'il n'avait pas l'autorité nécessaire pour établir le volume global de nos ventes à l'étranger. Pouvez-vous m'expliquer ce point?

M. Sharp: Sénateur, je ne faisais que spéculer sur la façon dont l'Office national de l'énergie pourrait se décharger de ses responsabilités aux termes de sa propre loi et de l'Accord de libre-échange. Selon moi, une façon de procéder, qui respecterait l'Accord, serait que l'Office, avec l'approbation du gouvernement, établisse d'abord une estimation des revendications susceptibles d'être présentées à l'égard de nos approvisionnements dans un futur prévisible, puis qu'il décide si le volume global des exportations atteint un niveau dangereux. Il serait alors judicieux que l'Office annonce qu'il n'accordera de licences d'exportation que pour un volume global donné.

Cela serait conforme au GATT ou constituerait une interprétation possible des dispositions de l'Accord du GATT en cas de pénurie. Je ne sais pas si on aurait besoin d'une loi spéciale. Le public devrait alors savoir, et surtout les Américains, que si les demandes de licences d'exportation présentées au cours d'une période particulière dépassent le volume global établi, certains se verront refuser la licence.

Le sénateur MacEachen: On peut croire que lorsque le volume global aurait été atteint, toute licence sera refusée et le principe de proportionnalité entrera en vigueur.

M. Sharp: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Nous pourrions prévoir une telle situation en supposant que l'accumulation de la demande au Canada se produise en même temps et, par exemple, que les approvisionnements du GATT ne pourraient suffire à y répondre. Il n'est pas farfelu de penser que nous pourrions être incapables de répondre à la demande de gaz naturel au Canada tout en acheminant des quantités énormes de gaz aux États-Unis. Est-ce exact?

M. Sharp: Oui. Cette situation a quelque chose de curieux, mais je crois qu'il est nécessaire de prévoir la situation que créera la règle de proportionnalité. Avant qu'ils aient eu la chance d'analyser les dispositions de l'Accord, certains étaient d'avis qu'on ne pouvait refuser une demande d'exportation à moins d'imposer une restriction correspondante à la consommation extérieure. Selon moi, l'Accord ne dit pas cela. Voilà ma conclusion et probablement aussi la vôtre, sénateur.

Le sénateur MacEachen: En effet.

M. Sharp: L'idée serait de satisfaire nos propres besoins tout en respectant nos obligations envers les Américains, à la condi-

[Text]

vided it was within the rule of proportionality, and we would have therefore observed the agreement. That is the conclusion I have come to, and I have tested it with one or two people who know at least as much as I do and they have come to the same conclusion. That is the conclusion, although it is not the conclusion I think people had arrived at before they studied the agreement itself. There was a widespread view that if we had to restrain exports, we had to restrain domestic consumption.

Senator MacEachen: That is at a moment in time, but the situation could develop in which there is a build-up in Canada that cannot be satisfied in the light of our commitments in the United States.

Mr. Sharp: That is right.

The Chairman: Then you seem, Mr. Sharp, to have changed your view, or at least your emphasis, from what you said earlier. I proposed that the shift of responsibilities from the National Energy Board to the cabinet might have come about because at the moment when a new licence or permit to export is being refused, it would trigger proportionality, which might have serious economic and even political consequences within Canada. That would not be a suitable obligation to impose upon the National Energy Board. When I raised that point earlier, you seemed to dismiss it. Now, however, in answer to Senator MacEachen, you seem to say that the scenario, while perhaps not having all of the dramatic elements that I built into it, is not an inconceivable one.

Mr. Sharp: I am sorry if I misunderstood your point, Mr. Chairman. It was a subtle one. I think it is quite possible that under the rule of proportionality there might have to be some restraints placed upon domestic consumption because of the operation of the proportionality section of the agreement. As you say, it might be difficult for the National Energy Board to take the full responsibility. Perhaps they would want to share the responsibility with the ministers. On the other hand, it bothers me that there should be put in place implementing legislation that seems to throw doubt upon the integrity of the board, in a sense, the implication being that the board itself is not aware of the developing situation and cannot take those decisions that are in the public interest.

The National Energy Board's integrity has never been questioned before. In a sense it is questioned under this legislation.

Senator Stollery: I have one question, Mr. Chairman, which is brought about through listening to Mr. Sharp's testimony and reflecting not only upon the energy provisions of this agreement but on other problems that could arise connected with energy. Basically, the agreement has been drawn between two Conservative governments. The make-up of these governments is important because, on the matter of energy, the weight of the decision has been taken away from the National Energy Board and placed with the cabinet.

Philosophically, the governments of Canada and the U.S. are similar. What do you think will happen, Mr. Sharp, if that were to change? Suppose that in Canada a government of

[Traduction]

tion d'observer la règle de proportionnalité, ce qui suffirait donc pour satisfaire les dispositions de l'Accord. Voilà la conclusion à laquelle moi-même, et deux autres personnes qui en savent au moins autant que moi sur le sujet, en sommes venus. Cette conclusion n'est cependant pas celle à laquelle les gens en étaient venus avant d'avoir étudié les dispositions mêmes de l'accord. Beaucoup croyaient que si nous devions restreindre les exportations, nous devions aussi restreindre la consommation intérieure.

Le sénateur MacEachen: C'est-à-dire à un moment donné; mais la situation peut changer si la demande au Canada s'accumule au point que nous ne puissions y répondre compte tenu de nos engagements envers les États-Unis.

Mr. Sharp: C'est exact.

Le président: Monsieur Sharp, vous semblez donc avoir modifié votre opinion, ou du moins votre point de vue, par rapport à vos observations antérieures. J'ai indiqué qu'il était sans doute temps que les responsabilités soient transférées de l'Office national de l'énergie au Cabinet car lorsqu'un nouveau permis ou une nouvelle licence d'exportation sera refusé, la règle de proportionnalité entrera en jeu et elle pourra avoir de graves conséquences économiques et même politiques au Canada. Il ne serait pas approprié d'imposer une telle obligation à l'Office national de l'énergie. Lorsque j'ai soulevé ce point un peu plus tôt, vous avez semblé ne pas en tenir compte. Or, dans votre réponse au sénateur MacEachen, vous semblez dire que ce scénario n'est pas inconcevable, bien qu'il ne renferme peut-être pas tous les éléments dramatiques que j'avais indiqués.

Mr. Sharp: Je suis désolé d'avoir mal interprété votre remarque, monsieur le président. La question était subtile. Selon moi, il est fort possible que la règle de proportionnalité impose des restrictions sur la consommation intérieure à cause justement de la disposition de l'Accord qui traite de cette question. Comme vous le dites, il pourrait être difficile pour l'Office national de l'énergie d'assumer l'entièr responsabilité et il voudra sans doute la partager avec les ministres. En revanche, cela me gêne que l'on mette en place une loi qui semble vouloir compromettre l'intégrité de l'Office, et qui donne à penser que l'Office ne serait pas au courant de la situation et qu'il ne serait pas capable de prendre les décisions qui s'imposent dans l'intérêt public.

L'intégrité de l'Office national de l'énergie n'a jamais été mise en doute auparavant. Or dans un sens, cette loi jette un doute sur son intégrité.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, après avoir écouté le témoignage de M. Sharp et analysé non seulement les dispositions de l'Accord en matière d'énergie mais également d'autres problèmes qui pourraient surgir à ce sujet, je désire poser une question. Essentiellement, l'Accord a été conclu entre deux gouvernements conservateurs. La composition de ces gouvernements prend de l'importance, car sur la question de l'énergie, le fardeau de la décision ne repose plus sur l'Office national de l'énergie mais bien sur le Cabinet.

Sur le plan idéologique, les gouvernements du Canada et des États-Unis se ressemblent. Si cela changeait, monsieur Sharp, qu'arriverait-il selon vous? Supposons qu'au Canada un gou-

[Text]

another philosophy, perhaps a little more nationalistic, were to take power? Because it is the cabinet that makes the decision respecting energy matters, is not the make-up of that cabinet going to have an important effect upon our relationship with the United States? Do you see where I am leading?

Mr. Sharp: Yes, and I think that is right. You are placing the responsibility directly upon the members of the Canadian government to take decisions which cannot, apparently, be decided by a non-political body interpreting the agreement. Therefore, the make-up of the cabinet and its philosophical inclinations are important.

I would add this, however. As I said in my opening remarks, this agreement is not just ordinary domestic legislation. This is an international treaty which can only be amended by the consent of the other party. The advice of the incoming administration does not matter, provided that that administration does not want to scrap the agreement. It must observe the agreement.

Senator Stollery: It does not seem to me to be beyond the realm of imagination that this agreement could actually bring about a clash. Suppose that we had an energy crisis similar to that which was brought about by OPEC. It is not difficult to imagine that there will be quite a public outcry in Canada, that its citizens will want the protection of their interests. If that protection conflicts with the agreement with the Americans, what do you think will happen?

Mr. Sharp: I really have no idea.

Senator Stollery: Another energy crisis is bound to occur, so what do you think will happen?

Mr. Sharp: I assume that any Canadian government will honour this agreement—I take that for granted—unless it wants to get out of it with the six months' notice provision. As I said in my opening remarks, if an event like this occurs seven or eight years down the road, it will be very difficult to get out of the agreement. Consider the position of businessmen who would have made investments or would have changed the form of their investments because they assumed that in ten years' time all of the duties on goods would be removed. Imagine the quandary that would face any government that wanted to take advantage of the six months' notice of withdrawal as to how it would compensate the businessmen who had made those decisions only to find that the process of removing the duties was to be halted.

This is a formidable proposition. I would not like to be the minister who had to deal with that mess. Moreover, this question arises: What would happen then? We surely would not reverse things and reimpose the duties that had come off in both countries. I think we would have to reach some sort of accommodation in that regard, but certainly we would not go back. Even the disappointment and frustration of those who have made investments on the basis that there would be free trade would cause horrendous losses. Therefore, when people talk very lightly about giving six months' notice and getting

[Traduction]

vernemment s'inspirant d'une autre idéologie, peut-être à tendance légèrement plus nationaliste, prenne le pouvoir? Étant donné que le cabinet prend les décisions en matière d'énergie, la composition de ce cabinet n'aurait-elle pas une grande influence sur nos relations avec les États-Unis? Voulez-vous où je veux en venir?

M. Sharp: Oui, et je crois que vous avez raison. Vous donnez directement aux membres du gouvernement canadien la responsabilité de prendre les décisions qui, de toute évidence, ne peuvent être prises par un organisme non politique qui interpréterait l'Accord. Par conséquent, la composition du Cabinet et son idéologie sont importantes.

Permettez-moi d'ajouter ceci. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, l'Accord de libre-échange n'est pas simplement une autre loi ordinaire du Canada. C'est un traité international qui ne peut être modifié qu'avec le consentement de l'autre partie. Le point de vue de la prochaine administration importe peu à condition que cette administration n'ait pas l'intention de dénoncer l'accord. Elle doit l'observer.

Le sénateur Stollery: Il me semble raisonnable d'affirmer que l'Accord puisse effectivement entraîner un conflit d'idéologie. Supposons que nous fassions face à une autre crise énergétique semblable à celle que causa la création de l'OPEP. Il n'est pas difficile d'imaginer une grande indignation du public au Canada étant donné que nos citoyens voudront protéger leurs intérêts. Si cette protection contredit les dispositions de l'Accord conclu avec les Américains, que se passera-t-il selon vous?

Mr. Sharp: Je n'en ai aucune idée.

Le sénateur Stollery: Une autre crise énergétique va sûrement se produire et j'aimerais que vous nous disiez ce qui va se passer.

M. Sharp: Je présume que n'importe quel gouvernement du Canada honorerait l'Accord de libre-échange—je suppose que cela va de soi—à moins qu'il ne veuille le dénoncer en se prévalant du préavis de six mois à cet effet. Comme je l'ai dit au début, si un événement de ce genre se produit dans sept ou huit ans, il sera très difficile de résilier l'Accord. Examinons la situation de l'homme d'affaires qui aura fait des investissements ou qui en aura changé la forme parce qu'il aura supposé que tous les droits sur les produits auront été supprimés sur une période de dix ans. Imaginez l'embarras du gouvernement qui voudrait mettre fin à l'Accord en se prévalant de la disposition de préavis de six mois. Quels moyens prendra-t-il pour compenser l'homme d'affaires qui a pris ce genre de décision simplement pour s'apercevoir que le processus d'abolition des droits serait supprimé.

La question est de taille. Je n'aimerais pas être dans les souliers du ministre qui aurait à faire face à un tel gâchis. De plus, on doit se demander ce qui se passerait ensuite. Il ne fait aucun doute que nous ne voudrions pas renverser l'ordre des choses et réimposer les droits qui ont été abolis dans les deux pays. Il faudrait alors en arriver à un compromis, mais il ne serait aucunement question de revenir en arrière. Chez ceux qui auraient investi en prévision du libre-échange, le désenchantement et la frustration causeraient des pertes énormes. Par conséquent, lorsque les gens parlent à la légère de dénon-

[Text]

out of this agreement, I can only say that I think it will be extremely difficult to do so.

Senator Stollery: The potential for a deteriorating relationship with the U.S. in the future does exist, then, precisely because of frustration on the part of the Canadian public. Surely this would not lead to a warm relationship between Canada and the U.S. It seems to me that that is just part and parcel of this agreement. Would you not agree?

Mr. Sharp: Mr. Chairman, I find it difficult to speculate about that kind of thing. In my view, all that matters now is that we are entering into an agreement that we expect we shall have to observe. It has serious consequences, indeed. There are good and bad sides to it. Personally, I am not in favour of it, because I think it would have been better for our relations to have developed under a multilateral trading system than a bilateral agreement. But Canada and the United States have got along for a long time. Our relations are the best, probably, of any two countries in the world and I expect they will continue in that way.

My own view is that it will not help those relationships to enter into this Free Trade Agreement, but that is a personal view.

Senator Hays: The answer we get from the government on our concerns about proportionality is consistently that it is not to be worried about because we have no obligation whatsoever to export our energy goods to the U.S. If we, on commercial terms, are prepared to buy them, then we do not have to export them. Do you think that is a good answer? If not, then why not?

Mr. Sharp: No, I do not think that is a good answer. Let me do a little more speculating. At the present time, prices of natural gas are very low. There is no prospect of any shortage of any kind. Therefore, we do not need to worry about the proportionality clause at the moment.

It becomes important when the gas bubble has completely gone—it is almost gone now—and there begins to be more demand from the United States for Canadian gas. It does not seem to me that the public is going to be satisfied with an answer which says that if we are faced with shortages, there will be competition between the Americans and the Canadians for these supplies. The Canadians can contract for their supplies by going into the market and buying it away from the Americans, but at what price. I believe that at some point the Canadian people might say, "Look what's happening to the prices. They are going through the sky. Surely we can settle this. Surely we can bring that sort of explosive situation to an end." To say that this could be settled in the market is to say that nobody cares at what price. I think people do care at what price.

Senator van Roggen: I have a question which may well apply more to oil than to gas. We have been talking about gas most of the time, but I think many of these problems are more acute in oil than in gas. However, that is an aside.

[Traduction]

cer l'Accord en donnant un préavis de six mois, je peux seulement dire qu'il sera très difficile de procéder ainsi.

Le sénateur Stollery: Il est possible que les relations avec les États-Unis se détériorent dans l'avenir justement à cause de la frustration éprouvée par les Canadiens. Il est certain que cela ne favoriserait pas nos échanges avec les États-Unis. Il me semble que cela fait partie de l'Accord, n'en convenez-vous pas?

M. Sharp: Monsieur le président, il est très difficile de spéculer à ce sujet. Selon moi, tout ce qui importe maintenant est de comprendre que nous allons devoir observer un traité qui sera bientôt en vigueur. Cela a de graves conséquences; l'Accord comporte des avantages et des inconvénients. Personnellement, je ne suis pas en faveur de cet Accord car je crois qu'il aurait été préférable de développer nos relations dans le cadre d'un régime commercial multilatéral plutôt que bilatéral. Toutefois, il ne faut pas oublier que le Canada et les États-Unis entretiennent des relations depuis longtemps et que ce sont probablement les meilleures qui existent entre deux pays au monde et je prévois qu'elles se poursuivront de cette façon.

Selon moi, l'Accord de libre-échange ne favorisera pas nos relations avec les États-Unis, mais c'est là une opinion personnelle.

Le sénateur Hays: Nous avons des inquiétudes au sujet de la règle de proportionnalité; le gouvernement, lui, nous répète sans cesse que nous ne devons pas nous inquiéter, parce que nous n'avons aucune obligation d'exporter notre énergie vers les États-Unis. Si, sur le plan commercial, nous sommes disposés à acheter l'énergie, nous n'avons pas alors à l'exporter. Croyez-vous que c'est une bonne réponse? Sinon, pourquoi pas.

M. Sharp: Non, je ne crois pas que ce soit une bonne réponse. Permettez-moi de spéculer un peu plus. À l'heure actuelle, les prix du gaz naturel sont très bas. Et on ne prévoit aucune pénurie. Par conséquent, nous n'avons pas à nous inquiéter en ce moment de la règle de proportionnalité.

Cette règle deviendra importante lorsque la bulle de gaz sera complètement disparue, ce qui est près de se réaliser, et que les États-Unis commenceront à demander de plus en plus de gaz canadien. Je ne crois pas que le public sera satisfait de se faire répondre que les Américains et les Canadiens se disputeront les approvisionnements si nous éprouvons une pénurie. Les Canadiens peuvent acheter leurs approvisionnements sur le marché en l'enlevant aux Américains, mais à quel prix. À un moment donné, je crois que les Canadiens prendront conscience de la hausse vertigineuse des prix. Assurément, ils se diront qu'ils peuvent régler le problème et mettre fin à cette situation explosive. Si l'on dit que les approvisionnements peuvent se régler sur le marché, c'est qu'on ne s'arrête pas à la question du prix. Cependant, je pense que les gens s'inquiètent des prix.

Le sénateur van Roggen: J'ai une question qui s'appliquerait peut-être davantage au pétrole qu'au gaz. Nous avons parlé du gaz la plus grande partie du temps mais, selon moi, beaucoup de ces problèmes sont beaucoup plus aigus dans le secteur pétrolier. Toutefois, cela est un à-côté.

[Text]

Mr. Sharp referred to the National Energy Board possibly putting in a global figure. Did you have in mind a global figure expressed in quantity or in a percentage of our total production?

Mr. Sharp: I had thought that the proportion would have to be translated into a figure. In other words, an estimate would be made of the total supply and the National Energy Board, or whoever was making the decision, would say that one-third of our supply had been exported to the United States in the last three years. So we would take one-third of the total supply and that would be the approximate level of exports for which we would issue licences.

Senator van Roggen: It is my view that it should be in percentage terms.

Mr. Sharp: It is a percentage. It would have to be translated into a quantitative figure.

Senator van Roggen: For purposes of administration, but you would aim at a percentage?

Mr. Sharp: Yes.

The Chairman: Honourable senators, that concludes the questioning of Mr. Sharp. I should like to thank Mr. Sharp for coming and being so generous both in his initial comments and in his responses. I am sure that all members of the Senate are appreciative.

Mr. Sharp: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Honourable senators, I am going to ask you to forego a break so that we can go on to the next section of our work, which focuses on Canadian experience with countervail and antidumping.

As I understand the intention of the committee, this would be as a background against which the committee would attempt to anticipate what is likely to happen in the next phase of negotiation, that focusing on the definition of subsidies and the like.

To assist us with that subject this morning we have before us two persons. We have Mr. Mel Clark, who was with the Department of Finance from 1949 to 1960. From 1960 to 1964 he was with Alcan. From 1964 to 1966 he was with the Economic Council, and then from 1966 to 1975 he was with the Department of Trade and Commerce. He was also the deputy head of the Canadian delegation to the GATT from 1975 to 1979.

In addition, we have Mr. Peter Clark, who was with the Customs and Excise Branch from 1965 to 1967. From 1967 to 1979, he was with the Department of Finance. For a period he was seconded to the Department of Industry, Trade and Commerce. He was with the Canadian delegation to the GATT negotiations in Geneva from 1972 to 1975.

If I have maligned either of these gentlemen by not revealing their full qualifications, perhaps they will correct me. I shall call on Mr. Peter Clark to begin.

Mr. Peter Clark, Trade Consultant, Grey, Clark, Shih & Associates: Thank you, Mr. Chairman. In addition to my gov-

[Traduction]

M. Sharp a indiqué que l'Office national de l'énergie pourrait fixer un volume global. Pensez-vous à un montant déterminé ou à un pourcentage de notre production totale?

M. Sharp: À mon avis, le pourcentage devra être exprimé en chiffres. En d'autres termes, l'Office national de l'énergie devra évaluer l'ensemble des approvisionnements et lui, ou un autre, dira alors que le tiers de nos approvisionnements a été exporté aux États-Unis au cours des trois dernières années. Nous prendrons donc le tiers de tous les approvisionnements comme niveau approximatif des exportations devant ouvrir droit à des licences.

Le sénateur van Roggen: Selon moi, on devrait l'exprimer en pourcentage.

M. Sharp: C'est un pourcentage. Il faudra l'exprimer en chiffres.

Le sénateur van Roggen: À des fins d'administration, mais vous viseriez un pourcentage?

M. Sharp: Oui.

Le président: Honorables sénateurs, cela me fait une interrogation de M. Sharp. Je désire remercier M. Sharp de s'être présenté devant nous et de s'être montré si généreux dans ses remarques préliminaires et dans ses réponses. Je suis sûr que tous les membres du Sénat lui en savent gré.

M. Sharp: Merci, monsieur le président.

Le président: Honorables sénateurs, je vais vous demander de renoncer à la pause prévue pour que nous puissions passer à la prochaine partie de notre travail, qui porte sur l'expérience du Canada en matière de droits compensateurs et de droits antidumping.

Si j'interprète bien l'intention du Comité, cette étape vise à nous fournir des renseignements généraux permettant au Comité de prévoir ce qui est susceptible de se produire à la prochaine étape des négociations, celle qui portera sur la définition des subventions et les questions semblables.

Deux personnes nous aideront à nous acquitter de ce travail ce matin. Tout d'abord, M. Mel Clark, qui a travaillé au ministère des Finances de 1949 à 1960. De 1960 à 1964, il a fait partie du personnel d'Alcan. De 1964 à 1966, il a travaillé au Conseil économique puis, de 1966 à 1975, au ministère du Commerce. Il a aussi été chef adjoint de la délégation du Canada au GATT de 1975 à 1979.

Nous avons aussi M. Peter Clark, qui a fait partie du personnel des Douanes et Accise de 1965 à 1967. De 1967 à 1979, il a travaillé au ministère des Finances. Pendant un certain temps, il a été prêté au ministère de l'Industrie et du Commerce. Il a fait partie de la délégation du Canada aux négociations du GATT à Genève de 1972 à 1975.

Si j'ai donné une image incomplète de ces deux messieurs en ne révélant pas l'ensemble de leurs qualités, je les prierais de me corriger. Je demande à M. Peter Clark de prendre la parole le premier.

M. Peter Clark, conseiller en commerce, Grey, Clark, Shih & Associés: Merci, monsieur le président. Outre l'expérience

[Text]

ernment experience in the area, I have been a practitioner since 1979 in the field of international trade, particularly antidumping and countervail in Canada. I have been involved in most of the countervailing duty actions which have been instituted under the Special Import Measures Act.

I would like to give you some background, as you requested, on our experience with this legislation in Canada and the United States. I will touch on, as well, the trends that we see emerging from U.S. policy which may have an impact on the negotiations envisaged in Articles 1906 and 1907 of the Free Trade Agreement.

It is important to understand that, in my view, the expectations of both parties in those negotiations and the expectation of Canada is to minimize or reduce the impact of the U.S. trade measures on Canadian trade. The objective of the United States is to bring increased discipline to bear on the use of subsidies of other countries, including Canada. We can see this if we look at the U.S. legislation implementing the Free Trade Agreement, particularly their section 409, where they consider that these negotiations which will take place over the next five years should address both subsidization and discriminatory pricing, which is dumping, and should also provide for increased discipline on subsidies, which is not quite the wording that we find in the Free Trade Agreement. It is much more rigorous.

The view of the United States, as well, is that any solution reached bilaterally between Canada and the United States must not dilute the protection already afforded in the GATT quotes, nor should it undermine the position of the United States on these issues in the Uruguay Round.

The United States' position on agricultural subsidies is well known. They expressed their position on other subsidies in a communication on March 16, 1987, to the negotiating group on subsidies and countervailing measures. It would be useful to go through their particular concerns as they relate to Canada.

The United States considers that the current code is deficient in a number of areas—particularly in respect of differentiation between subsidies which are prohibited and subsidies which are allowed. The United States wants to tighten rules about export subsidies on primary products.

Senator Frith: The primary product is?

Mr. Peter Clark: It is an unprocessed agricultural, metal, mineral or fisheries product.

These rules, on balance, should be tightened from Canada's perspective as well, particularly as far as they relate to export subsidies and agricultural products. But there could also be an impact on the minerals area.

The United States has made it clear that they want to see an increased level of discipline over the use of domestic subsidies. There is a desire as well on the part of the United States to clarify the definition of "industry" for investigations involving processed agricultural products.

[Traduction]

que j'ai acquise dans ce domaine au sein de la Fonction publique, je m'occupe depuis 1979 de commerce international, plus particulièrement dans le domaine de l'antidumping et des droits compensateurs au Canada. J'ai été mêlé à presque toutes les mesures prises en matière de droits compensateurs en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

Conformément à votre demande, j'aimerais vous fournir certains renseignements généraux sur notre expérience de cette loi au Canada et aux États-Unis. J'évoquerai aussi les tendances que nous constatons dans la politique américaine et qui pourraient avoir un impact sur les négociations prévues par les articles 1906 et 1907 de l'Accord de libre-échange.

Il importe de comprendre que, selon moi, les deux parties, dont le Canada, veulent, par ces négociations, réduire l'impact des mesures commerciales américaines sur le commerce canadien. Les États-Unis veulent rendre plus sévère le recours aux subventions dans les autres pays, y compris le Canada. Nous pouvons le constater si nous examinons la Loi américaine appliquant l'Accord de libre-échange, et en particulier l'article 409 de cette loi, où il est précisé que les négociations devant avoir lieu au cours des cinq prochaines années devraient porter à la fois sur les subventions et sur les prix discriminatoires, c'est-à-dire le dumping et qu'elles devraient aussi rendre plus restrictive l'utilisation des subventions, ce qui n'est pas tout à fait le libellé que nous trouvons dans l'Accord de libre-échange. C'est une prise de position beaucoup plus rigoureuse.

En outre, au point de vue des États-Unis, aucune solution bilatérale à laquelle peuvent en venir le Canada et les États-Unis ne doit réduire la protection déjà offerte par les contingents du GATT ni ne doit compromettre la position des États-Unis sur ces questions dans le cadre de la ronde de l'Uruguay.

On connaît bien la position des États-Unis sur les subventions à l'agriculture. Cette position a été exprimée au sujet d'autres subventions dans une communication faite le 16 mars 1987 au groupe chargé des négociations sur les subventions et les droits compensateurs. Il n'est pas inutile d'examiner les préoccupations particulières de États-Unis en ce qui concerne le Canada.

Les États-Unis considèrent que le code actuel est insuffisant à bien des égards—notamment en ce qui concerne la différence à établir entre les subventions interdites et les subventions permises. Les États-Unis désirent resserrer les règles régissant les subventions à l'exportation des produits primaires.

Le sénateur Frith: Les produits primaires, c'est-à-dire?

M. Peter Clark: Il s'agit des produits agricoles, métalliques, minéraux ou halieutiques non traités.

Le Canada considère aussi, en général, que ces règles devraient être plus strictes, surtout en ce qui concerne les subventions à l'exportation et les produits agricoles. Mais il pourrait aussi y avoir un impact sur le secteur des minéraux.

Les États-Unis ont fait savoir clairement qu'ils désirent une réglementation plus stricte de l'utilisation des subventions nationales. Ils veulent aussi préciser la définition des «industries» dans le cas des enquêtes portant sur les produits agricoles traités.

[Text]

Perhaps I should explain that this is a question of who has the right to bring a complaint under the legislation. The United States objective is to give producers of the primary product, for example—and this is one that will be familiar to Canadians—hog producers, standing or the right to complain about imports of processed meat. This would clearly impact negatively on Canadian pork exports, but we have to bear in mind as well that Canada adopted a similar interpretation in respect of beef from the European Communities only to have a GATT panel determine somewhat later that cows are not beef, which comes as quite a surprise to cattlemen in Canada.

The U.S. GATT position and the detailed early-warning system built into the other part of section 409 of the implementing legislation point to a strong coordinated effort to increase disciplines and subsidies both bilaterally and multilaterally.

We have had considerable experience with the United States in the countervailing duty area. This is not surprising because Canada is the United States' largest trading partner, and because of our narrow industrial base our exports tend to be concentrated in a few products. We have some products in which we have built up quite a sizeable position in the United States. One of these was lumber, another was hogs and pork. On the other hand, the United States does not have much experience with anyone challenging their subsidies, and they do have subsidies. There has only been one action brought against the United States, and that was in respect of corn. The reaction of the United States Senate to the imposition of those duties and a finding of injury was to pass a resolution by 99 to nil condemning Canada for its outrageous action. Some time later they dropped the condemnation and the matter has become less heated, but the United States does not take kindly to its own practices being challenged.

Senator Frith: The finding has never changed, though.

Mr. Peter Clark: The finding has never been changed, but it was modified slightly.

We just have not challenged the United States on countervail as often as they have challenged other people. So there is a general perception in the United States that subsidization is something that other people do; therefore, it should be eliminated.

The most serious U.S. trade initiatives involving Canada since 1980 included the action against Bombardier on the railway cars for the New York Subway Authority. There was a broad action which affected carbon steel. Eventually, Canada was exempted from it. There were two actions on softwood lumber, and a countervailing duty action on live swine and pork. Canada was involved in a minor way in an action on non-leather footwear on which no action was taken. There was also a countervailing duty action on fresh groundfish where there was a partial injury finding and a partial non-injury finding. There was a broad action on copper, which never resulted in any action being taken against Canada. There were two

[Traduction]

Je devrais peut-être expliquer que la question qui se pose, c'est celle de savoir qui a le droit de présenter un grief en vertu de la loi. Les États-Unis ont pour objectif de donner aux producteurs de produits primaires, par exemple—and c'est un exemple que connaissent bien les Canadiens—aux producteurs de porc, le droit de présenter des griefs sur l'importation des viandes traitées. Cela produirait évidemment un impact négatif sur les exportations de porc du Canada, mais nous ne devons pas oublier que le Canada a adopté une interprétation semblable à l'égard du bœuf des Communautés européennes. Or, quelque temps après, un jury du GATT a décrété que les vaches ne sont pas du bœuf, à la grande surprise des éleveurs canadiens.

La position des États-Unis au sujet du GATT et le système préventif détaillé incorporé à l'autre partie de l'article 409 de la Loi de mise en application révèlent un grand effort concerté visant à la fois le renforcement des mesures et les subventions et sur les plans tant bilatéral que multilatéral.

Nous avons acquis une grande expérience avec les États-Unis dans le domaine des droits compensateurs. Cela n'est pas étonnant car le Canada constitue le principal partenaire commercial des États-Unis et, à cause de l'étroitesse de notre base industrielle, nos exportations ont tendance à se concentrer sur quelques produits. À l'égard de certains de ces produits, nous avons eu plusieurs prises de position aux États-Unis. Ce fut le cas notamment du bois d'œuvre et du porc. De leur côté, les États-Unis n'ont pas beaucoup l'habitude de voir contestées leurs subventions, quoi qu'ils pratiquent effectivement le régime des subventions. Une seule action a été intentée contre les États-Unis, au sujet du maïs. Le Sénat américain a réagi à l'imposition de ces droits et à la détermination d'un tort en adoptant par 99 voix contre aucune une résolution condamnant avec indignation la décision du Canada. Un peu plus tard, les États-Unis ont annulé cette condamnation et la question est devenue moins brûlante, mais les États-Unis acceptent mal que leurs propres pratiques soient contestées.

Le sénateur Frith: La décision n'a jamais été renversée, toutefois.

Mr. Peter Clark: Elle n'a jamais été renversée, mais elle a été modifiée quelque peu.

Nous n'avons tout simplement pas contesté les États-Unis au sujet des droits compensateurs aussi que même ont contestés les pratiques des autres. En général, on a donc l'impression aux États-Unis que les subventions sont une pratique d'autrui qu'il faut donc faire cesser.

Les initiatives les plus sérieuses des États-Unis au sujet du Canada depuis 1980 comprennent l'intervention contre Bombardier au sujet des wagons destinés au métro de New York. Il y a eu une intervention générale relative à l'acier au carbone. À la fin, le Canada en a été exempté. Deux interventions ont eu lieu au sujet du bois d'œuvre est une intervention relative aux droits compensatoires portant sur les porcs vivants et les produits du porc. Le Canada a été mêlé d'une manière secondaire à une intervention sur les chaussures en matière autres que le cuir, qui n'a pas eu de suite. Des droits compensatoires ont été aussi été imposés à l'égard des poissons de fond frais; on a conclus, dans cette affaire à un mélange de tort et

[Text]

antidumping actions against potash from Saskatchewan and an antidumping action against oil country tubular goods, which affected Algoma and Ibsco in particular. There was the famous shales and shingle action, a broad action on specialty steel which did impact on Canada, and for which Canada retaliated; an antidumping action on picture tubes; and there is currently a broad action which would have wide-ranging implications in antidumping and countervailing duty action aimed at steel rails produced by Sysco and Algoma.

Senator MacEachen: When you refer to "the action," is the action taken by private-sector persons or the government?

Mr. Peter Clark: Up until the current investigation of steel rails, all of the other actions were complaints by private parties which were acted on by the United States government. In the case of steel rails there is an investigation under way which was launched as a result of a complaint by Bethlehem Steel.

Senator Frith: In most cases anything of that kind is a complaint usually by a private domestic producer against an importer. That is the normal way the parties are involved in antidumping in any event, is that not right?

Mr. Peter Clark: That is the normal procedure. The United States has self-initiated in few instances; Canada has self-initiated in only one or two instances. In all of these cases the investigation resulted from a complaint by a private party.

Senator MacEachen: Is this what is known as harassment? Are these the instances of harassment that we hear about?

Mr. Peter Clark: Some of these could be considered harassment; others are just the normal cost of doing business. The ones where they come at you under both statutes, the antidumping and the countervailing duty statute, are clearly harassment, if only because of the volume of information that you would have to provide in order to comply with the investigating authorities' questions. When they come back at you year after year, as they did on lumber and potash, that is also harassment. We have seen cases in the United States not aimed directly at Canada, but, for example, in the steel area, where we have had antidumping actions, countervailing duty actions and actions under section 201 of the Trade Act of 1974. The potential for multiple harassment in the United States is far greater than it is in Canada because, while you can launch both a countervailing duty and antidumping action simultaneously in Canada, there is a tendency on the part of the government to discourage the use of the broader safeguards measures except as an absolute last resort.

The problem which Canadians face with the American system is that they are more exposed in relative terms to U.S. actions than U.S. exporters are to Canadian actions. The nature of our economy and industrial base is such that we have

[Traduction]

d'absence de tort. Une intervention générale a eu lieu au sujet du cuivre, mais elle n'a pas eu pour résultat aucune mesure contre le Canada. Il y a eu deux mesures d'anti-dumping contre la potasse de la Saskatchewan est une intervention d'anti-dumping contre les produits tubulaires de la région du pétrole, qui a touché Algoma et Ibsco en particulier. Il y a eu la fameuse intervention au sujet des bardes de cèdre, une intervention générale sur l'acier spécialisé qui a effectivement touché le Canada et qui a entraîné une riposte du Canada; une intervention d'anti-dumping à l'égard des lampes écran; et il y a actuellement une intervention générale qui aurait de vastes répercussions en matière de droit anti-dumping ou de droits compensateurs sur les rails d'acier qui produisent Sysco et Algoma.

Le sénateur MacEachen: Les interventions dont vous parlez sont-elles prises par le secteur privé ou par le gouvernement?

M. Peter Clark: Jusqu'à l'enquête récente sur les rails d'acier, toutes les autres interventions étaient des griefs du secteur privé auquel le gouvernement des États-Unis donnait suite. Dans le cas des rails d'acier, une enquête actuellement en cours a été entreprise à la suite d'un grief venant de Bethlehem Steel.

Le sénateur Frith: Dans la plupart des cas, on a affaire à un grief présenté par un producteur national privé contre un importateur. De toute manière, c'est de cette façon que les partis interviennent en matière d'anti-dumping, n'est-ce pas?

M. Peter Clark: C'est la procédure normale. Les États-Unis ont pris eux-mêmes une initiative dans quelques cas, le Canada l'a fait une fois ou deux seulement. Dans tous ces cas, l'enquête a fait suite à un grief d'un intervenant du secteur privé.

Le sénateur MacEachen: C'est cela qu'on appelle du harcèlement? Sont-ce là les cas de harcèlement dont nous entendons parler?

M. Peter Clark: Il y a de ces cas qu'on pourrait considérer comme du harcèlement; d'autres sont tout simplement le prix à payer pour exercer une activité commerciale. Lorsqu'on est attaqué en vertu de deux lois, la loi sur l'anti-dumping et la loi sur les droits compensateurs, c'est nettement du harcèlement, ne serait-ce à cause de la quantité de renseignements qu'il faut fournir pour répondre aux questions des autorités chargées des enquêtes. Mais lorsqu'ils reviennent année après année, comme ils l'ont fait dans le cas du bois d'œuvre et de la potasse, c'est aussi du harcèlement. Nous avons vu, aux États-Unis, des cas qui ne visaient pas directement le Canada, dans le domaine de l'acier, par exemple, où des droits antidumping et des droits compensateurs ont été imposés en vertu de l'article 201 du Trade Act of 1974. La possibilité du harcèlement multiple est bien plus grande aux États-Unis qu'au Canada car, s'il est possible d'intervenir à la fois à l'égard des droits antidumping et des droits compensateurs au Canada, le gouvernement a tendance à ne pas encourager le recours aux mesures extrêmes de garantie sauf en dernier ressort.

Le problème qui se pose aux Canadiens par rapport au système américain, c'est qu'ils sont relativement plus exposés aux interventions américaines que les exportateurs américains ne le sont aux interventions canadiennes. La nature de notre écono-

[Text]

to rely on export markets to a far greater extent than the Americans do. So that if we are exporting 35 per cent or 40 per cent of production from a plant into the United States and that is challenged by a U.S. trade action, it can have serious implications for the Canadian firm. But a U.S. producer may only be exporting 3 per cent or 4 per cent of his production into Canada and still have a sizeable share of the Canadian market. However, if he loses it, it does not mean as much to him as it does to a Canadian producer. That is why we react so vigorously to U.S. actions and treat them far more seriously in terms of trying to maintain equitable systems in international .
abord, ce n'est pas une chose que nous devons faire de plus pour aider les entreprises canadiennes à se débarrasser des effets négatifs de l'Accord. C'est pourquoi nous réagissons avec tellement de vigueur aux interventions américaines et que nous les prenons tellement plus au sérieux pour essayer de maintenir des systèmes équitables dans le commerce international.

The United States trade law is also unpredictable in that if it does not suit Congress or their constituents they can, and do, change it. There are now some protections built into the free trade arrangement to ensure that changes in the law in the United States are not adverse to Canadian interests to the extent that they must be consistent with international codes and the spirit of the agreement. However, we reviewed a number of the changes that were made in the omnibus trade bill with respect to antidumping and countervailing duty, to try to determine whether or not these impacted on Canada. There was really no change in the definition of subsidy in the omnibus bill. However, there was a codification of the procedure which is potentially important to Canada, and that is that the Department of Commerce must examine each program for which a claim is made for general availability—which means non-countervailability—to ensure that it is de facto generally available, as well as de jure generally available. This means that there will be a greater burden on respondents to U.S. actions. As a matter of practice, it is really not much different to the procedure followed by Revenue Canada when they investigate these subsidies. There was a new provision for the calculation of subsidies on processed agricultural products which capture subsidies to producers and processors. It is the same methodology which is employed by Revenue Canada.

Section 1314 enables the U.S. to deny an injury test to countries not meeting their international obligations with respect to subsidies. That is not likely to affect Canada. There is a provision for accumulation of subsidies to an international consortium. This is aimed at Airbus. Potentially, it could have implications for Canada. There is a new system introduced in the U.S. law for dealing with non-market economy dumping. It is quite a broad system and very similar to what Canada does, except that the definition of who is a non-market economy is broader than is normally applied. That description is normally restricted to Communist countries.

Mr. Chairman, there is an interesting provision whereby the U.S. will give to their private parties the right to seek protection against something in third markets. I believe this is quite

[Traduction]

mie et de notre base industrielle est telle que nous devons compter sur les marchés d'exportation bien plus que ne doivent le faire les Américains. Si nous exportons de 35 à 40 p. 100 de la production d'une usine aux États-Unis et qu'il y a contestation sous la forme d'une intervention commerciale américaine, les conséquences peuvent en être graves pour l'entreprise canadienne. Mais un producteur américain peut bien n'exporter que de 3 à 4 p. 100 de sa production au Canada tout en occupant une part considérable du marché canadien. S'il pert cette part, les conséquences ne seront pas aussi graves pour lui qu'elles ne le seraient pour un producteur canadien. C'est pourquoi nous réagissons avec tellement de vigueur aux interventions américaines et que nous les prenons tellement plus au sérieux pour essayer de maintenir des systèmes équitables dans le commerce international.

Le droit commercial des États-Unis est aussi imprévisible puisque, s'il ne convient pas au Congrès ou aux électeurs, on peut le changer, ce dont on ne se prive pas. L'Accord de libre-échange comporte désormais des mesures de protection faisant en sorte que les changements des lois américaines ne soient pas contraires aux intérêts canadiens et doivent être conformes aux codes internationaux et à l'esprit de l'Accord. Nous avons pourtant examiné plusieurs des changements apportés au projet de loi général sur le commerce en ce qui concerne les droits antidumping et les droits compensateurs, en vue d'établir si ces changements ont ou non des effets négatifs sur le Canada. Aucun changement n'a vraiment été apporté à la définition des subventions dans le projet de loi omnibus. On y trouve toutefois une codification de la procédure qui pourrait être importante pour le Canada: le département du Commerce doit examiner chaque programme décrit comme généralement disponible—c'est-à-dire soustrait aux droits compensateurs—pour s'assurer que c'est le cas de fait et non seulement de droit. Cela va imposer un plus grand fardeau aux défendeurs visés par les interventions américaines. En pratique, ce n'est pas très différent de la méthode que suit Revenu Canada lorsque ce ministère fait enquête sur de telles subventions. Une nouvelle disposition relative au calcul des subventions offertes aux produits agricoles de transformation permet de saisir les subventions au niveau des agents de production et de transformation. C'est la méthode qu'utilise déjà Revenu Canada.

L'article 1314 permet aux États-Unis de refuser les preuves du tort aux pays qui ne respectent pas leurs engagements internationaux en matière de subventions. Cela ne devrait pas toucher le Canada. Il y a une disposition qui vise l'accumulation de subventions faites à un consortium international. Cette mesure est dirigée contre Airbus. Elle pourrait éventuellement avoir des incidences au Canada. Il y a un nouveau système qui a été incorporé au droit des États-Unis et qui vise le dumping pratiqué par les économies qui ne sont pas des économies de marché. C'est un système fort général, assez semblable à ce qui se fait au Canada, sauf que la définition de ce qui constitue une économie autre que de marché est plus étendue que la définition habituellement retenue. Cette description se limite normalement aux pays communistes.

Monsieur le président, il existe une disposition intéressante par laquelle les États-Unis accorderont aux entreprises de leur secteur privé le droit de rechercher une protection contre de

[Text]

important to Canada because, while there is a provision in the GATT code whereby signatories can seek protection from dumping. For example, in the case of the Hyundai investigation that was conducted by Revenue Canada about one year ago, it was found that most of the automobiles that were sold in Canada were, in fact, manufactured in the United States. It was found, therefore, that there was no injury to production in Canada. There is no provision in the Special Import Measures Act which allows Canada to impose antidumping or countervailing duties when injury is caused to production from third countries which is marketed in Canada. The question arises as to whether or not the U.S. will be pressing Canada to introduce such a provision in the paragraph 1907 negotiations, and it is an issue which bears watching since it could have very important implications for Canadian industrial policy and competitiveness.

On the subsidy side, I would make the point that, while the U.S. is prepared to look at differential treatment for Canada, there is going to be a price for that differential treatment, and we must really look at whether or not the price is too high. Should we put a limitation on our ability to transfer funds to particular resources for reasons of social, regional or industrial development, if we recognize that the allocation methodology used by the U.S. and by Canada generally does not result in very high duties? There is a significant burden in complying with the requirement of the U.S. administration in an investigation, but if the impact of the duty is low—and it may be low—it might be better to run the risk of the few investigations that we may have, instead of imposing disciplines on a broad range of subsidy practices. That is something which the negotiators will need to examine as they go through their work over the next five years. I do not think that the GATT or the Free Trade Agreement was designed to permit large countries such as the U.S. to impose their systems and their wills on smaller countries, and I am sure that our negotiators will take that into account.

Mr. Chairman, I do not wish to go too long on these introductory remarks. As I have indicated, we have dealt with most of the subsidy actions that have involved Canada over the last four years, and I would be prepared to answer any questions that senators might have.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Peter Clark. I think we perhaps should hear the opening statement of Mr. Mel Clark, and then we will have both Mr. Clarks as targets for questions. Mr. Mel Clark?

Mr. Mel Clark, Retired Public Servant: Thank you, Mr. Chairman. I wish to say that I very much appreciated your invitation to testify before you today. I think we are all agreed that the issue on which you have asked me to testify is an important issue. In my judgment, it is an issue that will be with us for a long time to come. You mentioned, Mr. Chairman, that the main reason I was invited to testify was to help

[Traduction]

tiers marchés. À mon avis, cela est assez important pour le Canada. Certes, il existe dans le code du GATT une disposition en vertu de laquelle les signataires peuvent demander d'être protégés contre le dumping. Par exemple, dans le cas de l'enquête sur Hyundai qui a été faite par Revenu Canada il y a environ un an, on a constaté que la plupart des voitures vendues au Canada étaient fabriquées aux États-Unis, en réalité. On a donc conclu que la production canadienne ne subissait aucun tort. Aucune disposition de la Loi sur les mesures spéciales d'importation ne permet au Canada d'imposer des droits antidumping ou des droits compensateurs lorsqu'un tort est causé à une production de pays tiers qui est vendue au Canada. La question qui se pose est celle de savoir si, oui ou non, les États-Unis prioriseront le Canada d'adopter une telle disposition au cours des négociations visées par l'article 1907 et c'est une question qu'il faudra suivre de près puisqu'elle pourrait avoir des incidences sérieuses sur la politique industrielle et la compétitivité du Canada.

Au sujet des subventions, j'aimerais dire que, bien que les États-Unis soient disposés à envisager un traitement différent pour le Canada, c'est un traitement dont il nous faudra payer le prix et nous devons nous demander sérieusement si le jeu en vaut la chandelle. Devrions-nous limiter notre aptitude à transférer des fonds à des ressources particulières pour des raisons de développement social, régional ou industriel, si nous reconnaissons que la méthode de répartition utilisée par les États-Unis et par le Canada n'a pas pour résultat, en général, des droits très élevés? Il y a un fardeau assez lourd à porter lorsqu'on veut satisfaire aux exigences de l'administration américaine au cours d'une enquête, mais si l'effet des droits est peu considérable—ce qui peut arriver—it vaudrait peut-être mieux risquer les quelques enquêtes auxquelles nous pourrions être soumis que d'imposer des restrictions à un large éventail de pratiques en matière de subventions. C'est là une question que les négociateurs devront étudier durant leur travail des cinq prochaines années. Je ne pense pas que le GATT ou l'Accord de libre-échange ont été conçus pour permettre à de grands pays comme les États-Unis d'imposer leur système et leur volonté aux pays plus petits, et je suis sûr que nos négociateurs en tiendront compte.

Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger indûment ces observations préliminaires. Comme je l'ai dit, nous avons à traiter de la plupart des mesures relatives à des subventions qui ont touché le Canada au cours des quatre dernières années et je suis disposé à répondre à toutes les questions que les sénateurs voudront bien me poser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Peter Clark. Peut-être devrions-nous entendre la déclaration préliminaire de M. Mel Clark, après quoi nous poserons nos questions aux deux messieurs Clark. Monsieur Mel Clark, s'il vous plaît.

M. Mel Clark, fonctionnaire à la retraite: Merci, monsieur le président. Je désire vous remercier tout d'abord de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord, je pense, pour dire que la question dont vous m'avez demandé de parler est une question importante. Selon moi, c'est une question qui continuera de se poser à nous longtemps encore. Vous avez dit, monsieur le président, que la principale

[Text]

you and your colleagues to a better understanding of the scheduled negotiations remaining on subsidies, countervailing duties and dumping duties. I think perhaps what I might usefully do to assist you in attaining that better understanding is to briefly review the key provisions within the FTA that will impinge upon Canada in this area, because it is the operation of those provisions which, in my view, will have an important effect on the scheduled negotiations themselves.

Perhaps I can enter the issue by quoting the Prime Minister. After the negotiations concluded, the Prime Minister asked the House of Commons:

What are the results?

He then answered himself:

Security of access; an opportunity for economic growth.

He then elaborated:

Canadian exporters will have a solid defence against harassment by their American competitors.

Mr. Chairman, in my judgment, those claims cannot be reconciled with the facts. The reality is that the Free Trade Agreement will have the reverse effect of making Canadian exporters of services, as well as goods, much more vulnerable to U.S. harassment and restrictions than they now are under the GATT.

Here is my evidence: First, the law. An important reason why GATT panels normally result in the equitable settlement of Canada's complaints against U.S. measures is that the panels judge such measures on the basis of GATT's rights and obligations and not on the basis of U.S. law. However, Chapter XIX of the Free Trade Agreement provides that FTA panels must decide the legality of U.S. countervailing and dumping duties on the basis of U.S. laws. FTA panels are limited to deciding whether the U.S. government has correctly applied U.S. law.

Second, amending the law: GATT rights to obligations can only be changed by agreement among the countries that negotiated them, which normally includes Canada. Certainly, it would include Canada in any negotiations relating to countervailing and dumping duties. FTA Article 1902:2, however, permits the U.S. to change its countervailing duty and dumping duty laws without Canada's agreement. Third, the U.S. has already changed its countervailing duty laws since the Prime Minister signed the FTA. Section 409, subsidies, of the U.S.-Canada Free Trade Agreement Implementation Act establishes a new track for U.S. industry to petition for non-tariff measures to gain an advantage over Canadian exports which could be used to nullify Canada's GATT rights relating to subsidies and countervailing duties and is unique in that it applies only to Canada. The adverse implications for Canada can be illustrated by noting that section 409 nullifies the GATT injury test and establishes much softer alternative criteria for action against perceived subsidized Canadian exports.

[Traduction]

raison pour laquelle j'ai été invité comme témoin, c'était pour vous aider, vos collègues et vous, à mieux comprendre les négociations qui doivent encore avoir lieu au sujet des subventions, des droits compensateurs et des droits antidumping. J'aimerais donc passer brièvement en revue les principales dispositions de l'Accord de libre-échange qui touchent le Canada dans ce domaine, car c'est l'application de ces dispositions qui, d'après moi, aura le plus d'influence sur les négociations elles-mêmes.

J'aimerais citer d'abord le premier ministre. À l'issue des négociations, le premier ministre a demandé à la Chambre des communes:

Quels sont les résultats?

Il a ensuite répondu lui-même:

La sécurité d'accès; la possibilité de la croissance économique.

Il a ensuite précisé:

Les exportateurs canadiens seront bien défendus contre le harcèlement de la part de leurs compétiteurs américains.

Monsieur le président, d'après moi, il est impossible de concilier ces prétentions avec les faits. La vérité, c'est que l'Accord de libre-échange aura l'effet inverse de rendre les exportateurs canadiens de services et de biens beaucoup plus vulnérables au harcèlement et aux restrictions des États-Unis que ce n'est actuellement le cas en vertu du GATT.

Voici mes éléments de preuve: tout d'abord, les règles de droit. Une des raisons importantes pour lesquelles les travaux des groupes spéciaux du GATT ont habituellement pour résultat le règlement équitable des griefs présentés par le Canada contre les mesures américaines, c'est que les membres de ces groupes jugent les mesures en cause selon les droits et obligations découlant du GATT et non en fonction des règles de droit des États-Unis. Le chapitre 19 de l'Accord de libre-échange prévoit pourtant que les groupes spéciaux créés devront rendre leurs jugements sur la légalité des droits compensateurs et des droits antidumping des États-Unis en fonction des lois des États-Unis. Le rôle des groupes spéciaux créés en vertu de l'accord se limitera à décider si le gouvernement américain a appliqué correctement les lois américaines.

Deuxièmement, les modifications des lois: Les droits et obligations qui découlent du GATT ne peuvent être modifiés que par un accord entre les pays qui les ont négociés et qui comprennent habituellement le Canada. À coup sûr, le Canada participerait à toute négociation intéressant les droits antidumping ou compensateurs. Toutefois, l'article 1902:2 de l'Accord de libre-échange permet aux États-Unis de modifier leurs lois sur les droits antidumping et les droits compensateurs sans l'accord du Canada. Troisièmement, les États-Unis ont déjà modifié leurs lois sur les droits compensateurs depuis que le premier ministre a signé l'Accord de libre-échange. L'article 409 de la Loi américaine de mise en vigueur de l'Accord, qui porte sur les subventions, crée une procédure nouvelle qui permet à l'industrie américaine de réclamer des mesures non tarifaires pour obtenir un avantage par rapport aux exportations canadiennes et cette procédure pourrait servir à annuler les droits canadiens découlant du GATT et relatifs aux subventions et aux droits compensateurs et cette disposition est tout à unique puisqu'elle s'applique uniquement au Canada. On peut

[Text]

Fourth, time: There is a perception that it normally takes a long time to obtain findings from a GATT panel. This perception is much exaggerated. Six recent GATT panels submitted their reports to the parties to the dispute about five-and-a-half months after first meeting with them. Canada can start the GATT system 20 days after the U.S. Department of Commerce receives a petition requesting countervailing or dumping duties and obtain panel findings approximately six months later or about the time that the U.S. levies temporary duties. In contrast, Canada would require much more than one year and possibly close to two years to obtain an FTA panel decision regarding U.S. countervailing or dumping duties from the time that a U.S. corporation petitioned for such duties and at least one year from the time that the U.S. levied temporary duties. FTA Article 1904:2 prohibits Canada from requesting a panel until the U.S. Department of Commerce and the International Trade Commission make final determinations, approximately one year from the time the petition is presented. Article 1904:14 requires a panel to make final decisions within 315 days from the date it was requested.

Fifth, cost: The cost of invoking GATT to obtain the removal of illegal U.S. countervailing duties is largely limited to the salaries of civil servants. Again in contrast, the cost of fighting U.S. countervailing duty petitions under the FTA would be prohibitive for many Canadian companies and trade associations. The Canadian company would face at least one year's legal costs while a petition is before the U.S. Department of Commerce and International Trade Commission unless it accepted U.S. terms and settled out of court. If the Canadian company requested a panel to review a U.S. decision, its legal bill could increase substantially. In addition, the company could be required to provide U.S. customs with securities to cover temporary countervailing or dumping duties for from 12 to 18 months before a panel decision is made. Canadian lumber producers spent \$10 million fighting a U.S. petition for a countervailing duty and the case was settled in less than a year.

My sixth point of evidence relates to recourse with GATT. FTA Article 1801:1 in effect prohibits Canada from requesting GATT to examine complaints relating to U.S. countervailing and dumping duties. In addition, in 1949 GATT decided

[Traduction]

illustrer les effets néfastes de cette disposition pour le Canada en signalant que l'article 409 annule l'épreuve de tort prévue par le GATT et établit d'autres critères, beaucoup moins sévères, permettant une intervention contre les exportations canadiennes jugées subventionnées.

Quatrièmement, les délais: On croit généralement qu'il faut beaucoup de temps pour obtenir les décisions d'un jury du GATT. Cette impression est fort exagérée. Six jury récents du GATT ont soumis leurs rapports aux parties au diffèrent environ cinq mois et demi après une première rencontre avec les parties en question. Le Canada peut mettre en action le système du GATT 20 jours après que le département du Commerce des États-Unis a reçu une requête demandant des droits compensateurs ou des droits antidumping et recevoir les conclusions du jury environ six mois plus tard, c'est-à-dire à peu près au moment où les États-Unis appliquent des droits temporaires. Par contre, le Canada devrait attendre beaucoup plus d'un an, près de deux ans, peut-être, pour obtenir une décision d'un jury relevant de l'Accord de libre-échange au sujet de droits compensateurs ou de droits antidumping imposés par les États-Unis si l'on calcule le délai en question à partir du moment où une société américaine demande l'application de tels droits et au moins un an à partir du moment où les États-Unis appliquent des droits temporaires. L'article 1904:2 de l'Accord de libre-échange interdit au Canada de demander la création d'un jury tant que le département du Commerce et la Commission sur le commerce international des États-Unis n'ont pas émis leurs jugements définitifs, soit environ un an à compter du moment où la demande a été présentée. L'article 1904:14 statue que le jury doit rendre ses décisions définitives dans un délai de 315 jours à compter de la date où cette décision a été demandée.

Cinquièmement, le coût: Ce qu'il en coûte pour faire appel au GATT pour obtenir le retrait des droits compensateurs illégaux des États-Unis se réduit essentiellement au traitement des fonctionnaires. Par contre, encore une fois, le coût des contestations des demandes de droits compensateurs des États-Unis en vertu de l'Accord de libre-échange serait prohibitif pour bien des entreprises et bien des associations commerciales du Canada. L'entreprise canadienne devrait subir des frais juridiques pendant au moins un an pendant que la demande serait étudiée par le département du Commerce et la Commission du commerce international des États-Unis à moins d'accepter les conditions américaines et de conclure un règlement à l'amiable. Si l'entreprise canadienne demandait à un jury d'examiner la décision américaine, ses frais juridiques augmenteraient considérablement. De plus, l'entreprise serait tenue de fournir des garanties aux douanes américaines pour couvrir temporairement les droits compensateurs ou les droits antidumping pour une période variant de 12 à 18 mois en attendant la décision du jury. Les producteurs de bois d'œuvre canadiens ont dépensé 10 millions de dollars pour combattre une demande américaine de droits compensateurs et l'affaire a été réglée en moins d'un an.

Mon sixième élément de preuve vise le recours au GATT. L'article 1801:1 de l'Accord de libre-échange a pour effet d'interdire au Canada de demander au GATT d'examiner les griefs relatifs aux droits compensateurs et aux droits antidum-

[Text]

that the determination “of rights and obligations between governments arising under a bilateral agreement is not a matter within the competence of the contracting parties.” In other words, GATT decided that the GATT’s business was GATT’s business and the provisions of bilateral trade agreements that relate to the two parties to the agreement are the business of the parties to the agreement. During the intervening 39 years, the GATT has not established a panel to examine a dispute arising from a bilateral agreement.

Senator MacEachen: Were you quoting Article 1801:2?

Mr. Mel Clark: I paraphrased paragraph 1801:1, which excludes the referral of disputes between parties to a bilateral trade agreement and involving countervailing and dumping duties to the GATT.

Senator Frith: Unless the parties agree?

Mr. Mel Clark: No. Take a look at paragraph 1801:1.

Senator Frith: I am looking at it. It reads:

Except for the matters covered in Chapter Seventeen (Financial Services) and Chapter Nineteen (Binational Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Cases), the provisions of this Part shall apply with respect to the avoidance or settlement of all disputes regarding the interpretation or application of this Agreement or whenever a Party considers that an actual or proposed measure of the other Party is or would be inconsistent with the obligations of this Agreement or cause nullification or impairment in the sense of Article 2011, unless the Parties agree to use another procedure in any particular case.

What does that last portion mean?

Mr. Mel Clark: I was referring to the first part of Article 1801. It says:

Except for the matters covered in Chapter Seventeen (Financial Services) and Chapter Nineteen (Binational Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Cases)...

The operative words are “except for”, so it excludes dispute settlement relating to dumping and countervailing duty cases from the provisions of Chapter 18.

Senator Frith: Yes, but what does that last phrase, “unless the parties agree to use a procedure in any particular case” mean? Does it not mean that both the parties could agree to GATT?

Mr. Mel Clark: I interpret that to mean that the exceptions made in the first part are not covered.

Senator Bazin: Then how do you interpret Article 1802? What construction do you give to that article given your interpretation of Article 1801?

Mr. Mel Clark: Article 1802 does not apply to countervailing and dumping duty cases because they are accepted by the first paragraph.

[Traduction]

ping des États-Unis. De plus, en 1949, le GATT a décidé que la détermination des droits et obligations entre gouvernements découlant d'un accord bilatéral n'est pas une question qui relève des parties contractantes. En d'autres termes, le GATT a décidé que les affaires du GATT appartiennent au GATT et que les dispositions des accords commerciaux bilatéraux se rapportant aux deux parties à l'accord appartiennent aux parties à l'accord. Au cours des 39 années qui se sont écoulées depuis lors, le GATT n'a pas créé de jury pour l'étude d'un différend relatif à un accord bilatéral.

Le sénateur MacEachen: Avez-vous cité l'article 1801:2?

M. Mel Clark: Je résumais l'alinéa 1801:1, qui exclut le renvoi au GATT des différends qui s'élèvent entre les parties à un accord commercial bilatéral et qui portent sur les droits compensateurs et les droits antidumping.

Le sénateur Frith: À moins que les parties n'y consentent?

M. Mel Clark: Non. Lisez l'alinéa 1801:1.

Le sénateur Frith: C'est ce que je suis en train de faire. Voici:

À moins que les parties ne conviennent de recourir à une autre procédure dans une affaire déterminée, les dispositions du présent chapitre s'appliqueront à la prévention ou au règlement des différends concernant l'interprétation ou l'application du présent accord, ou toutes les fois qu'un partie estimera qu'une mesure adoptée ou envisagée par l'autre partie est ou serait incompatible avec les obligations découlant du présent Accord ou aurait pour effet d'annuler ou de compromettre des avantages au sens de l'article 2011. La présente partie ne s'applique pas aux questions visées au Chapitre 17 (services financiers) et au Chapitre 19 (règlement binational des différends en matière de droits antidumping et compensateurs.).

Quel est le sens du début de l'article?

M. Mel Clark: Je me référerais à la dernière partie de l'article 1801:

La présente partie ne s'applique pas aux questions visées au Chapitre 17 (services financiers) et au Chapitre 19 (règlement binational des différends en matière de droits antidumping et compensateurs).

Les mots clés sont ici «ne s'applique pas». Le règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs est donc exclu des dispositions du Chapitre 18.

Le sénateur Frith: D'accord, mais que signifie le début «à moins que les parties ne conviennent de recourir à une autre procédure dans une affaire déterminée»? Cela ne veut-il pas dire que les deux parties pourraient s'entendre au sujet du GATT?

M. Mel Clark: Selon mon interprétation, cela veut dire que les exceptions mentionnées à la fin ne s'appliquent pas.

Le sénateur Bazin: Dans ce cas, comment interprétez-vous l'article 1802? Que veut dire cet article selon l'interprétation que vous faites de l'article 1801?

M. Mel Clark: L'article 1802 ne s'applique pas aux différends en matière de droits antidumping et compensateurs puisque ceux-ci sont acceptés dans le premier paragraphe.

[Text]

Senator Bazin: Article 1801:2 reads:

Disputes arising under both this Agreement and the *General Agreement on Tariffs and Trade*, and agreements negotiated thereunder (GATT), may be settled in either forum, according to the rules of that forum, at the discretion of the complaining Party.

Paragraph 1801:2 does not restrict recourse in any way, shape or form, as I read it. How can you exclude something from the agreement when the Article says "Dispute arising under both this Agreement and the *General Agreement on Tariffs and Trade* . . . ?"

Mr. Mel Clark: Because the agreement says: "... except for the matters . . ." etcetera.

Senator Bazin: Article 1801:1. says the following:

Except for the matters covered in Chapter Seventeen and Chapter Nineteen . . . the provisions of this Part shall apply with respect to the avoidance or settlement of all disputes regarding the interpretation or application of this Agreement . . .

You have to read the whole of Article 1801:1 and then 1801:2 to try to determine what can happen.

Senator Frith: But the remainder of 18 applies only to matters other than financial services and binational dispute settlement in antidumping and countervailing duty cases. That is what the witness is talking about. What you are talking about—namely, that you do not have this double choice—is the matter that is excepted from 18.

Senator Stollery: Plus the fact that GATT, in 40 years of its history, has never adjudicated a dispute between two parties of a trade agreement.

Mr. Mel Clark: It has never adjudicated a dispute that involved rights and obligations inside that bilateral agreement.

In my judgment, paragraph 2 of Chapter 18 is not operative until Canada and the United States persuade the GATT to change its 1949 decision.

Senator Stollery: Article 1801:2 is irrelevant because GATT, in effect, has a policy in which they do not hear those disputes.

Mr. Mel Clark: That is right.

Senator Stollery: So it does not matter what it says in this agreement.

The Chairman: Honourable senators, time is running on and lawyers make lots of money in just this kind of dispute concerning correct interpretation. I do not think they should be expected to give these valuable legal opinions when they are not receiving fees. I am sure every lawyer in the room would agree.

Mr. Mel Clark: I just have a few comments to make Mr. Chairman, which will be useful to you. I was just about to move into summarizing some of the consequences which I foresee arising out of the FTA provisions.

[Traduction]

Le sénateur Bazin: L'article 1801:2 se lit comme suit:

Selon qu'en décidera la partie plaignante, tout différend à la fois au présent accord et à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (l'accord général), y compris les accords négociés sous son égide, pourra être réglé par l'une ou l'autre instance, conformément aux règles qui lui sont propres.

Selon mon interprétation, le paragraphe 1801:2 ne restreint absolument d'aucune manière le recours en question. Comment pouvez-vous exclure quoi que ce soit de l'accord puisque, selon l'article: tout différend relatif à la fois au présent accord et à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce . . . ?

M. Mel Clark: Parce qu'il est dit dans l'accord que «la présente partie ne s'applique pas aux questions . . . » et le reste.

Le sénateur Bazin: On peut lire à l'article 1801:1:

... les dispositions du présent chapitre s'appliqueront à la prévention ou au règlement des différends concernant l'interprétation ou l'application du présent accord . . . La présente partie ne s'applique pas aux questions visées au chapitre 17 . . . et au chapitre 19 . . .

Il faut lire comme un tout l'article 1801:1, puis 1801:2, pour essayer d'établir ce qui peut se passer.

Le sénateur Frith: Mais le reste des 18 s'applique uniquement aux questions autres que les services financiers et le règlement binational des différends en matière de droits antidumping et compensateurs. C'est ce dont parle le témoin. Ce dont vous parlez, c'est-à-dire l'absence de ce double choix, c'est ce qui est soustrait à l'application du chapitre 18.

Le sénateur Stollery: Plus le fait que le GATT, depuis 40 ans, n'a jamais jugé un différend surgi entre deux parties à un accord commercial.

M. Mel Clark: Il n'a jamais tranché un différend comportant des droits et des obligations découlant de cet accord bilatéral.

Selon moi, le paragraphe 2 du chapitre 18 ne pourra pas s'appliquer tant que le Canada et les États-Unis n'auront pas convaincu le GATT de changer sa décision de 1949.

Le sénateur Stollery: L'article 1801:2 est sans pertinence puisque le GATT s'est effectivement donné pour politique de ne pas trancher ces différends.

M. Mel Clark: C'est exact.

Le sénateur Stollery: Par conséquent, peu importe ce qui est précisé dans l'accord.

Le président: Honorable sénateurs, le temps file et normalement, les avocats font beaucoup d'argent à discuter ainsi de l'interprétation exacte à faire d'un passage. À mon sens, ils ne devraient devoir fournir ce genre d'opinion juridique valable lorsqu'ils ne sont pas payés pour cela. C'est l'avis de tous les avocats ici présents, j'en suis sûr.

M. Mel Clark: Monsieur le président, il me reste à formuler quelques observations qui pourraient vous être utiles. Je m'apprends justement à résumer ce qui m'apparaît comme les conséquences des dispositions de l'Accord de libre-échange.

[Text]

I think the first consequence is that the FTA replaces the GATT rule of law with U.S. trade politics as the basis for defending Canadian exporters from U.S. countervailing and dumping duties.

Another consequence that I see is that, inevitably, U.S. companies would take advantage of new opportunities to obtain countervailing and dumping duty protection against Canada's exports and their petitions and related harassment will increase dramatically. Canadian companies will soon recognize that the FTA is stacked against them and reduce exports and/or increase prices to accommodate U.S. competition or acquiesce in government-negotiated, out-of-court settlements such as the lumber agreement which had the effect of nullifying a good deal of Canada's competitive advantage in not only the field of lumber but in the field of forest products.

In the circumstances, I suggest that Canadian companies, as well as U.S. and third-country companies, overseas companies, would rationalize production in the U.S. unless there were compelling reasons to locate in Canada. Why run the risk of incurring harassment through petitions relating to countervailing and dumping duties? Put your plant on the safe side of the border.

Another consequence that I see, Mr. Chairman, is that the situation created by the implementation of these provisions will increase the disparity in bargaining power between Canada and the United States in the scheduled subsidy and countervailing duty negotiations. In my judgment, in almost any conceivable bilateral negotiation between Canada and the United States there is a substantial disparity in bargaining power in favour of the United States and against Canada, and I think there are many examples in the Free Trade Agreement to illustrate that in addition to the section that we are now discussing.

The agreement gives the Americans everything they want, the essentials, in the field of countervailing and dumping duties. They have got their own law. They can change it. They have got a special track for dealing with Canada that establishes much softer criteria than the GATT for granting countervailing duty and dumping duty protection and so on. Canada, inevitably, is going to be in the position of the demandeur here and I do not believe the Americans will limit the negotiations to subsidies and countervailing duties. They will say that their market is ten times larger than ours, that in order to get reciprocity there must be additional concessions from the Canadian side, and this is the way they will get at other concessions they want out of Canada such as clipping the wings of the Canadian Wheat Board and "persuading" Canada to, in effect, harmonize our intellectual property laws and regulations, copyright, patents, and so on, with U.S. laws.

[Traduction]

La première conséquence, à mon avis, c'est que l'accord remplace la règle de droit du GATT par les politiques commerciales américaines comme base de défense des exportateurs canadiens contre les droits antidumping et compensateurs des États-Unis.

Une autre conséquence, selon moi, c'est que les entreprises américaines profiteront nécessairement d'occasions nouvelles d'obtenir une protection par des droits compensateurs et des droits antidumping contre les exportations du Canada et que leurs demandes et le harcèlement connexe vont augmenter radicalement. Les entreprises canadiennes vont bien vite comprendre que, dans le cas de l'Accord de libre-échange, les dés sont pipés à leur désavantage et elles vont réduire les exportations ou augmenter leurs prix pour apaiser leurs rivaux américains ou encore accepter des règlements négociés à l'amiable par les gouvernements, comme ce fut le cas de l'accord sur le bois d'œuvre, qui a eu pour effet d'annuler une grande partie de l'avantage concurrentiel du Canada non seulement dans le domaine du bois d'œuvre, mais dans tout le domaine des produits forestiers.

À cause de cela, les entreprises canadiennes, de même que les entreprises américaines et celles des pays tiers, soit les compagnies étrangères, vont à mon avis, rationaliser leur production aux États-Unis, à moins de raisons contraignantes qui les amènent à s'installer au Canada. Pourquoi risquer le harcèlement par des demandes de droits compensateurs et antidumping? Le mieux à faire, c'est d'implanter son usine du bon côté de la frontière, du côté sûr.

Je vois une autre conséquence, monsieur le président. La situation créée par la mise en vigueur de ces dispositions va accroître la différence de pouvoir entre le Canada et les États-Unis dans les négociations qui doivent avoir lieu sur les subventions et les droits compensateurs. Selon moi, dans presque toutes les négociations bilatérales imaginables entre le Canada et les États-Unis, il y aura une différence importante de pouvoir de négociation en faveur des États-Unis et je pense qu'il existe, dans l'Accord de libre-échange, de nombreux exemples qui l'illustrent, outre la partie dont nous discutons actuellement.

L'Accord donne aux Américains tout ce qu'ils veulent, tout ce qui est essentiel dans le domaine des droits compensateurs et des droits antidumping. Ils possèdent leur propre loi. Ils peuvent changer cette loi. Ils ont obtenu, pour ce qui est de traiter avec le Canada, une procédure spéciale qui établit des critères beaucoup plus lâches que ceux du GATT concernant la mise en place d'une protection par l'imposition de droits compensateurs et de droits antidumping. Le Canada va nécessairement se trouver dans la position du demandeur et, à mon avis, les Américains ne limiteront pas les négociations à la question des subventions et des droits compensateurs. Ils diront que leur marché est dix fois plus grand que le nôtre, que pour la réalisation de la réciprocité, il doit y avoir des concessions supplémentaires de la part du côté canadien et, de cette manière, ils obtiendront d'autres concessions qu'ils veulent du Canada, par exemple diminuer les pouvoirs de la Commission canadienne du blé et «convaincre» le Canada d'aligner sur les lois américaines ses propres lois et règlements sur la propriété intellectuelle, sur le droit d'auteur, sur les brevets et le reste.

[Text]

I think an important question that will arise is how will Canadian business react; what kind of advice will Canadian business give the government in the scheduled countervailing and dumping duty negotiations?

Finally, Mr. Chairman, if you do not mind, I should like to make a suggestion on which you and your committee might reflect. Since this issue is not only important and we are facing a period where there will be, in my view, many more harassments on Canadian exports and then a round of negotiations on that, I would suggest that the committee might consider making arrangements to monitor, analyze and report to the public developments relating to subsidies, countervailing duties and antidumping duties in GATT as well as the FTA. The reason I suggest GATT is that it is the alternative. The decision voters made last November might well be reversed in 1992 or 1993. The contracting parties have already agreed that there will be major negotiation and have set out the heads of negotiation for subsidies and countervailing duties in the GATT. I would suggest that the developments that you monitor, analyze and report on should include disputes and their settlement, negotiations relating to rights and obligations, and any discussions in committees, working parties, et cetera, in both agreements. I would also suggest that you monitor, analyze and report to the public developments relating to the lumber agreement. The lumber agreement resulted from an American petition for countervailing duties against Canadian lumber. In my judgment, until the FTA was negotiated, the lumber agreement was the most substantial sell-out of Canadian rights in over 50 years of international trade negotiations. If all the provinces go ahead and convert the export tax into their stumpage fees, it will have the effect of increasing the costs of producing virtually all forest products in Canada by at least 15 per cent. Secondly, it has given the American government, and the American industry through the American government, a handle on a number of our forest policies. It is a real transfer of sovereignty from Canada to the United States, but it arose out of a countervailing duty issue—an issue which, I might say, Mr. Chairman, I believe we could have won in the GATT. A very strong GATT case can be made that the American allegation that the Canadian provinces were subsidizing the sale of logs to our lumber companies was wrong and it would not have been sustained in the GATT. However, the government chose to abort a GATT panel and accept this bilateral agreement.

Senator Frith: You said "until the FTA", you thought that the lumber agreement was the greatest sell-out.

Mr. Mel Clark: Yes.

[Traduction]

Une question importante qui se pose, à mon avis, c'est celle de savoir comment va réagir le monde des affaires du Canada. Quels conseils le monde des affaires canadien va-t-il donner au gouvernement pour les négociations annoncées sur les droits antidumping et compensateurs?

Enfin, monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais formuler une suggestion à laquelle vous-même et votre Comité pourriez réfléchir. Puisqu'il s'agit d'une question importante et que s'annoncent une période de harcèlements plus nombreux à l'endroit des exportations canadiennes ainsi qu'une ronde de négociations à ce sujet, je suggère à votre Comité d'envisager de prendre des dispositions pour suivre de près, analyser et communiquer au public les développements relatifs aux subventions, aux droits compensateurs et aux droits antidumping survenant dans le cadre du GATT tout comme dans celui de l'Accord de libre-échange. Je parle du GATT parce que c'est là la solution de remplacement. La décision que les électeurs ont prise en novembre dernier pourrait bien être renversée en 1992 ou en 1993. Les parties contractantes se sont déjà entendues pour engager des négociations importantes où il sera principalement question des subventions et des droits compensateurs dans le cadre du GATT. Tout en surveillant l'évolution des progrès réalisés, vous devriez peut-être analyser les différends et le mécanisme de règlement des litiges, les négociations relatives aux droits et obligations ainsi que les discussions qui ont lieu, entre autres, au sein des comités et des groupes de travail relativement aux deux accords et de faire rapport à ce sujet. Je vous suggère également d'analyser tous les progrès réalisés dans le cadre de l'accord sur le bois d'œuvre et d'en faire part au grand public. Cet accord a été conclu lorsque les Américains ont imposé des droits compensateurs sur le bois d'œuvre canadien. À mon avis, jusqu'à la signature de l'Accord de libre-échange, l'entente sur le bois d'œuvre constituait la plus importante capitulation par le Canada au cours des 50 dernières années dans le domaine du commerce international. Si toutes les provinces vont de l'avant et transforment leur taxe à l'exportation en droits de coupe, le coût de production presque tous les produits forestiers du Canada augmentera d'au moins 15 p. 100. En deuxième lieu, cette entente permet au gouvernement américain et, par le fait même, à l'industrie américaine, de contrôler un certain nombre de nos politiques forestières. Le Canada a ainsi renoncé à une partie de sa souveraineté en faveur des États-Unis. Cette capitulation est survenue au moment où a survolté un différend en matière de droits compensateurs, différent que, à mon avis, monsieur le président, nous aurions pu gagner devant le GATT. Nous aurions pu prouver la fausseté de l'allégation américaine selon laquelle les provinces canadiennes subventionnaient la vente de billes à nos sociétés d'exploitation forestière, et cette affirmation n'aurait pu être prouvée devant le GATT. Le gouvernement canadien a toutefois préféré mettre fin à un comité du GATT pour accepter cette entente bilatérale.

Le sénateur Frith: Vous avez dit que, selon vous, l'entente sur le bois d'œuvre était la plus importante capitulation «jusqu'à la signature de l'Accord de libre-échange».

M. Mel Clark: Oui.

[Text]

Senator Frith: By "until", do you mean the FTA softened it or that the lumber agreement was the gold medal sell-out until the FTA came along, and then the FTA got the gold medal?

Mr. Mel Clark: The FTA exceeds even the generosity of the lumber agreement.

Senator Frith: The FTA took over first place.

The Chairman: That concludes your initial presentation. Thank you, Mr. Clark.

Senator Doyle: If I could have just one word, Mr. Chairman, I would like to say that the witness has omitted a suggestion that we arm the border, and I wonder if that was intentional or not.

The Chairman: Mr. Clark, did you hear the question?

Mr. Mel Clark: Unfortunately, I did not catch it, Mr. Chairman.

The Chairman: Senator Doyle is complaining that you failed to make explicit the suggestion which was implied in your presentation that we arm the border, and I suppose his second question is from whom will the weapons be purchased? Will they have to come under the terms of the Free Trade Agreement?

Senator Doyle: And under the advice of what consultant?

Mr. Mel Clark: Mr. Chairman, I want to make it perfectly clear that I have worked for freer trade for the better part of my working career. I do not believe in arming borders with trade barriers. I have worked to reduce them, to bring them under better discipline, and to eliminate them. There is a better way to go about this, which is under the multilateral system in GATT. That is what I say.

The Chairman: All right. We have had two interesting presentations and I understand that it is a standing rule of this committee, established yesterday, that the president gets the first question. I will address my question to Mr. Peter Clark. It concerns the process of the five- to seven-year negotiation with regard to what will be viewed as subsidies in the future. Now, insofar as Canada is concerned, that negotiation will be conducted by civil servants with more or less attentive supervision by ministers. On the other hand, if I understand the American system of government, at least as revealed in the development of the Free Trade Agreement, committees of Congress, specifically congressmen and all the economic interests and political interests which may be concerned, will be involved quite directly in that negotiation. So the two teams that go into this negotiation are really quite different. Is that correct?

Mr. Peter Clark: I think that the consultation process in the United States is provided for in the statute, senator. It is quite common in the United States to have full involvement by the relevant House and Senate committees and, as well, by the industry sectoral advisory committees. I am not sure whether

[Traduction]

Le sénateur Frith: Lorsque vous dites «jusqu'à la signature de l'Accord de libre-échange», voulez-vous dire que l'Accord a rétabli la situation ou que l'entente sur le bois d'œuvre remportait la palme en fait de capitulation, mais que l'Accord de libre-échange l'a supplantée?

M. Mel Clark: L'Accord de libre-échange est encore plus généreux que l'entente sur le bois d'œuvre.

Le sénateur Frith: L'Accord de libre-échange a pris maintenant la première place.

Le président: Cela met fin à votre exposé initial. Merci, monsieur Clark.

Le sénateur Doyle: Si je puis me permettre, monsieur le président, j'aimerais préciser que le témoin a oublié de nous suggérer de militariser la frontière, et je me demandais s'il l'avait fait intentionnellement.

Le président: Monsieur Clark, avez-vous entendu la question?

M. Mel Clark: Non, malheureusement, monsieur le président.

Le président: Le sénateur Doyle se plaint que vous n'avez pas expressément suggéré ce qui était implicitement dit dans votre exposé, c'est-à-dire que nous militarisions nos frontières. Je suppose qu'il vous demandera ensuite où nous allons acheter les armes. Ces armes seront-elles assujetties aux dispositions de l'Accord de libre-échange?

Le sénateur Doyle: Et avec l'aide de quel expert conseil?

M. Mel Clark: Monsieur le président, je tiens à souligner que j'ai consacré une bonne partie de ma vie à promouvoir la libéralisation des échanges commerciaux. Je ne suis pas d'avis qu'il faille protéger nos frontières avec des barrières commerciales. Je me suis consacré à en réduire le nombre, à mieux les contrôler et à les éliminer. Je crois qu'il est plus facile d'y arriver dans le cadre du système multilatéral du GATT. C'est en tout cas mon avis.

Le président: Très bien. Nous avons entendu deux exposés intéressants. Les règles fixes du Comité, établies hier, précisent que le président doit poser la première question. Celle-ci s'adressera donc à M. Peter Clark. Elle concerne les négociations d'une durée de cinq à sept ans qui porteront sur la définition de ce qui constitue une subvention. Les représentants du Canada seront des fonctionnaires qui seront surveillés plus ou moins attentivement par des ministres. D'autre part, si je comprends bien le système de gouvernement américain, ou du moins d'après ce que nous a révélé l'élaboration de l'Accord de libre-échange, les comités du Congrès, et plus particulièrement les membres du Congrès et tous les intérêts économiques et politiques concernés, participeront de façon très directe à ces négociations. On peut donc constater que les deux équipes de négociateurs sont tout à fait différentes. Est-ce exact?

M. Peter Clark: Sénateur, si je ne me trompe pas, le mécanisme de consultation en vigueur aux États-Unis est prévu par la loi. Il n'est pas rare que les comités compétents de la Chambre et du Sénat américains et les comités de consultation sectorielle sur l'industrie participant pleinement. Je ne sais pas si

[Text]

or not they actually get into the negotiating room but they know what is being discussed in some detail.

The Chairman: Would it be fair to say that, at times, they almost direct the negotiators? If the American practice were followed in Canada, we would say that members of the House of Commons would be virtually directing the negotiators.

Mr. Peter Clark: That would be the parallel. You would be getting reports on the progress and discussions on what the next move should be. I think the strategy is left up to the negotiator, by and large, but he is in frequent consultation with the House and Senate committees, in particular, and he has to meet and report to the interested sectoral advisory committees. I am not privy to how much detail the industry groups get on the actual state of the negotiations but Washington is a pretty loose place compared to Ottawa. Normally, when I want to find out what is going on here, I go to Washington; it is easier.

The Chairman: Would it be fair to say, then, that given the nature of our different governmental systems, American economic interests, American businessmen, are likely to be able to shape the result of these negotiations in their own interests to a far greater extent than comparable Canadian businessmen?

Mr. Peter Clark: Given the current consultative structure in Canada, that is probably an accurate assessment. However, it does not mean that the system cannot be made to work. We have had experience during the FTA negotiations in a particular area where it was made to work.

The Chairman: For example, in the agricultural sector?

Mr. Peter Clark: No. I represented the beer industry.

The Chairman: Why were you so successful?

Mr. Peter Clark: It is not in the agreement.

The Chairman: Oh, yes, but why?

Mr. Peter Clark: There are a range of reasons.

The Chairman: What did we give in exchange? Was it access of orange juice?

Mr. Peter Clark: Sugar-containing products.

The Chairman: In other words, the producers of certain Canadian commodities paid a price for your exemption?

Mr. Peter Clark: That is right. There were other areas as well.

The Chairman: I am sorry, senators, but I do not wish my prerogatives to undergo atrophy.

Mr. Peter Clark: I also represented the wine industry, senator, so it was a split.

Senator MacEachen: I would like to ask Mr. Peter Clark whether he agrees with the interpretation of his colleague with respect to the exclusion of Chapter 19 from the GATT process.

[Traduction]

tout ce monde là assiste vraiment aux négociations, mais chacun sait en détail ce qui se passe.

Le président: Serait-il alors juste de dire qu'il leur arrive parfois de presque orienter les négociateurs? Si l'on adoptait la pratique américaine au Canada, nous dirions alors que les députés orientent pratiquement les négociateurs.

M. Peter Clark: Nous pourrions en effet établir cette comparaison. Vous recevriez des rapports sur les progrès réalisés et vous discuteriez de la démarche à suivre. Je crois que c'est le négociateur qui décide de la stratégie à adopter, mais il consulte fréquemment tout particulièrement les comités de la Chambre et du Sénat et il doit rencontrer les comités de consultation sectorielle intéressés pour leur faire rapport des progrès réalisés. Je ne sais pas à quel point les groupes d'industries sont au courant de la situation réelle des négociations, mais il ne faut pas oublier que la discipline est beaucoup plus relâchée à Washington qu'à Ottawa. En règle générale, si je désire savoir où nous en sommes ici, je me rends à Washington; c'est plus facile.

Le président: Serait-il alors juste de dire que compte tenu de nos systèmes de gouvernement distincts, les intérêts économiques des États-Unis et les hommes d'affaires américains sont en mesure d'influer sur le résultat de ces négociations en leur faveur dans une mesure beaucoup plus grande que les hommes d'affaires canadiens?

M. Peter Clark: Compte tenu des mécanismes de consultations en vigueur au Canada, vous avez probablement raison. Cela ne signifie toutefois pas que le système ne peut pas fonctionner. L'expérience que nous avons vécue dans un domaine particulier lors des négociations qui ont mené à l'Accord de libre-échange, nous a permis de constater que le système pouvait fonctionner.

Le président: Dans le secteur de l'agriculture par exemple?

M. Peter Clark: Non. Je représentais l'industrie de la bière.

Le président: Pourquoi avez-vous remporté un tel succès?

M. Peter Clark: Cette industrie n'est pas visée par l'Accord.

Le président: Oui, je le sais, mais pourquoi?

M. Peter Clark: Pour plusieurs raisons.

Le président: Qu'avons-nous accordé en échange? L'accès au jus d'orange?

M. Peter Clark: Les produits contenant du sucre.

Le président: En d'autres mots, les producteurs de certaines marchandises canadiennes ont payé cher pour que l'industrie de la bière soit exemptée?

M. Peter Clark: C'est vrai. D'autres domaines ont également été touchés.

Le président: Je m'excuse, sénateurs, mais je ne veux pas que mes prérogatives s'atrophient.

M. Peter Clark: Sénateur, je représentais également l'industrie du vin; il y a donc eu partage.

Le sénateur MacEachen: J'aimerais demander à M. Peter Clark s'il est d'accord avec son collègue relativement à l'exclusion du chapitre 19 des négociations du GATT.

[Text]

Mr. Peter Clark: I was hoping someone would ask me that, senator, because I do not. There are several reasons. Article 1802 preserves the GATT rights where the GATT and the agreement overlap. I would like to make two points regarding Chapter 19. There is no way, in my view, that it can be determined whether or not a new piece of legislation is consistent with the GATT codes unless the signatories themselves determine that, as they are the only ones who can determine the agreement.

The other comment I wish to make is that the panel procedure in Chapter 19 relates only to final decisions either by the Deputy Minister of Revenue Canada, Customs and Excise or final determinations by the tribunal. What these panels do is replace the judicial review now undertaken by the Federal Court of Appeal. It is interesting to read the reasons in the Federal Court's decision of December 22 in Grain Corn which confirmed the tribunal's decision where they went to some length to indicate that they were not going to pass judgment on whether or not Canada was in compliance with its international obligations where provisions of the code had not specifically been taken into account in that legislation. So there are many issues that can be brought before a panel under the GATT codes starting with the initiation of the investigation and whether or not the complainant has standing to initiate.

The final determinations in Chapter 19 are not addressed until at least six months into the investigation. There are other things which can be addressed and will continue to be addressed, but I do not agree that the FTA provisions put us in a worse position opposite the United States because we maintain our GATT rights. There is nothing in this agreement that waives our GATT rights, where we have such rights. The preamble says that it is designed to build on our GATT rights and obligations.

Senator MacEachen: Mr. Clark, would you help me in overcoming an obstacle by explaining why that first sentence of Article 1801 does not support your colleague's contention. It reads:

Except for the matters covered in Chapter Seventeen (Financial Services) and Chapter Nineteen (Binational Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Cases), the provisions of this Part shall apply with respect to the avoidance or settlement of all disputes . . .

Then the second point discusses what happens when disputes arise. As I read it, what the agreement says is that the provisions of this part shall apply with the exception of those items, financial services and binational dispute settlement in antidumping and countervailing duty cases. What does that mean? It does not mean what Mr. Clark said on that specific point.

Mr. Peter Clark: Senator, my first concern about the reference to this part in 1801(1) is that I do not know why Chapter 19 is mentioned at all because it is also part of Part Six. I have

[Traduction]

M. Peter Clark: Sénateur, j'espérais que quelqu'un me pose cette question, parce que je ne suis pas d'accord avec lui, et ce, pour plusieurs raisons. L'article 1802 de l'Accord protège les droits du GATT lorsque l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Accord de libre-échange chevauchent. J'aimerais faire deux remarques au sujet du chapitre 19. À mon avis, il est impossible de déterminer si une nouvelle loi est conforme aux codes du GATT à moins que les signataires ne le déterminent eux-mêmes, puisqu'ils sont les seuls à pouvoir le faire.

Je désire également souligner que les procédures qui régissent les groupes spéciaux énoncées au chapitre 9, concernent uniquement les décisions finales rendues par le sous-ministre de Revenu Canada, Douanes et Accise, ou par le Tribunal. Les examens de ces groupes spéciaux remplacent l'examen judiciaire actuellement effectué par la Cour d'appel fédérale. Il est intéressant de lire les motifs qui ont justifié la décision rendue par la Cour fédérale, le 22 décembre, au sujet du maïs-grain confirmant la décision du tribunal, alors que les juges sont allés jusqu'à dire qu'ils n'allaient pas se prononcer sur la question de savoir si le Canada respectait ses obligations internationales lorsque les dispositions du code ne figurent pas expressément dans la législation canadienne. On peut donc constater que de nombreuses questions peuvent être soumises à un groupe spécial aux termes des codes du GATT. On peut ainsi lui demander d'ouvrir une enquête ou de décider si le plaignant est autorisé à demander l'ouverture d'une enquête.

Les décisions finales dont il est question au chapitre 19 ne sont examinées qu'au moins six mois après le début de l'enquête. D'autres questions peuvent également être examinées et continueront de l'être, mais je ne suis pas d'accord pour dire que les dispositions de l'Accord de libre-échange avantageant les États-Unis, parce que les droits qui nous sont accordés dans le cadre du GATT sont protégés. En effet, rien dans l'Accord de libre-échange n'annule les droits que nous avons déjà. Le préambule de l'Accord précise qu'il vise à faire fond sur nos droits et obligations aux termes du GATT.

Le sénateur MacEachen: Monsieur Clark, pourriez-vous m'aider en m'expliquant pourquoi la première phrase de l'article 1801 ne confirme pas l'affirmation de votre collègue. Elle se lit comme suit:

... les dispositions de la présente partie s'appliqueront à la prévention ou au règlement des différends . . . La présente partie ne s'applique pas aux questions visées au chapitre 17 (Services financiers) et au chapitre 19 (Règlement binational des différends en matière de droits antidumping ou compensateurs).

Le second point traite donc de ce qui se produit en cas de différends. Si je comprends bien, l'Accord stipule que les dispositions de cette partie s'appliqueront, sauf dans le cas des questions visées au chapitre des services financiers et du règlement binational des différends en matière de droits antidumping et compensateurs. Qu'est-ce que cela signifie? Cela ne correspond pas aux déclarations de M. Clark à ce sujet.

M. Peter Clark: Monsieur le sénateur, je ne sais pas pourquoi il est fait allusion au chapitre 19, puisqu'il fait également partie de la Partie six. C'est ce qui m'inquiète au premier

[Text]

been confused about that and have not had time to seek clarification.

Senator Hays: Mine says chapter, not part.

Mr. Peter Clark: Then this must be an earlier version.

Senator Bazin: Mr. Chairman, I am advised that the lawyer who drafted these provisions is in this room, and it may be useful to ask him a few questions in order to get a legal opinion.

The Chairman: But surely that is the most biased opinion of all. Any author will tell you what he intended to say or what he thinks he remembers he intended to say. That is how the courts find their business.

Senator Bazin: I would submit to you that perhaps Mr. Clark's opinion was also biased in his interpretation.

The Chairman: It is quite possible.

Senator Bazin: So obviously he would be saying things from a certain perspective. I am suggesting that it would be more useful to ask the lawyer who drafted it rather than to ask two consultants to interpret articles of the agreement.

The Chairman: Is the draftsman usually brought into court?

Senator Bazin: Yes.

The Chairman: Is that right?

Senator Bazin: Very often. If you want to look at the intent—

The Chairman: That is a very progressive interpretation, is it not?

Senator Bazin: You don't call in consultants or professors to interpret the law.

The Chairman: Can you call in members of the House of Commons to ask them what they meant when they voted in favour of a bill?

Senator Bazin: Sure.

The Chairman: That will be an interesting process.

Senator Bazin: Mr. Chairman, I am only offering this as a suggestion to get through the interpretation of articles 1801 and 1802. If you refuse, that is your prerogative but these are two consultants—I am not sure if they are lawyers—and we are asking them to give us an interpretation of the FTA.

The Chairman: How important is this? Are we going to spend the next half hour on this? It is 11:20 now. Shall we proceed in that way? My ambition is to conclude this general section of our work by 12:15. Senator MacEachen, you raised this question. Do you want to pursue it or are you prepared to leave it in this state of dispute?

[Traduction]

abord à propos de l'allusion à cette partie à l'article 1801(1). Les choses ne sont pas très claires pour moi à ce sujet et je n'ai pas encore eu le temps d'obtenir des explications.

Le sénateur Hays: Dans ma version, on parle de chapitre et non pas de partie.

M. Peter Clark: Votre version doit alors être antérieure à la mienne.

Le sénateur Bazin: On vient de me dire, Monsieur le président, que l'avocat responsable de la rédaction de ces dispositions est parmi nous. Il serait utile de lui poser quelques questions afin d'obtenir un avis juridique.

Le président: Mais il s'agirait sûrement de l'avis le plus partial qui soit. Tout auteur va vous dire ce qu'il avait l'intention de dire ou ce qu'il pense se souvenir avoir eu l'intention de dire. C'est pourquoi les tribunaux marchent si bien.

Le sénateur Bazin: Ma thèse est que peut-être l'interprétation de M. Clark était également partielle.

Le président: C'est fort possible.

Le sénateur Bazin: De toute évidence donc, il se place dans une certaine perspective. A mon avis, il serait plus utile de demander à l'avocat responsable de la rédaction de ces dispositions et non pas à deux conseillers, d'interpréter les articles de l'Accord.

Le président: L'auteur est-il habituellement convoqué au tribunal?

Le sénateur Bazin: Oui.

Le président: Vraiment?

Le sénateur Bazin: Très souvent. C'est pour—

Le président: Il s'agit d'une interprétation très progressiste, n'est-ce pas?

Le sénateur Bazin: On n'appelle en général pas de conseillers ni de professeurs pour interpréter la loi.

Le président: Pouvez-vous convoquer des députés pour leur demander ce qu'ils voulaient dire lorsqu'ils se sont prononcés en faveur d'un projet de loi à la Chambre?

Le sénateur Bazin: Certainement.

Le président: Ce serait un processus fort intéressant.

Le sénateur Bazin: Monsieur le président, il ne s'agit que d'une suggestion pour que nous puissions interpréter les articles 1801 et 1802. Vous avez le droit de rejeter cette proposition, mais il se trouve que nous avons ici deux conseillers. Je ne suis pas sûr que ce soit des avocats, nous allons leur demander, d'interpréter l'ALE pour nous.

Le président: Est-ce vraiment important? Allons-nous passer les 30 prochaines minutes là-dessus? Il est maintenant 11 h 20. Allons-nous poursuivre de cette façon? J'aimerais conclure cette partie générale de nos travaux d'ici 12 h 15. Monsieur MacEachen, vous avez soulevé cette question. Voulez-vous qu'on l'étudie davantage ou êtes-vous prêt à la laisser de côté non résolue?

[Text]

Senator MacEachen: I am in the hands of the committee. I find it to be a key point, but I can put it off until later. I think even Mr. Peter Clark has some difficulty.

Mr. Peter Clark: The short answer, senator, is that article 1801 relates only to matters covered in Chapter 19, and Chapter 19 does not cover all matters related to countervail and antidumping.

Senator Frith: Just some.

Mr. Peter Clark: Just a few of them. The others are still under the GATT.

Senator MacEachen: But there are some.

Mr. Peter Clark: There are some. The final decision of customs and of the tribunal are covered by Chapter 19. Anything else is not, and there are many other things.

Senator Frith: You are not suggesting that is a minor area.

Mr. Peter Clark: No. It is the end of the day.

Senator Frith: It is part of the process.

Mr. Peter Clark: But there is a lot more to the process than the final decision.

Senator MacEachen: Mr. Peter Clark, you have told us that even the FTA is subject to the GATT rules.

Mr. Peter Clark: If I said that, I was not clear. Where there is an overlap between issues that are covered in the FTA and issues that are covered in the GATT, you have the option as to where you adjudicate the dispute. I am not surprised that there have never been any bilateral disputes adjudicated by the GATT. That is not the GATT's role. It is a multilateral agreement.

Senator MacEachen: Mr. Mel Clark has stated that in the new FTA situation, Canada is at a disadvantage because it can not resort to the GATT process for the settlement of disputes under the FTA. That is the point I am making.

Mr. Peter Clark: Are we talking specifically about subsidies and countervailing duties? That is why I came here.

Senator MacEachen: Let us talk specifically about them, then.

Mr. Peter Clark: All we have in the FTA is a replacement for judicial review of anti-dumping and countervailing duty disputes. I do not see anything that limits your addressing other issues in the GATT Antidumping Practices Committee or Subsidies and Countervailing Measures Committee. I really don't know why anybody would want to do that, anyway, because none of the decisions of that committee have ever been implemented, which is something we failed to mention. It is a great waste of time, or it has been to date. Perhaps, through the dispute settlement negotiations in Geneva, it will become a better vehicle, but up to now it has not been very good at all.

[Traduction]

Le sénateur MacEachen: C'est au comité de décider. Il s'agit, à mon avis, d'un point essentiel, mais nous pouvons l'étudier plus tard. Il me semble que même M. Peter Clark ait quelques difficultés à cet égard.

M. Peter Clark: Pour vous répondre brièvement, monsieur le sénateur, l'article 1801 ne traite que des questions visées au chapitre 19 et le chapitre 19 ne traite pas de toutes les questions liées aux droits compensateurs et aux mesures antidumping.

Le sénateur Frith: Seulement de quelques-unes.

M. Peter Clark: C'est exact. Les autres restent toujuors assujetties aux dispositions du GATT.

Le sénateur MacEachen: Mais il y en a quelques-unes.

M. Peter Clark: Oui. Le chapitre 19 traite de la décision finale des douanes et du tribunal et de rien d'autre; or il y a beaucoup d'autres choses.

Le sénateur Frith: Vous ne voulez quand même pas dire qu'il s'agisse d'un domaine mineur.

M. Peter Clark: Non, mais la journée tire à sa fin.

Le sénateur Frith: Cela fait partie du processus.

M. Peter Clark: Le processus ne se limite pas à la décision finale.

Le sénateur MacEachen: Monsieur Clark, vous nous avez dit que même l'ALE est assujetti aux règles du GATT.

M. Peter Clark: Si je l'ai dit, je n'ai pas été assez clair. Lorsque les questions visées par l'ALE et celles visées par le GATT se recoupent, on a le choix de statuer sur le différend qu'elles suscitent en invoquant l'un ou l'autre de ces accords. Cela ne m'étonne pas que le GATT n'ait jamais statué sur des différends bilatéraux. Ce n'est pas le rôle du GATT, puisqu'il s'agit d'un accord multilatéral.

Le sénateur MacEachen: D'après les déclarations de M. Mel Clark, compte tenu de la nouvelle situation créée par l'ALE, le Canada est désavantagé, car il ne peut avoir recours au processus du GATT pour le règlement des différends de l'ALE. C'est ce que je veux faire remarquer.

M. Peter Clark: Allons-nous parler plus précisément des subventions et des droits compensateurs? C'est la raison pour laquelle je suis ici.

Le sénateur MacEachen: Oui, parlons-en maintenant de façon plus précise.

M. Peter Clark: Les dispositions de l'ALE permettent en fait de remplacer l'examen judiciaire des différends en matière de droits antidumping et compensateurs. Je ne vois rien qui puisse vous empêcher de régler d'autres questions au sein du Comité des pratiques antidumping ou Comité des subventions et mesures compensatoires du GATT. Je ne vois pas vraiment pourquoi quiconque voudrait le faire, de toute façon, puisque aucune des décisions de ce Comité n'a jamais été mise en œuvre, chose que nous avons d'ailleurs omis de mentionner. On y gaspille beaucoup de temps, ce fut le cas jusqu'à présent tout du moins. Peut-être que les négociations sur le règlement des différends à Genève en feront un véhicule plus valable, ce qui, jusqu'à présent, n'a pas du tout été le cas.

[Text]

Senator MacEachen: Mr. Peter Clark, you listed in your opening presentation a number of trade actions taken by the United States. You agree that a portion of them, at least, could be regarded as harassment by the United States. What I am asking you is this: Is there any amelioration to that harassment found in the FTA as presently drafted or will amelioration ever come about? Is it possible that it can be attained in the subsidies negotiations?

Mr. Peter Clark: One would hope that some amelioration could be found in the subsidies-dumping negotiations. As it stands now, the United States has its legislation and can use it, just as Canada can.

Senator MacEachen: So the harassment can continue?

Mr. Peter Clark: The potential for harassment is still there. There are means by which to discuss it and we will see what comes about as a result.

Senator MacEachen: I realize that you have made some comments on the matter of subsidies. As Canada goes into the five to seven-year period negotiations, what are the items to be avoided? What are the commitments that may be sought by the United States that Canada should avoid? To put it another way, what ought to be the Canadian objectives in terms of the definition of subsidies?

Mr. Peter Clark: I believe, senator, that the key determinant in subsidies and countervailing duty actions is injury. I do not believe there should be any limitation on a sovereign country's ability to transfer resources to a particular source as a condition for being exempted from any other country's legislation. The test is whether or not the subsidy is causing injury. If you agree to broad undertakings not to provide certain types of assistance, you will be throwing out the baby with the bath water.

Only a small number of subsidies are ever acted against. The subsidies tend to be rather small. Even in the groundfish case there were 38 subsidies and they amounted only to 5.62 per cent. The biggest subsidy took the form of equity infusions into the two main processing companies, which amounted to nearly two points out of that 5.62 per cent. Most of the other subsidies worked out to two and three decimal places—

Senator MacEachen: Decimal places of what?

Mr. Peter Clark: —or a tenth, a hundredth or a thousandth of 1 per cent.

Senator MacEachen: What is this 1 per cent measuring?

Mr. Peter Clark: When all 38 programs were added up, it still came to 5.62 per cent as a countervailing duty. Therefore, the impact of the subsidy may be small. If the subsidy is a grant to establish a manufacturing facility that has a useful life of 20 years and it is deemed to be a domestic subsidy, it is allocated over the plant's projected production over a 20-year

[Traduction]

Le sénateur MacEachen: Monsieur Peter Clark, vous avez énumérés dans votre déclaration préliminaire un certain nombre de mesures commerciales prises par les États-Unis. Vous convenez qu'au moins une partie de ces mesures pourrait être considérée comme une forme de harcèlement de la part des États-Unis. Je vous pose donc la question suivante: L'ALE, sous sa forme actuelle, permet-il d'atténuer ce harcèlement et pouvons-nous espérer améliorer les choses à ce chapitre? Est-il possible de diminuer cette forme de harcèlement au cours des négociations sur les subventions?

M. Peter Clark: On aimerait espérer que les négociations sur les subventions et les droits antidumping permettront d'améliorer la situation. Pour l'instant, les États-Unis peuvent invoquer leurs lois, tout comme le Canada.

Le sénateur MacEachen: Le harcèlement peut donc continuer?

M. Peter Clark: La possibilité de harcèlement demeure. On peut en discuter et nous verrons ce que cela donnera.

Le sénateur MacEachen: Je sais que vous avez fait quelques observations au sujet de la question des subventions. Le Canada va entamer cinq à sept années de négociations. Quels sujets faut-il éviter? Quels engagements les États-Unis peuvent-ils chercher à prendre que le Canada devrait éviter? En d'autres termes, quels devraient être les objectifs du Canada quant à la définition du mot subvention?

M. Peter Clark: À mon avis, monsieur le sénateur, l'essentiel est de savoir si les mesures prises en matière de subventions et de droits compensateurs causent un préjudice. Je ne crois pas que l'on puisse limiter le pouvoir d'un pays souverain en matière de transferts de ressources, transferts qu'il effectuerait pour être exempté des lois d'un autre pays. L'essentiel, en fait, est de savoir si la subvention cause un préjudice ou non. Si vous convenez de ne jamais accorder certains types d'aide, vous jetez l'enfant avec l'eau du bain.

Ce n'est qu'à l'égard d'un nombre infime de subventions que des mesures sont prises. Les subventions ont tendance à être plutôt minimes. Même dans le cas du poisson de fond, on a dénombré 38 subventions qui ne s'élevaient qu'à 5,62 p. 100. L'injection d'actions dans les deux grandes sociétés de traitement a été la subvention la plus importante et elle a représenté près de deux points de ces 5,62 p. 100. Le plupart des autres subventions n'équivalaient qu'à la deuxième et troisième décimales . . .

Le sénateur MacEachen: Décimales de quoi?

M. Peter Clark: Ou un dixième, un centième ou un millième de 1 p. 100.

Le sénateur MacEachen: Que voulez-vous dire par une mesure de 1 p. 100?

M. Peter Clark: Une fois additionnés, les 38 programmes ne représentaient que 5,62 p. 100 de droits compensatoires. Par conséquent, l'effet de la subvention pourrait être minime. Si la subvention sert à l'établissement d'installations manufacturières d'une durée utile de 20 ans et qu'elle soit réputée constituer une subvention nationale, elle est étalée sur la production prévue par l'usine au cours d'une période de 20 ans. Le montant

[Text]

period. It works out to a very small amount and may have no real impact on trade.

The real problem is going through the expense. The expense Mr. Mel Clark mentioned in respect of softwood lumber was one extreme, but it is not unusual for a Canadian interest to pay one-half million dollars or up to \$2 million to defend itself in one of these actions.

I think we should focus on ensuring that in the United States actions cannot be brought about by fringe players, as they have in the past. We should have better requirements for standing to ensure that a clear majority of the industries in the United States actively supports the action.

We should have better understanding on what constitutes a domestic subsidy, how it should be valued and how it should be allocated. In the groundfish case I noted that several of the subsidies that were recaptured were subsidies granted 10 and 12 years in the past, which were allocated over a 20-year useful life of a plant. What was recaptured in 1984 from a 1974 subsidy did not amount to very much. It does not make much economic sense to me to try to allocate as part of a countervailing duty a benefit to a company received 10 or 12 years in the past.

There are matters of detail, matters of allocation, that could usefully be examined in the negotiations. It has been suggested that we should be looking at a higher *de minimis* level—that is the level below which everything is negligible and not worth dealing with. The current *de minimis* level in the United States is one-half of one per cent, even in terms of the margin of subsidy or dumping or the share of imports. Some people have suggested that perhaps a 3 to 5 per cent *de minimis* level could be more useful. It would get rid of some cases, but we have to be careful that it does not turn the tables on us and become a trigger. The current *de minimis* level is so small that it is ridiculous, and nobody pays much attention to it. If you had a more meaningful level, like 3 or 5 per cent, people might treat it like a trigger. These are all issues that have to be thrashed out over a long period of time.

Senator Frith: Where can we get a list of these "we should"? You have been saying, for example, that we should make sure that complaints do not just come from fragmentary parts of an industry. I would like a list of all of the things you think should be dealt with in the five to seven-year negotiating period.

Mr. Peter Clark: I have a piece of paper available, senator, which I can leave behind. I have addressed this issue at greater length in another paper and, if it is of interest to you, I would be happy to provide it.

Senator Frith: It is definitely of interest. This committee would like to function in some monitoring role in terms of the future of the subsidies negotiations. I hope you will provide that paper to the committee. If not, I would be glad to have it myself.

Mr. Peter Clark: I have several copies of it here and I will leave them behind for members of the committee.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I would now like to ask Mr. Mel Clark whether he could answer my last question:

[Traduction]

ainsi réparti est très faible et pourrait n'avoir que peu d'effets réels sur le commerce.

Le vrai problème pourrait venir des dépenses. Les dépenses mentionnées par M. Mel Clark au sujet du bois d'œuvre représentent un cas extrême, mais il n'est pas inhabituel qu'une entreprise canadienne paie un demi million de dollars ou même 2 millions pour se défendre contre de telles mesures.

À mon avis, nous devons surtout faire en sorte qu'aux États-Unis, les procédures ne soient pas intentées par des entreprises marginales, comme c'est déjà arrivé. Il nous faudrait établir des règles plus strictes qui exigeraient qu'une forte majorité d'industries américaines appuie activement les poursuites.

Il nous faudrait établir une meilleure définition de la subvention nationale, ainsi que de la méthode d'évaluation et de répartition de ce type de subvention. Dans l'affaire des poissons de fond, j'ai constaté que plusieurs des subventions récupérées avaient été accordées il y a dix ou douze ans et réparties sur les 20 années de la durée de l'usine. De la subvention de 1974, le montant récupéré en 1984 n'a pas été très élevé. D'un point de vue économique, il n'est guère logique d'essayer de récupérer sous forme de droits compensatoires une subvention reçue par une compagnie il y a dix ou douze ans.

Il y a des questions de détail, de répartition, qu'il serait utile d'examiner au cours des négociations. Il a été suggéré de majorer le degré minimal, c'est-à-dire le niveau en deçà duquel les subventions sont jugées négligeables. Aux États-Unis, le degré minimal actuel est de un demi pour cent, qu'il s'agisse de la marge de subvention, du dumping ou de la part des importations. Certains estiment qu'un degré minimal de 3 à 5 p. 100 pourrait être plus pertinent. On pourrait ainsi éliminer certains dossiers, mais nous devons veiller à ce qu'une telle majoration ne se retourne pas contre nous et que ce critère ne soit pas appliqué automatiquement. Le degré minimal actuel est si infime que personne n'y porte attention. S'il était plus élevé, soit entre 3 et 5 p. 100, il pourrait être invoqué aveuglément. Ce sont là des questions qu'il faudra régler au cours de discussions échelonnées sur une longue période de temps.

Le sénateur Frith: A-t-on dressé une liste de tout qu'il nous faudrait faire? Vous avez dit, par exemple, que nous devrions veiller à ce que les plaintes ne viennent pas d'une partie seulement d'une industrie. J'aimerais obtenir une liste de tous les détails dont il faudra parler pendant les négociations qui se tiendront sur la période de cinq à sept ans.

M. Peter Clark: J'ai ici une liste, sénateur, que je pourrais vous remettre avant de partir. J'ai traité de cette question plus en profondeur dans un autre document. S'il vous intéresse, je serai heureux de vous en fournir copie.

Le sénateur Frith: Ce serait certainement intéressant, car le Comité aimerait suivre de près les négociations sur les subventions. J'espère que vous fournirez copie de ce document au Comité. Sinon, je serais heureux d'en avoir un exemplaire.

M. Peter Clark: J'en ai apporté quelques uns, que je laisserai aux membres du Comité.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Mel Clark s'il peut répondre à ma dernière

[Text]

namely, what, in his opinion, should Canada avoid or achieve in these subsidy negotiations now that we are into them? What are the flashing red lights for Canada?

Mr. Mel Clark: Mr. Chairman, I am so depressed at the prospect of achieving anything other than a few optics in these negotiations that I have not seriously addressed that question. As a general point, however, I agree with Peter Clark that the injury test should be the sole test. That is what we now have under GATT, but we will give it up under the Free Trade Agreement. We have struggled in past negotiations in the GATT with trying to identify certain types of subsidies that would not be countervailable, and so on, but the negotiations always reached an impasse. That is so, I suppose, basically because of the ingenuity of governments to devise ways and means to subsidize. It is something that you have to deal with on the basis of general principles rather than on the basis of saying, "This type of grant or that type of financial assistance will not become countervailable." So I would say the injury test. Then I would attempt to reinforce that with provisions which would give Canadian governments the degree of flexibility they believe they need to achieve certain national objectives. For example, we have a long-standing policy regarding regional development in this country. I do not see that policy surviving the present provisions in the FTA. In my view, it will be reduced largely to military assistance and energy assistance, where energy subsidies are excluded from countervail.

There are a number of other areas where, in the past we have believed that it was wise to provide financial assistance for various purposes—national goals, et cetera. I would try and reinforce the injury test with provisions that give us a reasonable degree of freedom to manoeuvre in those areas. I am not optimistic that we will be able to do that.

Senator MacEachen: Do you think we can walk away and keep the status quo?

Mr. Mel Clark: I think the status quo is going to become intolerable for the reasons I have attempted to summarize.

Senator Bazin: Mr. Mel Clark, you mentioned the scenario of a Canadian company conducting business in the United States. There is a complaint and it ends up before the binational panel. There is a problem because the panel would be looking at U.S. law. Did I understand that correctly?

Mr. Mel Clark: That is right.

Senator Bazin: Are you suggesting that should the Canadian government institute an action against a U.S. corporation and that U.S. corporation complained that it ended up before the binational panel, that the panel should be looking at U.S. law?

Mr. Mel Clark: No, of course not. My point was made against the fact that we did not enter these negotiations to obtain greater flexibility for the Canadian government to levy countervailing duties against the United States. We entered

[Traduction]

question: à son avis, quels points le Canada devrait-il éviter ou chercher à obtenir au cours des négociations sur les subventions maintenant en cours? Quels écueils doit-il éviter?

M. Mel Clark: Monsieur le président, à quelques exceptions près, j'entretiens tellement peu d'espoir quant aux résultats de ces négociations que je ne me suis pas posé sérieusement la question. De façon générale, cependant, je suis d'accord avec Peter Clark que le seul critère devrait être celui de l'existence d'un préjudice. C'est ce critère qu'applique maintenant le GATT, mais non celui qui sera appliqué aux termes de l'Accord de libre-échange. Par la passé, au moment des discussions du GATT, nous avons eu du mal à définir quels genres de subventions ne pourraient faire l'objet de droits compensatoires, etc. Les négociations ont toujours échoué en raison surtout, je suppose, de l'incapacité des gouvernements à trouver des moyens de subventionner les entreprises. Il faut donc aborder la question d'une façon globale au lieu de dire que tel ou tel type de subvention ne pourra faire l'objet de droits compensatoires. J'opterais ainsi pour le critère de l'existence d'un préjudice. Ensuite, j'essaierais de le consolider au moyen de dispositions qui donneraient au gouvernement canadien le degré de souplesse dont il pense avoir besoin pour atteindre certains objectifs nationaux. Par exemple, le Canada a de longue date établi des politiques de développement régional. Je ne vois pas comment ces politiques pourraient survivre aux dispositions actuelles de l'Accord de libre-échange. À mon point de vue, les subventions seront largement confinées à l'aide militaire et à l'aide énergétique, les subventions en matière énergétique étant exclues des dispositions sur les droits compensatoires.

Il existe un certain nombre de secteurs auxquels, par la passé, nous estimions qu'il était sage d'accorder une aide financière à des fins diverses—objectifs nationaux, etc. J'essaierais de consolider le critère de l'existence d'un préjudice au moyen de dispositions qui nous assureront une marge de manœuvre raisonnable. Je ne suis guère optimiste quant à notre réussite en ce domaine.

Le sénateur MacEachen: Pensez-vous que nous pouvons nous retirer des négociations et maintenir le statu quo?

M. Mel Clark: Je crois que le statu quo deviendra intolérable pour les raisons que j'ai tenté de résumer.

Le sénateur Bazin: Monsieur Mel Clark, vous avez mentionné le scénario suivant lequel une entreprise canadienne exerçant son activité aux États-Unis ferait l'objet d'une plainte et devrait se présenter devant le groupe spécial binational. Vous y voyez un problème parce que le groupe binational jugerait selon les lois américaines. Est-ce exact?

M. Mel Clark: C'est exact.

Le sénateur Bazin: Voulez-vous dire que, si le gouvernement canadien intentait des poursuites contre une entreprise américaine et que cette entreprise portait plainte devant le groupe binational, ce dernier devrait se fonder sur les lois américaines?

M. Mel Clark: Non, bien sûr que non. Je m'élevais contre le fait que nous n'ayons pas entamé ces négociations pour que le Canada obtienne une plus grande souplesse qui lui permettrait d'imposer des droits compensateurs à l'encontre des États-

[Text]

these negotiations to lift American trade laws and tie American hands regarding non-tariff measures—all those brave words that we used to hear about. That is why we entered the negotiations, and that is why I concentrated on American countervailing duties and American law.

We have the same rights. Canadian countervailing duties will be judged on the basis of Canadian law, but, to me, that is a very artificial symmetry.

Senator Bazin: Why do you say it is artificial? Is it because each country would maintain legal sovereignty?

Mr. Mel Clark: It is because it was not our objective. It was never stated by the government to be our objective that we were entering these negotiations to obtain greater flexibility to countervail imports from the United States.

Senator Bazin: I do not want to come back to the political debate, but having a dispute-settling mechanism was one of the stated objectives in those negotiations; would you not agree with that?

Mr. Mel Clark: It was not only to have a mechanism. The objective was—let me quote the Prime Minister. During the negotiations the Prime Minister said:

Our highest priority is to have an agreement that ends the threat to Canadian industry from U.S. protectionists who harrass and restrict exports through misuse of trade laws.

That was the objective. It was not just to have a process.

Senator Bazin: If the objective is as stated, then how do you accomplish this objective without being dragged in front of U.S. courts for up to four or five years? Would you not agree that a dispute-settling mechanism is a step forward in trying to bring the process under control?

Mr. Mel Clark: No, I would not agree, when you give up a far more effective set of rights and obligations relating to subsidies and countervailing duties—far more effective from the point of view of meeting Canadian interests in the GATT—with a more effective dispute-settlement system. We have given that up.

Senator Bazin: Are you suggesting that the GATT process is more effective than the proposed settlement binational panel?

Mr. Mel Clark: Yes, I am.

Senator Bazin: In your opinion, how would it be more effective?

Mr. Mel Clark: We have to look at the various disputes that we have had with the United States and how they have been settled. I believe there have been six cases where we have asked that panels be established. We won on three occasions, two of them were settled out of court and we lost one. The one case that we settled out of court was the lumber issue, which,

[Traduction]

Unis. Nous les avons au contraire commencées pour soustraire le Canada aux lois commerciales américaines et lier les mains des Américains en ce qui concerne les barrières non tarifaires—tous ces vains mots que nous avions coutume d'entendre. C'est pour cette raison que nous avons entamé des négociations et c'est pourquoi je n'ai parlé que des lois et des droits compensateurs américains.

Nous avons les mêmes droits. L'imposition de droits compensateurs par le Canada sera jugé d'après les lois canadiennes, mais je n'y vois qu'une symétrie bien superficielle.

Le sénateur Bazin: Que voulez-vous dire? Est-ce parce que chacun des pays conserverait sa souveraineté en matière juridique?

M. Mel Clark: C'est parce que ce n'est pas l'objectif que nous visions. Notre gouvernement n'a jamais soutenu que notre objectif dans ces négociations était d'obtenir une plus grande flexibilité pour pouvoir frapper les importations américaines de droits compensateurs.

Le sénateur Bazin: Je ne veux pas revenir sur les débats politiques, mais l'un des objectifs déclarés du gouvernement lors de ces négociations n'était-il pas d'obtenir un mécanisme de règlement des différends?

M. Mel Clark: Nous ne visions pas seulement à établir un tel mécanisme. L'objectif était le suivant et je cite le Premier ministre qui, pendant les négociations, a déclaré:

Notre objectif principal est d'obtenir une entente qui soustrairait les industries canadiennes aux menaces des protectionnistes américains qui les harcèlent et restreignent les exportations par un recours abusif aux lois commerciales.

Tel était l'objectif: il ne se résumait pas à obtenir un mécanisme de règlement des différends.

Le sénateur Bazin: Si tel est l'objectif, comment l'atteindre sans se faire traîner devant les tribunaux américains pendant quatre ou cinq ans? Ne croyez-vous pas que la création d'un mécanisme de règlement des différends accélérerait les choses?

M. Mel Clark: Non, je ne suis pas d'accord dans la mesure où nous renoncerons à un système de droits et d'obligations en matière de subventions et de droits compensateurs plus efficace et prévoyant un meilleur mode de règlement des différends, bien plus efficace pour les intérêts canadiens. Nous avons cédé sur ce point.

Le sénateur Bazin: Voulez-vous dire que le mode de règlement des différends du GATT est plus efficace que le groupe binational proposé?

M. Mel Clark: Oui.

Le sénateur Bazin: À votre avis, comment serait-il plus efficace?

M. Mel Clark: Il nous faut tenir compte des différents litiges qui nous ont opposés aux États-Unis, de même que de leurs règlements. À ma connaissance, il existe six causes pour lesquelles nous avons demandé l'établissement de groupes binationaux. Nous avons obtenu gain de cause dans trois de ces affaires, en avons perdu une et en avons réglé deux à l'amiable.

[Text]

in my judgement, should never have been settled out of court; we could have won it. That is a pretty good batting average.

Some of those disputes involved important issues. At least one of them was simply a case of the Americans flexing their muscles and using trade measures for an irritation or annoyance that upset certain vested interests in the United States. I am referring to their embargo on imports of tuna from Canada. I believe that Canadians on the west coast arrested some American tuna fishermen and impounded their boats. Of course the American tuna fishing industry raised hell in Washington, and the Americans then imposed an embargo on imports of tuna from Canada. It is not that we were exporting that much tuna to the United States, but it was obviously an important question of principle.

We took them to the GATT on that. When we took them to the GATT, the Americans said, "There's no way we can make any concessions. Our law requires us to do this. You people are attempting the impossible by taking us to the GATT." We won the GATT case. Before the GATT panel submitted their report and when the Americans decided we were going to win the case, they found a way of lifting the embargo and bringing their practices into line.

Senator Bazin: If I understand you correctly, in the context of your statement that you have always been in favour of free trade, you would have come up with an agreement to eliminate the remaining tariffs without any special settlement mechanism?

Mr. Mel Clark: That is right, eliminate the tariffs on industrial products. There are some tariffs on agricultural products I would not have advised eliminating: for example, the elimination of the tariffs on processed food products. In effect, that means that a good part of our processed food industry will be moving their operations to the United States. It was the Canadian tariff on their products that provided the margin of protection they needed to continue paying above market prices—what we might call premium prices—to our various marketing boards for their products. If we eliminate that tariff, they will go.

Senator Bazin: We have heard many comments regarding that specific question, some in favour and some against. We will have to wait and see in terms of the food processing sector. Some people have even suggested that the whole McCain operation will be leaving Canada to establish itself in the United States.

The Chairman: No; surely not. Surely the processing of fiddleheads will remain in New Brunswick.'

Senator Bazin: As will the potato industry, juice, and whatever.

Concerning the interpretation of Articles 1801, 1802 and 1803—and I do not want to get back into the debate—since

[Traduction]

En outre, nous n'aurions jamais dû, à mon avis, régler à l'amiable l'une de ces causes, soit l'affaire du bois d'œuvre, car nous aurions pu la gagner. C'est là une respectable moyenne au bâton.

Certains de ces différends avaient trait à des questions importantes. Dans un cas au moins, les Américains ne cherchaient vraiment qu'à impressionner, et ils se sont servis de mesures commerciales pour riposter contre de simples désagréments causés à des intérêts américains. Je fais allusion à l'embargo sur les importations de thon en provenance du Canada. Si je me rappelle bien, des Canadiens avaient arrêté sur la côte ouest des pêcheurs de thon américains dont ils avaient saisi le bateau. Les représentants de cette industrie ont naturellement fait un boucan de tous les diables à Washington, et les États-Unis ont mis un embargo sur les importations de thon en provenance du Canada. Nous n'exportons pas beaucoup de thon aux États-Unis, mais apparemment, il s'agissait pour eux d'une importante question de principe.

Nous avons soumis cette affaire au GATT. À ce moment-là, les Américains avaient déclaré qu'ils ne pouvaient faire aucune concession et qu'ils se devaient d'appliquer leurs lois. Lorsqu'ils se sont rendu compte que nous allions gagner cette cause, ils ont trouvé un moyen de lever l'embargo et de changer leur façon de faire.

Le sénateur Bazin: Si je vous comprend bien, comme vous avez toujours été en faveur d'une libéralisation du commerce, vous auriez négocié la suppression des tarifs douaniers qui restent même si vous n'aviez pas obtenu un mécanisme quelconque de règlement des différends?

M. Mel Clark: C'est exact, afin de supprimer les tarifs douaniers sur les produits industriels. Je ne suis pas en faveur de la suppression de certains droits de douane sur les produits agricoles, par exemple, de ceux qui s'appliquent à l'industrie agro-alimentaire, parce que je crains qu'une bonne partie de cette industrie ne déménage aux États-Unis. Étant donné que le tarif canadien protégeait suffisamment les produits utilisés par cette industrie, cette dernière acceptait de payer aux diverses agences de commercialisation un prix supérieur à celui du marché. La suppression de ce tarif provoquera le départ de l'industrie agro-alimentaire.

Le sénateur Bazin: Nous avons entendu des arguments contradictoires sur cette question. Nous verrons bien, avec le temps, ce qui se produira vraiment dans ce secteur. Certains ont même prétendu que la société McCain cesserait toute activité au Canada et irait s'établir aux États-Unis.

Le président: Certainement pas. La transformation des têtes de violons continuera sûrement à se faire au Nouveau-Brunswick!

Le sénateur Bazin: Tout comme les secteurs des pommes de terre, du jus, et le reste.

Je ne veux pas reprendre ce débat, mais comme vous nous avez donné une interprétation de l'article 1801, que pensez-vous de l'article 1803?

[Text]

you have given an interpretation of Article 1801 what is your reading of Article 1803?

Senator Frith: You mean Article 1801:3.

Senator Bazin: Article 1801:3.

Mr. Mel Clark: Paragraph 3 of Article 1801?

Senator Bazin: That is right, yes, paragraph 3 of Article 1801.

Mr. Mel Clark: Well, it is not operative. On the basis of my interpretation—I have heard nothing here this morning to change it—that paragraph is simply—

Senator Bazin: I do not think you have changed your interpretation, but I was wondering about it.

Mr. Mel Clark: It does not operate in the field of countervailing and antidumping duties.

Senator Bazin: So Article 1801:3, in your opinion, is inoperative in the field of countervailing and antidumping?

Senator Frith: Because of the first phrase in Article 1801:1.

Mr. Mel Clark: Because of the words "except for."

Senator Stollery: Say that again, please?

Senator Frith: Because of the first words of Article 1801:1 which reads:

Except for the matters covered in Chapter Seventeen (Financial Services) and Chapter Nineteen (Binational Dispute Settlement in Antidumping and countervailing Duty Cases)—

So it says that except for binational panel dispute-settlement and antidumping and countervailing duty cases, this all applies. So it has listed that. In other words, you have taken binational panel dispute-settlement and antidumping and countervailing duties and lifted it right out of Article 1801. You then read the rest of it with that lifted out. Isn't that your interpretation?

Mr. Mel Clark: That is my interpretation.

Senator Stollery: But isn't another element of Article 1801:3 the fact that, as I understood from what you said, in 1949 GATT decided not to intervene in binational disputes? I am trying to clarify if the fact that GATT does not hear binational disputes affects Article 1801:3.

Mr. Mel Clark: The word "binational disputes" can get us into trouble. The GATT contracting parties have said that the rights and obligations of the bilateral agreement that are rights and obligations between the parties to that agreement—for example, the European trade area or the European common market—and disputes that arise in connection with those rights and obligations are not the business of the GATT. The GATT would not, and has not as far as I know, ever been asked. However, I am sure that if it were asked, it would not agree to establish in Canada to address that dispute.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Vous voulez dire le paragraphe 1801(3).

Le sénateur Bazin: Oui.

M. Mel Clark: Le paragraphe 3 de l'article 1801?

Le sénateur Bazin: C'est exact.

M. Mel Clark: À mon avis, il est inopérant. Rien de ce que j'ai entendu ici, ce matin, ne m'incite à changer mon interprétation; ce paragraphe est tout simplement . . .

Le sénateur Bazin: Je voulais voir si vous aviez changé d'avis.

M. Mel Clark: Il est inopérant en ce qui concerne les droits compensatoires et antidumping.

Le sénateur Bazin: Donc, le paragraphe 1801(3) est, selon vous, inopérant en ce qui concerne les droits compensatoires et antidumping?

Le sénateur Frith: À cause de la deuxième phrase du paragraphe 1801(1).

M. Mel Clark: À cause de la deuxième phrase de cet article, qui commence par ces mots: «La présente partie ne s'applique pas . . .»

Le sénateur Stollery: Voulez-vous répéter, s'il vous plaît?

Le sénateur Frith: À cause de la deuxième phrase, qui dit:

La présente partie ne s'applique pas aux questions visées au chapitre 17 (Services financiers) et au chapitre 19 (Règlement binational des différends en matière de droits antidumping ou compensateurs).

On dit donc, que les dispositions de cette partie s'appliquent, sauf en ce qui concerne les questions relatives au règlement binational des différends en matière de droits antidumping ou compensateurs. On en fait expressément mention. En d'autres mots, ces questions ont été soustraites à l'application de l'article 1801. Il faut donc lire le reste de l'article en n'oubliant pas que ces dispositions ne s'appliquent pas à ces questions. N'est-ce pas là votre interprétation?

M. Mel Clark: C'est en effet mon interprétation.

Le sénateur Stollery: Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, le fait que, en 1949, le GATT ait refusé d'intervenir dans des différends binationaux constitue, n'est-ce pas, un autre élément du paragraphe 1801(3)? J'essaie de voir si le paragraphe 1801(3) n'est pas touché du fait que le GATT refuse de s'immiscer dans des différends binationaux.

M. Mel Clark: Les mots «différends binationaux» pourraient nous causer des difficultés. Les pays membres du GATT ont déclaré que les droits et obligations, dans le cadre d'une entente bilatérale, sont les droits et obligations des parties contractantes—par exemple, les pays du marché commun—and le GATT n'a rien à voir avec les différends que suscitent ces droits et obligations. Je suis certain que le GATT n'accepterait pas—en autant que je sache, on ne lui a jamais demandé—de s'établir au Canada pour régler ce différend.

[Text]

There are rights and obligations of a bilateral agreement that can impinge upon GATT rights and obligations.

Senator Stollery: On other parties.

Mr. Mel Clark: Yes, on other parties. That is why you have Article XXIV of the GATT with the terms and conditions it sets out in the free trade areas and customs unions in which it examines them, and so on.

The point I was making is that the GATT will not address disputes that relate to provisions of the FTA and strictly involve rights and obligations between Canada and the United States. The GATT's business is the GATT.

Senator Stollery: Senator Bazin raised the question of Article 1801:3, and I have the same question. Basically, in Article 1801 the references to GATT are not meaningful because if it involves a dispute between the United States and Canada under the FTA, GATT will not be involved anyway. So it is irrelevant.

Mr. Mel Clark: Unless the dispute affects—

Senator Stollery: Affects a third country.

Mr. Mel Clark: Let us take a hypothetical case. Some provisions in here state that "GATT rights and obligations apply." In most cases, subsequent provisions of the FTA alter those GATT rights and obligations in some way. But if, for example—and this may well occur, but I do not think it will happen that often—the FTA says, "These GATT rights and obligations apply in the FTA, and there are no other provisions in the FTA to change those rights and obligations," then the GATT would probably look at it. But if it is FTA rights and obligations outside the GATT, then no.

Senator Bazin: I would gladly relinquish whatever time I have to other senators or to expert advice that we could have in this room to clarify some of these questions, but I have one last question to Peter Clark concerning—I think it is in the omnibus bill—the possibility of consortiums being affected.

You mentioned the example of air bus.

Mr. Peter Clark: There has been a change, or greater precision in the U.S. legislation, in the countervailing duty law where subsidies to various members of an international consortia can be accumulated in determining the subsidy applicable to imports of the finished product. I understand from my discussions in Washington that the specific target was airbus. It could have implications for Canada if we ever became involved in an international consortium that did not include the United States, which was exporting a product there, but it is basically considered to be the air bus provision.

Senator Fairbairn: I would like to direct a question to Peter Clark and would also welcome a comment from Mr. Mel Clark.

[Traduction]

Il existe des droits et des obligations dans le cadre d'une entente bilatérale qui peuvent affecter les droits et obligations des pays membres du GATT.

Le sénateur Stollery: Ou d'autres.

Mr. Mel Clark: C'est exact. C'est la raison d'être de l'article XXIV du GATT et des dispositions qu'il contient au sujet du libre-échange, des unions douanières, et le reste.

Ce que j'essaie de montrer, c'est que le GATT n'interviendra pas si nous avons des différends au sujet des dispositions de l'Accord de libre-échange, lesquelles ne touchent qu'aux droits et aux obligations du Canada et des États-Unis. Le GATT s'occupe uniquement des affaires du GATT.

Le sénateur Stollery: Le sénateur Bazin a soulevé la question du paragraphe 1801(3) que j'aimerais aborder également. Au fond, l'allusion au GATT dans l'article 1801 est inutile, étant donné que le GATT n'interviendrait pas dans un différend résultant de l'Accord. Cette allusion n'est donc pas pertinente.

Mr. Mel Clark: Sauf si le différend touche . . .

Le sénateur Stollery: Sauf s'il touche un tiers pays.

Mr. Mel Clark: Certaines dispositions de l'Accord prévoient que les droits et obligations du GATT s'appliquent. Dans la plupart des cas, les dispositions de l'Accord modifient d'une manière ou d'une autre les droits et obligations prévus par le GATT. Il se pourrait toutefois, mais je ne pense pas que cela se produise souvent, que l'Accord prévoie que les droits et obligations du GATT s'appliquent à l'Accord et que ses droits et obligations ne peuvent être modifiés par aucune disposition de l'Accord. À ce moment-là, le GATT interviendrait probablement, mais s'il s'agit de droits et d'obligations prévus seulement par l'Accord, qui ne concernent pas le GATT, alors il n'interviendrait pas.

Le sénateur Bazin: Je renonce avec plaisir au temps qui me reste en faveur d'autres sénateurs ou experts qui se trouvent peut-être dans cette salle qui pourraient éclaircir certaines de ces questions; j'aimerais toutefois poser une dernière question à M. Peter Clark au sujet de la possibilité que des consortiums soient touchés, question qui figure je pense dans la loi cadre.

Vous avez cité l'airbus à titre d'exemple.

Mr. Peter Clark: Les États-Unis ont apporté des précisions à leur loi sur les droits compensateurs en ce qui concerne les subventions versées à divers membres d'un consortium international. Ces subventions seront considérées comme des subventions cumulatives lorsqu'il s'agira de déterminer la subvention dont bénéficie le produit fini qui est importé. Si j'ai bien compris, cela vise tout particulièrement l'airbus. Ces dispositions pourraient toucher le Canada s'il faisait un jour partie d'un consortium international auquel les États-Unis n'appartiendraient pas, et si ce consortium exportait aux États-Unis. En général, on estime toutefois que cette disposition vise expressément l'airbus.

Le sénateur Fairbairn: J'ai une question qui s'adresse à M. Peter Clark, mais M. Mel Clark peut également y aller de ses observations.

[Text]

In your comments and discussion with Senator MacEachen you were talking about the desirability of Canada still being in the position of being able to transfer resources to areas that need them—wherever in industry or business—under this Free Trade Agreement. But with the uncertainty of the negotiating period for the subsidy issue—five to seven years—are we not already being spooked to a degree by the uncertainty of that negotiating period inasmuch as we are already directing some of our activities with an eye to the potential threat of an activity that could be agreed to be a potential subsidy?

The example on which I would like you to comment is this whole area of adjustment assistance. The Macdonald Commission, when it was proposing free trade, indicated that it was essential that there be a framework for adjustment assistance to areas that would be affected before a final agreement was reached. I believe even Mr. Reisman shared that view at one point. Yet we now have the position being taken by the government that, first of all, there probably will not be much need for adjustment, and what there is probably could be serviced under the current policies of the Canadian Job Strategy Program.

However, in reading the comments made by Mr. Gordon Ritchie, the Deputy Chief Negotiator for the Trade Negotiations Office, when he appeared before the Commons committee last summer, it struck me that perhaps there is another reason why this whole area of adjustment assistance is being treated so timidly by the government. In his comments, Mr. Ritchie noted that, whereas the policies that currently exist in Canada and the United States are probably all right in terms of countervail, or whatever, he said:

The difficulty would, of course, arise with targeted assistance to particular firms or particular industries.

He then went on to say that this kind of assistance would leave open the distinct possibility that it could be attacked as subsidies or countervail under the terms of the FTA.

I am really asking for your comment on the degree to which we are already modifying our activities and modifying our decisions in light of this potential threat of countervail negotiations that have not yet even taken place.

Mr. Peter Clark: I try to look at the questions related to subsidization and exposure to countervailing duties in a fairly specific sense rather than in a theoretical sense. If adjustment assistance is going to be given to industries which are disadvantaged by the Free Trade Agreement or which are going to be suffering from increase import competition, it is unlikely that they will be generating significant exports. If such firms do not generate significant exports, then they do not have much of a worry about countervail.

Insofar as regional development assistance is concerned, there have been statements by the government that this is not going to be negotiated. In many cases, we have to offer regional assistance to offset or to meet the subsidies that are offered by municipalities and states in the United States. Just

[Traduction]

Lorsque vous discutiez avec le sénateur MacEachen, vous avez dit qu'il serait souhaitable que le Canada puisse continuer en vertu de l'Accord, à transférer des ressources aux secteurs qui en ont besoin, que ce soit les secteurs industriels ou commerciaux. Toutefois, étant donné l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet de la durée des négociations sur les subventions, de cinq ou sept ans, ne sommes-nous pas déjà un peu paralysés dans la mesure où nous donnons une orientation à certaines de nos activités simplement parce que nous craignons qu'elles soient considérées comme des activités subventionnées?

L'exemple dont j'aimerais vous parler est la question de l'aide à l'adaptation. La Commission Macdonald, lorsqu'elle a proposé le libre-échange, a fait savoir qu'il était essentiel qu'on mette sur pied un programme d'aide à l'adaptation pour les régions qui seraient touchées, avant que l'accord définitif ne soit conclu. Même M. Reisman était de cet avis. Maintenant, le gouvernement nous dit, premièrement, qu'une telle aide ne sera probablement pas tellement nécessaire et, deuxièmement, que les politiques du Programme de la planification de l'emploi pourraient suffire à répondre aux besoins.

Toutefois, en relisant les observations qu'a formulées M. Gordon Ritchie, le sous-négociateur en chef du Bureau des négociations commerciales, lorsqu'il a comparu devant le Comité de la Chambre l'été dernier, il m'est venu à l'esprit qu'il y a peut-être une autre raison qui fait que le gouvernement accorde si peu d'attention à la question de l'aide à l'adaptation. M. Ritchie a fait remarquer que les politiques canadiennes et américaines actuelles en ce qui concerne les droits compensatoires sont probablement adéquates. Il a toutefois ajouté:

C'est l'aide accordée à des entreprises ou à des industries particulières qui risque, évidemment, de poser des problèmes.

Il a laissé entendre que ce genre d'aide pourrait être dénoncé comme étant une forme de subvention ou de droit compensatoire en vertu de l'Accord de libre-échange.

Je voudrais que vous me disiez dans quelle mesure nous sommes déjà en train de modifier nos activités et nos décisions à la lumière de la menace éventuelle que posent les négociations sur les droits compensatoires, négociations qui n'ont pas encore eu lieu.

M. Peter Clark: J'essaie d'analyser la question des subventions et des droits compensatoires d'un point de vue pratique et non pas théorique. Les industries qui ont besoin d'aide parce qu'elles sont désavantagées par l'Accord de libre-échange ou parce qu'elles sont incapables de soutenir la concurrence en raison de l'augmentation des importations ne verront probablement pas leurs exportations augmenter de façon considérable. Les entreprises qui n'exportent pas beaucoup n'ont pas lieu de s'inquiéter de se voir imposer des droits compensatoires.

En ce qui concerne l'aide au développement régional, le gouvernement a déclaré que cette question ne fera pas l'objet de négociations. Dans de nombreux cas, nous devons fournir une aide aux régions pour compenser les subventions versées par les municipalités et les États aux États-Unis. Il y a deux jours, le

[Text]

two nights ago on the *National*, there was a piece on what Buffalo is doing to attract Canadians into the United States to service the free trade area.

The United States also has regional development programs and it has an Unemployment Insurance program. If the United States were pressed to put those programs on the table, I think you will find that there will not be a great deal of interest among state governors and other officials in the United States in doing that. You must remember that the agreement must apply equally to both sides. There cannot be one rule for Canada and one rule for the United States.

Therefore I will agree with you that there is uncertainty, because we probably get the same kind of phone calls that you get. There is uncertainty. The government has made a statement. They should make more statements and perhaps they should explain their position better. However, the uncertainty is out there, and it will be out there for some time to come.

Senator Fairbairn: In terms of the specific example of adjustment assistance, the uncertainty will be out there for from five to seven more years. The industries or the plants that will require such adjustment assistance are fairly obvious and easy to point to, as was illustrated by the Economic Council in its document. However, these workers in these firms are not going to be in a position to wait for five or seven years for this clarification.

Mr. Peter Clark: Senator, if they are waiting for clarifications that suggest that broad areas of domestic subsidization are going to be acceptable, I think they will be waiting in vain. I do not think anything in the U.S. legislation prevents the government at this stage from introducing whatever adjustment assistance package it deems appropriate. The only problem that Canadians may run into is if they are provided with adjustment assistance which is designed to enable those Canadian firms to gear up to the larger market and increase their exports. If that is done, then the Canadian firms are going to have some problems. However, it has not been my impression that the government is considering that move, or that Mr. de Grandpré's council is considering that type of assistance, just from the limited feedback we have had.

The Chairman: May I ask a question? I think you did not touch on this, Mr. Peter Clark, in your initial presentation. You have been talking about things that we should be watching. We have up to seven years for the negotiations with regard to the redefinition of subsidy. Would it be to Canada's advantage to try to achieve a successful termination of that negotiation earlier than, let us say, five years? Would it be to Canada's advantage to seek such termination at the end of, say, two or three years?

What I have in mind here is the possibility that economic circumstances in the U.S. may change so that all those businessmen who intend to insist that the definition which is acceptable to Congress is acceptable also to them may change their attitude, depending upon the economic circumstances. My question is: Is the present economic environment good, from the Canadian viewpoint, for a definition of subsidies, or should we try to wait, hoping that the environment will be better in the future?

[Traduction]

National a diffusé un reportage sur les mesures que prenait la ville de Buffalo pour attirer des entreprises canadiennes aux États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Les États-Unis possèdent eux aussi des programmes de développement régional et un programme d'assurance-chômage. Je ne crois pas que les gouverneurs d'États et autres hauts fonctionnaires américains seraient disposés à mettre ces programmes sur la table si les États-Unis étaient contraints de le faire. Il ne faut pas oublier que l'Accord doit s'appliquer également aux deux parties. Il ne peut y avoir une règle pour le Canada et une autre pour les États-Unis.

Par conséquent, je conviens avec vous qu'il y a de l'incertitude entourant cet accord parce que nous recevons probablement le même genre d'appels que vous. Il y a de l'incertitude. Le gouvernement a fait une déclaration. Il devrait en faire d'autres et peut-être mieux expliquer sa position. Il y a de l'incertitude et il y en aura pour un certain temps.

Le sénateur Fairbairn: En ce qui concerne la question de l'aide à l'ajustement, il y aura de l'incertitude pendant les cinq à sept prochaines années. Il est facile de récuser les industries et les usines qui auront besoin d'une telle aide, comme l'a illustré le Conseil économique dans ses documents. Toutefois, les travailleurs ne seront pas en mesure d'attendre cinq ou sept ans pour avoir les précisions nécessaires.

M. Peter Clark: Madame la sénatrice, s'ils s'attendent à ce qu'on leur dise que les diverses subventions qu'on leur verse seront jugées acceptables, je crois qu'ils attendront en vain. Il n'y a rien dans la loi américaine qui empêche le gouvernement à ce stade-ci de lancer tout programme d'aide à l'ajustement qu'il juge indiqué. Les entreprises canadiennes ne risquent d'avoir des problèmes que si elles reçoivent une aide qui vise à leur permettre de s'adapter au marché plus vaste et d'accroître leurs exportations. C'est ce qui se produirait, advenant cette éventualité. Toutefois, je n'ai pas l'impression que le gouvernement envisage une telle mesure, ou encore que la Commission Grandpré veuille proposer ce genre d'aide si l'on se fie aux quelques renseignements que nous avons reçus jusqu'à maintenant.

Le président: Pourrais-je vous poser une question? Je ne crois pas que vous ayez abordé cette question, monsieur Clark, dans votre déclaration préliminaire. Vous avez dit qu'il y a des facteurs auxquels il faut faire attention. Nous avons jusqu'à sept ans pour négocier et définir ce qu'est une subvention. Ne serait-il pas à l'avantage du Canada d'essayer de terminer ces négociations avant, disons, cinq ans? Ne serait-il pas à l'avantage du Canada d'essayer de terminer ces négociations dans, deux ou trois ans, par exemple?

Il est possible que la conjoncture économique aux États-Unis change et que les hommes d'affaires qui ont l'intention d'insister pour que le Congrès adopte une définition qu'ils jugent eux aussi acceptable, changent d'attitude. Ma question est la suivante: le Canada est-il d'avis que la conjoncture économique actuelle est assez bonne pour qu'on essaie de définir ce qu'est une subvention, ou croit-il que nous devrions attendre, dans l'espoir que la conjoncture s'améliorera?

[Text]

Mr. Peter Clark: There are two things to consider, Mr. Chairman. The first is that we are not likely to get much movement bilaterally until the multilateral negotiations in the Uruguay Round are over. It is very difficult for the U.S.—

Senator Frith: When will that be?

Mr. Peter Clark: It is claimed that it will be 1990, but my guess is that it will be 1992, around Easter time. However, in my opinion you will not get much movement until those issues are decided because it is difficult for the U.S., which is attempting to build more rigor into the system multilaterally, to argue one way with all of its other trading partners and to argue another way with Canada.

I might tell you that there is a feeling in Washington that has been expressed to me by some of my colleagues there that, as U.S. firms become accustomed to their weaker dollar and become more export-oriented, they will become less keen about attacking foreigners and will become more free-trade oriented. It goes in cycles. I have not seen any concrete evidence of that, but we can always hope.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Peter Clark: There is never a good time to talk about this, senator.

Senator MacEachen: I think I heard the witness say something about Sydney Steel. Can you explain why you brought it up?

Mr. Peter Clark: Because it is the most current action that the United States has taken against Canada. It has wide-ranging implications, and I am watching very carefully to see how the Department of Commerce treats some of the subsidies.

Senator MacEachen: Can you give us a little more detail on the nature of the action?

Mr. Peter Clark: As I have indicated, it is a complaint by Bethlehem Steel. This document constitutes the complaint. I understand that it cost them approximately \$400,000 to have the complaint prepared. They are determined to get their rail business back, and they have complained about quite a number of programs. I can list some of the programs. Some of them are in your area and some of them are in Ontario. They have complained about tax rulings to Algoma which, I understand from the Department of Finance, are generally available or were generally available. They have complained about income tax exemptions for government-owned companies, investment tax credits—certain types have been found to be countervailable before—regional development incentive programs—which have been countervailed before—the Enterprise Development Program, the Defence Industry Productivity Program, Promotional Projects Program, the program for export market development, FEDNOR which is the Northern Ontario Development Program, the Cape Breton Development Corporation, federal-provincial subsidies, equity infusions which are inconsistent with commercial considerations, net guarantees, loan forgiveness, indirect intervention in the companies—I am not sure what that means in detail—iron ore freight subsidies

[Traduction]

M. Peter Clark: Il y a deux facteurs, monsieur le président, dont il faut tenir compte. Le premier est que les choses ne bougeront pas tellement sur le plan bilatéral tant que les négociations multilatérales entreprises dans le cadre de la ronde d'Uruguay ne sont pas terminées. Il est très difficile pour les États-Unis—

Le sénateur Frith: Quand prévoit-on qu'elles prendront fin?

Mr. Peter Clark: On dit que ce sera en 1990, mais d'après moi, elles ne prendront fin qu'en 1992, vers Pâques. Toutefois, à mon avis, les choses ne bougeront pas tellement tant que ces questions ne seront pas réglées, parce qu'il est difficile pour les États-Unis, qui veulent plus de rigueur dans le système multilatéral, de négocier d'une façon avec ses partenaires commerciaux, et d'une autre avec le Canada.

Certains de mes collègues à Washington ont laissé entendre que les entreprises américaines, au fur et à mesure qu'elles s'habituent à un dollar plus faible et qu'elles accroissent leurs exportations, seront moins portées à s'en prendre aux entreprises étrangères et mettront de plus en plus l'accent sur le libre-échange. C'est cyclique. Je n'ai pas de preuves concrètes à ce sujet, mais nous pouvons toujours espérer.

Le président: Merci beaucoup.

Mr. Peter Clark: Le moment n'est jamais propice pour aborder ce sujet, sénateur.

Le sénateur MacEachen: Je crois avoir entendu le témoin parler de la Sydney Steel. Pourquoi en avez-vous parlé?

M. Peter Clark: Parce qu'il s'agit des mesures les plus récentes que les États-Unis ont instituées contre le Canada. Cette affaire est lourde de conséquences et je suis la situation de près pour voir comment le ministère du Commerce traite certaines des subventions.

Le sénateur MacEachen: Pouvez-vous nous donner un peu plus de précisions sur la nature des mesures en question?

M. Peter Clark: Comme je l'ai indiqué, il s'agit d'une plainte déposée par la Bethlehem Steel. Voici le dossier. Je crois comprendre qu'elle a déboursé environ 400 000 \$ pour le préparer. Elle est déterminée à récupérer sa part du marché ferroviaire et s'est plainte d'un grand nombre de programmes. Je peux vous en citer quelques-uns. Certains existent dans votre région, d'autres en Ontario. Cette société a dénoncé les décisions fiscales qui ont été rendues en faveur d'Algoma alors que d'après ce que me dit le ministère des Finances, tout le monde pouvait ou peut s'en prévaloir. Elle a dénoncé les exemptions fiscales accordées aux entreprises appartenant au gouvernement, les crédits d'impôt à l'investissement—certains crédits ayant déjà fait l'objet de mesures compensatoires—les programmes de subventions au développement régional—qui ont déjà fait l'objet de mesures compensatoires—le Programme d'expansion des entreprises, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le Programme des projets de promotion, le Programme de développement des marchés d'exploitation, le FEDNOR qui est l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario, la Société de développement du Cap-Breton, les subventions fédérales-provinciales, les injections de capitaux qui n'ont rien à

[Text]

to Algoma, mineral development agreements, government assistance to Algoma's reduction in force program, provincial subsidies, the Ontario Development Corporation, provision of subsidized electricity by Ontario Hydro to Algoma Steel, provision of subsidized electrical energy by Hydro Quebec, and so on.

[Traduction]

voir avec des considérations d'ordre commercial, les garanties nettes, les remises de prêts, les interventions indirectes dans les entreprises—et je ne sais pas très bien ce qu'ils entendent pas cela—l'aide au transport du minerai de fer accordées à Algoma, les ententes sur les exploitations minérales, l'aide accordée par le gouvernement au programme de réduction des effectifs d'Algoma, les subventions provinciales, la Société de développement de l'Ontario, la fourniture, par Hydro Ontario, d'électricité subventionnée à Algoma Steel. la fourniture d'énergie électrique subventionnée par Hydro-Québec.

Senator MacEachen: To whom has Bethlehem Steel complained?

Mr. Peter Clark: They have complained to the commerce department which has initiated an investigation.

Senator MacEachen: And if the investigation finds some substance to the complaint, what happens?

Mr. Peter Clark: They will conduct an investigation which will determine the extent of dumping and/or subsidization, and then the matter will be referred for an injury hearing to the International Trade Commission. If the International Trade Commission in Washington finds injury, then definitive duties will be imposed.

Senator Frith: Is that the final determination?

Mr. Peter Clark: Yes. If at that point in time it were considered that the U.S. law had not been applied properly, those affected would have access to the panel procedures.

Senator Bazin: Otherwise?

Mr. Peter Clark: Otherwise they could go to the U.S. courts.

The Chairman: I would like to ask a question concerning a GATT appeal. I understand that the inclusion of yogurt and ice cream on our Import Control List is being challenged by the U.S. Are you familiar with that situation?

Mr. Peter Clark: Yes.

The Chairman: Can you tell us a little bit about it? It is important because the Canadian Federation of Agriculture has proposed that additional commodities be put on the Import Control List. In view of what is happening with regard to yogurt and ice cream, I wonder how feasible a possibility this alternative is as a remedy for some of their difficulties.

Mr. Peter Clark: Canada also has concerns about the U.S. system on ice cream and yogurt. The specific complaint to which you refer has been made by the United States over the introduction of ice cream and yogurt on the Canadian Import Control List. I believe that Canada has justified the inclusion of these products on the Import Control List under Article 11 of GATT, which enables a country to impose import controls to back up a supply management system. The U.S. view of the inclusion of ice cream and yogurt on this list seems to be two-fold: first, the products were put on the list before any imports could be developed because very high tariffs were in place and, second, they believe that it goes too far in further processed

Le sénateur MacEachen: Auprès de qui la Bethlehem Steel a-t-elle déposé sa plainte?

M. Peter Clark: Auprès du département du Commerce, qui a institué une enquête.

Le sénateur MacEachen: Et si l'enquête montre que la plainte est fondée, qu'arrivera-t-il?

M. Peter Clark: Les Américains mèneront une enquête pour déterminer l'importance du dumping qui est pratiqué ou des subventions. Le dossier sera ensuite soumis à la Commission du commerce international, qui tiendra une audience à ce sujet. Si la Commission à Washington trouve qu'il y a préjudice, des droits seront définitivement imposés.

Le sénateur Frith: Cette décision est-elle finale?

M. Peter Clark: Oui. Si, à ce moment-là, on considère que la loi américaine n'a pas été bien appliquée, les entreprises touchées pourront instituer des procédures devant la Commission mixte.

Le sénateur Bazin: Sinon?

M. Peter Clark: Sinon, elles pourront s'adresser aux tribunaux américains.

Le président: J'aimerais vous poser une question au sujet d'un appel fait sous le régime du GATT. Je crois savoir que les États-Unis contestent l'inclusion du yogourt et de la crème glacée sur notre Liste de marchandises d'importation contrôlée. Savez-vous ce qu'il en est?

M. Peter Clark: Oui.

Le président: Pouvez-vous nous en toucher un mot? C'est important car la Fédération canadienne de l'agriculture a proposé d'inscrire d'autres produits sur la Liste de marchandises d'importation contrôlée. Compte tenu de ce qui se produit avec le yogourt et la crème glacée, je me demande dans quelle mesure cette solution est susceptible de venir à bout de certains de ses problèmes.

M. Peter Clark: Les dispositions prises par les États-Unis à l'égard de la crème glacée et du yogourt préoccupent également le Canada. La plainte dont vous parlez a été déposée par les États-Unis relativement à l'inclusion de la crème glacée et du yogourt sur la Liste canadienne de marchandises d'importation contrôlée. Si je ne m'abuse, le Canada a justifié l'inclusion de ces produits en invoquant l'article du GATT, qui permet à un État de restreindre certaines importations pour épauler un système de régulation de l'offre. À propos de cette inclusion, les États-Unis font valoir un argument qui semble comporter deux volets: premièrement, les produits ont été inscrits sur la liste avant même qu'on puisse en faire l'importation, du fait

[Text]

products and that it is really not essential to maintaining the water tightness of the supply management system to have these products on the list. The panel hearing will be quite difficult, I would think, and I am not convinced, based on recent GATT decisions, that Canada will prevail. I have not seen the argumentation that the federal government is putting forward, but there have been some recent decisions by GATT panels which have tried to restrict countries from using these loopholes or provisions in the GATT which restrict trade.

[Traduction]

des tarifs très élevés qui étaient en vigueur; de deuxièmement, ils estiment que l'on va trop loin pour ce qui est des produits conditionnés et qu'il n'est vraiment pas essentiel au maintien de l'étanchéité du système de régulation de l'offre que ces produits figurent sur la liste. À mon avis, les audiences s'annoncent très difficiles et je ne suis pas convaincu que le Canada aura gain de cause, compte tenu des décisions récentes rendues par le GATT. Je ne connais pas les arguments que le gouvernement fédéral fera valoir, mais certains groupes spéciaux du GATT ont rendu récemment des décisions tendant à empêcher les États de recourir à ces échappatoires ou aux dispositions du GATT qui restreignent les échanges commerciaux.

The Chairman: Earlier you mentioned that you represented the beerage.

Mr. Peter Clark: Among many other people.

The Chairman: I think you are rather pleased with the outcome of your representations. What happened subsequently? Am I correct in thinkin that after the United States agreed to exempt the interest that you represented from the Free Trade Agreement, they resorted to the GATT?

Mr. Peter Clark: No. The European community had done that several years prior. There was a decision that came out of the GATT panel process which indicated that the provincial liquor board regulations in Canada were not consistent in all cases with the national treatment requirements of article 3 of the GATT. Negotiations toward resolving the dispute with the Europeans were just finalized in Brussels about 10 days ago.

Senator Hays: One of our great concerns about countervailing duties by the U.S. has been with regard to the fact that our goods exported to the U.S. are subject to countervail when the competing goods in the U.S. are subsidized as heavily or more heavily. This points up your comment that injuries should be the test. Perhaps we should try to achieve some way of identifying net subsidy. Have you found anything in the agreement—it seems to me that it would have to be pursued under Article 18 and would have to relate back to such things as the objects of the agreement, one of which is to facilitate conditions of fair competition within the free trade area—that would serve as a means of using the Article 18 process to achieve a fairer trading relationship between the two countries, keeping in mind the situation I just described.

I, too, come from a regional perspective. We in Alberta have recently announced several forest product value added projects involving paper in which involve some government assistance. I do not know whether government assistance has been provided to competing products in the United States, but I assume that there has probably been such assistance. Would you care to comment on whether or not you think we can achieve something under the Article 18 or 19 process that would provide a fairer means of dealing with what it is we subsidize?

Mr. Peter Clark: I consider the net subsidy approach should be one of our priorities in the Chapter 19 negotiations. It

Le président: Vous avez dit précédemment que vous aviez représenté les brasseurs.

M. Peter Clark: Entre autres.

Le président: Je pense que vous devez être assez satisfait du résultat de vos démarches. Que s'est-il passé ensuite? Est-il vrai qu'après avoir accepté de soustraire les intérêts que vous représentiez aux dispositions de l'Accord de libre-échange, les États-Unis se sont tournés vers le GATT?

M. Peter Clark: Non. La Communauté européenne avait fait cela plusieurs années auparavant. Un groupe spécial du GATT a rendu une décision qui indiquait qu'au Canada, les règlements provinciaux concernant les sociétés des alcools n'étaient pas toujours compatibles avec les dispositions sur le traitement national qui figurent à l'article 3 du GATT. Les négociations en vue de résoudre le différend avec les Européens ont pris fin à Bruxelles il y a à peine dix jours.

Le sénateur Hays: L'une de nos grandes préoccupations au sujet des droits compensatoires imposés par les États-Unis vient de ce que les produits que nous exportons chez nos voisins du Sud peuvent faire l'objet de droits compensatoires lorsque les produits qui leur font concurrence aux États-Unis sont aussi subventionnés, sinon davantage. Cela met en évidence votre observation selon laquelle les préjudices devraient être le facteur déterminant. Nous devrions peut-être essayer de trouver une façon de repérer les subventions nettes. Avez-vous trouvé dans l'accord—à mon avis, ce devrait être aux termes de l'article XVIII et cela devrait nous ramener, par exemple, aux objectifs de l'accord, dont l'un consiste à faciliter la concurrence loyale dans la zone de libre-échange—avez-vous trouvé, donc, quelque chose qui permettrait de recourir au mécanisme prévu à l'article XVIII, pour faire en sorte que les échanges commerciaux entre les pays soient plus justes compte tenu de la situation dont je viens de parler.

Moi aussi je pars d'un point de vue régionale. En Alberta, on a récemment annoncé plusieurs projets à valeur ajoutée dans le domaine du papier auxquels le gouvernement accordera une certaine aide financière. J'ignore si le gouvernement américain a accordé une aide financière à ses produits concurrents, mais je présume que tel est le cas. Pensez-vous que, grâce à l'article XVIII ou XIX, nous puissions trouver un moyen plus équitable de nous occuper des produits que nous subventionnons?

Mr. Peter Clark: J'estime que l'approche des subventions nettes devrait constituer l'une de nos priorités dans les négocia-

[Text]

makes a lot of sense, but the United States has not been prepared to look at it. There is not much we can do about it unless they accept it either in the context of the Free Trade Agreement or in the broader context as a logical approach to calculating subsidies. I do not think it will have a major impact on injury determinations in the United States because they tend not to analyze the margins or the size of the subsidy. In Canada, the tribunal does look at the margin analysis and it might make a difference here.

It is not going to be an easy goal to attain, but it is one well worth pursuing.

Senator Hays: Is there anything that we achieve as a result of the negotiations which resulted in the FTA that help us other than that we are going to talk about them some more? In other words, can we draw on the spirit of the agreement or something in it to help us in pursuing that objective of net subsidy being the test?

Mr. Peter Clark: In my view, it would have to be looked at in the context of negotiations that are envisaged over the next five years.

Senator Hays: Therefore, we have not achieved anything other than the fact that we are going to talk about it.

Mr. Peter Clark: We have not changed the United States law.

Senator Hays: My question is for Mr. Mel Clark. You said, by way of clarification, that energy assistance was permitted and not countervailable. It is my understanding that it is countervailable. Did you say that in the course of your presentation?

Mr. Mel Clark: Yes, I said that.

Senator Hays: Why did you say that it is not countervailable? Article 905 says that they can provide assistance, but the U.S. Statement of Administrative Action—and our people say it is wrong—says that they can countervail even though assistance is allowed.

Mr. Mel Clark: I was not aware of the statement in the Statement of Administrative Action. I did read it but that matter slipped by me.

The Chairman: Thank you very much.

I would suggest that we hold a short *in camera* session to talk about the work of the committee today and possibly tomorrow.

The committee continued *in camera*.

Upon resuming at 2.15 p.m.

The Chairman: Honourable senators, I want to say something first concerning our procedure for this afternoon. At noon we had an *in camera* meeting at which all the members of the committee decided we ought to get to the matter of looking at our draft report just as soon as we can this after-

[Traduction]

tions prévues au Chapitre 19. Cette approche est très logique, mais les États-Unis ne sont pas disposés à la prendre en considération. Nous n'y pouvons pas grand-chose, à moins qu'ils ne l'acceptent soit dans le contexte de l'Accord de libre-échange, soit dans un contexte plus vaste, en tant que façon logique de calculer les subventions. À mon avis, cette situation aura de graves répercussions sur la détermination des préjudices aux États-Unis, car ceux-ci ont tendance à ne pas analyser les marges ou la taille des subventions. Au Canada, le tribunal tient compte de l'analyse des marges, ce qui peut faire une différence.

Ce ne sera pas un but facile à atteindre, mais il vaut la peine d'essayer.

Le sénateur Hays: À la suite des négociations qui ont abouti à l'Accord de libre-échange, avons-nous obtenu des résultats qui puissent nous aider, autre le fait que nous allons en parler encore davantage? Autrement dit, pouvons-nous nous trouver dans l'esprit de l'accord ou de certaines de ses dispositions quelque chose qui nous aiderait à rechercher comme critère celui des subventions nettes?

M. Peter Clark: À mon avis, il faudrait examiner cette question dans le contexte des négociations qui doivent avoir lieu au cours des cinq prochaines années.

Le sénateur Hays: Par conséquent, nous n'avons abouti à rien, si ce n'est le fait que nous allons en parler.

M. Peter Clark: Nous n'avons pas changé la loi américaine.

Le sénateur Hays: Ma question s'adresse à M. Mel Clark. Je répète vos propos à des fins d'éclaircissement: Vous avez dit qu'il était permis d'accorder une aide en matière énergétique, mais pas d'y imposer des droits compensateurs. Il me semble pourtant qu'on peut imposer de tels droits. Est-ce bien ce que vous avez dit au cours de votre exposé?

M. Mel Clark: Oui, c'est exact.

Le sénateur Hays: Pourquoi avez-vous dit que des droits compensateurs ne pouvaient pas être imposés? L'article 905 indique que les deux pays peuvent accorder une aide à l'énergie, mais la déclaration d'action administrative des États-Unis—et les Canadiens disent qu'elle est fautive—indique qu'ils peuvent imposer des droits compensateurs même si une aide financière est autorisée.

M. Mel Clark: Je n'étais pas conscient de l'énoncé fait dans la déclaration d'action administrative. J'en ai fait la lecture, mais ce point m'a échappé.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Je propose que nous tenions une brève séance à huis clos afin de discuter des travaux auxquels se livrera le Comité aujourd'hui, et peut-être demain.

Le séance se poursuit à huis clos.

La séance reprend à 14 h 15.

Le président: Honorable sénateurs, j'aimerais d'abord vous entretenir quelque peu de la façon dont se dérouleront nos délibérations cet après-midi. Lors de sa réunion à huis clos à l'heure du midi, le comité a décidé à l'unanimité qu'il lui faudrait, cet après-midi, étudier dès que possible son projet de

[Text]

noon. We had hoped to be able to spend some time with two of the ministers, the Honourable Barbara McDougall and the Honourable John Crosbie. Ms. McDougall was going to have to leave us fairly early, and I gather that she is relieved that we will not be asking her to appear, especially since that would open up the possibility that we would be inviting here to remain on into the evening. I gather, also, that Mr. Crosbie concurs in the decision of the committee to get to drafting our report just as quickly as we can.

The work we have laid on for the afternoon is fairly straightforward. We have been dealing—I mention this for the benefit of our witness—with Bill C-2, not so much to determine whether or not it should pass the Senate, but to ascertain what matters are likely to be of great concern to the Parliament and the people of Canada after January 1, on the assumption that the bill will then be law. For example, we have looked at the matter of the future negotiations with regard to the definition of subsidies.

Another matter which will continue to be of great interest is adjustment assistance under the new economic regime that will be inaugurated by the Free Trade Agreement. That brings us to the business of the afternoon.

We have with us today Mr. A. Jean de Grandpré, the Chairman of the Advisory Committee to the Government on Adjustment. Perhaps I should mention the names of the other members of the committee. There is Miss Jocelynne Bennett, Vice-President, Corporate Development, Manufacturers Life Insurance Company; Mr. Gordon E. M. Cummings, President and Chief Executive Officer of National Sea Products Limited; Mr. James A. McCambly, President of the Canadian Federation of Labour, and Mr. Norman Wagner, former President of the University of Calgary.

Senators, the gentleman with us today is the Chairman of the Advisory Committee on Adjustment, Mr. de Grandpré. We are very happy to have him with us. Mr. de Grandpré, our committee had some discussion on this matter earlier, so I think you will find that some senators are in a sense already primed. Perhaps you have opening comments. If so, would you please begin now?

Mr. A. Jean de Grandpré, Chairman of the Advisory Committee on Adjustment: My only comment, Mr. Chairman, is that I think there has been serious discrimination, letting me stay before you this afternoon while two ministers are off the hook. That is my first and opening comment. I would have liked equal treatment. I was quietly on holidays at Mont-Tremblant in the Laurentians when I received your message that perhaps I should appear before you. However, I am happy to be here so that we can have an exchange of views.

The Chairman: Do you have some initial comments?

Mr. de Grandpré: I have no initial comments and no initial statement to make. I am in your hands.

The Chairman: Let me ask you what I think is an obvious question. We were told yesterday by the Chairman of the Economic Council of Canada that there is no point in having a

[Traduction]

rapport. Nous avions espéré recevoir comme témoins deux ministres, les honorables Barbara McDougall et John Crosbie. Mme McDougall, qui de toute façon devait nous quitter tôt, est soulagée de savoir que nous ne lui demanderons pas de comparaître pour ne pas donner à penser que nous pourrions l'inviter à rester parmi nous jusqu'en fin de soirée. M. Crosbie convient avec le comité qu'il nous faut de toute urgence nous attaquer à la rédaction de notre rapport.

Le travail qui nous attend cet après-midi est assez simple. Je souligne surtout à l'intention de nos témoins que nous avons cherché à établir non pas si le Sénat doit adopter le projet de loi C-2, mais quels sont les problèmes que sa mise en vigueur risque de susciter après le 1^{er} janvier. Ainsi, nous avons étudié la question des négociations futures prévues dans l'Accord pour définir ce qu'on entend par des subventions.

La question de l'aide à offrir aux travailleurs pour les aider à s'adapter à la nouvelle structure économique qui sera créée par l'Accord de libre-échange revêt aussi une grande importance. Voilà qui nous amène à l'objet de notre réunion de cet après-midi.

Nous recevons aujourd'hui M. A. Jean de Grandpré, président du groupe de travail sur l'aide à l'adaptation. Le groupe de travail compte aussi comme membres Mme Jocelynne Bennett, vice-présidente, développement de la société, Manufacturers Life Insurance Company, M. Gordon E. M. Cummings, président et mandataire général de National Sea Products Limited, M. James A. McCambly, président de la Fédération canadienne du travail et M. Normand Wagner, ancien recteur de l'Université de Calgary.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui M. de Grandpré, président du groupe de travail sur l'aide à l'adaptation. Monsieur de Grandpré, comme notre comité a déjà discuté de la question, le sujet est familier à certains sénateurs. Avez-vous une déclaration préliminaire à faire? Si c'est le cas, je vous prie de commencer votre exposé tout de suite.

M. Jean de Grandpré, président du Groupe de travail sur l'aide à l'adaptation: J'aimerais simplement me plaindre, monsieur le président, de la discriminaton dont je fais l'objet étant donné que deux ministres n'ont pas à eu à venir témoigner devant vous. J'aurais préféré qu'on me réserve le même traitement. Je profitais tranquillement de mes vacances au Mont-Tremblant dans les Laurentides lorsque j'ai reçu votre invitation. Je suis néanmoins heureux de pouvoir discuter de cette question avec vous.

Le président: Avez-vous une déclaration préliminaire à faire?

M. de Grandpré: Non. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Permettez-moi de vous poser une question qui me paraît tout indiquée pour commencer la séance. La présidente du Conseil économique du Canada nous a dit hier qu'il

[Text]

special adjustment program to deal with any dislocations, and the like, that might be caused by the Free Trade Agreement, that what is necessary, what is desirable, is simply the kinds of program that are needed to deal, for example, with persons of inadequate education, older persons, persons in remote areas of the country. These are programs which already are in place.

So I guess my question to you is this: Is it your view as the Chairman of the Advisory Committee on Adjustment set up for these unique circumstances that no special adjustment programs are required?

Mr. de Grandpré: Let me first make a preliminary statement before I answer your question. Obviously the committee has been in session for several months. We have had several days of meetings, and the views that I will express will probably reflect more my personal views than the views of the committee because the committee has not yet reached its final decision.

Coming back to your question, the issue that you have raised is really at the heart of the problem confronting us and confronting all the legislators, I think, in this country.

The first difficulty is to identify those jobs that will be directly the result of the Free Trade Agreement. We have heard some comments—and I think I share this view—that every single job that will be lost in this country will be the result of the Free Trade Agreement, and that every single job that will be created will be the result of good government policies or good management.

Having said this, I think it will be extremely difficult to divide those jobs lost on account of the Free Trade Agreement and those jobs lost for reasons other than the Free Trade Agreement, because of international competition or because a product is no longer acceptable in the marketplace or because of poor management of a corporation itself.

I can give you an example of three brothers living under the same roof. One is working for a particular company. I am assuming that this company is going to be directly affected by the Free Trade Agreement, and he loses his job. He is entitled to receive all the benefits of the programs that are now in place, unemployment, relocation, retraining, etcetera.

You have a second brother who is living under the same roof, but he loses his job because the market is no longer prepared to accept the product he manufactures. He works for an asbestos corporation, for instance, and asbestos is no longer a product that is totally acceptable in the marketplace, at least not to the same degree that it was before. He also loses his job and he is entitled to the same kind of benefits that his brother receives.

Then you have a third brother under the same roof, and he loses his job because of the Free Trade Agreement, and he is going to receive the benefits of the other two brothers but he is going to receive some additional benefit. I am not saying we will follow that route, but this is the core of the problem. If we follow that route we are going to have two classes of unemployed citizens in this country. I am asking the question: Is this

[Traduction]

ne servait à rien de prévoir un programme spécial d'aide à l'adaptation destiné aux travailleurs qui perdront leur emploi en raison de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange, qu'il fallait plutôt privilégier les programmes destinés à venir en aide aux personnes qui n'ont pas l'instruction nécessaire, aux travailleurs âgés ou aux personnes qui vivent dans les régions isolées parce que ces programmes existent déjà.

À titre de président du Groupe de travail sur l'aide à l'adaptation, mis sur pied pour répondre à des besoins particuliers, êtes-vous également d'avis qu'il n'est pas nécessaire de créer un programme spécial d'aide à l'adaptation dans ce cas.

M. de Grandpré: Permettez-moi d'abord de faire un commentaire avant de répondre à votre question. Le groupe de travail que je préside étudie cette question depuis plusieurs mois. Nous avons tenu de nombreuses réunions et les vues que j'exprimerai aujourd'hui devant vous reflèteront sans doute davantage mon opinion personnelle que celle du comité étant donné que celui-ci n'en est pas encore arrivé à des conclusions finales.

La question que vous venez de me poser est à la base du problème qui se pose à tous ceux qui étudient le sujet, et en particulier, au législateur.

La première difficulté réside dans le fait qu'il faut établir quels sont les emplois qui seront directement touchés par l'Accord de libre-échange. Certains soutiennent, et je crois que je partage leur avis, que chaque emploi qui sera perdu dans ce pays le sera en raison de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange et que chaque emploi qui sera créé le sera en raison de l'application de bonnes politiques gouvernementales et d'une saine gestion.

Cela étant dit, je crois qu'il sera extrêmement difficile d'établir si la perte de certains emplois est due à l'Accord de libre-échange ou à la concurrence internationale, à la désuétude du produit ou à la mauvaise gestion d'une société.

Prenons l'exemple de trois hommes, trois frères, qui vivent sous le même toit. Le premier travaille pour une société qui sera directement touchée par l'Accord de libre-échange et il perdra son emploi. Il pourra profiter de tous les programmes qui existent actuellement pour venir en aide aux chômeurs, pour favoriser leur réinstallation ou leur recyclage.

Le deuxième perdra aussi son emploi parce que les consommateurs n'achètent plus le produit mis en marché par la société pour laquelle il travaille. Cette société offre de l'amiante, un produit qui n'est pas aussi bien accepté sur le marché que par le passé. Il perdra donc son emploi et aura droit à la même aide que son frère.

Le troisième, qui perdra aussi son emploi en raison de l'application de l'Accord de libre-échange, aura droit à la même aide que ses deux frères, mais pourra aussi compter sur une aide supplémentaire. Je ne dis pas que c'est le voie que nous allons suivre, mais c'est là le cœur du problème. Si nous empruntons cette voie, nous allons nous retrouver avec deux catégories de chômeurs. Est-ce là le genre de pays que nous

[Text]

the kind of country we want, assuming we are going to identify the person who has lost his job because of the Free Trade Agreement? Is that the kind of country we want to have, to have two or three people under the same roof receiving different treatment? That is really the core of the problem before us.

The Chairman: Let me stay with my question but put it with a sharper focus. We have been told that some of the remote parts of the country might be under additional pressure because of the Free Trade Agreement. You have taken a hypothetical example. Let me take an example. It is not entirely hypothetical. I am thinking of the town of Truro, Nova Scotia. There are two major plants there. One is Stanfields, which manufactures a famous product. Another is Crosley Karastan, which manufactures high quality carpet. The latter is a relatively small company. It is not among the carpet giants of North America. Both these companies, but particularly Crosley Karastan, have said that it is possible that the Free Trade Agreement will have a deleterious effect upon their businesses. Crosley Karastan has made that statement quite explicitly. So I suggest to you that perhaps after a year or two we might know what the impact of the Free Trade Agreement has been on the town of Truro.

We are all hoping that it will not have a damaging effect, but if two or three years from now those two companies are in trouble, trouble such as they have not had previously, it will be pretty clear that that is attributable to the Free Trade Agreement.

My question to you is this: Is your committee anticipating some kind of adjustment assistance for the town of Truro, Nova Scotia, if that scenario evolves in that way?

Mr. de Grandpré: Well, I don't know whether it would apply to Truro because I am not familiar enough with the economic situation in Truro, but we have been reasonably good at adjusting in Canada. Over the past three years, for instance, we have adjusted to a 69-cent dollar, to an 84-cent dollar, which is a swing of approximately 21 per cent, and we have adjusted without special attention being given to the fluctuations of the Canadian and American currencies. We have not created two classes of citizens, one that is supported by a lower dollar and the other that is affected by the lower dollar. So I would hesitate to create some special situations geared exclusively to the Free Trade Agreement, for the reasons I mentioned before—the difficulty of identification and, secondly, the fact that we are going to have two different classes of citizens.

To come back to my hypothesis, the person working in asbestos is also unemployed and he is unemployed because asbestos is no longer as acceptable in the marketplace as it was before. I am not saying the committee will finally agree with the views I am expressing now. I am giving you the views that I have today. I am only a witness in my own name today—the committee has not reached a final decision. I find it rather difficult

[Traduction]

voulons, à supposer que nous puissions déterminer qui perdra son emploi en raison de l'Accord de libre-échange? Voulons-nous vraiment créer des catégories de chômeurs? Voilà la question qui se pose.

Le président: Permettez-moi de préciser la portée de ma question. On nous a dit que certaines régions isolées du pays seraient davantage touchées par l'Accord de libre-échange. Vous nous avez donné un exemple hypothétique. Permettez-moi de vous en donner un autre qui soit un peu plus près de la réalité. Je songe à la ville de Truro en Nouvelle-Écosse. Il existe deux grandes usines dans cette ville. La première appartient à la société Stanfield qui fabrique un produit bien connu et l'autre, à la société Crosley Karastan, qui fabrique un tapis de haute qualité. Cette dernière société, relativement petite, n'est pas l'un des grands fabricants de tapis de l'Amérique du Nord. Ces deux entreprises, mais plus particulièrement Crosley Karastan, craignent que l'Accord de libre-échange nuise à leurs affaires. Crosley Karastan a été très explicite à ce sujet. Je crois que ce n'est que dans un an ou deux ou que nous connaîtrons vraiment les conséquences de l'Accord pour la ville de Truro.

Nous espérons tous que l'Accord ne nuira pas à ces sociétés, mais si elles connaissent d'ici deux ans des difficultés qu'elles ne connaissaient pas auparavant, il faudra bien les attribuer à l'Accord de libre-échange.

Votre comité envisage-t-il d'offrir une aide à l'adoption aux travailleurs de la ville de Truro en Nouvelle-Écosse si les entreprises pour lesquelles ils travaillent connaissent des difficultés à la suite de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange?

M. de Grandpré: Je ne connais pas assez bien la situation économique de Truro pour me prononcer à ce sujet, mais je crois que nous nous adaptons assez bien à différentes circonstances au Canada. Au cours des trois dernières années, par exemple, nous nous sommes adaptés à un dollar qui a oscillé entre 84 cents et 69 cents, ce qui représente un écart de 21 cents, sans que nous ayons pris de mesures spéciales pour faire face à la fluctuation de notre devise par rapport à la devise américaine. Nous n'avons pas créé deux catégories de citoyens, l'une à laquelle la baisse du dollar profite et l'autre pour laquelle elle est préjudiciable. Par conséquent, j'hésiterais à recommander la création d'un programme spécial à l'intention des travailleurs qui seraient touchés par le libre-échange pour les raisons que je viens de vous mentionner, c'est-à-dire parce qu'il serait difficile d'établir qui sont ces travailleurs et, de deuxièmement, parce qu'on créerait ainsi deux catégories de citoyens.

Pour revenir à mon hypothèse, le travailleur de l'amiante a également perdu son emploi et, dans son cas, c'est que le marché n'est pas aussi bon pour l'amiante que par le passé. Je ne prétends pas parler au nom du comité que je préside. Ce sont mes vues personnelles. Je comparais aujourd'hui devant vous à titre personnel. Le comité n'a pas encore rendu de décision. Il m'est difficile d'accepter que le travailleur de Truro sera mieux traité que le travailleur de Black Lake au Québec.

[Text]

to accept that the person in Truro is going to be better treated than the person in Black Lake, Quebec.

The Chairman: I suggest that in the example I gave you the problem of identification is not going to be very serious. I put that aside. These companies are flourishing. They have identified their problem. They are hoping the situation will not become calamitous. So then you would really rely on your second point, namely, that you would not like to have a special program targeted at a place like Truro, Nova Scotia, notwithstanding it would be obvious that the difficulties of those companies, if they materialized, resulted from the Free Trade Agreement.

Mr. de Grandpré: I have not given you a full answer. Let me complete my answer. This is the view of the committee I am speaking of now. As we have interpreted our mandate we are charged not only to introduce adjustments on the downside, but we are also interpreting our mandate as an obligation to look at the upswing. We have called this the trampoline and the safety net. This is an expression we have used quite often during our discussions. On the trampoline side we believe that there will be a need for adjustment, not necessarily as a result of the Free Trade Agreement but because of international competition and the globalization of markets. We are inclined to think that assistance could be given to companies in the form of marketing support, financial guidance for small companies which do not have enough internal resources or access to financing. The finances available could be better used. Perhaps there could be a proliferation of commercial agents in the United States to help our people who are prepared to expand their activities south of the border but do not have the know-how or the expertise needed to penetrate foreign markets.

It could very well be that they will have to be supported in these efforts so that instead of taking a backward step saying, "We can't deal with the United States," with the assistance of good commercial agents in more places, better marketing guidance, they will be able to step forward and do the job needed to create more employment in this country.

That is the other part of the mandate. The first part of our discussion is what I call the negative side of the mandate, and the second part is the positive or affirmative side of the mandate. We think that both are equally important, and on the affirmative side we may very well talk about the need for strong training programs, some additional support for improving the skills of our people, not only at the technical level but also at the professional level. We believe that R&D should receive more support and we believe that the fiscal system should be very, very competitive with that of our neighbours.

Senator Frith: Mr. de Grandpré, I think that the general perception of your place in the free trade drama goes something like this. Starting with the Senate committee's report some years ago, and then Mr. Macdonald's report, we kept

[Traduction]

[text]

Le président: Pour ce qui est des travailleurs de Truro, il sera facile d'établir si certains d'entre eux perdront leur emploi en raison de l'Accord de libre-échange. Les sociétés auxquelles je fais allusion sont florissantes actuellement. Elles craignent de connaître des difficultés après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, difficultés qui, elles espèrent, ne seront pas trop graves. Vous opposeriez-vous toujours à ce qu'un programme spécial soit mis en œuvre pour aider les travailleurs de Truro en Nouvelle-Écosse si les sociétés dont je vous ai parlé connaissaient des difficultés qu'il serait facile d'attribuer à l'Accord de libre-échange.

M. de Grandpré: Je n'ai pas répondu de façon complète à votre question. Permettez-moi de le faire. Je vous donne maintenant l'avis du comité que je préside. Nous estimons que nous avons le mandat d'étudier tant les problèmes qui risquent de se poser que les avantages qui sont susceptibles de découler de l'Accord de libre-échange. Nous avons à plusieurs reprises au cours de nos discussions parlé d'un tremplin et d'un filet de sécurité. En ce qui touche le tremplin que constituera l'Accord de libre-échange, nous estimons que des ajustements seront nécessaires non seulement en raison de l'accord lui-même, mais en raison de la concurrence internationale et de la globalisation des marchés. Nous estimons qu'il conviendrait d'offrir une aide en matière de commercialisation et des conseils financiers aux petites sociétés qui manquent de ressources internes ou qui n'ont pas accès à des sources ou des fonds de financement externes. Les ressources financières pourraient être mieux utilisées. Il pourrait peut-être y avoir une multitude d'agents commerciaux aux États-Unis pour aider les Canadiens qui voudraient élargir leur exploitation et l'entendre au sud de la frontière, mais n'ont pas les connaissances techniques ni l'expertise nécessaires pour faire une percée sur les marchés étrangers.

Il se pourrait fort bien qu'ils doivent être appuyés dans leurs efforts, de sorte qu'au lieu d'adopter une attitude rétrograde et de dire que l'accès aux marchés américains leur est impossible, ils puissent, avec l'aide d'agents commerciaux compétents et plus nombreux et avec de meilleurs conseils de commercialisation, aller de l'avant et faire ce qui est nécessaire pour créer plus d'emplois ici au pays.

C'est l'autre volet du mandat. Le premier, c'était l'aspect négatif, le deuxième, c'est l'aspect positif ou tangible. Nous estimons qu'ils sont tout aussi importants l'un que l'autre, et au chapitre de l'aspect tangible ou concret, nous pourrons fort bien recommander un renforcement des programmes de formation, ainsi que du soutien nécessaire à l'amélioration des compétences de nos travailleurs, non seulement sur le plan technique, mais également sur le plan professionnel. À notre avis, la recherche et le développement devraient être plus appuyés et notre régime fiscal devrait être extrêmement concurrentiel par rapport à celui de nos voisins.

Le sénateur Frith: Monsieur de Grandpré, je pense que c'est à peu près de cette façon qu'est vu le rôle que vous jouez dans cette histoire de libre-échange. Déjà dans le rapport du comité sénatorial paru il y a quelques années, puis dans le rapport de

[Text]

running across phrases such as "In the short run there will be job dislocations caused by the Free Trade Agreement," making a definite causitive relationship between the two. Then those in favour of the agreement would say, "However, they will be short range and in the long run the Free Trade Agreement will be advantageous".

The next step for those promoting the Free Trade Agreement was and is that the government will be very conscious of these problems of dislocation and short-range job loss and will set in place responses and adjustment programs for these problems caused by the Free Trade Agreement.

Then we hear in the last two days from the Economic Council—and we are focusing on this area—that it will be impossible to determine when jobs are lost and dislocations are caused by the Free Trade Agreement. They then went on to say that therefore any programs must be universal.

The reason for that recommendation was that it would be very difficult to determine the cause.

Then we also heard expressions such as yours today that those opposing the agreement will blame everything that goes wrong on the Free Trade Agreement and those for it will claim benefit for all the good things that flow from it, all of this leading up to the conclusion that you expressed also today that it is going to be impossible to know what the connection is. Therefore at one stage the attitude of the government was: "Don't worry; we know there will be some changes, dislocations and job loss caused by the agreement." However, now that we are on the verge of implementing the agreement, we are being told: "Now we have to tell you that there is no way that we will ever know what is caused by the agreement, and therefore how can we remedy it?"

Therefore, I say to you: How can the safety-net side of your operation ever be triggered? I must say I find it difficult to argue with you; I agree that it will be very difficult to trace these causative relationships. I wanted to trace that history for you. However, it does end up in a bitter disappointment, and probably also for you, to realize that in this area the promise has been: "Don't worry; we will set up mechanisms to solve the problems caused by the agreement," and now we are gradually being told that there is no way of knowing what problems the agreement will cause.

Mr. de Grandpré: I can tell you, senator, that the way in which we approached the problem was in a manner of compassion for the unemployed, irrespective of the cause of the unemployment. That was really the backdrop against which we looked at the problem, and in that respect I can only repeat myself. In your example, you have assumed that the unemployment was definitely caused by the FTA and that there was a dislocation.

Senator Frith: No, I am sorry, I did not take any example, Mr. de Grandpré. I simply said that the reasoning was that, given the trade agreement and any dislocation caused by that agreement, we were not to worry; that those dislocations

[Traduction]

M. Macdonald, il y avait des expressions défaitistes sur l'avenir de nos emplois dans le cadre du libre-échange; on créait un réel rapport de cause à effet entre les deux, ce à quoi les partisans du libre-échange répondaient que ces répercussions seraient de courte durée et qu'à long terme, l'accord serait avantageux.

Les partisans de l'Accord de libre-échange veulent être sûrs que le gouvernement est bien conscient de cette perturbation à court terme de l'embauche et qu'il créera des programmes de transition et d'adaptation pour pallier les problèmes causés par l'Accord de libre-échange.

Au cours des deux derniers jours, nous avons appris du conseil économique, sur lequel nous avons les yeux braqués, qu'il sera impossible de déterminer quand surviendront ces pertes d'emplois, ces perturbations de l'embauche que créera l'Accord de libre-échange. Le conseil a même dit que par conséquent, tous les programmes devraient être universels.

Il a fait cette recommandation parce qu'il estime qu'il serait très difficile de déterminer la cause des problèmes.

Puis nous entendons d'autres propos comme le vôtre aujourd'hui selon lesquels les détracteurs de l'accord imputent tout ce qui va mal à l'Accord de libre-échange, tandis que les partisans de cette entente revendiqueront le crédit de toutes bonnes choses qui en découlent, ce qui m'amène à dire, comme vous l'avez si bien signalé aujourd'hui, qu'il sera impossible de faire preuve de discernement dans cette affaire. Par conséquent, le gouvernement avait à un moment donné adopté l'attitude de dire qu'il était parfaitement au courant des changements et des difficultés qu'entraînerait l'Accord au niveau de l'emploi. Mais maintenant que l'adoption de l'Accord est imminente, il nous prévient qu'il sera absolument impossible de dire qu'il y a relation de cause à effet, et partant, de trouver des solutions.

Je vous demande alors comment vous déciderez d'avoir recours à vos mesures de protection. Je dois avouer qu'il m'est difficile de contester qu'il sera peu commode de remonter à la source. Je tenais à vous rappeler cette réalité. Toutefois, la morale de l'histoire est dure à avaler pour nous, et probablement pour vous aussi, car il semble que dans ce domaine, on nous ait toujours promis que des moyens seraient mis en œuvre pour régler les problèmes causés par l'Accord et voilà que maintenant on nous apprend, petit à petit, qu'il n'y aura aucune façon de discerner, entre tous les problèmes qui surgiront, ceux qui seront causés par l'Accord.

Mr. de Grandpré: Permettez-moi de vous affirmer, sénateur, que nous avons toujours été animés par un genre de compassion pour les chômeurs, peu importe la cause de leur condition. C'était sur cette toile de fond plutôt que nous avons examiné le problème et en conséquence, je ne puis que répéter ce que j'ai dit. Dans votre exemple, vous présumez que le chômage serait définitivement causé par l'Accord de libre-échange et que ce dernier serait l'élément perturbateur.

Le sénateur Frith: Non, je suis désolé, je n'ai cité aucun exemple, monsieur de Grandpré. J'ai simplement dit qu'il aurait été inutile de se laisser inquiéter par les perturbations qu'aurait pu causer l'Accord de libre-échange car il devait y

[Text]

caused by the Free Trade Agreement would be offset by programs. Thus the steps were delineated.

However, now that we have come to the point where the trade agreement is about to be implemented, we are being led to believe—and I must say rather persuasively—that it will be almost impossible to make that causative connection; the same causative connection that we were told was going to take place and be remedied.

Mr. de Grandpré: Senator, I think the answer to your dilemma—and to our dilemma—is that we will look at all of the programs and we will try to take advantage of the trade agreement to give more focus to the programs that are now in place, and which could probably be somewhat finer tuned to take care of the dislocation caused not only by the trade agreement but also by other factors. Also, if our analysis permits us to reach the conclusion that fine tuning of the present programs, together with the addition of other programs, would permit the unemployed—irrespective of the cause of their unemployment—to live a more decent life and to have a more decent future, I think that our exercise will be very profitable for the country. That is my answer to your very difficult question, senator.

Senator Frith: I agree that if you are able to do that, that would be so. However, that does involve an expansion of your mandate, and transforms you into an unemployment remedy board—

Mr. de Grandpré: I hope not—

Senator Frith: —operating on a much broader scale than just what is caused by the Free Trade Agreement.

Mr. de Grandpré: I hope not, having seen what happened to Mr. Forget. I do not want to be back in that slot again.

Senator Frith: How can you avoid it if you cannot make the causative connection?

Mr. de Grandpré: Senator, I think we can. We may not have all the answers, but I think that this will give us an opportunity to approach with a new perspective some of the problems created either by the Free Trade Agreement or by protectionism around the world. If we are successful in helping the government in a very small way to focus on what we consider to be the flaws within the programs that are now in place, then it will be a rather valuable exercise for the Canadian people.

Senator Frith: Mr. de Grandpré, I have one last question, in an attempt to tighten the focus for us. Some of us here are thinking that it would be a good idea for this committee, with its substantial expertise in this area over the years with regard to trade relations with the U.S., to continue a monitoring role of the implementation of the agreement and also of the areas that are yet to be negotiated. By that I mean the areas of the Free Trade Agreement where there was an agreement to continue negotiations. Of course, we would be interested in the adjustment program aspect. I would anticipate that that role would include hearing, perhaps, of some plant closing and giving the employer an opportunity to come to some public body,

[Traduction]

avoir des programmes transitoires. La marche à suivre était toute tracée.

Mais maintenant que nous sommes sur le point de mettre en œuvre l'Accord, on essaie de nous convaincre qu'il sera presque impossible d'établir une relation de cause à effet, alors qu'on nous avait bien dit que ce rapport serait facile à faire et que la solution serait aisément appliquée.

M. de Grandpré: Sénateur, pour trancher ce dilemme, qui se pose autant à vous qu'à nous, nous examinerons tous les programmes et nous essaierons de tirer profit de l'accord commercial pour nous axer davantage sur les programmes qui existent déjà et qui pourraient probablement être améliorés de façon à faire face à cette perturbation découlant non seulement par l'accord commercial mais également d'autres facteurs. En outre, si notre analyse nous permet de conclure que ce rajustement des programmes actuels, associé à la création de nouveaux programmes, permettrait aux chômeurs, quelle que soit la cause de leur condition, de vivre plus décentement et d'avoir de meilleures perspectives d'avenir, je pense que notre exercice n'aura pas été vain pour le pays tout entier. Telle est ma réponse à votre très difficile question, sénateur.

Le sénateur Frith: Je conviens que ce serait là une excellente solution si elle était réalisable. Toutefois, il faudrait alors élargir votre mandat et vous transformer en commission chargée de lutter contre le chômage.

M. de Grandpré: J'espère que non . . .

Le sénateur Frith: . . . commission dont l'envergure dépasserait de loin les seules difficultés créées par l'Accord de libre-échange.

M. de Grandpré: J'espère bien que non, après avoir vu ce qui est arrivé à M. Forget. Je ne veux pas être pris à ce piège.

Le sénateur Frith: Comment pouvez-vous y échapper si vous ne pouvez faire de relation de cause à effet?

M. de Grandpré: Je pense que nous le pouvons, sénateur. Nous ne connaissons peut-être pas toutes les réponses, mais j'estime que nous avons ici l'occasion de jeter un nouvel éclairage sur certains des problèmes créés, soit par l'Accord de libre-échange, soit par le protectionnisme dans le monde. Si nous réussissons un tant soit peu à sensibiliser le gouvernement à ce qui nous semble être des lacunes dans les programmes actuels, nous aurons rendu un fier service à la population du Canada.

Le sénateur Frith: Monsieur de Grandpré, j'ai une dernière question à vous poser, pour nous aider à mieux cerner la question. Certains d'entre nous ici pensent que ce serait une bonne idée si notre comité, qui a acquis une expertise considérable au cours des années dans le domaine des relations commerciales avec les États-Unis, joue maintenant un rôle de contrôleur à l'égard de la mise en œuvre de l'Accord et également dans les domaines qu'il reste à négocier. J'entends par là les domaines de l'Accord de libre-échange pour lesquels on s'est entendu de poursuivre les négociations. Certes, nous nous intéresserions à la possibilité de programmes d'adaptation. Ceci nous amènerait, selon moi, à tenir des audiences pour enquêter sur la fermeture de certaines usines et donner ainsi aux employeurs la

[Text]

such as this committee, and explain whether or not there was any connection to the trade agreement.

Do you see any role for your group in helping us with that function?

Mr. de Grandpré: I can tell you in a very candid way that we have almost reached the conclusion that we cannot foresee everything that will happen within the next ten years and, for that reason, we have also reached the conclusion that there should be a monitoring agency or a committee or some group at the government level which could be put in place to look at the impact of the FTA, either on a particular industry or on a particular firm within an industry. That would thereby permit a closer analysis with real people and in a real world, instead of being in the abstract in the way we are doing it now. We have almost reached the conclusion that this is something that should be done.

Senator Frith: At some point I will pursue the distinction between an agency at the government level, as you say, and at the parliamentary or non-government level. However, perhaps you were not using that term in a technical sense.

Mr. de Grandpré: No, I did not mean to use that term in a technical fashion. What I meant was that the government has the apparatus, if you will, to monitor the evolution that will take place, looking at the pluses and minuses and seeing whether the programs that will be in place are really taking care of the people who have the problems. In other words, we would be focusing our attention on the people and, secondly, on some of the remote areas—what we have described during our discussions as the “basket cases”. An example of the latter would be where there is a one-industry town and that industry folds up for all sorts of reasons, whether it is due to the Free Trade Agreement or is not related to that agreement. In any event, at that point there is a problem and it would be the function of that monitoring agency to determine whether the programs that are in place are sufficient. I was using the word “flaws” before; I probably should have used the word “weakness”.

With this in mind, senator, we believe it will be a valuable exercise to monitor the evolution of the relationship between the two countries and the industries within the two countries over the next ten years and beyond, if necessary. I am not wedded to the 10-year period, but that is the period over which the trade agreement will evolve.

Senator Murray: Mr. Chairman, I should like to come back to the two illustrations that you raised in your opening question because I think they are good illustrations, Stanfield's and Crossley Karastan of Truro. These two companies expect over time to face greater competition in the domestic market under free trade. There are probably opportunities for them as well. In both cases the owners and managers—in the case of Stanfield's, Mr. Tom Stanfield and in the case of Crossley Karastan Carpet Mills Ltd., Mr. Wes Single—have stated that they are going to stay and fight, and they intend that their companies will prosper in the new environment. If the worst happened and they failed, it would have a very serious impact on

[Traduction]

chance de s'adresser en hauts lieux, comme à notre comité, pour expliquer s'il y a eu ou non relation de cause à effet entre les fermetures et l'accord commercial.

Pensez-vous que votre groupe pourrait nous aider à cet égard?

M. de Grandpré: Je ne puis que vous replacer devant l'évidence et vous dire que nous ne pouvons prévoir tout ce qui arrivera dans les dix prochaines années mais qu'il devrait y avoir un organisme de contrôle—que ce soit un comité ou quelque groupe que ce soit au niveau gouvernemental—chargé de surveiller les répercussions de l'accord de libre-échange, soit sur l'ensemble d'une industrie soit sur un de ses secteurs. Ce serait certainement beaucoup plus concret que les abstractions auxquelles nous nous livrons ici. Nous dirions même que ce serait souhaitable.

Le sénateur Frith: J'aimerais que vous précisiez, dans les grandes lignes ce que vous entendez par un organisme au niveau gouvernemental, et organisme au niveau parlementaire ou non gouvernemental. Toutefois, vous n'utilisiez peut-être pas cette expression dans le sens strict.

M. de Grandpré: Non, ce n'était pas mon intention. Je voulais dire que le gouvernement est bien outillé, si vous voulez, pour contrôler l'évolution, car il peut observer les avantages et les inconvénients et constater si les programmes connexes sont réellement efficaces. Autrement dit, nous centrerions notre attention en premier lieu, sur la population et, deuxièmement, sur certaines des régions éloignées que nous avons qualifiées au cours de nos discussions de «cas désespérés». Il pourrait s'agir par exemple d'une ville mono-industrielle qui perdrat sa source de revenu pour une raison quelconque, rattachée ou non à l'Accord de libre-échange. De toute façon, il y avait déjà là un problème et ce serait le rôle de l'organisme de contrôle de déterminer l'efficacité des programmes en place. J'ai parlé de «lacunes», mais j'aurais probablement dû utiliser le terme «faiblesse».

Ceci dit, sénateur, nous pensons qu'il sera très avantageux de surveiller l'évolution des rapports entre les deux pays, et entre leurs industries, au cours des dix prochaines années et même au-delà, si nécessaire. Je ne tiens pas mordicus à la période de dix ans, mais c'est la période d'évaluation de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Murray: Monsieur le président, j'aimerais revenir aux deux exemples que vous avez donnés dans votre première question, parce que je les trouve pertinents. Il s'agit des sociétés Stanfields et Crossley Karastan de Truro. Leurs dirigeants prévoient qu'avec le temps, l'Accord de libre-échange intensifiera la concurrence à laquelle elles doivent faire face sur le marché national. L'avenir leur réserve aussi sans doute certaines possibilités. Les propriétaires et les dirigeants des deux entreprises, M. Tom Stanfield, dans le cas de la Stanfield, et M. Wes Single, dans le cas de la Crossley Karastan Carpet Mills Ltd, ont dit qu'ils allaient livrer bataille pour faire en sorte que leurs entreprises demeurent florissantes dans

[Text]

Truro. But if, as the management and owners expect and are planning for, they succeed, it will be very good. In either case, I am sure that the companies and the community will need to have access to some government assistance. One of your terms of reference is to examine the adequacy of the existing programs, and there is a wide range—the industrial adjustment service, the Canadian Job Strategy and so on. Are you doing a very detailed study of each of these programs as to their operations and track records, and will you be in a position to indicate in your first report the changes that should be made in the programs, whether it be to enrich them or amend them in any way, in order to meet both the opportunities and the problems that are created under the Free Trade Agreement?

[Traduction]

la nouvelle conjoncture. Advenant le pire et qu'ils échouent, les conséquences seraient désastreuses pour Truro. Cependant si, comme les propriétaires et les gestionnaires le souhaitent et le prévoient, sociétés réussissent, tout ira pour le mieux. Dans un cas comme dans l'autre, je suis persuadé que les entreprises et la collectivité auront besoin d'une forme d'aide gouvernementale. Votre mandat consiste, entre autres choses, à examiner le bien-fondé des programmes existants, et il en existe une grande variété—le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, la Planification de l'emploi et ainsi de suite. Faites-vous une étude approfondie de chacun de ces programmes, de ses activités et de ses résultats? Pourrez-vous faire savoir dans votre premier rapport quels changements il faudrait apporter aux programmes, s'il faut les accroître ou les modifier de quelque manière, dans le but de saisir les occasions qu'offrira l'Accord de libre-échange et de résoudre les problèmes qu'il pourra poser?

Mr. de Grandpré: The answer to your question is yes. I do not know whether we have seen all of them, because there are literally hundreds of them, but we have looked in some detail at the support programs that are in place, either for individuals or for companies, in order to minimize the impact of these fluctuations in demand or in trade or in the acceptability of the products. We hope that we will be able to identify in some of the programs the strengthening of support that should be added to make them more effective. For others, we will probably say, "No, they have not produced any valid results. Maybe there should be a redirection of monies without increasing the amount of money available." That is one of the facets of our work on which we have spent a considerable amount of time.

Senator Murray: Are you looking at regional programs as well?

Mr. de Grandpré: Yes. We have also looked at and will probably spend more time on the absolute necessity of coordination between the federal programs and the provincial programs in order to eliminate spending money unnecessarily. I think that that is absolutely essential, because duplication at times is counterproductive. At least, that is our preliminary analysis.

Senator Murray: When is your report coming in?

Mr. de Grandpré: We have a sunset clause in our appointment which is either June 1 or June 30, 1989. However, I have undertaken to put the report in the hands of the government by the end of March.

Senator Murray: I should know the answer to this question. Employment and Immigration Canada said in a statement they put out, "The council will help the government to monitor developments as the agreement begins to be implemented." That would seem to suggest that somebody, perhaps from the government, has envisaged a longer life beyond you for the council.

Mr. de Grandpré: Then they will have to appoint a new chairman. This point goes back to the answer that I gave to Senator Frith. We have almost reached the final conclusion that there should be a monitoring group. We do not know where the monitoring should take place, whether it should be

Mr. de Grandpré: Oui. Je ne sais pas si nous avons examinés tous les programmes de soutien existants parce qu'il en existe des centaines, mais ceux que nous avons examinés de plus près sont destinés aux particuliers et aux entreprises, afin de réduire au minimum l'incidence de ces changements sur la demande, le commerce et l'acceptabilité des produits. Nous espérons pouvoir établir quelles mesures de soutien supplémentaires il faudrait adopter pour rendre certains programmes plus efficaces. Nous devrons sans doute conclure que n'ont pas donné le moindre résultat valable et qu'il faudrait réaffecter les fonds qui y étaient investis plutôt que les accroître. C'est un des aspects de notre mandat et nous y avons consacré énormément de temps.

Le sénateur Murray: Examinez-vous aussi les programmes régionaux?

Mr. de Grandpré: Oui. Nous avons déjà examiné et nous examinerons sans doute encore pendant pas mal de temps, la nécessité absolue qu'il y a de coordonner les programmes fédéraux et les programmes provinciaux afin de supprimer le gaspillage. Cela me semble essentiel, car le doublage des services a parfois des résultats contraires aux effets escomptés. C'est du moins ce que notre première analyse nous permet de conclure.

Le sénateur Murray: Quand publierez-vous votre rapport?

Mr. de Grandpré: Une disposition de temporisation fixe la date au 1^{er} ou au 30 juin 1989. Cependant, je me suis engagé à présenter le rapport au gouvernement d'ici la fin mars.

Le sénateur Murray: J'aimerais qu'on réponde à la question suivante: selon une déclaration provenant du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, le conseil aidera le gouvernement à surveiller l'incidence de la mise en application de l'Accord. On est porté à en conclure que quelqu'un, peut-être du gouvernement, mise sur la prolongation de la durée du conseil, et que vous n'y pouvez rien.

Mr. de Grandpré: Il leur faudra alors nommer un nouveau président. Cette observation nous ramène à la réponse du sénateur Frith. Nous en sommes arrivés à la conclusion finale qu'il devrait exister un groupe de surveillance. Nous ne savons pas où devrait s'exercer cette surveillance, si elle devait être assu-

[Text]

here or at the government level, or whether it should be by a group similar to ours, but not necessarily ours, or some mixture of both. It is a matter for the government to decide, but there should be some group that is able to look at the evolution. I think such a group will produce two results: first, it will give some assurance to the workers that there is a body that will monitor what is happening if there is dislocation. Second, it will give an opportunity to the government to determine whether the fine tuning or the introduction of new programs are really producing the expected results. So you have two very beneficial consequences, a reassurance of the public, particularly the workers, and an opportunity for the government to view the evolution of the impact of the trade agreement.

Senator Hays: Could you comment on how your committee interfaces with the government and the public that is interested in what it is you are mandated to make recommendations.

Mr. de Grandpré: Our interfacing with the government has been at the level of the ministers and the deputy ministers who are *ex officio* members of the committee. I have had several meetings with Ms. McDougall, Mr. Crosbie and Mr. de Cotret to bring them up to date and give them progress reports. I also had similar meetings with Mr. Bouchard before he was assigned to a new portfolio. I have had, over the past seven or eight months, several discussions with these people, not to get any input from them as to how the report should be presented, as that is not the way I have operated all my life, and I am not going to change now—I want to keep my full independence—but just to keep them up to date on the progress that has been made and to tell them, for instance, that we have invited all the important unions to appear before us, that we have received a firm “not interested” from Shirley Carr and no acknowledgement from other unions, or that we have had several discussions with provincial premiers or ministers responsible for the implementation of the Free Trade Agreement. We have also had meetings with SAGIT and we have had meetings with the ITAC people as well, so we have had a number of meetings with people in government and outside of government and also with the labour movement.

Senator Hays: Your committee winds up in the middle of next year and a report will be issued sometime between then and now, is that correct?

Mr. de Grandpré: That is correct.

Senator Hays: I take it from your testimony that you feel a successor committee to your committee would have a place. Can you comment on whether or not a successor committee, chaired by you—and I gather you are not interested in that but, perhaps, you will be persuaded—should have a more public presence? The representations you have heard have, I assume, been *in camera* but, perhaps, I am wrong in that.

[Traduction]

rée ici ou au niveau gouvernemental, ni si elle devrait être confiée à un groupe semblable au nôtre, sans que ce soit nécessairement le nôtre, ou à un nouveau groupe composé de membres des deux. C'est au gouvernement d'en décider, mais il faudrait qu'un groupe puisse surveiller l'évolution de la situation. J'estime que ce groupe aboutira à deux résultats: d'abord, il rassurera les travailleurs quant à l'existence d'un organisme chargé de surveiller ce qui se passe en cas de bouleversement. Deuxièmement, il permettra au gouvernement d'établir si l'harmonisation ou l'introduction de nouveaux programmes donne vraiment les résultats escomptés. Voilà donc deux effets bénéfiques, la confiance de la population, et notamment des travailleurs, et la possibilité pour le gouvernement de surveiller les effets de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Hays: Pouvez-vous expliquer la nature des rapports du Comité avec le gouvernement et avec la population qui veut savoir sur quels aspects du libre-échange vous avez le mandat de faire des recommandations.

M. de Grandpré: Nos contacts avec le gouvernement se font par l'intermédiaire des ministres et des sous-ministres qui, d'office, sont membres du comité. J'ai rencontré à plusieurs reprises Mme McDougall, M. Crosbie et M. de Cotret pour les mettre au courant de la situation et les informer de l'avancement de nos travaux. J'ai aussi rencontré M. Bouchard avant qu'on ne lui confie un nouveau portefeuille. Au cours des sept ou huit derniers mois, j'ai eu plusieurs entretiens avec ces personnes, non pas pour leur demander comment présenter le rapport, ce n'est pas mon style et je ne vais pas en changer maintenant—je tiens à mon indépendance—mais simplement pour les tenir au courant des progrès réalisés et pour leur dire, par exemple, que nous avons invité tous les syndicats importants à comparaître devant nous, et que nous avons reçu de Shirley Carr une réponse où elle disait clairement que cette invitation ne l'intéressait pas, et que les autres syndicats n'ont pas répondu. Nous avons eu aussi divers entretiens avec des premiers ministres des provinces ou des ministres provinciaux chargés de la mise en application de l'Accord de libre-échange. Nous avons aussi eu des entretiens avec le Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur et le Comité consultatif sur le commerce extérieur. Nous avons donc rencontré diverses personnes œuvrant au sein du gouvernement et à l'extérieur de celui-ci de même que des représentants du marché du travail.

Le sénateur Hays: Le Comité mettra fin à ses travaux au milieu de l'année prochaine et un rapport sera publié d'ici là, n'est-ce pas?

M. de Grandpré: C'est juste.

Le sénateur Hays: D'après votre témoignage, un comité qui succéderait au vôtre serait le bienvenu. Pourriez-vous nous dire si un comité qui vous succéderait, que vous présideriez—il semble qu'il ne vous sourirait pas d'accepter cette responsabilité, mais peut-être saura-t-on vous convaincre—devrait tenir davantage de séances publiques? Les représentations que vous avez entendues ont, je présume, été faites à huis clos, mais peut-être fais-je erreur.

[Text]

Mr. de Grandpré: They were not totally *in camera*, but some presentations made to us were kept confidential at the request of those appearing before us.

Senator Hays: In any event, do you think it would be useful if it were a more public committee in order for people to embrace or not embrace what it is your committee or successor committee might recommend by way of assistance?

Mr. de Grandpré: Yes. If you want to achieve one of the goals I mentioned before, namely, reassuring the Canadian public and the Canadian workers that there is a monitoring group making sure that we are not going in the wrong direction in terms of programs, I think that these hearings should be made more public.

Senator Hays: I have one last question in terms of the makeup of the advisory council. It is presently made up of three people from the business community, one educator and a person from the labour sector. Do you think that is a good mix or do you have a comment on its size and the mix of people who are on the committee? For instance, agriculture, consumers and so on are not directly represented.

Mr. de Grandpré: We have no one from agriculture, but we have a person who is in the food sector, Gordon Cummings, from National Sea Products.

Senator Hays: As a farmer, I distrust processors.

Mr. de Grandpré: He sees both.

I had nothing to do with the selection of the members except to indicate that I did not want two people from B.C.; two from Alberta; two from Saskatchewan; seven from Ontario; or seven from Quebec. I said it would be unmanageable so, in that sense, I had some input. I think it is safe to say that I had no input into the exact number. I was consulted. They asked if I was comfortable with that number and I responded that I was. I also had some discussions about the members of the committee on a very broad-gauge basis, but it is not for me to comment on whether the committee should have more representation from labour or more representation from agriculture. As far as labour is concerned, they almost shut the door on us. So far as agriculture is concerned, we had several meetings with people from the agricultural sector, either processors or producers but we had very little input from the consumers, which surprises me.

The Chairman: You mentioned Mr. Gordon Cummings as a representative of the food processors. I understand that his position on the trade deal was, in a sense, extraordinary among the food processors because his company anticipates being able to export even more extensively to the United States under the trade deal. What about food processors who are producing primarily for the domestic Canadian market? Mr. Cummings is hardly a typical representative of the Canadian food industry, is he?

[Traduction]

M. de Grandpré: Elles n'ont pas toutes été entendues à huis clos, mais certaines sont demeurées confidentielles à la demande des témoins.

Le sénateur Hays: Quo qu'il en soit, pensez-vous qu'il serait bon que ce comité soit plus visible afin que la population saisisse quelles mesures d'aide votre comité ou son successeur pourrait recommander?

Mr. de Grandpré: Oui. Pour atteindre l'un des objectifs que j'ai mentionnés, notamment, donner à la population canadienne et aux travailleurs canadiens l'assurance qu'un groupe veillera à ce que nous ne fassions pas fausse route en matière de programmes, j'estime qu'il faudrait tenir davantage d'audiences publiques.

Le sénateur Hays: J'aimerais poser une dernière question sur la composition du conseil consultatif. Il compte actuellement trois personnes du secteur des affaires, un éducateur et une personne du marché du travail. Est-ce une bonne composition ou avez-vous des observations à faire sur le nombre et la provenance des membres du comité? Par exemple, les agriculteurs, les consommateurs et d'autres ne sont pas directement représentés.

Mr. de Grandpré: Nous n'avons aucun représentant du secteur agricole, mais nous en avons un du secteur agro-alimentaire, M. Gordon Cummings, de Produits de la mer national limitée.

Le sénateur Hays: En tant qu'agriculteur, je me méfie des conditionneurs.

M. de Grandpré: Il s'occupe des deux.

Je n'ai pas eu à m'inquiéter de la sélection des membres, si ce n'est pour dire que je ne voulais pas que le comité compte deux personnes de la Colombie-Britannique; deux de l'Alberta; deux de la Saskatchewan; sept de l'Ontario ou sept du Québec. Ayant dit qu'une répartition de ce genre créerait une situation intenable, j'ai contribué en quelque sorte à la composition du comité. Cependant, il est juste de dire que je ne me suis pas prononcé sur le nombre exact de membres à nommer. On m'a consulté. On m'a demandé si ce nombre me semblait acceptable et j'ai répondu que oui. J'ai aussi eu quelques entretiens de portée très générale au sujet des membres du comité, mais il ne m'appartient pas de dire si le comité devrait compter davantage de représentants du marché du travail ou du secteur agricole. Le marché du travail nous a presque fermé la porte au nez. Pour ce qui est du secteur agricole, nous en avons rencontré des représentants à plusieurs reprises, des conditionneurs ou des producteurs, mais nous n'avons eu qu'un très faible apport des consommateurs, ce qui m'étonne.

Le président: J'aimerais poser une question supplémentaire. Vous avez dit que M. Gordon Cummings représentait l'industrie agro-alimentaire. Sa position sur l'Accord de libre-échange est plutôt unique dans l'industrie agro-alimentaire pour les conditionneurs, sa société prévoyant exporter plus abondamment aux États-Unis et donc bénéficier de l'Accord de libre-échange. Qu'en est-il des conditionneurs qui produisent principalement pour le marché intérieur canadien? M. Cummings peut difficilement être considéré comme le représentant type de l'industrie agro-alimentaire canadienne, n'est-ce pas?

[Text]

I know your point which is that you did not select these people, but I am sure you would not want to leave the impression that you regard Mr. Cummings as the quintessential food processor in Canada.

Mr. de Grandpré: I am sure Mr. McLean would disagree if I were to make that statement.

We have started to tackle the problem or the conflict existing between those supporting marketing boards and supply management and those people who are in the processing industry. We believe that we have the elements of a solution. I do not think I should go beyond that because it is a very sensitive area and I am here in my "personal" capacity and not representing the views of the committee which have not yet been firmed up. I think we have the elements of a solution to resolve this apparent conflict between the producers and the processors.

I am sure we will be hated by everyone in the community as soon as our report comes out, so that will be another group that will be dissatisfied with our recommendations. Having said that, we hope we have the elements of a solution.

Le sénateur Bazin: Monsieur de Grandpré, je veux vous poser certaines questions relativement aux relations de votre comité avec le Congrès du travail canadien. Hier, monsieur Martin, vice-président du Conseil canadien a témoigné ici et il a mentionné deux choses. La première est que le Conseil canadien n'avait pas été invité à siéger sur le comité. D'après votre commentaire antérieur, j'imagine que vous n'êtes pas au courant si oui ou non le Congrès comme tel a été invité. Mais, qu'au niveau des représentations, ils n'avaient pas fait de représentations auprès de votre comité mais qu'ils seraient disposes à en faire.

Est-ce qu'en principe, vous seriez prêt à recevoir des représentations du Conseil canadien du travail?

Mr. de Grandpré: Laissez-moi vous mettre au dossier, si vous voulez, la position très ferme qui a été prise par madame Shirley Carr, dans une lettre du 21 avril. Elle faisait suite à une lettre que je lui avais adressée, je pense le 13 avril dernier et dans laquelle elle dit . . . je ne vous lirai pas toute la lettre mais je voudrais bien vous lire le paragraphe qui exprime clairement sa position.

The Canadian Labour Congress and its affiliates are not participating in the work of your council for the same reason that we did not participate in the Sectoral Advisory Groups on International Trade, known as SAGIT. The federal government's free trade initiative with the U.S.A is an initiative with which we fundamentally disagree. We have notified all of our membership of this decision and, therefore, respectfully ask you to respect this.

Their position was quite clear once we were appointed, but you were absolutely right that I had no input as to whether she should or she should not have been invited to sit on the committee, but we have a representative of labour in the person of Mr. McCamby.

[Traduction]

Je sais que vous n'avez pas choisi ces personnes, mais vous n'aimeriez certainement pas donner l'impression que vous considérez M. Cummings comme le représentant par excellence de l'industrie agro-alimentaire au Canada.

Mr. de Grandpré: Je suis certain que M. McLean ne serait pas d'accord si je l'affirmeais.

Nous avons commencé à nous attaquer au différend qui oppose les partisans des offices de commercialisation et de la gestion de l'offre aux intervenants de l'industrie agro-alimentaire. Nous pensons détenir des éléments permettant de le régler. Cependant, je ne peux pas en dire davantage sur cette question très délicate, car je comparais ici à titre personnel et non pas pour dévoiler la position du comité, qui n'est pas encore bien définie. Néanmoins, je pense que nous avons un début de solution qui nous permettrait de résoudre ce différend entre les producteurs et les conditionneurs.

Il ne fait aucun doute que toute la collectivité nous détestera dès la parution de notre rapport, et qu'un autre groupe sera mécontent de nos recommandations. Cela étant dit, je rappelle que nous estimons avoir en main des éléments de réponse au problème.

Senator Bazin: Mr. de Grandpré, I have several questions for you concerning your Committee's ties with the Canadian Labour Congress. CLC Vice President Martin testified before us yesterday and he mentioned two things. The first was that the CLC had not been invited to sit on the Committee. Judging from your comment earlier, I take it that you do not know if the CLC was formally invited to participate or not. However, in terms of representations, it has not made any representations to your Committee, but would be prepared to do so.

Are you prepared, in principle, to hear representations from the CLC?

Mr. de Grandpré: For the record, let me enlighten you on the very firm position taken by Mrs. Shirley Carr in a letter dated April 21. This was in response to a letter I had sent her on April 13 last. I won't read the entire letter but I will read the paragraph in which she states her position clearly.

Le Congrès du travail du Canada et ses filiales ne participent pas aux travaux de votre Commission pour la même raison que nous n'avons pas participé aux Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). L'initiative de libre-échange que le gouvernement fédéral a prise avec les États-Unis est une entreprise à laquelle nous nous opposons fondamentalement. Nous avons informé tous nos membres de cette décision, et par conséquent, nous demandons respectueusement de la prendre en considération.

La position du Congrès était tout à fait claire au moment de notre nomination, mais vous avez parfaitement raison de dire que je ne savais pas s'il fallait ou non l'inviter à siéger à la Commission; nous avons toutefois un représentant du travail en la personne de M. McCamby.

[Text]

Vous me demandez si nous serions prêts à rencontrer madame Carr à ce moment-ci. Je devrai consulter les membres de notre comité. Si nous voulons rencontrer la date d'échéance de la fin du mois de mars, nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à rencontrer les gens. Si nous ouvrons la porte, d'autres personnes voudront également venir nous voir. Je pense que la réouverture de nos entretiens aura pour effet de retarder la remise de notre rapport.

Le sénateur Bazin: Les procès verbaux de notre réunion de demain pourraient tenir lieu sans doute d'une rencontre que vous pourriez avoir avec eux. Je voudrais revenir à un autre point que monsieur Martin a évoqué dans ses propos hier devant nous au niveau de son ouverture à coopérer avec votre comité mais à certaines conditions un des commentaires qu'il a fait, c'est que vous avez été cité dans un journal récemment comme ayant rattaché, si l'on veut, les efforts pour les programmes d'adaptation et les dépenses gouvernementales, de rattacher ces dépenses au déficit du gouvernement et que vous avez décidé qu'en autant que vous étiez concerné, qu'il n'était pas question de faire des recommandations qui auraient pour effet d'augmenter le déficit du Canada.

Ma première question est: avez-vous déjà suggéré ce genre de proposition? Si oui, dans quel contexte et pourquoi?

M. de Grandpré: Avant ma nomination, j'ai fait plusieurs déclarations à l'effet que les déficits gouvernementaux m'inquiétaient et que nous avions un fardeau excessif que nous livrerons à nos enfants et à nos petits enfants. Mais depuis ma nomination, j'ai gardé un silence religieux au sujet de mes activités au comité consultatif sur les ajustements. A ce que je sache, je n'ai jamais fait de déclaration depuis ma nomination parce que j'ai refusé toute entrevue avec qui que ce soit, pour garder mon indépendance complète.

Le sénateur Bazin: Vous n'avez pas rattaché au déficit le travail de votre comité ou les programmes d'adaptation, de façon publique?

M. de Grandpré: Non, sénateur. Je peux vous dire aujourd'hui, si vous me posez la question, que dans mon esprit il n'est pas possible d'étudier le problème résultant de l'Accord de libre-échange sans avoir à la pensée au même moment, les impacts financiers ou économiques d'une intervention ou d'une autre. Je pense que tout est relié. SDI nous devions dépenser des sommes extravagantes pour minimiser l'impact causé par l'accord, ou pour minimiser l'impact du chômage causé pour toute autre raison, je pense que nous devons toujours garder à la mémoire quelles sont nos ressources. Nous avons dit pendant des années que l'éducation devait être gratuite.

On se rend compte aujourd'hui que l'éducation gratuite, cela n'existe pas, que quelqu'un doit payer la note. On a fait croire à la population pendant longtemps qu'on pouvait avoir les services médicaux gratuitement. On se rend compte aujourd'hui qu'on doit payer la note. On a dit qu'on pouvait avoir des services d'urgence gratuits. On se rend compte aujourd'hui qu'on doit payer la note.

Alors, je pense que si dans des circonstances d'irresponsabilité totale le comité en venait à la conclusion que nous devrions injecter cinq ou six milliards de dollars pour aider les gens qui sont affectés par le chômage, qu'il faudrait se rendre compte

[Traduction]

You ask me if we are willing to meet with Mrs. Carr right now. I will have to check with the members of our Committee. If we want to meet our deadline, which is the end of March, we cannot go on meeting with people indefinitely. If we open the door, other people will also want to make representations to us. I think that we would only delay the tabling of our report if we re-opened our talks.

Senator Bazin: The minutes of our meeting tomorrow could no doubt prove useful at some future meeting you might have with the CLC. I want to move to another point that Mr. Martin raised here yesterday. He indicated that he was prepared to cooperate with your Committee, provided certain conditions were met. He commented on a statement that had been attributed to you recently in a newspaper. You were quoted as saying that adjustment programs and government expenditures were linked, if you will, to the government's deficit and that as far as you were concerned, you had decided that it was out of the question for you to make any recommendations that would increase the deficit in Canada.

My first question is this: Did you make such a statement and if so, in what context and why?

Mr. de Grandpré: Prior to my appointment, I made a number of statements to the effect that I was concerned by government deficits and that we were leaving a terrible burden for our children and grandchildren to bear. However, since my appointment, I have remained completely silent about my activities on the Advisory Committee on Adjustment. I have not made any statements and I have refused all interviews in order to remain totally impartial.

Senator Bazin: Then you have not publicly stated that there is a link between the work of your Committee and adjustment programs and the deficit?

Mr. de Grandpré: No, Senator. If you were to ask me that question today, I would state that in my opinion, it is not possible to study the problems stemming from the Free Trade Agreement without considering at the same time the financial or economic impact of certain provisions. These issues are interrelated. If we have to spend enormous sums of money to minimize the impact of the Agreement or to minimize the effects of unemployment caused by something else, I think we should never lose sight of the resources we have. For years we have said that education should be free.

Today we are realizing that there is no such thing as free education. Someone has to pick up the tab. The public has been led to believe for years that it could receive free medical care. Today we are realizing that someone has to pay for these services. We were told that we could get free emergency services. Today we know that someone has to foot the bill.

So I think that if in circumstances of complete irresponsibility the committee came to the conclusion that we had to inject five or six billion dollars to help people affected by unemployment, obviously something would have to give somewhere.

[Text]

qu'il y a quelque chose qui devrait céder en quelque part. Il devrait y avoir des augmentations importantes de taxes qui nous rendraient peut-être à ce moment-là non-concurrentiels et qui accentuerait, si vous le voulez, l'impact créé par l'Accord de libre-échange.

Je ne veux pas laisser l'impression que nous n'aurons pas de recommandations ayant une implication fiscale. Mais par contre, je veux indiquer clairement ma position à l'effet que nous ne pouvons pas regarder dans l'abstrait les programmes qui pourront être mis en place, sans avoir derrière la tête quel sera le coût de ces programmes, à savoir si nous avons les moyens de les garder en place au moins pendant 10 ans.

Le sénateur Bazin: Ceci m'amène à une autre question relativement aux relations que votre comité a, ou a eu, avec les provinces. Vous avez répondu à une question tout à l'heure, au sujet de ce que vous voyiez comme un besoin essentiel, à savoir l'harmonisation (puisque c'est un terme à la mode) des programmes fédéraux avec ceux des provinces. Est-ce que vous avez eu des rencontres avec des représentants des provinces aux fins de discuter justement soit des programmes conjoints ou des programmes séparés, qui devraient être conjoints?

M. de Grandpré: Monsieur le président, ce que nous avons fait sénateur Bazin, c'est diviser la tâche. Monsieur Wagner est entré en contact avec les gens de l'Ouest, madame Bennett avec les gens de l'Ontario. Je me suis mis en contact avec les gens du Québec, monsieur Cummings avec les premiers ministres ou les ministres. Quand je dis «entré en contact avec les provinces», je veux dire soit les premiers ministres seuls ou les premiers ministres et les ministres responsables de l'emploi ou des relations interprovinciales, ceux qui pouvaient avoir un rôle à jouer, que ce soit à l'emploi ou aux relations avec les provinces ou au commerce extérieur. Monsieur Cummings quant à lui est entré en contact avec les premiers ministres et les ministres responsables des provinces de l'Atlantique.

Il y a eu un travail préliminaire. Ce travail n'est pas terminé encore parce que nous n'avons pas eu jusqu'à ce jour un input considérable de la part des provinces. Nous avons eu souvent la réaction suivante: ce problème avait été «créé» par le gouvernement fédéral, donc le fédéral devait s'en occuper.

Comme les programmes sont souvent complémentaires ou à peu près de même nature, nous en sommes venus à la conclusion qu'on ne pouvait pas traiter ce problème en disant que c'est uniquement un problème fédéral. Il faut une harmonisation ou si vous préférez une coopération intime entre les provinces et le gouvernement fédéral si nous voulons passer au travers. De la même façon, il nous faudra évidemment éliminer la balkanisation du pays si on veut en arriver à une concurrence canadienne face ou à l'encontre des États-Unis.

The Chairman: Senator MacEachen?

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I should like to ask Mr. de Grandpré a number of questions. One has to do with the analytical difficulties he mentioned in determining the source of job losses, as to whether they are from free trade or because of poor management or because of the product market and so on. I think there is a difficulty there. I suppose that there are two questions that I have on that point. First, has the committee or the council reached the conclusion that it is

[Traduction]

There would have to be major tax increases, which might make us uncompetitive and which would exacerbate, if you will, the impact of the Free Trade Agreement.

I don't want to leave the impression that we won't be making recommendations that may affect taxation. But on the other hand I want to make my position very clear: we can't look in the abstract at programs that could be introduced, without having some idea in mind of what the cost of those programs would be, and whether we have the resources to keep them going for at least ten years.

Senator Bazin: That brings me to another question, about the relations your committee has, or has had, with the provinces. Earlier you replied to a question about something you see as essential, the harmonization (because that's the buzzword these days) of federal and provincial programs. Did you hold meetings with representatives of the provinces to discuss either joint programs or separate programs that ought to be joint?

Mr. de Grandpré: Mr. Chairman, what we did, Senator Bazin, was divide the load. Mr. Wagner contacted the people in Western Canada, Mrs. Bennett the people in Ontario. I contacted the people in Quebec. When I say we contacted the provinces, I mean we got in touch with either their Premiers or both their Premiers and their Ministers responsible for employment or interprovincial relations, the people with a role to play in employment or relations with other provinces or foreign trade. Mr. Cummings contacted the Premiers and the appropriate Ministers in the Atlantic provinces.

There was some groundwork to be laid, and this is still going on, because so far we haven't had a great deal of input from the provinces. We often got this reaction: "This problem was 'created' by the feds, and they're the ones who should deal with it."

Since programs are often complementary, or of the same type, we came to the conclusion that the problem was not something that could be resolved by claiming that it was solely a federal problem. What is needed if we're going to get through this is harmonization, or, if you prefer, close co-operation between the provinces and the federal government. In the same way, we obviously have to eliminate the balkanization of our country if we're going to be able to compete with the United States.

Le président: Sénateur MacEachen, la parole est à vous.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aurais un certain nombre de questions à poser à M. de Grandpré. Je veux d'abord parler des difficultés d'analyse dont il a fait état quand vient le moment de déterminer l'origine des pertes d'emplois, c'est-à-dire de déterminer si elles sont occasionnées par le libre-échange, par une piètre gestion, par la conjoncture des marchés, etc. Je ne sais pas très bien. J'ai deux questions à ce sujet. Premièrement, le comité ou le conseil en est-il venu à la

[Text]

impossible to identify at all any of the job displacement or the industry displacement from the Free Trade Agreement? I then turn to the other side. If it is difficult or impossible to identify the disabilities with any certainty, at least as a basis for planning the dislocations that may result from free trade, is it not equally difficult, from an analytical point of view, to identify the benefits in a dynamic economy over say, the next five years? What I want to go after is whether there is one magic for the benefits and none for the disabilities.

Mr. de Grandpré: You are absolutely right. There is no magic for either case. The committee has to steer a steady course between those making the statement that it is the panacea to all of our problems and those who are saying that it is going to be a disaster for the country. If we steer a steady, middle course, this is as much as can be expected from five people who are trying to do the best job possible for the country.

You have asked me whether it is absolutely impossible. These are very strong words that I would not use. It is like "never". Difficult? Yes. Probably difficult to clearly identify? Yes. Impossible? Better minds than mine or my colleagues' may be able to give an answer to your question, but it is not going to be an easy. If we are right, then the planning to take care of the dislocations should be "universal" because of the difficulties of identification.

Senator MacEachen: Having heard that, I was somewhat struck that you had identified one problem that was resulting from the Free Trade Agreement, namely, in the food processing industry, and that you were about to propose what you hoped would be a solution. In that case, you had some success in identifying the result of the Free Trade Agreement.

Mr. de Grandpré: We have identified the problem in the sense that if you have a processor who has access to North American prices—at present this would be a U.S. processor—and another processor who has to pay North American prices plus, because the basic product used in the transformation of that particular product is protected or falls within the four corners of a supply management or marketing board, then it is clear that there is a problem because the two basic ingredients are not going to be purchased by these two processors at the same price.

It would be difficult to say that they are going to lose jobs, because you will have food processors who, placed in the same position, will be able to find a niche and, therefore, expand their production and penetrate the market even at a higher cost, and others who are going to withdraw and admit that that is the kind of competition they have to face and not spend more money to develop a new market in the United States. That will be the difficulty, not the fact that the differential exists or does not exist in the basic food product. We have identified that, but we have not identified the balance of whether the jobs lost would necessarily be the result of the

[Traduction]

conclusion qu'il est absolument impossible de déterminer les déplacements d'emplois ou d'industries qui sont occasionnés par l'Accord de libre-échange? J'en viens maintenant à l'autre volet. S'il est difficile, voire impossible de déterminer avec certitude, pour permettre au moins une certaine planification, les bouleversements éventuels résultant du libre-échange, n'est-il pas tout aussi difficile, d'un point de vue analytique, d'en déterminer les avantages dans une économie dynamique, au cours des cinq prochaines années, par exemple? J'aimerais savoir s'il existe une formule magique pour les avantages, et aucune pour les inconvénients.

M. de Grandpré: Vous avez tout à fait raison. Dans un cas comme dans l'autre, il n'existe aucune formule magique. Le comité doit faire la part des choses entre ceux qui prétendent que c'est là une panacée et ceux qui y voient un désastre pour le pays. Tout ce qu'on peut attendre de cinq personnes qui essaient de faire le meilleur travail possible pour leur pays, c'est qu'ils fassent la part des choses.

Vous me demandez si c'est une tâche absolument impossible. Je ne voudrais pas utiliser des termes aussi forts, comme le mot «jamais». Difficile, direz-vous? Oui. Probablement difficile à départager clairement? En effet. Impossible? Des gens plus brillants que mes collègues et moi-même pourraient peut-être répondre à votre question, mais ils n'auront pas la tâche facile. Si nous voyons juste, la planification en prévision des bouleversements devrait être «universelle», en raison des difficultés auxquelles on se heurtera pour départager le tout.

Le sénateur MacEachen: Compte tenu de ce que vous venez de dire, je suis un peu étonné que vous ayez décelé un problème qui résultera de l'Accord de libre-échange, dans l'industrie des aliments préparés, et de constater que vous alliez proposer ce que vous espérez être une solution. À ce chapitre, vous avez réussi à reconnaître une conséquence de l'Accord de libre-échange.

Mr. de Grandpré: Nous avons relevé le problème dans le cas où un conditionneur aurait accès à des prix nord-américains, et il s'agirait en l'occurrence d'un conditionneur américain, et où un autre devrait payer plus que les prix nord-américains, parce que le produit de base utilisé dans l'opération transformation est protégé ou tombe sous la coupe d'un office de commercialisation ou de régulation de l'offre; il est clair qu'il y aura un problème dans ce cas, car les deux ingrédients de base ne seront pas achetés au même prix par ces deux conditionneurs.

On peut difficilement dire qu'il y aura des pertes d'emplois, car dans la même situation, certains conditionneurs réussiront à trouver un créneau, accroîtront leur production et pénétreront le marché, même s'il leur en coûte davantage, tandis que d'autres se retireront, admettront que c'est le genre de compétition auquel ils doivent faire face et refuseront de verser un sou de plus pour pour trouver de nouveaux débouchés aux États-Unis. Voilà en quoi consiste la difficulté; elle ne vient pas du fait qu'il existe ou non des écarts au niveau du produit alimentaire de base. C'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés, mais nous n'avons pas déterminé si les emplois perdus résulteraient nécessairement de l'accord commercial parce que,

[Text]

trade agreement because two food processors have taken different views about the same difficulty.

Senator MacEachen: That is correct, but at least you have advanced your analysis to the point where you are trying to come up with a solution.

Mr. de Grandpré: After six months I am glad to say we made that little progress.

Senator MacEachen: You talked about the three persons under the same roof, each of them being thrust into unemployment, one from the Free Trade Agreement.

Mr. de Grandpré: We assume.

Senator MacEachen: We assume, and the others for other reasons. You said, Is that the kind of society we want where we would treat one unemployed person better than the other two? That is an egalitarian approach that I would like, but I was not sure whether you were reaching that conclusion because of ideology, your sense of egalitarianism or whether you were saying that there is no special need arising from that unemployment from the trade agreement because we have programs in place at the present time which can adequately deal with the unemployment arising from whatever source.

I am going to be sticky on this point because I think a lot of people in the country have concerns, rightly or wrongly, about the impact of the Free Trade Agreement. If they got the impression that a body of the importance you represent was saying that it is business as usual and whatever programs are in place are good enough for the fallout of free trade, I think there would be a certain amount of concern. I want to know if that is what you are telling us and the country.

Mr. de Grandpré: I am suggesting, maybe wrongly, that it would be extremely difficult for any government to say X is receiving these packages of benefits as a result of being unemployed because he happened to be an asbestos worker or he happened to be in the steel industry when there was discrimination against steel exports in the United States. Assuming we can pin that loss of jobs on the Free Trade Agreement, this person is going to receive more than his neighbour. It would be extremely difficult to introduce this kind of discrimination in the packages that are in place as safety nets for the unemployed.

I maintain that perhaps our work will permit us to focus our attention on the programs that are now in place to determine whether they have been effective; and if they have not been as effective as planned, they should be fine tuned so that the money could be transferred and, regardless of the cost of the loss of employment, the two people would be treated equally.

Senator MacEachen: You say it would be difficult for a government to have a special program for the unemployed, assuming it is as a result of free trade, but we have done that in the past where a particular policy of a government or a Parliament has led to dislocation in the workplace, and the government has taken a special responsibility. It has occurred in the automotive industry and in the railway industry where technological change or political agreements made by the government

[Traduction]

devant une même difficulté, deux conditionneurs auront opté pour des solutions différentes.

Le sénateur MacEachen: C'est exact, mais au moins vous avez poussé votre analyse jusqu'à essayer de trouver une solution.

Mr. de Grandpré: Après six mois, je suis heureux de dire que nous avons réalisé ce petit progrès.

Le sénateur MacEachen: Vous avez parlé de trois personnes vivant sous le même toit qui se retrouveraient chacune au chômage, dont l'une à cause de l'Accord de libre-échange.

Mr. de Grandpré: C'est une hypothèse.

Le sénateur MacEachen: C'est une hypothèse, et les autres se retrouveraient au chômage pour d'autres raisons. Vous nous demandez si nous voulons d'une société où l'on privilégierait un chômeur par rapport aux deux autres? J'aime bien cette approche égalitaire, mais je ne suis pas certain qu'elle soit le fait d'une idéologie ou d'un sens de l'égalitarisme; je me demande si vous ne croyez plutôt qu'il est inutile de prendre des mesures particulières pour le chômage qui résultera de l'accord commercial parce qu'il existe actuellement des programmes pour résoudre les problèmes de chômage, quelle qu'en soit la source.

J'insiste sur ce point car beaucoup de gens au pays craignent, à tort ou à raison, les répercussions de l'Accord de libre-échange. Je pense que certains s'inquiéteraient s'ils avaient l'impression qu'un organisme de l'importance de celui que vous représentez voit là une situation banale et considère que les programmes en place suffiront à compenser les retombées du libre-échange. Je veux savoir si c'est bien ce que vous nous dites et ce que vous dites aux Canadiens.

Mr. de Grandpré: Peut-être ai-je tort, mais je pense qu'il serait extrêmement difficile pour un gouvernement de dire que X a droit à des prestations de chômage parce qu'il était un travailleur de l'amiante ou qu'il travaillait dans l'industrie de l'acier dont les exportations ont fait l'objet de discrimination aux États-Unis. Si l'on associait ces emplois perdus à l'Accord de libre-échange, cette personne recevrait plus que son voisin. Il serait extrêmement difficile d'établir ce genre de distinction dans le cadre des programmes existants, en guise de protection pour les chômeurs.

J'estime toutefois que nos travaux nous permettront peut-être de nous pencher sur les programmes actuellement en place pour déterminer s'ils ont été efficaces; s'ils ne l'ont pas été autant que prévu, il faudrait les rajuster, de façon que l'on puisse transférer les sommes en cause et, indépendamment de la cause de la perte d'emploi, que les deux personnes soient traitées également.

Le sénateur MacEachen: Vous dites qu'il serait difficile pour un gouvernement de mettre en œuvre un programme spécial à l'intention des chômeurs qui se retrouveraient dans cette situation à cause du libre-échange, mais cela s'est déjà fait, lorsqu'une politique d'un gouvernement ou d'un parlement a entraîné des bouleversements dans un milieu de travail; le gouvernement a alors assumé ses responsabilités. Cela s'est produit dans l'industrie de l'automobile et dans celle des chemins

[Text]

has led the it to say, yes, we brought this about therefore, we have a special responsibility to that class of worker. I draw that to your attention as a possible reason why the same rule should not be universally applied.

[Traduction]

de fer, où des changements technologiques, ou des ententes politiques conclues par le gouvernement ont amené celui-ci à admettre qu'il en était la cause et que, par conséquent, il avait une responsabilité particulière à assumer à l'égard de cette catégorie de travailleurs. J'attire votre attention sur ce point parce que c'est peut-être une raison pour laquelle la même règle ne devrait pas s'appliquer à tout le monde.

Mr. de Grandpré: In the case of the Auto Pact, my information is that although the program was in place, it was not taken advantage of because it became unnecessary.

M. de Grandpré: Dans le cas du Pacte de l'automobile, d'après mes renseignements, ce programme était en place, mais on n'en a pas tiré parti parce qu'il est devenu inutile.

Senator MacEachen: In due course.

Le sénateur MacEachen: À un moment donné.

Mr. de Grandpré: I do not know about the technical changes because they are occurring in businesses all the time.

M. de Grandpré: Je ne saurais dire quoi que ce soit au sujet des changements technologiques, car ils se produisent constamment dans toutes les entreprises.

Senator MacEachen: I am just saying that I differentiate between those economic forces that occur in the marketplace and those that are, in a sense, imposed by governmental authority. I am saying that, in that case, surely it ought to give us pause to ask the body politic to heal that wound, which it has opened itself.

Le sénateur MacEachen: Je dis simplement que je fais une distinction entre les forces économiques en œuvre sur le marché du travail et celles qui, en un sens, sont imposées par une autorité gouvernementale. Je dis que, dans ce cas-ci, nous devrions nous arrêter pour demander au corps politique de régler ce problème dont il est lui-même la cause.

In any event, let me move on to one other point, if I may. My question has to do with a comment that was made yesterday by the head of the Economic Council of Canada, Ms. Maxwell. She told us that, really, the problem of adjustment should not be addressed through the free trade window but ought to be approached from the point of view of the needs of people. She said there were three classes of people that had to be dealt with—the older workers, workers in remote communities and those with little education. As it turned out, we discovered, Ms. Maxwell and myself, that we were both members of remote communities. She had defined the expression to the point that the only non-remote community in Nova Scotia was Halifax.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi de passer à un autre point. Ma question porte sur un commentaire qu'a fait hier la présidente du Conseil économique du Canada, M^{me} Maxwell. Elle nous a dit qu'il ne faudrait pas s'attaquer au problème de l'adaptation des travailleurs au moyen de l'Accord du libre-échange, mais plutôt en tenant compte des besoins de la population. Elle a déclaré qu'il y avait trois catégories de personnes dont il fallait s'occuper: les travailleurs d'un certain âge, ceux des collectivités éloignées et ceux qui étaient peu instruits. En fin de compte, nous avons découvert, M^{me} Maxwell et moi-même, que nous étions tous deux membres de collectivités éloignées. Elle avait donné un sens si large à cette expression que, en Nouvelle-Écosse, la seule collectivité non éloignée était Halifax.

In any event, in that analysis she produced a document that is entitled "Selected Labour Program Expenditures" and which includes unemployment insurance, the Canadian job strategy and job development, with a grand total of about \$12 billion in expenditures on labour programs, of which 85 per cent is devoted to unemployment insurance benefits. She was of the view that these expenditures ought to be reallocated, if I understood her correctly, within that total envelope to increase the expenditures on training for these particular classes of workers, which she argued would be most affected by any economic development, including free trade.

Quoi qu'il en soit, dans cette analyse, elle a présenté un document intitulé «*Selected Labour Program Expenditures*»; ces dépenses comprenant l'assurance-chômage, la Planification de l'emploi et la création d'emplois. Elles totalisent quelque 12 milliards de dollars, dont 85 p. 100 sont consacrés aux prestations d'assurance-chômage. Elle estimait que ces dépenses devaient être réaffectées, si je l'ai bien comprise, de façon qu'on accroisse les dépenses consacrées à la formation de ces catégories de travailleurs, lesquels, a-t-elle soutenu, seraient les plus touchés par quelque développement économique que ce soit, y compris le libre-échange.

What I am really asking you is this: Has your committee, in its examination of programs, given any consideration to this type of reallocation? If so, what is its thinking on the matter?

Voici la question que je vous pose: Dans son examen des programmes, votre commission a-t-elle réfléchi à cette réaffectation des dépenses? Dans l'affirmative, que pense-t-elle de la question?

Mr. de Grandpré: The document to which you refer is the same one that suggests that Canada is probably spending more, as a percentage of its GNP, than any other country on various programs to help the unemployed, the retraining of people and so on. If I remember correctly, that is part of their last report. We are not going to suggest another examination of the unemployment insurance program *per se*. What we are

est le même qui laisse entendre que le pourcentage du PNB que le Canada consacre à divers programmes d'aide aux chômeurs, au recyclage et ainsi de suite, est probablement plus élevé que celui de tout autre pays. Si je me souviens bien, on en traitait dans le dernier rapport du Conseil. Nous n'allons pas proposer un autre examen du programme d'assurance-chô-

[Text]

suggesting is that other programs outside the unemployment insurance scheme—programs that might cover training and transfer costs for reassigning people—be examined.

When I mention training, I also refer to training for basic skills. I understand that there are millions of illiterate people in this country. I could say that there are at least one million, but it is difficult to determine the exact number. I will not put a hard number on it, but there is no doubt that a large number of people are not literate enough to be transferred back into a different type of work environment. Those people are certainly in need of support for basic training.

Then there are those who are capable of being retrained. They should receive more assistance for that retraining. There are also people who have unfortunately reached an age—and I can talk about that age because I am past it—at which it is difficult to learn a new trade or to be mobile. These people should be taken care of. We already have some programs in place to look after them.

As to people in remote areas, I am not going to get into a discussion about whether Mont Tremblant is a remote area, but there are towns that rely exclusively upon one industry. If for any reason that industry is in trouble, then an opportunity should be provided to the workers to relocate and those people should be supported so that they can find another job in another locality and contribute to the economic welfare of the country.

Senator MacEachen: Why not add to that solution the possibility of assisting the community itself?

Mr. de Grandpré: Yes, such a scheme is possible for a period of transition. The community could be assisted for all sorts of reasons. Some people may not be relocated but will need support of some sort in that community. That is part of our mandate.

Senator MacEachen: Does that include assisting plants, for example? If the worst happened—let us hope that it will not and I am not suggesting it will—in Truro, for example, and these plants were not able to survive. Would you have in your analysis the possibility of coming to the rescue of Truro with special programs so that it could get other plants?

Mr. de Grandpré: Our experience in Canada in the past has not been that great at force-feeding plants in areas in which they are not located for economic reasons. I can provide several examples of money that has been spent and spent and spent in areas where a company could not really compete. We have to be very careful in collecting what I call “the winners” and “the losers”. For that reason, we are going to concentrate our attention more upon individuals and communities, when there is a problem, than on industries and on giving those industries what might be called blind support. We may have some suggestions for refinancing if financing is a problem but

[Traduction]

image proprement dit. Ce que nous proposons, c'est l'examen d'autres programmes ne faisant pas partie du régime d'assurance-chômage—de programmes qui pourraient porter sur les coûts de la formation ou de la mutation d'employés.

Quand je parle de formation, je parle également de l'acquisition de compétences de base. Il y a des millions d'analphabètes dans le pays. Je pourrais dire qu'il y en a au moins un million, mais il est difficile d'en déterminer le nombre exact. Je ne donnerai pas un chiffre exact, mais il ne fait aucun doute qu'un grand nombre de personnes ne sont pas assez instruites pour être mutées dans un milieu de travail différent. Ces personnes ont certainement besoin d'une aide financière pour recevoir une formation de base.

Il y a aussi ceux qui peuvent être recyclés. Ils devraient recevoir une aide plus importante à cette fin. On trouve également les personnes qui ont malheureusement atteint un âge—and je puis en parler, parce que je l'ai déjà dépassé—auquel il est difficile d'apprendre un nouveau métier ou d'accepter d'être déplacé. On devrait s'occuper de ces personnes. En fait, nous disposons déjà de certains programmes à cette fin.

Quant aux personnes vivant dans des régions éloignées, je ne vais pas commencer à me demander si Mont-Tremblant est une région éloignée, mais le fait est qu'il existe des villes qui dépendent d'une seule industrie. Si, pour une raison ou une autre, cette industrie se trouve en difficulté, on devrait permettre aux travailleurs de s'installer ailleurs et les aider financièrement afin qu'ils puissent trouver un autre emploi dans une autre localité et contribuer ainsi à assurer la santé économique du pays.

Le sénateur MacEachen: Pourquoi ne pas ajouter à cette solution la possibilité d'aider la collectivité elle-même?

M. de Grandpré: D'accord, cette solution est possible pendant une période de transition. On pourrait aider la collectivité pour toutes sortes de raisons. Certaines personnes ne seront peut-être pas déplacées, mais auront besoin d'une aide financière quelconque au sein de la collectivité. Cette possibilité fait partie intégrante de notre mandat.

Le sénateur MacEachen: Prévoit-on aussi venir en aide aux usines, par exemple? Si le pire devait arriver—espérons que ce ne sera pas le cas et je ne laisse pas entendre que ce le sera—à Truro, par exemple, et que les usines qui s'y trouvent ne puissent plus poursuivre leurs activités. Dans votre analyse, envisageriez-vous la possibilité d'appliquer des programmes spéciaux pour venir en aide à Truro de façon que d'autres usines puissent s'y planter?

M. de Grandpré: Par le passé, le Canada n'a pas connu des résultats très fructueux lorsqu'il a fait survivre de force des usines se trouvant dans des régions où elles ne s'étaient pas implantées pour des raisons économiques. Je peux vous donner plusieurs exemples où des sommes astronomiques ont été dépensées dans des régions où une société ne pouvait pas réellement être concurrentielle. Nous devons être très prudents lorsque nous départageons ce que j'appelle «des gagnants» et «des perdants». C'est pourquoi nous allons concentrer davantage notre attention sur les problèmes des personnes et des collectivités, plutôt que de tenter d'aider les industries et de leur accorder ce qu'on pourrait appeler un «soutien aveugle». Nous

[Text]

we are certainly not going to suggest that large amounts of money be provided to industries.

Senator MacEachen: You do have in mind, however, that a threatened community ought to have some renewal available to it, apart from a particular plant in that community? I do not know how you would do that, but if you say that you will look at communities but not at individual plants—

Senator Murray: Excuse me, senator and Mr. Chairman, but there is at present a Community Futures Program under the Canadian job strategy. It is widely used and is intended to be used in those situations where communities are hit by plant contractions and closures and that sort of thing. It responds to a great extent to initiatives and encourages initiatives from people and groups within the community. Some such initiatives are taking place in the Atlantic provinces now. I am sure, Mr. de Grandpré, that your commission has looked at this program. You might find—and perhaps you could tell us whether you have reached any conclusions on this point—that it needs some change or enrichment in the future. The program, however, is there.

I must say that many federal programs are already in place, from the Industrial Adjustment Program to all of the Canadian job strategy programs to all of the old DRIE programs and programs that have been announced for the new Department of Industry, Science and Technology. It is hard to resist the conclusion that they are intended to address every imaginable adjustment problem or opportunity.

When Mr. de Granpré speaks of fine-tuning existing programs, I get the impression that his commission is coming to the same conclusion, that it may not be so much a question of new programs as of fine-tuning or of improving existing programs.

The Chairman: Is that a question?

Senator Murray: It was an intervention.

Senator MacEachen: I appreciate the intervention.

The Chairman: It is nice to have research personnel available.

Senator MacEachen: I should like to ask Mr. de Granpré a final question. Is he approaching his task in devising adjustment programs with the possibility of an attack by the United States on that proposal as a subsidy to a firm or an industry? Is that in his mind?

Mr. de Granpré: We have to be extremely careful that whatever we will suggest will not be subject to attack. We have asked the Department of Justice for guidance on one particular issue.

Senator MacEachen: Presumably, the words "generally available" might be a stimulus to universal programs?

Mr. de Granpré: That is correct.

[Traduction]

aurons peut-être des suggestions de refinancement à faire si le financement pose un problème, mais nous n'allons certainement pas proposer que de grosses sommes d'argent soient accordées aux industries.

Le sénateur MacEachen: Vous songez toutefois à accorder une aide renouvelable à une collectivité menacée, en plus de celle qui sera accordée à une usine en particulier se trouvant dans cette collectivité? J'ignore comment vous procéderiez, mais si vous dites que vous tiendrez compte des collectivités et non pas des usines . . .

Le sénateur Murray: Veuillez m'excuser, monsieur le sénateur et monsieur le président, mais il existe actuellement un Programme—Développement des collectivités qui fait partie de la planification de l'emploi. On s'en sert largement, comme il se doit, lorsque des collectivités voient leurs usines se restreindre, fermer leurs portes, etc. Il répond, dans une large mesure, à des initiatives et encourage les particuliers et les groupes de la collectivité à en prendre. C'est ce qui semble se passer actuellement dans les provinces de l'Atlantique. Je suis sûr, Monsieur de Grandpré, que votre commission a examiné ce programme. Il se peut que vous trouviez—and peut-être pourriez-vous dire si vous êtes arrivé à des conclusions à ce sujet—qu'il aurait besoin d'être modifié ou amélioré. Il reste toutefois que le programme existe bel et bien.

Je dois dire que beaucoup de programmes fédéraux sont déjà en place; il suffit de citer le Programme d'aide à l'adaptation industrielle, tous les programmes de planification de l'emploi, les programmes de l'ancien MEIR et ceux qui ont été annoncés pour le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il est difficile de ne pas conclure qu'ils servent à régler tous les problèmes ou possibilités d'adaptation imaginables.

Lorsque M. de Granpré parle d'ajuster les programmes existants, j'en conclus que la commission dont il fait partie arrive aux mêmes conclusions, soit qu'il convient non pas de créer de nouveaux programmes, mais d'ajuster ou d'améliorer les programmes existants.

Le président: Est-ce une question?

Le sénateur Murray: C'est une intervention.

Le sénateur MacEachen: J'en suis fort aise.

Le président: C'est une bonne chose d'avoir à notre disposition des attachés de recherche.

Le sénateur MacEachen: J'aimerais poser une dernière question à M. de Grandpré. Conçoit-il sa tâche en matière de programmes d'adaptation en gardant à l'esprit la possibilité que les Américains considèrent cette proposition comme une subvention à l'industrie?

Mr. de Granpré: Nous devons faire très attention en proposant des programmes, car ils pourraient faire l'objet de poursuites. Nous avons demandé au ministère de la Justice qu'il nous éclaire sur cette question.

Le sénateur MacEachen: Je présume que l'on pourrait interpréter les mots «déjà disponibles» comme un incitatif aux programmes sociaux universels?

Mr. de Granpré: C'est juste.

[Text]

Le sénateur Beaudoin: J'avais deux questions, monsieur de Grandpré. Je pense que vous avez déjà bien répondu à l'une d'elles, celle de l'identification des causes et programmes, en réponse à une question posée par le sénateur MacEachen.

La deuxième est au sujet de l'élaboration des programmes d'ajustement. Si j'ai bien compris le but visé par le conseil que vous présidez, c'est évidemment le bien de la population, de façon générale. Mais à un moment donné vous avez mentionné les régions moins favorisées ou enfin, les régions les plus éloignées. Cela a toujours été le cas au Canada depuis au moins, sauf erreur depuis 40 ans; nos gouvernements s'occupent des disparités régionales parce que le pays est ainsi fait. Il y a des régions plus riches et d'autres moins riches.

Est-ce que je dois voir la possibilité dans vos remarques que les disparités régionales soient pour votre Conseil une préoccupation particulière? Est-ce que je dois comprendre que pour votre conseil il y a peut-être une préoccupation particulière pour les régions moins favorisées. Allons nous toujours dans la même ligne, c'est-à-dire vers un équilibre des régions?

Ala faveur du libre-échange, est-ce que vous entrevoyez un aspect particulier qui n'existe pas?

M. de Grandpré: Non, pas nécessairement un aspect qui n'existe pas. Mais, peut-être y aurait-il lieu, dans des circonstances spécifiques, de renforcer un programme déjà en place mais qui serait inadéquat compte tenu des circonstances alors qu'un programme voisin serait trop riche compte tenu des résultats.

Alors si nous sommes capables de faire ce que j'appelle cette "gymnastique", de faire des transferts à l'intérieur des programmes existants pour que les programmes répondent mieux aux exigences, aux espoirs et aux craintes de la population, je pense que notre travail aura été utile.

Le sénateur Beaudoin: Je vous remercie, monsieur de Grandpré.

Senator van Roggen: Mr. de Granpré, a couple of members of the committee have already dwelt with the evidence of Ms. Maxwell of the Economic Council of Canada, which was to the effect that it is difficult to pinpoint the specific job losses from free trade as opposed to other factors and that the problem should be addressed only on an across-the-board basis. Senator MacEachen and the chairman suggested that she should confine her remarks to three classes. There is no question that she did mention older people and remote people, but I do not think she was being exclusive. Those were the major problems, but the problem still exists across the board.

Mr. Martin of the Canadian Labour Council, who gave evidence yesterday just before Ms. Maxwell, made the same point. I personally found that interesting, although I was somewhat surprised that the CLC did come forward and say that it was going to be so difficult to identify job losses that only universal programs were really needed, but that they should be improved upon.

This is more a point of intervention than a question. Following on Senator Frith's point that a lot has been said, the government has promised special programs and reports have

[Traduction]

Senator Beaudoin: I had two questions, Mr. de Grandpré, but I think you have already answered one of them, on the identification of causes and programs, in response to a question from Senator MacEachen.

My second question is on the subject of formulating adjustment programs. As I understand it, the goal set by the committee you chair is of course the good of the Canadian people, broadly speaking. But at one point you mentioned the disadvantaged regions, or what amounts to the more remote regions. This has always been the case in Canada, for at least 40 years, I would say; Canadian governments have been concerned with regional disparities, because our country is constructed in such a way that there are richer regions and poorer regions.

Should I gather from your remarks that regional disparities are of special concern for your committee? Should I gather that your committee may be especially concerned about the poorer regions? Are we still working toward the same goal, regional equilibrium?

With respect to free trade, do you foresee a particular area of concern that did not exist previously?

Mr. de Grandpré: No, not necessarily an area that didn't exist previously. But there might be reasons, in specific circumstances, to strengthen an existing program, which might be inadequate given those circumstances, while a neighbouring program might be getting too many resources given its results.

So if we can do what I call these gymnastics, if we can make transfers within existing programs so that they meet more adequately the needs, hopes and fears of the people, I think our work will have been useful.

Senator Beaudoin: Thank you, Mr. de Grandpré.

Le sénateur van Roggen: Monsieur de Grandpré, quelques membres du Comité se sont déjà penchés sur le témoignage de M^{me} Maxwell, du Conseil économique du Canada. À son avis, il sera difficile de déterminer quels emplois seront perdus à cause du libre-échange plutôt qu'en raison d'autres facteurs et, il faudrait selon elle aborder le problème globalement. Ce sont le sénateur MacEachen et le président qui lui ont proposé de s'en tenir à trois catégories. Il est vrai qu'elle a fait allusion aux travailleurs âgés et à ceux qui habitent des endroits éloignés, mais je ne pense pas qu'elle excluait qui que ce soit. Il s'agissait des catégories de travailleurs qui seraient les plus touchés, mais le problème est également global.

M. Martin, du Congrès du travail du Canada, qui a comparu hier devant M^{me} Maxwell, a souligné la même chose. Cela m'a semblé intéressant; toutefois, j'ai été plutôt étonné que le CTC ne demande que des améliorations aux programmes actuels et qu'il n'ait pas conclu à la nécessité d'adopter des programmes universels, vu la difficulté de déterminer les causes des pertes d'emploi.

Il s'agit davantage d'une intervention que d'une question. Je suis d'accord avec le sénateur Frith pour dire qu'on a beaucoup parlé de cela; le gouvernement a promis la création de pro-

[Text]

indicated that there should be special programs. If you do not recommend special programs, there may be a feeling of disappointment, so it will be necessary to explain very carefully why we are not doing so.

Would you agree that if special programs were invented for quasi-political purposes in order to satisfy that need, there would be a problem of false expectations and a feeling that, with those special programs in place, nothing need be done about the more general programs, where a good deal is needed not only to meet the FTA but also world competition? From what you have said, I think you have already answered my question, but I did want to bring the matter of the CLC to your attention.

Mr. de Grandpré: Perception is very important, and if we make adjustments, which in our view respond to particular concerns of the population as they perceive the impact of the trade agreement, and if that program is modified or introduced and at the same time we make it a universal program or recommend that it be a universal program, I think you achieve both purposes. You are not creating two classes of unemployed and, at the same time, it is the result of the analysis forced upon us by the trade agreement that has prompted us to introduce the program or to fine-tune an old program.

Senator van Roggen: In a report of this committee in 1982 we touched on this very briefly without examining it in detail, and that is the necessity to modify our competition policy in Canada so as to assist Canadian companies in preparing themselves for competition in the broader market. I know that the competition provisions of Canadian law do not apply to combinations involved in export. I am thinking of companies getting together to rationalize their production within Canada so they will be able to export, and that would be an offence under the competition law as it stands today.

Are you going to address yourself to the question of competition?

Mr. de Grandpré: The answer is definitely yes. We will probably suggest that competition be on a North American basis instead of being localized on Canadian grounds.

Senator MacEachen: Are you recommending harmonization in our competition laws in Canada and the United States?

Mr. de Grandpré: This is part of the evolutionary process, and I am not giving you an answer in jest, Senator MacEachen.

Senator MacEachen: I am not asking it in jest.

Mr. de Grandpré: We are seeing that very question in one of our cases right now in England. We have 27 per cent interest in STC, and Plessey and GEC are now the subject of investigation by the trade agency in England. The attack that has been made by Plessey against the GEC Siemens deal is based on the common market rules and not on the British rules. It could very well be that the evolution of competition policies, not only in Canada or the United States but also in the common mar-

[Traduction]

grammes spéciaux qui, selon des rapports, sont nécessaires. Si nous ne recommandons pas de programmes spéciaux, certains seront déçus; il faudra donc expliquer avec soin pourquoi nous ne le faisons pas.

Si des programmes spéciaux étaient lancés à des fins partisanes, n'êtes-vous pas d'avis qu'on créerait de fausses attentes et ne pensez-vous pas qu'on donnerait l'impression qu'il n'est pas nécessaire d'améliorer les programmes existants, alors qu'il faut, au contraire, faire beaucoup non seulement en raison de l'Accord, mais également pour faire face à la concurrence internationale? Je pense que vous avez déjà répondu à ma question, mais je voulais vous signaler la position du CTC.

M. de Grandpré: La perception est un aspect très important. Si nous faisons des ajustements qui, à notre avis, répondent à des préoccupations particulières de la population, c'est-à-dire à l'idée qu'elle se fait des conséquences de l'Accord, et si ce programme est modifié ou lancé et, qu'au même moment, nous en faisons un programme universel ou recommandons qu'il le devienne, je pense que nous atteindrons ces deux buts. On ne crée pas ainsi deux catégories de chômeurs. Par ailleurs, c'est le résultat de l'analyse que nous avons été obligés de faire en raison de l'accord qui nous a incités à introduire ce programme ou à améliorer un ancien programme.

Le sénateur van Roggen: Nous avons brièvement fait état, dans un rapport publié par ce Comité en 1982, de la nécessité de modifier notre politique de la concurrence pour aider les entreprises canadiennes à se préparer à affronter une concurrence soutenue sur un marché plus vaste. Je sais que les dispositions de la loi canadienne sur la concurrence ne s'appliquent pas aux entreprises qui fusionnent pour rationaliser leur production au Canada et aussi exporter leurs produits. Cela constituerait une infraction à la loi sur la concurrence telle qu'elle existe aujourd'hui.

Allez-vous attaquer à la question de la concurrence?

M. de Grandpré: La réponse est oui; nous allons probablement proposer que la concurrence se fasse à l'échelle du continent nord-américain plutôt que de se limiter au territoire canadien.

Le sénateur MacEachen: Croyez-vous que l'on devrait harmoniser les lois canadiennes et américaines sur la concurrence?

M. de Grandpré: Cela fait partie du processus d'évolution. Et je ne dis pas cela pour plaisanter, sénateur MacEachen.

Le sénateur MacEachen: Mais je ne vous demande pas cela en plaisantant.

M. de Grandpré: Cette question fait aujourd'hui l'objet d'un litige en Angleterre. Nous détenons 27 p. 100 des actions du STC, et Plessey et GEC font actuellement l'objet d'une enquête par la Commission du commerce en Angleterre. La plainte déposée par Plessey contre l'accord GEC-Siemens se fonde sur les règles du marché commun et non sur les règles britanniques. Il est fort probable que, en raison de l'évolution que connaissent les politiques de la concurrence, non seulement

[Text]

ket, will force us to have a globalized view of competition policies. I am not suggesting that it will happen tomorrow, but I am suggesting that as blocs develop you will have the European bloc, the North American bloc—I do not know whether Mexico will eventually be brought into it; that is a big question mark, but I doubt it for the time being—and you may have some Asian bloc. If the competition laws are very different, then you may put Canadians at a disadvantage.

Senator MacEachen: I mentioned it because in our visit to Washington, as my colleagues will recall, Mr. Julius Katz suggested to the committee that the long-term solution to antidumping was a common competition policy in both countries.

Senator van Roggen: I have a short supplementary question to Senator MacEachen's point on competition policy being harmonized between Canada and the United States. Going back to one of our earlier reports, we made the point that, whereas the American competition, depending on the industry, would generally consider more than 10 per cent of the American market to be too monopolistic, we pointed out that 10 per cent of the American market is 100 per cent of the Canadian market. So I do not think we should have the same rules that they have.

The Chairman: What was the question?

Senator van Roggen: That was a supplementary comment, Mr. Chairman.

Senator Kelly: My question has been answered. It was on the list of questions asked by Senator MacEachen.

Senator Stollery: My question follows the reply to Senator Bazin's questions about the cost of this deal. Mr. de Grandpré has said that, in spending billions of dollars on readjustment programs, the cost to the country would have to be kept in mind. I drew a conclusion from that, which I would like you to comment on. Is the conclusion to that, then, that, if we have a large cost of adjustment—and no one knows; you have said that you cannot predict the situation ten years from now—at some point that cost will tell us whether or not the free trade arrangement is a success or not? If the cost becomes the kind of figure that you were mentioning, then I suppose that it has not worked.

Mr. de Grandpré: That is why we are in agreement that we should monitor this on a constant basis to see what the impact is and whether the programs in place are sufficient. If there is a crisis in one particular sector, this monitoring group will be able to react. It is wise for us not to assume that we have the answers to all the problems downstream.

Senator Stollery: No, I understand that. Your committee, and your chairmanship of that committee, will end in the middle of 1989. That is a limitation on your ability to observe the future. Have the members of your committee discussed among themselves, as the advisory council on adjustment, what they

[Traduction]

au Canada ou aux États-Unis, mais également au sein du marché commun, nous serons obligés d'envisager ces politiques d'un point de vue global. Je ne dis pas que cela se produira demain, mais je pense qu'on assistera à la formation de blocs, comme le bloc européen, le bloc nord-américain. Je ne sais pas si le Mexique joindra les rangs à un moment donné; c'est là un grand point d'interrogation, mais j'en doute pour l'instant. Il se peut aussi que certains pays asiatiques forment un bloc. Si les lois sur la concurrence sont très différentes, les Canadiens seront peut-être désavantagés.

Le sénateur MacEachen: Je soulève la question parce que, comme mes collègues s'en souviendront sûrement, à l'occasion de notre visite à Washington, M. Julius Katz nous a expliqué que la solution à long terme au problème d'antidumping résidait dans une politique de concurrence commune aux deux pays.

Le sénateur van Roggen: J'ai une autre brève question, suite à la remarque du sénateur MacEachen, concernant l'harmonisation de la politique de concurrence entre le Canada et les États-Unis. Dans un de nos rapports précédents, nous avons expliqué qu'en matière de concurrence, les Américains pourraient généralement considérer, selon l'industrie en cause, que plus de 10 p. 100 du marché américain constitue un trop grand monopole; or, 10 p. 100 du marché américain équivaut à 100 p. 100 du marché canadien. En conséquence, je ne pense pas que nous devrions avoir les mêmes règles qu'eux.

Le président: Quelle était la question?

Le sénateur van Roggen: C'était une remarque supplémentaire, monsieur le président.

Le sénateur Kelly: On a répondu à ma question. Elle était au nombre de celles posées par le sénateur MacEachen.

Le sénateur Stollery: Ma question fait suite à la réponse fournie au sénateur Bazin, relativement aux coûts. M. de Grandpré a dit que le moment venu de dépenser des milliards de dollars pour des programmes d'adaptation, il faudra garder à l'esprit ce qu'il en coûtera au pays. J'en arrive à une conclusion que j'aimerais vous voir commenter. Est-ce à dire que si les coûts de l'adaptation sont élevés, et cela, personne n'est en mesure de le dire, car comme vous l'avez indiqué, on ne peut prévoir quelle sera la situation dans dix ans, est-ce à dire que ces coûts nous indiqueront en quelque sorte si l'Accord de libre-échange est un succès ou non. Si les coûts sont de l'ordre de ceux dont vous avez parlé. Je suppose que l'accord aura été un échec.

M. de Grandpré: C'est la raison pour laquelle nous nous sommes entendus pour surveiller constamment la situation afin de voir quelles seront les répercussions de l'accord et si les programmes qui existent sont suffisants. Si une crise survient dans un secteur en particulier, ce groupe de surveillance sera en mesure de réagir. Il est sage de ne pas prétendre disposer des réponses à tous les problèmes qui surgiront.

Le sénateur Stollery: Je comprends cela. Votre Commission—and le poste de président que vous y occupez—sera dissous au milieu de 1989, ce qui limite votre capacité de regarder loin en avant. Votre Commission a-t-elle discuté, en tant que conseil consultatif sur l'adaptation des travailleurs, de ce qu'elle

[Text]

would suggest if the costs were high over the next little while? After all, it is an adjustment. It seems incorrect to have an adjustment council that ends six months after the agreement takes place, without any of the long five- to seven-year discussions of subsidies and all of the other things that will affect this having taken place. However, that is the situation and you are here. In that context, my question is: Have you discussed the question of what happens if this thing doesn't work as well some people think it will and the cost of adjustment becomes great?

Mr. de Grandpré: That is not part of our mandate and it is not our responsibility. You are assuming that the trade agreement becomes a heavy burden on the country, and at that time I think—

Senator Stollery: No; you are the one who made the observation and response to Senator Bazin. You said—

... si cela nous coûte plusieurs milliards pour des programmes d'ajustement, il nous faut penser à cela, tout en réfléchissant à la situation financière du gouvernement. C'est bien ce que vous nous avez dit, n'est-ce pas?

It is in that context that I am asking you the question.

Mr. de Grandpré: But you are taking the long view and I was taking the shorter view. If you throw too much at a problem front-end, it will be expensive and you will not know whether you have flooded the carburetor and whether it was the kind of support that should have been given. That is why we feel that we should walk graciously among the petunias to ensure that we do not damage the flower bed.

Having said that, if we look at the long term and the negative impact and it is a political problem that is not part of our mandate, what do we do with the trade agreement?

Senator Fairbairn: I listened to one of your answers to comments to Senator MacEachen very hopefully, and it was the one in which you were discussing that most vulnerable part of our labour force, indeed, of our population, the functionally illiterate. In Canada it is estimated that we have one in four adults who are touched by that problem, and one in six in our work force.

Mr. de Grandpré: That is why I said that I did not want to put some firm numbers on it, because we have all sorts of statistics on that point.

Senator Fairbairn: But they are big. Whatever happens in industries which fall into difficulty under the Free Trade Agreement, these people will be a big component there as well. I am wondering, in this special opportunity to look at existing programs, whether your council will give special consideration to new approaches to dealing with this part of our labour force, which in Canada we have not responded to very well as an economic problem. When I say "we", I mean politicians, businessmen, labour leaders, educators or the media. As a matter of fact, it is not recognized in Canada as being a serious problem, and I think it should be.

[Traduction]

proposerait si les coûts du programme augmentaient exagérément dans un avenir rapproché? Après tout, on parle d'adaptation. Il semble incorrect de disposer d'un conseil consultatif sur l'adaptation dont le mandat se terminera six mois après l'entrée en vigueur de l'accord, sans qu'on ait entamé les longues discussions d'une durée de cinq à sept ans sur les subventions et sur tous les autres facteurs qui entreront en jeu. Mais tel est le cas, et vous êtes ici aujourd'hui. Dans ce contexte, ma question est la suivante: Avez-vous songé à ce qui arrivera si ce programme ne fonctionne pas aussi bien que certains le pensent et si le coût de l'adaptation des travailleurs devient exorbitant?

M. de Grandpré: Cette question ne fait pas partie de notre mandat et ne relève pas de notre responsabilité. Vous présumez que l'Accord de libre-échange deviendra un lourd fardeau pour le pays et, à ce moment-là, je pense—

Le sénateur Stollery: Non; vous êtes celui qui avez fait cette observation et donné cette réponse au sénateur Bazin. Vous avez dit—

... if these adjustment programs are going to cost us several billion dollars, we have to consider the government's financial situation. Isn't that what you said?

C'est dans ce contexte que je vous pose la question.

M. de Grandpré: Mais vous voyez à plus long terme que moi. Si vous investissez trop dans les aspects extérieurs d'un problème, ce sera coûteux et vous ne saurez jamais si vous avez atteint le cœur, si c'était bien le genre d'aide qui convenait. C'est pourquoi nous estimons qu'il nous faut avancer prudemment, en respectant les programmes existants, pour ne pas aggraver la situation.

Ceci dit, si vous vous arrêtez aux incidences permanentes et négatives, qui constituent d'ailleurs un problème politique ne relevant pas de notre mandat, que pensez-vous alors de l'accord commercial?

Le sénateur Fairbairn: J'ai écouté avec beaucoup d'espoir ce que vous avez répondu à l'une des observations du sénateur MacEachen, au sujet de la partie la plus vulnérable de notre main-d'œuvre, les analphabètes. Au Canada, un adulte sur quatre serait touché par ce problème, et dans la population active, ce rapport serait de un sur six.

M. de Grandpré: C'est pourquoi je n'ai pas voulu avancer de chiffres précis, car on ne semble pas s'entendre pas sur leur ampleur.

Le sénateur Fairbairn: Mais ces chiffres sont assez élevés, de toute façon. Que que soit le sort réservé aux travailleurs des industries qui éprouveront des difficultés à cause de l'Accord de libre-échange, il y aura beaucoup d'analphabètes parmi eux. Je me demande, étant donné qu'il aura une telle occasion d'examiner les programmes actuels, si votre Conseil cherchera en particulier à trouver des solutions nouvelles pour résoudre les difficultés de ce type de travailleurs car le Canada n'a pas vraiment réussi à régler le problème économique qu'ils représentent. Quand je dis «nous», je veux parler des hommes politiques, hommes d'affaires, chefs syndicaux, enseignants et jour-

[Text]

I am wondering whether it is your intention to raise the consciousness and, hopefully, generate some action on this particular issue when you come forward with your report?

Mr. de Grandpré: Senator, we certainly intend to underline the seriousness of the problem. We also intend to try to raise the level of consciousness. However, we are also very conscious of the fact that education is a provincial responsibility. That is why I said earlier that there needs to be a great deal of coordination and cooperation between the federal programs and the provincial programs. Without that cooperation, I think we might be in trouble—whether it will be serious trouble or merely trouble remains to be seen. At any rate it will be very expensive because we will be throwing money at the problem without making sure that the money is properly focused and that it produces results.

Senator Fairbairn: Thank you for that answer. I could not agree more. I might also say that cooperation in the workplace extends very much to the private sector and to the unions also.

In your discussions over the last several months, have you been able to speak with some of the people who are most knowledgeable in this area? I am referring, for instance, to people from Frontier College in Toronto, which is the oldest literacy institution in Canada. That institution was founded back at the turn of the century on the basis of extending literacy. I suppose at that time the workplace was more or less the open road. The people at Frontier College, together with the people in Laubach Literacy, have been experimenting in workplace literacy training. Have you had the opportunity to speak with those people? If not, will you have such an opportunity in the future?

Mr. de Grandpré: No, we have not had these kinds of discussions. However, we have had some other discussions. Mr. Chairman, perhaps it would be better if the committee could go *in camera* for approximately five minutes so that I can explain this concept to the committee without having all of the headlines tomorrow saying that I am proposing something which, in fact, I am not proposing at all. I am simply prepared to talk about some ideas. Perhaps I should go ahead with my explanation on the record, having made that remark.

The Chairman: Mr. de Grandpré, I think your remark is calculated to get the headlines tomorrow.'

Senator Fairbairn: Go right ahead, Mr. de Grandpré.

Mr. de Grandpré: We have had some other discussions related to the possibility of having some kind of tax system that would permit us to take advantage, from a tax standpoint, of the aging of the work force. Some people would call that a "depreciation" of the work force, but I would not use that expression. However, there is certainly an aging of the population and, therefore, of the work force, and that work force may require possible retraining. In this scenario, there would be a tax incentive in the same way as there are depreciation rates for equipment. I might say that we are toying with the idea of advocating this kind of approach so that there will be some

[Traduction]

nalistes. En fait, on ne considère pas que c'est un problème sérieux alors que c'en est un.

Avez-vous l'intention de favoriser une prise de conscience et peut-être d'inciter les responsables à passer aux actes, quand vous remettrez votre rapport.

Mr. de Grandpré: Sénateur, bien sûr que nous comptons mettre en lumière la gravité du problème. Nous voulons aussi sensibiliser davantage les responsables. Cependant, nous savons pertinemment que l'éducation est un domaine qui relève des provinces. Voilà pourquoi j'ai dit tout à l'heure qu'il faudrait coordonner étroitement les différents programmes fédéraux et provinciaux. Sans cette collaboration, je pense que nous aurons des difficultés—que ces difficultés soient plus ou moins grandes, cela reste à voir. Quoi qu'il en soit, ce sera une entreprise coûteuse parce que nous allons dépenser de l'argent, sans nous assurer qu'il est judicieusement affecté et qu'il produit les résultats escomptés.

Le sénateur Fairbairn: Merci de votre réponse. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Je pourrais ajouter que la coopération dans ce domaine intéresse aussi de près le secteur privé et les syndicats.

Au cours des entretiens que vous avez eus ces derniers mois, avez-vous pu rencontrer des experts de ce domaine? Je songe par exemple à des représentants du *Frontier College* de Toronto, le plus ancien établissement canadien voué à la promotion de l'alphabétisation. Il a été fondé au début du siècle. Je suppose qu'à ce moment-là, le marché du travail était plus ou moins la voie à suivre. Les experts du *Frontier College* et ceux de *Laubach Literacy* ont l'expérience de l'alphabétisation en milieu de travail. Avez-vous eu l'occasion de rencontrer ces gens-là et, dans la négative, songez-vous à le faire?

Mr. de Grandpré: Non, nous n'avons pas rencontré d'experts de ce genre. Cependant, nous avons eu toutes sortes d'entretiens. Monsieur le président, peut-être serait-il utile que le comité poursuive ses travaux à huis clos pendant quelques minutes, ce qui me permettrait d'expliquer ce concept au comité sans que la presse me fasse dire demain que j'ai présenté une proposition, alors que je ne proposerai rien du tout. Je veux simplement vous exposé certaines idées—and cela dit, je devrais maintenant continuer mes explications.

Le président: Monsieur de Grandpré, je pense que vous parlez ainsi justement pour faire les manchettes demain.

Le sénateur Fairbairn: Poursuivez, monsieur de Grandpré.

Mr. de Grandpré: Par exemple, nous avons discuté de la possibilité de mettre en place une sorte de régime fiscal qui nous permettrait de tirer profit, d'un point de vue fiscal, du vieillissement de la main-d'œuvre. Certains parlent de «dépréciation» de la main-d'œuvre, mais le mot ne me paraît pas bien choisi. Cependant, il est certain que la population vieillit et qu'il faudra peut-être recycler une partie de la main-d'œuvre. Dans ce cas, il pourrait y avoir une incitation fiscale, tout comme il y en a pour l'amortissement de l'équipement. J'ajoute que nous songeons à adopter une approche de ce genre et qu'il serait bon que les travailleurs sachent que la société peut, au moyen d'un

[Text]

advantage for the workers in knowing that there is a pool of funds available to the corporation for this purpose through a tax credit of some sort. Therefore, we are attempting to be innovative in that respect.

Senator Frith: Mr. de Grandpré, are you saying that this fund would be available through a tax incentive?

Mr. de Grandpré: Yes, in the same fashion as having a depreciation rate for equipment. In other words, there would be a tax incentive to train and retrain employees in the sense that employers would be keeping their work force up to date in the same way as they attempt to keep their equipment up to date.

Senator Bosa: That does not apply to the Senate, Mr. de Grandpré.

Senator Doyle: Mr. de Grandpré, we have been concentrating most of this afternoon on the safety net and the various devices that may be needed if we have a serious loss of employment as a result of the introduction of the Free Trade Agreement, or if we have instances of losses of employment in some parts of the country and increases in others. It was that area that interested me, and I wondered if you could make some further comments on the question of whether or not there is a government role here with respect to some of the new investments that will be made either in new plants, additional plants or in new ventures—in other words, in any of these things that we have been told will create new jobs in this country. I am wondering whether your committee is giving some attention to how a balance can be achieved in that kind of situation.

Mr. de Grandpré: Yes, senator. I am sorry if I did not make myself clear, but I touched upon what I call the "trampoline effect".

Senator Doyle: Yes, that expression caught my attention.

Mr. de Grandpré: Yes. This is what we are looking at; some positive steps that could be taken by the government to support those people who are prepared to roll up their sleeves and be active in either the U.S. market or the foreign market, and making sure that there is creative support behind these entrepreneurs or these industries.

The fact that the capital cost allowance for new investments has been reduced is not something that we are very happy about. The fact that R&D tax credits have been reduced is also something that my committee is not very happy about. These are the positive steps that we believe should be accelerated in the right direction. Instead, in my view, some backpeddling has been done in the last few years.

Senator Doyle: The second question I have that flows from that is: Do you see any grave difficulties ahead if there is some rapid development that tends to follow the beaten path and to concentrate in areas where we are already into almost a labour shortage situation?

Mr. de Grandpré: There is, as you know, a labour-management coordination committee that identifies the needs of industry so far as the labour force is concerned. On that committee, there are representatives of labour and representatives

[Traduction]

crédit d'impôt quelconque, disposer de fonds destinés à cette fin. Nous tentons d'innover à cet égard.

Le sénateur Frith: Monsieur de Grandpré, vous voulez dire qu'on disposerait de ces fonds grâce à un encouragement fiscal?

M. de Grandpré: Oui, tout comme il existe un taux d'amortissement pour l'équipement. Il existerait une mesure d'encouragement fiscal visant à former et à perfectionner des employés, c'est-à-dire que les employeurs veilleraient à assurer la mise à jour de leur personnel tout comme ils veillent à assurer celle de leur équipement.

Le sénateur Bosa: Cela ne s'appliquera pas au Sénat, monsieur de Grandpré.

Le sénateur Doyle: Monsieur de Grandpré, nous avons sacré la majeure partie de l'après-midi au filet de sécurité et aux diverses mesures qu'il faudrait songer à prendre si l'Accord de libre-échange entraînait la disparition de nombreux emplois, ou si l'on constate qu'alors que des emplois disparaissent dans certaines régions du pays on en crée d'autres ailleurs. C'est ce dont je voulais parler. Peut-être pourriez-vous dire si le gouvernement a un rôle à jouer en ce qui concerne certains des nouveaux investissements qui seront faits en vue de créer de nouvelles usines, des usines supplémentaires ou de nouvelles entreprises, soit dans l'un quelconque de ces éléments qui, nous a-t-on dit, créeront de l'emploi au Canada. Le Comité cherche-t-il comment trouver un équilibre dans ce genre de situation?

M. de Grandpré: Oui, sénateur. Je suis navré de ne pas m'être exprimé clairement, mais j'ai parlé de ce qu'on appelle l'effet de tremplin.

Le sénateur Doyle: Oui, c'est l'expression qui a retenu mon attention.

M. de Grandpré: Oui. C'est ce que nous prévoyons: des mesures positives que le gouvernement pourrait prendre pour soutenir les gens disposés à retrousser leurs manches et à travailler sur le marché américain ou d'autres marchés étrangers et pour fournir de façon innovatrice un soutien aux entrepreneurs ou aux sociétés.

Nous ne sommes pas très heureux de ce qu'on ait réduit la déduction pour amortissement à l'égard des nouveaux investissements. Ma commission n'est pas très heureuse non plus de ce qu'on ait réduit les crédits d'impôt relatifs à la R-D. Voilà les mesures positives dont on devrait accélérer la mise en œuvre à notre avis. À mon sens, on a fait marche arrière dans une certaine mesure depuis quelques années.

Le sénateur Doyle: Ma deuxième question découle de la première. Prévoyez-vous que de graves difficultés se poseront s'il y a une expansion rapide dans les domaines où nous connaissons déjà presque une pénurie de main-d'œuvre?

M. de Grandpré: Vous savez, j'en suis certain, qu'un comité syndical-patronal est chargé d'établir les besoins en main-d'œuvre de l'industrie. Ce comité compte des représentants des syndicats et du patronat. Ce comité ou conseil a été constitué

[Text]

of business. That committee or council was put together by BCNI approximately four or five years ago and that committee has been working. We are not very satisfied with the results so far, but this is certainly an area that will have to be examined further because there will be a shortage of certain skills in this country in the very near future, especially if universities continue to be underfunded.

Senator Doyle: Thank you very much.

The Chairman: I want to thank honourable senators for being quite restrained in their questioning this afternoon. I know that they have realized that the committee is operating under pressure. What the committee must do now is focus on the preparation of its report in the hope that we can report to the Senate at some time tomorrow. I ask the members of the committee to return to this room at 5.30 p.m. for an *in camera* session.

I want to thank Mr. de Grandpré for coming here this afternoon and for being candid and generous in his responses. I assume that he calculated to capture the attention of the media by his revelations. The committee will be happy to share any attention that he drew to his work.

Mr. Grandpré: Let me assure the committee that my answers were not an attempt to get the attention of the media but simply to try and enlighten it of the work of my committee.

The committee adjourned.

[Traduction]

par BCNI il y a environ quatre ou cinq ans et il siège depuis ce temps. Nous ne sommes pas très satisfaits des résultats qu'il a obtenus jusqu'ici et il s'agit certainement d'une question sur laquelle il faudra se pencher davantage étant donné que nous connaîtrons une pénurie de main-d'œuvre dans certaines spécialités dans un avenir rapproché, dans certaines spécialités dans un avenir rapproché, particulièrement si l'on continue de réduire les crédits accordés aux universités.

Le sénateur Doyle: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je tiens à remercier les honorables sénateurs d'avoir limité le nombre de leurs questions cet après-midi. Nous savons tous que le temps presse. Nous devons maintenant concentrer nos efforts sur la rédaction de notre rapport dans l'espoir que nous pourrons le présenter au Sénat demain dans la journée. Je demanderai aux membres du Comité de revenir dans cette pièce à 17 h 30 pour une réunion à huis clos.

Je remercie M. de Grandpré d'être venu témoigner devant nous cet après-midi et d'avoir répondu avec autant de franchise à nos questions. Je suppose qu'il comptait attirer l'attention des médias par ses révélations et le Comité sera heureux de partager la vedette avec lui.

M. de Grandpré: Je peux assurer le Comité que je ne cherchais nullement à attirer l'attention des médias par mes réponses, mais simplement à le faire profiter du travail de la Commission que je préside.

Le Comité suspend ses travaux.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

MORNING SITTING

The Honourable Mitchell Sharp, P.C.;
Mr. Peter Clark, Trade Consultant, Grey, Clark, Shih &
Associates, Limited;
Mr. Mel Clark, Retired public servant.

AFTERNOON SITTING

Mr. Jean de Grandpré, Chairman, Advisory Council on
Adjustment.

SÉANCE DU MATIN

L'honorable Mitchell Sharp, c.p.;
M. Peter Clark, expert-conseil, Échanges commerciaux,
Grey, Clark, Shih & Associates, Limited;
M. Mel Clark, fonctionnaire à la retraite.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Jean de Grandpré, président, Conseil consultatif sur
l'adaptation.

30-12-1988

THE COMMITTEE SENATORIAL PERMANENT
ORDER OF REFERENCE IN FREE TRADE AND
Extract from the Minutes of the Proceedings of the
Tuesday, December 20, 1988

First Session
Thirty-fourth Parliament, 1988



SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Foreign Affairs

Chairman
The Honourable JOHN B. STEWART

Friday, December 30, 1988

Issue No. 4

Fourth and Final Proceedings on:

Bill C-2, An Act to implement the Free Trade
Agreement between Canada and the United
States of America

REPORT OF THE COMMITTEE

Première session de la
trente-quatrième législature, 1988

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires étrangères

Président
L'honorable JOHN B. STEWART

Le vendredi 30 décembre 1988

Fascicule n° 4

Quatrième et dernier fascicule concernant:

Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de
l'Accord de libre-échange entre le Canada et les
États-Unis d'Amérique

RAPPORT DU COMITÉ

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*
The Honourable Jean Bazin, *Deputy Chairman*

The Honourable Senators:

Bazin	LeBlanc, P.C. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, P.C. (or Frith)
Bosa	Murray, P.C. (or Doody)
Doyle	Nurgitz
Frith	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Fairbairn	
Hays	Stollery
Kelly	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart
Vice-président: L'honorable Jean Bazin

Les honorables sénateurs

Bazin	LeBlanc, c.p. (<i>Beauséjour</i>)
Beaudoin	*MacEachen, c.p. (ou Frith)
Bosa	Murray, c.p. (ou Doody)
Doyle	Nurgitz
Frith	Stewart (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Fairbairn	
Hays	Stollery
Kelly	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

WITNESSES—TÉMOINS

8800 Débarquement de l'île Sainte-Hélène, Québec

8800 Débarquement de l'île Sainte-Hélène, Québec

SÉANCE DU 10 JUIN 1981

L'honorable John B. Stewart, *Chairman*
M. Peter Clark, Trade Consultant, Grey, Clark, Shill & Thomas, associé au C.A.C. (à la fin de l'Assemblée)
M. Peter Clark, Conseiller en échanges commerciaux, Bureau des relations internationales et du commerce extérieur, Gouvernement du Canada

SÉANCE DU 11 JUIN 1981

M. José de Quadros, Président, Conseil consultatif sur l'Amérique latine

REPORT OF THE COMMITTEE

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Tuesday, December 27, 1988:

"Pursuant to Order, the Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Beaudoin, that the Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, be read the second time.

After debate, and—

The question being put on the motion,
The Senate divided. (. . .) The motion was resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Poitras, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 27 décembre 1988:

«Suivant l'ordre adopté, l'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, que le Projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu la deuxième fois.

Après débat,

La motion est mise aux voix.

L'opinion n'étant pas unanime, le Sénat se divise. (. . .) La motion est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, à la majorité.

L'honorable sénateur Murray, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Poitras, que le projet de loi soit déferé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles Lussier

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, DECEMBER 30, 1988
(10)

[Text]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 11:12 a.m., the Chairman, the Honourable Senator Stewart (*Antigonish-Guysborough*), presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bazin, Beaudoin, Doyle, Frith, Fairbairn, Hays, MacEachen, Nurgitz and Stewart (*Antigonish-Guysborough*). (9)

Other Senator present: The Honourable Senator Doody.

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Peter Dobell, Director, and Mrs. Carol Seaborn.

Also in attendance: The Official Reporters of the Senate.

The Committee, in compliance with the Order of Reference dated December 27, 1988, resumed consideration of Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America.

The Committee began clause-by-clause consideration of Bill C-2.

The Preamble, the Title of the Bill and Clause 1 were postponed.

The Chairman called Clause 2

Clauses 2 to 150 and all the schedules to the bill carried, on division.

The Preamble carried.

Clause 1 carried.

The title carried.

The Bill carried without amendment.

At 11:07 a.m. the Committee continued *in camera*.

At 11:25 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 30 DÉCEMBRE 1988
(10)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 11 h 12, sous la présidence de l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*) (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Doyle, Frith, Fairbairn, Hays, MacEachen, Nurgitz et Stewart (*Antigonish-Guysborough*). (9)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Doody.

Présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Peter Dobell, directeur, et M^{me} Carol Seaborn.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à son ordre de renvoi du 27 décembre 1988, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Le comité entreprend l'étude détaillée du projet de loi C-2.

L'étude du préambule, du titre et de l'article 1 est reportée à plus tard.

Le président passe à l'*étude de l'article 2*.

Les articles 2 à 150 et toutes les annexes du projet de loi sont adoptés à la majorité des voix.

Le préambule est adopté.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté sans modification.

À 11 h 07, le comité poursuit ses travaux à *huis clos*.

À 11 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité

Patrick J. Savoie

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

RAPPORT DU COMITÉ

FRIDAY, December 30, 1988

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-2, An Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, December 27, 1988, examined the said Bill and reports the same without amendment, but with the following comments and recommendations:

The Committee decided to focus its attention on five areas that it expects will continue to be sources of concern in the future: adjustment assistance; agriculture; energy; temporary entry provisions; and the broad and important area of countervail and anti-dumping.

From the testimony heard on these five particular areas, a majority of Members of the Committee notes as follows:

- (a) with respect to adjustment assistance, no new provisions have yet been proposed. While witnesses agreed that some regions, industries and groups will suffer by reason of the Agreement, they were virtually unanimous that such difficulties could not be dealt with by specific remedial programs;
- (b) with respect to agriculture, the Canadian Federation of Agriculture and the Canadian Egg Marketing Agency have not been satisfied by the responses of the Government;
- (c) with respect to energy, concerns relating to the security of Canadian supply, prompted by changes in the powers of the National Energy Board and the proportionality provisions of the Agreement, have not been alleviated;
- (d) with respect to the provisions for the temporary entry of business persons, the evidence presented to the Committee created confusion and cast doubt on the

Le VENDREDI 30 décembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité auquel a été déféré le Projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 27 décembre 1988, étudié ledit projet de loi et en fait rapport sans amendement, mais avec les observations et recommandations suivantes:

Le Comité a décidé de centrer son attention sur cinq sujets, à savoir l'aide à l'adaptation, l'agriculture, l'énergie, les dispositions concernant les autorisations de séjour temporaire, et la question fondamentale des droits compensateurs et anti-dumping.

En se fondant sur les témoignages que le Comité a recueillis sur ces cinq sujets, la majorité des membres du Comité formule les observations suivantes:

- a) au sujet de l'aide à l'adaptation, il n'y a eu aucune proposition nouvelle. Les témoins se sont dits d'avis que certains groupes, régions ou industries allaient éprouver des difficultés du fait de l'application de l'Accord, mais ils ont estimé presque unanimement qu'on ne pouvait remédier à ces difficultés par des programmes de redressement particuliers;
- b) dans le domaine de l'agriculture, la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Office canadien de commercialisation des œufs se sont dits insatisfaits des réponses du gouvernement;
- c) au sujet de l'énergie, les craintes concernant la sécurité des approvisionnements canadiens, suscitées par la modification des pouvoirs de l'Office national de l'énergie et par les dispositions de l'Accord en matière de proportionnalité, n'ont pas été apaisées;
- d) au sujet des dispositions concernant les autorisations de séjour temporaire pour gens d'affaires, les témoignages recueillis par le Comité ont suscité une certaine

conceptual foundation and adequacy of preparations for the promulgation of implementing regulations;

- (e) with respect to anti-dumping and countervail, doubts that the forthcoming negotiations on subsidies will be successfully completed were not removed.

Passage of Bill C-2 represents only the first step in the implementation of the Agreement. None of the many regulations that will be required to implement the Agreement has yet been made public, although the Committee has been advised that they will be published in the Canada Gazette during the first week of January.

In addition, there are some 20 areas in which negotiations are called for under the Agreement, which negotiations cannot begin until the Free Trade Agreement has come into force. The most prominent of these relates to the negotiations aimed at achieving agreed bilateral rules to govern countervailing and anti-dumping duties. Other areas to be covered include:

- expanding the procurement provisions and establishing a special panel to review complaints under the procurement section of the Agreement;
- setting up a panel to review the auto pact and the state of the North American auto industry and to recommend ways to strengthen the competitiveness of the industry;
- appointment of working groups to develop common standards in a whole range of areas such as animal and plant health, meat and poultry inspection, pesticides, food, beverage and colour additives, and packaging and labelling;
- changes in rules of origin and controls on imports from third countries;
- agreement on plywood standards;
- expanding the current coverage of trade in services; and
- the liberalization of investment rules.

The Committee considers it essential that the Senate make provision for reviewing the regulations relating to the Agreement as well as for monitoring

confusion et ont mis en doute le bien-fondé de la préparation des règlements d'application;

- e) au sujet des droits anti-dumping et compensateurs, des doutes subsistent sur les chances de succès des prochaines négociations sur les subventions.

L'adoption du projet de loi C-2 ne constitue que la première étape de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. On ne connaît encore aucun des nombreux règlements nécessaires à son application, mais le Comité a appris qu'ils doivent être publiés dans la Gazette du Canada au cours de la première semaine de janvier.

En outre, l'Accord prévoit des négociations sur une vingtaine de sujets, lesquelles ne pourront commencer avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Le principal thème de négociation concerne l'adoption de règles bilatérales régissant les droits compensateurs et anti-dumping. Les négociations porteront également sur les thèmes suivants:

- l'élargissement des dispositions concernant les marchés publics et la constitution d'une commission spéciale qui étudiera les plaintes fondées sur la partie de l'Accord consacrée aux marchés publics;
- la constitution d'un comité chargé d'étudier le pacte de l'automobile et la situation de l'industrie nord-américaine, et qui devra proposer des solutions pour améliorer la compétitivité de cette industrie;
- la constitution de groupes de travail chargés de définir des normes communes applicables dans divers domaines comprenant l'hygiène vétérinaire, la protection des plantes, l'inspection de la viande et de la volaille, les pesticides, les additifs et colorants pour aliments et boissons, l'emballage et l'étiquetage;
- la modification des règles d'origine et des mesures de contrôle applicables aux produits importés de pays tiers;
- la conclusion d'un accord sur le contreplaqué;
- l'élargissement des dispositions concernant les échanges de services, et
- la libéralisation des règles applicables aux investissements.

Le Comité juge essentiel que le Sénat se réserve la possibilité d'examiner les règlements concernant l'Accord, de contrôler ses modalités d'application dans

the way in which the Agreement is applied in the two countries and the progress made in further elaborating it. Specifically, the Committee recommends that particular attention be paid to:

- the effectiveness of adjustment assistance programs to help those who are displaced through the effects of the Free Trade Agreement, difficult though it may be to identify those affected;
- the working out of arrangements for monitoring the export of energy products to the United States, and in particular the role of the National Energy Board;
- developments relating to trade in agricultural products and especially to the impact of the Agreement on the supply management systems and on the competitiveness of Canada's food processors;
- how the temporary entry provisions for business persons and others are being applied; and
- the negotiations intended to develop a mutually acceptable code regarding countervail and anti-dumping duties, so as to assure itself that social programs and regional development policies are in no way put at risk.

In order to carry out this task, it will be helpful for the Government to submit annually to Parliament a report on the progress being made in the many negotiations that will be commencing soon, including the results of the Working Group charged with establishing a bilateral regime governing anti-dumping and countervail duties. An annual report is called for in the U.S. implementing legislation and the Canadian Government should do no less for Parliament and the Canadian public.

The U.S. Administration has also submitted to the Congress a report on Canadian compliance with the Free Trade Agreement. While this report was deficient, in that it did not take account of the imminent passage of Bill C-2 and of the promulgation of the related regulations, it was helpful to the Congress in carrying out its responsibilities. The Canadian Parliament would benefit from the same kind of information and the Committee recommends that such a report be provided by the Canadian government early in the New Year.

les deux pays et de vérifier les progrès réalisés dans les phases ultérieures de son élaboration. Il attire particulièrement l'attention du Sénat sur les points suivants:

- l'efficacité des programmes d'aide à l'adaptation destinés à ceux qui perdront leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange, si difficile soit-il d'établir quels seront les emplois touchés;
- l'application des modalités de contrôle des exportations de produits énergétiques vers les États-Unis, et en particulier le rôle de l'Office national de l'énergie;
- l'évolution du commerce des produits agricoles, et en particulier les effets de l'Accord sur le système de gestion des approvisionnements et sur la compétitivité de l'industrie canadienne du conditionnement des aliments;
- les modalités d'application des dispositions concernant les autorisations de séjour temporaire pour gens d'affaires, entre autres, et
- les négociations concernant l'adoption d'un code acceptable de part et d'autre en matière de droits compensateurs et anti-dumping; ce code donnerait l'assurance que les programmes sociaux et la politique d'expansion régionale ne seraient pas menacés.

Aux fins de ce contrôle, il serait bon que le gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport sur l'état d'avancement des nombreuses négociations qui doivent débuter prochainement; ce rapport indiquerait notamment les résultats des activités du groupe de travail chargé de définir le régime bilatéral applicable aux droits compensateurs et anti-dumping. Dans la mesure où la législation américaine de mise en oeuvre de l'Accord prévoit le dépôt d'un rapport annuel, le gouvernement canadien se doit de prendre le même engagement envers le Parlement et la population du Canada.

L'Administration américaine a présenté au Congrès un rapport sur l'application de l'Accord par les autorités canadiennes. Ce rapport était incomplet, car il ne faisait pas état de l'adoption imminente du projet de loi C-2 et de ses règlements d'application; il a néanmoins permis au Congrès de s'acquitter de ses responsabilités. Des renseignements semblables concernant l'application de l'Accord seraient très utiles au Parlement canadien; c'est pourquoi le Comité invite le gouvernement canadien à déposer un rapport à ce sujet au début de l'année nouvelle.

The Committee recommends that it be authorized by the Senate to monitor and report on the implementation and application of the Free Trade Agreement in both countries and other related trade developments. The adoption of this Report by the Senate constitutes such an Order of Reference.

The complete list of witnesses heard on Bill C-2 is appended to this Report.

Respectfully submitted,

Le président,

JOHN B. STEWART
Chairman

APPENDIX

List of persons who appeared before the committee during the current study with the issue number and date of proceedings in which their evidence appeared.

Issue No. 1, December 27, 1988:

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister, Trade Law Department of Justice.

Mr. J. David Oulton, Director General, Oil & Emergency Planning, Energy Commodities Sector, Department of Energy, Mines and Resources.

Issue No. 2, December 28, 1988:

Mr. Konrad von Finckenstein, Q.C., Assistant Deputy Minister, Trade Law Department of Justice.

Mr. Alan Nymark, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office.

Le Comité recommande au Sénat de l'habiliter à surveiller la mise en oeuvre et l'application de l'Accord dans les deux pays, ainsi que l'évolution des échanges commerciaux bilatéraux, et à faire rapport sur ces questions. En adoptant le présent rapport, le Sénat décerne au Comité un ordre de renvoi à cette fin.

La liste complète des témoignages portant sur le projet de loi C-2 est annexée au présent rapport.

Respectueusement soumis,

ANNEXE

Liste des personnes qui sont venues témoigner devant le Comité à l'occasion de cette étude, avec le numéro et la date du fascicule dans lequel leurs propos sont reproduits.

Fascicule № 1, le 27 décembre 1988:

M. Alan Nymark, Chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales.

M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice.

M. J. David Oulton, directeur général, Pétrole et Planification d'urgence, secteur des ressources énergétiques, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Fascicule № 2, le 28 décembre 1988:

M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice.

M. Alan Nymark, Chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales.

Mr. Andrei Sulzenko, Assistant Chief Negotiator, Services and Investment, Trade Negotiations Office.

Mr. John Raymond LaBrosse, Chief, Industry Relations, Financial Institutions and Markets Division, Department of Finance.

Mr. Michel Hétu, General Counsel, Department of Communications.

Mr. Dick Martin, Executive Vice-President, Canadian Labour Congress.

Mr. Kevin Hayes, National Representative, Canadian Labour Congress.

Ms. Judith Maxwell, Chairman, Economic Council of Canada.

Mr. Michael Gifford, Agriculture Negotiator, Trade Negotiations Office.

Mr. Ken McIntosh, Manager, Business Immigration, Program Delivery Directorate, Department of Employment and Immigration.

Mr. Harland Harvey, Program Specialist, Business Immigration, Program Delivery Directorate, Department of Employment and Immigration.

Issue No. 3, December 29, 1988:

The Honourable Mitchell Sharp, P.C.

Mr. Peter Clark, Trade Consultant, Grey, Clark, Shih & Associates, Limited.

Mr. Mel Clark, Retired public servant.

Mr. Jean de Grandpré, Chairman, Advisory Council on Adjustment.

M. Andrei Sulzenko, négociateur en chef adjoint, services et investissement, Bureau des négociations commerciales.

M. John Raymond LaBrosse, chef, relations industrielles, Division des institutions et des marchés financiers, ministère des Finances.

M. Michel Hétu, avocat général, ministère des Communications.

M. Dick Martin, vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada.

M. Kevin Hayes, représentant national, Congrès du travail du Canada.

Mme Judith Maxwell, présidente, Conseil économique du Canada.

M. Michael Gifford, négociateur, agriculture, Bureau des négociations commerciales.

M. Ken McIntosh, directeur, Immigration des gens d'affaires, exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Harland Harvey, spécialiste de programme, Immigration des gens d'affaires, exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Fascicule № 3, le 29 décembre 1988:

L'honorable Mitchell Sharp, c.p.

M. Peter Clark, expert-conseil commercial, «Grey, Clark, Shih & Associates, Limited».

M. Mel Clark, fonctionnaire à la retraite.

M. Jean de Grandpré, président, Conseil consultatif sur l'adaptation.

EVIDENCE

Ottawa, Friday, December 30, 1988

[Text]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-2, to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, met this day at 11:00 a.m. to give consideration to the bill.

Senator John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (The Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order. We apologize for starting this portion of our proceedings a little late. We shall be holding two meetings. The first will deal with Bill C-2, and when the business has been completed we will continue *in camera* to complete our work and, I hope, accept the report. We cannot deal with that aspect of our proceedings in public, otherwise the comments in our report would become public before we presented the report to the Senate.

We will now continue with the first part of our meeting, which is formal but essential. What we have before us at present is really a draft of a bill. The clauses have not yet been adopted by this committee. That is the task on which we are now embarking.

Honourable senators, we have before us Bill C-2, an Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. Shall the preamble stand?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall the title stand?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall clause 1 stand?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: That brings us to the other clauses. Am I correct in believing that all of the clauses and all of the schedules to the bill are to carry without amendment?

Hon. Senators: Carried.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, perhaps we should make it clear that consistent with our position on second reading we are not opposing the carrying of all of these clauses.

Senator Doody: But you are not enthusiastic.

Senator MacEachen: We are abstaining.

Senator Frith: We are letting you carry them.

Senator Doody: So be it. Let the record so show.

The Chairman: So the record shows that the clauses and the schedules have been carried, but that some of the members of the committee have not participated in carrying the clauses.

Senator Frith: Specifically, the Liberal members of the committee have abstained.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le vendredi 30 décembre 1988

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères auquel a été renvoyé le projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour étudier ledit projet de loi.

Le sénateur John B. Stewart (Antigonish-Guysborough) (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Nous nous excusons de commencer un peu en retard. La séance sera divisée en deux parties: la première pour clore l'étude du projet de loi C-2 et, ensuite, nous poursuivrons à huis clos pour terminer notre travail et aussi pour approuver le rapport comme je l'espère. Cette partie de la séance ne peut se dérouler en public sinon, notre rapport serait connu avant d'être présenté au Sénat.

Nous entamons donc la première partie de la séance qui, tout en étant une formalité, reste essentielle. Ce que nous avons présentement entre les mains n'est qu'un projet de loi. Nous devons maintenant en adopter tous les articles et c'est ce à quoi nous allons nous employer tout de suite.

Honorables sénateurs, nous sommes saisis du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Le titre est-il réservé?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre demeure-t-il intact?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1 est-il réservé?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous passons maintenant aux autres articles. Dois-je comprendre que tous les articles et toutes les annexes du projet de loi sont adoptés sans amendement?

Des voix: Adoptés.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, peut-être devrions-nous préciser que, conformément à l'attitude que nous avons adoptée à la deuxième lecture, nous ne nous opposons pas à l'adoption de tous ces articles.

Le sénateur Doody: Mais vous n'êtes pas enthousiastes.

Le sénateur MacEachen: Nous nous abstenons.

Le sénateur Frith: Nous vous laissons les adopter.

Le sénateur Doody: Qu'il en soit ainsi. Qu'il en soit fait mention au compte rendu.

Le président: Ainsi le compte rendu signalera que tous les articles et les annexes ont été adoptés, mais que certains membres du Comité se sont abstenus de voter.

Le sénateur Frith: Plus précisément, les membres libéraux du Comité s'abstiennent.

[Text]

The Chairman: Specifically, I am told, the Liberal members of the committee have abstained. I will revert and ask: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Shall I report the bill without amendment?

Hon. Senators: Carried.

The Chairman: Thank you, honourable senators. That completes the first part of our meeting. The committee will now continue *in camera*.

The committee continued *in camera*.

[Traduction]

Le président: On me précise que ce sont les membres libéraux du Comité qui s'abstiennent. Je dois maintenant demander si l'article 1 est adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi sans amendement?

Des voix: D'accord.

Le président: Je vous remercie, honorables sénateurs. Cela met fin à la première partie de notre réunion. La séance se poursuit maintenant à huis clos.

(Le Comité poursuit ses travaux à huis clos.)



[phonetic T]
Ottawa, Friday, December 16, 1988. I signed it now.

Ottawa, Friday, December 16, 1988. I signed it now.
[phonetic T]

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

The Standing Senate Committee on Banking Affairs, to which was referred Bill C-2, to implement the Free Trade Agreement, the Bank-Bankruptcy committee, of which I am a member, met this day at 10:00 a.m. at the location of the Standing Senate Committee on Banking Affairs, 10th floor, 25th Street, Ottawa, Ontario, K1A 0S9. (Angeau, Charron, (The Chairman) in the Chair.)

After a brief discussion, Senator MacEachern moved in a confidential manner that all clauses be carried without amendment. Mr. Justice and Senator MacEachern having first and last called for a vote, the motion was agreed to and carried as follows: Senator MacEachern voted for the bill; and, I voted against the bill. The report of the Standing Senate Committee on Banking Affairs will be submitted to the government in our report tabled before the public, and will be the conclusion of our report tabled before the public before we presented the report to the Senate.

We will now continue with the first part of our meeting, which is formal but essential. What we have before us at present is really a draft of a bill. The clauses have not yet been adopted by this committee. That is the test on which we are now continuing.

Non-votable clauses, we have before us Bill C-2, as yet to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America. Shall the preamble stand?

Mr. Senator Carried.

The Chairman: Shall the title stand?

Non. Senator Carried.

The Chairman: Shall clause 1 stand?

Non. Senator Carried.

The Chairman: That brings us to the other clauses. Am I correct in believing that all of the clauses and all of the schedules to the bill are to carry without amendment?

Non. Senator Carried.

Senator MacEachern: Mr. Chairman, perhaps we should make it clear that consistent with our position on second reading, we are not opposing the carrying of all of these clauses.

Senator Deedy: But you are not enthusiastic.

Senator MacEachern: We are abstaining.

Senator Price: We are letting you carry them.

Senator Deedy: So be it. Let the record so show.

The Chairman: So the record shows that the clauses and the schedules have been carried, but that some of the members of the committee have not participated in carrying the clauses.

Senator Price: Specifically, the Liberal members of the committee have abstained.

Nous continuons avec la première partie de la séance qui, malheureusement, est formelle et très essentielle. Ce que nous avons proposé, c'est que les clauses soient adoptées. Nous devons maintenant en adopter tous les articles, à moins que nous n'ayons voté pour empêcher leur adoption.

(COMITÉ)
TÉMOINS
WITNESSES
COMMITTEE

Proposons d'abord le titre du document, puis le projet de loi. La question est: que devient le titre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique à l'heure actuelle?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre du document est:

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1 est-il réservé?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous proposons également aux autres articles. Dois-je comprendre que tous les articles et toutes les annexes du projet doivent être adoptés sans amendement?

Des voix: Adoptés.

Le délégué MacEachern: Monsieur le président, peut-être devrions-nous préciser une confirmation à l'effet que nous avons adopté à la deuxième lecture, nous ne nous opposons pas à l'adoption de toutes ces clauses.

Le délégué Deedy: Mais nous n'étions pas enthousiastes.

Le délégué MacEachern: Nous nous abstiens.

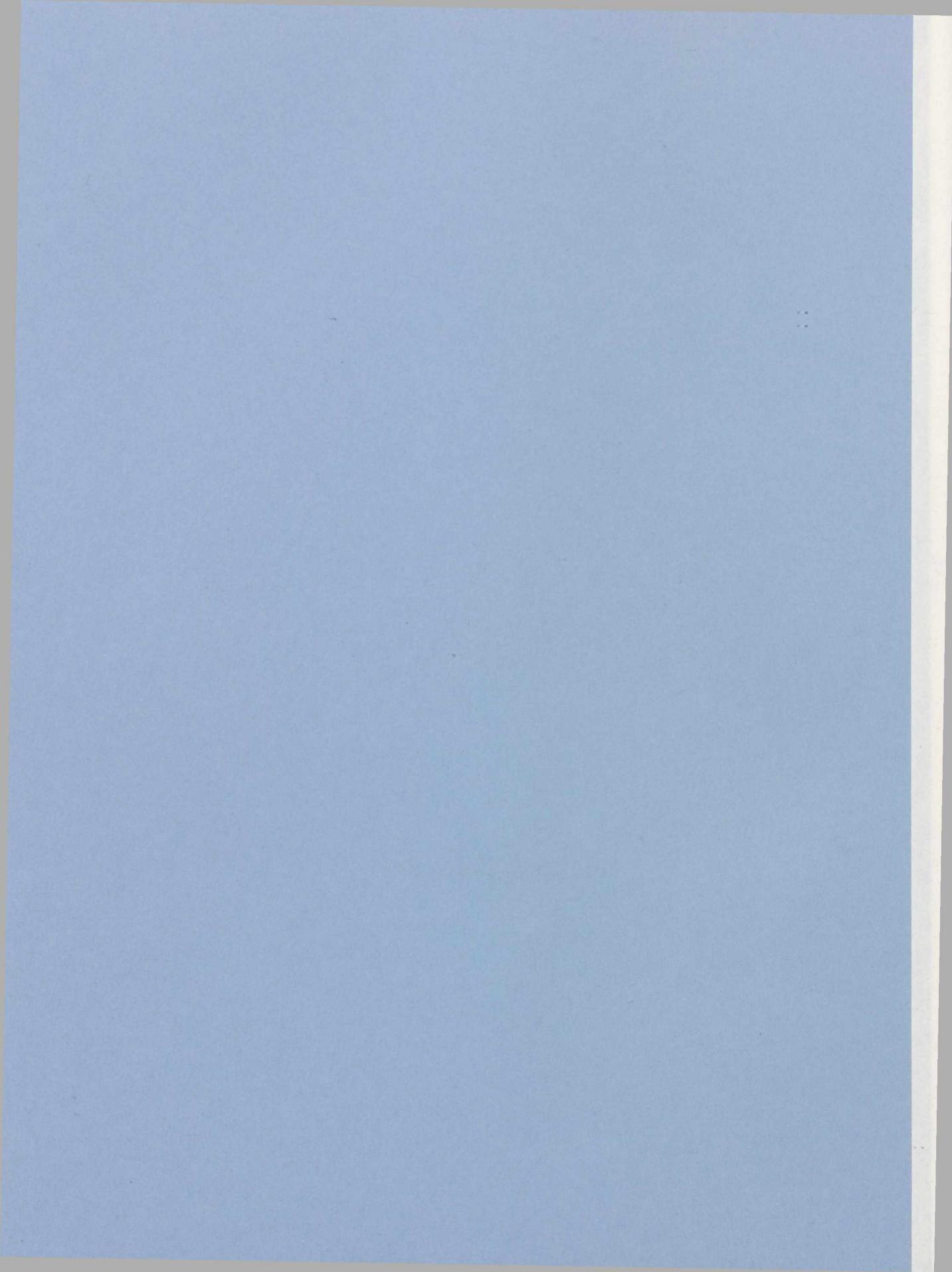
Le délégué Deedy: Nous nous faisons les adopter.

Le délégué Deedy: Qu'il en soit ainsi. Qu'il en soit fait mention au rapport final.

Le président: Ainsi le rapport rendra signaler que tous les articles et les annexes ont été adoptés, mais que certains membres du Comité se sont abstenus de voter.

Le délégué Price: Plus précisément, les membres libéraux du Comité s'abstinent.







First Session
Thirty-fourth Parliament, 1988

Première session de la
trente-quatrième législature, 1988

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Standing Senate Committee on

Comité sénatorial permanent des

Foreign Affairs

Affaires étrangères

Chairman:

The Honourable JOHN B. STEWART

Président:

L'honorable JOHN B. STEWART

INDEX

INDEX

OF PROCEEDINGS

DES DÉLIBÉRATIONS

(Issues Nos. 1 to 4 inclusive)

(Fascicules nos 1 à 4 inclusivement)

Prepared by

Manon Carpentier,

Information and Technical Services Branch,

LIBRARY OF PARLIAMENT

Compilé par

Manon Carpentier,

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DES
SERVICES TECHNIQUES,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Foreign Affairs
1st Session, 34th Parliament, 1988

INDEX

(Issues 1-4 inclusive)

Act to implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America
See
Bill C-2

Adjustment assistance

Programs, 4:5
Cost and implications, 3:64-5, 73-4
Federal-provincial-regional harmonization, 3:60, 65
Recommendations, Advisory Council on Adjustment, reference, 2:55
Witnesses, requested, 1:12-3, 16

See also

Customs tariff
Labour force
Labour unions
Manufacturing industry
Trade

Advisory Council on Adjustment (de Grandpré Commission)

Adjustment assistance
Final decision not yet reached, 3:54, 55
Programs, federal-provincial harmonization, 3:65, 75-6
Recommendations, 2:55
Canadian Labour Congress, appearance, 2:55, 67-8, 72; 3:61, 63-4
Governmental interface, 3:61
Mandate, 3:56, 58, 69, 73-4
Members, 3:53, 62, 63
List, requested, 2:53
President
 Adjustment assistance programs, cost and implications, statement, 3:64-5
 Post, ending, 3:73
Purpose, 3:71
Report to be published, 2:70; 3:63
 Date, 3:60, 61
Successor committee, 3:60-1, 62
Witnesses, testimony, confidentiality, 3:61-2

Agricultural Products Standards Act

See
Canada Agricultural Products Act

Agriculture

Canada-United States Free Trade Agreement
Imports, control list, 2:132-7
Inspection systems and inspectors, accreditation, procedures, implementation, 2:38-9
Supply management system, 2:132-6
Witnesses, requested, 1:13-4, 20-1

Agriculture Department

Bill C-2, study, appearance requested, 2:110
Canadian Horticultural Council, joint committee on market opportunities and adjustments, establishment, 2:129

SENAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères
1^{re} session, 34^e législature, 1988

INDEX

(Fascicules 1-4 inclusivement)

ALE

Voir
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Accord de libre-échange

Voir
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Accord de libre-échange Canada — Etats-Unis, Loi

Voir
Bill C-2

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (ALE)

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
Disposition, conformité, 2:130; 3:19
Droits compensateurs, différends, règlement, comparaison, 3:29-32
Droits et obligations, 2:136; 3:29
Lien, 2:13-4, 18, 76-7
Règle de droit, 3:33

Avantages

Economiques, Canada, 2:99; 3:8
Etats-Unis, négociations futures, 3:33-4

Bill C-2, tableau de concordance, 1:31-2, 39; 2:7, 12-3, 48-9

Canada

Capitulation, 3:34-5
Dollar, variation, effets, 2:77-8, 102-3; 3:55
Identité nationale, 3:8-9
Commission de révision des marchés publics, 2:10-3
Commission mixte du commerce canado-américain
 Groupes spéciaux, frais et dépenses, remboursement, 1:29-30
 Membres, divulgation de renseignements, infractions, 1:36-7
Consultation, mécanisme, Canada-E.-U., 3:35-6

Discussion

Art. 102: Objectifs, 2:28
Art. 701: Subventions à l'agriculture, 2:114-6, 117-8, 124, 138-9
Art. 703: Accès aux marchés des produits agricoles, 2:28-9
Art. 706: Accès aux marchés de la volaille et des oeufs, 2:116-7
 Annexe: Accès au marché — volaille, 2:135
Art. 708: Règlements techniques et normes concernant les produits agricoles, les aliments, les boissons et certains produits connexes, 2:38-9
Art. 710: Obligations internationales, 2:137
Art. 904: Autres mesures à l'exportation, 1:33-4
Art. 905: Mesures de réglementation et autres mesures, 3:52
Art. 1801: Application, 3:30-2, 37-8, 39, 44-6
 Auteur, comparaison suggérée, 3:38
Art. 1802: La Commission, 3:31, 37
Art. 1902: Maintien de la législation interne sur les droits anti-dumping et les droits compensateurs, 3:29
Art. 1903: Examen des modifications à la législation, 2:20, 29
Art. 1904: Examen des décisions finales en matière de droits anti-dumping et compensateurs, 2:20-1, 25-6; 3:30
Art. 1906: Durée, 3:24
Art. 1907: Groupe de travail, 3:24
Chapitre 14: Services, 2:153, 154, 156-7

Alberta

Canada-United States Free Trade Agreement
 Energy
 Regulators, consistency, 1:36
 Restrictions, governmental jurisdiction, 1:33
 Paper, sector, subsidies, concerns, 3:51

Algoma Steel Corporation Limited

Steel rails, exports, action launched by Bethlehem Steel Corporation, 3:26, 49-50

Anti-Dumping Tribunal

See
 Canadian International Trade Tribunal

Asbestos industry

Market, decline, 3:54, 55

Assembly of First Nations

Bill C-2, study, appearance, requested, 1:15, 19
 Denied, 1:19-20

Atlantic provinces

Employment, 2:105-6
See also
 Nova Scotia

Automobiles

Canada-United States Free Trade Agreement
 Canada-United States Agreement on Automotive Products, competitiveness, review panel, recommendation, 4:6

BCNI

See
 Business Council on National Issues

Back to basics : 25th annual review, Economic Council of Canada, 1988, 2:85, 93**Bank Act**

Modifications proposed, U.S. residents, definition and exemptions, 2:44
See also
 Bill C-2 — Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act — Discussion — Clause 47

Banking Act of 1933 (United States) (Glass-Steagall Act)

Revision proposed, 2:47

Banks and banking

Bill C-2, residents and non-residents, exemptions
 Definition, qualifications, problems, 2:43-5
 Schedule A banks, 2:39
 Schedule II (formerly Schedule B) banks, accordance with FTA, 2:43
 U.S. bank subsidiaries, setting branches, advantages, 2:45-7

Barootes, Hon. Efstathios William, Senator (Regina-Qu'appelle)

Bill C-2, 2:25
 Organization meeting, 1:17

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (ALE) —**Suite**

Discussion — *Suite*
 Chapitre 15: Autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires, 2:141, 153-8
 Annexe 1502.1: Autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires, appendices, 2:143-154, 156
 Chapitre 18: Dispositions institutionnelles, 2:27-9, 137; 3:32, 51
 Chapitre 19: Règlement binational des droits antidumping et compensateurs, 2:23-4, 26-7, 29; 3:29, 36-9, 51-2
 Discussion proposée, chapitre 18, 1:16, 18-9
 Dispositions, conséquences, 3:32-4
 Entente sur le statu quo, 2:147; 3:42
 Entité publique, définition, inquiétude, 2:114-5, 117-8, 138-9
 Demande, énoncé public, lettre, réponse, 2:120-1
 Gouvernements
 Fédéral
 Canada-E.-U., comparaison, 1:26-9
 Canadien
 Politiques de développement régional, effets, 3:42, 47-8
 Pouvoirs, autonomie, diminution, 3:8-9
 Consentement, poursuite privée, 2:8
 Consultation avec provinces, pouvoir décisionnel, 1:25-6, 28, 41; 2:8
 Droits, 2:23
 Idéologie, importance, 3:20-1
 Groupes de travail, création, 1:37-8; 4:6

Importation
 Etats-Unis, règlement des différends, applicable, 2:128
 Globale, 2:121-2
 Licences, émission, 2:116-7, 122, 129, 140
 Liste de contrôle, 2:132-7
 Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair, 2:138
 Mesures de sauvegarde, 2:130
 Législation, Etats-Unis, conformité, 3:27
 Mesures compensatoires/antidumping
 Aide à l'adaptation, inquiétudes, 3:47-8
 Appel, processus, 2:14-5, 20-1
 Application, limites, 3:12
 Code, 4:7
 GATT, assujettissement, 3:30-2, 34, 36-9, 46
 Harcèlement, 3:26, 29, 33, 40
 Lois, 2:18, 29; 3:29, 42-3; 4:6
 Perception et paiements, 2:25-6
 Plaintes, 2:21; 3:25
 Etats-Unis, processus, 3:50
 Poursuites, règlement
 Cas, 3:25-6, 43-4, 49-51
 Coût, 3:30, 41
 Effets, 3:26-7
 Recours et représailles, 2:18-20
 Témoignages demandés, 1:14, 18
 Tribunal, Groupe binational
 Décisions, examen, 2:20-2
 Tribunaux, contestations, 2:22-4, 27
 Délays, 2:22, 26-7; 3:30, 37
 GATT, comparaison, 3:43-4
 Groupes spéciaux, 3:29, 37
 Membres, 1:38-9; 2:15-6, 20
Voir aussi plus bas
 Processus général de règlement des différends
 Modifications, consentement unanime, 3:6, 21
 Normes, 2:119-20, 125-6
 Objectifs, 3:43
 Opposition à, 3:7-9, 22
 Organismes de contrôle, proposition, 2:62-4; 3:58-9, 60-1; 4:6-7, 8
 Portée, 1:22-3

- Battram, Shelly P., Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy, R.H. Lock, in Energy Law Journal, no. 9, 1988, citation, 3:14-5**
- Bazin, Hon. Jean, Senator (De la Durantaye), Committee Deputy Chairman**
Bill C-2
Advisory Council on Adjustment, 2:67-8; 3:63, 64, 65
Canada-United States Free Trade Agreement
Canada-United States Trade Commission, 1:36, 37
Countervail and anti-dumping
Complaints, 3:42
GATT, 3:31, 32, 38, 43
Custom tariffs, 3:44
Food processing industry, 3:44
General dispute settlement process, 3:44-5
Government procurement, 2:13
Labour force, 2:68-9, 87, 152, 153
Steel industry, 3:50
Subsidies, 2:24-5; 3:46
Working bodies, establishment, 1:37-8
Document received, publication in appendix, 2:40-1, 48
Procedure, 2:12, 90, 152
Study, 2:35, 111, 113
Organization meeting, 1:17-8
- Beaudoin, Hon. Gérald-A., Senator (Rigaud)**
Bill C-2
Canada-United States Free Trade Agreement
Labour force, 2:146, 155; 3:71
Parliament, right, 2:8, 10-1
Table of concordance, request, 1:39
Constitution Act, 1867, 2:156
Procedure, 2:51
Organization meeting, 1:7
- Beef**
Exports, grading system, accordance with FTA, 2:126-7
See also
Livestock
- Beer**
Canada-United States Free Trade Agreement, exclusion, 3:36, 51
- Benneth, Jalynn H., Vice-President, Corporate Development, Manufacturers Life Insurance Company; Chairman of the Sectoral Advisory Group on International Trade on Financial Services**
Advisory Council on Adjustment, member, 3:53, 65
- Benneth, Jocelyne**
See
Benneth, Jalynn H.
- Bethlehem Steel Corporation**
Steel rails, action launched against Algoma Steel Corporation, 3:26, 49-50
- Bill C-2 — Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act**
The numbers between square brackets denote the numbering of the section of the Act
Coming into force, 1:24; 2:158; 3:53
Comparison
Banking Act of 1933 (U.S.), 2:47-8
Bill C-130 (2nd Session, 33rd Parliament), 1:23-5; 2:44-5
- Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (ALE)—Suite**
Position
Congrès du travail du Canada, 2:53-61
Fédération canadienne de l'agriculture, 2:125-141; 2A:6-10
Office canadien de commercialisation des œufs, 2:114-125; 2A:4-5
Pouvoir constitutionnel, compétence provinciale, 2:61-2
Préoccupations
Énergie, proportionnalité, 3:16-7, 19-20, 22
Perte d'emplois, origine, 3:54-8, 65-6, 67
Processus général de règlement des différends, 2:17-8
Application
Relations fédérales-provinciales, 2:29-30
Relations provinciales-secteur privé, 2:30-1
Droits compensateurs, exclusion, 3:30-2, 37-9, 44-5
Groupes binationaux, gouvernements fédéraux, incompatibilité, 1:34
Réglementation, modifications, 1:29
Voir aussi plus haut
Mesures compensatoires/antidumping
Résiliation, 3:6-7, 21-2
Voir aussi
Bill C-2
Sujets individuels
- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)**
Accord bilatéral
Membres, effets, 3:45-6
Règlement des différends, non-disposition depuis 1949, 3:30-1, 39, 45
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Dispositions, conformité, 2:130; 3:19
Droits et obligations, 2:136; 3:46
Lien, 2:13-4, 18, 76-7
Règle de droit, 3:33
Règlement des différends
Comité des subventions et mesures compensatoires, recours, 3:39
Droits compensateurs, 3:29, 30-3, 36-9, 46
Solution de rechange, 3:34
Article III — Traitement national en matière d'impositions et de réglementations intérieures, 3:51
Article XI — Elimination générale des restrictions quantitatives, 2:137-8; 3:50-1
Article XIX — Mesures d'urgence concernant l'importation de produits particuliers, 2:130
Article XXIV — Application territoriale, 3:46
Boissons alcooliques canadiennes, règlements provinciaux, sociétés des alcools, décision, 3:51
Dumping, protection, disposition, 3:27-8
Lait, industrie
Invocation, 2:137
Liste canadienne d'importation contrôlée, 3:50-1
Système multilatéral, échanges commerciaux, libéralisation, 3:35
Uruguay Round, négociations, 1986
Agriculture, subventions, mésentente, 3:9
Durée, 3:49
Négociations commerciales multilatérales, Montréal, décembre 1988, Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, effets, 2:79-81
- Acier, industrie**
Rails d'acier, exportation, plainte de Bethlehem Steel Corporation contre Algoma Steel Corporation, 3:26, 49-50

INDEX

Bill C-2 — Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act—Cont'd
Comparison—Cont'd
 United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (U.S.), 1:32-3, 37
Discussion
 Clause 1 — Short title, 2:7
 Clause 2 — Definitions, 1:31; 2:7
 Clause 3 — Purpose, 2:7
 Clause 4 — Binding on Her Majesty, 2:7-8
 Clause 5 — Prohibition of private cause of action, 2:8
 Clause 6 — Implementation, 2:8
 Clause 7 — Non-application of Agreement to water, 2:8-9
 Clause 8 — Agreement approved, 1:25, 38; 2:9
 Clause 9 — Regulations, 1:25-6, 41; 2:8-9
 Clause 9(5) — Binding on province, 2:9
 Clause 10 — Commissions and bodies, 2:9
 Clause 11(1) — Commissions and bodies, 1:37-8; 2:9
 Clause 12(2) — Payment of costs of Commission, 1:30; 2:9
 Clause 12(3) — Extending purposes of External Affairs Vote 1, 1:30
 Clause 13 — Definitions, 2:9-10
 Clause 14 — Board establishment, 2:10-1
 Clause 15 — Filing of complaints, 2:12
 Clause 16 — Postponement of award of contract, 2:12
 Clause 17 — Principles to be applied by Board, 2:12
 Clause 18 — Report of the Board, 2:12
 Clause 19(1) — Recommendations of Board, 2:12-3
 Clause 19(2) — Appropriation for costs, 2:12
 Clause 20 — Report of governmental institution, 2:12
 Clause 21 — Regulations, 2:12
 Clause 22 — Annual report, 2:12
 Clause 42 [77.1 — Definitions], 2:16
 Clause 42 [77.12 — Applications and appeals], 2:27
 Clause 42 [77.22 — Remuneration and expenses of panel members], 1:29-30
 Clause 42 [77.26(1) — Offence], 1:36
 Clause 42 [77.26(1) — Punishment], 1:37
 Clause 46 — Department of Agriculture Act, 2:37-9
 Clause 47 — Bank Act, 2:39-48
 Clause 50 — Broadcasting Act, 2:48-51
 Part III — Amendments to the Special Import Measures Act, 2:14-5
 Schedule Part A — Act to Implement the Free Trade Agreement between Canada and the United States of America, 2:143
 Drafting, 1:23-4
 Redrafting, reasons, 1:24-5
 Nature, 1:30
 Provisions, 3:12
 Purpose, 1:23, 32
 Regulations
 Publication, proposed, 1:30-1; 4:6
 Study, proposed, 2:158
 Report to Senate
 Bill C-2, without amendment, 4:4
 Study, proposals, 2:111-3; 3:52-3, 77
 Scope, 3:6-7
See also
 Bank Act
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Special Import Measures Act

Bill C-141 (2nd Session, 33rd Parliament)*See*

Canada Agricultural Products Act

Achats gouvernementaux

Voir
 Marchés publics

Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent

Bill C-2
 Délibérations, disponibilité, 2:98
 Document à envoyer, 2:110
 Documents demandés, 2:110; 3:41
 Documents reçus
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis : mémoire présenté, par la Fédération canadienne de l'agriculture, 28 décembre 1988, annexé aux délibérations, 2:6, 113; 2A:6-10
Energie et l'Accord de libre-échange : interprétation du chapitre sur l'énergie (chapitre neuf), 1A:1-5
Modifications de la Loi sur les banques concernant les services financiers, 2:39-42, 48; 2A:1-4
Réponse du Gouvernement à l'OCCO au sujet de l'Accord de libre-échange, annexé aux délibérations, 2:6, 113-4; 2A:4-5
 Etude, propositions
 Calendrier des travaux, 1:39-41; 2:51-2, 110-1, 113; 3:53
 Chapitre 18 de l'Accord, 1:16-9
 Témoins
 Liste, 4:8-9
 Proposés, calendrier des audiences, 1:12-22; 2:31-7
 Budget, 1:9-11
 Caméras non permises, 3:7
 Etude des éléments d'un Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (2^e session, 33^e législature), délibération
 Préoccupations émises
 Fédération canadienne de l'agriculture, 2:33-5, 113
 Institut royal d'architecture du Canada, 2:152
 Knoerr, M. Don, citation, 2:34, 125, 128, 129, 136, 138
 McIntosh, M. Robert, 2:39-40, 45-6
 Office canadien de commercialisation des œufs, 2:113
 Etude future, comparaison entre l'ALE et le GATT, suggestion, 3:34
 Membres, modifications, 1:2
 Motions
 Bill C-2, adoption
 Abstention, 4:10-1
 Art. 1; adoptée, 4:4, 10, 11
 Art. 2 à 150; adoptée, 4:4, 10
 Préambule; adoptée, 4:4, 10, 11
 Rapport au Sénat, sans amendement; adoptée, 4:4, 11
 Titre; adoptée, 4:4, 10, 11
 Budget, approbation; adoptée, 1:5, 9-11
 Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, utilisation des services; adoptée, 1:4, 8-9
 Comité directeur, formation différée; adoptée, 1:7-8
 Dénominations
 Comptes, autorisation de paiement; adoptée, 1:5, 9
 Rapport, présentation; adoptée, 1:4
 Témoins, déplacement et séjour, paiement; adoptée, 1:5, 11
Energie et l'Accord de libre-échange : interprétation du chapitre sur l'énergie (chapitre neuf), annexé aux délibérations; adoptée, 1:5, 21
Modifications de la Loi sur les banques concernant les services financiers, annexé aux délibérations; adoptée, 2:4-5
 Président, élection; adoptée, 1:4, 7
 Procès-verbaux et délibérations, impression; adoptée, 1:4, 8
 Réunion sans quorum; adoptée, 1:4, 8
 Vice-président, élection; adoptée, 1:4, 7
 Ordre de renvoi, Bill C-2, 1:
 Ordre du jour, 1:7-9, 11, 39-40; 2:7

- Bombardier Inc.**
New York City subway cars, 3:25
- Bosa, Hon. Peter, Senator (York-Caboto)**
See
Bill C-2
Canada-United States Free Trade Agreement
Countervail and anti-dumping, 2:14-5
Egg, industry, 2:123-4
Labour force, 2:152, 153
Poultry, industry, 2:140
Document, publication in appendix, 2:48
Procedure, 2:52, 152; 3:76
Study, proposals, 2:111, 113
Organization meeting, 1:7, 8
- British Columbia**
Oil production, decrease, early 1970's, 3:16-7
- Broadcasting**
Border stations, cable broadcasting, publicity, copyrights, 2:48-9
- Broiler Hatching Egg Marketing Agency**
See
Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency
- Business Council on National Issues (BCNI)**
Labour force shortage, study by labour-management coordination committee, 3:76-7
- CEMA**
See
Canadian Egg Marketing Agency
- CFA**
See
Canadian Federation of Agriculture
- CITT**
See
Canadian International Trade Tribunal
- CLC**
See
Canadian Labour Congress
- CNR**
See
Canadian National Railways
- CRTC**
See
Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission
- Canada Agricultural Products Act**
Canada-United States Free Trade Agreement, provision, 2:37-8
- Canada Gazette**
Regulations, publication proposed, 1:30-1; 2:141-2; 4:6
- Canada-United States Free Trade Agreement (FTA)**
Bill C-2, table of concordance, 1:31-2, 39; 2:7, 12-3, 48-9
Benefits
Economic, Canada, 2:99; 3:8
- Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent—Suite**
Rapports au Sénat
Bill C-2, sans amendement, 4:4
Etude, Bill C-2, proposition, 2:111-3; 3:52-3, 77
Relations (Les) Canada — Etats-Unis (1^{re} session, 32^e législature), référence, 3:72
Recommandation, organisme de contrôle, mise en oeuvre de l'ALE, proposition, 2:63; 3:58-9; 4:8
Réunion à huis clos, 3:52, 77; 4:4, 11
Proposée, 3:75; 4:10
- Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité permanent de la Chambre des communes (2^e session, 33^e législature)**
Subventions, aide à l'ajustement, secteur, comparaison de M. Gordon Ritchie, 3:47
- Affaires extérieures, ministère**
Importation, licences supplémentaires, émission, 2:140
- Agence canadienne de la commercialisation des oeufs**
Voir
Office canadien de commercialisation des oeufs
- Agence internationale de l'énergie**
Bill C-2, témoignages, 1:14-8; 2:32
- Agriculture**
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Gestion de l'offre, 2:132-6
Importation, liste contrôlée, 2:132-7
Inspections et inspecteurs, accréditation, procédures, mise en oeuvre, 2:38-9
Témoignages demandés, 1:13-4, 20-1
- Agriculture, ministère**
Bill C-2, étude, comparaison demandée, 2:110
Conseil canadien de l'horticulture, comité mixte étudiant les profits et les mesures d'adaptation, création, 2:129
- Aide à l'adaptation**
Programmes, 4:5
Coût et implications, 3:64-5, 73-4
Harmonisation fédérale-provinciale-régionale, 3:60, 65
Recommendations, Conseil consultatif sur l'adaptation, référence, 2:55
Témoignages demandés, 1:12-3, 16
Voir aussi
Commerce
Industrie manufacturière
Syndicats
Tarif des douanes
Travail
- Alberta**
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Énergie
Organismes de réglementation, compatibilité, 1:36
Restriction, pouvoirs gouvernementaux, 1:33
Papier, secteur, subvention, inquiétudes, 3:51
- Algoma Steel Corporation Limited**
Rails d'acier, exportation, plainte de Bethlehem Steel Corporation, 3:26, 49-50

Canada-United States Free Trade Agreement (FTA)—Cont'd
 Benefits—*Cont'd*
 United-States, future negotiations, 3:33-4
Canada
 Dollar, changes, impact, 2:77-8, 102-3; 3:55
 National identity, 3:8-9
 Sell-out, 3:34-5
Canada-United States Trade Commission
 Members, information disclosed, offences, 1:36-7
 Panels, costs and expenditures, payments, 1:29-30
Concerns
 Energy, proportionality, 3:16-7, 19-20, 22
 Job loss, source, 3:54-8, 65-6, 67
Consultation process, Canada-U.S., 3:35-6
Countervail and anti-dumping
 Action, settlement
 Cases, 3:25-6, 43-4, 49-51
 Cost, 3:30, 41
 Effects, 3:26-7
 Adjustment assistance, concerns, 3:47-8
 Appeal process, 2:14-5, 20-1
 Application, limits, 3:12
 Binational panel, 3:29, 37
 Decisions, review, 2:20-2
 Domestic courts, challenges, 2:22-4, 27
 GATT, comparison, 3:43-4
 Panelists, 1:38-9; 2:15-6, 20
 Time, 2:22, 26-7; 3:30, 37
 Code, 4:7
 Complaints, 2:21; 3:25
 United States, process, 3:50
 GATT, subjection to, 3:30-2, 34, 36-9, 46
 Harassment, 3:26, 29, 33, 40
 Legislation, 2:18, 29; 3:29, 42-3; 4:6
 Levy and payments, 2:25-6
 Reprisals and remedy, 2:18-20
 Witnesses, requested, 1:14, 18
See also below
 General dispute settlement process
Discussion
 Article 102: Objectives, 2:28
 Article 701: Agricultural subsidies, 2:114-6, 117-8, 124, 138-9
 Article 703: Market Access for Agriculture, 2:28-9
 Article 706: Market Access for Poultry and Eggs, 2:116-7
 Annex: Market Access for Poultry, 2:135
 Article 708: Technical Regulations and Standards for Agricultural, Food, Beverage and Certain Related Goods, 2:38-9
 Article 710: International Obligations, 2:137
 Article 904: Other Export Measures, 1:33-4
 Article 905: Regulatory and Other Measures, 3:52
 Article 1801: Application, 3:30-2, 37-8, 39, 44-6
 Author, appearance suggested, 3:38
 Article 1802: The Commission, 3:31, 37
 Article 1902: Retention of Domestic Antidumping Law and Countervailing Duty Law, 3:29
 Article 1903: Review of Statutory Amendments, 2:20, 29
 Article 1904: Review of Final Antidumping and Countervailing Duty Determinations, 2:20-1, 25-6; 3:30
 Article 1906: Duration, 3:24
 Article 1907: Working Group, 3:24
 Chapter 14: Services, 2:153, 154, 156-7
 Chapter 15: Temporary Entry for Business Persons, 2:141, 153-8
 Annex 1502.1: Temporary Entry for Business Persons, schedules, 2:143-154, 156
 Chapter 18: Institutional Provisions, 2:27-9, 137; 3:32, 51

Amiante, industrie
 Marché, déclin, 3:54, 55
Assemblée des Premières nations
 Bill C-2, étude, comparaison demandée, 1:15, 19
 Refusée, 1:19-20
Assurance-chômage
 Prestataires, formation et recyclage, financement, redistribution, 2:96-8, 100; 3:68-9
Automobiles
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile, compétitivité, comité d'étude, recommandation, 4:6
Avocats
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, séjour temporaire, dispositions, 2:152, 158
BCNI
Voir
 Conseil canadien des chefs d'entreprises
BNC
Voir
 Bureau des négociations commerciales
Banking Act of 1933 (Etats-Unis) (Glass-Steagall Act)
 Réforme proposée, 2:47
Banques, Loi
 Modifications proposées, résidents américains, définition et exemptions, 2:44
Voir aussi
 Bill C-2 — Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange Canada — Etats-Unis — Discussion — Art. 47
Banques et opérations bancaires
 Bill C-2, résidents et non-résidents, exemptions
 Banques à l'Annexe A, 2:39
 Banques à l'Annexe II (anciennement Annexe B), conformité à l'ALE, 2:43
 Succursales américaines, ouverture, avantages, 2:45-7
 Définition, conditions requises, problèmes, 2:43-5
Barootes, honorable Efstathios William, sénateur (Régina-Qu'appelle)
 Bill C-2, 2:25
 Séance d'organisation, 1:17
Battram, M. Shelly P., Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy, M. R.H. Lock, dans Energy Law Journal, no 9, 1988, citation, 3:14-5
Bazin, honorable Jean, sénateur (De la Durantaye), vice-président du Comité
 Bill C-2
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Acier, industrie, 3:50
 Commission mixte du commerce canado-américain, 1:36, 37
 Denrées alimentaires, industrie, 3:44
 Groupes de travail, création, 1:37-8
 Marchés publics, 2:13

Canada-United States Free Trade Agreement (FTA)—*Cont'd***Discussion—*Cont'd***

Chapter 19: Binational Panel Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Cases, 2:23-4, 26-7, 29; 3:29, 36-9, 51-2

Discussion, proposed, chapter 18, 1:16, 18-9

General Agreement on Tariffs and Trade

Countervail and anti-dumping, dispute settlement, comparison, 3:29-32

Provisions, accordance, 2:130; 3:19

Relationship, 2:13-4, 18, 76-7

Rights and obligation, 2:136; 3:29

Rule of law, 3:33

General dispute settlement process, 2:17-8

Binational panel, federal governments, incompatibility, 1:34

Countervailing duties, exclusion, 3:30-2, 37-9, 44-5

Enforcement

Federal-provincial relations, 2:29-30

Provincial-private sector relations, 2:30-1

Regulations, amendments, 1:29

See also above

Countervail and anti-dumping

Governments

Federal

Canada-U.S., comparison, 1:26-9

Canadian

Independent action, decrease, 3:8-9

Regional development policy, effects, 3:42, 47-8

Consent, private action, 2:8

Consultation with provinces, power of decision, 1:25-6, 28, 41; 2:8

Rights, 2:23

Philosophy, importance, 3:20-1

Imports

Control list, 2:132-7

Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency, requests and answers, 2:138

Emergency safeguard action, 2:130

Global, 2:121-2

Permit, allocation, 2:116-7, 122, 129, 140

United States, dispute settlement, application, 2:128

Jurisdiction, constitutional, provincial authority, 2:61-2

Legislation, United States, accordance, 3:27

Modifications, unanimous consent, 3:6, 21

Monitors, proposition, 2:62-4; 3:58-9, 60-1; 4:6-7, 8

Objectives, 3:43

Opposition, 3:7-9, 22

Position,

Canadian Federation of Agriculture, 2:125-141

Canadian Egg Marketing Agency, 2:114-125

Canadian Labour Congress, 2:53-61

Procurement Review Board, 2:10-3

Provisions, consequences, 3:32-4

Public entity, definition, concerns, 2:114-5, 117-8, 138-9

Request for public statement, response, 2:120-1

Scope, 1:22-3

Standards, 2:119-20, 125-6

Standstill agreement, 2:147; 3:42

Termination, 3:6-7, 21-2

Working groups, establishment, 1:37-8; 4:6

See also

Bill C-2

Individual subjects

Bazin, honorable Jean, sénateur (De la Durantaye), vice-président du Comité—*Suite*

Bill C-2—*Suite*

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis—*Suite*

Mesures compensatoires/antidumping

GATT, 3:31, 32, 38, 43

Plaintes, 3:42

Processus général de règlement des différends, 3:44-5

Subventions, 2:24-5; 3:46

Tarifs de douane, 3:44

Travail, 2:68-9, 87, 152, 153

Conseil consultatif sur l'adaptation, 2:67-8; 3:63, 64, 65

Document reçu, annexion aux délibérations, 2:40-1, 48

Etude, 2:35, 111, 113

Procédure, 2:12, 90, 152

Séance d'organisation, 1:17-8

Beaudoin, honorable Gérald-A., sénateur (Rigaud)

Bill C-2

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Parlement, pouvoir, 2:8, 10-1

Tableau de concordance, demande, 1:39

Travail, 2:146, 155; 3:71

Loi constitutionnelle de 1867, 2:156

Procédure, 2:51

Séance d'organisation, 1:7

Benneth, Mme Jalynn H., vice-présidente, Expansion de l'entreprise, Compagnie d'assurance-vie Manufacturers; présidente des services financiers du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur

Conseil consultatif sur l'adaptation, membre, 3:53, 65

Bétail

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, maladies, normes, 2:126

Voir aussi

Boeuf

Bethlehem Steel Corporation

Rails d'acières, plainte contre Algoma Steel Corporation, 3:26, 49-50

Bière

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, exemption, 3:36, 51

Bill C-2 — Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange Canada — Etats-Unis

Les numéros entre parenthèses carrées indiquent la numérotation de l'article de la loi

But, 1:23, 32

Comparaison

Banking Act of 1933 (E.-U.), 2:47-8

Bill C-130 (2^e session, 33^e législature), 1:23-5; 2:44-5

United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (E.-U.), 1:32-3, 37

Discussion

Annexe Partie A — Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, 2:143

Art. 1 — Titre abrégé, 2:7

Art. 2 — Définitions, 1:31; 2:7

Art. 3 — Objet, 2:7

Art. 4 — Obligation de Sa Majesté, 2:7-8

Art. 5 — Restriction du droit d'action, 2:8

Art. 6 — Mise en oeuvre, 2:8

- Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy** by S.P. Battram, R.H. Lock, in *Energy Law Journal*, no. 9, 1988, citation, 3:14-5
- Canada-United States Free Trade Agreement Implementation Act**
See
 Bill C-2
- Canada-United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause analysis**, Trade Negotiations Office, 2:4
- Canada-United States Relations, report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs (1st Session, 32nd Parliament)**, reference, 3:72
- Canada-United States Trade Commission**
See under
 Canada-United States Free Trade Agreement
- Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency**
 Hatching eggs, imports control list, additions, 2:138
- Canadian Egg Marketing Agency (CEMA)**
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Funds, coverage, 2:118-9
 Government response, dissatisfaction, 4:5
 Position, 2:114-125
 Appearance before the Committee (2nd Session, 33rd Parliament), concerns expressed, 2:113
 Received, 2:110
 To be received, 1:13-4, 21; 2:32-6, 81
 Public entity, definition
 Canadian governmental position, 2:114-5, 120-1, 138-9
 Request, public statement, letter, response, quotation, 2:120
 United States, concerns, 2:117-8, 120, 121, 124
 Quotas, reduction, reason, 2:117
 Minister of Agriculture, guarantees, 2:119-120
 Objectives, 2:116, 118
- Canadian Federation of Agriculture (CFA)**
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Government response, dissatisfaction, 4:5
 Position, 2:125-141
 Appearance before the Committee (2nd Session, 33rd Parliament), concerns expressed, 2:33-5, 113
 Received, 2:110
 To be discussed, 2:123
 To be received, 1:13-4, 20-1; 2:32-5
 Request
 Horticulture, industry, commission of inquiry, 2:129
 Imports control list, additions, 2:136, 137; 3:50
- Canadian Horticultural Council**
 Department of Agriculture, joint committee on market opportunities and adjustments, establishment, 2:129
- Canadian Import Tribunal**
See
 Canadian International Trade Tribunal
- Canadian International Trade Tribunal (CITT)**
 Imports, subsidized, appeal process, 2:14-5, 21
- Bill C-2 — Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange Canada — Etats-Unis—Suite**
 Discussion—*Suite*
 Art. 7 — Non-application de l'Accord à l'eau, 2:8-9
 Art. 8 — Approbation, 1:25, 38; 2:9
 Art. 9 — Règlements, 1:25-6, 41; 2:8-9
 Art. 9(5) — Obligation des provinces, 2:9
 Art. 10 — Commissions et organismes, 2:9
 Art. 11(1) — Commissions et organismes, 1:37-8; 2:9
 Art. 12(2) — Paiement des frais, 1:30; 2:9
 Art. 12(3) — Extension de la portée du crédit 1 des Affaires extérieures, 1:30
 Art. 13 — Définitions, 2:9-10
 Art. 14 — Constitution de la Commission, 2:10-1
 Art. 15 — Dépôt des plaintes, 2:12
 Art. 16 — Différé de l'adjudication, 2:12
 Art. 17 — Principes applicables, 2:12
 Art. 18 — Rapport de la Commission, 2:12
 Art. 19(1) — Recommandations, 2:12-3
 Art. 19(2) — Frais, 2:12
 Art. 20 — Obligations de l'institution fédérale, 2:12
 Art. 21 — Règlements, 2:12
 Art. 22 — Rapport annuel, 2:12
 Art. 42 [77.1 — Définitions], 2:16
 Art. 42 [77.12 — Demandes et appels], 2:27
 Art. 42 [77.22 — Traitement et indemnisation], 1:29-30
 Art. 42 [77.26(1) — Infraction], 1:36
 Art. 42 [77.26(2) — Peine], 1:37
 Art. 46 — Loi sur le ministère de l'Agriculture, 2:37-9
 Art. 47 — Loi sur les banques, 2:39-48
 Art. 50 — Loi sur la radiodiffusion, 2:48-51
 Partie III — Modifications à la Loi sur les mesures spéciales d'importation, 2:14-5
 Dispositions, 3:12
 Entrée en vigueur, 1:24; 2:158; 3:53
 Nature, 1:30
 Portée, 3:6-7
 Rapport au Sénat
 Bill C-2, sans amendement, 4:4
 Etude, proposition, 2:111-3; 3:52-3, 77
 Rédaction, 1:23-4
 Rédaction, raisons, 1:24-5
 Règlements
 Etude proposée, 2:158
 Publication, proposée, 1:30-1; 4:6
Voir aussi
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Banques, Loi
 Mesures spéciales d'importation, Loi
- Bill C-141 (2^e session, 33^e législature)**
Voir
 Produits agricoles au Canada, Loi
- Blé**
 Exportation, prix, réglementation sous l'ALE, 2:115, 118
- Boeuf**
 Exportation, classement, système, conformité avec l'Accord, 2:126-7
Voir aussi
 Bétail
- Bois d'oeuvre**
 Exportations aux Etats-Unis, affaire, 1986, 3:25-6, 33, 44
 Capitulation du Canada, 3:34-5
 Coût, 3:30, 41

Canadian Labour Congress (CLC)

Appearance before the Advisory Council on Adjustment, 2:55, 72
 Conditions, 2:67-8
 Denial, 3:61
 Letter from President, dated April 21, 1988, quotation, 3:63
 Canada-United States Free Trade Agreement, position, 2:53-61
 Witnesses, requested, 1:12-3

Canadian National Railways (CNR)

Closure, effects, 2:104, 105-6

Canadian Paperworkers Union

Canadian dollar, increase, concerns, 2:78

Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC)

Bill C-2, jurisdiction, changes, 2:49-50

Canadian Wheat Board

Canada-United States Free Trade Agreement, concerns
 Exports, control, 2:129
 Public entity, application, 2:115, 128, 138-9

Carr, Shirley, President, Canadian Labour Congress

Appearance before the Advisory Council on Adjustment, denial, 3:61
 Letter dated April 21, 1988, quotation, 3:63

Cereals

See
 Grain

Chickens

See
 Poultry industry

Clark, Mel, Retired Public Servant

Bill C-2
 Appearance, requested, 1:14
 Discussion, 3:31-5, 42-6, 52
 Statement, 3:28-31
 Biographical note, 3:23

Clark, Peter, Trade Consultant, Grey, Clark, Shih and Associates, Limited

Bill C-2
 Appearance, requested, 1:14
 Discussion, 3:24-8, 35-41, 46-52
 Statement, 3:23-4
 Biographical note, 3:23

Commodity Credit Corporation (United States)

Canada-United States Free Trade Agreement, public entity, application, 2:115

Constitution Act, 1867

Section 93 — Legislation respecting Education, 2:156
 Section 95 — Concurrent Powers of Legislation respecting Agriculture, etc., 2:155, 156

Copyright Act

Broadcasting, historical background, 2:50-1

Bombardier Inc.

Wagons destinés au métro de New York, 3:25

Bosa, honorable Peter, sénateur (York-Caboto)

Bill C-2

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Mesures compensatoires/antidumping, 2:15-6
 Oeufs, industrie, 2:123-4
 Travail, 2:152, 153
 Volailles, industrie, 2:140
 Document, annexion aux délibérations, 2:48
 Etude, propositions, 2:111, 113
 Procédure, 2:52, 152; 3:76
 Séance d'organisation, 1:7, 8

Bureau des négociations commerciales (BNC)

Canada-United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause analysis, 2:4
 Témoignages demandés, 1:12-4, 22; 2:110

CCI

Voir
 Etats-Unis — International Trade Commission

CEE

Voir
 Communauté économique européenne

CN

Voir
 Chemins de fer nationaux du Canada

CRTC

Voir
 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

CTC

Voir
 Congrès du travail du Canada

Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy

par Mme S.P. Battram, M. R.H. Lock, dans *Energy Law Journal*, n° 9, 1988, citation, 3:14-5

Canada-United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause analysis, Bureau des négociations commerciales**Canadien National**

Voir
 Chemins de fer nationaux du Canada

Carr, Mme Shirley, présidente, Congrès du travail du Canada

Comparution devant Conseil consultatif sur l'adaptation, refus, 3:61
 Lettre datée du 21 avril 1988, citation, 3:63

Céréales

Système de commercialisation, 2:128-9

Chemins de fer nationaux du Canada (CN)

Fermeture, effets, 2:104, 105-6

Corn

Canada-United States Free Trade Agreement, exports to Canada, U.S. action, case, 3:25, 37

Court of International Trade*See*

United States — Court of International Trade

Crosbie, Hon. John Carnell, Minister of International Trade

Bill C-2

Advisory committees on the administration of import permits for turkeys, chickens and eggs, recommendations, study, 2:116-7

Appearance, requested, 3:53

Letter to provincial Premiers *re* provincial laws and policies, conforming with FTA, responses, 1:26

Crosley Karastan Carpets Ltd.

Canada-United States Free Trade Agreement, concerns, 3:55

Cummings, Gordon, President and Chief Executive Officer, National Sea Products Limited

Advisory Council on Adjustment, member, 3:53, 62-3, 65

Customs tariff

Decrease

Canada-United States Free Trade Agreement, adjustment, 2:101; 3:44

Manufacturing sector, adjustment assistance programs, effects, 2:76-7

Protection, employment, sector, 2:66, 98-9

Dairy industry

General Agreement on Tariffs and Trade, complaints, invocation, 2:137-8; 3:50-1

Imports, control list, 2:134

Yogurt and ice-cream, 2:136-7; 3:50-1

Supply management system, 2:137

de Grandpré, Jean, Chairman, Advisory Council on Adjustment

Bill C-2

Appearance, requested, 1:12, 15, 16, 18; 2:36, 37

Discussion, 3:53-77

de Grandpré Commission*See*

Advisory Council on Adjustment

Dentists

Canada-United States Free Trade Agreement, labour force, temporary entry, 2:146-7

Dobell, Peter, Director, Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade

Bill C-2, appearance proposed, 1:12-8, 20-1

Doctors*See*

Physicians

Doody, Hon. C. William, Senator (Harbour Main-Bell Island)

Bill C-2, 2:36-7

Chômage

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, effet, 3:57

Chômeurs, pouvoir d'achat, 2:104

Chômage, contre-mesures

Aide à l'adaptation, programmes

Actuels, rajustement, 3:58, 67

Formation et recyclage, 3:68-9

Politique préventive d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre, proposition, 2:58-61

Clark, M. Mel, fonctionnaire à la retraite

Bill C-2

Comparution demandée, 1:14

Discussion, 3:31-5, 42-6, 52

Exposé, 3:328-31

Note biographique, 3:23

Clark, M. Peter, expert-conseil, Echanges commerciaux, Grey, Clark, Shih and Associates, Limited

Bill C-2

Comparution demandée, 1:14

Discussion, 3:24-8, 35-41, 46-52

Exposé, 3:23-4

Note biographique, 3:23

Collège Frontière

Travail, alphabétisation, 3:75

Colombie-Britannique

Pétrole, production, diminution, années 70, 3:16-7

Comité consultatif sur le commerce extérieur

Conseil consultatif sur l'adaptation, entretiens, 3:61

Commerce

Canada, politique commerciale, modifications sous l'ALE, 3:7-9

Echanges commerciaux, libéralisation, 3:35

Etats-Unis, pouvoirs constitutionnels, 1:27

International, marchés mondiaux, concurrence, 2:98

Produits, provenance, 2:100-1

Recommandations, clause sociale comme au sein de la Communauté économique européenne, implémentation, 2:55, 56-7

Voir aussi

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Commission canadienne du blé

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, préoccupations

Entité publique, application, 2:115, 128, 138-9

Exportation, contrôle, 2:129

Commission de révision des marchés publics

Voir sous

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Commission du commerce international

Voir

Etats-Unis — International Trade Commission

Commission Grandpré

Voir

Conseil consultatif sur l'adaptation

Doyle, Hon. Richard J., Senator (North York)

Bill C-2

Canada-United States Free Trade Agreement

Advantages, 2:99

Committees, commissions and working groups, 1:38-9

General Agreement on Tariffs and Trade, 2:79-80

Labour force, 2:100, 148-9, 158; 3:76, 77

Trade, 3:35

Document received, publication in appendix, 2:42

Study, 2:112-3

Organization meeting, 1:20

ERA*See*

United States — Economic Regulatory Administration

Economic Council of Canada*Back to basics : 25th annual review, 1988, 2:85, 93*

Canada-United States Free Trade Agreement

Labour adjustment, programs, findings and conclusions, 2:81-6

Recommendations, references, 3:57

Witnesses, requested, 1:13

Document to be sent, 2:110

*Making technology work : innovation and jobs in Canada : a statement, 2:81**Managing adjustment : policies for trade-sensitive industries : a statement, 2:81**Selected labour program expenditures, 3:68**Venturing forth : an assessment of the Canada-U.S. Trade Agreement : a statement, 2:81, 90***Education**

Illiteracy, 2:71-2; 3:74-5

Teachers

Hiring, provincial responsibility, 2:146, 156

Temporary entry, federal responsibility, 2:146, 154, 155, 156

Training, vocational, courses, adaptation to meet needs of industry, 2:101-2, 108-9

See also

Universities and colleges

Egg industry

Canada-United States Free Trade Agreement

Comparison between Canada-U.S., concerns

Exports, 2:115-6

Imports, shell egg, 2:116

Market, access, 2:114, 121

Price, products and shell egg, 2:123-4

Custom tariff, gradual elimination, 2:118-9

Exports, hypothesis, 2:124-5

Imports, global, quotas, effects, 2:116, 117, 122

Standards, harmonization, 2:119-20, 123

Wheat, initial payment, comparison, 2:118

Election

General elections, 1988, 2:73-4; 3:6, 7

Electricity

Canada-United States Free Trade Agreement, effects, 2:90

Employment and Immigration Department

Canada-United States Free Trade Agreement, monitors, statement, 3:60

Canadian Jobs Strategy Programs, 2:69-70, 108-9; 3:47, 60

Community Futures, 3:70

Commission mixte canado-américaine*Voir sous*

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada (Donald S. MacDonald, 1982-1985)

Programme d'aide à l'adaptation, proposition antérieure, 3:47

Rapport, référence, 3:56-7

Commodity Credit Corporation (Etats-Unis)

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, entité publique, application, 2:115

Communauté économique européenne (CEE)

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, charte sociale, équivalence, 2:57-8, 61

Congrès du travail du Canada (CTC)

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, position, 2:53-61

Comparution devant le Conseil consultatif sur l'adaptation, 2:55, 72

Conditions, 2:67-8

Refus, 3:61

Lettre de la présidente, datée du 21 avril 1988, citation, 3:63

Témoignages demandés, 1:12-3

Conseil canadien de l'horticulture

Agriculture, ministère, comité mixte étudiant les profits et les mesures d'adaptation, création, 2:129

Conseil canadien des chefs d'entreprises

Main-d'œuvre, pénurie, étude du comité syndical-patronal, 3:76-7

Conseil consultatif sur l'adaptation

Aide à l'adaptation

Conclusions finales, non rendues, 3:54, 55

Programmes, harmonisation fédérale-provinciale, 3:65, 75-6

Recommendations, 2:55

But, 3:71

Comité successeur, proposition, 3:60-1, 62

Congrès du travail du Canada, comparution, 2:55, 67-8, 72; 3:61, 63-4

Contacts gouvernementaux, 3:61

Mandat, 3:56, 58, 69, 73-4

Membres, 3:53, 62, 63

Liste demandée, 2:53

Président

Aide à l'adaptation, programmes, coûts et implications, déclaration, 3:64-5

Poste, dissolution, 3:73

Rapport anticipé, 2:70; 3:63

Date, 3:60, 61

Témoignages confidentiels, 3:61-2

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Bill C-2, pouvoirs, changements, 2:49-50

Conseil économique du Canada

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Ajustement, aide, programmes, constatations et conclusion, 2:81-6

Recommendations, références, 3:57

Témoignages demandés, 1:13

- Employment and Immigration Department—Cont'd**
Witnesses, requested, 1:12, 13
- Energy**
Canada-United States Free Trade Agreement, provisions
Countervails, 3:52
Energy shortage, crisis, examination, proposed, 1:18-9
Exports
 Federal governments, power, comparison, 1:32-4
 Obligations, 3:22
Provincial governments, regulators, consistency, 1:36
 Restrictions, 3:18-9
Governments, philosophy, importance, 3:20-1
Regulations, effects, 3:12
Supply, restrictions, market, access, 3:9-10
Witnesses, requested, 1:14-8
See also
 Gas, natural
 Oil and oil products
- Energy, Mines and Resources Department**
Witnesses, requested, 1:14
- Energy Law Journal, Washington, District of Columbia**
Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy, by Shelly P. Batram and Reinier H. Lock, no. 9, 1988, citation, 3:14-5
- Energy policy**
Canada-U.S., energy program, 3:15-6
- European Common Market**
See
 European Economic Community
- European Community**
See
 European Economic Community
- European Economic Community**
Canada-United States Free Trade Agreement, social charter, equivalence, 2:57-8, 61
- External Affairs Department**
Supplementary import permits, allocation, 2:140
- External Affairs and International Trade, Standing House of Commons Committee (2nd Session, 33rd Parliament)**
Subsidies, adjustment assistance, appearance of Gordon Ritchie, 3:47
- FERC**
See
 United States — Federal Energy Regulatory Commission
- FTA**
See
 Canada-United States Free Trade Agreement
- Fairbairn, Hon. Joyce, Senator (Lethbridge)**
Bill C-2
Canada-United States Free Trade Agreement
 Countervail subsidies, 3:46-7, 48
 Labour force, 2:69-70, 71-2, 90-1, 108, 109; 3:74-5
- Conseil économique du Canada—Suite**
Document à envoyer, 2:110
Rencontre technologique : innovations, emplois, adaptations : un rapport de synthèse, 2:81
Recibler les priorités : 25e exposé annuel, 2:85, 93
Selected labour Program Expenditures, 3:68
Sous les feux de la concurrence : l'adaptation dans le secteur manufacturier : un rapport de synthèse, 2:81
Tremplin (Le) commercial : une évaluation de l'Accord canado-américain : un rapport de synthèse, 2:81, 90
- Constitution**
Voir
 Loi constitutionnelle
- Cour du commerce international**
Voir
 Etats-Unis — Court of International Trade
- Cour fédérale du Canada**
Droits compensatoires/antidumping, différends, examen, 2:14-5, 20
- Crosbie, honorable John Carnell, ministre du Commerce extérieur**
Bill C-2
Comité consultatif sur les licences d'importation pour les dinards, les poulets et les oeufs, recommandations, étude, 2:116-7
Lettre aux premiers ministres provinciaux sur les lois et politiques provinciales conformes à l'ALE, réponses, 1:26
Témoignage demandé, 3:53
- Crosley Karastan Carpets Ltd.**
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, préoccupations, 3:55, 59
- Cummings, M. Gordon, président directeur général, National Sea Products Limited**
Conseil consultatif sur l'adaptation, membre, 3:53, 62-3, 65
- de Grandpré, M. Jean, président, Conseil consultatif sur l'adaptation**
Bill C-2
Comparaison demandée, 1:12, 15, 16, 18; 2:36, 37
Discussion, 3:53-77
- Denrée alimentaire, industrie**
Compétitivité, 4:7
Offices de commercialisation et gestion de l'offre, différend, 3:63, 66-7
Tarifs, suppression, effets, 3:44
- Dentistes**
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, travail, séjour temporaire, 2:146-7
- Dobell, M. Peter, directeur, Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur**
Bill C-2, comparaison proposée, 1:12-8, 20-1
- Doody, honorable C. William, sénateur (Harbour Main-Bell Island)**
Bill C-2, 2:36-7
- Douanes, tarif**
Voir
 Tarif des douanes

- Fairbairn, Hon. Joyce, Senator (Lethbridge)—Cont'd**
 Bill C-2—*Cont'd*
 Study, 2:36-7, 53
 Organization meeting, 1:9, 15, 20-1
- Federal Court of Canada**
 Countervail and anti-dumping duties, dispute, review, 2:14-5, 20
- Federal-provincial relations**
 Canada-United States Free Trade Agreement
 General dispute settlement process, examples, 2:29-30
 Subsidies, consistency, contestation, 2:27-9
 Wines and spirits, effects, 1:25-6, 28
- Fisheries**
 Groundfish, countervail duties, 3:40-1
 Tuna, exports to U.S., embargo, 3:44
- Food processing industry**
 Competitiveness, 4:
 Marketing boards and supply management, sectors, conflict, 3:63, 66-7
 Tariffs, elimination, effects, 3:44
- Foreign Affairs, Standing Senate Committee**
 Agenda, 1:7-9, 11, 39-40; 2:
 Bill C-2
 Document to be sent, 2:110
 Documents received
 Amendments to the Bank Act — financial services, 2:39-42, 48; 2A:1-4
 Energy and the Free Trade Agreement : an interpretation of the Energy Chapter-Chapter Nine, 1A:1-5
 Free Trade Agreement between Canada and the United States : a brief submitted by the Canadian Federation of Agriculture, December 28, 1988, published in appendix, 2:6, 113; 2A:6-10
 Government response to CEMA's FTA concerns, published in appendix, 2:6, 113-4; 2A:4-5
 Documents requested, 2:110; 3:41
 Proceedings, availability, 2:98
 Study, proposals
 Chapter 18 of the Agreement, 1:16-9
 Timetable, 1:39-41; 2:51-2, 110-1, 113; 3:53
 Witnesses
 List, 4:8-9
 Proposed, schedule of hearings, 2:12-22; 2:31-7
- Budget**, 1:9-11
 Cameras not allowed, 3:7
 Examination, future, comparison between FTA and GATT, suggestion, 3:34
 Examination of a Free Trade Agreement between Canada and the United States (2nd session, 33rd Parliament), proceedings
 Concerns expressed
 Canadian Egg Marketing Agency, 2:113
 Canadian Federation of Agriculture, 2:33-5, 113
 Knoerr, Don, citation, 2:34, 125, 128, 129, 136, 138
 McIntosh, Robert, 2:39-40, 45-6
 Royal Architectural Institute of Canada, 2:152
 United States, subsidies, position, communication of March 16, 1987, 3:24
 Meeting in camera, 3:52, 77; 4:4, 11
 Proposed, 3:75; 4:10
 Members, changes, 1:2
- Doyle, honorable Richard J., sénateur (North York)**
 Bill C-2
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 2:79-80
 Avantages, 2:99
 Comités, commissions et groupes de travail, 1:38-9
 Commerce, 3:35
 Travail, 2:100, 148-9, 158; 3:76, 77
 Document reçu, annexion aux délibérations, 2:42
 Etude, 2:112-3
 Séance d'organisation, 1:20
- Droit d'auteur, Loi**
 Radiodiffusion, historique, 2:50-1
- ERA**
Voir
 Etats-Unis — Economic Regulatory Administration
- Education**
 Analphabétisme, 2:71-2; 3:74-5
 Enseignants
 Embauche, responsabilité provinciale, 2:146, 156
 Séjour temporaire, responsabilité fédérale, 2:146, 154, 155, 156
 Formation professionnelle, cours, adaptation pour répondre aux besoins de l'industrie, 2:101-2, 108-9
Voir aussi
 Universités et collèges
- Elections**
 Elections générales, 1988, 2:73-4; 3:6, 7
- Électricité**
Voir
 Energie électrique
- Emploi et Immigration, ministère**
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, organisme de contrôle, déclaration, 3:60
 Programmes de la planification de l'emploi, 2:69-70, 108-9; 3:47, 60
 Développement des collectivités, 3:70
 Témoignages demandés, 1:12, 13
- Energie**
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, dispositions
 Approvisionnement, restriction, marché, accès, 3:9-10
 Droits compensateurs, 3:52
 Exportations
 Gouvernements fédéraux, pouvoirs, comparaison, 1:32-4
 Gouvernements provinciaux, organismes de réglementation, compatibilité, 1:36
 Obligations, 3:22
 Restrictions, 3:18-9
 Gouvernements, idéologie, importance, 3:20-1
 Pénurie, crise énergétique, examen proposé, 1:18-9
 Réglementation, effets, 3:12
 Témoignages demandés, 1:14-8
Voir aussi
 Pétrole et gaz
- Energie, Mines et Ressources, ministère**
 Témoignages demandés, 1:14

Foreign Affairs, Standing Senate Committee—Cont'd**Motions**

- Amendments to the Bank Act — financial services, published in appendix; carried, 2:4-5*
- Bill C-2, adoption
 - Abstention, 4:10-1
 - Clause 1; carried, 4:4, 10, 11
 - Clause 2 to 150; carried, 4:4, 10
 - Preamble; carried, 4:4, 10, 11
 - Report to Senate, without amendment; carried, 4:4, 11
 - Title; carried, 4:4, 10, 11
- Budget, approval; carried, 1:5, 9-11
- Chairman election; carried, 1:4, 7
- Deputy Chairman election; carried, 1:4, 7
- Energy and the Free Trade Agreement : an interpretation of the Energy Chapter-Chapter Nine, published in appendix; carried, 1:5, 21*

Expenses

- Accounts, certification of payment; carried, 1:5, 9
- Authorisation to report; carried, 1:4
- Witnesses, travelling and living, payment of; carried, 1:5, 11
- Meeting without quorum; carried, 1:4, 8
- Minutes of proceedings and evidence, printing; carried, 1:4, 8
- Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, retention of services; carried, 1:4, 8-9
- Steering Committee, appointment deferred; carried, 1:7-8

Order of reference, Bill C-2, 1:3**Recommendation, monitor implementing FTA, proposition, 2:63; 3:58-9; 4:8****Reports to Senate**

- Bill C-2, without amendment, 4:4
- Canada-United States Relations (1st Session, 32nd Parliament), reference, 3:72*
- Study, Bill C-2, proposals, 2:111-3; 3:52-3, 77

Forest products industry

- Canada-United States Free Trade Agreement*
- Logs, exports, restriction, comparison with GATT, 3:34
- Paper, subsidies, concerns, 3:51-2
- Plywood, standards, agreement to be negotiated, 4:6

See also

- Lumber industry

Free Trade Agreement**See**

- Canada-United States Free Trade Agreement*

Free Trade Agreement Act**See**

- Bill C-2

Frith, Hon. Royce, Senator (County Lanark)**Bill C-2**

- Bank and banking, 2:39, 42-3, 43-4, 45, 46, 47

- Broadcasting, 2:48-51

Canada-United States Free Trade Agreement

- Agriculture, 2:132-3

- Countervail and anti-dumping, 2:14-5, 20, 23, 26-7

- GATT, 3:31, 32, 39

- Energy, 1:32-3

- General dispute settlement process, 3:45

- Government procurement, 2:13

- Labour force, 3:57-8, 76

- Monitors and observers, 2:62, 63, 64; 3:56-7, 58-9

- Temporary entry for business travellers, 2:141, 142

- Power of decision, federal governments, 1:26-7

Energie, politique

- Canada-E.U., programme énergétique, 3:15-6*

Energie électrique

- Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, effets, 2:90

Energy Law Journal, Washington, District of Columbia

- Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy, par M. Shelly P. Battram et M. Reinier H. Lock, n° 9, 1988, citation, 3:14-5*

Entreprises**voir**

- Secteur manufacturier

Etats-Unis

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

- Contingements, protection, 3:24

- Uruguay Round, importance, 3:49

- Commerce Department, droits compensateurs subventionnés, différend, pouvoirs, 2:21; 3:27, 50

- Court of International Trade, droits compensatoires, examen, 2:20, 26, 27

- Déclaration administrative

Voir plus bas

- Statement of Administrative Action*

- Dollar, variation, effets, 3:49

- Droits compensateurs, plaintes contre Canada, scénario, 3:29, 33

- Economic Regulatory Administration

- Accords de libre-échange, respect, 1:35

- Energie, réglementation, autonomie, inquiétudes, 1:33, 34, 35; 3:11, 12

- Federal Energy Regulatory Commission

- Accords de libre-échange, respect, 1:35; 3:13

- Energie, réglementation, autonomie, inquiétudes, 1:33, 34; 3:11, 12-3

- Gaz, exportations au Canada, inquiétudes, 1:35

- International Trade Administration, droits compensateurs subventionnés, différends, pouvoirs, 2:21, 26, 27

- International Trade Commission, droits compensateurs subventionnés, différends, pouvoirs, 2:21, 22, 26, 27; 3:50

- Pouvoirs constitutionnels relatifs au commerce, 1:27

- «Rust Bowl», effets, 2:66-7, 74-5

- Statement of Administrative Action, le 25 juillet 1988*

Energie

- Droits compensateurs, imposition, 3:52

- Réglementation, Canada, différences, 1:32

- Entité publique, présomptions canadiennes, 2:120

- Législation, instrument de pression, 2:121

- Traité national, disposition, 3:14

- Traité, accord entre chefs d'Etats et accord commercial, différences, 1:27, 28-9

Voir aussi

- Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

- Banking Act of 1933 (E.-U.)*

- Omnibus Trade and Competitiveness Act of 1988 (E.-U.)*

- Subventions

- United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (E.-U.)*

FCA**Voir**

- Fédération canadienne de l'agriculture

Frith, Hon. Royce, Senator (County Lanark)—Cont'dBill C-2—*Cont'd*Canada-United States Free Trade Agreement—*Cont'd*

Private action, 2:8

Steel industry, 3:50

Subsidies, 2:25; 3:24

Document received, publication in appendix, 2:39-42, 48

Document requested, 2:110; 3:41

General Agreement on Tariffs and Trade, 3:49

Lumber industry, softwood lumber, 3:34, 35

Manufacturing industry, 2:83

Procedure, 2:8, 13, 99; 3:7

Study, 1:39-40; 2:31, 35-7, 112-3

United States, subsidies, claims, 3:25, 26

Organization meeting, 1:8, 10, 11, 14, 16-7, 19-29

Frontier College

Workplace, literacy training, 3:75

Fruits and vegetables

Canada-United States Free Trade Agreement, grapes, industry, 2:131

See also

Horticulture

GATT*See*

General Agreement on Tariffs and Trade

GNP*See*

Gross National Product

Gas, natural

Canada-United States Free Trade Agreement

Export restrictions, 3:10, 19

Supply

Proportionality, 3:13-4, 17, 19-20

Security, 3:14, 17

Shortage, prices, effects, 3:22

United States

Advantages, 3:10

Canadian help, 3:15

See also

Oil and gas

Oil and oil products

General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)

Alcoholic beverages, Canadian, provincial liquor board regulations, decision, 3:51

Article III — National Treatment on Internal Taxation and Regulation, 3:51

Article XI — General Elimination of Quantitative Restrictions, 2:137-8; 3:50-1

Article XIX — Emergency Action on Imports of Particular Products, 2:130

Article XXIV — Territorial Application, 3:46

Bilateral agreement

Contracting parties, effects, 3:45-6

Dispute settlement, non-provision since 1949, 3:30-1, 39, 45

Canada-United States Free Trade Agreement

Alternatives, 3:34

Dispute settlement

Countervailing duties, 3:29, 30-2, 36-9, 46

FERC*Voir*

Etats-Unis — Federal Energy Regulatory Commission

Fairbairn, honorable Joyce, sénateur (Lethbridge)

Bill C-2

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Droits compensateurs subventionnés, 3:46-7, 48

Travail, 2:69-70, 71-2, 90-1, 108, 109; 3:74-5

Etude, 2:36-7, 53

Séance d'organisation, 1:9, 15, 20-1

Fédération canadienne de l'agriculture (FCA)

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Demande

Horticulture, industrie, commission d'enquête, 2:129

Liste des marchandises d'importation contrôlée, ajout, 2:136, 137; 3:50

Gouvernement, réponse, insatisfaction, 4:5

Position, 2:125-141

A discuter, 2:123

A recevoir, 1:13-4, 20-1; 2:32-6

Comparution devant le Comité (2^e session, 33^e législature), préoccupations émises, 2:33-5, 113

Reçue, 2:110

Finances nationales, Comité sénatorial permanent (2^e session, 33^e législature)

Wynne-Edwards, M. Hugh, comparution, 2:106

Fiscalité

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, travailleurs, aide à l'adaptation, régime fiscal, 3:75-6

Forêts et produits forestiers, industrie

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Billes de bois, exportation, restrictions, comparaison avec le GATT, 3:34

Contreplaqué, accord à négocier, 4:6

Papier, subventions, inquiétudes, 3:51-2

Voir aussi

Bois d'œuvre

Frith, honorable Royce, sénateur (County Lanark)

Bill C-2

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Acier, industrie, 3:50

Agriculture, 2:132-3

Énergie, 1:32-3

Marchés publics, 2:13

Mesures compensatoires/antidumping, 2:14-5, 20, 23, 26-7

GATT, 3:31, 32, 39

Poursuite privée, 2:8

Pouvoirs décisionnels fédéraux, 1:26-7

Processus général de règlement des différends, 3:45

Subventions, 2:25; 3:24

Travail, 3:57-8, 76

Organismes de surveillance, 2:62, 63, 64; 3:56-7, 58-9

Séjour temporaire pour gens d'affaire, 2:141, 142

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 3:49

Banques et opérations bancaires, 2:39, 42-3, 43-4, 45, 46, 47

Bois d'œuvre, 3:34, 5

Document demandé, 2:110; 3:41

Document reçu, annexion aux délibérations, 2:39-42, 48

Etats-Unis, subventions, poursuites, 3:25, 6

General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)—*Cont'd*
 Canada-United States Free Trade Agreement—*Cont'd*
 Dispute settlement—*Cont'd*
 Subsidies and Countervailing Measures Committee, recourse, 3:39
 Provisions, accordance, 2:130; 3:19
 Relationship, 2:13-4, 18, 76-7
 Rights and obligation, 2:136; 3:46
 Rules of law, 3:33
 Dairy industry
 Canadian import control list, decisions, impact, 3:50-1
 Invocation, 2:137
 Dumping, protection, provision, 3:27-8
 Multilateral system, free trade, 3:35
 Uruguay Round negotiations, 1986
 Agriculture, subsidies, disagreement, 3:9
 Multilateral trade negotiations, Montreal, December 1988, Canada-United States Free Trade Agreement, effects, 2:79-81
 Time, 3:49

Gifford, Michael, Agriculture Negotiator, Trade Negotiations Office
 Bill C-2
 Discussion, 2:115-120, 122-141
 Statement, 2:114-5

Gillette Canada Inc.
 Canada-United States Free Trade Agreement, closure, relationship, 2:74

Glass-Steagall Act (United States)
See
 Banking Act of 1933 (U.S.)

Globe and Mail, Toronto, Ontario
Pros and cons of taking the leap, grasping at straws to make their case, by Gordon Ritchie, November 14, 1988, citation, 2:17, 19, 22

Government
 Adjustment assistance programs, expenditures, 2:85
 Deficit, relation, 3:64
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Impact, responsibility, 3:67-8
 Negotiations, annual report to Parliament, proposed, 4:7

Government procurement
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Business, impact, 2:13
 Procurement review process, tribunal, 2:9-11; 4:6
 United States, similarity, 2:11-2

Governor in Council
 Bill C-2
 Committees, commissions and working groups, establishment, jurisdiction, 1:37-8
 Energy
 Export, transfer of power, 1:32-3
 Regulator, 1:35

Grafstein, Hon. Jerahmiel S., Senator (Metro Toronto)
 Bill C-2
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Agriculture, 2:133, 134
 Canada, Canadian dollar, 2:77-8, 102-3
 Trade, 2:100-1

Frith, honorable Royce, sénateur (County Lanark)—*Suite*
 Bill C-2—*Suite*
 Etude, 1:39-40; 2:31, 35-7, 112-3
 Procédure, 2:8, 13, 99; 3:7
 Radiodiffusion, 2:48-51
 Secteur manufacturier, 2:83
 Séance d'organisation, 1:8, 10, 11, 14, 16-7, 19-20

Frontier College
Voir
 Collège Frontière

Fruits et légumes
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, raisin, industrie, 2:131
Voir aussi
 Horticulture

GATT
Voir
 Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Gaz naturel
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Approvisionnement
 Etats-Unis
 Aide canadienne, 3:15
 Avantages, 3:10
 Pénurie, prix, effets, 3:22
 Proportionnalité, 3:13-4, 17, 19-20
 Sécurité, 3:14, 17
 Exportation, restrictions, 3:10, 19
Voir aussi
 Pétrole et gaz
 Pétrole et produits pétroliers

Gazette du Canada
 Réglementation, publication proposée, 1:30-1; 2:141-2; 4:6

Gifford, M. Michael, négociateur, Agriculture, Bureau des négociations commerciales
 Bill C-2
 Discussion, 2:115-120, 122-141
 Exposé, 2:114-5

Gillette Canada Inc.
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, fermeture, relation, 2:74

Glass-Steagall Act (Etats-Unis)
Voir
 Banking Act of 1933 (E.-U.)

Globe and Mail, Toronto, Ontario
Pros and cons of taking the leap, grasping at straws to make their case, par M. Gordon Ritchie, 14 novembre 1988, citation, 2:17, 19, 22

Gouvernement
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Négociations, rapport annuel au Parlement, proposé, 4:7
 Répercussion, responsabilité, 3:67-8
 Aide à l'adaptation, programmes, dépenses, 2:85
 Déficit, relation, 3:64

Grafstein, Hon. Jerahmiel S., Senator (Metro Toronto)—Cont'dBill C-2—*Cont'd*Canada-United States Free Trade Agreement—*Cont'd*
Unionized workers, 2:78-9
Procedure, 2:132**Grain**

Marketing system, 2:128-9

Great Britain

Competition, dispute, Plessey Company against General Electric Company-Siemens, 3:72

Gross National Product (GNP)

Canada, proportion for assistance programs, 3:68

Harvey, Harland, Program Specialist, Business Immigration, Immigration Program Delivery, Canada Employment and Immigration Commission

Bill C-2

Discussion, 2:144-5, 148, 150-2, 154-5
Statement, 2:144**Hasting, Hon. Earl A., Senator (Palliser-Foothills)**

Bill C-2, 1:36

Organization meeting, 1:9, 11, 20-1

Hayes, Kevin, National Representative, Canadian Labour Congress

Bill C-2, statement, 2:62

Hays, Hon. Daniel Phillip, Senator (Calgary)

Bill C-2

Advisory Council on Adjustment, 3:61, 62
Canada-United States Free Trade Agreement
Countervail and anti-dumping, 3:38, 51
Egg industry, 2:123
Energy, 1:32-3, 33-4, 35; 3:15, 16, 22, 52
General dispute settlement process, 2:29, 30
Horticulture, 2:129
Implementing legislations, 2:37-8
Industrial strategy, 2:92-3, 93-4
Labour force, 2:74
Poultry, industry, 2:121, 124, 125, 139, 140
Provinces, governments, 1:36, 41
Subsidies, 2:27-8; 3:51, 52
United States
Public entity, 2:120, 121
Regulator, 1:35
Imports, 2:121-2
Labour force, 2:109
National Energy Board, 3:12
Pork, 2:127
Procedure, 2:42
Research and development, 2:109
Supply managed commodity, 2:122, 123
Tariff schedules, 1:24
United States
Federal government, 1:28, 29
Oil, 3:15
Organization meeting, 1:16, 18-9**Hétu, Michel, General Counsel, Department of Communications**

Bill C-2

Discussion, 2:49-51
Statement, 2:49**Gouverneur en conseil**

Bill C-2

Comités, commissions et groupes de travail, création, pouvoir, 1:37-8
Energie
Exportation, transfert de pouvoir, 1:32-3
Organismes de réglementation, 1:35**Grafstein, honorable Jerahmiel S., sénateur (Metro-Toronto)**

Bill C-2

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Agriculture, 2:133, 134
Canada, dollar canadien, 2:77-8, 102-3
Commerce, 2:100-1
Travailleurs syndiqués, 2:78-9
Procédure, 2:132**Grains**Voir
Céréales**Grande-Bretagne**

Concurrence, litige entre Plessey Company et General Electric Company-Siemens, 3:72

Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur
Conseil consultatif sur l'adaptation, entretiens, 3:61**Harvey, M. Harland, spécialiste de programme, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration**

Bill C-2

Discussion, 2:144-5, 148, 150-2, 154-5
Exposé, 2:144**Hasting, honorable Earl A., sénateur (Palliser-Foothills)**

Bill C-2, 1:36

Séance d'organisation, 1:9, 11, 20-1

Hayes, M. Kevin, représentant national, Congrès du travail du Canada
Bill C-2, exposé, 2:62**Hays, honorable Daniel Phillip, sénateur (Calgary)**

Bill C-2

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Energie, 1:32-3, 33-4, 35; 3:15, 16, 22, 52
Etats-Unis
Entité publique, 2:120, 121
Organismes de réglementation, 1:35
Horticulture, 2:129
Lois de mise en oeuvre, 2:37-8
Mesures compensatoires/antidumping, 3:38, 51
Oeufs, industrie, 2:123
Processus général de règlement des différends, 2:29, 30
Provinces, gouvernement, 1:36, 41
Stratégie industrielle, 2:92-3, 93-4
Subventions, 2:27-8; 3:51, 52
Travail, 2:74
Volailles, industrie, 2:121, 124, 125, 139, 140
Conseil consultatif sur l'adaptation, 3:61, 62
Etats-Unis
Gouvernement fédéral, 1:28, 29
Pétrole, 3:15
Gestion de l'offre, 2:122, 123
Importation, 2:121-2

Horticulture

- Canada-United States Free Trade Agreement
- Fruits, vegetables, tariffs, snap-back provision, 2:129-130
- Tariffs, elimination, effects, adjustment, 2:130-1
- Price support system, 2:131-2
- Commission of inquiry, request, 2:129
- See also*
 - Fruits and vegetables

IEA

- See*
 - International Energy Agency

ITA

- See*
 - United States — International Trade Administration

ITAC

- See*
 - International Trade Advisory Committee

ITC

- See*
 - United States — International Trade Commission

Immigration

- See*
 - Labour force

Immigration Act

- Circumvention, 2:156
- Regulations, amendments, 2:141-2

Imports

- Third countries, controls, 4:6

Industrial strategy

- Participation of management, labour, union and government, programs, 2:69-70, 85-6, 92-4

Inspector General of Banks

- Bill C-2, resident or not, control, 2:44-5

International Energy Agency (IEA)

- Bill C-2, witnesses, 1:14-8; 2:32

International Trade Advisory Committee (ITAC)

- Advisory Council on Adjustment, discussion, 3:61

International Trade Tribunal

- See*
 - Canadian International Trade Tribunal

Investments, foreign

- Federal government, independent action, decrease under FTA, 3:8-9

Journalists

- Canada-United States Free Trade Agreement, temporary entry, conditions, 2:148-9, 150, 152

Hays, honorable Daniel Phillip, sénateur (Calgary)—Suite

- Bill C-2—*Suite*
 - Liste tarifaire, 1:24
 - Office national de l'énergie, 3:12
 - Porc, 2:127
 - Procédure, 2:42
 - Recherche et développement, 2:109
 - Travail, 2:109
 - Séance d'organisation, 1:16, 18-9

Hétu, M. Michel, avocat général, ministère des Communications

- Bill C-2
 - Discussion, 2:49-51
 - Exposé, 2:49

Horticulture

- Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 - Droits de douane, abolition, effets, adaptation, 2:130-1
 - Système de soutien des prix, 2:131-2
 - Fruits et légumes, retour aux droits de la nation la plus favorisée, 2:129-130
 - Commission d'enquête, demande, 2:129
- Voir aussi*
 - Fruits et légumes

IEA

- Voir*
 - Agence internationale de l'énergie

Immigration

- Voir*
 - Travail

Immigration, Loi

- Contournement, 2:156
 - Règlements, amendements, 2:141-2

Importations

- Pays tiers, mesures de contrôle, 4:6

Industrie manufacturière

- Adaptation, programmes
 - Programmes
 - Collectivités éloignées
 - Aide financière, 3:69-70
 - Usines, modernisation, 2:95-6
 - Inquiétudes, 3:47-8
 - Soutien innovateur, 3:76
 - Subventions fédérales, 2:83
 - Concurrence
 - Etats-Unis, 2:66-7, 87
 - Lois, harmonisation, 3:72, 73
 - Politique globale, nécessité, 3:72-3
 - Exportation, Canada-E.-U., comparaison, 3:33
 - Fermetures, législation, 2:59, 61-2
 - Localisation, 2:105; 3:33
 - Sociétés, petites, aide en commercialisation, conseils financiers, 3:56
 - Subventions, représailles des E.-U., 2:95-6; 3:70

Industries

- Voir*
 - Industrie manufacturière

Katz, Julius, Government Research Corporation, Formerly Assistant Secretary of State for Economic and Business Affairs (United States)(1976-79)
Countervail and anti-dumping, solution, position, 3:73

Kelly, Hon. William McDonough, Senator (Port Severn)
Bill C-2
Procedure, 2:73
Study, 2:34, 35; 3:73
Organization meeting, 1:8, 9-10, 11, 20

Knoerr, Don, President, Canadian Federation of Agriculture
Examination of a Free Trade Agreement between Canada and the United States, concerns, appearance before the Committee (2nd Session, 33rd Parliament), 2:34, 125, 128, 129, 136, 138

Labour force
Canada-United States Free Trade Agreement

Adjustment
Illiteracy, training, tripartite responsibility, 2:71-2; 3:74-5
Monitors, 2:62-4; 3:58-9, 60, 73
Programs and policies, proactive
Additional support, 3:56
Costs, 3:73-4
“Depreciation of the work force,”, 3:75-6
Harmonization, 2:64-5; 3:75
Scope, 2:103-4
Special, creation, 3:53-6, 71-2
Historical background, 3:67-8
Training, vocational, 2:101-2, 108-9

Competition, Canada-U.S., sector, affected, 2:64-6, 69, 92

Jobs

Change, statistics, 2:65, 68-9, 82
Creation, government, role, 3:76
Loss
Analysis, guidelines, 2:74
Economic Council of Canada, recommendations, reference, 3:57

Food processing industry, sector, 3:66-7

Sources, 3:54-5, 57, 58, 65-6, 71; 4:7

Labour shortage, 3:76-7

Mobility, concerns, 2:54

Temporary entry of business travellers; 4:5-6, 7

Categories

Business visitors, 2:143-4
Oral declaration, 2:144

Provisions, 2:152-3

Intra-company transferees, 2:144

Papers, 2:145

Professionals earning money in the other country, 2:143

Effects

Dentists, 2:146-7

Journalists, 2:148-9, 150, 152

Lawyers, 2:152, 158

Physicians, 2:147, 149, 158

Teachers, 2:145-6, 151, 153-6, 157

Papers, 2:144, 145

Time, 2:149-50, 151

Visa, fast track procedure, 2:147-8, 150-1

Abuse, 2:157

Application, 2:151-2, 152-4, 155-6

Traders and investors, visas, 2:144

Regulations, publication proposed, 2:141-2

Draft copy, requested, 2:142

Time, 2:145

Witnesses, requested, 1:12-3

Industries, stratégie industrielle

Collaboration entre gouvernements, travailleurs, syndicats et patronat, programmes 2:69-70, 85-6, 92-4

Inspecteur général des banques

Bill C-2, résidence et non-résidence, contrôle, 2:44-5

Institut royal d'architecture du Canada

Etude des éléments d'un Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, inquiétudes, comparaison devant le Comité (2^e session, 33^e législature), 2:152

Investissements étrangers

Gouvernement fédéral, autonomie, diminution sous l'ALE, 3:8-9

Journalistes

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, séjour temporaire, conditions, 2:148-9, 150, 152

Katz, M. Julius, Government Research Corporation, ancien secrétaire d'Etat adjoint aux affaires économiques et commerciales (Etats-Unis)(1976-1979)

Mesures compensatoires/antidumping, solution, position, 3:73

Kelly, honorable William McDonough, sénateur (Port Severn)

Bill C-2
Etude, 2:34, 35; 3:73
Procédure, 2:73
Séance d'organisation, 1:8, 9-10, 11, 20

Knoerr, M. Don, président, Fédération canadienne de l'agriculture

Etude des éléments d'un Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, inquiétudes, comparaison devant le Comité (2^e session, 33^e législature), 2:34, 125, 128, 129, 136, 138

LMSI

Voir
Mesures spéciales d'importation, Loi

LaBrosse, M. John Raymond, chef, Relations industrielles, Division des institutions et des marchés financiers, ministère des Finances

Bill C-2
Discussion, 2:43-8
Exposé, 2:43

Lait, industrie

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, plaintes, invocation, 2:137-8; 3:50-1

Gestion de l'offre, 2:137

Importation, liste contrôlée, 2:134

Yogourt et crème glacée, 2:136-7; 3:50-1

Laubach Literacy of Canada

Travail, alphabétisation, 3:75

Law Society of Upper Canada c. Skapinker ([1984] 1 RCS 357), 2:155

Leblanc, honorable Roméo, sénateur (Beauséjour)

Bill C-2, 2:32, 35, 40, 42, 72, 73-4, 104-5, 105-6

- Labour force—Cont'd**
 Training, leakage, concerns, 2:109-10
 Workers, affected, 2:68-9
 Delays, 2:69
 Disadvantaged, categories, 2:82-3, 84, 87, 100; 3:68
 Adjustment program, 2:91; 3:53
 Remote communities, 2:82-3, 84-5, 94; 3:54-5, 69
 Adjustment programs, amelioration, 3:59-60, 70
 Regional disparities, 3:71
- Labour unions**
Canada-United States Free Trade Agreement
 Adjustment
 Monitors, 2:62-4
 Proactive programs, 69-70
 Employment loss, delays, proposed, 2:68, 70-1
 Harmonization, 2:72-3
 Social charter, implementation, proposed, 2:55-8, 61, 68
 Mobility between Canada-U.S., concerns, 2:78-9
 Agreement with business, 2:80
See also
 Industrial strategy
- LaBrosse, John Raymond, Chief, Industry Relations, Financial Institutions and Markets Division, Department of Finance**
 Bill C-2
 Discussion, 2:43-8
 Statement, 2:43
- Laubach Literacy of Canada**
 Work place, literacy training, 3:75
- Law Society of Upper Canada v. Skapinker ([1984] 1 SCR 357), 2:155**
- Lawyers**
Canada-United States Free Trade Agreement, temporary entry, provisions, 2:152, 158
- Leblanc, Hon. Roméo, Senator (Beauséjour)**
 Bill C-2, 2:32, 35, 40, 42, 72, 73-4, 104-5, 105-6
- Livestock**
Canada-United States Free Trade Agreement, disease, standards, 2:126
See also
 Beef
- Lock, Reinier H., Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy, S.P. Battam, in Energy Law Journal, no. 9, 1988, citation, 3:14-5**
- Lumber industry**
 Lumber, softwood lumber exports to U.S., dispute, 1986, 3:25-6, 33, 44
 Cost, 3:30, 41
 Sell-out of Canada, 3:34-5
- McCain Foods Ltd.**
Canada-United States Free Trade Agreement, effects, 2:135, 136; 3:44
- McCambly, James A., President, Canadian Federation of Labour Advisory Council on Adjustment, member, 3:53, 63**
- Lock, M. Reinier H., Canada/United States (The) Free-Trade Agreement and Trade in Energy, M. S.P. Battam, dans *Energy Law Journal*, n° 9, 1988, citation, 3:14-5**
- Loi constitutionnelle de 1867**
 Art. 93 — Législation au sujet de l'éducation, 2:156
 Art. 95 — Pouvoir concurrent de décréter des lois au sujet de l'agriculture, etc, 2:155, 156
- Loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange Canada — Etats-Unis**
Voir
 Bill C-2
- Loi Glass-Steagall (Etats-Unis)**
Voir
 Banking Act of 1933 (E.-U.)
- Loi sur le droit d'auteur**
Voir
 Droit d'auteur, Loi
- Loi sur les banques**
Voir
 Banques, Loi
- Loi sur les mesures spéciales d'importation**
Voir
 Mesures spéciales d'importation, Loi
- Loi sur les normes de produits agricoles du Canada**
Voir
 Produits agricoles au Canada, Loi
- Loi sur l'immigration**
Voir
 Immigration, Loi
- McCain Foods Ltd.**
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, effets, 2:135, 136; 3:44
- McCambly, M. James A., président, Fédération canadienne du travail**
 Conseil consultatif sur l'adaptation, membre, 3:53, 63
- MacDonald, Commission royale**
Voir
 Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada
- McDougall, honorable Barbara Jean, ministre de l'Emploi et de l'Immigration**
 Bill C-2, témoignage demandé, 1:18; 2:36, 37; 3:53
- MacEachen, honorable Allan Joseph, sénateur (Highlands Canso)**
 Bill C-2
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Acier, industrie, 3:49, 50
 Agriculture, 2:38, 39
 Chômage, 3:67
 Entité publique, 2:139
 Gaz naturel, 3:19, 20
 Horticulture, 2:130, 131, 132

MacDonald Royal Commission*See*

Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada

McDougall, Hon. Barbara Jean, Minister of Employment and Immigration

Bill C-2, appearance, requested, 1:18; 2:36, 37; 3:53

MacEachen, Hon. Allan Joseph, Senator (Highlands Canso)

Bill C-2

Canada-United States Free Trade Agreement

Agriculture, 2:38, 39

Countervail and anti-dumping, 2:15; 3:31, 36, 37, 39, 40

Binational panel, 2:16, 18, 19-20, 21, 22, 23, 24

Gas, natural, 3:19, 20

General dispute settlement process, 2:17

Government procurement, 2:10, 11, 13

Horticulture, 2:130, 131, 132

Labour force, 2:64, 65-6; 3:65-6, 67-8

Temporary entry of business travellers, 2:143-4, 145, 150, 151, 152, 157

Manufacturing industry, 2:94, 95-6; 3:69, 70, 72, 73

Poultry industry, 2:136

Public entity, 2:139

Status quo, 3:42

Steel industry, 3:49, 50

Subsidies, 2:25; 3:40, 42

Table of concordance, 1:31, 32; 2:12

Unemployment, 3:67

Customs tariff, 2:76, 98-9

General Agreement on Tariffs and Trade, 2:137, 138

National Energy Board, 3:17-8

Study, 2:32-3, 34, 37, 158

Unemployment insurance, 2:96-7, 98; 3:68

United States

Free trade agreement between States, 2:66, 67

Subsidies, 3:25, 26

Universities and colleges, 2:156

Organization meeting, 1:9, 15-6, 17

McIntosh, Ken, Manager, Business Immigration, Immigration Program Delivery, Canada Employment and Immigration Commission

Bill C-2

Discussion, 2:143, 158

Statement, 2:142-3

McIntosh, Robert, President, Canadian Bankers Association

Examination of a Free Trade Agreement between Canada and the United States, concerns, appearance before the Committee (2nd Session, 33rd Parliament), 2:39-40, 45-6

Maine, United States

Government, potatoes, imports, 2:128

Making technology work : innovation and jobs in Canada : a statement, Economic Council of Canada, 2:81**Managing adjustment : policies for trade-sensitive industries: a statement, Economic Council of Canada, 2:81****Manufacturing industry**

Adjustment assistance

Federal subsidies, 2:83

MacEachen, honorable Allan Joseph, sénateur (Highlands Canso)—*Suite*

Bill C-2—*Suite*

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis—*Suite*

Industries manufacturières, 2:94, 95-6; 3:69, 70, 72, 73

Marchés publics, 2:10, 11, 13

Mesures compensatoires/antidumping, 2:15; 3:31, 36, 37, 39, 40

Tribunal, Groupe binational, 2:16, 18, 19-20, 21, 22, 23, 24

Processus général de règlement des différends, 2:17

Status quo, 3:42

Subventions, 2:25; 3:40, 42

Tableau de concordance, 1:31, 32; 2:12

Travail, 2:64, 65-6; 3:65-6, 67-8

Séjour temporaire pour gens d'affaires, 2:143-4, 145, 150, 151, 152, 157

Volailles, industrie, 2:136

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 2:137, 138

Assurance-chômage, 2:96-7, 98; 3:68

Etats-Unis

Accord de libre-échange entre les Etats, 2:66, 67

Subventions, 3:25, 26

Etude, 2:32-3, 34, 37, 158

Office national de l'énergie, 3:17-8

Tarif des douanes, 2:76, 98-9

Universités et collèges, 2:156

Séance d'organisation, 1:9, 15-6, 17

McIntosh, M. Ken, directeur, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Bill C-2

Discussion, 2:143, 158

Exposé, 2:142-3

McIntosh, M. Robert, président, Association des banquiers canadiens

Etude des éléments d'un Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, inquiétudes, comparution devant le Comité (2^e session, 33^e législature), 2:39-40, 45-6

Main-d'œuvre

Voir

Travail

Maine, Etats-Unis

Gouvernement, pommes de terre, importation, 2:128

Maïs

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, exportation au Canada, poursuite contre les E.-U., affaire, 3:25, 37

Marché commun

Voir

Communauté économique européenne

Marchés publics

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Activités commerciales, répercussion, 2:13

Mécanismes d'examen, tribunal statutaire, 2:9-11; 4:6

Etats-Unis, similitude, 2:11-2

Martin, M. Dick, vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada

Bill C-2

Discussion, 2:61-81

Exposé, 2:53-61

Manufacturing industry—Cont'd**Adjustment assistance—Cont'd****Programs****Concerns**, 3:47-8**Remote communities****Financial assistance**, 3:69-70**Industry, modernization**, 2:95-6**Support, creative**, 3:76**Closures, laws**, 2:59, 61-2**Companies, small, assistance in marketing support, financial guidance**, 3:56**Competition****Global policies, requirement**, 3:72-3**Laws, harmonization**, 3:72, 73**United States**, 2:66-7, 87**Exports, Canada-U.S., comparison**, 3:33**Settlement**, 2:105; 3:33**Subsidies, reprisals from U.S.**, 2:95-6; 3:70**Manufacturing sector****See****Manufacturing industry****Martin, Dick, Executive Vice-President, Canadian Labour Congress****Bill C-2****Discussion**, 2:61-81**Statement**, 2:53-61**Maxwell, Judith, Chairman, Economic Council of Canada****Bill C-2****Discussion**, 2:86-110**Statement**, 2:81-6**Meat****Imports, complaints**, 3:25**Red meat, standards, harmonization process**, 2:125-6**See also****Beef****Pork****Milk****See****Dairy industry****Murray, Hon. Lowell, Senator (Grenville-Carleton)****Bill C-2, 3:59-60, 70****NEB****See****National Energy Board****National (The), Canadian Broadcasting Corporation, December 27, 1988****Canadians, attraction to U.S., report**, 3:47-8**National Energy Board (NEB)****Chairman, resignation, presumptions**, 3:18**Exports****Legal obligations**, 1:35; 3:10**Licences**, 3:10, 14, 17-8, 19**Restrictions**, 3:18-9**Gas, natural, supply, responsibility**, 3:10, 14**Oil, exports**, 3:23**Powers****Comparison with U.S., concerns**, 3:12**Maxwell, Mme Judith, présidente, Conseil économique du Canada****Bill C-2****Discussion**, 2:86-110**Exposé**, 2:81-6**Médecins****Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, séjour temporaire, conditions**, 2:147, 149, 158**Mesures spéciales d'importation, Loi (LMSI)****Amendements proposés****Dumping****Appel, processus**, 2:14-5**Lois, modifications**, 2:18, 29**Perception et paiements**, 2:25-6**Plaintes**, 2:21**Recours**, 2:18-9**Tribunal, groupe binational****Décisions, examen**, 2:20-2, 26-7**Tribunaux, contestations**, 2:22-4, 27**Délais**, 2:22, 26-7**Membres**, 2:15-6, 20**Règlement des différends, application**, 2:29-31**Dispositions**, 3:28**Voir aussi****Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis****— Mesures compensatoires/antidumping****Bill C-2****Métallurgistes unis d'Amérique****Adaptation, programmes**, 2:70**Travailleurs, mobilité entre Canada et Etats-Unis**, 2:80**Murray, honorable Lowell, sénateur (Grenville-Carleton)****Bill C-2, 3:59-60, 70****National (The), Canadian Broadcasting Corporation, 27 décembre 1988****Canadiens, attraction vers E.-U., reportage**, 3:47-8**Northern Telecom limitée****Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, fermeture, relation**, 2:74**Nouvelle-Ecosse****Halifax-Dartmouth, emplois**, 2:94-5**Voir aussi****Provinces de l'Atlantique****Nurgitz, honorable Nathan, sénateur (Winnipeg-Nord)****Séance d'organisation**, 1:11, 17, 20**Nymark, M. Alan, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales****Bill C-2****Discussion**, 1:25-9, 32-4, 40-1; 2:13-4, 26, 43, 49, 52, 114, 120-1, 141-2, 149**Exposé**, 1:22-3**OCCO****Voir****Office canadien de commercialisation des œufs**

National Energy Board (NEB)—Cont'dPowers—*Cont'd*

- Disagreement, possible, 3:13
- Transfer of, 1:32-4; 3:13-4, 17; 4:5, 7
- Proportionality, application, 3:17, 19-20
- United States, energy shortage, help, 3:15

National Finance, Standing Senate Committee (2nd Session, 33rd Parliament)

Wynne-Edwards, Hugh, appearance, 2:106

Northern Telecom Limited

Canada-United States Free Trade Agreement, closures, relationship, 2:74

Nova Scotia

Halifax-Dartmouth, employment, 2:94-5

See also

Atlantic provinces

Nurgitz, Hon. Nathan, Senator (Winnipeg North)

Organization meeting, 1:11, 17, 20

Nymark, Alan, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office

Bill C-2

Discussion, 1:25-9, 32-4, 40-1; 2:13-4, 26, 43, 49, 52, 114, 120-1, 141-2, 149

Statement, 1:22-3

OPEC*See*

Organization of Petroleum Exporting Countries

Oil and gas

Canada-United States Free Trade Agreement, export restrictions, 3:9-10

See also

Gas, natural

Oil and oil products

Oil and oil products

Canada-United States Free Trade Agreement

Canadian oil, protection, 3:16

Exportations, 1:33, 3:23

Supply, proportionality, 3:13-4, 16-7

Crude oil, imports, U.S. dependency, 3:15, 16

See also

Gas, natural

Oil and gas

Omnibus Trade and Competitiveness Act of 1988 (United States)

Modifications, 3:27

Provisions, 3:27-8

Section 1314 — Revocation of Status as a Country under the Agreement, 3:27

Order of Architects*See*

Royal Architectural Institute of Canada

Organization of Petroleum Exporting Countries (OPEC)

Energy crisis, cause, 3:21

ONE*Voir*

Office national de l'énergie

OPEC*Voir*

Organisation des pays exportateurs de pétrole

Oeufs, industrie

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Blé, acompte, comparaison, 2:118

Comparaison entre Canada-E.-U., préoccupations

Exportation, 2:115-6

Importation, oeufs frais, 2:116

Marché, accès, 2:114, 121

Prix, à la casse et frais, 2:123-4

Exportation, hypothèse, 2:124-5

Importation globale, contingents, 2:116, 117, 122

Normes, harmonisation, 2:119-20, 123

Tarif douanier, élimination graduelle, 2:118-9

Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO)

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Capitaux, compensation, 2:118-9

Contingent, réduction, raison, 2:117

Entité publique, définition

Demande, énoncé public, lettre, réponse, citation, 2:120

Etats-Unis, inquiétudes, 2:117-8, 120, 121, 124

Position gouvernementale canadienne, 2:114-5, 120-1, 138-9

Gouvernement, réponse, insatisfaction, 4:5

Position, 2:114-25

A recevoir, 1:13-4, 21; 2:32-6, 81

Comparaison devant le Comité (2^e session, 33^e législature), préoccupations émises, 2:113

Requête, 2:110

Ministre de l'Agriculture, garanties, 2:119-120

Rôle, 2:116, 118

Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair

Oeufs d'incubation, liste d'importation contrôlée, ajout, 2:138

Office national de l'énergie (ONE)

Etats-Unis, crise énergétique, aide, 3:15

Exportation

Licences, 3:10, 14, 17-8, 19

Obligations légales, 1:35; 3:10

Restrictions, 3:18-9

Gaz naturel, approvisionnement, responsabilité, 3:10, 14

Pétrole, exportation, 3:23

Pouvoirs

Comparaison avec E.-U., préoccupations, 3:12

Mésentente possible, 3:13

Transfert, 1:32-4; 3:13-4, 17; 4:5, 7

Proportionnalité, application, 3:17, 19-20

Président, démission, présomption, 3:18

Omnibus Trade and Competitiveness Act of 1988 (Etats-Unis)

Art. 1314 — Revocation of Status as a Country under the Agreement, 3:27

Dispositions, 3:27-8

Modifications, 3:27

Oulton, J. David, Director General, Oil and Emergency Planning, Energy Commodities Sector, Department of Energy, Mines and Resources
Bill C-2, discussion, 1:34-6

Physicians

Canada-United States Free Trade Agreement, temporary entry, conditions, 2:147, 149, 158

Pork

Exports
Grading system, 2:126, 127
Use of chloramphenicol, dispute settlement panel, hypothetical application, 2:127-8

See also

Meat

Potatoes

Imports, dispute settlement panel, application, 2:128

Poultry industry

Canada-United States Free Trade Agreement, provisions,

Quotas

Global imports, 2:117, 140
Production, relationship, 2:140-1
Time, 2:121, 139-40

Chickens, production

Imports control list, exclusions, 2:134-5
Tariffs, 2:135-6

Hatching eggs, 2:138

Imports, quotas, allocation, 2:122

Supply managed commodity, 2:122-3

Priddle, Roland, Chairman, National Energy Board

Resignation, presumptions, 3:18

Procurement Review Board

See under

Canada-United States Free Trade Agreement

Pros and cons of taking the leap, grasping at straws to make their case, by Gordon Ritchie, in Globe and Mail, November 14, 1988, citation, 2:17, 19, 22

Protectionism

Canada-United States Free Trade Agreement, Canada, protection from U.S., 3:11-2, 43

R&D

See

Research and development

Reagan, Ronald, President of the United States

Canada-United States Free Trade Agreement, support, 2:81

Reisman, Simon, Former Chief Negotiator, Trade Negotiations Office (1986-88)

Adjustment assistance, programs, references, 3:47

Report to Senate

Bill C-2, without amendment, 4:4

Canada-United States Relations (1st Session, 32nd Parliament), reference, 3:72

Study, Bill C-2, proposals, 2:111-3; 3:52-3

Ordre des architectes

Voir

Institut royal d'architecture du Canada

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)

Crise énergétique, cause, 3:21

Oulton, M. J. David, directeur général, Pétrole et planification d'urgence, Secteur des ressources énergétiques, ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources

Bill C-2, discussion, 1:34-6

PNB

Voir

Produit national brut

Pêcheries

Poisson de fond, droits compensateurs, 3:40-1

Thon, exportation aux E.-U., embargo, 3:44

Pétrole et gaz

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, exportation, restrictions, 3:9-10

Voir aussi

Gaz naturel

Pétrole et produits pétroliers

Pétrole et produits pétroliers

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis

Approvisionnement, proportionnalité, 3:13-4, 16-7

Exportation, 1:33; 3:23

Pétrole canadien, protection, 3:16

Brut, importation, Etats-Unis, dépendance, 3:15, 16

Voir aussi

Gaz naturel

Pétrole et gaz

Pommes de terre

Importation, mécanisme de règlement des différends, applicable, 2:128

Porc

Exportation

Classement, système, effets, 2:126, 127

Utilisation du chloramphénicol, mécanisme de règlement des différends, applicabilité hypothétique, 2:127-8

Voir aussi

Viande

Poulets

Voir

Volailles, industrie

Priddle, M. Roland, président, Office national de l'énergie

Démission, présomptions, 3:18

Produit national brut (PNB)

Canada, proportion consacrée à l'aide, 3:68

Produits agricoles au Canada, Loi

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, disposition, 2:37-8

Research and development

Canada

- Leakage, concerns, 2:109-10
- New technologies, adjustment, 2:107-8
- Promotion, increase, 2:106-7
- Tax credits, decrease, 3:76

Ritchie, Gordon, Former Ambassador and Deputy Chief Negotiator, Trade Negotiations Office (1986-88)

Pros and cons of taking the leap, grasping at straws to make their case, par M. Gordon Ritchie, dans *Globe and Mail*, 14 novembre 1988, citation, 2:17, 19, 22, 25

Subsidies, adjustment assistance, evidence before the Standing House of Commons Committee on External Affairs and International Trade (2nd Session, 33rd Parliament), 3:47

Royal Architectural Institute of Canada

Examination of a Free Trade Agreement between Canada and the United States, concerns, appearance before the Committee (2nd Session, 33rd Parliament), 2:152

Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada (Donald S. MacDonald, 1982-85)

Adjustment assistance, framework, former proposition, 3:47
Report, reference, 3:56-7

Rust Bowl*See under*

United States

SAGIT*See*

Sectoral Advisory Group on International Trade

SIMA*See*

Special Import Measures Act

Savoie, Patrick J., Clerk of the Committee

Organization meeting, 1:7, 10-11

Sectoral Advisory Group on International Trade (SAGIT)

Advisory Council on Adjustment, discussions, 3:61

Selected labour program expenditures, Economic Council of Canada, 3:68**Service industries**

Canada-United States Free Trade Agreement

Coverage, provision, expansion, 4:6

Labour force, temporary entry of business travellers, relation, 2:153, 156-7

Not covered

Medicine and law, 2:158

Universities, 2:154

Witnesses, requested, discussion, 1:12, 16

Sharp, Hon. Mitchell, Former Minister of Trade and Commerce (1963-66)

Bill C-2

Appearance requested, 1:14, 16-8; 2:111

Discussion, 3:12-23

Statement, 3:6-12

Programmes sociaux*Voir*

Sécurité sociale, programmes

Pros and cons of taking the leap, grasping at straws to make their case, par M. Gordon Ritchie, dans *Globe and Mail*, 14 novembre 1988, citation, 2:17, 19, 22

Protectionnisme

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, canada, immunité contre E.-U., 3:11-2, 43

Provinces de l'Atlantique

Emploi, 2:105-6

Voir aussi

Nouvelle-Ecosse

R-D*Voir*

Recherche et développement

Radiodiffusion

Stations frontalières, cablodistribution, publicité, droits d'auteurs, 2:48-9

Rapports au Sénat

Bill C-2, sans amendement, 4:4

Etude, Bill C-2, proposition, 2:111-3; 3:52-3

Relations (Les) Canada — Etats-Unis (1^e session, 32^e législature), référence, 3:72

Reagan, M. Ronald, président des Etats-Unis

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, appui, 2:81

Recentrage technologique : innovations, emplois, adaptation : un rapport de synthèse, Conseil économique du Canada, 2:81

Recherche et développement

Canada

Fuites, préoccupations, 2:109-10

Impôts, crédits, réduction, 3:76

Nouvelles technologies, adaptation, 2:107-8

Promotion, accroissement, 2:106-7

Recibler les priorités : 25^e Exposé annuel, Conseil économique du Canada, 2:85, 93

Région de l'Atlantique*Voir*

Provinces de l'Atlantique

Reisman, M. Simon, ancien négociateur en chef, Bureau des négociations commerciales (1986-1988)

Aide à l'adaptation, programmes, références, 3:47

Relations (Les) Canada — Etats-Unis, rapport du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères (1^e session, 32^e législature), référence, 3:72

Relations fédérales-provinciales

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis,

Processus général de règlement des différends, exemples, 2:29

Single, W. Leslie, President and Chief Executive Officer, Crosley Karastan Carpets Ltd.
Canada-United States Free Trade Agreement, concerns, 3:59

Skapinker, Law Society of Upper Canada v. ([1984] 1 SCR 357), 2:155

Social security programs

Canada-United States Free Trade Agreement
Harmonization with United States, concerns, 2:54-5
Regional development assistance, exclusion, 3:47-8
Subsidies, exclusion, 2:24-5

Special Import Measures Act (SIMA)

Amendments proposed

Dumping
Appeal, process, 2:14-5
Binational panel
Decisions, review, 2:20-2, 26-7
Domestic courts, challenges, 2:22-4, 27
Panelists, 2:15-6, 20
Time, 2:22, 26-7

Complaints, 2:21

Legislation, modifications, 2:18, 29

Levy and payments, 2:25-6

Recourse, 2:18-9

Dispute settlement process, enforcement, 2:29-31

Provisions, 3:28

See also

Bill C-2

Canada-United States Free Trade Agreement — Countervail and anti-dumping

Stanfield, Frank Thomas, President, Stanfield's Ltd.

Canada-United States Free Trade Agreement, concerns, 3:59

Stanfield's Ltd.

Canada-United States Free Trade Agreement, concerns, 3:55, 59

Steel industry

Steel rails, exports, action of Bethlehem Steel Corporation against Algoma Steel Corporation, 3:26, 49-50

Stewart, Hon. John B., Senator (Antigonish-Guysborough), Committee Chairman

Bill C-2

Canada-United States Free Trade Agreement

Agriculture, 2:132, 133, 134

Beer, industry, 3:36, 51

Canadian Federation of Agriculture, 2:123, 125, 129, 136, 137

Canadian Wheat Board, 2:128

Consultation, process, 1:25, 26; 3:35, 36

Countervail and anti-dumping, 2:25-6; 3:38

Egg, industry, 2:115, 116, 117, 118-9

Food processing industry, 3:62-3

Gas, natural, 3:13-4

General dispute settlement process, 3:44

Government procurement, 2:11, 12

Labour force, 2:61, 87; 3:53-4

Temporary entry of business travellers, 2:141, 142, 143, 145, 146, 147, 149, 152, 153, 154

Manufacturing sector, 2:86, 87

Milk, industry, 2:134; 3:50

Panels, 1:29, 30

Poultry industry, 2:134, 135, 136, 138, 141

Relations fédérales-provinciales—*Suite*

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis—*Suite*
Subventions, conformité, contestations, 2:27-9
Vins et spiritueux, effets, 1:25-6, 28

Ritchie, M. Gordon, ancien ambassadeur et sous-négociateur en chef, Bureau des négociations commerciales (1986-1988)

Pros and cons of taking the leap, grasping at straws to make their case, dans *Globe and Mail*, 14 novembre 1988, citation, 2:17, 19, 22, 25

Subventions, aide à l'adaptation, délibération devant le Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur, Chambre des communes (2^e session, 33^e législature), 3:47

«Rust Bowl»

Voir sous
Etats-Unis

Savoie, M. Patrick J., greffier du Comité

Séance d'organisation, 1:7, 10-11

Secteur manufacturier

Voir
Industrie manufacturière

Sécurité sociale, programmes

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Aide au développement régional, exclusion, 3:47-8
Harmonisation avec Etats-Unis, préoccupations, 2:54-5
Subventions, exclusion, 2:24-5

Selected labour Program Expenditures, Conseil économique du Canada, 3:68

Services, industrie

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Disposition, élargissement, recommandation, 4:6
Non couvert
Médecine et droit, 2:158
Universités, 2:154
Témoignages demandés, discussion, 1:12, 16
Travail, séjour temporaire pour gens d'affaires, relation, 2:153, 156-7

Sharp, honorable Mitchell, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce (1963-1966)

Bill C-2
Comparution demandée, 1:14, 16-8; 2:111
Discussion, 3:12-23
Exposé, 3:6-12

Single, M. W. Leslie, président directeur général, Crosley Karastan Carpets Ltd.

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, préoccupations, 3:59

- Stewart, Hon. John B., Senator (Antigonish-Guysborough), Committee Chairman—Cont'd**
Bill C-2—Cont'd
 Canada-United States Free Trade Agreement—Cont'd
 Public entity, 2:138, 139
 Service industries, 2:157
 Standards, 2:119, 125-6
 Subsidies, 3:48, 49
 Treaties and commercial agreement, 1:28, 29
 Universities and colleges, 2:155
Documents
 Received, publication in appendix, 2:40, 41, 42, 113, 114
 To be sent, 2:110
General Agreement on Tariffs and Trade, 2:137
Her Majesty, prerogatives powers, 2:8
National Energy Board, 3:13, 20
Nature, 1:30
Nova Scotia
 Halifax-Dartmouth, 2:94-5
 Truro, 3:55, 56
Procedure, 1:22, 28; 2:8, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 27, 31, 39, 48, 53, 62, 67, 69, 72, 73, 79, 81, 90, 98, 111, 132, 152, 156; 3:6, 7, 23, 28, 32, 35, 65, 70, 75, 77; 4:10, 11
Regulations, 1:30-1; 2:158
Research and development, 2:106-7, 108
Study, 1:39, 40, 41; 2:51-2, 110-1, 112, 113; 3:23, 52-3
 Witnesses, 2:31, 32, 33, 34, 35, 36, 37
Organization meeting, 1:15, 16, 17, 18, 19, 20, 21
Procedure, 1:7, 8, 9, 10, 11; 2:7
- Stollery, Hon. Peter Allan, Senator (Bloor and Yonge)**
Bill C-2
 Broadcasting, 2:50-1
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Adjustment assistance program, 3:73-4
 Canadian Federation of Agriculture, 2:123
 Countervail and anti-dumping, 3:32, 45, 46
 Energy, 3:21, 22
 General dispute settlement process, 1:29; 3:45
 Governments, philosophy, 3:20-1
 Labour force, temporary entry of business travellers, 2:143, 145, 146, 147, 148, 149-50, 153
 Toronto, Ontario, 2:75, 76, 87-8, 89, 90
Document received, publication in appendix, 2:39-40
Immigration Act, 2:156
Pork, 2:126, 127
Study, 2:33, 34
Subsidies, 1:28
Organization meeting, 1:8, 9, 10, 40
- Subsidies**
 Agreement, implementing laws, to be negotiated, 1:28-9; 2:28-9
 Canada-United States Free Trade Agreement
 Adjustment assistance, concerns, 3:46-8
 Canada, concerns, 3:28
 Consultation, process, Canada-U.S., comparison, 3:35-6
 Countervail subsidies, 3:11, 25-8; 4:6
 Definition, 2:25; 3:48
 Domestic subsidies, 3:41
 Injury, 3:40, 42, 51
 Minimis level, 3:41
 Net subsidies, 3:51-2
 Social programs, exclusion, 2:24-5
United States
 Advantages, 3:27, 33
 Legislation, accordance, 3:27
- Skapinker, Law Society of Upper Canada c. ([1984] 1 RCS 357), 2:155**
- Sous les feux de la concurrence : l'adaptation dans le secteur manufacturier : un rapport de synthèse, Conseil économique du Canada, 2:81**
- Stanfield, M. Frank Thomas, président, Stanfield's Ltd.**
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, préoccupations, 3:59
- Stanfield's Ltd.**
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, préoccupations, 3:55, 59
- Stewart, honorable John B., sénateur (Antigonish-Guysborough), président du Comité**
Bill C-2
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Agriculture, 2:132, 133, 134
 Bière, industrie, 3:36, 51
 Commission canadienne du blé, 2:128
 Consultation, mécanisme, 1:25, 26; 3:35, 36
 Denrée alimentaire, industrie, 3:62-3
 Entité publique, 2:138, 139
 Fédération canadienne de l'agriculture, 2:123, 125, 129, 136, 137
 Gaz naturel, 3:13-4
 Groupes spéciaux, 1:29, 30
 Industrie manufacturière, 2:86-7
 Lait, industrie, 2:134; 3:50
 Marchés publics, 2:11-2
 Mesures compensatoires/antidumping, 2:25-6; 3:38
 Normes, harmonisation, 2:119, 125-6
 Oeufs, industrie, 2:115, 116, 117, 118-9
 Processus général de règlement des différends, 3:44
 Services, industries, 2:157
 Subventions, 3:48, 49
 Traité et accord commercial, 1:28, 29
 Travail, 2:61, 87; 3:53-4
 Séjour temporaire pour gens d'affaire, 2:141, 142, 143, 145, 146, 147, 149, 152, 153, 154
 Universités et collèges, 2:155
 Volailles, industrie, 2:134, 135, 136, 138, 141
 Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 2:137
Document
 A envoyer, 2:110
 Reçu, annexion aux délibérations, 2:40, 41, 42, 113, 114
Etude, 1:39, 40, 41; 2:51-2, 110-1, 112, 113; 3:23, 52-3
 Témoins, 2:31, 32, 33, 34, 35, 36, 37
Nature, 1:30
Nouvelle-Ecosse
 Halifax-Dartmouth, 2:94-5
 Truro, 3:55, 56
Office national de l'énergie, 3:13, 20
Procédure, 1:22, 28; 2:8, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 27, 31, 39, 48, 53, 62, 67, 69, 72, 73, 79, 81, 90, 98, 111, 132, 152, 156; 3:6, 7, 23, 28, 32, 35, 65, 70, 75, 77; 4:10, 11
Recherche et développement, 2:106-7, 108
Règlements, 1:30-1; 2:158
Sa Majesté, pouvoirs exceptionnels, 2:8
Séance d'organisation, 1:15, 16, 17, 18, 20, 21
Procédure, 1:7, 8, 9, 10-1; 2:7

- Subsidies—Cont'd**
 Canada-United States Free Trade Agreement—*Cont'd*
 United States—*Cont'd*
 Position, 3:24
 Recourse, 2:24, 27-9
- United States
 International consortium, 3:27, 46
 Private parties, protection against third markets, 3:27-8
- Sulzenko, André, Assistant Chief Negotiator, Services and Investment, Trade Negotiations Office**
 Bill C-2, discussion, 2:142, 146-9, 153-4, 158
- Swift Canadian Co.**
Closure, effects, 2:70
- Sydney Steel**
See
 Bethlehem Steel Corporation Ltd.
- TNO**
See
 Trade Negotiations Office
- Taxation**
 Canada-United States Free Trade Agreement, work force, adjustment assistance, system, 3:75-6
- Thatcher, Margaret, Prime Minister of United Kingdom**
 Canada-United States Free Trade Agreement, support, 2:80
- Toner, Glen, Professor, Carleton University**
 Bill C-2, appearance, requested, 1:14
 Rejected, 2:32
- Toronto, Ontario**
 Canada-United States Free Trade Agreement, possible impact on, labour force, 2:75-6, 87-8, 89-90
- Trade**
 Canada, trading policy, changes under FTA, 3:7-9
 Freer trade, 3:35
 International, world markets, competition, 2:98
 Products, origin, 2:100-1
 Recommendations, social clause like in European Economic Community, implementation, 2:55, 56-7
 United States, constitutional powers, 1:27
See also
 Canada-United States Free Trade Agreement
- Trade Act of 1974 (United States)**
 Steel, countervail and anti-dumping actions, 3:26
- Trade Negotiations Office (TNO)**
Canada-United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause, 2:4
 Witnesses, requested, 1:12-4, 22; 2:110
- Truro, Nova Scotia**
 Adjustment assistance
 Industry, implementation, 3:69
 Workers, concerns, 3:55-6, 59-60
- Stollery, honorable Peter Alan, sénateur (Bloor and Younge)**
 Bill C-2
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Aide à l'adaptation, programmes, 3:73-4
 Energie, 3:21, 22
 Fédération canadienne de l'agriculture, 2:123
 Gouvernements, idéologie, 3:20-1
 Mesures compensatoires/antidumping, 3:32, 45, 46
 Processus général de règlement des différends, 1:29; 3:45
 Toronto, Ontario, 2:75, 76, 87-8, 89, 90
 Travail, séjour temporaire pour gens d'affaires, 2:143, 145, 146, 147, 148, 149-50, 153
 Document reçu, annexion aux délibérations, 2:39-40
Etude, 2:33, 34
Immigration, Loi, 2:156
Porc, 2:126, 127
Radiodiffusion, 2:50-1
Subventions, 1:28
Séance d'organisation, 1:8, 9, 10, 40
- Stratégie industrielle**
Voir
 Industries, stratégie industrielle
- Subventions**
 Accord, loi de mise en oeuvre, à négocier, 1:28-9; 2:28-9
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Aide à l'adaptation, inquiétudes, 3:46-8
 Canada, inquiétudes, 3:28
 Consultation, mécanisme, Canada-E.-U., comparaison, 3:35-6
 Définition, 2:25; 3:48
 Droits compensateurs, 3:11, 25-8; 4:6
 Etats-Unis
 Avantages, 3:27, 33
 Législation, conformité, 3:27
 Position, 3:24
 Recours, 2:24, 27-9
 Majoration, 3:41
 Préjudice, 3:40, 42, 51
 Programmes sociaux, exclusion, 2:24-5
 Subvention nationale, 3:41
 Subventions nettes, 3:51-2
 Etats-Unis
 Consortium international, 3:27, 46
 Secteur privé, protection contre tiers marchés, 3:27-8
- Sulzenko, M. André, négociateur en chef adjoint, Services et investissement, Bureau des négociations commerciales**
 Bill C-2, discussion, 2:142, 146-9, 153-4, 158
- Swift Canadian Co.**
Fermeture, effets, 2:70
- Sydney Steel**
Voir
 Bethlehem Steel Corporation Ltd.
- Syndicat canadien des travailleurs du papier**
Dollar canadien, montée, craintes, 2:78
- Syndicats**
 Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
 Adaptation
 Charte sociale, intégration, proposition, 2:55-8, 61, 68

UI*See*

Unemployment insurance

UnemploymentCanada-United States Free Trade Agreement, effect, 3:57
Unemployed persons, spending power, 2:104**Unemployment countermeasures**Adjustment, programs
Actual, amelioration, 3:58, 67
Training and retraining, 3:68-9
Proactive labour adjustment policy, proposals, 2:58-61**Unemployment insurance (UI)**

Recipients, training and retraining, funds, reallocation, 2:96-8, 100; 3:68-9

United StatesCommerce Department, countervail subsidies, dispute, jurisdiction, 2:21; 3:27, 50
Constitutional commercial power, 1:27
Countervail duties, action against Canada, scenario, 3:29, 33
Court of International Trade, countervail duties, review, 2:20, 26, 27
Dollar, fluctuation, effects, 3:49
Economic Regulatory Administration
Energy, regulations, independency, concerns, 1:33, 34, 35; 3:11, 12
Free trade agreements, respect of, 1:35
Federal Energy Regulatory Commission
Energy regulations, independency, concerns, 1:33, 34; 3:11, 12-3
Free trade agreements, respect, 1:35; 3:13
Gas, export into Canada, concerns, 1:35
General Agreement on Tariffs and Trade
Quotas, protection, 3:24
Uruguay Round, importance, 3:49
International Trade Administration, countervail subsidies, dispute, jurisdiction, 2:21, 26, 27
International Trade Commission, countervail subsidies, dispute, jurisdiction, 2:21, 22, 26, 27; 3:50
Rust Bowl, impact, 2:66-7, 74-5
Statement of Administrative Action, July 25, 1988

Energy

Countervail duties, imposition, 3:52
Regulations, Canada, differences, 1:32

Legislation, pressure, instrument, 2:121

National treatment, provision, 3:14

Public entity, Canadian presumptions, 2:120

Treaty, executive agreement and trade agreement, differences, 1:27, 28-9

See also

Banking Act of 1933 (U.S.)

Canada-United States Free Trade Agreement

Omnibus Trade and Competitiveness Act of 1988 (U.S.)

Subsidies

United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (U.S.)

United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (United States)

Power of decision, state legislation, inconsistency, 1:27-9

Provisions

Consultations with the States, 1:28

Exports, non-tariff measures, 3:29

Fast-track procedure, 1:27, 31

Syndicats—SuiteAccord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis—*Suite*
Adaptation—*Suite*
Programmes préventifs, 2:69-70
Perte d'emplois, préavis, proposé, 2:68, 70-1
Harmonisation, 2:72-3
Surveillance, organismes, 2:62-4
Mobilité entre Canada-E.-U., préoccupations, 2:78-9
Entente avec patronat, 2:80*Voir aussi*

Industries, stratégie industrielle

Tarif des douanesDiminution
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, 2:101; 3:44
Secteur manufacturier, adaptation, programmes, effets, 2:76-7
Protection, emploi, secteur, 2:66, 98-9**Thatcher, Mme Margaret, premier ministre du Royaume-Uni**

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, appui, 2:80

Toner, M. Glen, professeur, Université CarletonBill C-2, comparution demandée, 1:14
Rejetée, 2:32**Toronto, Ontario**

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, répercussions possibles sur travail, 2:75-6, 87-8, 89-90

Trade Act of 1974 (Etats-Unis)

Acier, droits compensateurs/antidumping, 3:26

TravailAccord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Adaptation
Analphabetisme, formation, responsabilité tripartite, 2:71-2; 3:74-5
Organismes de contrôle, 2:62-4; 3:58-9, 60, 73
Programmes et politiques, préventifs
Coûts, 3:73-4
«Dépréciation de la main-d'œuvre», 3:75-6
Formation professionnelle, 2:101-2, 108-9
Harmonisation, 2:64-5; 3:75
Portée, 2:103-4
Renforcement, 3:56
Spéciaux, création, 3:53-6, 71-2
Information historique, 3:67-8
Concurrence, Canada-E.-U., secteurs touchés, 2:64-6, 69, 92
Emplois
Changement, statistiques, 2:65, 68-9, 82
Création, gouvernement, rôle, 3:76
Perte
Analyse, critères, 2:74
Conseil économique du Canada, recommandation, référence, 3:57
Denrée alimentaire, industrie, 3:66-7
Origine, 3:54-5, 57, 58, 65-6, 71; 4:7
Main-d'œuvre, pénurie, 3:76-7
Mobilité, préoccupations, 2:54
Séjour temporaire pour gens d'affaires, 4:5-6, 7
Catégories
Gens d'affaires en visite, 2:143-4
Déclaration orale, 2:144

United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (United States)—Cont'd
Section 409 — Subsidies, 3:24, 25, 29

United Steel Workers of America

Adjustment programs, 2:70
Workers, mobility between Canada and United States, 2:80

Universities and colleges

Hiring, provincial governments responsibility, 2:146, 154-5, 156, 157
Labour market, access, 2:145-6
Teachers, temporary entry under FTA, 2:146, 153-4
Entry, 2:151, 155, 156, 157
See also
Education

van Roggen, Hon. George, Senator (Vancouver-Point Grey)

Bill C-2
Canada-United States Free Trade Agreement
Energy, 3:16-7
Labour force, 2:69, 103, 104; 3:71-2
Manufacturing industries, 3:72, 73
Oil, 3:22-3
Study, 2:41-2, 44, 79
United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (U.S.), 1:31

Venturing forth : an assessment of the Canada-U.S. Trade Agreement : a statement, Economic Council of Canada, 2:81, 90

von Finckenstein, Konrad, Assistant Deputy Minister, Trade of Law, Department of Justice

Bill C-2
Discussion, 1:25, 27-32, 34, 36-9; 2:7-31, 38-9, 44-5, 47, 51, 137, 141, 156-7
Statement, 1:23-4

Wagner, Norman, Former President, University of Calgary

Advisory Council on Adjustment, member, 3:53, 65

Wheat

Exports, price, rules under FTA, 2:115, 118

Wines and wine making industry

Canada-United States Free Trade Agreement, provinces, accordance, 1:25-6; 2:9

Wise, Hon. John, Former Minister of Agriculture (1979-80, 1984-88)

Canada-United States Free Trade Agreement, Canadian Egg Marketing Agency, guarantee, 2:119-120

Wynne-Edwards, Hugh, Vice-President, Research and Development, Alcan International Ltd.

Appearance before Standing Senate Committee on National Finance (2nd Session, 33rd Parliament), 2:106

See following pages for lists of appendices, documents tabled and witnesses.

Travail—Suite

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis—*Suite*
Séjour temporaire pour gens d'affaires—*Suite*
Catégories—*Suite*
Gens d'affaires en visite—*Suite*
Dispositions, 2:152-3
Mutation à l'intérieur d'une société, 2:144
Documents, 2:145
Négociants et investisseurs, visas, 2:144
Professionnels gagnant de l'argent dans l'autre pays, 2:143
Documents, 2:144, 145
Durée, 2:149-50, 151
Effets
Avocats, 2:152, 158
Dentistes, 2:146-7
Enseignants, 2:145-6, 151, 153-6, 157
Journalistes, 2:148-9, 150, 152
Médecins, 2:147, 149, 158
Visa, procédure accélérée, 2:147-8, 150-1
Abus, 2:157
Application 2:151-2, 152-4, 155-6
Durée, 2:145
Réglementation, publication proposée, 2:141-2
Ebauche, demandée, 2:142
Témoignages demandés, 1:12-3
Formation professionnelle, fuites, préoccupations, 2:109-110
Travailleurs, touchés, 2:68-9
Délays, 2:69
Désavantagés, catégories, 2:84, 87, 100; 3:68
Adaptation, programmes, 2:91; 3:53
Collectivités éloignées, 2:82-3, 84-5, 94; 3:54-5, 69
Disparités régionales, 3:71
Programmes d'adaptation, ajustement, 3:59-60, 70

Travailleurs de la United Steel

Voir
Métallurgistes unis d'Amérique

Tremplin (Le) commercial : une évaluation de l'Accord canado-américain : un rapport de synthèse, Conseil économique du Canada, 2:81, 90

Tribunal antidumping

Voir
Tribunal canadien du commerce extérieur

Tribunal canadien des importations

Voir
Tribunal canadien du commerce extérieur

Tribunal canadien du commerce extérieur

Importation subventionnée, appel, processus, 2:14-5, 21

Tribunal de commerce international

Voir
Etats-Unis — Court of International Trade

Tribunal du commerce international

Voir
Tribunal canadien du commerce extérieur

Truro, Nouvelle-Ecosse

Aide à l'adaptation
Travailleurs, préoccupations, 3:55, 56, 59-60
Usines, localisation, 3:69

United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (Etats-Unis)

Art. 409 — Subsides, 3:24, 25, 29
Dispositions

- Consultations avec les Etats, 1:28
- Exportations, mesures non tarifaires, 3:29-30
- Procédure d'autorisation accélérée, 1:27, 31
- Pouvoir décisionnel, Etats, législation, incompatibilité, 1:27-9

Universités et collèges

Enseignants

- Séjour temporaire sous l'ALE, 2:146, 153-4
- Droit d'entrée, 2:151, 155, 156, 157

Marché du travail, accès, 2:145-6

Recrutement, responsabilité provinciale, 2:146, 154-5, 156, 157

Voir aussi

Education

van Roggen, honorable George, sénateur (Vancouver-Point Grey)

Bill C-2

- Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
- Energie, 3:16-7
- Industrie manufacturière, 3:72, 73
- Pétrole, 3:22-3
- Travail, 2:69, 103, 104; 3:71-2
- Etude, 2:41-2, 44, 79
- United States-Canada Free-Trade Agreement Implementation Act of 1988 (E.-U.), 1:31

Viande

Importation, plaintes, 3:25

Viande rouge, harmonisation, processus, 2:125-6

Voir aussi

Boeuf

Porc

Vins et vinification, industrie

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, provinces, conformité, 1:25-6; 2:9

Volailles, industrie

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, dispositions

Contingements

Délais, 2:121, 139-40

Global d'importation, 2:117, 140

Production, lien, 2:140-1

Gestion de l'offre, 2:122-3

Importation, contingents, répartition, 2:122

Oeufs d'incubation, 2:138

Poulets, production

Importation, liste contrôlée, exclusions, 2:134-5

Tarifs, 2:135-6

von Finckenstein, M. Konrad, sous-ministre adjoint, droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice

Bill C-2

Discussion, 1:25, 27-32, 34, 36-9; 2:7-31, 38-9, 44-5, 47, 51 137, 141, 156-7

Exposé, 1:23-4

Wagner, M. Norman, ancien recteur, Université de Calgary

Conseil consultatif sur l'adaptation, membre, 3:53, 65

- Wise, honorable John, ancien ministre de l'Agriculture (1979-1980, 1984-1988)**
Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis
Office canadien de commercialisation des oeufs, garantie, 2:119-120

Wynne-Edwards, M. Hugh, vice-président, Recherche et développement, Alcan International Ltd.
Comparution devant Comité sénatorial permanent des Finances nationales (2^e session, 33^e législature), 2:106

Voir sur pages suivantes listes d'appendices, documents déposés et témoins.

Appendices

- FA-1 — *Energy and the Free Trade Agreement : an interpretation of the energy chapter — chapter nine*, 1A:1-5,
- FA-2A — *Amendments to the Bank Act — financial services*, 2A:1-4
- FA-2B — *Government response to CEMA's FTA concerns*, 2A:4-5
- FA-2C — *Free Trade Agreement between Canada and the United States : brief submitted by the Canadian Federation of Agriculture*, December 28, 1988, 2A:6-10

Documents Tabled (Exhibit Number)

- FA-2 — Document entitled *Canada-United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause analysis* by Trade Negotiations Office, 2:4

Witnesses

- Clark, Mel, Retired Public Servant
- Clark, Peter, Trade Consultant, Grey, Clark, Shih and Associates, Limited
- de Grandpré, Jean, Chairman, Advisory Council on Adjustment
- Gifford, Michael, Agriculture Negotiator, Trade Negotiations Office
- Harvey, Harland, Program Specialist, Business Immigration, Immigration Program Delivery, Canada Employment and Immigration Commission
- Hayes, Kevin, National Representative, Canadian Labour Congress
- Hétu, Michel, General Counsel, Department of Communications
- LaBrosse, John Raymond, Chief, Industry Relations, Financial Institutions and Markets Division, Department of Finance
- McIntosh, Ken, Manager, Business Immigration, Immigration Program Delivery, Canada Employment and Immigration Commission
- Martin, Dick, Executive Vice-President, Canadian Labour Congress
- Maxwell, Judith, Chairman, Economic Council of Canada
- Nymark, Alan, Acting Head and Assistant Chief Negotiator, Trade Negotiations Office
- Oulton, J. David, Director General, Oil and Emergency Planning, Energy Commodities Sector, Department of Energy, Mines and Resources
- Sharp, Hon. Mitchell, Former Minister of Trade and Commerce (1963-66)
- Sulzenko, André, Assistant Chief Negotiator, Services and Investment, Trade Negotiations Office
- von Finckenstein, Konrad, Assistant Deputy Minister, Trade of Law, Department of Justice

For pagination, see Index by alphabetical order.

Appendices

- AE-1 — *Energie et l'Accord de libre-échange : interprétation du chapitre sur l'énergie (chapitre neuf)*, document de recherche, 1A:1-5
- FA-2A — *Modifications de la Loi sur les banques concernant les services financiers*, 2A:1-4
- FA-2B — *Réponse du Gouvernement à l'OCCO au sujet de l'accord de libre-échange*, 2A:4-5
- FA-2C — *Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis : mémoire présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture*, 28 décembre 1988, 2A:6-10

Documents déposés (Numéros de pièce)

- FA-2 — Document intitulé *Canada-United States Free Trade Implementations Act, Clause by Clause Analysis* par le Bureau des négociations commerciales, 2:4

Témoins

- Clark, M. Mel, fonctionnaire à la retraite
- Clark, M. Peter, expert-conseil, Echanges commerciaux, Grey, Clark, Shih and Associates, Limited
- de Grandpré, M. Jean, président, Conseil consultatif sur l'adaptation
- Gifford, M. Michael, négociateur, Agriculture, Bureau des négociations commerciales
- Harvey, M. Harland, spécialiste de programme, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration
- Hayes, M. Kevin, représentant national, Congrès du travail du Canada
- Hétu, M. Michel, avocat général, ministère des Communications
- LaBrosse, M. John Raymond, chef, Relations industrielles, Division des institutions et des marchés financiers, ministère des Finances
- McIntosh, M. Ken, directeur, Immigration des gens d'affaires, Exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration
- Martin, M. Dick, vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada
- Maxwell, Mme Judith, présidente, Conseil économique du Canada
- Nymark, M. Alan, chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales
- Oulton, M. J. David, directeur général, Pétrole et planification d'urgence, Secteur des ressources énergétiques, ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources
- Sharp, honorable Mitchell, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce (1963-1966)
- Sulzenko, M. André, négociateur en chef adjoint, Services et investissement, Bureau des négociations commerciales
- von Finckenstein, M. Konrad, sous-ministre adjoint, droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice

Pour pagination, voir Index par ordre alphabétique.

